Homer L. Dodge Library
University of Connecticut

D
511
D44
v.1

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lespourquoidelag01dela

Mgr Henri DELASSUS
Docteur en théologie, protonotaire apostolique

LES POURQUOI DE LA GUERRE MONDIALE

LES ŒUVRES DES HOMMES ET LES VOIES DE DIEU DE LA RENAISSANCE A NOS JOURS

appelant un regard sur les temps antérieurs
et sur les possibilités de l'avenir

LIVRE I : LA RÉPONSE DE LA JUSTICE DIVINE

PARIS
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
30, rue Saint-Sulpice, 30
1919

LES
POURQUOI
DE LA GUERRE MONDIALE

Mgr Henri DELASSUS
Docteur en théologie, protonotaire apostolique

LES POURQUOI DE LA GUERRE MONDIALE

LES ŒUVRES DES HOMMES ET LES VOIES DE DIEU DE LA RENAISSANCE A NOS JOURS

appelant un regard sur les temps antérieurs
et sur les possibilités de l'avenir

LIVRE I : LA RÉPONSE DE LA JUSTICE DIVINE

PARIS
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
30, rue Saint-Sulpice, 30
1919

D
511
D44
v1

L'auteur de cet ouvrage, considérant les événements au point de vue religieux, s'est trouvé en présence de bien des questions théologiques. Il proteste, quant au sentiment qu'il a cru pouvoir embrasser ou à la solution qu'il a cru pouvoir présenter, se soumettre pleinement et de grand cœur, au jugement de la sainte Église, dont il a l'honneur d'être le fils respectueux, obéissant et fidèle.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Copyright by Desclée, De Brouwer & C°, LILLE - PARIS - BRUGES.

AVANT-PROPOS.

Le lecteur ne doit point chercher dans ce livre l'histoire de la guerre de 1914. Eût-il voulu la faire, l'auteur ne l'aurait pu. Durant toute l'occupation allemande, il a été soumis, avec ses concitoyens du Nord, au régime du prisonnier en cellule, sans communication possible avec le dehors[1].

Livré à ses pensées, dans les loisirs que lui laissait la suspension forcée de la Semaine Religieuse, *l'auteur se demanda : Pourquoi cette guerre, une guerre si longue et si cruelle? Il y vit d'abord un châtiment du péché de la nation et des fautes personnelles ; puis une suite naturelle des guerres antérieures et des questions internationales qu'elles avaient soulevées ; enfin il se demanda quel bien la divine Providence se proposait d'en tirer. De là trois livres :* La réponse de la Justice divine, la réponse de l'Histoire, la réponse de la divine Bonté.

Ces méditations il les mit par écrit, et il se permet de les présenter au public.

On appelle « philosophie de l'histoire » le système sur lequel tel ou tel historien s'établit pour grouper les faits, expliquer leur enchaînement, remonter à leurs causes, d'après les données de la raison. Ainsi le physicien étudie

---

1. Les seuls journaux dont la circulation était autorisée à Lille étaient *La Gazette des Ardennes* et *Le Bruxellois*, l'un et l'autre publiés par l'Etat-major Allemand. Le premier avait pour collaborateurs des Français traîtres à leur patrie ; le second nous prêchait le protestantisme et le panthéisme. Tout Lillois trouvé en possession sur lui ou dans sa maison d'un autre journal était condamné à une grosse amende ou à la dure prison.

les phénomènes de la nature et cherche dans les caractères de généralité qu'ils présentent l'explication de ce qu'il voit.

La philosophie de l'histoire expose le développement en grand de l'humanité, les progrès et les reculs qui se sont produits au cours des âges. Elle donne aux faits leur place dans l'ensemble, elle en démontre les raisons cachées ainsi que leur dernière fin, effectuée ou non. La gloire d'avoir réalisé cette conception n'appartient qu'à S. Augustin, à Dante et à Bossuet. Ils ont tenu compte à la fois de la liberté humaine et de la puissance divine ; et c'est ce qui les a maintenus dans le vrai. D'autres n'y ont point réussi parce qu'ils ont fermé les yeux sur l'une ou sur l'autre de ces deux grandes causes. L'allemand Hegel s'est placé à ce point de vue fataliste : ce qui doit être est ce qui est. Le fatalisme de Montesquieu est moins radical ; pour expliquer l'histoire de l'humanité, il fait appel à la géographie et au climat, comme Vogt et Moleschott à la nourriture et à la manière de vivre. D'autres historiens ne voient rien autre chose dans les événements humains que le résultat de la sagesse, de la méchanceté et de la fragilité humaines. Ils ne peuvent non plus arriver qu'à des solutions peu satisfaisantes. Il n'y a pas que l'action de l'homme dans les événements de ce monde, il y a aussi l'action de Dieu. « L'homme propose et Dieu dispose », ainsi parle l'Esprit-Saint. Sans que la liberté humaine soit lésée en rien, Dieu dirige tout pour atteindre les fins que sa sagesse et sa bonté ont voulu obtenir. Cette action de Dieu, l'historien en doit tenir compte aussi bien que de l'action de l'homme. Aussi pourrait-on dire « théologie de l'histoire » comme on dit philosophie de l'histoire. S. Augustin dans sa Cité de Dieu, *Dante dans sa* Divine Comédie, *et Bossuet dans son* Discours sur l'histoire universelle *en ont donné d'excellents exemples après en avoir pris le modèle dans la Bible*[2].

---

2. Dans le compte-rendu qu'il fit du *Problème de l'heure présente*, le *Nouvelliste* de Lyon (n° du 26 septembre 1904) débuta par cette observation : « Au nombre des conquêtes les plus honorables du XIXe siècle, il faut cer-

La grande question du jour est celle-ci : Quelles sont les causes des calamités qui nous frappent? Quelles en seront les suites? La réponse a été donnée par le saint homme Tobie : « *Vous êtes juste, Seigneur ; justes sont tous vos jugements, et toutes vos voies sont miséricorde, vérité et justice*[3] ». *Le psalmiste a dit aussi :* « *Je l'avoue, ô Seigneur, équitables sont vos jugements ; et c'est avec justice que vous m'avez châtié* ». Ps. CXVIII. *Et la sainte Eglise, dans l'Introït de la Messe du XX*e *dimanche après la Pentecôte, chante et fait chanter à l'assemblée des fidèles :* « Omnia quæ fecisti nobis, Domine, in vero judicio fecisti, quia peccavimus tibi, et mandatis tuis non obedivimus ; sed da gloriam nomini tuo, et fac nobiscum secundum multitudinem misericordiæ tuæ. *Tout ce que vous avez fait à notre égard, Seigneur, vous l'avez fait à bon droit, parce que nous avons péché contre vous et nous avons désobéi à vos ordres ; mais donnez gloire à votre nom et usez en notre faveur de votre abondante miséricorde* ».

« Justice divine *et* miséricorde divine » *sont avec* « abus *et* bon usage *du* libre arbitre humain », *les grands mots de la théologie de l'histoire. Ils sont acclamés dans les cieux par la louange que l'Apôtre saint Jean dit être rendue à Dieu, suprême modérateur des événements et toujours dominateur des hommes, dans l'immense assemblée des anges et des saints :* « *Alleluia! Le salut, la gloire et la puissance appartiennent à notre Dieu, parce que ses jugements sont vrais et justes* ». Apoc. XIX, 1.

---

tainement placer l'histoire caractérisée par l'étude plus fouillée des faits et par l'idée toute nouvelle de l'histoire sociale, puis la philosophie de l'histoire en ce qu'elle peut avoir de plus relevé et de plus profondément général. Allons plus loin ; ce n'est pas toujours assez de parler d'une philosophie de l'histoire : le mot même de théologie de l'histoire ne serait pas toujours déplacé. »

Parlant du même ouvrage, dans une lettre adressée à la *Vérité* le 16 septembre 1904, Mgr DE KERNAERET, professeur à l'Université catholique d'Angers, avait dit dix jours auparavant : « Le sous-titre, *Antagonisme entre deux civilisations,* rappelle à l'esprit le chef-d'œuvre de S. Augustin : *Les deux cités,* considérées de nos jours. » J'ose espérer que le présent ouvrage répondra mieux, quoiqu'il soit infiniment loin de le remplir, au vœu de voir décrite la lutte entre les deux cités à l'époque actuelle.

3. Tobie, III, 2.

Puisse ce livre mettre sous les yeux du lecteur la conduite de nos contemporains à l'égard de Dieu et la conduite de Dieu à notre égard, nous porter au repentir de nos fautes, peuple et individus ; et nous faire rentrer dans les voies où la miséricorde divine veut nous ramener par de si dures leçons. L'état de décomposition où le fléau a saisi la France eût causé sa mort, si la guerre n'était venue ranimer nos énergies. Puisse-t-elle nous faire prendre une vie nouvelle, la vie des anciens jours si glorieux et en somme si prospères.

NOTA.

Les citations tirées des psaumes et données ici en langue française sont empruntées à la version faite sur l'Hébreu par M. le chanoine Pannier, professeur d'Ecriture sainte à l'Université catholique de Lille [4]. Le mot *Dominus Seigneur,* de la Vulgate a été conservé aux lieux et places des noms divers donnés à Dieu par les écrivains sacrés. Pour les autres parties de la Bible nous avons eu recours à la version des textes originaux publiée par M. l'abbé Crampon [5].

---

4 et 5. Société de Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie, éditeurs pontificaux, Paris, Rome, Tournai.

INTRODUCTION.

Votre colère, Seigneur, ne durera pas jusqu'à la fin.
Vous avez puissance sur la vie et sur la mort ;
Vous menez aux portes du séjour des morts et vous en ramenez.

Sap., XVI, 13.

Jadis on ne nommait, par tous pays, la France que « le trésor de noblesse ». Chacun trouvait en elle la bonté, l'honneur, la loyauté, la noblesse, la science, la courtoisie, le sens et la prouesse. Tous les autres peuples prenaient plaisir à la suivre. Et maintenant, j'ai grande déplaisance à te voir subir tant de douleurs, ô très chrétien, ô franc royaume de France.

Sais-tu d'où vient ton mal, à vrai parler, et pourquoi tu es aujourd'hui en tristesse? Eh bien! je te le vais dire, et je crois par là m'acquitter avec toi. Ecoute et tu feras sagesse. Ce qui t'a perdue, France, c'est ton grand orgueil, c'est ta gloutonnerie, ta paresse, ta convoitise, ton mépris de la justice, et cette luxure surtout qui abonde et surabonde en toi. Voilà ce qui a forcé Dieu à te punir, ô très chrétien, ô franc royaume de France.

Ne va pas cependant désespérer : car Dieu est très largement plein de grande miséricorde. Va vers lui, va lui demander ta grâce. Car Dieu a déjà, il y a longtemps, pris des engagements avec toi. Pour avocate choisis humilité, et Dieu sera très joyeux de te guérir. Mets entièrement ta confiance en lui : s'il a voulu mourir en croix, c'est pour tous les hommes ; c'est en particulier pour toi, ô très chrétien, ô franc royaume de France.

La cour de Rome t'appelle son bras droit : car tu l'as bien souvent tirée de détresse. Et, pour t'en remercier, les Papes te font asseoir, seule entre toutes, à leur droite. Et ainsi feront-ils toujours tant que ce sera justice. C'est pourquoi tu dois fortement pleurer et gémir, quand tu déplais à Dieu qui a tant fait

pour toi et que tu devrais tant aimer, ô très chrétien, ô franc royaume de France.

Dieu a les bras ouverts pour t'embrasser, ô France, et le voici tout prêt à oublier ta vie pécheresse. Demande pardon et Notre-Dame te va venir aider bien vite; Notre-Dame, ta puissante reine; Notre-Dame qui est ton cri de guerre et que tu reconnais pour ta maîtresse. Tous les saints dont les corps reposent en terre française, vont, avec la Vierge, accourir à ta défense. Mais ne reste pas endormi dans ton péché, ô très chrétien, ô franc royaume de France.

Notre-Dame, priez pour la France!

Ce livre est, en quelque sorte, le développement, l'application aux événements du jour de ce touchant appel à la France par l'un de ses princes, Charles d'Orléans, alors qu'elle était envahie par les Anglais et que lui-même était leur captif à Londres[1]. Il lui dit *pourquoi* elle était en tristesse, *pourquoi* elle était soumise à tant de douleurs, et *pourquoi* les autres peuples, qui avaient tant pris plaisir à la suivre, la tenaient alors en pitié.

Le peuple très chrétien, le franc royaume de France avait mis Dieu en nécessité de le punir, à cause de ses grands et nombreux péchés, péchés de la vie privée et péchés de la vie nationale.

Mais Charles d'Orléans dit aussi à la France

« de ne pas désespérer, car Dieu est très largement plein de grandes miséricordes... S'il a voulu mourir en croix, c'est pour tous les hommes, c'est en particulier pour toi, ô très chrétien, ô franc royaume de France. »

Lorsque le divin Sauveur expira sur le Calvaire, il avait, au rapport de la tradition, le visage tourné vers l'Occident alors enseveli, selon le mot de la sainte Ecriture, dans les ombres de la mort. Cette partie du monde était le lieu prédestiné à recevoir la pierre angulaire de l'Eglise; et c'est pourquoi, le

---

1. Dans la séance du 22 février de son procès de condamnation, la Bienheureuse Jeanne d'Arc dit de Charles d'Orléans à ses juges : « Je sais bien que Dieu aime le duc d'Orléans : j'ai eu sur son sujet plus de révélations que sur homme vivant, mon roi excepté ». Elle voyait en lui le père de Charles VII, chef de la seconde tige des Valois. Il ne sortit de sa captivité et ne revint en France que neuf ans après le martyre de Jeanne.

Christ du haut de la croix, porta vers elle sa dernière pensée, lui envoya sa bénédiction suprême et lui donna sa Mère.

Il y avait dans cet Occident une contrée prédestinée entre toutes, comme l'était saint Jean entre tous les Apôtres, à recevoir la Mère de Dieu *in sua*, comme sa Mère. Longtemps auparavant la Gaule, agitée de pressentiments sublimes, avait dédié l'un de ses autels à la Vierge qui devait enfanter, *Virgini parituræ*.

Charles d'Orléans ne l'ignore point :

« Dieu a les bras ouverts pour t'embrasser, ô France, et le voici tout prêt à oublier ta vie pécheresse. Demande pardon et Notre-Dame te va venir en aide bien vite; Notre-Dame ta puissante Reine; Notre-Dame, qui est ton cri de guerre et que tu reconnais pour ta Maîtresse, va, avec tes saints, accourir à ta défense. »

Pour mériter et obtenir ce secours, Charles d'Orléans avertissait la France de s'humilier. Il avait nommé en tête de la liste des péchés qui ont forcé Dieu de punir, l'orgueil

« Ce qui t'a perdue, ô France, c'est ton grand orgueil. »

Comme aux jours de Jeanne d'Arc, ce que Dieu aujourd'hui attend de nous pour nous délivrer, c'est un acte d'humilité, c'est la confession du souverain domaine de Dieu sur la France plus que sur les autres nations, car le Christ a témoigné qu'il « aime les Francs » entre tous les peuples

« Selon la promesse reçue de Notre-Seigneur, *écrivit au nom de l'apôtre saint Pierre, à Pépin, après son sacre, le Pape Etienne*, selon la promesse que moi, Pierre, j'ai reçue de Notre Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple de France entre toutes les nations. » « C'est pourquoi le très chrétien, le franc royaume de France, doit fortement pleurer, quand il fait chose déplaisante à Dieu, qui a tant fait pour lui et qui l'a tant aimé. »

Saint Remi, baptisant Clovis, prononça cet oracle :

« Dieu l'a dit : Je me réserve cette nation pour mon Eglise : quand elle sera coupable, elle sera châtiée, mais ne périra jamais [2]. »

Toute notre histoire apparaît comme la sanction de ce décret: elle est la suite ininterrompue des récompenses accordées à la fidélité et des rigoureux châtiments infligés aux violations. Qu'elles s'appellent Vouillé, Poitiers, Bouvines, Orléans, Rocroy,

---

2. Promesse faite à David pour son peuple, appliquée au peuple franc par saint Remi.

la Marne ; ou qu'elles s'appellent Crécy, Azincourt, Malplaquet, Waterloo, Sedan, toutes les grandes journées qui ont élevé la France, aussi bien que celles qui l'ont rabaissée, ont présenté ce *concours de circonstances inexplicables* dont parle Napoléon dans son *Mémorial* qui révélait la main de Dieu frappant le coupable ou récompensant le serviteur fidèle.

Il y a du châtiment en ce que nous souffrons ; mais si Dieu punit, il ne se repent pas de ses dons ; et quand nous aurons fait acte d'humilité et de repentir, il ramènera la France dans les voies où sa prédilection l'a fait entrer.

M. Edouard Dumont écrivait le 27 juillet 1905 :

« On peut parfaitement concevoir, à la suite d'événements qui ne tarderont pas à se produire, une reconstitution des éléments français, des éléments de race, par l'action d'un chef personnifiant cette race. »

L'étude plus approfondie de l'histoire, des causes qui ont fait la prospérité de la France et sa prépondérance dans le monde, et de celles qui font aujourd'hui sa décadence, convainc, que les destinées de notre pays sont intimement liées au retour décidé, définitif à ses traditions, et qu'il n'y a qu'une seule chose qui puisse nous rendre, avec la vie, le rang qui nous appartient : retremper l'âme française dans l'esprit du passé, surtout dans l'attachement et le dévouement à l'Eglise catholique et au service de Dieu.

« Il n'y a que le christianisme, a dit H. Taine, pour enrayer le glissement par lequel notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil évangile est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire social. »

A cette rénovation de la France, est attaché à l'heure actuelle, on peut le dire avec une conviction raisonnée, le salut du monde.

Plusieurs fois, les nations ont conçu, comme aujourd'hui, le projet de dépecer la France et de s'en partager les lambeaux, comme elles firent de la Pologne. De Maistre les avertissait, lors des sept coalitions successives que les puissances européennes formèrent contre elle de 1793 à 1814, que la réussite de leur projet serait « un des plus grands malheurs qui puissent arriver à l'humanité. »

Toujours la Providence a dit : non. Elle le dira aujourd'hui encore. De Maistre ajoutait que « la destruction de la France serait le germe de deux siècles de massacres, la sanction des

maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine, et même une plaie mortelle à la religion. »

Les suites du triomphe de la Prusse en 1871 ont rendu évident le bien fondé de ce pronostic.

La victoire de l'Allemagne sur la France dans la guerre actuelle serait bien plus certainement une plaie mortelle à la religion, le principe de plusieurs siècles de massacres et l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine [3]. Qu'avons-nous vu après la victoire des Puissances germaniques coalisées contre la France en 1870 ? L'écrasement de la petite république des Boers, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Arménie, comme on avait vu, dès que la France n'exerça plus sa magistrature en Europe, l'écrasement de l'Irlande et de l'Inde, ainsi que le partage de la Pologne. Le droit des gens tel que l'Eglise l'avait enseigné et que la France s'efforçait de le maintenir, fut méprisé. L'Europe semble n'avoir plus de conscience depuis que la France a cessé d'en faire entendre le cri et d'en accomplir le geste.

Aussi ceux qui travaillent à la ruine de la société demandent avant tout l'anéantissement de la France. Emile Ollivier a rapporté dans un article intitulé : « La guerre de 1870, la désillusion diplomatique » (*Revue des deux Mondes*, 1er février 1911), ce mot d'un député vénitien : « Le repos de l'Europe sera impossible, tant que la France, irrévocablement déchue du rang de première puissance, n'aura pas été coupée en plusieurs royaumes [4]. »

Il rapporte aussi cette parole de Garibaldi : « L'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant ce peuple », la France.

A l'opposé, depuis Clovis jusqu'à nos jours, les Papes n'ont cessé d'avoir confiance en la France, dans ses destinées et son indéfectible durée.

Vers 1900, les Canadiens, en vue de se créer des ressources pour l'exécution de la cathédrale de Saint-Pierre à Montréal,

---

3. Ceci, comme l'ouvrage entier, sauf les additions faites pendant l'armistice, était écrit pendant la guerre. Ces affirmations restent vraies et opportunes, car l'Allemagne n'a nullement renoncé à ses desseins et s'y prépare de nouveau.

4. Discours publié par la typographie Barbéra 1872 à Florence.

demandèrent des autographes aux plus hautes illustrations. Voici ce que Léon XIII écrivit :

« *La France* — qu'on ne parle jamais de son anéantissement dans le monde. La France nous est nécessaire. Avec son génie, son initiative, sa vivacité elle porte Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de la terre. Ne craignez pas de voir la France disparaître du milieu des nations. Elle passe par de cruelles détresses, mais à travers ses désastres et ses déchirements, elle remplit encore sa mission. C'est toujours la fille aînée de l'Eglise. »

Cette pensée que la France occupe dans le monde une place nécessaire, nous la retrouvons sur les lèvres d'un homme placé, pour ainsi dire, aux antipodes de la Papauté.

Louis Blanc rapporte quelque part un mot qui fut dit à lui par l'économiste anglais Stuart Mill qu'il appelle *le plus profond penseur de l'Angleterre moderne :*

« *Dieu veuille que jamais la France ne vienne à manquer au monde. Le monde retomberait dans les ténèbres.* »

Et Louis Blanc ajoutait :

« Le philosophe anglais disait vrai. Il est un flambeau à la lueur duquel tous les peuples marchent, quoique à pas inégaux, du côté de la justice, et comme il est porté à travers les tempêtes, il ne faut pas s'étonner si quelquefois, sous le souffle de l'aquilon, il vacille et semble près de s'éteindre. Or, c'est la France qui tient ce flambeau ! »

C'est la torche révolutionnaire que Louis Blanc voyait aux mains de la France ; il ne nous dit pas si son interlocuteur partageait sa manière de voir, mais l'un et l'autre étaient dans le vrai en pensant et en disant que la France a reçu une mission et les dons qui lui permettent de l'accomplir, qu'elle tient en mains le flambeau de la justice, à la lumière duquel les nations ont marché ; que le souffle de l'aquilon n'a pu l'éteindre, et qu'il éclairera les peuples jusqu'à la fin des jours. Ce flambeau est celui qu'elle a reçu des mains de l'Eglise, le flambeau de la foi et de la charité chrétiennes.

La création du canal de Panama a fait dire que le centre du commerce, de la richesse et de la puissance allait se déplacer, se transférer de la Méditerranée à l'Océan Pacifique, et que la *suprématie finale* appartiendrait désormais aux Etats-Unis. Que cette vue d'avenir, sur l'ordre matériel, se réalise ou non, il est certain que le *sort moral et religieux* prévaudra toujours sur le côté commercial dans les destinées du monde, et que cela ne peut être transféré en Amérique, puisque l'Europe possède et

ne peut cesser de posséder Rome. Or, la France a été donnée à Rome pour être son bouclier et son porte-voix ; elle a été placée près d'elle pour cela et elle a été douée des qualités requises pour remplir ce rôle ; elle a reçu l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère et elle a à son service une langue admirablement faite pour propager les idées.

Donoso Cortès a fort bien dit :

« C'est un fait historique universellement reconnu, que la mission de la France est d'être l'instrument de la Providence dans la propagation des idées nouvelles, soit politiques, soit religieuses et sociales. Dans les temps modernes, trois grandes idées ont envahi l'Europe : l'idée catholique, l'idée philosophique, l'idée révolutionnaire. Or, dans ces trois périodes, toujours la France s'est faite homme pour propager ces idées. Charlemagne fut la France faite homme pour propager l'idée catholique ; Voltaire fut la France faite homme pour propager l'idée philosophique ; Napoléon fut la France faite homme pour propager l'idée révolutionnaire [5]. »

Il lui reste de se faire homme pour propager l'idée de la Rénovation morale, religieuse et sociale. Tout donne à espérer qu'elle le fera, à moins que la crise dans laquelle le monde se trouve actuellement engagé ne soit le prélude de la fin des temps : question qui se présentera plus loin. Si cette fin n'est point proche, Dieu se lèvera pour faire de nouveau de la France son instrument. Nous verrons notre patrie redevenir la nation sainte et noble entre les nations, se remettre à la tête de la véritable civilisation pour donner au monde une ère de prospérité plus belle et plus longue que ce qui a jamais été vu.

Cette vue d'avenir, dira-t-on, est séduisante, mais est-elle autre chose qu'un rêve? Sans doute, il n'y a en cela aucune certitude. La seule chose qui soit certaine, parce qu'elle est visible, qu'elle est en train de s'accomplir sous nos yeux, c'est que le genre humain se concentre, retourne à l'alliance que les familles et les races avaient entre elles avant Babel.

Qu'annonce cette universalité et cette rapidité de communications par la vapeur et l'électricité, qui raccourcissent la terre, qui rapprochent tous les peuples et les fondent l'un dans l'autre? Amérique, Asie, Océanie, Afrique, il n'est plus aucun lieu du monde où les races européennes ne se soient installées [6] et ne travaillent à la fusion des autres en elles.

---

5. Discours prononcé aux Cortès espagnoles le 4 janvier 1849.

6. M. Pierre Leroy-Beaulieu a fait l'observation que voici : « Jamais, depuis la chute de l'Empire, et peut-être depuis les origines de l'humanité,

Qu'annonce cette extension du commerce qui mêle tous les intérêts d'un bout du monde à l'autre? Qu'annonce ce progrès inouï des sciences qui met, pour la première fois depuis la création, toutes les forces de la nature au service de l'homme?

Cela nous dit que nous nous unifions. Que sera cette unité ? Il est possible qu'elle nous conduise à l'empire universel qui fera de tous les peuples un seul peuple aux mains de l'antechrist ; et c'est ce qui sera, si la franc-maçonnerie qui prépare les voies au fils de Satan dans toutes les contrées habitées, n'est point vaincue et sa puissance anéantie. Il est également possible, et même à l'heure actuelle, il est plus probable que ce qui se prépare, c'est ce que Notre Seigneur a annoncé en ces termes :

« J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas dans cette bergerie ; il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix, *et il y aura une seule bergerie, un seul pasteur.* »

Il semble bien que la France y sera pour quelque chose. Or ceci doit arriver avant cela. Nous dirons les raisons qui donnent à penser que nous sommes actuellement dirigés vers cet *ovile unum* et que la France en sera l'ouvrier, ce sera la conclusion de cet ouvrage.

---

les émigrations n'ont été aussi importantes que dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Jusqu'en 1800, il n'y avait pas plus de 10 à 15 millions d'Européens dans le Nouveau-Monde. Aujourd'hui il y a 110 millions d'Européens en Amérique, en Australie et en Afrique. L'Europe déborde littéralement sur les autres parties du monde.

Les Pourquoi de la Guerre mondiale

LIVRE PREMIER

LA RÉPONSE DE LA JUSTICE DIVINE

I

Les péchés personnels

Ah ! Seigneur, qui gardez l'alliance et la miséricorde à ceux qui gardent vos commandements ; nous avons péché, nous nous sommes révoltés contre vous.

Alors s'est répandue sur nous la malédiction écrite dans la loi de Moïse : Dieu a fait venir sur nous une calamité si grande qu'il n'y en a jamais eu sous le ciel de pareille à celle qui nous a frappés.

ISAÏE, ch. IX.

I. Culpabilité des personnes et des familles.

CHAPITRE I.

La guerre.

O hommes, comprenez : Dieu est médecin. Les tribulations de la guerre sont un remède, en vue de la guérison, non un châtiment en vue de la mort.

Intelligat homo : medicum esse Deum et tribulationem medicamentum esse ad salutem, non pœnam ad damnationem.

S. Augustinus super psalmos XXI.

La guerre, étrange phénomène. — Elle a pour père le péché. — Elle est le châtiment des péchés des nations. — Ce fut le sentiment des payens et même des barbares. — Les grands ravageurs se sont dits le fléau de Dieu. — Parole de M. de Mun. — Pressant avertissement de l'Esprit saint. — Retour à Dieu après 1870. — Ce ne fut que velléité, suivie de la chute profonde. — La guerre à Dieu. — Refus de l'Assemblée nationale de reconnaître la souveraineté de Dieu sur la nation. — L'avis du comte de Chambord méprisé.

La guerre, œuvre de justice, est aussi œuvre de miséricorde. — Elle rend à l'âme humaine gangrénée son ressort. — Elle ennoblit les familles. — Elle réveille dans les cœurs l'esprit de sacrifice. — Elle est une grâce même pour ceux qui meurent.

La guerre est une chose si horrible, *dit Bossuet*, que je m'étonne comment le seul nom n'en donne pas de l'horreur. S'il venait un homme du ciel ou de quelque terre inconnue et inaccessible, où la malice des hommes n'eût pas encore pénétré, à qui l'on fît voir tout l'appareil d'une bataille et d'une guerre, sans lui dire à quoi tant de machines épouvantables, tant d'hom-

mes armés seraient destinés, il ne pourrait croire autre chose, sinon que l'on se prépare contre quelque bête farouche ou quelque monstre étrange, ennemi du genre humain. Que si on venait à lui dire que cela se prépare contre des hommes, il ne faut point douter que ce récit ne lui fît dresser les cheveux, qu'il n'eût en abomination une si cruelle entreprise, et qu'il ne maudît mille et mille fois ceux qui l'auraient conduit en une terre si inhumaine [1].

Cette terre est celle que nous habitons ; et à l'heure actuelle, nous la voyons de l'une de ses extrémités à l'autre couverte de ces « machines épouvantables » qui, sur le sol et dans les airs, sur la mer et dans ses profondeurs, projettent la destruction et la mort. Ce ne sont plus des hommes d'armes, mais toute la population virile de chaque nation qui y est attelée, pour étendre le carnage et amonceler les ruines.

Et cependant

« il y a dans l'homme malgré son immense dégradation, *dit J. de Maistre*, un élément d'amour qui le porte vers son semblable : la compassion lui est aussi naturelle que la respiration. Par quelle magie inconcevable est-il toujours prêt, au premier coup de tambour, à se dépouiller de ce caractère pour s'en aller sans résistance, souvent même avec une certaine allégresse, qui a aussi son caractère particulier, mettre en pièces sur le champ de bataille, son frère qui ne l'a jamais offensé, et qui s'avance de son côté pour lui faire subir le même sort, s'il le peut. »

Quelle explication donner à un si étrange phénomène ? Tous les docteurs enseignent, et tous les peuples sont dans cette persuasion, que si le péché ne fût pas né, il n'y aurait jamais eu de guerre.

La guerre est, dans son principe, la rupture de l'accord entre les hommes, et, dans son existence, le désaccord en action et dans sa forme la plus violente.

Elle naquit de la rupture de l'harmonie entre Dieu et l'homme. Si, fidèles aux ordres divins, nos premiers parents avaient maintenu la soumission du corps à l'âme, et de l'âme à Dieu, et si leurs descendants avaient persévéré dans cet accord et ce concert, tout fût resté dans l'ordre et l'ordre eût fait régner à jamais la paix sur la terre.

---

1. Bossuet, *Pensées chrétiennes et morales*. Edition Lebarcq, VI, 542. Lille, Desclée.

Brisée dès le premier jour, dans le premier homme, qui écouta ses sens à l'encontre de son âme et l'orgueil de son âme à l'encontre de l'autorité de Dieu, l'harmonie cessa aussitôt de régner sur la terre, la guerre éclata entre les enfants d'Adam.

« Sorti du paradis, *dit Bossuet*, le premier homme vit la première action tragique. Caïn tue son frère Abel et se sauve de peur qu'on ne le tue. »

Dès lors les familles des enfants des hommes firent la guerre aux familles des enfants de Dieu, si bien, si fréquemment, si généralement que l'on put croire et dire que la race humaine se transmettait la guerre avec le sang de génération en génération.

La première période des luttes fratricides fut close par le déluge. Mais bientôt, dispersée par la main de Dieu, après l'orgueilleuse entreprise de Babel, l'humanité se divisa en nations qui ne tardèrent point à se soulever les unes contre les autres. De tous les phénomènes sociaux, la guerre est depuis lors le plus général qui soit dans l'histoire de l'humanité. Elle est de tous les siècles, de tous les climats et de toutes les contrées. Les pacifistes voudraient persuader qu'elle est propre aux époques de barbarie et que la civilisation la rend de moins en moins cruelle et fréquente. Nous voyons ce qu'il en est. A l'heure d'une civilisation qui s'est dite la plus avancée qui ait été, sévit la guerre la plus étendue, la plus cruelle, la plus destructive que le monde ait vue. Le fait est que l'histoire montre la guerre à l'œuvre dans les pays les plus civilisés comme dans les terres des sauvages. Supprimez l'histoire des guerres, de leurs causes et de leurs conséquences, et l'histoire de l'humanité se réduira à presque rien. Toutes ses pages parlent de batailles, de victoires ou de défaites qui souvent sont le principe de guerres nouvelles.

Les guerres ne sont donc point des faits accidentels ; la guerre n'est pas une anomalie, elle a ses fondements dans les profondeurs de la nature déchue et elle ne peut être refrénée, rendue moins fréquente et moins inhumaine que par les effets que la Rédemption peut produire dans les âmes et dans la société. « Le progrès » n'y peut rien, quoi qu'en disent les rêveurs, les utopistes et la secte qui, pour attirer les hommes dans ses voies ténébreuses, s'efforce de leur persuader qu'elle travaille à l'extinction de ce fléau, à sa disparition de la surface de la terre

et qu'elle y arrivera, alors que c'est elle qui est la grande cause des guerres de nos jours. La section des POURQUOI HISTORIQUES en donnera la preuve. C'est le péché, répétons-le, qui est le principe de la guerre, et la cause la plus ordinaire des guerres ; et il n'y aurait d'autre moyen de faire disparaître ce fléau que de supprimer le péché, si la chose était possible. Il est la cause profonde de toutes les calamités qui ravagent le monde et de celle-là en particulier.

Par le péché, l'homme fit entrer la guerre d'abord en lui-même. Le péché déchaîna les passions, elles firent explosion dans nos cœurs, et les vertus durent subir et soutenir la lutte contre les vices.

C'est de ces profondeurs de l'âme que sont sortis tous les conflits qui ont agité le monde et qui l'agiteront jusqu'à la fin des temps. Ils sont engendrés par les vices capitaux, tous et chacun d'eux : orgueil, avarice, luxure, envie, gourmandise, colère, paresse. Il semble que la paresse, au moins, n'ait pas ce reproche à se faire. Et cependant, c'est bien l'indolence des peuples de l'Orient qui attira sur eux les fabuleuses campagnes des Sésostris, des Sémiramis, des Cyrus et des Alexandre. Mais, c'est surtout l'envie du bien d'autrui, les concupiscences des sens, et plus encore, l'orgueil des potentats et les ambitions des peuples qui ont armé les bras des ravageurs de provinces et de royaumes.

A un autre point de vue, tout péché appelle son châtiment, et lorsque les péchés se multiplient chez un peuple, surtout le péché de l'esprit et le péché de la chair, l'orgueil et la volupté, ils attirent sur lui un châtiment national. Ce châtiment, c'est la guerre, le fléau des fléaux. Elle viendra infailliblement, à moins que l'autorité n'exerce son ministère, qui est de prévenir les désordres qui nécessitent cette terrible purification, ou de les punir. Si la justice humaine frappait tous les coupables, il n'y aurait point de guerres ; mais elle ne saurait atteindre qu'un petit nombre de criminels, et souvent même elle les épargne, sans se douter que sa philanthropie bien décevante nécessite les terribles représailles de la justice divine. La guerre devient plus inévitable si, dans le même temps, un autre aveuglement, plus stupide et non moins funeste, fait éteindre l'expiation

volontaire dans le pays, comme l'ont fait nos lois de proscription qui ont chassé nos religieux et nos religieuses, les forçant à emporter au loin les prières et les œuvres de réparation et d'expiation.

« Les annales de tous les peuples, *dit J. de Maistre*, n'ont qu'un cri, pour nous montrer comment le fléau de la guerre sévit toujours avec une violence proportionnelle aux vices des nations, de manière que lorsqu'il y a *débordement de crimes*, il y a toujours *débordement de sang* ». « Je ne veux excuser personne mal à propos, *dit-il encore* ; mais combien ceux qu'on regarde comme les auteurs immédiats des guerres sont entraînés eux-mêmes par les circonstances [2]. Au moment précis amené par les hommes et prescrit par la justice, Dieu s'avance pour venger l'iniquité que les habitants du monde ont commise contre lui. »

Et ce qui est vrai pour une nation, l'est à plus forte raison pour le genre humain dans son ensemble.

« Lorsque les crimes et surtout les crimes d'un certain genre se sont accumulés sur la terre jusqu'à un point marqué, *dit encore ce profond penseur*, l'ange exterminateur presse sans mesure son vol infatigable. Pareil à la torche ardente tournée rapidement, l'immense vitesse de son mouvement le rend présent à la fois sur tous les points de sa redoutable orbite. Il frappe en un instant tous les peuples de la terre ; d'autres fois, ministre d'une vengeance précise et infaillible, il s'acharne sur certaines nations et les baigne dans le sang. N'attendez pas qu'elles fassent aucun effort pour échapper à leur jugement ou pour l'abréger. On croit voir ces grandes coupables, éclairées par leur conscience, qui demandent le supplice et l'acceptent pour y trouver l'expiation. Tant qu'il leur restera du sang elles viendront l'offrir ; et bientôt une *rare jeunesse* se fera raconter ces guerres désolatrices produites par le crime de ses pères. »

L'antiquité payenne n'ignorait pas cette loi de la Providence qui demande l'expiation après le péché. Décius avait la foi que le sacrifice de sa vie serait accepté par la divinité, qu'il pourrait faire contrepoids aux crimes et écarter les maux qui menaçaient sa patrie [3].

Eschyle, le père de la tragédie grecque, aussi puissant penseur que grand poète lyrique, dans son œuvre principale, *Les Perses*, rappelant les sacrilèges des envahisseurs de l'Hellade, salue le glaive divin qui frappera les impies :

---

2. Horace disait en se jouant :

Du délire des rois les peuples sont punis.

Jean-Baptiste Rousseau a dit avec plus de gravité et de véritable philosophie:

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,
C'est le courroux du ciel qui fait armer les rois.

3. Tit. Liv., chap. VIII, 9 et 10.

« Laissez germer, dit-il, l'insolence impie; ce qui poussera, c'est l'épi du crime; ce qu'on récoltera, ce sera une moisson de douleurs. »

Euripide, dans sa tragédie d'Oreste, fait dire à Apollon :

« qu'il ne faut point s'en prendre à Hélène de la guerre de Troie qui a coûté si cher aux Grecs. La beauté de cette femme ne fut que le moyen dont les dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler le sang, afin d'étancher sur la terre les iniquités des hommes devenus trop nombreuses. »

Sophocle pense de même. Dans l'admirable scène qui ouvre la tragédie d'*Œdipe-Roi*, Thèbes est frappée d'un fléau. Où sont les habitants de Thèbes? A genoux sur les degrés du temple, devant la demeure royale, des rameaux à la main et des couronnes de suppliants sur la tête. Et que répond l'oracle consulté? Qu'un grand crime a souillé la patrie et que le fléau qui la désole est un châtiment divin.

« L'oracle nous ordonne clairement de purifier cette terre, profanée par un crime qu'elle nourrit dans son sein, et de ne pas laisser le crime impuni. »

Œdipe. — Quel crime a-t-on commis?

Créon. — Le sang versé cause les malheurs de cette ville. »

Le même poète reproduit les mêmes croyances dans son Antigone. Le chœur chante :

« Heureux ceux qui n'ont jamais senti l'infortune, car, lorsque la main des dieux frappe une famille, les maux se succèdent sans cesse! »

L'autre partie du chœur répond, dans l'antistrophe :

« Ainsi, dans la famille des Labdacides, sur les antiques malheurs de ceux qui ne sont plus, je vois s'accumuler des malheurs nouveaux; ils se perpétuent d'âge en âge, et sous la main du Dieu qui les frappe, ils ne trouvent aucun relâche. » Et *Antigone s'écrie :* « Tu as réveillé pour moi les plus cruels souvenirs, le malheur d'un père qui a frappé trois générations! »

Il y a trois mille ans, Homère faisait dire à son Jupiter :

« Ah! que les hommes accusent les dieux injustement! Ils disent que les maux leur viennent de nous, tandis que c'est uniquement par leurs crimes qu'ils se rendent malheureux plus qu'ils ne devraient l'être. » (Odyssée, I, 32.)

Quelle lumière ces paroles de la Grèce payenne, sur les lèvres de ceux qui avaient conservé les antiques traditions de l'humanité, jettent sur la guerre de 1870 et sur celle qui vient châtier aujourd'hui des crimes plus grands encore.

M. Blanc de Saint-Bonnet avait ainsi marqué les causes de la première de ces guerres[4].

« Tout étranger aurait pu annoncer, en voyant l'état de la France, vers quel terme elle se précipitait. Les gens sensés ne se rencontraient plus sans se dire : Où allons-nous? à quelle humiliation la France est-elle réservée? Nous ne pouvons échapper à quelque mortification terrible, et l'on se demandait quand devaient éclater « les événements ».

» La présomption était trop grande, la corruption trop étendue, le mensonge trop arrogant; le scandale descendait de trop haut, l'erreur avait trop d'avantages, la Foi tombait dans un trop grand mépris, pour que Dieu laissât plus longtemps le peuple en proie à une semblable dissolution. Y avait-il un moyen d'élever l'enfance dans la vérité, de garder la jeunesse dans la vertu, de maintenir la population des campagnes à l'abri du libertinage, de l'insolence et de toutes les dissolutions, en un mot, de retenir dans la voie du salut les âmes d'une nation entière? Les vertus étaient des ridicules, la dépravation un progrès ! L'agiotage remplaçait le travail et l'épargne, l'autorité disparaissait, la famille se dissolvait, le luxe dévalisait les héritages, la jeunesse croissait dans le vice et l'impudence ; la modestie était méprisée, la probité dédaignée, la vérité sifflée et la sainteté méconnue. Trempé d'orgueil, abreuvé de concupiscence, l'athéisme coulait à pleins bords : et cela signifiait l'avancement de l'homme, le thriomphe de la nation !

» Le rien régnait partout, il était le fond de tous les discours, l'âme de tous les livres, et les revues et les journaux se consacraient à compléter ce que les livres n'avaient pu faire. Mais on se couvrait avec art des quatre mots de passe : Liberté, Avenir, Progrès, 89! On se disait que les richesses montaient et que le monde arrivait au bonheur!

» L'honneur demandait jusqu'à quand l'on verrait à la tête de la civilisation française des hommes dénués de lumières, privés de sentiments, rebelles à la Foi, hostiles à la vertu, à toutes les choses élevées; et la religion demandait jusqu'à quand le gouvernement favoriserait la liberté du mal et la puissance de l'erreur sous le prétexte du progrès des esprits!

» C'est-à-dire qu'on se demandait comment, dans un seul peuple, pouvait s'accumuler tant de démence. La population décroissait par suite du vice, la dictature était offerte au mal, l'athéisme arborait son drapeau à la faveur de la bassesse triomphante des âmes. Ainsi le voulait l'élu stupide et abruti du peuple, sa personnification funeste! »

1914 nous trouva dans un état plus lamentable, plus criminel encore. Et c'est pourquoi les Teutons sont revenus plus barbares que jamais.

Au XVIIe siècle, pendant que les Français chassaient les Anglais de la forteresse de Dunkerque, un officier anglais dit : « Nous reviendrons bientôt. » — « *Vous reviendrez*, répondit l'officier français ainsi apostrophé, *si nos péchés surpassent un jour les vôtres.* »

Nous ne savons si les péchés des Français surpassaient en

---

4. *La légitimité* (légitimité de l'ordre social tel qu'il est établi par Dieu).

1914 les péchés des Allemands. Il est permis d'en douter. Mais il faut des verges pour fustiger, et il n'est pas nécessaire qu'elles soient nettes pour remplir leur office ; plus elles se sont elles-mêmes libérées de la crainte de Dieu, plus elles cinglent cuisamment. Mais leur impureté les fait jeter au feu, dès que justice est faite.

Dans sa réponse à la menace de l'officier anglais, l'officier français n'avait fait que redire ce qu'avaient cru les anciens chez tous les peuples.

L'Ammonite Achior a donné à Holopherne, général des armées de Nabuchodonosor, ce conseil :

« Seigneur, informez-vous ; et si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu, alors allons les attaquer, parce que leur Dieu nous les livrera. »

Et plus tard, lorsque Genséric mit à la voile pour l'expédition qui devait lui conquérir l'Afrique, son pilote vint lui demander où il voulait aller :

« suis le vent, dit Genséric, il nous mènera vers ceux que Dieu veut punir. »

Les autres barbares n'avaient point une autre idée de leur mission. Alaric, marchant sur la capitale du monde, disait :

« Je ne puis m'arrêter ; il y a quelqu'un qui me pousse, qui m'excite à saccager Rome. »

Attila ne se faisait-il pas appeler « LE FLÉAU DE DIEU ». « Je suis, *disait-il*, le marteau de la terre. »

Ces hommes venus des forêts répétaient à leur manière les paroles que Dieu a consignées sous forme de menaces dans les saintes Ecritures pour l'avertissement de tous les peuples :

« Si vous méprisez mes lois, si vous violez mon alliance, voici à mon tour ce que je vous ferai : Je tournerai ma face contre vous, et vous serez battus par vos ennemis, si après cela vous ne m'écoutez pas, je vous châtierai sept fois plus pour vos péchés. Je lâcherai contre vous des sauvages qui vous raviront vos enfants, et vous réduiront à un petit nombre, en sorte que vos chemins deviendront déserts. Si avec ces châtiments vous ne revenez pas à moi et si vous marchez toujours contre moi, je frapperai sept fois plus encore pour vos péchés. J'enverrai la peste au milieu de vous, je retirerai le pain, votre soutien, et vous serez livrés aux mains de l'ennemi. Votre pays sera dévasté et vos ennemis qui l'habiteront en seront stupéfaits [5]. »

---

5. Lévitique, XXVI. L'effet de ces menaces peut se lire Judic., VI, 1 — X, 6, 7, 8 — XIII, 1 — Isa., V, 25 — Jérém., V, 16 — XLVII, 6 — XLIX, 4, 5.

Nous avons été frappés et au lieu de nous empresser de renouveler notre alliance avec le Souverain Seigneur, plus que jamais, après le premier châtiment, nous avons méprisé ses lois, nous nous sommes insurgés contre lui. Et c'est pourquoi les verges germaniques n'ont point été consumées, elles ont été mises en réserve et elles nous infligent une correction plus douloureuse que celle de 1870.

Un jour que les représentants des grandes Puissances réunis à Berlin avaient délibéré pour faire du repos dominical l'objet d'une loi internationale, la délégation française au nom de son gouvernement, fit opposition et le lendemain la Chambre des députés, au lieu de lever ce veto, le confirma par son vote. M. de Mun se leva et dit :

« Si j'étais Prussien, je battrais des mains en voyant la France forcer Dieu, pour ainsi dire, à s'armer contre elle. Mais je suis Français et je tremble. »

Nous nous sommes un moment repliés sur nous-mêmes, avec un élan vers Dieu, mais nous n'avons pas persévéré. L'heure des réflexions salutaires s'était offerte à nous, en présence de la patrie mutilée, cette heure dont parle Bossuet, où : « Le malheur doit faire dans les âmes un vaste désert où retentit la voix de Dieu. »

On vit la France agir sur elle-même pour se réformer et prier Dieu de bénir ses efforts. Ce furent les beaux jours des prières publiques et des grands pèlerinages, sitôt suivis des espérances que donnèrent la liberté de l'enseignement supérieur, les lois répondant au Vœu national, celles instituant l'aumônerie militaire, puis la création des comités catholiques et des cercles ouvriers, etc. Tout cela ouvrait devant les yeux des vrais chrétiens la perspective d'une reconnaissance publique, officielle des Droits de Dieu sur la société, Droits qui seraient inscrits dans la constitution et dans les lois, puis fixés dans des institutions. Hélas ! ceux à qui il appartenait de faire de cette espérance une réalité ne l'osèrent point, ou ne le voulurent point. Et cette timidité, ou cette opposition eurent pour conséquences les chutes successives et de plus en plus profondes dont la France donna au monde le triste, l'épouvantable spectacle : un peuple chrétien, un peuple dont l'histoire est identifiée à celle du catholicisme, faisant brutalement la séparation de l'Eglise et

de l'Etat, après avoir donné l'athéisme comme fondement à tout l'enseignement de la jeunesse, comme à toute l'organisation sociale.

L'Assemblée nationale élue à l'heure où la leçon providentielle faisait lever vers Dieu les regards de tout ce qu'il y avait de sain dans la nation, voulait bien que Dieu rentrât dans les consciences, de là les lois ci-dessus rappelées; mais imbue de l'esprit libéral, elle ne voulut pas qu'il rentrât dans la constitution de la société et dans ses institutions. Elle ne voulut point reconnaître et admettre le souverain empire que Notre Seigneur Jésus-Christ a sur la société comme Dieu et comme Rédempteur, empire que la Révolution avait détruit par sa Déclaration des droits de l'homme. Elle ferma obstinément l'oreille au comte de Chambord qui lui disait :

« Une nation chrétienne ne peut impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de sa tradition, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes. »

C'est le propre du libéralisme catholique de reconnaître les droits de Dieu sur chacun de nous, mais de vouloir que la société, arrivée, dit-il, à son âge viril, soit libre et indépendante de son autorité et de celle de son Eglise. « Pour que la France soit sauvée, *continuait le comte de Chambord*, il faut que Dieu y rentre en maître. » Et il ajoutait :

« Hors de ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le Césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses de décadences payennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission. »

Elle ne fut pas longue la halte dans la République *conservatrice;* et depuis nous avons eu à souffrir à la fois du césarisme et de l'anarchie, le césarisme le plus odieux, celui qui pèse sur la conscience et que la secte judéo-maçonnique a rendu de jour en jour plus oppressif; et l'anarchie du suffrage universel et du parlementarisme, l'anarchie des grèves, des bombes, du saccage des églises sous l'œil de l'armée et l'approbation de la magistrature. Paroles trop prophétiques que celles du comte de Chambord! Dès la dissolution de cette assemblée incohérente dans ses desseins, ses volontés et ses œuvres, il n'y eut plus de halte

dans le désordre, la décadence s'accéléra de jour en jour. Combien de fois ce cri sinistre a retenti : « Nous courons à l'abîme ! »

Cri sorti de la bouche même des hommes qui font profession de scepticisme. La tempête a éclaté. Depuis quatre ans et plus, la tourmente nous broie jour et nuit sans relâche.

Sans doute, les événements antérieurs que nous aurons à rappeler, auraient amené cette guerre comme une suite des précédentes conformément aux lois de l'histoire ; mais si nous avions été innocents, la sagesse de Dieu et sa bienveillance eussent donné à cet enchaînement des faits une conclusion tout autre. Au lieu d'un nouveau et plus cruel châtiment, ils nous eussent fait reprendre dans le monde la place que Dieu nous a assignée dès nos origines.

M. Ch. de Freycinet, après avoir été le délégué de Gambetta, à la guerre, publia un livre intitulé : *La Guerre en Province.* Voici la conclusion d'un de ses chapitres :

« Un ensemble de coïncidences malheureuses s'est donc joint à la faiblesse organique de la France pour déjouer tous ses efforts. Et cet ensemble a été tel, que véritablement, quand on l'envisage, on est tenté de se demander s'il n'y a pas eu là quelque raison supérieure aux causes physiques, une sorte d'expiation de fautes nationales, ou le dur aiguillon pour un relèvement nécessaire. En présence de si prodigieuses infortunes, on ne s'étonne plus que les âmes religieuses aient pu dire : *Digitus Dei est hic!* — Le doigt de Dieu est là ! »

Nous sommes retombés sous l'anathème ; mais en nous châtiant de nouveau, Dieu tient attaché sur nous un regard de miséricorde. Nous pouvons l'espérer du moins.

La guerre est entre ses mains un moyen, le dernier, de remettre un peuple debout.

« Lorsque, *dit J. de Maistre,* l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangréneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. »

Comparant le genre humain à un arbre, il montre qu'une main invisible taille sans relâche cet arbre et que souvent il gagne à cette opération.

« Il ne faut pas être fort habile, *ajoute-t-il,* pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment ; comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre ; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. On peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la

fructification de l'arbre ; ce sont des fruits et non du bois et des feuilles qu'il demande à la plante. Or, les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres, c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le Seigneur a voulu être appelé « le Dieu des armées ».

L'histoire de tous les temps appuie cette observation. Espérons qu'elle se vérifiera de nouveau pour nous. Mais il n'en va pas toujours de même. Et c'est encore l'une des choses qui montrent que si la guerre est humaine par un côté, elle est divine par l'autre [6]. Ses résultats échappent souvent aux spéculations de ceux qui la font. Même lorsqu'elle produit ce qu'en attendaient les vainqueurs, elle le produit autrement qu'ils ne le pensaient. Ils voient sortir de leur victoire des conséquences imprévues.

La faiblesse des hommes éclate dans ces formidables jeux de leur puissance. C'est à propos des rois qui font la guerre que l'on peut dire avec Bossuet :

« Tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force supérieure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus : ni ils ne sont les maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir. Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. En un mot, il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle, à d'autres desseins que les siens. »

Les conséquences des guerres ne sont pas moins difficiles à

---

6. Au cours de la guerre actuelle, un écrivain militaire anonyme a publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1918, un article montrant la partie que Dieu se réserve dans la guerre.

« Ce serait la plus grave erreur de croire que le dernier mot reste toujours aux gros bataillons. Ni le nombre, ni le matériel n'ont jamais donné la victoire, pas plus en 1918 qu'en 1914. Il y a heureusement, pour l'honneur des armes et de l'art militaire, un aliment moral, une *partie divine* de la guerre, qui échappe au calcul et aux prévisions. On pourra dire un jour et l'histoire en restera stupéfaite, avec quels « effectifs » ont été remportés nos succès des dernières semaines. Nous sommes délivrés aujourd'hui du problème de la percée, qui fut longtemps le cauchemar et la condition insoluble de la guerre. Un chef de génie saura créer *l'événement*. Quel sera cet événement ? Sous quelle forme se produira-t-il ? A quel endroit ? Comment se résoudra cette énigme de l'avenir ? »

Il nous a été donné de voir au début de cette guerre comme à sa fin quand, où et comment s'est manifestée cette intervention du Dieu des armées.

prévoir pour les familles que pour les Etats. L'un de leurs effets les plus extraordinaires et des moins explicables, bien qu'il ait été constaté dans tous les temps, est celui que signale J. de Maistre en ces termes :

« Si l'histoire des familles était connue comme celle des nations, on pourrait fort bien découvrir que les familles les plus durables sont celles qui ont perdu le plus d'individus à la guerre.

« Le juste qui donne sa vie en sacrifice, dit Isaïe, verra une longue postérité [7]. »

« Heureuses, *a dit Louis Veuillot*, heureuses malgré leur deuil, les familles dont le sang coule dans ce grand travail de la patrie ! leur noblesse s'y fonde ou s'y rajeunit ; et cet accroissement du patrimoine d'honneur et de vertu qu'elles possèdent déjà devient un gage de leur durée. On le savait jadis, on peut s'en ressouvenir : les familles se perpétuent par ces immolations. Dieu ne les fait pas durer en proportion de ce qu'elles gagnent, mais de ce qu'elles donnent. L'aumône et le sang, c'est l'arrosement qu'il faut aux arbres généalogiques [8]. »

Pour ce qui est des victimes, qui pourrait douter que la mort trouvée dans les combats n'ait de grands privilèges ? Et qui pourrait croire que les sacrifiés dans cet épouvantable jugement aient versé leur sang en vain ?

Pour les pères et mères, l'épouse et l'enfant, les souffrances qu'inflige la guerre sont une grâce qui en attire d'autres. Elle réveille l'esprit de prière, et par la prière, se répand dans le monde châtié, une vigueur nouvelle de vertu. La guerre vient rappeler cette grande loi du sacrifice et de l'expiation sans laquelle il n'y a parmi les hommes ni force ni honneur. Elle apprend à se détacher des prospérités purement matérielles ; elle désabuse des séductions de la vie facile, et elle rappelle aux grandes vertus qui font les grandes nations. La guerre purifie l'atmosphère du monde social des iniquités et des corruptions qui l'infectent, comme les orages chassent les miasmes qui altèrent notre atmosphère physique. Aussi nourrissons-nous dans notre cœur l'espoir que la jeunesse qui sera élevée après la guerre

---

7. Isaïe, LIII, 9 et 10.

8. La noblesse n'ignorait point ce fait, aussi était-elle essentiellement militaire. Tout gentilhomme servait. En 1706, Fénelon écrit à sa belle-sœur, qui voulait garder son grand garçon auprès d'elle : « Votre fils est déjà dans sa vingtième année ; les autres gens de condition se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour servir ; ils servent dès l'âge de 14 ou 15 ans. On ne trouvera, en France, aucun exemple d'un homme d'un nom connu, qui n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne comprendra jamais les raisons d'une telle singularité, qui est contraire aux préjugés de toute la nation. »

actuelle, sera plus sérieusement et plus profondément religieuse que celle qui aura été fauchée. Dieu sera dans sa vie autre chose qu'un accessoire ; il l'inspirera tout entière [9].

Avant de faire le lamentable tableau des fautes et des crimes qui ont appelé sur nous le fléau qui nous frappe, qui nous broie depuis 1914, nous avons cru devoir exposer ces considérations sur la guerre. En nous faisant dire à chaque page que la punition était méritée, le souvenir de nos fautes nous fera demander au Dieu de justice et de miséricorde que la peine soit le principe du redressement de nos voies.

---

9. Il faut dire cependant que la guerre produit, hélas ! des effets tout contraires dans la partie vicieuse de la population. M. Georges Blondel constatait le 18 juillet 1918 dans la *Réforme sociale* qu'elle n'a pas élevé le niveau de la moralité chez les Allemands. Il aurait pu ajouter chez nous.

« Les cas de cambriolage et de vol se multiplient de façon extraordinaire. La criminalité juvénile s'accroît rapidement. La démoralisation publique revêt les formes les plus diverses. S'il y a des gens qui souffrent, d'autres s'abandonnent à une rage d'amusements et dépensent des sommes folles. La hausse des salaires et des bénéfices donne les plus étranges facilités. Les théâtres font de magnifiques recettes. Les ouvriers berlinois fréquentent des bals dont l'entrée coûte 20 marks. Les divorces se multiplient. Le libertinage des femmes, qui remplacent les hommes dans les bureaux et les usines, dépasse toute mesure. Au dire des journaux socialistes, la bourgeoisie est pour le moins aussi démoralisée que la classe ouvrière. »

CHAPITRE II.

La leçon de 1870 incomprise ou dédaignée.

Malgré tout, ils péchèrent encore. Dès qu'il les frappait, ils cherchaient Dieu, ils revenaient et recouraient à Lui. Ils se rappelaient que Dieu est leur rempart, que le Très-Haut est leur libérateur. Mais leur cœur manquait pour lui de constance et (de nouveau) ils étaient infidèles à son alliance.

Ps. LXXVII.

C'est une nation dénuée de sens ; s'ils étaient sages ils comprendraient et ils considéreraient la fin qui les attend.

Deuter., XXXII, 28-29.

Cette leçon nous conviait à rétablir le règne de la vérité. — On s'en tint à un élan de dévotion. — L'esprit du monde reprit vigueur. — Ce qui devait en résulter. — Pressentiments même chez les étrangers. — Allons-nous à la dernière catastrophe ?

La première chose que nous avions à faire, après le désastre de 1870, était de nous pénétrer de la leçon que nous donnaient les événements auxquels nous avions assisté et de rechercher la cause qui les avait produits, afin de l'écarter et de ne point courir à de nouveaux et de plus grands châtiments.

L'invasion de 1870 et la Commune de 1871 étaient tellement les suites nécessaires du désordre qui régnait dans les idées et dans les mœurs, que les hommes sages avaient annoncé d'avance à pleine voix ces cruels événements. Pour ne citer que M. Le Play alors que la France était dans l'ivresse de plaisir et d'orgueil que lui procurait l'Exposition de 1867, lui ne s'enivrait point de la gloire que lui valait le grand et beau rôle qu'il y

tint. Il prévoyait le désastre qui devait suivre. On peut presque dire qu'il l'appelait comme le seul moyen qui nous restât de sortir du mal où nous nous enlisions plus profondément de jour en jour. Il écrivait :

« Je crains que le salut ne puisse sortir que de terribles catastrophes, si toutefois notre nationalité peut résister à tant de crises périodiques. Que faire au milieu de ce désordre ? Ce que les apôtres ont fait au milieu de la corruption de l'empire romain : se dévouer à propager le vrai et le bien [1]. »

Et quelque temps après :

« Si les classes dirigeantes de tout rang et de toute profession restent dans leur état d'antagonisme, pendant que les classes vouées aux travaux manuels s'unissent pour détruire tout ce qui existe, nous aboutirons à une catastrophe telle que l'humanité n'en a point encore vu de semblable[2]. »

La paix revenue, les hommes de cœur devaient se mettre généreusement à l'œuvre à laquelle la clairvoyance de M. Le Play les avait conviés, avant que vinssent les jours mauvais, dans la pensée de pouvoir les détourner. Ce qui lui paraissait plus urgent pour les éviter, c'était d'aller droit au siège du mal, les idées.

« Dans une société qui croule de toute part, *écrivait-il en 1865*, il y a d'abord à redresser les idées... » « Plus que jamais, il faut dire la vérité, sans finesse, ni stratégie habile. On ne sauvera pas la France avec du miel, contre les atteintes de l'erreur...

» Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui propagent les idées fausses, sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle n'y renonce pas, elle périra ; mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en adoptant l'erreur. Il n'y a d'autres règles de réforme que de chercher le vrai et de le confesser sans réserve, quoi qu'il arrive... C'est l'erreur, plutôt que le vrai qui a perdu les peuples dont l'histoire nous retrace la décadence.

« Ce n'est pas à un de ses amis seul, qu'il disait cela et qu'il l'écrivait, *observe M. Charles de Ribbes*, mais à tous sous des formes variées, qui dépendaient des circonstances. »

M. Blanc de Saint-Bonnet disait dans le même temps :

« Il faut que tous les hommes de bonne volonté se rallient sur les principes supérieurs ; de là découle la lumière... La Révolution durera autant de temps qu'il en faudra pour reprendre la vérité supérieure ».

Ils ne furent point entendus même après nos désastres. Aussi,

---

1. Le Play, d'après sa Correspondance, p. 147.
2. *Ibid.*, p. 157.

en 1873, M. Le Play avait la douleur d'écrire : « Jamais on n'a perdu plus belle partie ».

Il avait dit aux gens de l'Empire : « C'est de la religion seule que nous pouvons attendre une évolution intellectuelle et morale. »

Ils n'avaient point eu le bon esprit ni le courage d'aller à cette source de toute vérité et de tout bien, ils voyaient l'imminence du danger, ils voulaient l'éviter, mais sans faire appel à l'Eglise, ils voulaient maintenir l'indépendance de l'État vis-à-vis de Dieu. M. Le Play insistait :

« Il est nécessaire que les gens de bien travaillent à renouveler les convictions nationales, alors même que le succès se ferait longtemps attendre. Des erreurs inouïes ont produit, en haut comme en bas, un mal qui ronge et dissout le corps social. Ce mal nous a jetés dans l'état où nous sommes, il appelle un prompt remède. Pour qu'il soit accepté par la nation, il faut avant tout que les hommes éminents, ayant pour mobiles la vertu et le patriotisme, secouent le joug des idées dominantes, qu'ils reviennent à la notion du vrai et qu'ils se dévouent à la propager. »

Aux politiques qui lui disaient : « Vous prêchez et nous périssons. Vous nous proposez un remède lent pour une maladie foudroyante ; vous nous conviez à une longue marche et l'abîme est devant nous ; » il répondait :

« Je repousse l'objection, et me servant de l'image favorite des découragés de toute nuance, je vous dis : « Vous ressemblez à des voyageurs marchant à l'abîme les yeux ouverts, déplorant leur fatale destinée, *au lieu de changer simplement la direction de leurs pas* [3]. »

Ce changement de direction, le peuple parut vouloir s'y prêter. Il y eut, chez bon nombre de nos concitoyens, des jours de réflexion, et même dans la masse du peuple, il y eut ce qu'on appela « un réveil de la foi ». La France chrétienne, poussée par une force miséricordieuse du ciel, se porta à flots vers les sanctuaires dédiés à la Très Sainte Vierge et à celui où Jésus avait manifesté le désir de voir s'établir le culte national de son divin Cœur. En même temps, la pensée de construire sur le point le plus élevé de Paris une basilique, monument éternel du repentir de la France et de sa dévotion à l'Eternel Amour « *Penitens et devota* » fut accueillie avec enthousiasme. Les dons du pauvre comme du riche affluèrent aux mains des collecteurs.

3. Le Play, d'après sa Correspondance.

Mais ce mouvement ne fut ni suffisamment soutenu, ni assez sagement dirigé. De sorte que ce que le Pape Urbain VIII, déchargeant son âme dans le cœur de Dieu, déplorait à la fin des guerres de religion, montait du cœur sur les lèvres des clairvoyants de nos jours.

« Nous voici devant vous, Seigneur, chargés du fardeau de nos fautes, et réfléchissant aux calamités qu'elles nous ont attirées.

Si nous pesons bien le mal que nous avons fait, notre châtiment est inférieur à celui que nous avions encouru.

En comparaison des graves offenses dont nous nous sommes rendus coupables, nos souffrances sont légères.

Nous subissons les douloureuses conséquences du péché, et nous ne savons pas nous prémunir contre notre entraînement à le commettre.

Vos fléaux écrasent notre faiblesse sans changer notre malice.

Notre âme ploie sous la tribulation ; mais notre front demeure altier.

Notre vie se passe à soupirer sur nos malheurs, et nous ne faisons rien pour améliorer nos œuvres.

Si vous patientez, nous ne nous réformons point ; si vous sévissez, nous succombons aussitôt.

Sous le coup du châtiment, nous avouons ce que nous avons fait ; après l'épreuve, nous perdons de vue la cause de nos pleurs.»

Le peuple voyait dans le châtiment qu'il venait de subir les douloureuses conséquences de ses péchés, de là ses manifestations pieuses, mais on ne le fit point remonter jusqu'aux causes de ses déréglements, et c'est pourquoi il n'y eut chez lui qu'un réveil du sentiment religieux qui n'alla point jusqu'à un réveil de la foi. Le sentiment religieux s'était endormi aux dernières années de l'empire. On le vit se ranimer dans un ensemble admirable. Il eût pu, il eût dû s'élever jusqu'à transformer la vie, en imprégnant de l'esprit chrétien les mœurs privées et publiques, le gouvernement de la famille, la conduite de l'Etat. Il n'en fut rien ou si peu que rien. Il n'y eut que d'assez rares individualités et peu de familles qui considérèrent pratiquement la foi comme devant être le phare qui éclairerait désormais tous leurs pas sur la terre. L'Etat, comme Etat, resta athée, malgré la concession de quelques libertés aux individualités chrétiennes.

Aussi M. Pierre Lorrain constatait-il un fait indéniable lorsqu'il disait en 1879 :

« Les années qui viennent de s'écouler stérilement, depuis l'effondrement militaire et politique de 1870-71, renferment au fond un sens plus inquiétant que le désastre qu'elles ont suivi. Il n'a pas laissé moralement plus de traces qu'un accident. Il est aujourd'hui trop certain que les

revers n'ont en rien servi, que de si formidables avertissements ont été en vain prodigués, que peu d'oreilles les ont recueillis, que la voix des grandes catastrophes qui auraient dû provoquer un sérieux examen de conscience et *une révision rigoureuse des idées sur lesquelles ont vécu les générations dont la méprise a porté de tels fruits*, n'a point été entendue et qu'aucune réforme importante ne s'est produite. La loi de salut qui tire parfois le bien de l'excès du mal ne s'est pas réalisée. La France est écrasée, elle n'est pas éclairée ».

De cette voix qui retentissait dans toute la France, Mgr Pie avait fait entendre dès le 13 juillet 1871 ces plaintes et ces avertissements :

« Vous avez pu l'apprécier vous-même, vous qui vivez au milieu des populations les plus diverses. Non, ni les désastres de la patrie, ni rien de tout cela n'a fait naître dans les âmes cette indignation généreuse, cette exécration profonde qu'on devait attendre de tous les cœurs honnêtes. Notre génération matérialiste s'est émue très faiblement de tous ces maux ; ils n'ont guère été sentis que de ceux qu'ils atteignaient personnellement. Et le nombre est effrayant des gens de bien qui ne voient plus aujourd'hui dans les revers et les malheurs récents de la France que l'occasion d'un placement patriotique de leurs fonds à six du cent.

» Hélas ! si les calamités publiques n'ont pas touché les cœurs, n'ont pas changé les sentiments et les habitudes, elles ont encore moins éclairé les esprits. Entendez ce qui se dit en particulier ou en public. Les mêmes erreurs, les mêmes préjugés, les mêmes mensonges ont gardé tout leur empire. L'absence de doctrine chez les bons les paralyse. La représentation nationale actuelle nous offre à cet égard une fidèle image du pays... *D'où il faut conclure que de nouveaux châtiments sont inévitables* [4]. »

Partageant les mêmes pensées, M. Blanc de Saint-Bonnet demandait :

« Qui ne s'effraie des heures solennelles que Dieu en ce moment daigne nous accorder ? Si la France s'obstine à le méconnaître, Dieu voudra-t-il la sauver malgré elle ? »

Les mêmes pensées, les mêmes prévisions se manifestaient à l'étranger. La *Germania* de Berlin dans un article sur la *situation de la France* publié en janvier 1878, disait :

« Les malheurs de 1870 et 1871, n'ont été évidemment envoyés que pour rappeler le peuple français à son Dieu qu'il avait quitté. En effet, les églises se remplissaient de nouveau et aux premières élections politiques le choix de la nation tombait sur des hommes patriotiques et sérieux. Hélas ! dès que les premiers nuages disparurent à l'horizon politique et qu'un calme relatif revint, la majorité oublia les tristes expériences faites par la nation toute entière ».

On put dire de nous ce que le Psalmiste avait dit du peuple

---

4. *Œuvres*, ch. VII, p. 218.

d'Israël qu'il appelle : « race au cœur inconstant et à l'esprit infidèle à Dieu, race provocatrice et rebelle. »

« ... Malgré tout ils péchèrent encore
Dès qu'il les frappait ils le cherchaient,
Mais leur cœur manquait pour lui de constance. »

L'esprit du monde reprit de jour en jour son empire ; et bientôt on vit les cités, les familles et les cœurs plus complètement livrés à lui qu'ils ne l'avaient été sous l'Empire.

Déjà en 1873, la *Semaine religieuse de Cambrai* avait exprimé ses inquiétudes en ces termes :

« L'Assemblée, par un acte de foi qui l'honore, demande des prières. Le peuple, dans sa partie la plus saine, fait écho à ses représentants et se presse au pied des autels.

» De la terre donc monte vers le ciel un cri suppliant qui appelle Dieu et lui demande d'intervenir. Dieu répond : *Je suis prêt à entreprendre dès demain, dès aujourd'hui, dès ce moment cette grande œuvre.* Mais Dieu n'est pas un manœuvre vulgaire, qui se prête à toute construction. Il veut tout d'abord savoir quel édifice on demande de lui. Avant de bâtir une maison, il désire en connaître la destination.

» Il y en a pour qui une société, un pays, n'est qu'un puissant moyen de multiplier leurs jouissances. Ils ne conçoivent l'ordre social que comme un instrument au service de leurs plaisirs égoïstes... Faudrait-il que Dieu, propice à leurs désirs honteux, travaillât de ses augustes mains à réédifier un pays pour leur refaire une maison de plaisirs ?

» D'autres, ne voyant rien au delà des intérêts de leur commerce, voudraient voir régner l'ordre dans la société pour que leurs affaires ne fussent point compromises...

» Pas plus qu'il n'interviendra pour relever une société vouée au plaisir, Dieu n'aidera à la reconstruction d'une société vouée au lucre et à la cupidité. Il ne bâtira ni une maison de plaisirs, ni une maison de négoce.

» Ce que Dieu veut bâtir, c'est un Temple en son honneur, parce que Dieu a tout créé pour sa gloire et qu'Il conserve tout pour cette fin, la seule digne de sa grandeur et de son indépendance.

» Tous les peuples ont salué du nom de Temple les lieux bénis, où Dieu reçoit l'adoration de ses créatures... Pour que la société soit un Temple, il faut donc que Dieu soit adoré dans cette société, qu'il y soit le maître des volontés ; et que sa loi demeure le principe et le contrôle de toutes les lois.

» Voilà l'idée que la raison, comme la foi, nous donne d'une société assise sur ses véritables fondements. Voilà comment Dieu la conçoit. Pourquoi faut-il ajouter que, depuis un siècle, notre pays n'a cessé de l'entendre autrement ? Le pouvoir, affranchi d'une sujétion qui pesait à l'orgueil humain, s'est isolé en lui-même. Notre société est un temple en ruines ; mais un temple souillé, où à la place du Dieu vivant, l'Etat, plus ou moins dignement représenté, réclame des honneurs idolâtriques.

» Est-ce là la maison que nous demandons à Dieu de bâtir à notre usage ? L'heure est décisive, sans Dieu nous périssons. Mais alors renonçons à de prétendus principes incompatibles avec les droits de Dieu.

Acceptons les vérités qui contredisent ces erreurs. Et puisque l'Eglise a mission de les enseigner, demandons-lui, demandons au *Syllabus* qu'elle nous prêche, les fondements du nouvel édifice. Si nous nous obstinons, au contraire, dans une résistance impie, ne comptons plus sur les secours du ciel.

» Et alors, qu'arrivera-t-il ? Ecoutez le prophète Ezéchiel : « Il y a de » faux prophètes, dit Dieu, qui trompent mon peuple en lui criant : la » paix ; et il n'y a pas la paix. Le peuple élevait une muraille et eux » l'enduisaient de boue, sans prendre soin d'y mettre de la paille. Dis- » leur, toi, mon prophète, que cette muraille tombera, car il surviendra » une pluie qui formera inondation ; je ferai tomber de grandes pierres, » et un vent impétueux soufflera pour tout emporter [5]. »

» Qu'avons-nous vu, il y a quelques années ? *Tremblons de voir, d'une manière ou d'une autre, la justice de Dieu se donner de nouveau carrière,* si nous ne revenons à lui ; car il nous en fait encore la menace par son prophète : « J'achèverai de donner cours à mon indignation sur » cette muraille et sur ceux qui l'enduisent d'un mortier mal préparé. » La muraille a disparu, et, avec elle, tous ceux qui avaient voulu l'en- » duire. »

En cette même année, M. Blanc de Saint-Bonnet publiait son livre *La légitimité*. Nous y lisions les mêmes constatations et les mêmes craintes : « Et dès le jour où la paix fut signée, on entendit les « sages » dire que la France se sentait prise d'un immense besoin. Etait-ce le besoin du repos après tant de désastres, ou le besoin de rendre grâces à Dieu qui nous tend la main dans l'abîme ? Point du tout, la France est prise, suivant eux, d'un immense besoin de faire des affaires... Ce n'est pas le besoin de faire *ses* affaires, mais de faire *des* affaires : autrement dit, d'accumuler des fortunes plus colossales et plus scandaleuses encore par leur cupidité [6]. »

Toujours en 1873, lord Denbigh voyait et signalait un courant plus empoisonné encore que celui des affaires, entraînant la France vers le gouffre auquel elle venait d'être arrachée.

Il écrivait à M. Le Play :

« La France me paraît dans le même état que le monde *à la veille du déluge*. On rit, on s'amuse, on ne s'aperçoit pas de l'abîme qui est prêt à l'engloutir. La société danse sur un volcan ! Les puissances gouvernementales se passent du Bon Dieu, car ces hommes se croient tout-puissants. Voilà la première faute. On ne reconnaît pas Dieu comme le Maître et le Régent de l'Univers avec l'aide duquel on peut tout faire, sans lequel on ne peut rien faire de bon. »

Lord Denbigh signalait à M. Le Play dans ces quelques lignes

---

5. Ezéchiel, ch. XI.
6. *La légitimité*, p. 62.

la grande faute que commirent les catholiques libéraux de l'Assemblée nationale. Nous l'avons dit : ils ne voulurent pas que Dieu fût reconnu le Maître des sociétés aussi bien que des individus ; et c'est parce que le comte de Chambord avait dit le vouloir qu'ils mirent en œuvre tant d'intrigues pour l'écarter du trône. Le monde se mettait par là et par sa fureur à courir aux affaires et aux plaisirs dans un état comparable à celui qui a précédé le déluge. Nous trouvâmes deux ans plus tard cette pensée exprimée dans une brochure écrite par un protestant prussien, M. de Kirchman, vieux parlementaire et professeur de philosophie. Après avoir déploré les tentatives faites dans tous les pays pour enlever les écoles à l'influence religieuse, il disait :

« Ni les gouvernements, ni les classes dirigeantes ne sauraient arrêter la catastrophe finale. »

Puis, précisant sa pensée, il ajouta :

« Si l'Etat continue la lutte entreprise contre l'Eglise Catholique, on cherchera en vain à faire rentrer dans son lit le fleuve impétueux de la Révolution : *la société périra dans le déluge*, que seule l'Eglise catholique a la force d'arrêter. »

Et le 24 mai 1914, Son Eminence le cardinal Billot m'écrivait :

« On cherche en vain la digue à opposer à la marée montante des idées libérales, *annonce du déluge*. Nous revoilà aux jours de Noé, et le Noé d'aujourd'hui (Pie X), ne trouve pas meilleur accueil que celui d'autrefois, pendant les cent années, que l'arche fut en construction. C'est la même histoire. Aura-t-elle le même dénouement ? Le dénouement du cataclysme et du renouveau qui le suivit ? Pour moi, le cataclysme ne fait point de doute et la question ne se pose que sur le renouveau ».

Serons-nous plus sages après la guerre de 1914 que nous ne le fûmes après celle de 1870 ? Un vrai et durable « renouveau » se produira-t-il dans les cœurs, dans les familles et dans l'Etat ?

Ce que nous voyons, ce que nous entendons n'en autorise guère l'espérance.

Isaïe nous raconte l'imbécile enflure du peuple d'Israël après les invasions qui ne lui laissèrent que des villes en ruines. Ils s'écriaient : « Nos murs de briques sont abattus, nous les rebâtirons en pierre de taille, nos sycomores sont coupés, nous les remplacerons par des cèdres [7]. »

Mais l'Esprit-Saint répondit : Dieu sera sans pitié pour le

7. Is., IX, 8-9.

peuple flagellé qui ne se tourne point vers lui, et ceux qui le conduisent le mèneront à des précipices plus profonds.

Si l'orgueilleuse outrecuidance que nos gouvernants ne cessent de manifester venait à être partagée par la nation, elle donnerait à craindre que les dernières calamités, celles qui doivent précéder le second avènement du divin Sauveur, ne soient bien proches.

Après la lettre de lord Denbigh, M. Le Play en reçut une de lord Montagu qui lui disait :

« Lorsqu'en 1872 je vins à Paris, quelqu'un me demanda si j'y étais venu pour assister à des fêtes ou pour aller au théâtre. Je répondis : « Je suis venu pour savoir si les Prussiens reviendront. » Alors mon interlocuteur me débita une longue tirade sur l'armement, les soldats et la résolution de chaque Français « d'avoir une revanche ». Quand il s'arrêta enfin, je lui dis : « Je pense qu'il vous serait possible de l'avoir, cette revanche. » Comment donc ? — En devenant meilleurs chrétiens que vos vainqueurs.

« — Je vous rappelle que pour être chrétien, il faut observer la loi de Dieu. Souvenez-vous que les commandements de Dieu sont la seule base sur laquelle l'édifice social puisse reposer solidement. Vous attribuez les malheurs de la France aux défaillances des hommes de guerre, à la division des partis, aux préjugés de la nation, aux illusions des lettrés. Je le concède. Mais alors le problème consiste à découvrir le remède à ces maux. Or, il ne peut se trouver que dans la loi de Dieu, qui, réprimant les erreurs et les passions, rappelle les hommes à leurs devoirs et rétablit parmi eux l'harmonie. »

Ces vérités ne furent point comprises. Loin de là, on vit bientôt tout ce à quoi la voix des sages attribuait la catastrophe de 1870-1871 renaître, se renouveler et s'aggraver ; et ainsi un nouveau et plus cruel châtiment s'imposait.

Que la société doive être un Temple, comme disait la *Semaine religieuse*, c'est-à-dire qu'elle doive être organisée de façon à ce que Dieu y soit adoré et que les âmes y soient aidées à faire leur salut, et cela par le jeu naturel de la Constitution, par des Institutions nationales qui en soient l'ossature et la musculature, et par des lois qui soient dérivées de la loi divine, c'est ce que le fils de saint Louis avait compris, voulu et signifié dans son manifeste. Mais la guerre et la Commune n'avaient pu ouvrir les yeux des classes dirigeantes ; elles n'étaient pas encore assez éclairées pour renoncer à la « Grande Conquête de 89 », c'est-à-dire, à l'omnipotence de l'Etat, à l'Etat-Dieu. Leurs représentants proclamèrent la République. Ils avaient cru consolider leur édifice en lui donnant le nom de « République Conser-

vatrice ». Hélas ils en avaient rejointoyé les pierres assez bonnes en elles-mêmes, non avec le ciment divin, mais avec un mortier sans liaison ; aussi on les vit se détacher les unes après les autres. Et la République n'eut qu'à s'avancer dans la voie que l'Assemblée lui avait ouverte pour arriver à faire de l'athéisme le dogme et l'institution fondamentale de l'Etat définitivement libéré.

C'est le grand crime, le crime qui surpasse tous les autres. Commencé en France par la déclaration des Droits de l'homme, il se répandit comme une contagion pestilentielle chez tous les peuples. Aussi n'est-il pas étonnant que des esprits si divers et si distingués aient eu la pensée qu'il appellerait sur nous un châtiment comparable à celui dont furent frappés les contemporains de Noé.

Ce nouveau châtiment nous le subissons, et ce n'est que ceux qui en verront la fin qui pourront dire si sa comparaison avec celui du déluge fut exagérée.

Nous ne parlerons qu'en second lieu de ce grand crime, ce crime de l'Etat. Nous devons en faire précéder l'exposé du récit des péchés individuels. Ils furent vraiment les péchés du peuple, parce que tous, plus ou moins, nous nous en sommes rendus coupables, tous nous devions en être punis par un châtiment commun.

CHAPITRE III.

Luxe dans les familles.

Un mal presque incurable, c'est le luxe. Le luxe empoisonne toute une nation.

Ce vice qui en attire une infinité d'autres répand sa contagion depuis le Roi jusqu'aux derniers de la lie du peuple.

Les gens médiocres veulent égaler les grands, car qui est-ce qui se fait justice ? Les petits veulent passer pour médiocres ; tout le monde fait plus qu'il ne peut : les uns par faste, et pour se faire prévaloir de leurs richesses ; les autres par mauvaise honte, et pour cacher leur pauvreté. Ceux mêmes qui sont assez sages pour condamner un si grand désordre ne le sont pas assez pour oser lever la tête les premiers et pour donner des exemples contraires. Toute une nation se ruine, toutes les conditions se confondent.

La passion d'acquérir du bien pour soutenir une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures ; il n'est plus question que d'être riche ; la pauvreté est une infamie. Ceux mêmes qui n'ont pas de bien veulent paraître en avoir ; ils en dépensent comme s'ils en avaient : on emprunte, on trompe, on use de mille artifices indignes pour parvenir. Mais qui remédiera à ces maux ?

(FÉNELON, *Télémaque.*)

Luxe à la naissance, à la première Communion, au mariage, aux funérailles. — Luxe dans l'habitation, la table, le vêtement. — Le luxe appelle l'agiotage. — L'agiotage appelle le crime ou les extravagances de la folie. — Rares sont ceux qui savent résister au courant.

Le premier déréglement auquel se laissèrent entraîner aveuglément les familles françaises dans les années qui suivirent la guerre de 1870, ce fut le luxe, qui avait été excessif sous l'Empire et qui le redevint bientôt sous la République.

La paix conclue, le territoire libéré de l'occupation allemande, on se mit aux affaires et les affaires prirent un grand essor.

L'argent afflua ; on le dépensa, d'abord et surtout pour donner satisfaction à la vanité, pour se donner non le décor qui contribue au maintien de la dignité qu'exige la situation sociale, mais le faste qui éblouit le voisin et cherche à l'éclipser.

Le luxe blâmable, c'est l'excès dans la table, l'ameublement, le vêtement, etc. ; c'est toute consommation faite en dehors des besoins de nécessité, d'amélioration, d'éducation ou de dignité sociale ; tout ce qui ne sert qu'à nourrir la vanité, le désir de paraître au-dessus de ses semblables. Il est difficile de le décrire complètement, mais qui ne l'a remarqué et même blâmé chez ses émules ? Qui ne l'a montré du doigt dans la rue ? Après, plus encore qu'avant la guerre, on le vit partout, comme une épidémie, qui des villes gagna les campagnes et mit nombre de familles à la gêne, s'il ne les conduisit à la ruine, aussi bien chez les classes laborieuses que dans la haute société.

Rien ne pouvait plus se faire simplement, la naissance, le mariage, la mort étaient autant d'occasions où le luxe était arrivé à s'imposer : Tous les actes de la vie sociale en étaient devenus tributaires, étaient des causes de dépenses et d'étalage. Les familles qui auraient voulu s'en tenir aux usages d'autrefois étaient réduites à céder à l'entraînement, à sacrifier peu ou prou à des usages qu'elles déploraient, à moins de renoncer à toutes relations.

M. Demolins a écrit :

« Me trouvant dans une famille qui comptait au même foyer quatre générations établies, je pus comparer dans le livre de compte parfaitement conservé les chiffres des dépenses occasionnées par chacun des trois mariages.

» Je fus d'abord frappé d'un double fait : tandis que la fortune de la famille avait toujours été en diminuant, la somme des frais avait toujours été en augmentant.

» Entrant dans le détail, je remarquai que la corbeille et le mobilier de la grand'mère se composaient principalement d'objets utiles dans un ménage. Le linge y était sans luxe, mais de première qualité ; les chemises n'avaient point de dentelles, mais elles étaient en magnifique toile, capable de défier le temps et l'usure.

» En passant à la corbeille de la fille, il était facile de voir qu'une transformation commençait à s'opérer dans les idées et dans les habitudes. Le superflu y avait une plus large part, au détriment du nécessaire. Le mobilier était plus élégant, mais moins solide ; le linge plus orné, mais moins fort ; les chemises bordées de dentelles, mais d'une qualité inférieure.

» Avec la corbeille de la petite-fille, la transformation était complète. Tout était sacrifié au superflu, *à la montre, à l'œil*, suivant l'expression

barbare créée exprès pour désigner un état de chose qui nous ramène à la barbarie, par l'extrême civilisation. Sous des apparences d'élégance et de grâce le mobilier déguisait mal les vices de sa fabrication. C'était bien là ce qui convenait à des familles nomades, sans tradition, sans foyer fixe, et par conséquent sans souci du lendemain. Et cependant tous ces riens, toute cette quincaillerie, toute cette bimbeloterie dorée, argentée, ciselée, représentait, en tenant compte de la différence de l'argent, une somme deux fois plus élevée que celle inscrite pour l'établissement de la grand'mère.

» Les conséquences d'un pareil état de choses sont plus graves qu'on ne pense. Qui ne sait que, dans la vie moderne, si l'on accorde beaucoup plus au superflu, à l'extérieur, à la représentation, on se restreint considérablement sur le nécessaire. Nos pères vivaient pour leurs amis et pour leurs enfants, et ils vivaient confortablement ; nous vivons pour les voisins et pour les passants, et notre vie est factice comme notre organisation sociale tout entière.

« Je demandais un jour à un architecte de Paris quelle était la règle principale à suivre dans la distribution d'un appartement pour en faciliter la location. Il me répondit qu'il fallait sacrifier toutes les pièces au salon de réception. Voilà un mot qui nous peint merveilleusement. Parcourez, en effet, les appartements à louer dans nos immenses casernes modernes : vous y verrez que la cuisine, les chambres à coucher, la salle à manger, c'est-à-dire les pièces essentielles, sont en disproportion, comme air, comme jour, comme espace, avec le salon de réception, c'est-à-dire avec la pièce accessoire. Si bien que vous pourriez établir une sorte de règle de proportion, et dire que dans la société moderne le superflu est au nécessaire comme le salon est aux autres pièces de l'habitation. Nous marchons à un état social, qui ne comportera plus pour tout intérieur qu'une seule pièce, le salon ; pour le logement et la nourriture on ira à l'hôtel ».

Se plaçant à un autre point de vue, l'un des deux journaux qui ont le plus contribué à répandre l'esprit du monde dans les milieux chrétiens de la bourgeoisie et de la noblesse, eut un jour un éclair de bon sens, il appela l'attention de ses lecteurs sur les changements que le luxe a opérés jusque dans les actes de la vie de famille les plus dignes de réserve et de respect.

« Pénétrez ces jours-ci (jour de la première communion des enfants de la paroisse ou de l'Institution) dans une maison où il y a des enfants. Qu'y trouvez-vous ? Une exposition châtoyante de cadeaux sacrés ou profanes, de richesses accumulées qui réjouissent les yeux et le cœur des petits communiants.

» O changement des temps et des mœurs ! Autrefois, on nous comblait de joie, à l'époque de notre première Communion, en nous donnant une montre d'argent, un paroissien de sept francs et un chapelet de trente sous. Aujourd'hui, un enfant, même dans les conditions de médiocre fortune, reçoit en moyenne, une cinquantaine de présents, souvent coûteux et qui parfois n'ont rien de religieux. »

Cette déviation du sens chrétien ne s'est pas seulement produite en France. Monseigneur l'archevêque de Cologne adressa en 1890 à son clergé cet avis :

« A l'occasion de la première Communion, on consacre souvent aux

détails de toilette, surtout des filles, des soins qui dépassent les moyens de beaucoup de parents, et *qui sont de nature à nuire chez les enfants au sérieux qu'exige la préparation à cet acte si saint, et à leur dévotion pendant la cérémonie de la sainte Communion.*

» Nous croyons donc utile d'engager les prêtres de l'archidiocèse à prendre des mesures pour remédier à ce mal. A cet effet ils exposeront aux parents que les prescriptions de l'Eglise ne demandent qu'une toilette modeste, conforme à la condition de chacun et que tout étalage d'un luxe inutile, alors même que l'état de la fortune le permet, est contraire à l'humilité, qui doit être la disposition principale du chrétien dans la sainte Communion. »

Chez nous aussi, que de parents croient ne pouvoir mieux préparer leurs enfants au « plus grand jour de leur vie » qu'en leur parlant de toilette et de vanité. Au lieu de les entretenir de la grandeur et de la sainteté du sacrement de l'Eucharistie, de la pureté dont l'âme de l'enfant doit être ornée pour s'unir à son Dieu, des vertus que Jésus aime à trouver dans les âmes, des grâces qu'il apporte à ceux qui le reçoivent dignement.

Dans beaucoup de familles, à l'approche du grand jour, il est question de tout, excepté de la communion elle-même et de Jésus-Christ ! L'idée du monde, de ses frivolités et de ses vanités fait tellement le tout des entretiens, que le jour de la première communion apparaît à l'horizon aux yeux de l'enfant comme un jour profane plutôt que comme un jour saint ! Le jour de la première communion, c'est pour l'enfant le jour rêvé et désiré, où il portera une belle toilette, où il recevra des cadeaux, où il fera des visites, où il sera regardé comme un personnage important.

L'année qui suivit la publication du décret pontifical sur la Communion des enfants, l'*Echo de Paris*, qui n'est pas ce qu'on appelle un journal dévot, fit cette observation :

« Je me disais que l'un des premiers résultats du décret qui admet les petits enfants à la Table sainte serait de simplifier la première Communion, qui avait fini par revêtir un caractère presque exclusivement mondain. On en était arrivé à citer dans les journaux les noms des premiers Communiants dont les familles occupaient un rang, à les citer entre deux danses ou deux bals ; à en énumérer les cadeaux, etc. Je confesse ma naïveté, j'avais compté sans l'esprit du monde qui n'est jamais vaincu, et qui, des obstacles mêmes se sert pour préparer ses revanches. Si étrange que cela paraisse, on a su profiter du décret pour faire deux cérémonies : le jour de la Communion privée et le jour de la Communion solennelle, ayant l'une et l'autre le même caractère. »

Passant à d'autres actes de la vie de famille, l'*Echo de Paris* dit encore :

« La comparaison du présent avec le passé offre en tout ce même aspect. Suivez la famille dans tous ses actes. Autrefois les parents de la future, ses proches, ses intimes lui offraient un souvenir la veille de son mariage. — Aujourd'hui, c'est par centaines que se comptent les présents riches. Ils forment, à la soirée ou à la matinée du contrat, une EXPOSITION !

» Autrefois on déposait deux ou trois bouquets sur le cercueil d'*un enfant*, d'une jeune fille. — Aujourd'hui, voyez les chars funèbres qui traversent les rues, et les catafalques dressés dans les églises. Les couronnes magnifiques et enrubannées sont si nombreuses, si considérables, qu'il faut, pour les transporter, des employés supplémentaires. En vain des prélats ont-ils protesté publiquement contre cette transformation du deuil en fête fleurie. L'ostentation et l'affection se sont liguées pour résister à leurs avis mesurés. Les cortèges de mort sont parfois comme de ravissants et coûteux jardins ambulants.

» Il y a vingt ans, une femme aisée se croyait habillée avec une robe de quatre-vingts francs. Les plus modérées aujourd'hui consacrent cinq ou six fois cette somme à une seule robe, et savent que d'autres la dépassent de beaucoup.

» La table, même dans les dîners d'intimes, dans les dîners de famille, est plus somptueuse que jamais, et les plats simples ne sont plus de mise du moment qu'on reçoit quatre ou cinq convives. Le service se raffine et exige une augmentation du personnel. Le mobilier s'enrichit chaque jour de quelque bibelot décoratif.

» Les objets d'art, autrefois réservés à quelques-uns, sont disputés chèrement par un grand nombre d'amateurs. En un mot, la simplicité d'antan semble absolument reléguée, et la dépense augmente partout, à mesure que les ressources diminuent.

» Tout cela est : on ne peut que le constater. Les moralistes s'en effraient. Leurs sages conseils se perdent dans le brouhaha universel. La nécessité devrait être plus éloquente que leurs conseils : eh bien ! la nécessité elle-même ne change rien au train de la vie. Vous voyez cela tous les jours, n'est-ce pas : les gens ruinés vivent tout aussi luxueusement, parfois plus luxueusement que la veille, et trouvent la solution de cet étrange problème : briller sans avoir. »

Avec plus d'autorité que les moralistes, l'Eglise a fait entendre sa voix, sa grande voix dans une canonisation, la canonisation de saint Benoît-Joseph Labre, au sujet de laquelle M. Ernest Hello a fait cette observation :

« Pendant que l'adoration du veau d'or semble devenir une religion, l'Eglise choisit pour le canoniser l'homme qui a poussé la pauvreté à des excès invraisemblables ! L'opportunité de cette canonisation n'a-t-elle pas quelque chose de réellement divin ? La contradiction immense qui existe entre Benoît-Joseph Labre et l'état actuel des hommes ne donne-t-elle pas au monde un enseignement singulier ?

» L'Eglise catholique ne se montre-t-elle pas dépositaire de secrets profonds, quand elle étale ainsi, avec une pompe audacieuse, à la face du monde, ce Benoît-Joseph Labre que le monde méprise tant, et qu'elle glorifie sans se cacher ?

» L'Eglise catholique ne prouve-t-elle pas par là qu'elle a une vie propre, une vie supérieure, indépendante des accidents ? »

Cette pensée de paraître, de briller, d'éclipser, a amené nos contemporains à substituer, comme moyen de parvenir plus facilement et plus tôt, la spéculation au travail personnel et soutenu. L'argent avait acquis trop de considération. Alors les roueries qui procurent la fortune instantanée, les combinaisons financières, insuffisamment prévues par la loi, qui favorisent les gains trop faciles au détriment des non-initiés, jouirent de la faveur et des indulgences. On distinguait encore, il y a moins d'un demi-siècle, entre les richesses bien acquises et les autres. Alors, on ne distingua plus. Le niveau de l'honnêteté courante baissa. Ce qui était censuré avec sévérité fit sourire avec bienveillance, pour ne pas dire avec admiration. On ne s'inquiéta plus de savoir d'où provenait le luxe qui vous éclaboussait au passage. Tout le monde lui tirait son chapeau. Des scrupules, là-dessus, auraient fait voir trop de délicatesse. L'homme fort est celui qui réussit ; et peu importent les moyens.

Les moyens furent parfois demandés au crime. Il y a quelques années, Madame Joniaux fut accusée à Bruxelles d'avoir empoisonné un oncle, une sœur et un frère. Après trois semaines d'interrogatoires, une sentence de mort fut prononcée contre elle. Au cours de ce procès, elle fit preuve d'une intelligence qui, mise au service du bien, l'aurait rendue capable des plus grandes choses ; mais non, elle a écouté sa passion : paraître, se faire valoir ; et quelle épouvantable existence cette passion lui a faite ! Ces expédients continuels, cette chasse perpétuelle au billet de banque, ces visites au mont de piété, ces échéances dont rien ne faisait entrevoir la fin, qui la jetaient en de continuelles agitations, et puis les pensées du crime, la combinaison de ses forfaits, et les craintes, les terreurs qui suivaient nécessairement ! Et au milieu de tout cela, être obligée de garder une apparence de sérénité, de calme, d'enjouement, jouer le rôle de la femme du monde, habituée des réceptions fastueuses, des dîners, des théâtres et des stations balnéaires !

Un journal radical, l'*Express de Liége*, s'est demandé quelle a été la cause réelle, la cause première, la cause profonde d'une si lamentable chute. Et il fut obligé de dire :

« Elle a voulu faire la femme du monde. C'est ce fardeau, le paraître, qui la fit succomber. Ce sont, non le besoin des jouissances réelles, mais les nécessités factices des luxes conventionnels qui seuls, ont pesé sur cette âme.

» Ah ! ces soirées de bal, ces garden-parties, ces visites pour lesquelles sont nécessaires, indispensables, rigoureusement exigées, les dernières fanfreluches ruineuses que la mode impose !

» Ah ! le théâtre de gala. Ah ! les concerts de charité. Ah ! les fêtes absurdes et ennuyeuses où la vanité bat le rappel et d'où la dignité revient presque toujours meurtrie. Ah ! le gouffre.

» Combien pourrait-on compter de familles, parmi les gens en vue qui constituent le « monde » qui n'aient été bouleversées et désolées par une honte ou par une douleur venant de là ? »

En 1891, un journal mondain se mit à déplorer qu'à Paris le Carême de cette année se passât sans fêtes.

« Paris s'ennuie ! *s'écria le journaliste*, pas d'entrain, pas de fêtes, pas de brillantes réunions, pas même, — ce qui est plus grave, — la moindre velléité de réagir et de tâcher de s'amuser. D'un bout à l'autre du high-life, ce n'est qu'un concert de plaintes résignées sur la tristesse et le vide des salons, sur le manque absolu de distractions et d'élégantes assemblées. »

Qu'on n'aille point croire que ce fût par esprit de pénitence que Paris, ce coin du Paris mondain qui prétend être un Paris religieux, se privait ainsi de ses plaisirs ordinaires. Non, s'il n'y avait eu que les convenances et les obligations religieuses, s'il n'y avait eu que la République et ses persécutions, cela n'aurait nullement empêché les Parisiens de continuer leur train.

Mais qu'y a-t-il donc pour ralentir ainsi leur ardeur au plaisir ?

« La cause la plus frappante, la plus sérieuse, la plus topique, à mon avis, *dit leur Moniteur*, c'est le développement toujours croissant et immodéré du luxe. On s'est habitué peu à peu à ne plus pouvoir se réunir sans un apparat, une mise en scène et des frais extraordinaires, sans un déploiement excessif de décorations, de fleurs, de serviteurs, d'éclairage et de rafraîchissements. On a tout sacrifié et tout subordonné à la vanité et à l'ostentation, et on a fini par compliquer tellement les choses, par augmenter dans de si énormes proportions les difficultés et les dépenses, que les maîtresses de maison reculent épouvantées quand il s'agit de lancer des invitations. Même sentiment chez celles qui les reçoivent. Car chacun redoute les toilettes extravagantes qu'il faudra faire et le gros accroc que l'on fera à son budget si l'on est tenu de rendre la politesse. »

Et pour montrer que la cause qu'il assignait cette année, à l'engourdissement du Paris des plaisirs était bien la véritable, le journaliste ajoutait :

« Je défie qui que ce soit, à l'heure qu'il est, de donner un joli bal à moins de quinze mille francs. »

Que disait-il, « quinze mille francs ». En cette même année 1891, le 26 mai, la princesse de Léon a donné à Paris, un bal

costumé, pour lequel elle a fait deux mille invitations et qui a occasionné une dépense que le *Gaulois* n'estima pas à moins de 3.000.000, nous disons trois millions de francs, (dépenses réunies sans doute de l'hôtesse et de ses invités).

Le lendemain, tous les journaux boulevardiers ont consacré leurs premières colonnes à célébrer avec un lyrisme exalté les splendeurs de cette fête, disons mieux, de cette folie. Ils décrivirent dans tous leurs détails les accoutrements de théâtre dont les dames s'étaient affublées. Les hommes, eux, s'étaient montrés costumés en forts de la Halle, en polichinelles, en saltimbanques, celui-ci en ours, celui-là en chauve-souris. On y voyait des arlequins et des pierrots mêlés à des grands seigneurs historiques de toutes les époques, jusqu'à des généraux Vendéens !

M. Edmond Demolins a ainsi terminé les observations que nous avons relatées ci-dessus :

« En face d'une pareille désorganisation, conséquence naturelle du luxe, on comprend combien sont peu de chose les dissertations, même les plus éloquentes, des philosophes et des économistes. La Religion seule a le don de toucher les cœurs et de forcer les volontés. Les éloquentes diatribes de Sénèque et des stoïciens n'ont pas été capables d'arracher la vieille société romaine à son luxe et à sa décadence. Elle n'a été transformée que par la prédication des apôtres, par les exemples des martyrs et surtout par la grâce divine, plus puissante et plus féconde que tous les efforts des hommes. Il est temps que nous comprenions ces grands enseignements de l'expérience, si nous ne voulons, comme les Romains de la décadence, devenir la proie des barbares [1]. »

Les barbares étaient venus à la fin du second Empire, comme ils étaient venus aux derniers jours de l'Empire romain, comme ils sont de nouveau chez nous, appelés, toujours, par le désordre des mœurs que le luxe engendre.

Sans doute il a toujours été difficile de résister au courant du siècle. Toujours, cependant, il s'est trouvé des hommes qui ont eu ce courage ; toujours, il est vrai, ils ont été rares, et souvent ils ne sont revenus au bon sens qu'après avoir eux-mêmes sacrifié à l'idole.

« Lorsque mon père achetait quelque meuble dont il aurait pu se passer,

---

1. Nous verrons plus loin que la religion a parlé par la bouche de ses pontifes et que de nos jours leur voix ne parvint point à dominer celle de « la mode ».

ma mère en éprouvait de la peine, et ne pouvait s'empêcher de lui en faire quelque reproche. Que n'aurait-elle pas dit, si elle avait vu ceux que j'ai ajoutés à la maison, surtout depuis mon mariage, et bien que les plus précieux que j'ai ou ai eus m'aient été donnés ! Elle aurait voulu, sans doute, me les faire vendre de suite et m'en faire employer le prix en achats de terres, champs et olivets. Je n'ai senti que trop tard combien elle avait raison, et j'en fais mon *mea culpa.* »

Celui qui écrivit ces lignes, était un jurisconsulte des plus illustres de son pays et de son temps, il avait une situation hors de pair.

« Je devins, dit-il, non seulement avocat et conseil ordinaire de l'évêque, mais aussi des gouverneurs de la province, des intendants, des premiers présidents, des procureurs généraux, de presque tous les présidents et conseillers du Conseil souverain de Roussillon, et des maisons les plus distinguées de Perpignan, telle que celle du marquis d'Aguilar, du comte de Ros, du baron de Cabreins son frère, des Doms, des Cagariga, des Copous, des Riart, des Boisrobert, des Campredon, des Montferré, du maréchal de Noailles, du prince de Montbarrey. »

Il est rare de voir un homme de cette importance manifester publiquement son repentir et donner à ses contemporains l'exemple de son retour à ce que commande la raison aussi bien que le christianisme.

Le grand chancelier du XVIIe siècle, d'Aguesseau, dans l'une de ses mercuriales s'est efforcé d'obtenir des magistrats qu'il présidait une semblable conversion. Il leur dit :

« Tel est le changement produit dans le monde depuis qu'on a chassé la raison et qu'avec elle a disparu l'amour de l'ordre et de la discipline, le respect des anciens. On ne connaît plus son état, et on ne se connaît plus soi-même. Le fils dédaigne d'habiter la maison de ses pères, il rougit de leur ancienne simplicité. Un patrimoine amassé pendant tant d'années par les mains de la tempérance et de la frugalité est bientôt sacrifié au spectacle enchanteur d'une vaine magnificence... » Puis, s'adressant plus directement aux magistrats qu'il présidait : « Et vous que la justice a portés en son sein, qu'elle a vus croître sous ses yeux et qu'elle a regardés comme sa suprême espérance ; vous, pour qui la sagesse des mœurs était un bien acquis et héréditaire que vous aviez reçu de vos pères, et que vous deviez transmettre à vos enfants, qu'est devenu ce grand dépôt que Dieu vous avait confié ? Enfants des patriarches, qu'avez-vous fait de la plus précieuse portion de leur héritage, de ce patrimoine de prudence, de modération et de simplicité qui était le caractère et comme le bien propre de l'ancienne magistrature ? »

Combien de personnes qui n'avaient point pour excuse le haut rang qu'elles avaient à tenir dans la société eurent de notre temps à faire leur *mea culpa* d'un luxe plus exagéré que celui que déploraient ces hauts magistrats, lorsque vinrent les barbares de 1870, et lorsque revinrent les mêmes barbares en 1914.

Connaît-on beaucoup de pères et mères de familles qui eurent le caractère assez ferme pour résister à l'entraînement et garder un train de maison qui ne soit point au-dessus de ce qu'exigent les convenances sociales et la prospérité, le bien-être et le bonheur de leur famille ?

CHAPITRE IV.

Le luxe des femmes.

La modestie doit éclater dans le vêtement, le geste, la démarche ; car l'état de l'âme se manifeste dans la tenue du corps.
Vox quædam est animi corporis motus.
S. Ambroise, *De off. min.* I, 71.

Les toilettes après 1870. — Un avertissement providentiel. — Louables exceptions. — Corrompre les femmes pour frapper l'Église. — Modes nuisibles à la santé, ridicules, indécentes. — Grave responsabilité de la bourgeoisie. — Même pendant la guerre. — Protestations non entendues et réactions inefficaces. — Comme au IVe siècle. — Malédictions et menaces du Saint-Esprit.

Le 16 novembre 1874, peu de temps donc après le premier désastre, Me Lavergne écrivit à M. Ozaneaux, son parent, à Cambrai :

« Je crois qu'on n'a jamais vu les magasins si brillants et les toilettes si extravagantes que cette année. C'est à croire que la richesse est universelle. Paris est balayé par le velours. On rencontre, rue du Bac, une dame toute en soie, portant un manteau de velours bordé de martre. Est-ce une comtesse ? Non. C'est Mme Poterlou, concierge de l'*Univers*, fort bonne femme du reste, et qui le matin balaye les escaliers ».

Il est vrai qu'en compensation Me Lavergne pouvait ajouter :

« Et cette autre portant une robe de laine, un châle de cachemire noir uni, un petit chapeau bas, sans plumes ni fleurs : c'est Mme la comtesse de Mesnard, riche à millions et qui donne cent mille francs aux pauvres chaque année. Il faut le voir pour le croire, mais cela est. ».

La même écrivait en 1876 :

« Je ne puis lire un journal sans me mettre en colère contre l'ineptie,

la couardise des uns, la scélératesse des autres. Je croyais que le feu de nos incendies aurait éclairé, purifié. Et où en sommes-nous ? »

En 1878 :

« Vos dames sont folles avec leurs toilettes. C'est pécher contre le bon sens de se déguiser en princesses quand on n'est après tout que de simples bourgeoises... Qu'une femme de fabricant ou de négociant, qui voit de près la misère des ouvriers, et, après tout, n'a d'autres obligations que d'être propre et bien mise, traîne des queues de soie, s'empanache et se travestisse en mannequin de couture, c'est simplement ridicule. »

Ridicule, oui. Mais, combien funeste aux familles et immoral dans la société ; car ce luxe, nous venons de le voir, de la bourgeoisie avait aussitôt gagné les classes populaires.

Du haut en bas de la société on rencontre des femmes auxquelles peuvent s'appliquer un ou plusieurs traits du portrait que M. Ernest Hello a tracé de celle qui s'est vouée au culte de cette divinité « la mode ».

« Imaginez-vous une poupée douée de mouvement, et, dans une certaine mesure douée de connaissance, une poupée qui aimerait les rubans roses dont l'affuble une petite main maladroite et vaniteuse, une poupée qui serait *fière*, fière, entendez-vous ? fière d'être poupée, et qui prendrait vis-à-vis des personnes vivantes de petits airs méprisants.

Si je généralisais, si je disais : Voilà toutes les femmes, je commettrais une injustice qui se réfuterait elle-même ; je ne parle donc que d'une certaine classe de femmes. Mais cette classe se rencontre partout.

On parle souvent de la perversité des femmes, tel n'est pas mon sujet ; la femme poupée n'est pas méchante, c'est une sotte.

La sottise d'une femme écarte le mari et détruit la famille ; la famille détruite, que reste-t-il de la société ? Si l'on pense un instant à l'influence immense qu'exercent les femmes sur les hommes et sur les enfants, sur leur présent et sur leur avenir, sur les intelligences et sur les âmes, il est impossible d'arrêter ses yeux sans terreur sur la femme poupée.

Ceux qui donnent des conseils avec autorité devraient, je crois, se souvenir que le premier pas fait par une jeune fille dans la voie de la vanité est le gage de son malheur et le gage du malheur de tous ceux qui l'approcheront.

Quand ce premier pas est encouragé, nul ne sait ce qui s'en suivra.

Or, il n'est pas seulement encouragé ; il est commandé, il devient obligatoire, il fait partie de l'éducation ; je me trompe, il est l'éducation, il est enseigné doctrinalement dans les maisons où la vanité est le principe, le moyen et le but de la vie, où la toilette, le culte de la toilette résume et symbolise leur misérable vie.

La femme est devenue poupée parce qu'on l'élève en poupée, parce qu'on la traite en poupée. L'éducation mondaine des femmes peut se résumer en un mot : vanité. Et voici le plus grave : la vanité leur semble innocente. Elles croient qu'il leur est permis d'être vaines. Pourvu qu'elles ne soient pas coupables en acte d'une certaine manière déterminée, elles croient que le néant est leur destinée, et que la vanité est pour elles chose légitime.

Il y a des créatures qui devraient être des femmes, et qui s'appellent

seulement *femmes du monde* ; des créatures qui ne passent pas pour criminelles, et qui oublient, en face d'un chapeau, Dieu, leur âme, et les âmes qui les entourent.

Il y a à côté d'elles des enfants qui devraient respirer le vrai, en regardant leur mère.

Autre observation :

Dans une maison du plus modeste train, *dit un autre écrivain*, on n'eût pas souffert que la femme de chambre portât chapeau. Aujourd'hui, non seulement on tolère le chapeau, mais on l'exige des femmes de service, et la plus petite piqueuse de bottines porte chapeau à plumes. C'est ce que l'on appelle avoir une tenue convenable.

Il était pourtant bien gracieux le bonnet d'autrefois, le simple bonnet à deux rangs de garniture, plissés ou tuyautés.

Pauvres filles d'Eve, que vous êtes naïves et vaines ! Comme si malgré tout, en dépit du chapeau à plumes et du chapeau à fleurs, coiffée de velours ou de paille, de satin ou de peluche, la femme ne révélait pas son origine et sa situation sociale ! Les bonnets sont aujourd'hui méprisés souverainement, même dans les campagnes. Les fermières portent chapeau, les filles de ferme ont des chapeaux, l'enfant même ne porte plus de bonnet. Les temps ne sont pas éloignés où les bonnets typiques de la province, bonnets normands, auvergnats, picards, provençaux, nivernais, si pittoresques et si riches, auront tout à fait disparu, et qu'on en montrera des spécimens dans les expositions rétrospectives ».

Plus regrettable est la disparition du mantelet ; ce vêtement sans manches, avec ou sans capuchon, qui couvrait les épaules et les bras et descendait jusqu'aux talons. Aux jours de mon enfance, toute femme en était pourvue. Les petites gens le portaient en indienne, les autres en drap ou même en soie aux jours d'été. Les mantelets en indienne avaient une large frange tuyautée ; ceux en drap ou en soie, des dentelles ou des fourrures, selon la saison. Ce vêtement qui couvrait tout le corps était non seulement d'une extrême modestie, mais il enveloppait les plus humbles de dignité. Aucune femme n'eût voulu se rendre à l'église sans en être revêtue, et aux funérailles et même en d'autres circonstances, toutes ramenaient le capuchon sur leur tête.

Quelle impression de respect et d'édification présentait autrefois l'assemblée des fidèles : tous les hommes du côté de l'épître, toutes les femmes du côté de l'évangile, et celles-ci toutes drapées dans leur mantelet. Aujourd'hui non seulement il n'y a plus de distinction de sexe, mais les femmes répandues parmi les hommes attirent les regards de ceux-ci, et elles-mêmes promènent les yeux sur l'assemblée pour examiner la toilette de leurs concurrentes en luxe. Au-dessus de l'assemblée flottent

les plumes et autres affiquets qui font demander à l'homme étranger à nos croyances qui entre par hasard dans une église : où suis-je ?

En 1880 survint un désastre qui aurait dû donner à réfléchir : Krach de la banque fondée par M. Bontoux. Il n'obtint point que rien fût changé dans les habitudes de ceux qui n'en furent atteints à fond.

« Cette catastrophe de l'Union générale est épouvantable, écrit Me Lavergne. C'est navrant dans le détail, mais dans l'ensemble, il est impossible de ne pas reconnaître une punition de la soif de richesses qui a gagné toutes les classes... On se jetait tête baissée dans ce nouveau Missisipi qu'on estimait un Pactole, et les scènes de 1719 se renouvelaient à Lyon et à Paris. Et ce n'était pas seulement des fous et des folles qui se laissaient gagner par la fascination de l'or, mais des sages, des prudents, des chefs de famille ayant reçu et augmenté des fortunes acquises par le travail ».

Cette catastrophe ouvrit les yeux de quelques-uns, mais elle ne changea rien aux allures du public. En 1893 (le 24 avril), Juliette Charroy, sous le pseudonyme J. de Rochay écrivait :

« Je ne comprends pas que nulle voix n'ait le courage de s'élever contre les impudences du luxe qui s'étale dans les rues, en dépit des maux du passé et des menaces de l'avenir. Les toilettes de cette année me révoltent : ces robes serrées... ces chapeaux qui vous donnent des façons d'écervelées, cette désinvolture effrontée qu'on adopte avec fureur, tout cela est d'une suprême indécence. On dit que tous les temps ont vu des femmes extravagantes ; mais ce n'étaient pas sans doute les plus honnêtes, comme de nos jours, où les chrétiennes elles-mêmes ne savent pas résister au torrent, tandis que le deuil et les maux de l'Eglise devraient leur inspirer une austérité salutaire. Où va-t-on ? où va-t-on ?... C'est le cri, c'est le refrain de ceux qui réfléchissent, mais la foule inconsciente court à l'abîme en riant. »

M. de Bonald a fait cette observation que le Krach Bontoux a donné occasion de vérifier de nouveau :

« Le plus grand mal que le luxe a fait à la noblesse, dans toute l'Europe, est moins de l'avoir appauvrie, que de l'avoir rendue avide de richesses ».

Et ailleurs :

« Ce n'est pas la richesse qui corrompt les hommes, mais la poursuite de la richesse ». Or, cette soif des richesses vient le plus souvent de la nécessité de faire face aux dépenses qu'exige le luxe, et surtout le luxe des femmes qui appela après lui tous les autres.

En 1856, M. le baron de Gerlache adressait aux conférences

de saint Vincent de Paul de la Belgique une circulaire où il disait :

« La grande maladie du siècle c'est de vouloir gagner beaucoup pour pouvoir beaucoup dépenser, beaucoup paraître, beaucoup jouir. C'est une sorte de fièvre à laquelle peu de bons esprits échappent. Ainsi, les meilleures résolutions s'effacent, les plus nobles caractères s'amoindrissent ; on lutte quelque temps contre le monde ou contre soi-même, et peu à peu on cède à la contagion, et, sans déserter précisément la bonne cause, à laquelle on se fait gloire d'appartenir, on cesse de la servir efficacement. »

Ne croyons pas cependant que tous se laissassent entraîner par le courant. Nous avons entendu le témoignage rendu par Me Lavergne à Mme la comtesse de Mesnard. Ce n'était pas une exception.

M. le comte Christian de Cossé Brissac, ayant un jour lu dans le journal de Rochefort une accusation par trop généralisée, crut devoir faire cette réserve en faveur des familles vraiment chrétiennes de la haute société :

« Les réceptions sont réduites au minimum ; et quant aux bals, autant dire qu'ils sont supprimés. Malgré l'indifférence générale, on sait qu'il y a là une question de haute convenance. Ce n'est pas au moment où l'Eglise est persécutée avec frénésie, où tant de prêtres et de religieux souffrent moralement et matériellement, où l'on foule aux pieds tout ce que, dans nos traditions, nous avons été habitués à vénérer depuis des siècles, qu'il serait séant de donner des bals. Regardez de près les noms qui se lisent dans les comptes-rendus que donnent les journaux mondains des fêtes brillantes.

» Parmi les « mondains » il n'y a pas que des vieux français, il y a des gens qui ne partagent pas nos idées. Ce sont surtout ceux-là qui ont le cœur à s'amuser. Ceux d'entre nous qui leur font cortège sont, Dieu, merci, l'exception. »

Voilà qui corrige un peu les plaintes citées plus haut, recueillies par un journal mondain pendant le carême de 1891. Ce n'est point par la vraie noblesse qu'elles étaient formulées. Celle-ci conservait en partie du moins les dispositions où l'avaient mise les événements de 1870-71.

« Je me rappelle, écrivit une femme dans l'*Echo de la Ligue patriotique*, qu'après la guerre de 1870, il y eut, pendant quelques années, en France, comme une réaction contre le luxe de la toilette : les femmes ne sortaient dans la rue que vêtues de costumes simples et sombres, comme si elles avaient voulu porter le deuil national. A mesure que les années s'écoulèrent, le luxe recommença à s'étaler dans la rue, même à l'église.

Ce dernier mot signale ce qui, dans la toilette des femmes a le plus excité la colère divine.

Il est tout à fait inconvenant et irrespectueux que les femmes viennent assister au saint Sacrifice de la Messe dans une toilette fastueuse, aux couleurs tapageuses et capables d'attirer les regards. Les Pontifes romains ont toujours réclamé, avec instance, la modestie et la convenance des vêtements pour l'assistance aux offices. Aucune femme, fût-elle princesse, fût-elle reine, ne peut assister à la Messe du Pape, ou à une Messe dite en sa présence, si elle n'est modestement voilée et vêtue de noir. La même coutume existe en Espagne ; aucune femme ne peut se présenter, pour assister à la Messe, sans un voile qui lui couvre la tête et les épaules en signe de modestie.

Monsieur le Baron de Calonne a fait cette remarque concernant la tenue modeste et la parfaite convenance de nos grand'-mères dans les églises et les cérémonies religieuses :

« Le voile était de rigueur, ou plutôt, elles portaient presque toutes cette large bande d'étoffe noire appelée « faille » qui leur enveloppait la tête et leur couvrait les épaules, dont nous voyons encore les derniers vestiges dans les églises les plus rustiques et sur la tête des plus vieilles femmes. »

Que diraient nos ancêtres s'ils revenaient dans nos églises d'aujourd'hui et s'ils voyaient, même dans les plus humbles villages, leurs petites-filles allant à l'office parées comme pour une ducasse et se voilant à peine, même pour se présenter à la Table sainte ?

N'est-ce pas une pitié de voir toutes ces jeunes filles mieux ornées les simples dimanches avec des fleurs sur leurs chapeaux que nos autels les jours de grandes fêtes ! Que viennent faire ici toutes ces personnes empêtrées dans leurs falbalas ? Vous croyez qu'elles viennent adorer ? Pas du tout, elles viennent pour se fairer adorer.

Reprenons la suite de l'article publié dans l'*Echo de la Ligue patriotique :*

« On se croirait revenu, à l'heure actuelle, aux mauvais jours du Directoire ou du premier Empire, où un pareil relâchement des mœurs avait amené les mêmes excès dans la mode.

» Tandis que, comme au lendemain de nos désastres de 1870, l'on devrait porter le deuil : deuil de la guerre à l'Eglise, deuil de nos libertés les plus sacrées ravies une à une, deuil de la France qui se dissocie lentement, il semble qu'une partie de la société française, prise de vertige, ne songe qu'à satisfaire des goûts immodérés de plaisirs, de jouissances, en se livrant parfois aux excentricités les plus folles, notamment en ce qui a trait au costume féminin.

» La femme française ne se rend pas compte que cette tentative sata-

nique de retour à des mœurs païennes est voulue par la Franc-Maçonnerie qui, en cela comme en tous ses actes, poursuit à l'heure actuelle l'anéantissement du catholicisme. »

L'*Echo de la Ligue* reproduisit en preuve les Instructions secrètes données, au commencement du XIXe siècle, aux membres de la Haute-Vente, pour arriver à corrompre les femmes et, par cette corruption, « frapper l'Eglise au cœur ».

Edouard Drumont dans son livre *La France juive* a fait remarquer que « les couturiers et les couturières sont presque tous d'origine juive : c'est un juif, Dreyfus, qui est président de leur chambre syndicale, c'est lui, le grand régulateur, le grand ordonnateur de la mode. »

Les membres de cette chambre syndicale se réunissent en septembre et se disent : Qu'est-ce qu'on portera l'année prochaine ? — La majorité adopte, pour ne parler que de la chaussure, le soulier pointu ; et voilà toute l'Europe condamnée au soulier pointu. Il y a vingt-cinq ans, une année s'écoulait avant que la mode de Paris arrivât en Italie, en Espagne : à présent, c'est la même semaine que les cordonniers, ou les chapeliers, ou les tailleurs de toute l'Europe, sur l'avis reçu de Paris, coupent les chaussures, mettent les pieds au large ou en prison, arrondissent ou épointent les chapeaux, en font des melons ou des pommes de pin, étriquent ou élargissent les vêtements. On nous dit : On ne porte pas autre chose, il n'y a plus que cela de possible. — Paris l'a voulu. Les juifs l'ont voulu. La secte en a fait une loi. Quel étrange asservissement !

Malgré ces avis et ces remontrances et d'autres semblables, combien de femmes osèrent secouer le joug de la mode, alors même qu'elle est nuisible à la santé, alors qu'elle est ridicule, alors qu'elle est indécente. Nous avons vu le règne des crinolines, puis le règne des entraves, et comme transition des unes aux autres cet ignoble appendice dorsal qui faisait dire que les Européennes se montraient jalouses de l'infirmité infligée par la nature aux Hottentotes. Les grands costumiers de Paris doivent bien rire entre eux lorsqu'ils ont trouvé quelque nouvelle extravagance ou quelque nouvelle indécence ; ils doivent rire plus encore lorsqu'ils voient l'anxiété avec laquelle on se demande dans les milieux féminins : « Que portera-t-on cette saison », et l'empressement avec lequel on court chez la mo-

diste, de peur de n'être point vue assez ponctuellement obéissante à la secte qui gouverne tout de nos jours.

On s'excuse en invoquant « l'élégance » nécessaire en toute société policée. Quelle élégance comportaient les modes que nous venons de rappeler ?

La revue intitulée *La Mode* et qui, par ce titre même, montre qu'elle n'est point ennemie d'une élégance convenable a écrit un jour :

« Les robes étroites, les hauts talons, les silhouettes artificielles qui compriment les organes, les chapeaux qui tantôt sont un obstacle pour la vue, tantôt obligent à porter la tête d'une façon qui n'est plus naturelle, tout cela nuit non seulement à la liberté des mouvements de la femme, mais encore à la génération de demain. Que l'ensemble des femmes se laissent imposer cette tyrannie, c'est là, s'empressent de conclure les antiféministes, *une preuve de leur infériorité intellectuelle.* »

Coupables elles-mêmes et pour leur propre compte, les femmes de la bourgeoisie et de la noblesse qui se livrent à cet esclavage, le sont encore par le scandale qu'elles produisent. Pensent-elles à la responsabilité qu'elles assument sous ce rapport ? Que de jeunes filles du peuple on voit tous les jours et à toutes les heures absorbées devant les vitrines qui leur présentent des garde-robes tentatrices, soulevant leurs désirs et leurs convoitises ! Les désordres qui s'en suivent sont si fréquents que peu avant la guerre, une ligue s'est formée en Belgique contre la licence des étalages, cause très fréquente des chutes dans la classe ouvrière. Tous les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise ont fait connaître que les administrations communales s'engageaient à seconder les efforts de cette ligue. Dans le même moment, une dépêche de New-Britain, Connecticut, nous apprenait que des jeunes femmes employées comme sténographes ou commis par une grande compagnie, avaient reçu dans l'enveloppe contenant leur salaire, une lettre leur disant poliment que « les vêtements audacieux ne seraient plus tolérés.» Il leur était demandé de « se présenter dans les bureaux avec des vêtements décents et simples, mais sans faste. »

Il n'est pas nécessaire d'aller en Amérique pour trouver de ces audaces : ce qu'on nomme ici « vêtements audacieux » pour ne point dire provoquants s'étale tous les jours en Europe et en France, sur les rues, dans les tramways et même à l'église.

Hélas! les nudités de la gorge, les corsages ouverts n'ont point disparu en France avec la guerre, même aux offices de pénitence et de supplication. Il en était de même dans les autres pays ravagés par la guerre. Au mois d'août 1916, le cardinal-archevêque de Turin se vit dans la nécessité de faire entendre de nouvelles plaintes sur les robes que les femmes continuaient à revêtir pour se rendre à l'office. Dans le même temps, le doyen du chapitre de Cunéo terminait un message adressé aux soldats de sa paroisse par ces mots :

« Les matrones romaines sortaient en temps de guerre en habits de deuil. Toutefois, les femmes d'aujourd'hui s'habillent comme des danseuses de corde : courtes jupes, hautes bottines, bas à jour. Elles ont la gorge et la poitrine décolletées, la figure peinte et fardée, et portent des coiffures indescriptibles. »

En 1916, la mode vint dire jusque dans nos départements occupés par l'ennemi : Portez des robes courtes de telle coupe. Et il se trouva des Françaises qui obéirent. Elles donnèrent à leurs jupes la forme indiquée ; et les Prussiens ne se retinrent point de dire : les ex-françaises suivent la mode de Berlin. En se pliant avec une docilité qu'elles n'accordent point à l'Eglise et à ses prescriptions, nos femmes et nos jeunes filles se doutent-elles qu'elles collaborent, ainsi que le dit l'*Echo de la Ligue patriotique,* à l'œuvre des sectes qui est d'abaisser le niveau moral de la société. N'est-ce pas en effet un scandale, et un scandale bien pernicieux et indéniable de voir jusqu'au fond de nos campagnes la tenue, l'accoutrement, la démarche des femmes considérées comme vertueuses et appartenant à des familles honnêtes et chrétiennes ?

Bien des réactions ont été tentées contre cet abominable désordre. Aucune n'a abouti, la tyrannie de la mode a triomphé de toutes. Les Evêques ont parlé. Leur voix n'a pas été entendue [1]. Elle n'a pu obtenir même ce minimum que la décence soit observée à l'église, au tribunal de la Pénitence, à la Sainte Table. Les Directrices des associations féminines ont fait des exhortations, ont lancé des circulaires, ont demandé des

1. En janvier 1919 l'archevêque de Paris a cru devoir renouveler les mêmes remontrances et les mêmes exhortations sans être plus écouté.

engagements. Elles n'ont rien ou presque rien gagné. Il eût fallu prendre une mesure radicale, exclure de la *Ligue Patriotique* et des autres sociétés semblables, les personnes qui se mettaient publiquement en contravention avec les résolutions prises. Mais des mesures radicales, notre veulerie en a horreur. Il ne restait plus qu'à déplorer l'état d'une société qui a besoin qu'on lui dise la vérité, mais qui ne l'entend pas et ne veut pas l'entendre, et par là appelle sur elle la répression brutale.

Il en avait été ainsi dans les jours qui précédèrent l'invasion des barbares. Bien des patriciennes, quoique disciples sincères de l'Evangile, n'avaient pas cependant oublié complètement le faste de la vanité, l'opulence où leurs familles s'étaient complues. Tertullien dans son opuscule *De cultu feminarum* s'efforça de les ramener aux lois d'une tenue vraiment chrétienne. Il leur disait :

« Beaucoup d'entre vous, entraînées par l'irréflexion, ou *cédant à une tendance qu'elles ne s'avouent pas*, apportent dans leur extérieur aussi peu de retenue que si la pudeur, chez une femme consistait uniquement dans la garde stricte de l'honneur et dans l'aversion pour le crime... Ne dépassez jamais ce qu'exige une modeste et décente simplicité. En un mot, n'allez pas au delà de ce qui plaît au Seigneur. Vous n'avez occasion de sortir que pour des motifs sérieux : c'est un frère malade à visiter, c'est le Sacrifice qui va être offert, c'est la parole de Dieu qu'il s'agit d'aller entendre, il ne faut point pour cela des vêtements extraordinaires. Si des devoirs d'amitié ou des relations de famille vous réclament, pourquoi ne pas vous montrer sous les dehors modestes qui doivent vous distinguer, et d'autant plus que vous paraissez devant des personnes étrangères à la foi ? N'avez-vous pas alors à manifester la différence qui existe entre les servantes de Dieu et celles du démon ? N'êtes-vous pas appelées, dans ces occasions à servir d'exemple à celles-ci ? »

Saint Jean Chrysostome parlait plus sévèrement à ses ouailles de Constantinople non moins folles de vanité que les chrétiennes d'aujourd'hui :

« Quand vous entrez dans l'église, c'est alors surtout que vous devez éloigner de vous le luxe et le faste des habits. L'église n'a pas été faite pour y briller, elle n'a pas été consacrée à Dieu pour y étaler des toilettes, mais pour y porter et y faire paraître les richesses spirituelles de la piété et de la vertu. »

Il parlait ainsi dans une homélie sur l'évangile de saint Mathieu. Il revint sur ce sujet dans une homélie sur l'Epître de saint Paul aux Hébreux :

« C'est déjà beaucoup, *dit-il aux femmes qu'il voyait dans son auditoire*, qu'on aille dans les places publiques avec ces parures toutes mondaines et cet étalage de vanité ; mais, qu'on vienne ainsi à l'église, quoi de plus inconvenant ! Pourquoi donc, ô femmes, venez-vous ici avec toutes ces parures ? Dites-moi, je vous prie, si un payen était entré dans l'église au moment qu'on y lit les paroles du bienheureux Paul, par lesquelles il défend aux femmes de se parer d'or et d'argent et d'habits précieux, et si ce payen, ayant une femme baptisée, la voit rechercher et prendre ces ornements superflus et tout de vanité pour aller à l'église, ne dira-t-il pas en lui-même : « que se propose ma femme, que je vois s'occuper dans sa chambre à se bien parer ? Elle veut aller à l'église : pourquoi y va-t-elle ? Est-ce pour entendre ces paroles : *Ne vous revêtez pas d'habits magnifiques ?* » Alors ne se répandra-t-il pas en railleries ? Je vous prie donc de laisser cette vaine pompe aux comédiennes. »

N'y a-t-il pas aussi de nos jours des femmes chrétiennes, des femmes dévotes qui donnent à leur mari incrédule et impie, des motifs de se répandre en railleries devant elles, du moins de les mésestimer dans leur cœur et de ne point se laisser persuader par leurs exhortations à prendre le chemin de l'église ? Que ne leur fait-on lire dans la Sainte Ecriture les menaces que le Seigneur a proférées, par la bouche du prophète Isaïe contre les filles d'Eve qui se complaisent dans leur beauté et qui en font montre ? Le Seigneur a dit :

« Parce que les filles de Sion sont devenues orgueilleuses, Et s'avancent la tête haute, lançant des regards, et allant à petits pas, Parce qu'elles font sonner les anneaux de leurs pieds, (le talon de leur chaussure), Le Seigneur rendra chauve le crâne des filles de Sion, En ce jour-là le Seigneur enlèvera les pendants d'oreilles, les bracelets, les robes de fête et les longues tuniques, Et au lieu de parfum il y aura la pourriture ; Au lieu de ceinture, une corde, Au lieu de cheveux bouclés, une tête chauve.

. . . . . .

» Tes guerriers tomberont par l'épée, et tes héros dans la bataille, Les portes de Sion gémiront et seront dans le deuil. Votre pays est un désert ; Vos villes sont consumées par le feu ; Votre sol, des étrangers le dévorent sous vos yeux. Si le Seigneur des armées ne nous eût pas laissé un faible reste, Nous serions comme Sodome, Nous ressemblerions à Gomorrhe (Isaïe, II et III). »

Ces menaces de l'Esprit Saint se sont accomplies de nos jours et au milieu de nous. Nous avons vu nos guerriers tomber par milliers et par centaines de mille ; nos églises sont gémissantes sous leurs ruines ; notre sol est comme un désert ; nos moissons ont été dévorées sous nos yeux par des étrangers, et de toutes nos richesses il a fait sa proie les unes après les autres. Si le Seigneur des armées ne fût venu à notre secours, notre patrie offrirait aux générations à venir le spectacle que présente la

Mer Morte couvrant de ses flots infects l'emplacement de Sodome et de Gomorrhe.

Sans doute bien d'autres vices que le luxe ont appelé sur nous ces calamités. Isaïe, sous l'inspiration de Dieu, les prophétise ici aux peuples qui tolèrent chez eux le luxe outré des femmes. C'est que ce luxe est cause de tant et si grands désordres dans les familles et dans la société !

Nous avons dû l'expier par l'horrible guerre que nous avons eue à subir, par le sang tiré de nos veines, par les ruines accumulées et dont le spectacle nous dit chaque jour de renoncer à la folie dont elles sont le châtiment.

Hélas ! cette folie ne nous quitte point. Durant les quatre années de calamités si horribles elle n'a cessé de sévir dans les pays ravagés, aussi bien que dans le reste de la France. Et aujourd'hui, elle semble vouloir nous agiter d'une frénésie plus grande encore. Demain Dieu sera forcé de dire comme en 1871 : « leçon incomprise » ou « leçon méprisée ». Et alors quel sera notre sort ? quel nouveau fléau devra frapper sur nous pour nous courber et nous soumettre enfin à ce que demande l'esprit chrétien et le simple bon sens ?

CHAPITRE V.

Le luxe mondain altérant dans quelques églises le culte liturgique.

Votre maison, ô Seigneur, veut pour parure
la sainteté dans toute la durée des temps.
Ps. XCII, 5.

Magnificence que demande le culte divin. — Luxe malséant aux funérailles, aux mariages. — Chants profanes. — Auditions musicales. — Messe à grand orchestre, etc. — Attirer le public en effaçant Dieu devant l'homme. — Prédication par projections. — Chemins de Croix cinématographiques. — L'autorité de la S. Congrégation des Rites.

Nous venons de voir quel abaissement le luxe a fait subir à l'acte religieux considéré comme le plus important et le plus décisif de la vie, la première Communion de l'enfant. Il a porté plus loin ses exigences ; et après s'être imposé aux pères de famille pour dénaturer l'entrée dans la plénitude de la vie chrétienne, il s'est imposé au clergé pour déformer l'office divin, en certaines circonstances du moins, et en certaines églises, par un luxe déplacé et mondain. Grâces à Dieu, le nombre des églises qui se laissèrent entraîner dans cette voie est petit. Le grand nombre, l'immense majorité a conservé au culte la magnificence qui lui convient ; car s'il y a un faste qui doit être repoussé des églises, il est un luxe qui est une des formes de l'adoration. Notre Seigneur Jésus-Christ nous en a donné lui-même l'exemple et le précepte, lorsque voyant l'heure venue d'instituer la Sainte Eucharistie, Il se fit préparer une salle tapissée, magnifiquement ornée « *Cœnaculum magnum, stratum* ».

C'est conformément à cette direction donnée par Jésus lui-même que la sainte Eglise dans le Cérémonial des Evêques (I, 1, c. 12, n. 5) dit au sujet des décors de circonstance pour les solennités : « *Intus, si fieri poterit, parietes Ecclesiæ, similiter aulæis, tribunæ vero holosericis aut nobilioribus cortinis, coloris cæterorum paramentorum, pro festi qualitate contegantur.* » — A l'intérieur, si cela est possible, on couvrira les murs de l'église de tentures, on mettra aux tribunes des courtines de soie ou d'étoffe encore plus ornée ; la couleur en devra être celle des autres ornements exigés par la qualité de la fête. »

C'est conformément à cette ordonnance, tout au moins directive, que les Romains savent orner leurs églises avec un goût exquis aux jours des solennités. Dans les grandes basiliques, et dans les moindres sanctuaires de Rome, c'est l'emploi des tentures plutôt que des plantes ornementales qui fait presque tous les frais des décors de circonstance. Il n'est pas possible dans tous les climats de se procurer et de conserver des plantes ornementales. Là où elles existent, on ne peut annexer à chaque église paroissiale une serre chaude. Il est au contraire facile de se pourvoir de tentures, si modestes soient-elles, de les serrer soigneusement pour les conserver longtemps, et de les draper avec goût. Mais venons-en à ce qui est digne de blâme. Personne ne s'est élevé avec autant de sagesse, de force et de constance contre le luxe imité du salon et du théâtre dans le sanctuaire que Mgr Isoard, évêque d'Annecy.

« On prononce assez souvent, *disait-il*, ce mot : les pompes du culte, les pompes de l'Eglise.

» Qu'est-ce qui constitue, selon les appréciations communes, la pompe qui est déployée tel ou tel jour dans une de nos églises ? C'est le nombre des Ministres qui servent à l'autel et la richesse des ornements dont ils sont revêtus ; c'est la décoration de l'autel, du sanctuaire, et parfois de toute l'église ; c'est, enfin, le caractère particulier des chants sacrés, la musique, le talent des chanteurs, la valeur de l'accompagnement.

» Est-il légitime et conforme à l'esprit et aux désirs de la sainte Eglise de recourir à l'emploi de ces pompes extraordinaires dans la célébration de certaines de nos solennités ?

» Oui, sans aucun doute.

» Mais d'autre part, n'ont-elles pas été l'objet d'avis, et même d'interdictions émanés du Saint-Siège ?

» Oui, très certainement...

» Les pompes religieuses, aujourd'hui acceptées ou tolérées en France, sont-elles conformes à l'esprit de l'Eglise ? Répondent-elles aux intentions souvent manifestées par le Saint-Siège ? Ou tout au contraire, n'ont-elles pas perdu quelque chose du caractère qui leur est propre ? Et, ce qui

serait beaucoup plus grave, ne tombent-elles point quelquefois sous des condamnations formelles et indiscutables ?

» C'est ce que nous voulons examiner à cette heure.

» En France, on rapproche et l'on compare l'un à l'autre ces trois lieux de réunion : l'église, la salle de concert et la salle de théâtre, et l'on dit : Une église ne peut jamais devenir une salle de concert ou une salle de théâtre : elle doit rester une église.

» Donc, aux approches d'une grande et exceptionnelle solennité, appelez à votre aide les tapissiers, les fleuristes, les chanteurs, les instrumentistes ; mais ne les abandonnez pas à eux-mêmes ; mais surveillez de près leurs programmes, leurs devis. *Si, dans ce grand jour, et malgré cet appel inusité,* VOTRE ÉGLISE EST RESTÉE UNE ÉGLISE, vous avez fait beaucoup de bien ; *mais si elle a pris les apparences d'une salle de concert,* si on a pu y retrouver quelque chose de ce qu'on trouve au théâtre, VOUS AVEZ FAIT BEAUCOUP DE MAL...

» Pendant de longues années, les tapissiers n'envahissaient les églises, en France du moins, qu'à l'occasion des funérailles. Ils couvraient les murs du sanctuaire et même de toute l'église de tentures sur lesquelles ils fixaient les armes, ou, à défaut d'armes, le chiffre du défunt. Mais, depuis quelque temps, on fait également subir à la maison de Dieu une transformation lorsque doit y être célébré le mariage de personnes riches et qui aiment à faire montre de leurs richesses. On a commencé par étendre dans le chœur, des tapis qui, peu à peu, ont été s'allongeant du maître-autel jusqu'au marche-pied de la voiture qui amène les jeunes époux ; puis ont apparu les draperies et les fleurs. Tout récemment, on célébrait, à Paris, le mariage de la fille d'un célèbre compositeur de musique : « Le maître-autel, » nous dit-on, « était orné d'une profusion de plantes rares. » Des arbustes moins précieux encombraient le chœur et bordaient l'avenue conduisant de la porte à l'autel. On était, cependant, en Carême, en un temps où un mariage ne doit pas être célébré ; la liturgie ne permettait pas que la bénédiction nuptiale fût donnée à la mariée. N'importe ! il fallait honorer la famille ; et, par le fait seul de ces décorations, l'église cessait déjà d'être une église.

» Les chants commencent, et achèvent de donner aux assistants une impression toute différente de celle qui devait leur être ménagée. Les journaux nous en ont conservé le programme :

» *Veni Creator,* quatuor exécuté par la maîtrise.

» *Rédemption* (Ah ! qu'ils sont beaux !), Mme Fuchs et chœur de la » maîtrise.

» *Benedictus,* de la messe du Sacré-Cœur, quatuor et chœur.

» *Ave Maria,* solo soprano et violon, piano, orgue et chœur, exécuté par » Mme Fuchs, Mademoiselle Madeleine Godard, Saint-Saëns, Jacob, et » chœur de la maîtrise.

» (Sortie.) *Laudate,* chœur de la maîtrise.

» La façon dont Madame Fuchs, secondée de Mesdames Bourdeau, Ga» nidel, Comes, Levasseur, Landais, Levaux ; MM. Gillandi, Cammas, » Dreis, Cadelaghi, Bonissavin, a chanté les différentes parties du pro» gramme, a adouci les regrets qu'on pouvait éprouver du départ de » M. T... »

» Ce M. T... est un acteur qui avait fait une scène à haute voix, d'abord à la tribune, puis dans le chœur, parce qu'on ne lui avait pas confié le chant de l'*Ave Maria* [1].

1. On put lire un jour dans plusieurs journaux boulevardiers : « Une par-

» Maintenant, prononcez. Cet appareil et ces exécutants disaient-ils aux assistants, aux parents, aux invités, aux étrangers : Vous êtes dans une église ; vous devez y prier pour ces jeunes époux ; le Très Saint Sacrifice de la Messe, le plus grand acte qui puisse s'accomplir en ce monde, s'offre en ce moment dans ce temple, sur l'autel ? Etait-ce le langage de tout cet appareil de tapisseries, de fleurs, de chanteurs et d'instruments ? Non, mille fois non ! L'Eglise n'était plus une église ; et ce très grand mal ne pouvait être atténué ou compensé par l'espérance du bien que vous espériez atteindre ; la fin ne justifie pas les moyens. »

Un autre jour après avoir reproduit le programme d'un obit célébré dans une église de Paris, Mgr Isoard écrivait dans la *Semaine religieuse* d'Annecy :

... Récapitulons.

« Une solennité à la mémoire, ou même « à l'honneur » [2] d'un défunt, voilà ce qui remplace la prière pour l'âme du trépassé.

» Des morceaux empruntés à des compositions profanes et des genres les plus divers, voilà ce qui est mis à la place des chants liturgiques.

» Des acteurs et des cantatrices sont installés dans le chœur et prennent la place que les Clercs seuls ont le droit d'y occuper, voilà pour les personnes.

» A toute heure du jour, et alors même que le Saint-Sacrement aurait été porté dans un autre local que cette malheureuse église, de tels chants, exécutés par de tels artistes, seraient encore une profanation que l'on ne saurait condamner trop énergiquement : — mais le Saint-Sacrifice de la messe était célébré pendant ce concert ; le Saint-Sacrifice de la Messe était l'occasion, le prétexte de cette solennité musicale.

» Nous ne pensons pas que l'on puisse témoigner un mépris plus complet de toutes les prescriptions des Conciles et du Saint-Siège, touchant le respect dû à la maison de Dieu, et les conditions dans lesquelles doit être célébré le Saint-Sacrifice.

» La distinction entre le sacré et le profane, le respect des choses saintes, l'adoration de Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est le patrimoine de toute la famille chrétienne. C'est nous léser tous que de les compromettre et de les miner dans certaines âmes... »

Ces solennités ridicules à tant de chefs appellent une autre observation.

Elles sont un renoncement manifeste, éclatant, à l'esprit vrai du christianisme, qui est un esprit d'humilité, de simplicité.

Elles sont une concession, dont on ne se rend pas compte

---

ticularité artistique, d'un effet peu connu, marquera demain, à St-Philippe-du-Roule, le mariage religieux de M. Richard Feuillet.

» Après les chœurs, composés spécialement par M. Jules Cohen et chantés par les choristes de l'Opéra, un solo de violon sera accompagné par les choristes *à bouche close*, c'est-à-dire EN FREDON IMITANT LE SON DE L'ORGUE. »

Quelle belle prière, et bien digne d'appeler les bénédictions de Dieu sur les époux !

2. Observons au sujet de cette expression qu'il n'est point rare de rencontrer dans les journaux, que Notre Seigneur Jésus-Christ ne s'immole point sur l'autel pour faire honneur aux gens, mais pour expier leurs péchés.

sans doute, mais très réelle, à l'erreur capitale de ce temps. En effet, il n'y a pas d'autre Dieu que l'humanité pour ceux qui se sont emparés de l'esprit public depuis quelques années. Tous les efforts des chrétiens, des Prêtres devraient donc tendre à effacer *l'homme devant Dieu;* et voici que, bien au contraire, les fêtes les plus solennelles se trouvent être celles où le serviteur est exalté, où le Maître, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, occupe nécessairement la seconde place.

Ce qui est admis dans certaines églises de Paris doit être admis, de plein droit dans toutes nos églises. C'est ce que pense le commun des mortels. « Comment, M. le Curé, vous me refusez de laisser faire, dans votre église, pour le mariage de ma fille, ce qui se fait à Paris pour tout mariage un peu convenable ? » C'est le discours que bien des curés ont entendu. En plusieurs lieux on eut la faiblesse de céder ; mais en bien d'autres, disons-le avec applaudissement, on sut résiser, et là où on laissa faire, il y eut des protestations, celle-ci entre autres :

« ... Quel est celui d'entre nous, *écrivait un jour, l'Aquitaine, semaine religieuse de Bordeaux*, qui, ayant seulement le sens des choses religieuses, n'a pas été choqué de la façon vraiment plus que légère avec laquelle les journaux font le compte-rendu de nos cérémonies sacrées...

» Toutefois, est-ce le procès des reporters et des chroniqueurs, ou le nôtre que je fais ? Comment leur demander le sentiment des nuances, quand nous ne l'avons plus nous-mêmes et que tout est, à l'église, mêlé, confondu, si bien qu'on ne peut plus distinguer un concert religieux d'un concert profane ? Ce sont parfois les mêmes morceaux, souvent les mêmes artistes, et c'est à coups de réclame du même genre qu'on recrute un auditoire qui vient à l'église pour chercher des émotions plutôt que pour s'édifier et prier...

» L'exécution de la messe de Gounod, à Bordeaux, n'a-t-elle pas été, d'une part, l'occasion d'un véritable commerce ? — la société de Sainte-Cécile, comme si elle eût été maîtresse de l'église, allait jusqu'à louer des places pour la répétition générale et donnait une seconde audition après la première, — et d'autre part une sorte d'apothéose de l'homme dans la maison même de Dieu ? Car qui venait-on voir, entendre, presque adorer à Notre-Dame ? Etait-ce Dieu ? Etait-ce le sacrifice de la messe auquel on voulait assister : presque pas un n'y pensait, beaucoup n'y croyaient pas ; le roi, le dieu de la fête, c'était Gounod, et l'attraction c'était sa messe à lui.

» Ne sommes-nous pas tombés, nous prêtres, dans de regrettables abus et ne devons-nous pas travailler à les corriger, puisque nous en sommes responsables au moins dans la cause ? Ils paraissent venir, en effet, de ce que, dans la plupart des grandes églises, on a laissé la direction du chant à des hommes incompétents, ignorants des règles de la liturgie, et qui ont introduit dans nos chœurs des habitudes toutes profanes.

» C'est au prêtre évidemment, à lui qui, par son éducation et par ses études, a acquis le goût des choses religieuses et le sens des convenances

ecclésiastiques, à régler tout ce qui touche au culte de Dieu, qu'il s'agisse de cérémonie, d'ornementation ou de chant ; ni l'organiste, ni le maître de chapelle, ni surtout les artistes étrangers ne doivent avoir la prétention de lui imposer leur goût, leur genre et leur programme. Sans doute lui-même, pour guider les autres, a besoin d'une formation sérieuse ; mais n'est-il pas digne de son zèle de s'y appliquer quand l'Eglise, par la voix des conciles et des souverains pontifes, le recommande avec tant d'insistance. »

Dans un autre de ses numéros, l'*Aquitaine* disait :

« Ce n'est pas seulement dans le chœur des grandes églises que la musique d'opéra s'est installée en maîtresse et a, sinon remplacé, au moins relégué au second plan la musique religieuse ; la corruption a gagné les bourgs et les plus humbles hameaux, et vous ne pouvez plus assister à une adoration perpétuelle dans le coin même le plus reculé du diocèse, sans y être poursuivi par des airs de fanfare qu'on a entendus un peu partout, aux jours d'assemblée. Et ce qu'il y a de pire, c'est que dans ces solennités musicales on ne sait plus chanter d'une voix sûre et sans broncher nos vieilles messes en plain-chant, non plus que les antiennes de la fête... »

On sait le remède que le saint Pape Pie X a apporté à ces abus.

Il y eut mieux que ces protestations privées. Un jour, en janvier 1900, des affiches avaient annoncé que des morceaux de musique allaient être exécutés dans l'église de Saint-Eustache, le cardinal Richard, archevêque de Paris écrivit à monsieur le Curé une lettre qui fut livrée à la publicité par la *Semaine religieuse* dans sa partie officielle. Il y était dit :

« Je ne pouvais approuver qu'une église devînt habituellement une grande salle de concerts religieux... Si d'autres solennités musicales étaient à l'avenir demandées dans votre église, vous devez, Monsieur le Curé, m'en référer, et elles ne pourraient avoir lieu qu'avec mon autorisation expresse. »

Monseigneur Isoard ne laissa aucune de ces « auditions musicales » [3], de ces messes à grands orchestres, aucun de ces Mois de Marie *sans protester*. Aux Curés qui lui objectaient : « Attirer tous ces gens dans mon église, c'est les empêcher d'aller ailleurs, c'est ce bien que je poursuis et que j'obtiens, » il répondait :

« Cette idée est devenue le système qui régit le ministère extérieur du curé qui a l'intelligence de son temps. Soit : il a l'intelligence d'un temps où la plupart ne connaissent que les impressions que leur fournissent les journaux, mais il n'a pas l'intelligence de la vie chrétienne, et il n'a pas l'intelligence de l'âme humaine. La vie chrétienne, c'est le monde au rebours ; flatter les sens pour faire un esprit chrétien, c'est un renverse-

3. Expression très heureuse. On ne voudrait pas donner de concert dans une église, ce serait une haute inconvenance. Mais, une audition musicale !

ment. Et ce que demandent à la religion les hommes capables de penser et de se rendre compte d'eux-mêmes, c'est justement ce qu'ils n'ont point autour d'eux dans leur vie de chaque jour...

» La méthode qui consiste à faire qu'une église soit le moins possible une église, et cela afin d'attirer la foule, est en elle-même souverainement maladroite et en opposition avec la nature humaine. Est-il besoin de dire qu'elle n'est pas en moindre opposition avec l'esprit du christianisme : elle est sacrilège. »

Le mot pouvait paraître dur ; mais le désordre qu'il condamnait n'étati-il pas bien répréhensible ? De grâce, nous, prêtres, défions-nous de ce qu'on appelle aujourdhui le cabotinage, de tout ce qui ressemble au charlatanisme de l'annonce, de l'affiche, du compte-rendu, au coup de tam-tam et à la mise en scène ! Tout n'est pas dit quand on a réussi à attirer la foule ; il ne nous est nullement démontré que plus une église a été surchargée de décorations, plus grande est la ferveur de ceux qu'on y a attirés. Une église doit avant tout conserver son caractère de lieu consacré : les impressions qu'on y reçoit par la vue ou par l'ouïe doivent être d'un ordre tout particulier, et ne peuvent avoir presque rien de commun avec celles que l'on emporte de tous les autres lieux où se rassemblent les créatures humaines. L'honneur de la Maison de Dieu et la sainteté du service divin sont commis à notre garde, ne les laissons point ravir par le monde et l'esprit du monde.

Une erreur de jugement en appelle souvent une autre. Des journaux bien intentionnés lancèrent l'idée de favoriser l'instruction religieuse des fidèles par des projections ou au moyen du cinématographe. Cette idée séduisit plusieurs curés. Des évêques se demandèrent aussitôt si un tel usage devait être admis ou prohibé. La question fut soumise à la Congrégation Consistoriale. La réponse fut : Les Eminentissimes Pères considérant que les édifices consacrés à Dieu où sont célébrés les saints Mystères et où les fidèles reçoivent leur formation divine et surnaturelle, ne doivent pas être détournés à d'autres usages, et surtout à des actions scéniques, même honnêtes et pieuses, ont jugé que les « projections » et les « représentations cinématographiques » de toutes sortes, devaient être formellement interdites dans les églises. Notre Saint Père le Pape Pie X, ayant approuvé et confirmé la sentence des Eminentissimes

Pères, a ordonné qu'un décret général fût promulgué. » Cette réponse est du 10 décembre 1912.

Déjà en 1897 l'un de ces journaux catholiques qui ont tant contribué à lancer leurs lecteurs sur des chemins semés de fondrières, s'était mis en tête que le Chemin de Croix tel que l'Eglise l'a approuvé est bien austère, et il proposa de faire désormais ce pieux exercice par des projections lumineuses qui passeraient successivement sous les yeux des fidèles assis à leurs places.

Le journal ajoutait :

« Ce renversement (?) des anciens chemins de croix où les stations sont immobiles a un grand succès ; la lettre suivante, entre plusieurs autres, en est une preuve probante : « ... Avec mon appareil, j'obtiens de très belles projections de grandeur naturelle. Mes paroissiens sont attirés par ce nouveau genre de chemin de la croix ; ils viennent en grand nombre, même les hommes, et paraissent enchantés. C'est déjà un très bon résultat ; je vais continuer tous les mercredis pendant le carême. »

Revient ici l'observation faite plus haut. Tout n'est pas dit quand on a réussi à attirer la foule. De plus, il ne peut appartenir à un journaliste, fût-il prêtre, d'inventer et de propager par une publicité qui se recommande à l'attention des âmes pieuses et du clergé, de telles innovations dans le culte public. Il y a dans l'Eglise un organe pontifical, la Sacrée Congrégation des Rites, revêtue de l'autorité du Saint-Siège, pour maintenir la pureté des rites religieux. Rien ne peut être innové dans le culte divin que par son autorisation.

Nous étions vraiment, dans les années qui ont précédé la guerre, dans un tourbillon qui emportait le bon sens autant que le sens religieux, l'on ne s'étonnait plus de rien, parce que tout était dans le désordre. C'est le cas de rappeler la parole de Pascal :

« Quand tout se remue également, rien ne se remue en apparence comme en un vaisseau. Quand tous vont dans le déréglement, nul ne semble y aller. »

CHAPITRE VI.

Le Dimanche ravi à Dieu et donné au plaisir.

Demain est un sabbat, un jour de repos consacré au Seigneur... qu'il soit donc pour vous une chose sainte. Ex. XXII et XXXI.

J'adressai des réprimandes aux grands de Juda et je leur dis : Quelle est cette mauvaise action que vous faites, en profanant le jour du sabbat ? N'est-ce pas ainsi qu'ont agi vos pères, et n'est-ce pas à cause de cela que Dieu a fait venir tous ces malheurs sur nous ?

Esdras, XIII, 17-18.

La loi du dimanche est primordiale et universelle. — Jour du Seigneur, le dimanche est aussi le jour de l'homme, de la famille, de la paroisse. — La laïcisation du dimanche secondée par les instituteurs, les compagnies des chemins de fer, les journaux. — La violation du Dimanche, signal public d'anarchie. — Avertissements divins et sourde oreille. — Le Dimanche chez les protestants.

Nous n'avons point fini de signaler les aberrations de ces jours qu'on pourrait appeler jours de folie, d'autant mieux que ceux-là même qui s'étaient donné la mission de conduire la foule la poussaient en aveugles par leurs journaux dans toutes les voies que le monde décorait du nom de « progrès social » mais qui étaient en réalité une rétrogradation de la civilisation chrétienne et des mœurs qu'elle avait introduites dans la société.

Il est un précepte divin qui est contemporain de l'existence du monde, c'est celui de la sanctification du septième jour.

« La terre et les Cieux, *dit Monseigneur Pie*, venaient à peine d'éclore ; les créatures, à la voix de Dieu, jaillissaient encore du néant, et déjà la loi du Dimanche s'élaborait avec l'univers : c'est-à-dire, l'ordre même et

la durée de l'action créatrice devenaient le type originel de la division du temps en six jours de travail suivis d'un jour de repos. On peut donc dire du Dimanche qu'il est écrit en tête du livre : *In capite libri scriptum est de me ;* et parce que son institution est primordiale, son observation est universelle et invariable ». « Transportez-vous, *dit encore le cardinal Pie,* dans quelque pays que ce soit, chez des peuples dont les usages sont différents en tout le reste ; partout vous trouverez ce même phénomène historique : la semaine de sept jours, un jour consacré à la divinité.

» Or, entre tant de manières possibles de diviser le temps, entre tant de combinaisons également admirables aux yeux de la raison, comment expliquer ce concert universel des nations les plus étrangères les unes aux autres, sinon en admettant sur ce point une révélation et une loi primitive adressée à ces premières familles patriarcales desquelles tous les peuples descendent ? »

Que la Révolution ait voulu abolir ce cycle de sept jours pour le remplacer par la décade, rompre ainsi avec toutes les traditions et se mettre en opposition avec la Volonté Divine sur un point aussi fondamental, c'est bien l'un des signes les plus évidents de l'inspiration satanique qui la dirigeait. Cette Révolution, dont la main de fer a broyé tant d'institutions, de lois, d'usages, a cependant échoué ici devant une force qui lui était supérieure.

« Ah ! *dit encore Monseigneur Pie,* c'est qu'on ne réforme pas de main d'homme ce que la main de Dieu a établi à l'origine des choses ; on ne change pas le nombre divin. Dans tout le reste, les enfants de Dieu acceptent docilement des pouvoirs terrestres, toute façon de compter et de mesurer qu'il leur plaît de prescrire. — Dieu n'a rien commandé d'uniforme et de permanent à cet égard. Mais n'allez pas appliquer votre système à la division des jours. Nous recevons vos décimes, vos décimètres, vos décigrammes, vos décalitres, mais la décade jamais, parce qu'ici le septenaire est d'institution divine. »

Si le Dimanche est le jour de Dieu, c'est aussi le jour de l'homme, surtout le jour du pauvre et de l'ouvrier. L'homme ne peut pas travailler toujours ; ses forces n'y suffiraient pas, il a besoin de relâche. La divine bonté y a pourvu en instituant dès les jours de la création le repos septenaire. Et ce repos n'est pas moins nécessaire au rafraîchissement de l'âme qu'au soulagement des membres fatigués. Continuons à prêter l'oreille au docteur de notre temps :

« Si vous tenez l'homme sans cesse courbé vers les sillons, ou enfermé dans un atelier, dans une fabrique, bientôt il ne différera plus guère de l'instrument inerte qui est entre ses mains, ce sera une autre machine fonctionnant à peu près de la même façon que celle à laquelle il est enchaîné. »

C'est hélas ! ce qui est d'expérience, ce qui peut se constater parmi nous. Aussi en 1873, à l'occasion des pétitions que les ouvriers adressèrent à l'Assemblée nationale pour demander le repos du dimanche, le *Journal des Débats*, peu suspect de cléricalisme, publia ces sages réflexions :

« Le travail est, nous le savons, la condition naturelle de l'homme sous nos climats où les moissons ne viennent pas toutes seules, où les fruits ne poussent que dans une saison, où les droits de chasse et de pêche sont limités par les lois ; mais le travail doit-il être incessant ? Doit-il prendre l'homme au berceau et l'accompagner jusqu'à la tombe sans lui laisser une heure, un jour de répit ? Hélas ! pour bien des gens, il est ce maître tyrannique auquel il faut obéir. Qu'en résulte-t-il ? c'est que ceux qui du matin au soir et tous les jours de l'année sont ainsi tenus à l'attache deviennent le rouage d'une machine, ne connaissent plus ni les joies de la famille, ni les douceurs de l'étude, et perdent peu à peu tout sentiment de leur individualité.

» Chez beaucoup il y a révolte, bien vite payée par la misère ; par les autres, le travail est considéré comme une corvée : ils le font mal. On ne trouve plus l'activité nécessaire à certains moments difficiles. Le maître devient l'ennemi contre lequel on lutte par la ruse ou par la force ouverte. Il faut multiplier le nombre des travailleurs, au lieu de simplifier les méthodes, et tout le monde y perd.

» Nous avons cependant un excellent remède à un tel état de choses, remède qui n'agirait pas seul évidemment, mais qui, corroboré par d'autres, aurait une grande influence pour l'amélioration intellectuelle et morale de l'individu, comme de la société. C'est le repos dominical. Proudhon pense là-dessus comme l'Eglise, et nous pensons comme tous les deux. Aussi soutiendrons-nous toujours de toutes nos forces les ouvriers, les employés qui réclameront ce repos comme le font en ce moment, par voie de pétition au président de la république, quelques-uns des commis de l'administration des postes. »

Nécessaire à l'individu, le repos dominical n'est pas moins bienfaisant à la famille. Entendons ici encore Mgr l'évêque de Poitiers :

Le Dimanche rend l'époux à l'épouse, le père aux enfants. Ce jour-là on le voit, on l'entretient, on l'apprécie, on l'honore, on l'aime. Après le tribut d'amour payé à Dieu dans son saint Temple, tous les membres de la famille se trouvent enfin réunis auprès du foyer paternel. Le repas, pris en commun, peut s'appeler vraiment un *festin*, c'est-à-dire un repas de *fête*. La confiance, l'intimité, la gaîté, le bonheur reparaissent dans la maison. Est-ce la course aux bains de mer, ou aux concours de gymnastes qui procurent à la famille ces bienfaits ? N'ont-ils pas été inventés, ne sont-ils pas organisés pour l'en priver ? »

Le dimanche unit la famille. Il unit également la paroisse qui, en ce jour, semble ne faire qu'une famille.

« Durant la semaine, chacun était absorbé par son intérêt personnel, chacun avait assez de songer à soi et aux siens. Aujourd'hui tous se montrent dans la maison du Père commun, tous se sentent frères. La doctrine chrétienne leur rappelle que, devant Dieu, grands et petits, riches et pauvres, sont unis par les liens d'une même religion comme d'une même nature, que, comme tous respirent le même air, mangent le même pain, prennent un même sommeil, iront dormir dans le même champ du repos, tous aussi sont chrétiens par le même baptême, fortifiés par la même grâce, nourris par les mêmes sacrements, exposés aux mêmes fautes, pardonnés par la même miséricorde, appelés au même ciel. Ce sentiment de la véritable égalité efface toutes les distinctions mondaines, rapproche toutes les conditions. Connaissez-vous rien de beau, rien de touchant comme la vue d'une population chrétienne au sortir de l'église le Dimanche ? La foule s'écoule lentement du Temple, recueillie, satisfaite, épanouie ; on se cherche, on s'accueille avec le sourire sur les lèvres, avec des paroles d'intérêt réciproque, avec un air de bienveillance générale. L'acte religieux qu'on vient d'accomplir donne je ne sais quoi de plus poli, de plus délicat qu'à l'ordinaire : on n'est pas loin des formes de la bonne éducation quand on en a le fonds. Le pauvre côtoie le riche, les petits s'approchent des grands, les ouvriers, les serviteurs adressent la parole aux maîtres, une exquise convenance tempère la familiarité, et bannit la crainte sans préjudicier au respect. Aucun ne s'isole dans sa préoccupation égoïste ; on se fait part de ses joies et de ses tristesses mutuelles ; la villageoise aborde la châtelaine, et ces deux mères se parlent de leurs enfants comme si elles étaient sœurs. Les vieillards interrompent les graves causeries pour applaudir aux jeux de la jeunesse qui bondit sous les yeux des parents ; les cœurs sont exempts d'envie, de rivalité ; le sentiment dominant qui résulte des exercices religieux, auxquels on vient de participer, c'est l'aspiration vive des biens qui sont à tous, c'est l'attente d'un bonheur dont la possession n'est ni bornée, ni exclusive [1]. »

---

1. Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Maurice Barrès publia un livre intitulé : *La grande pitié des églises de France*. Parmi les lettres qu'il reçut, il publia celle-ci qui lui vint de la Loire-Inférieure : « Tous vont à la messe, et tous, pour y aller, revêtent les habits du dimanche. Le samedi, les femmes ont été occupées à empeser et à repasser leurs coiffes et les chemises des hommes. Le dimanche matin, la population féminine, soigneusement et joliment coiffée, coquettement vêtue, avec des raffinements de propreté, la population masculine, habillée de drap noir, tout le monde se dirige par groupes vers l'église. Je néglige le côté spirituel et fondamental de l'acte, pour n'en retenir que le côté matériel : l'édifice, la cérémonie, tout donne aux yeux une impression d'ordre et de beauté, à l'esprit une jouissance, au corps une détente. De toute la journée, pas un costume de travail ne paraît dans le pays. C'est le repos, c'est le bien-être.

» En Eure-et-Loir, rien de semblable. Pas un homme ne quitte ses vêtements de travail. Peu de femmes interrompent leur labeur quotidien. Les vêtements sont ceux d'hier, les pensées celles du lendemain, l'effort celui de tous les jours. Il y a bien quelques armoires où reposent des redingotes et d'antiques chapeaux hauts de forme, mais cela ne sert que pour les enterrements et les mariages, car les foires mêmes n'existent plus, les marchands venant à domicile. Bien peu, pour Pâques et la Toussaint, à peine pour la fête locale et le 14 juillet, quitteront ces vêtements de travail, qui semblent incrustés à ces corps, à ces corps de sauvages, vous avez dit le mot. Les chevaux de bois de la fête locale et les bals, dans la lourde atmosphère de l'auberge, sont les seules diversions à l'enlizement de ces corps et de ces esprits dans les préoccupations matérielles et l'effort continu qui les absorbent.

» Si la tenue et la propreté du vêtement, si les impressions artistiques,

Il faut le dire. La réunion chaque dimanche de toutes les familles dans l'église paroissiale a été atteinte par des œuvres nouvelles, bonnes assurément : les congrès des associations pieuses appelant les fidèles de diverses paroisses dans l'une d'elles ; et aussi par les fêtes religieuses demandées par les sociétés de gymnastes et autres.

Les *Cahiers romains*, N° du 10 août 1913, terminaient un article intitulé : *Questions du jour. Le mirage*, par ces paroles sévères, mais qui ne sont pas sans raison.

« On nous rabat les oreilles de la brillante manifestation catholique des concours de gymnastique... Mirage trompeur... *Ce sont des fantômes d'œuvres chrétiennes* (ainsi souligné) que vous nous montrez. Il n'y a rien en tout cela. N'y a-t-il rien ? Hélas ! Il vaut mieux taire ce que trop souvent on est en droit de supputer.

» Quand reviendrons-nous, dans l'apostolat comme dans tout le reste, aux vieilles traditions évangéliques ? Quand secouerons-nous la hantise démocratique qui a persuadé au trop grand nombre que pour sauver les âmes il faut descendre dans l'arène enfiévrée du monde, maudit par Notre-Seigneur, et lutter sur le terrain des fêtes, des sports et des syndicats !

» Ce sont peut-être là d'habiles tactiques pour œuvres humaines : elles sont détestables lorsqu'il s'agit d'une œuvre divine. »

***

Ne pouvant abolir le dimanche, les enfants du diable, comme dit Notre-Seigneur, *Vos ex patre diaboli estis*, ont voulu le corrompre, le *laïciser*, en en faisant une journée de plaisirs, pour ne point dire de débauches.

Jamais les fêtes, dites populaires, toujours placées le Dimanche, ne se sont multipliées comme dans les années qui ont précédé la guerre, Concours d'orphéons, concours de chorales, concours de fanfares, concours de gymnastes, concours régionaux, internationaux, de musique, de natation, de vélocipédie ; courses à cheval, à pied, en barque, tirs fédéraux, tirs internationaux, interdépartementaux, intercommunaux, fêtes de communes, de quartiers, de gares ; vogues, foires, kermesses, etc., etc.

De mai à la fin d'octobre, ces titres et ces programmes couvraient les murs des villes, des bourgs, des moindres villages.

---

si l'idée morale ont une valeur, même en dehors de toute conception religieuse, quelle sera, de ces deux populations, celle dont les mœurs seront plus affinées, plus policées ? Poser la question, c'est amener la réponse... »

La localité où étaient convoqués ceux qui couraient, qui dansaient, qui chantaient, ceux qui buvaient, était enguirlandée, parée de tentures, de fleurs, d'inscriptions, d'arcs-de-triomphe. Les auberges, les cafés, les cabarets faisaient leurs provisions d'alcools de toutes les couleurs. Pendant ce temps, à dix, vingt, trente lieues à la ronde, on se préparait à se rendre à ces invitations. Le chemin de fer réduisait ses prix. On partait le samedi soir, ou le dimanche de très grand matin ; on passait toute la journée du dimanche à errer dans la ville, à boire, à faire quelques emplettes inutiles ; on rentrait le dimanche soir vers minuit, ou le lundi, aux environs de midi.

Cela se voyait non seulement en France mais partout. Contentons-nous de prendre en Suisse la preuve de cette assertion. Le *Courrier de Genève* écrivait en 1892 :

« Les journaux suisses publient à l'envi leur surprise de voir tant de fêtes profanes organisées chaque dimanche. Ils ne considèrent la chose qu'au point de vue des folles dépenses qui feraient tant de bien au pauvre ménage de la famille. Ce point de vue est vrai. Il en est un autre plus vrai encore, c'est celui de l'oubli du devoir religieux du dimanche. Il semble aujourd'hui que le dimanche n'est qu'un jour d'amusements et qu'il a cessé d'être le jour du Seigneur. »

La *Revue* de Lausanne revenait constamment sur l'abus des fêtes profanes. Citons : *N° du vendredi, 22 juillet 1892.*

« Si le mauvais temps gâtait quelques fêtes, il les faisait remettre à d'autres temps : fêtes des officiers, fêtes de chant, de musique, tirs, jubilés, etc. La festomanie, malgré la critique, a repris le dessus. »

N° du samedi, 23 juillet :

« Quand on croit que c'est fini, ça recommence... Il est évident que ce ne sont pas des exhortations puritaines qui auront raison de la festomanie trop invétérée chez nous. »

N° du mercredi, 27 juillet :

« La festomanie continue ses ravages. Après Bâle, je vous signalais l'autre jour un projet des Zurichois d'organiser, eux aussi, leur grande solennité avec Festspiel à la clef. Lucerne est entre deux, organisant le centenaire du 10 août 1892... Voici Soleure qui veut, à son tour, faire quelque chose et songe au centenaire de la bataille de Dornach... A qui le tour ? »

N° du mercredi, 3 août :

« Le peuple continue à festoyer. Ici, à Berne, les drapeaux fédéraux et cantonaux flottent sur les édifices publics. Le Conseil fédéral encourage les fêtes, en hissant le pavillon national sur la plateforme du palais, chaque fois que la peau d'âne roule ou que les cuivres retentissent. »

Le même entraînement se voyait plus ou moins dans tous les pays d'Europe et d'Amérique endoctrinés par les sociétés secrètes, par les Francs-Maçons des diverses obédiences, particulièremen par les *Illuminés* de l'Allemagne. Weishaupt avait donné cette instruction à tous leurs agents :

« Pour éloigner peu à peu et sûrement tous les catholiques de la fréquentation des églises, vous aurez soin d'inventer des fêtes, des occasions de plaisirs. »

Monseigneur Rendu avait averti son peuple de ce plan dans son Mandement de Carême de 1850 : ce n'était alors qu'une menace, nous avons vu la réalisation. Toutes ces fêtes, tous ces concours annoncés avec tant d'éclat pour un dimanche, pour un des jours où l'Eglise célèbre ses grandes fêtes, n'étaient organisés que dans ce but : écarter des offices, en faire perdre l'habitude, et donner à la jeunesse le moyen de se corrompre plus rapidement.

Les instituteurs furent attelés à cette œuvre maudite. On les vit tout au moins convoquer, chaque dimanche, dans toutes les communes, les jeunes gens, enrégimentés en bataillons scolaires, pour leur apprendre l'exercice et surveiller le stand.

La *Franc-maçonnerie démasquée* du 25 juillet 1908 publia un document émané des Loges où nous lisons :

« Arrivons aux voies et moyens pratiques de substituer le dimanche maçonnique au dimanche religieux. Le premier procédé qui se présente à l'esprit, c'est de faire agir directement la Loge, de multiplier, sous le nom de fêtes civiles, des espèces de « tenues blanches, » sous les auspices de la Loge.

» Nous croyons que ce moyen présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

» Dans la plupart des cas, nos Loges trouveront préférable de ne pas présider elles-mêmes et officiellement à l'organisation des fêtes civiles. Leur initiative donnerait prétexte à des diatribes cléricales dont l'effet serait d'ôter à la fête civile son caractère. Elle ne doit pas avoir un caractère de polémique et de bataille. Ce n'est pas en montrant le poing à l'Eglise, c'est en la vidant, en attirant les gens ailleurs, que les organisateurs de fêtes civiles réussiront.

» L'initiative des Loges s'exercera, selon nous, de la manière la plus efficace en suscitant autour d'elles des Sociétés pour l'organisation de fêtes artistiques et de conférences éducatives qui obtiendront, sans difficulté, la disposition de salles d'écoles ou de mairies. Il serait extrêmement désirable que, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, une Société de ce genre existât, avec des correspondants individuels ou des *sous-groupes affiliés* dans de grosses communes de l'arrondissement. »

C'est donc bien la Loge locale qui, par l'intermédiaire d'affiliés obscurs, organise les « fêtes civiles », les conférences, les concours, et toutes les distractions destinées à « vider nos églises » et à « laïciser le Dimanche. »

La profanation de ce saint jour est la négation publique de la dépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu. C'est pourquoi la secte qui veut rendre l'homme *libre,* c'est-à-dire affranchi du souverain domaine, employa tant d'efforts à laïciser le Dimanche et à se donner tant de complices dans cette œuvre satanique. Les chemins de fer et les journaux ont puissamment favorisé en cela l'exécution des desseins de la secte. Aux approches de la belle saison en 1891, la Compagnie du Nord publia dans tous les journaux de la région une note, annonçant une « Innovation capitale ». Cette note disait :

« En vue de développer, dans la plus large mesure le mouvement d'excursion vers la mer qui commence à gagner les classes laborieuses, la Compagnie va faire délivrer chaque Dimanche et chaque jour de fête, dans toutes ses gares et stations, des billets de 2e et 3e classe comportant, selon les distances, des réductions qui atteignent 75 pour cent et qui permettront aux habitants de nos plus petits villages d'aller respirer en famille l'air de la mer et de revenir le jour même au logis. »

Non contente de la publicité des journaux, la Compagnie du Nord fit imprimer des affiches artistiques en couleurs, de très grande dimension, qui furent placardées dans toutes les localités desservies par elle, et allèrent porter partout la bonne nouvelle. « C'est une grosse dépense, » ajoutait la Compagnie, mais elle ne craint pas de la faire ; elle est « sûre que cette dépense ne sera pas perdue. »

Elle était sûre ! de quoi était-elle sûre ? Par l'appât d'une réduction de 75 pour cent, à laquelle s'ajoutait « une réduction complémentaire de 25 pour cent » pour les billets de famille, elle était sûre d'enlever, chaque Dimanche et chaque jour de fête, les populations de nos campagnes, les soustraire aux offices religieux pour les livrer au scandale des plages.

La Compagnie du Nord, observa la *Semaine religieuse de Cambrai,* fait là, ou plutôt elle continue et elle aggrave considérablement une mauvaise action. Elle le sent bien, et, pour se laver à l'avance des reproches qui peuvent lui en être adressés, elle prétend se montrer, par cette innovation, « soucieuse à la fois de l'hygiène et de la moralité publiques ». Nous ne voyons nullement ce que la santé des habitants de la campagne, vivant

toute l'année au grand air, peut avoir à gagner d'une journée passée en chemin de fer et dans le désordre des plages. Nous voyons très bien ce que leur moralité perdra au spectacle des foules mondaines, au contact du ramassis des villes et au mépris des devoirs religieux. Ces trains, dits « de plaisir », ont toujours leurs heures de départ et d'arrivée combinées, volontairement ou non, de telle façon, qu'il est de toute impossibilité aux voyageurs d'assister à la messe. »

Peu importait aux journaux conservateurs, même catholiques. Presque tous prêtaient leur publicité à ces réclames. Les billets de circulation gratuits délivrés à leurs directeurs et rédacteurs leur faisaient une sorte d'obligation de réciprocité de services, quand la publicité n'était pas payée au tarif. Une telle réclame ne pouvait manquer d'être efficace. En 1910, *Le Journal* fit la veille de l'Assomption cette description d'une gare à Paris.

« Les immenses halls, les guichets, les salles d'attente, les quais sont envahis par toute une foule de gens qui piétinent, s'énervent, s'impatientent, crient, gesticulent, s'interpellent, tandis qu'avec peine des employés véhiculent de véritables montagnes de malles, de caisses, de valises, de bicyclettes. Les départs succèdent aux départs sans interruption.

» Depuis quelques années, les déplacements sont devenus de plus en plus nombreux et les vacances de plus en plus à la mode. Aussi le nombre des personnes transportées par les Compagnies de chemin de fer s'est-il accru dans des proportions considérables au cours de la période bi-décennale 1890-1909.

» En 1890, le nombre des voyageurs transportés était de 241 millions ; — en 1895, de 349 millions ; — en 1901, de 419 millions ; — en 1905, de 443 millions ; — en 1909, de 486 millions.

» De 241 millions en 1890, le nombre des personnes véhiculées est donc passé à 486 millions en 1909, soit un accroissement de 245 millions ou de 100 0/0 !

» La répartition des personnes transportées par classe va nous dire sur quelle fraction de la population a porté l'accroissement du nombre des voyageurs.

Répartition par classe des voyageurs véhiculés

Années	1re classe	2e classe	3e classe
		Millions de voyageurs	
1890	19	81	141
1895	20	111	218
1901	21	122	276
1905	20	109	314
1909	20	106	360

» Pour les première et deuxième classes, le nombre des voyageurs s'est accru jusqu'en 1901 ; puis, à partir de cette date, il a fléchi jusqu'en 1909. Néanmoins, en 1909, ces deux classes accusent une augmentation sur 1890. Pour les premières cette augmentation est infime, pour les secondes elle est de 30 0/0. Quant aux troisièmes classes, la progression a été, au contraire, constante jusqu'en 1909, où le nombre des voyageurs présente une augmentation de 219 millions ou de 155 0/0 ! C'est donc à la clientèle

des troisièmes classes, c'est-à-dire à la fraction de la société la moins aisée, qu'il convient d'imputer presque exclusivement l'accroissement prodigieux du nombre des voyageurs transportés par les Compagnies.

Il suffit de voir quel est le jour où les ouvriers des villes et les habitants de la campagne se trouvent libres de disposer de leur temps, pour se convaincre que cet énorme accroissement du nombre des voyageurs se fait au détriment de l'accomplissement des devoirs religieux et du respect dû au jour du Seigneur.

Les gares de province présentent le même spectacle que les gares de Paris. En cette même fête de l'Assomption, trois ans plus tard, un journal portant l'effigie du divin Crucifié s'écriait :

« Cinquante mille... ont déserté L... Les trains spéciaux les ont emportés vers.....

« Chaque année, quand arrive le 15 août, les gares sont envahies par de véritables flots de voyageurs.

» En prévision de cette fête, heureusement placée à une époque où le soleil égaie toute la nature, les employés, les ouvriers ont fait de patientes économies. Pour permettre à leurs poumons d'aspirer l'air pur et vivifiant des campagnes, à leurs yeux étonnés de fixer l'infini de l'horizon marin, ils se sont imposé de dures privations. Depuis de longs jours ils ont songé au court plaisir qu'ils éprouveront à quitter leurs bureaux, leurs ateliers, pour voyager en chemin de fer, faire de la bicyclette, du canot, voire de l'automobile, pour, en un mot, changer d'horizon et, comme on dit, « changer les idées ».

» Une préoccupation cependant les hantait : Fera-t-il beau ? disait-on.

» Eh bien, il a fait beau. Le soleil, cette fois, n'a pas boudé et a splendidement illuminé la journée tant attendue de Sainte-Marie.

» Ceux qui se trouvaient vendredi matin à la gare ont pu assister à un spectacle pittoresque. De véritables multitudes s'engouffraient en criant, en chantant, dans la salle des Pas-Perdus, se précipitaient vers les guichets où sans arrêt l'on distribuait les billets de bains de mer, d'exposition. Et puis l'on se ruait vers les quais, on s'entassait dans les wagons, sur les banquettes, dans les couloirs. Ceux qui partaient chantaient, gesticulaient, agitaient des mouchoirs, penchaient aux portières des visages rouges de plaisir ; ceux qui restaient piétinaient d'impatience en attendant les nouveaux convois. »

» Il se fait à la gare de L... en temps ordinaire, un mouvement de 20.000 voyageurs par jour ; on estime que vendredi plus de 70.000 personnes ont défilé sur les quais. »

Que dire devant cet enthousiasme en un tel lieu et pour une telle cause ? Au lieu de plaider les circonstances atténuantes, ce journal se fit plébisciter et il demanda ce plébiscite au clergé [1a] ! Plutôt que de donner issue au sentiment qui nous oppresse, mettons sous les yeux de nos lecteurs ces autres paroles de Mgr Pie :

1a. Il est nécessaire de le dire pour faire voir où en était l'esprit public, et à quel point un redressement était devenu nécessaire. Dieu s'en est chargé.

« La loi du dimanche est la loi la plus primitive, la plus fondamentale, la plus imprescriptible du code religieux décrété par le Seigneur dès l'origine des temps ; c'est le premier, le plus important et le plus invariable de tous les préceptes positifs. Envisagé au point de vue de l'autorité qui nous l'impose, jamais aucune prescription n'a pu invoquer en sa faveur des sources aussi hautes, des titres aussi authentiques, une promulgation aussi solennelle, une jurisprudence aussi constante, une intimation aussi continue. Ou il faut rejeter jusqu'à la notion même du Commandement positif ou il faut reconnaître l'existence et accepter l'obligation de ce commandement divin, posé à la base de la Tradition Ecrite et Traditionnelle, religieuse et sociale du monde entier. La violation calculée et systématique du Dimanche est donc un acte formel de rébellion comme d'impiété, un outrage à la loi et à l'autorité dans leur plus haute expression, une consécration de toutes les désobéissances, une excitation au renversement de tous les droits, un mépris de tous les pouvoirs, un signal public d'anarchie. »

Un prophète, Jérémie, sur un ordre de Dieu se plaça un jour près d'une des portes de la cité pour reprocher à ceux qui entraient et sortaient leur sacrilège rébellion contre la loi du Seigneur.

« Cessez de violer le sabbat, s'écriait-il ; n'entrez pas en ce jour vos fardeaux dans la cité ; n'en sortez point pour le trafic quotidien. Si vous ne tenez pas compte de ma loi, dit le Seigneur notre Dieu, j'allumerai un incendie qui dévorera Jérusalem. »

Les passants haussaient les épaules. Peu d'années après, Dieu lançait contre eux Nabuchodonosor avec ses Assyriens, les Prussiens de ce temps-là. L'exécuteur des vengeances divines livrait Jérusalem aux flammes et emmenait en captivité les stupides contempteurs du prophète. Jérémie resta seul sur les ruines pour nous apprendre, dans ses immortelles *Lamentations*, comment finissent les peuples insurgés contre Dieu.

Que de catastrophes se sont produites, le Dimanche, sur les lignes du chemin de fer ! Rappelons d'abord celle de Saint-Mandé dont les ordonnateurs de fêtes pour sinistres ont rendu le souvenir plus durable. Un concours de musique avait été organisé en 1891 à Loinville-le-Pont. On s'y était rendu en foule de Paris. Le soir, les trains de retour étaient combles et les trains supplémentaires étaient lancés à la suite des convois en marche. A 9 heures 15, à Saint-Mandé, l'un de ces trains en tamponna un autre. La machine du second monta sur les derniers wagons du premier, les écrasa et les brûla. Des centaines de voyageurs furent bles-

sés ou périrent au milieu des plus cruels tourments. Le même Dimanche, un accident semblable, quoique moins grave, se produisit à Pont-de-la-Deûle près de Douai. Ce même Dimanche, le même avertissement fut donné en d'autres pays : un déraillement eut lieu sur la ligne de Berlin à Charlottenbourg. Huit morts et de nombreux blessés ; un train de plaisir fut tamponné par un train de marchandises en gare de Woodnde (Irlande) : sept morts et une centaine de blessés [2].

Ce dont la T. S. Vierge se plaignit le plus à La Salette, ce fut la violation du dimanche et en punition de cette violation, elle annonça des châtiments autres que ces accidents de chemin de fer. Après avoir pris connaissance du secret de Mélanie, Pie IX dit en présence des prêtres qui le lui avaient apporté : « Ce sont des fléaux qui menacent la France, elle n'est pas seule coupable, l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe est coupable et mérite des châtiments ».

En entendant cette désignation des peuples qui devaient être frappés du grand fléau, la France à part, puis l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe, il est impossible de ne pas penser à ce qui s'est passé depuis et à ce qui se passe. La T. S. Vierge avait commencé son discours par dire : « Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils. Il est si lourd et si pesant que je ne puis plus le retenir ». Elle l'a retenu soixante-huit ans (1846-1914) et dans cet intervalle elle est venue de nouveau nous presser de faire pénitence. Elle ne fut point entendue. Que cette persévérance dans le mal soit bien la vraie cause de nos malheurs, un mot de Pie IX nous le donne à comprendre. Le P. Giraud, supérieur des Missionnaires de la Salette lui demanda dans une audience privée, s'il ne pourrait connaître quelque chose des secrets de la Salette, le saint Pontife répondit : « Vous voulez connaître les secrets de la Salette ?

---

2. Au mois de mai 1919 des journaux se présentant au public parés de l'image de Jésus crucifié, prêtaient leurs colonnes à cette réclame :

« *Visite aux champs de bataille.* — La Compagnie du Chemin de fer du Nord, désireuse de permettre au public de venir voir les champs de bataille et les régions dévastées, mettra en marche un train spécial d'excursion *tous les dimanches, jusqu'à nouvel avis.*

» Ce train permettra,notamment,la visite d'Albert, d'Arras et de Lens,cités qui ont été particulièrement éprouvées. Il traversera les champs de bataille de l'Ancre, de Wimy, de Lens, etc.

» Le train spécial sera composé de voitures des trois classes. »

Eh bien! voici les secrets de la Salette : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ».

Dieu n'était point seul à faire entendre sa voix. En 1883, un congrès international pour l'observation du Dimanche se réunit à Berne. Il y eut des représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Italie, de la Russie et de la Suisse.

« Que Dieu bénisse vos travaux ! *écrivit au président du Congrès un chef de gare français.* En réclamant pour les employés des chemins de fer un bienfait accordé par Dieu, autant pour le soutien de nos forces morales que pour celui de nos forces physiques, vous nous rendez un service. Votre initiative ouvrira les yeux. Depuis vingt ans que je suis successivement conducteur, chef de train et chef de gare, je n'ai jamais eu un Dimanche libre. Dans les grandes gares, la moyenne des heures de service est de quatorze sur vingt-quatre, c'est-à-dire qu'il dure de six heures du matin à dix heures du soir. Nous sommes moins que des esclaves, auxquels on accorde un jour de repos chaque semaine. La haine et l'envie nous montent au cœur, et cette exploitation humaine qui nous prive de toute vie de famille conduit à l'emploi du pétrole et de la dynamite plus promptement que ne veulent le croire les puissants du siècle. »

En juin 1872, l'Assemblée nationale reçut une pétition, demandant la réglementation de la loi divine du dimanche dans la forme qui paraîtra la plus convenable. Une commission fut nommée pour l'examiner, et le rapporteur qu'elle choisit fit observer à l'Assemblée que « La liberté laissée à chaque citoyen d'observer ou de ne pas observer le dimanche, qui paraît à première vue favorable à la liberté, lui est en réalité très opposée. Les ouvriers, les employés de commerce sont soumis au travail le dimanche par celui auquel ils ont loué leurs services. Les administraions publiques, elles-mêmes, donnent ce fâcheux exemple. Dans les villes, il suffit souvent qu'un seul marchand ouvre son magasin le dimanche pour déterminer les autres à faire de même, contre leur volonté, mais dans le but de prévenir un dommage qu'ils redoutent de ce moyen déloyal de concurrence. L'égalité de tous devant la loi du dimanche serait donc, en réalité, une mesure protectrice de la liberté et de la dignité de l'homme, affranchi quelques heures de l'œuvre servile.

« La majorité de votre commission appelle de tous ses vœux le moment où l'observation du dimanche sera aussi respectée en France qu'en Angleterre, en Allemagne, en Russie, aux Etats-Unis et en Suisse. »

Aucune loi ne fut faite en ce sens : le sera-t-elle un jour ?

En attendant, que chacun concoure pour sa part non seulement à faire observer le repos dominical, mais aussi à maintenir ou à ramener la fréquentation des offices dans la paroisse, le jour du Seigneur.

La guerre n'aurait pas été sans quelque compensation appréciable s'il en fût résulté l'interruption forcée, non seulement de toutes les dissipations et de tous les désordres dominicaux inventés par la secte fille du diable, mais encore, nous oserons le dire, l'abandon de ces congrès religieux qui appelaient hors de leur paroisse, ce dimanche les jeunes filles, cet autre les jeunes gens, ce troisième les confréries du Rosaire ou du Saint-Sacrement, etc. ; si, dis-je, cet abandon ramenait dans nos paroisses, avec l'assistance aux offices, les mœurs chrétiennes ci-dessus décrites.

La profanation du Dimanche est assurément, l'on ne saurait trop le redire, l'une des choses qui ont le plus irrité Dieu contre la France. Cette profanation n'existe pas au même point chez les nations protestantes. En *Angleterre*, la loi prescrivant le repos dominical est tellement formelle qu'il faut un acte du Parlement pour y déroger, et les compagnies de chemin de fer n'ont été autorisées à établir, le Dimanche, qu'un petit nombre de convois de voyageurs. Aux *Etats-Unis*, plusieurs lignes importantes, telles que celle du *Texas*, deux de celles qui aboutissent à *Boston* et d'autres encore suspendent tout transport le Dimanche[3]. En *Allemagne*, les gares de marchandises sont

---

3 Loi sur le repos hebdomadaire, votée en avril 1919 par les Chambres et sanctionnée par le gouvernement des Etats-Unis :

« La sanctification du dimanche est : 1° une chose d'intérêt public ; 2° un utile soulagement des fatigues corporelles ; 3° une occasion de vaquer à ses devoirs et de se rappeler les erreurs qui affligent l'humanité ; 4° un motif particulier d'honorer dans sa maison et à l'église le Dieu, le Créateur et la Providence de l'univers ; 5° un stimulant à se consacrer aux œuvres de charité, qui font l'ornement de la société ;

Considérant qu'il y a des incrédules et des inconsidérés qui, méprisant leurs devoirs et les avantages que procure à l'humanité la sanctification du dimanche, outragent la sainteté de ce jour en s'adonnant à leurs plaisirs et en s'adonnant à leurs travaux ; qu'une telle conduite est contraire à leurs intérêts, comme chrétiens, et trouble l'esprit de ceux qui ne suivent pas ces mauvais exemples ; que ces sortes de personnes font tort à la société tout entière, en introduisant dans son sein des tendances de dissipation et d'habitudes immorales.

Le Sénat et les Chambres décrètent :

1° Il est défendu, le dimanche, d'ouvrir les magasins et les boutiques, de s'occuper à un travail quelconque, d'assister à un concert, bal ou spectacle,

généralement fermées le Dimanche, à neuf heures du matin. Cela vient, dit Mgr Pie, de ce que l'observation du repos dominical n'éveille pas les ombrages de l'ennemi de nos âmes, au même degré chez eux que chez nous. Là, le Dimanche n'a point le sacrifice d'adoration, d'actions de grâces, de réparation et de prières efficaces pour la sanctification des hommes ; l'enfer n'a pas le même intérêt à jeter la défaveur sur cette institution parce qu'elle n'y porte pas des fruits de vie aussi réels. »

---

sous peine d'une amende de 10 à 20 shellings (12 fr. 50 à 25 fr. 50) pour chaque contravention ;

2° Aucun voiturier ou voyageur ne pourra, sous la même peine, entreprendre un voyage le jour du dimanche, excepté le cas de nécessité dont la police sera juge ;

3° Aucun hôtel ou cabaret ne pourra s'ouvrir le dimanche aux personnes qui habitent la commune, sous peine d'amende ou de la fermeture de l'établissement. »

Jamais, nulle part, l'Eglise catholique ne s'est montrée aussi exigeante.

En France, le premier Empire fit une loi de cessation du travail le dimanche. Voici comment Portalis, le ministre des cultes sous l'Empire, s'exprima dans un rapport du 21 janvier 1807 : « L'article 57 du Concordat (qui fixait au dimanche le repos des fonctionnaires publics) se tait sur la manière dont le dimanche et les autres fêtes chômées doivent être célébrés par la masse des fidèles, mais il est évident que l'esprit de la loi a été de commander à tous les citoyens la décence qu'il convient de garder pendant les jours consacrés à la religion. Pourquoi la loi a-t-elle diminué le nombre des fêtes ? Pour ne pas distraire trop souvent de leurs travaux les hommes qui ont besoin de travailler pour vivre ; le législateur a donc supposé que les dimanches et fêtes doivent être des jours de repos et de recueillement pour tout le monde ; s'il en était autrement, de quel motif raisonnable eût-il pu autoriser la réduction des fêtes ? Il est des choses de décence extérieure que l'on peut observer sans se nuire ; un ouvrier qui croit avoir besoin de son travail peut travailler sans tenir boutique ouverte les jours de dimanche et fêtes. L'ouverture des boutiques pendant ces jours semble n'être qu'une affectation de braver les idées et les pratiques religieuses ; l'ordre public exige que chacun respecte la religion que les lois de l'état protègent. Prescrire, sans aucune recherche inquiétante pour les citoyens, de ne pas tenir les boutiques ostensiblement ouvertes, de ne pas vendre et de ne pas travailler avec la même publicité que les jours ouvrables, et de fermer les cabarets pendant les offices, sont des règles généralement suivies chez toutes les nations où la liberté des cultes est admise, plusieurs préfets les ont déjà prescrites dans leurs départements et je me propose d'inviter les autres à les imiter. »

Sous la Restauration, le comte Beugnot rendit, le 7 juin 1814, la célèbre ordonnance dont on a tant fait grief à la Restauration et qui prescrivait les mesures nécessaires pour que le repos du dimanche fût observé : interdiction de tout travail ou commerce publics, fermeture des boutiques, chantiers ou ateliers, et pendant les offices, des cafés, restaurants et cabarets. Républicains et bonapartistes crièrent à l'oppression. Cette ordonnance n'était cependant que la simple mise en activité de la loi faite par l'Empire, et la reproduction presque textuelle d'une loi de la République qui, à l'observation interdite du dimanche, avait substitué l'observation forcée du décadi, observation et défense dont la violation entraîna souvent la peine de mort.

CHAPITRE VII.

La charité mise au service des cabotins.

Comment l'or s'est-il terni ? Comment l'or pur s'est-il altéré ?
Jérémie, *Lamentations*, IV, 1.
Dieu ne peut accepter le bien qui se laisse souiller par l'adjonction du mal.
S. Grégoire, *In moral.*

La charité, chose divine, traînée dans les cirques. — Dans les fêtes dites « des fleurs », « du soleil ». — Ventes, bals et cafés-concerts de charité. — Les larrons entrent en scène. — Contraste : la reddition de comptes de Pie X. — Protestations sans effet. — Paroles du roi Humbert et réplique de Léon XIII. — Dieu fait entendre sa voix. — Actes héroïques. — Le R. P. Ollivier et M. Buisson.

La Charité, elle aussi, a été dénaturée chez nous à un point qui n'a peut-être pas été atteint ailleurs, et qui a dû être une autre cause de l'indignation du ciel contre notre pays. La charité est chose si divine que Dieu a voulu en faire l'un de ses noms : *Deus charitas est.* Rien ne peut plus sûrement le blesser au cœur que la déformation d'une telle vertu, principe et règle de toutes les autres. C'est pour cela comme pour la profanation du dimanche que le tentateur choisit de préférence la France comme théâtre de ce sacrilège [1].

En 1886, l'*Echo de Fourvière*, dans son numéro du 6 février, protestait contre l'organisation à Lyon d'un cirque d'amateurs

1. Nous devons cependant dire que ce qui se voit couramment en Amérique sous ce rapport, dépasse non seulement ce qui se voyait en France, mais ce qui paraissait pouvoir être inventé.

pour venir en aide à la « Charité maternelle ». Des lettres « peu parlementaires » lui furent adressées. Il répondit :

« Nous maintenons que, la bonne intention mise à part, l'idée est déplorable, et, dans cette opinion, nous sommes soutenus par des adhésions tellement importantes par le nombre et par la valeur, que notre voix ne devient plus qu'un simple organe sans importance individuelle... Lorsque nous avons entendu dire, ce qui était une exagération ridicule, que l'élite de la jeunesse Lyonnaise entrait dans la voie ouverte (par Paris, puis par Lille), nous n'avons pu assez contenir notre émotion pour que son expression restât dans des limites inattaquables.

» On nous assure que toutes les convenances devaient être gardées ; d'aucuns les disent impossibles à maintenir. Sur cette pente on arrivera facilement à accepter le détestable axiome : La fin justifie les moyens.

» Les œuvres ne vivent pas seulement de pain. Qu'elles restent fermes et dignes, si elles veulent être respectées. »

L'invention venait de M. de Morny. *Le Matin* fit aussitôt part à la France et au monde de la délirante joie que causait à Paris le cirque Molier. Les déguisés en saltimbanques et en clowns qui y donnaient représentation et qui avaient voulu « lancer » ce nouveau genre de sport étaient des jeunes gens du meilleur monde. Parmi eux étaient spécialement cités : MM. Hubert de la Rochefoucauld, de Beauregard, de Sainte-Aldegonde, Martel, Montherot, etc., etc. *Le Gaulois* décrivit les costumes :

« M. de la Rochefoucauld était superbe dans son maillot bleu de ciel, recouvert d'un justaucorps en soie blanche, serré à la taille par une ceinture d'argent, bottines bleu de ciel à barettes roses.

M. Wagner tout en soie blanche brodée de paillettes d'or, sur la poitrine, un soleil d'or ; la tête enfarinée du pierrot et le crâne en carton blanc. »

Voici la réflexion par laquelle le *Gaulois* terminait son article :

« Et quand l'Aurore aux doigts de rose ouvrira les portes de l'Orient, *les seules personnes qui se sont amusées à Paris le soir de* Noël regagneront avec regret leurs pénates. »

L'annonce de cette représentation « avait excité une fièvre générale » dans le grand monde parisien. Une seconde représentation fut donnée quelques jours plus tard. *Le Matin* expliqua :

« Il y en a une pour les femmes du monde et une pour les femmes de... l'autre... »

Nous copions *le Matin* avec ses points de suspension.

Toutes les décadences se ressemblent. M. de Champigny, dans son histoire des *Césars*, remarque qu'alors aussi :

« Les jeunes gens des grandes familles venaient jouer devant le peuple ».

que « des chevaliers venaient faire les gladiateurs dans l'arène, » et que César-Auguste dut « fermer l'arène aux sénateurs, à leurs fils, à leurs petits-fils, toujours tourmentés de la rage d'y descendre [2] ».

Deux années avant Lyon, en décembre 1884, Lille avait imité Paris et organisé un cirque d'amateurs pour venir en aide aux vieillards indigents. La *Semaine religieuse* n'avait point cru pouvoir se dispenser de présenter aux quatre-vingts jeunes gens qui s'étaient associés pour donner ce spectacle à la société Lilloise, des observations qui furent trouvées « peu parlementaires » comme le furent plus tard celles de l'*Echo de Fourvières*. Il y avait cependant à tenir compte de ce que la *Semaine* disait, et on en tint compte peu après.

« Recueillir des secours qui permettront aux pauvres vieillards de mieux supporter les rigueurs de l'hiver est assurément, disions-nous, une pensée digne de tout encouragement et de toute louange ; mais ceux qui l'ont conçue ou plutôt qui en maintiennent la tradition, car l'œuvre des vieillards est ancienne à Lille, ne se sont-ils point laissé entraîner par un zèle peu discret dans le choix des voies et moyens ?

» Dans l'espoir d'apporter à ces pauvres vieillards une plus riche collecte, que d'argent ce zèle malentendu va faire gaspiller en futilités dont le double danger sera d'exciter le luxe et les folles dépenses, d'une part, et, d'autre part, d'ajouter encore aux écueils déjà multipliés où la moralité lilloise sombre de plus en plus. Ce n'est point d'aujourd'hui que l'on a voulu dépouiller les œuvres de bienfaisance publique du caractère religieux qui, depuis l'avènement du Christ, les avait ennoblies et qui seul peut les rendre fécondes. Cette déviation que l'on veut faire subir à la charité chrétienne date de plus d'un demi-siècle, et plusieurs observateurs sérieux n'ont pas hésité à y voir la main de la Franc-Maçonnerie plus ou moins cachée, agissant par des suggestions plus ou moins directes.

» Aussi, fidèle écho des avertissements et des enseignements de Notre Saint Père le Pape et des premiers Pasteurs de l'Eglise, nous avons rappelé plusieurs fois déjà les caractères qui doivent signaler la charité des chrétiens et la distinguer de la bienfaisance maçonnique. La vraie charité, celle qui découle de la Crèche et du Calvaire, est avisée et prudente ; elle ne dépense point cent francs pour en donner dix, parce qu'elle sait que les misères à soulager dépasseront toujours ses moyens. Elle ne livre point ses aumônes aux hommes de plaisir, parce qu'ils prélèveront d'abord sur ses dons les frais de leurs amusements. Elle ne fait point de ses aumônes un stimulant à toutes les vanités et à tous les désordres : elle veut que ses secours arrivent purs aux mains de ceux qu'elle veut soulager, et c'est pourquoi elle ne ramasse point dans la boue des bals et des théâtres l'argent qui doit les procurer. Elle ne veut point s'exposer à aigrir les classes souffrantes par les soulagements mêmes qu'elle prétend apporter à leur infortune. Quoi de plus capable, en effet, de raviver l'odieux sentiment de l'envie et d'envenimer l'antagonisme social, que la part faite, dans ces fêtes, aux deux classes de la société ? D'un côté, le luxe et ses folies, les plaisirs mondains et leur enivrement, de l'autre, un morceau de charbon ou de pain apporté par les mains d'un mercenaire.

2. Tome I, pages 203, 223, 340.

» La vraie charité, en s'efforçant de soulager le mal physique, s'applique surtout à enlever aux misères humaines ce qu'elles ont de plus amer : la désolation du cœur qui les accompagne et la haine qu'elles font naître contre les fortunés. Aussi le chrétien ne va point demander aux divertissements les moyens de soulager ses frères, il les prend dans ses propres privations ; il les apporte lui-même, embaumées du parfum de ses mortifications ; il les offre avec respect et amour à ceux en qui il honore les membres souffrants de son Sauveur et de son Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Que l'on était loin de ces chrétiennes pensées. Sous le même prétexte de charité, après le cirque d'amateurs vint à Paris la FÊTE DES FLEURS où les dames du monde se présentèrent à l'adoration des foules au bois de Boulogne dans des chars de fleurs. Elle fut inaugurée à l'occasion de l'incendie de l'Opéra-Comique. Nous disons (inaugurée), car ce devint une institution annuelle. Au lendemain de ce malheur public et avant même que les derniers devoirs eussent été rendus aux victimes, on pouvait lire sur les murs de la capitale :

« Le comité de la presse a décidé de donner son concours le plus actif à la Fête des Fleurs qui aura lieu le 4 juin, au bois de Boulogne, au profit des victimes du devoir et des victimes de l'incendie de l'*Opéra-Comique*. La présence des personnalités mondaines les plus en vue est acquise dès aujourd'hui à cette fête. »

Puis furent organisées en 1887 les FÊTES DU SOLEIL pour venir en aide aux inondés du Midi de l'automne 1886. On y processionna la Tarasque que l'on fit venir de Tarascon avec une suite « d'Arlésiens et d'Arlésiennes authentiques ».

Un incendie d'une violence inouïe réduisit en cendres en juillet 1890 la ville de Fort-de-France, chef-lieu de notre colonie, la Martinique. Les journalistes boulevardiers prirent prétexte de cet immense désastre pour se donner et donner à leur public des plaisirs qui ne leur auraient pas été accordés sans ce malheur.

Le programme de ces fêtes se présentait ainsi :

1° Une journée de courses d'obstacles à Auteuil avec pari mutuel ;

2° Une grande fête de fleurs dans la galerie des Machines, la nuit ;

3° Une fête de nuit au Champ de Mars ;

4° Enfin, le comité d'exécution auquel viendront se joindre les sénateurs, les députés et les représentants de la presse, se rendra au Ministère de l'Intérieur pour demander à M. Constans,

l'autorisation de donner, dans les arènes de la rue Pergolèse, une course de taureaux, où les taureaux seraient tués pour de bon.

Tout y était : le jeu, la volupté et le sang.

Or, cinq ans plus tard, en février 1905, une brusque révélation vint émouvoir la Chambre. La Commission gouvernementale chargée de recueillir la souscription pour porter des secours pressants aux sinistrés avait recueilli cinq cent mille francs. Celui qui fut chargé de les leur porter en garda cinquante mille pour ses frais de voyage. Il en distribua vingt-trois mille aux sinistrés, et l'on était en 1905 sans nouvelles bien certaines de la différence. Voilà du moins ce qui fut dit à la Chambre ; ce qui n'empêcha le personnage qui se trouvait alors ministre des Colonies d'affirmer que tout s'était passé régulièrement. Quelque arrêté en forme aura sans doute régularisé le cas.

S'adressant à un public plus restreint que ces grandes fêtes quasi-officielles, les « bals de charité » avaient l'avantage de pouvoir être plus fréquents et de pouvoir se donner en tous lieux. Ils devinrent bientôt si nombreux, qu'il fallut chercher autre chose. On pensa à instituer des « cafés-concert de charité ».

« Songeant, dit un journal, que l'on avait joyeusement ballé au profit des victimes d'Ischia, alors que leurs cadavres gisaient encore sous les décombres des maisons écroulées, et dansé une nuit durant, dans une intention toute aussi louable, en faveur des noyés de Murcie, la princesse X. s'était dit qu'elle pouvait bien à son tour organiser quelque chose pour le dernier jour de sa vente. Mais quoi ? Un petit café-concert de charité sera quelque chose de bien nouveau ! »

Mais on avait compté sans le Directeur, un religieux, le Père Truck, qui ne voulut point ratifier un programme aussi affriolant.

La princesse résista aux conseils qui lui venaient de ce côté, soutenue dans sa rébellion par la comtesse de D... On résolut alors de porter le débat devant le cardinal. Le veto de Mgr Richard fut formel. Notre princesse donna sa démission.

Au moins les infortunes qui servaient de prétexte à ces folies étaient-elles vraiment secourues ? Nous venons de voir ce qui a été fait de l'argent recueilli pour la Martinique. Ce ne fut pas

une exception. Partout on eut, je ne dirai point la même déception, mais le même résultat.

Le *Gaulois* et le *Figaro* avaient pris la spécialité des Fêtes de Charité pour catastrophes. Ils ne se firent point concurrence, ils eurent chacun leur tour. A la catastrophe d'Anvers, c'était le tour du *Figaro*. Il lança la « Kermesse flamande à Paris. »

Les recettes ont été magnifiques : 412.000 francs pour les pauvres victimes !

Oui, mais les dépenses ? Les dépenses que les organisateurs ont retenues sur la totalité des recettes : dépenses pour décoration, figurations, entrechats, buvaille, mangeaille et le reste, se sont élevées à *326.000* francs. De 412.000 retranchez 326.000 il reste 86.000 ; c'est ce que le comité d'Anvers a reçu pour les victimes : un peu plus du quart de la recette. Pour chaque sou donné aux malheureux Anversois, trois sous ont été gardés par « les Parisiens. »

C'est le *Figaro* lui-même qui, aux critiques, qui lui reprochaient d'avoir organisé cette fête pour « des étrangers », crut devoir se laver de ce blâme, en disant :

« Et je ne parle pas du flot d'or qui, pendant ces jours de réjouissances, a coulé sans interruption sur Paris, et qui peut s'évaluer au bas chiffre à douze cent mille francs. »

Douze cent mille, plus trois cent mille, c'était donc un million et demi de dépenses pour arriver à quatre-vingt mille francs de charité.

En 1884 furent autorisées des fêtes au jardin des Tuileries en faveur des victimes du choléra. Sommés de rendre leurs comptes par les réclamations du public, les organisateurs de la fête se soumirent enfin.

On y vit figurer :

Frais divers.	1.244 fr. 10 c.
Organisation générale, personnel et frais généraux.	12.289 fr. 08 c.
Publicité, (les affiches).	8.402 fr. 30 c.
Service d'ordre	3.745 fr.

Pour ce service d'ordre, les gardiens de la paix et la garde républicaine n'avaient reçu ensemble que 500 fr. Où a passé le reste ?

Les commissions payées à la maison chargée de la vente des

billets, dit M. Jean Pauwels, ont été de 25 0/0. Elle a touché de ce fait, sur 130.045 billets placés, la somme de 32.011 fr.25 c. Cette maison de commission a donc reçu elle seule, 2.000 francs de plus que les cholériques qui n'eurent que 30.000 francs.

Disons enfin que si les cholériques ont eu 30.000 francs, il y a eu pour plus de 30.000 fr. de dégâts et de déprédations dans le jardin des Tuileries. Il eût été plus économique pour la Ville ou pour l'Etat de donner les 30.000 fr. de sa poche et de refuser l'autorisation de cette noce scandaleuse.

La province imitait Paris et l'imitait de deux façons, et par le scandale des fêtes, et par celui des détournements.

Ce qui se passait en France se voyait d'ailleurs partout. On n'ignore pas que des poursuites ont été dirigées en Espagne contre les dépositaires des fonds recueillis dans les fêtes données en faveur des inondés de Murcie, et que des quatre millions recueillis dans des fêtes semblables pour les victimes d'Ischia, pas une obole n'avait été distribuée aux malheureux, lorsque après une longue attente, de nombreuses et violentes réclamations se firent entendre. Inutile de prolonger cette revue.

Disons ce qui s'est passé au pays du roi Humbert. Il avait en 1882 déclaré vouloir remplacer dans son royaume « la charité humiliante et débilitante du catholicisme par la bienfaisance qui réconforte et encourage. » En 1905 survinrent les tremblements de terre qui ruinèrent la Calabre. La commission d'enquête sur la répartition des fonds recueillis pour les Victimes fut publiée en 1907. Des fonctionnaires et même des magistrats s'étaient transformés en simples mendiants, et même, ils avaient touché des deux mains les secours en nature ; on citait des gens qui avaient reçu jusqu'à cent vingt tentes. Un secrétaire d'une mairie avait volé des ballots de vêtements pendant la nuit, d'autres avaient revendu les aliments donnés par la charité, enfin des millionnaires, dont les noms furent cités avaient quémandé et reçu des secours variant de cinquante à sept cents francs.

Bien des catholiques, se défiant de la charité laïque, avaient confié leurs aumônes à Pie X. Le Pape, après l'emploi des sommes reçues, publia un volume de 77 pages, contenant l'exposé des pertes de vies et de biens qu'avaient causées les tremblements de terre en Sicile et en Calabre ; l'œuvre de sauvetage, de secours et de reconstitution accomplie par Sa Sainteté ; et enfin,

les moyens pris par Elle pour la répartition équitable des 370.000 francs qui lui avaient été confiés. Ce document montre que pas un centime ne s'égara et que les mesures les plus promptes et les plus efficaces furent prises pour réaliser la plus grande somme de bien. Pie X avait surveillé lui-même dans le plus grand détail, les recettes et leur emploi.

Les années qui virent à Paris et en Province les amusements que nous venons de rappeler étaient celles où les Chambres portèrent à la France les coups les plus sensibles. Le Sénat avait décidé en principe le rétablissement du divorce ; et la Chambre des Députés avait voté l'enrôlement dans l'armée des séminaristes et des prêtres. C'étaient la famille et la religion qui étaient attaquées dans leurs sources.

Le divorce mettait les enfants en oubli, dans la préoccupation de donner libre cours aux passions ; l'enrôlement des clercs mettait le clergé dans une quasi-impossibilité de se recruter ; c'était dans la pensée des sectaires, la religion condamnée à mort par l'extinction du ministère sacré, c'était la loi essayant d'obtenir avec quelques mots ce que la guillotine n'avait pu faire en 93 avec son couperet.

Les grands messieurs qui défilaient aux bals costumés en lutteurs et en baigneurs, et les grandes dames en liébig, en saxoléine, en laitue, ou en affiches et qui avaient l'impudeur de publier simultanément dans trois journaux leurs noms et leurs exploits, les messieurs et les dames qui couraient les bals et les cafés-concerts pour sécher des pleurs, avaient évidemment trop perdu le sens moral pour s'inquiéter de l'avenir de la famille et du ministère sacré, pour prendre part aux douleurs de la France et de l'Eglise.

M. Joseph Reinbach lui-même dans la *République Française* en 1888, dans un sentiment que nous n'avons pas à scruter, donnait cet avertissement :

« Nous sommes en plein carnaval, les joyeux grelots de la folie sonnent à travers la ville. Je vous en supplie cependant, citoyens : entre deux grelots qui tintent, trouvez une seconde pour écouter le cliquetis d'armes qui vient de retentir, (la publication du traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche). Cela en vaut la peine. Vous retournerez après à vos violons. »

Les journaux sceptiques eux-mêmes, finirent par prendre la nausée des fêtes de charité.

« Chaque sinistre, *écrivit M. Aurélien School* dans le *Matin*, a sa contre-partie. Un coup de grisou qui fait cinq cents victimes, fait danser trois mille personnes des deux sexes. Chaque tasse de thé est sucrée avec un orphelin. »

Le *National* disait de son côté :

« Ces fêtes sont l'occasion de toilettes, de déplacements, dont le profit retombe en pluie d'or sur les couturières et les cochers de fiacre ; l'enrichissement et le bien-être de ces deux corporations ne sont pas, que je sache, le but des fêtes de bienfaisance ; et alors, à quoi bon ces orgies de gaz, de musiques essoufflées, ces débordements de rafraîchissements variés ? La bienfaisance n'a plus rien à voir là-dedans. Elle n'est plus qu'une étiquette, un prétexte, une hypocrisie ! »

» La charité, éclose dans les bureaux de rédaction, devant les quatrièmes pages vides d'annonces et le bulletin financier vide d'argent, disait un autre journaliste, s'est faite, non pas la guérisseuse, mais l'exploiteuse des misères humaines. Elle ne s'inquiète pas des malheurs qu'elle doit secourir, elle ne pense qu'aux réclames qui rapportent. Les maisons brûlées ne seront pas reconstruites, les faims qui hurlent dans la nuit ne seront pas apaisées, les blessures qui saignent ne seront pas pansées, les larmes qui coulent ne seront pas essuyées. »

Le Pape et les Evêques, avant ces journaux, avaient fait entendre le langage du bon sens et de la religion. On peut voir à ce sujet, les mandements de Carême de 1882, des archevêques de Paris et de Toulouse ; l'instruction donnée par l'évêque de Marseille à la mi-carême de la même année ; les paroles de l'êvêque de Rodez présidant à Paris les dames patronesses de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; celles de l'évêque de Viviers dans la lettre prescrivant une quête en faveur des victimes de l'inondation ; l'instruction pastorale de l'évêque de Cincinnati, etc., etc.

Le 3 juin 1883, Léon XIII donna audience aux députés des conférences de Saint Vincent de Paul. Dans son discours, Sa Sainteté visa directement la phrase prononcée par le roi Humbert à l'ouverture des Chambres, le 22 novembre 1882 : « Nous voulons substituer à la charité *débilitante*, et tant de fois *humiliante*, celle qui réconforte et encourage. »

Le Saint Père répondit à l'insulte ainsi adressée par le roi usurpateur aux institutions charitables :

« A la lumière de nos exemples et de nos œuvres, que le monde apprenne à apprécier l'excellence de la charité chrétienne, et qu'il n'ose plus appeler *débilitante* et *humiliante*, cette vertu surnaturelle et divine qui, au

contraire élève et exalte les âmes [3]. » « Puis Léon XIII réprouve hautement cette charité mondaine si souvent humiliante et débilitante, celle-là, qui tendait de plus en plus à se substituer dans les usages contemporains à la charité chrétienne. »

Parlant de ces exhortations et des condamnations des évêques et du Pape, M. About dans le *XIXe siècle*, fit cette observation que l'on n'aurait pas attendue de lui :

« L'Eglise considère que ces bals et ces fêtes même donnés au nom des pauvres, où l'on se trémousse toute une nuit au son d'une musique fort peu sacrée, sont fort dangereux pour ceux qui y prennent part ; que le tentateur, qui rôde sans cesse autour de la pauvre humanité, rôde là un peu plus qu'ailleurs ; que le diable, en un mot, y fait plus souvent ses affaires que le Bon Dieu. Si l'on est vraiment catholique, il n'y a point, ce nous semble, à ergoter ; il faut se soumettre à ses arrêts. Elle ne veut ni fêtes, ni bals de charité ; elle l'a signifié à ses fidèles ; il ne leur reste qu'à s'incliner. »

On ne s'inclina point comme plus tard on ne s'inclinera pas devant la condamnation des modes indécentes. Quand on refuse d'entendre ses ministres, Dieu se voit obligé de prendre la parole lui-même. C'était pour une représentation extraordinaire au profit d'une œuvre de charité, que le jeudi 14 janvier 1858, l'Empereur et l'Impératrice se rendirent à l'Opéra. Lorsque le cortège arriva, trois explosions semblables à des coups de canon éclatèrent à dix secondes d'intervalle. On sait l'effet épouvantable qu'elles produisirent. On ne peut assurément dire : ceci fut cause de cela ; mais les coïncidences peuvent être signalées à l'attention de ceux qui réfléchissent.

Nous n'avons nullement l'intention d'assimiler « les ventes de charité » aux folies ci-dessus. Elles étaient pourtant, elles aussi, une déformation de la divine vertu que l'Apôtre place au-dessus de toutes les autres. Les couturières, les décorateurs, les confiseurs en tiraient autant de profit que les œuvres de bienfaisance et elles donnaient à trop de jeunes filles, l'occasion d'étaler leurs grâces et de prodiguer leurs sourires et leurs œillades. On sait l'histoire lamentable de ce qui avait reçu ce nom « *Bazar de la Charité* », où les patronnesses de toutes les œuvres se réunissaient chaque année pour recueillir sous forme de « Vente »

3. Malgré cette réprobation de Léon XIII, que de fois n'a-t-on point vu dans les journaux où elle aurait dû paraître moins que partout ailleurs, cette injure faite à la charité chrétienne : « L'aumône humilie celui à qui elle est faite, » et ces journalistes se flattaient d'être les plus fidèles disciples de Léon XIII.

les dons de tout Paris. Le 5 mars 1888 *le Monde,* après avoir de nouveau blâmé les bals de Charité et autres divertissements semblables, avait ajouté :

« Nous étions loin, et très loin, en faisant entendre ces protestations, de porter le même jugement sur le « Bazar de la Charité ». Nous avons, au contraire, applaudi à sa création. Cette année, les conditions dans lesquelles le Bazar vient de se rouvrir sont différentes. On a fait des dépenses considérables pour agencer luxueusement une installation, d'ailleurs provisoire. A l'ouverture des salons de vente, un orchestre jouait ; nous savions que la musique adoucit les mœurs ; la jugerait-on nécessaire pour délier les bourses ? Enfin, le directeur du Bazar a été solliciter de M. Boulanger l'honneur d'une visite. Nous exprimons le regret que des œuvres catholiques dignes de tout respect et de toute sympathie, soient ainsi compromises, évidemment contre leur gré et sans leur aveu, par des procédés de réclame malsaine. »

***

Neuf ans plus tard, le 4 mai 1897, une épouvantable catastrophe, telle qu'il s'en rencontre peu dans l'histoire, vint jeter l'épouvante dans Paris, puis la consternation dans la France entière.

Mille femmes étaient réunies dans ce Bazar. Tout à coup, elles se virent entourées de flammes, et quelques minutes après, cent trente d'entre elles n'avaient même plus l'aspect de cadavres, deux cents étaient blessées ; combien d'autres ne se relevèrent point des émotions qui les avaient abattues pour la vie !

C'était l'élite de la France qui était là réunie, élite par la naissance, par l'éducation, par le dévouement. La noblesse y avait le meilleur d'elle-même, et dans ce meilleur, Dieu prit des victimes de choix.

La noblesse n'a pas cessé, au milieu de ses égarements, de donner à Dieu des dévouées volontaires dans ces jeunes filles qui, en grand nombre, malgré les entraves qui les retiennent et les persécutions qui les attendent, s'arrachent à toutes les séductions du monde pour se consacrer dans les Ordres religieux, soit à la prière et à la réparation, soit au soulagement de toutes les misères *humaines*. A ces victimes spontanées, Dieu vint en associer d'autres. Elles s'étaient rendues dignes du rôle sublime qui leur était destiné en se livrant, au milieu même du monde, de ses tracas et de ses entraînements, à tout l'exercice de la *charité*[4] !

---

4. M. Maxime du Camp montre dans son livre, *La Charité privée à Paris,*

Et pour nous marquer son intention, c'est dans l'exercice même de cette charité, que Dieu les a appelées au rôle d'hosties d'expiation. L'attitude dans laquelle la mort les a saisies, pour la plupart, montre que ce rôle a été compris et généreusement accepté. Les unes étaient à genoux, d'autres les bras étendus comme le divin Crucifié, d'autres pressant sur leur cœur le crucifix ou la médaille de Marie.

Victimes de la charité, oui. Mais, dans sa forme du moins, elle avait dévié des traditions chrétiennes, et conséquemment, elle n'était plus selon le cœur de Dieu. *Le Temps* lui-même en a fait discrètement l'observation :

« L'effroyable souvenir qu'évoque désormais le nom de Bazar de la Charité pèsera de tout son poids, du moins pendant quelque temps, sur ces formes mondaines de la bienfaisance. Ce n'est pas avec des fêtes offertes aux mondains, *dit Mgr Isoard*, ce n'est pas en adoptant leurs modes et en s'ajustant à leurs goûts que saint Dominique et saint François d'Assise ont bâti, ont édifié dans l'Eglise de Dieu. Ce n'est pas avec des chanteurs et des chanteuses que saint Vincent de Paul créait toutes ces œuvres de charité dont Léon XIII l'a déclaré le Patron. Bien au contraire, tous les Saints disaient avec saint Paul : « Le monde est pour moi un crucifié, et moi, de mon côté, je suis aussi pour le monde, un crucifié. »

Entre ces victimes d'expiation, il convient de donner une place à part, et de rendre un hommage spécial à l'héroïsme de Madame la duchesse d'Alençon. La religieuse qui l'aidait au comptoir voulait lui faire trouver le salut par une porte dérobée. « Non, non, dit-elle, je resterai la dernière », et elle s'agenouilla pour prier, tandis qu'une pluie de goudron en-

---

que ce ne sont pas seulement celles qui se font religieuses qui pratiquent une charité vraiment chrétienne.

« Il y a des femmes du monde, dit-il, habituées à tout bien-être, sollicitées par tous les enivrements qui visitent les pauvres, soignent les malades, bercent les enfants sans mère et ne s'en vantent pas. On dirait qu'elles sont fortifiées par le mystère même de leur dévouement ; au milieu des tentations qui les assaillent, elles traversent la vie sans faillir, soutenues par l'énergie intérieure qui les a faites charitables et discrètes. Il en est que j'ai surprises cheminant dans la voie douloureuse où chacune de leurs stations était marquée par un bienfait. De loin, me dissimulant, je les ai suivies ; j'ai pénétré après elles dans les bouges où elles étaient entrées comme un rayonnement et j'y retrouvai quelque chose de la lumière qui les environnait. Elles gardaient si bien leur secret que, pour plus d'une, nul ne l'a jamais soupçonné. Ces actes de charité individuelle sont très nombreux à Paris. »

M. Maxime du Camp, ex-Garibaldien que la vue de la charité chrétienne n'a pu faire arriver aux lumières de la foi, dit un peu plus loin :

« Quelle somme la charité *privée* glisse-t-elle tous les ans dans la main du Paris misérable ? Il est impossible de le deviner ; mais le total oscillerait entre soixante et quatre-vingt millions que je n'en serais pas surpris. »

flammé tombait du toit sur elle[5]. Elle ne fut point seule à attirer l'admiration même des sceptiques.

« On s'accorde, *dit le Journal des Débats*, à constater le courage dont les femmes ont fait preuve. Il y a eu, au moment de la panique, plusieurs jeunes filles qui se sont montrées simplement et tranquillement vaillantes. Elles n'ont pas songé à se sauver mais à se dévouer. C'est un fait, il comporte un grand enseignement. Chez elles, les principes reçus au foyer et à l'église ont prévalu contre l'instinct de conservation lui-même. Elles ont témoigné par leur bravoure en faveur du système qui leur a formé de si nobles âmes. C'est pourquoi il faut que vous compreniez, mères françaises, la leçon que vous lèguent celles que vous pleurez. Gardez précieusement le vieux système traditionnel et séculaire d'éducation. Elevez vos filles comme l'ont été les douces héroïnes du bazar de la charité. »

Le discours que le Père Ollivier prononça à la cérémonie funèbre de Notre-Dame en présence du monde officiel souleva de bruyantes réclamations. Deux enseignements choquèrent particulièrement ceux qui se firent les critiques du prédicateur.

Il a d'abord rappelé la doctrine traditionnelle sur l'expiation des *innocents* au profit des coupables. Cette doctrine, c'est le fonds même du christianisme qui nous montre l'Homme-Dieu, le Juste par excellence, l'Innocence incarnée, cloué sur la croix et livré aux plus atroces tourments pour racheter l'humanité pécheresse et déchue. Et combien de fois cette même loi mystérieuse mais réelle de la réversibilité des mérites et des souffrances

---

5. Elle et son époux mirent tous leurs soins à donner à leurs enfants une éducation foncièrement chrétienne.

Nous lisons dans les notes laissées par le duc d'Alençon : « Je veux pour mon fils une éducation profondément religieuse, mais virile et forte, propre à faire un homme dans les temps troublés où nous vivons, un prince et s'il se peut un soldat ; qu'il sache qu'il n'est pas un de ses ancêtres directs depuis mille ans, qui n'ait servi la France les armes à la main.

» Je veux que mon fils ne reste pas oisif à jouir de son aisance, il faut de bonne heure le diriger sur l'état militaire, études spéciales et exercices du corps...

» L'état militaire peut avoir ses dangers moraux pour un jeune homme, je les estime cent fois moindres que ceux de l'oisiveté jointe à une certaine fortune. Le métier militaire est une école qui forme le caractère, apprend à juger, à se décider, à commander et pour tout cela à observer, à réfléchir, à se souvenir...

» J'ajoute encore ici que l'état militaire est éminemment favorable, même en temps de paix, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes : obéissance, humilité, silence, renoncement, résignation, mortification corporelle, exactitude et fidélité au devoir, charité, oubli de soi, dévouement, esprit de sacrifice, vertus qui en temps de guerre peuvent être portées jusqu'à l'héroïsme. De plus compétents que moi ont fait ressortir ses analogies avec l'état religieux... »

Et, sur la formation proprement religieuse de ses enfants, il note :

« Qu'on les préserve, entre autres, de cette dangereuse erreur d'une éducation soi-disant libérale, qui voudrait en remontrer au Pape et gouverner l'Eglise mieux que l'Esprit-Saint. »

expiatoires, n'a-t-elle pas trouvé son application dans l'histoire !

La seconde leçon qui eut cet effet d'émouvoir le monde officiel et les journalistes, c'est le rappel éloquent des droits de Dieu, méconnus et outragés par l'athéisme officiel et social. Mais à quel rôle humilié descendrait donc la prédication catholique si elle n'avait plus le courage de mettre en relief une vérité si douloureusement incontestable ? Et quand pourrait-on mieux rappeler une nation au repentir et à sa vraie vocation que quand la Providence elle-même semble l'éveiller et la secouer de sa torpeur par la voix terrible des événements ?...

M. Brisson, alors président de la Chambre, ne manqua point de profiter de sa situation pour dénaturer la doctrine catholique et la présenter aux outrages de la foule. Il dit :

« Les témoignages de sympathie que la France a reçus du monde entier nous mettent bien loin et planent fort au-dessus de la conception d'un Dieu qui, non content d'avoir frappé notre pays il y a vingt-six ans, aurait encore pris une centaine de généreuses femmes en otage de nos crimes, et qui poursuivrait la France de sa colère jusqu'à ce qu'il l'ait forcée à rétablir chez elle l'unité d'obédience. »

La majorité a applaudi à outrance et a voté l'affichage de ces odieuses paroles dans toutes les communes. Un prêtre élu, mais dont l'élection n'était pas encore validée, joignit ses applaudissements à ceux de la majorité qu'il voyait tenir son sort entre ses mains. Ses applaudissements furent si remarqués que pas un journal, même parmi les plus favorables à sa candidature, n'a pu se dispenser de les enregistrer. Interrogé dans les couloirs sur son attitude, il répondit à l'un :

« Le langage du ministre était bien celui de la raison et de l'humanité. » *(Eclair)*. — « J'approuve le langage du président de la Chambre, et j'aurais moi-même pris la parole pour exprimer les véritables sentiments du clergé (!) si mon passé d'ancien Dominicain ne m'avait point imposé la réserve. » *(Gazette de France)*. — « Je n'aurais pas voté l'affichage, mais j'ai voulu protester contre le langage du P. Ollivier. » *(Soleil)*. — « J'ai applaudi parce que les paroles du P. Ollivier ont mérité la protestation que M. le président de la Chambre a fait entendre » *(Le Temps)*, etc., etc.

Cela n'empêcha point le F.·. Rabier, rapporteur de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. l'abbé Gayraud, de conclure le lendemain à l'invalidation, conclusion qui fut approuvée à l'unanimité par les membres de la commission. Nous nous sommes un peu étendu sur la triste fin du Bazar de charité, il offre tant de sujets de réflexions et sur des objets si variés et de si grande importance !

CHAPITRE VIII.

La vie elle-même jetée hors de sa voie.

En quoi, je vous le demande, aimez-vous ce qui est mauvais ? En toutes choses vous voulez le meilleur. Vous désirez une belle récolte sur une bonne terre, un bon cheval, un bon serviteur, un ami, une épouse, un fils qui vous soient bons. Mais pourquoi nous élever si haut ? vous voulez que votre habit, que votre chaussure vous aillent bien. Il n'y a que votre âme et votre vie que vous voulez mauvaises. Sermon de S. Augustin.

La vie dévoyée dès l'enfance. — Ce qu'elle devient à l'âge viril. — Plaisirs nouveaux et plaisirs anciens se disputent le mondain. — Il s'y adonne pour se fuir et il rencontre partout l'inquiétude. — Même profanation de la vie et même inquiétude dans certaines régions du monde savant. — La loi fondamentale de la vie.

Tout ce que nous avons signalé jusqu'ici peut être caractérisé par un mot : PROFANATION : profanation de la personne humaine par l'extravagance du vêtement et l'indécence du costume, blâmables surtout chez celles qui portent en leur âme le caractère du chrétien ; profanation de la Maison de Dieu par l'introduction dans le sanctuaire du luxe mondain pour la satisfaction de la vanité et de l'orgueil ; profanation du jour du Seigneur ; profanation de la plus noble des vertus, la charité. Au-dessus de ces profanations et les comprenant toutes, les dominant toutes, se place la profanation de la vie.

« Avant la guerre, *a dit le cardinal Mercier dans une Lettre pastorale publiée en 1918*, vous vous étiez mépris sur l'orientation de la vie. Parce que les mille ressources du confort moderne avaient accru et généralisé le bien-être ; parce qu'un argent aisément acquis avait multiplié vos moyens de jouissance, vous en étiez venus, nombreux, à l'idée que la vie vous est

donnée pour jouir et qu'il est loisible, raisonnable même de l'organiser dans ce but pour vous et pour vos enfants. Or, voici que la Providence réinstalle la douleur à vos foyers d'où vous l'aviez sottement bannie.

» Non, mes Frères, la jouissance n'est pas le tout de la vie. La douleur y prend sa part, le sacrifice est une loi. La Providence divine arrête les nations sur la pente que *toutes*, à pas plus ou moins précipités, elles descendaient. Elle les sauve en leur rappelant la loi du sacrifice. Que la Providence soit bénie !

» La divine Providence pouvait-elle indéfiniment tolérer cette profanation du dimanche, cette violation des droits sacrés de la famille, cet étalage public de révolte et d'orgueil que nous avons eu la douleur de devoir vous rappeler ?

» Dès avant la guerre, n'avez-vous pas entendu vingt fois les honnêtes gens dire dans leur simple bon sens : cela ne peut durer.

» Vous-mêmes quand une injustice vous frappe, ne demandez-vous pas aussitôt réparation ? Et parce que la réparation tarde, n'êtes-vous pas tentés de crier au scandale ?

» Non, le mal d'avant la guerre ne pouvait durer. Un besoin universel de justice appelait l'intervention divine. Elle s'est déclarée. Dieu frappe de grands coups. Il se révèle le Maître. Adorons-le. Bénissons son saint Nom. Et tandis que nous nous inclinons sous sa justice, invoquons sa miséricorde, persuadés que, selon le mot de Lacordaire : *Dieu met dans le châtiment la résurrection.* »

La vie nous est donnée pour connaître, aimer et servir Dieu, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. Assurément, beaucoup de nos contemporains, beaucoup de familles françaises ont conservé cette notion de la vie et y conforment leur conduite. Mais combien d'autres bornent leur horizon au présent et veulent en jouir à tout prix ! Nous ne parlons, nous n'avons guère parlé jusqu'ici et nous ne parlerons encore que de ceux qui tiennent le haut rang dans la société ; les pauvres, les petits, même lorsqu'ils suivent les grands, n'ont point la même culpabilité : ils *suivent* dans le mal, comme ils suivraient dans le bien, et c'est pour les arracher au scandale que l'on fait descendre sur eux, que la Miséricorde appelle les calamités publiques à les éclairer et à les soustraire aux séductions.

Méconnaissant la notion chrétienne de la vie, les hommes, les femmes de notre temps se ruent sur les plaisirs et leur demandent le bonheur. Tous les jours de leur existence leur apportent la plus cruelle déception. Le plaisir est le bonheur de la bête ; or l'homme, le chrétien surtout est autre chose, et c'est pourquoi il ne peut trouver dans la satisfaction des sens, ni même dans la possession des richesses et des honneurs, ce que demande son cœur.

C'est dès le premier âge que beaucoup de mères de nos jours mettent leurs enfants, garçons et filles, sur la voie qui fera de leur vie une longue et triste « profanation ». Emportées par le tourbillon des relations mondaines, elles ne s'occupent pas de leur maison, ce qui est pourtant le premier devoir de toute épouse, de toute mère qui veut se rendre digne de cet auguste nom.

« Tout autour de moi, *disait peu avant la guerre un journaliste parisien*, je vois, dans les ménages bourgeois, les enfants vivre plus avec les domestiques qu'avec leurs parents ; le père est occupé, la mère court au théâtre ; quand les enfants ne sont pas en pension, ils vivent dans les cuisines avec les bonnes et les valets de chambre ; ils entendent les propos qu'on échange après boire, entre gens sans éducation ; on ne se méfie pas assez des réflexions qu'une conversation de cuisine peut faire naître dans un cerveau d'enfant ; s'il ne comprend pas toujours tout de suite, il comprendra certainement toujours trop tôt. Jadis l'enfant grandissait au foyer, sous l'œil de sa mère, sous le regard sévère du père ; on ne le quittait pas de vue avant l'âge de raison ; il n'était pas seulement la joie, mais aussi le devoir de la maison ; toute la vie des parents tournait autour de lui ; peu à peu les enfants ont été abandonnés aux domestiques, les jeunes années s'écoulent le plus souvent entre le valet de chambre et les cuisinières ; la grossièreté des gens sans éducation entre dans leurs mœurs en même temps que, vivant loin des parents, ils s'habituent à grandir dans un milieu où ils n'apprennent rien de l'austérité du foyer et des vertus domestiques. Si on veut aller plus au fond des choses que je ne pourrais le faire dans un article de journal, on découvrira sans peine, dans le système d'éducation moderne, la source de la désorganisation croissante de la famille au XIXe siècle. »

Viennent les années d'éducation. Nous ne dirons rien de celle donnée aux garçons dans les établissements universitaires. L'éducation des filles, même de celles qui ne fréquentent point les lycées, n'est guère meilleure.

Fénelon a composé sur ce sujet un immortel traité, chef-d'œuvre de grâce et tout plein de l'esprit de l'Eglise. Il y dit le soin que les mères doivent apporter à ne point éveiller chez leurs enfants la vanité que l'on surexcite aujourd'hui en tant de manières.

« Ne craignez rien tant, *dit-il*, que la vanité dans les filles. Elles naissent avec un désir violent de plaire : les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire leur étant fermés, elles tâchent de se dédommager par les agréments de l'esprit et du corps : de là vient leur conversation douce et insinuante ; de là vient qu'elles aspirent tant à la beauté et à toutes les grâces extérieures et qu'elles sont si passionnées pour les ajustements. Une coiffe, un bout de ruban, une boucle de cheveux plus haut ou plus bas, le choix d'une couleur, ce sont pour elles autant d'affaires importantes... »

Fénelon veut qu'on élève leur esprit au-dessus de la préoccupation des modes. Il veut que « se conformant dans l'extérieur à l'usage présent, elles satisfassent à la mode comme à une servitude fâcheuse, et qu'elles ne lui donnent que ce qu'elles ne peuvent refuser. » Faites-leur remarquer souvent, et de bonne heure, la vanité et la légèreté d'esprit qui fait l'inconstance des modes ».

Veut-on savoir à quel point l'éducation s'est éloignée de ces sages directions ?

Un journal lu par le grand monde va nous en informer. Il ne se contente pas de décrire les toilettes que les mères ont portées à tel dîner, à telle soirée, etc., il donne à leurs enfants l'orgueil de lire dans ses colonnes leurs noms et le récit de leurs exploits.

X...-sur-Mer. — La grande fête des enfants, si impatiemment attendue, vient d'avoir lieu. Grand succès, etc... Le tango a été exécuté d'une façon impeccable par des enfants de huit à douze ans. Ce fut un triomphe pour Mlles de Boulet, de Brunswig, D. et S. Masson et M. et Mlle Hartmann, etc.

Le lendemain, sous la même rubrique :

X...-ville. — Des courses pour petites filles ont été organisées. Parmi les premières arrivées au but se trouvaient Mlles Christine de Noailles, Marie de Luynes, de Lucinge, Alexandra Ghika, Y. de Ligne, Simonne Petit. Les garçons eurent leur tour... MM. Jean-Louis de Lucinge, Carl Joel, Philippe Robinson ont montré une souplesse et une rapidité de mouvement remarquables.

Pauvres enfants si jeunes encore et nourris d'orgueil par la place qu'on leur fait occuper dans les « Mondanités ». Est-il nécessaire d'être chrétien pour réprouver les bals d'enfants, quand même on n'y danserait point le tango ? Et que d'autres choses répréhensibles et infiniment déplorables dans cette seconde éducation ? Accumuler autour de ces petits êtres de six à quatorze ans toutes les excitations malsaines ; livrer ces jeunes âmes, dont l'innocence devrait être maternellement abritée par tant de protections, aux sollicitations intenses de la vanité, de la coquetterie, de la jalousie, de la frivolité ; risquer de troubler dangereusement, par un éveil prématuré, ces imaginations ; provoquer de si bonne heure un amour du plaisir qui peut devenir la ruine physique, intellectuelle et morale de toute une

vie, c'est un attentat monstrueux [1]. Il donne dès le jeune âge à la femme elle-même, le spleen qui cause aux hommes un si cruel tourment.

C'est sur les plages surtout que se manifeste au grand jour l'inconcevable manque de prudence des mères d'aujourd'hui, comme d'ailleurs le manque de pudeur dans le déshabillé où elles se présentent elles-mêmes à tous les yeux.

« Accompagnée d'un étranger, *écrivit une femme au rédacteur de la* « Libre parole », je me trouvais sur une plage normande. Devant nous, un essaim joyeux de jeunes gens et de jeunes filles faisaient retentir le casino de leurs éclats de rire continuels. Je fis part à mon compagnon des réflexions que me suggérait l'allégresse de ces jeunes fous profitant de si jolie façon des derniers jours de l'été. Il faut avouer, me dit alors l'étranger, que vous avez en France une manière d'élever vos filles, à tous les points de vue déplorable.

» La jeune fille française jouit pendant trois longs mois d'une liberté à peu près complète. Au milieu des jeunes gens, ses compagnons de tous les instants, elle nage, monte à cheval, joue au tennis, fait de la bicyclette, et se repose le soir de toutes ses fatigues de la journée en dansant comme une enragée. Pendant ce temps, les mamans, sur la plage, font de la tapisserie.

» Félicitez-vous en « France, de compter encore des anges avec un régime admirablement fait pour engendrer des démons ».

Les directrices de la Fédération des femmes catholiques du diocèse de Malines provoquèrent un jour l'attention sur ce point. Dans un « Appel » à leurs compagnes elles s'efforcèrent de les ramener au bon sens :

« Dans nos villes d'eaux et sur nos plages, les mères chrétiennes redoubleront de vigilance. Elles ne fermeront pas les yeux au moment où la route devient moins sûre. Elles-mêmes chaperonneront leurs filles : leur présence empêchera les écarts d'une jeunesse inexpérimentée et imprudente. Qu'elles veillent sur les grandes et sur les petites. Quant aux jeunes filles que leurs mères ont la sagesse de garder comme la prunelle de leurs yeux, elles doivent s'en estimer heureuses ; sachant qu'elles n'ont pas de meilleures amies, elles les écouteront en toute confiance, et ne tiendront pas un propos ou ne feront pas un geste qui puisse être désapprouvé par elles. Nous toutes, chrétiennes, ne permettons jamais à la jeunesse qui dépend de nous de prendre des attitudes qu'interdisent la dignité personnelle et le respect d'autrui. »

A l'enfance et à l'adolescence succède la jeunesse, puis l'âge

---

1. Ce ne sont point seulement les enfants « des bonnes familles » qui sont ainsi dévoyés. Le directeur d'un patronage citait, il y a quelques jours, dans *La Croix* (Paris) : « Un jeune homme de famille bourgeoise à qui ses parents donnent vingt francs tous les dimanches « pour s'amuser ».

viril. La déformation et la profanation de la vie ainsi commencées, s'accentuent. On entre dans le tourbillon.

Les évêques de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne et même d'Amérique crurent urgent de condamner les divertissements immoraux auxquels la société se livrait avant 1870... et après.

« Nous condamnons, *écrivit l'archevêque de Paris*, la danse d'importation étrangère, connue sous le nom de « Tango », qui est de sa nature lascive et offensante pour la morale. Les personnes chrétiennes ne doivent, en conscience, y prendre part. Les confesseurs doivent agir en conséquence dans l'administration du sacrement de pénitence.

» Nous devons faire observer, *dit Mgr l'évêque de Moulins*, que cette prohibition spéciale de la danse dite « Tango » n'implique nullement l'approbation directe ou indirecte des autres divertissements plus ou moins dangereux de ce genre, auxquels on doit appliquer, suivant les cas particuliers, les règles de la morale chrétienne qui prescrit d'éviter tout ce qui peut être occasion de péché. »

A ces citations il faudrait ajouter les recommandations ou les défenses de NN. SS. les évêques d'Arras, de Langres, d'Evreux, de Troyes, de Meaux, d'Angers, de Sens, de Châlon-sur-Saône, de Verdun, les archevêques de Bourges, de Lyon, etc.

Les évêques de la Belgique terminèrent une lettre collective sur ce sujet par cette exhortation :

» Nous invitons toutes les âmes religieuses sous le regard desquelles passeront ces lignes, à dire une prière spéciale à la Très Sainte Vierge Marie, pour obtenir qu'elle protège la chasteté chrétienne de nos foyers. Que de familles, même foncièrement honnêtes, ont besoin d'être aidées ! Elles voudraient résister à l'entraînement des modes avilissantes et des plaisirs licencieux, elles en déplorent la vogue, mais cèdent à la peur de se singulariser. Ce qui fait défaut, mais on n'ose pas se l'avouer, c'est le courage de traiter le vice de haut et de le mépriser. Les volontés sombrent dans la lâcheté. »

Pour l'Italie, qu'il suffise de dire que le cardinal Cavallari, successeur de Pie X au patriarcat de Venise, publia sur ce sujet une lettre pastorale, la plus énergique de toutes celles citées jusqu'à présent. Il qualifie la danse en question de « turpitude morale, la honte de notre époque ».

A Rome, le cardinal-vicaire a cru devoir lui aussi protester contre les danses voluptueuses.

En Amérique, on cite les lettres du cardinal O'Connell et du cardinal Ferley.

Ces défenses et ces exhortations inspirèrent au *Soleil* ces observations :

« On peut dire — toutes proportions gardées — en ce qui concerne les avertissements et défenses des évêques, quant aux modes juives et quant au « tango », ce qu'on a dit de la Lettre de Pie X sur le « Sillon » : tout homme bien équilibré doit être reconnaissant à l'Eglise d'avoir défendu, en cette occasion, comme en tant d'autres circonstances, la cause même de la civilisation. Car la mesure était comble. Introduire dans les familles françaises une danse qui tire son origine des bouges sud-américains, c'était proprement une gageure. Si, dans une pareille question, les évêques n'avaient pas le droit de protester, on se demande ce qui subsisterait de l'autorité spirituelle [2].

C'est de mille autres manières que la vie contemporaine est profanée.

En août 1907, M. A. de Penguern écrivait dans le *Réveil français :*

« Le peuple-roi s'amuse ! — Sur les routes de France, roulent dans tous les sens des automobiles de plus en plus nombreuses, de plus en plus vites, de plus en plus dangereuses, cachant dans un nuage de poussière la mort et le plaisir. Dans les villes d'eaux les plus luxueuses comme dans les *petits trous* les moins chers, s'entassent le superflu ou l'aisance, voire même le nécessaire (car la villégiature estivale s'est mise à la portée de la plus modeste démocratie bourgeoise, comme les grandes maisons de confection vulgarisent pour la plus petite aisance les modes du luxe). Et pendant que tout cela s'agite, la France se dissout, selon la parole autorisée d'un des meilleurs docteurs ès dissolution de la République, M. Rouvier. »

En parlant de la profanation du Dimanche, nous avons touché ce sujet, il faut y revenir ici. Comme toujours, nous ne dirons rien de nous-même, nous laisserons les journaux nous faire entrer *de visu* dans le tourbillon. Voici ce qu'ils nous annonçaient en 1886 :

« Toutes les gares de chemin de fer, tous les murs à affiches, convient, sur tous les points du territoire, le peuple français à une fête monstre en seize journées qui se célèbre à Paris, depuis le premier dimanche de mai jusqu'au dernier jour de ce mois. Kermesses, courses de chevaux, régates, bals de jour et de nuit, illuminations, feux d'artifices, spectacles gratuits, enfin « grand cortège historique » qui doit parcourir cinq jours durant les rues de la capitale. »

On le voit, rien n'était négligé de ce qui peut tenter la curio-

2. L'interdiction de cette danse formulée par les évêques a si bien contrarié la secte dans ses desseins, qu'elle a fait lancer dans le public par ses journaux en France, en Italie et sans doute ailleurs, une monstrueuse fumisterie que l'*Illustration* a fait descendre par l'image dans les cafés et dans les familles. Il est inutile de la rappeler ici ; il n'en a été que trop parlé.

D'autre part, peut-être sous la même inspiration, un « professeur de danse » a assigné le cardinal Amette en dommages-intérêts (80.000 fr.) pour le tort que l'interdiction du tango lui avait fait.

sité et la paresse des Parisiens, attirer dans leur ville la foule des provinciaux et des étrangers désœuvrés, vider les logis et les ateliers, remplir les auberges et les cabarets, extraire jusqu'au dernier sou de la poche de l'ouvrier, de l'employé et du petit bourgeois, au profit des saltimbanques, des cabaretiers et de cette lèpre de la société qu'il ne convient pas de nommer.

« Comme tout ce monde qui aura dansé, folâtré et godaillé pendant seize jours, disait *l'Economiste français*, aura, après cela, le cœur à l'ouvrage, vous voyez cela d'ici. A peine aura-t-on eu le temps de reprendre son train de vie à peu près normal, que ce sera le tour du conseil municipal. Ses deux fêtes payantes et sa fête gratuite — sans préjudice de la fête nationale du 14 juillet — couperont agréablement la saison, qui se passera ainsi presqu'entière en plaisirs et en bombances. »

Peu de temps après, un long cortège d'automobiles traversa l'Europe, de Paris à Berlin, avec une vitesse effrénée. On parla, il est vrai, de quelques accidents assez graves : d'un tram pris en écharpe par une automobile, d'une explosion de chaudière, d'enfants écrasés, d'un homme tué, etc., etc. — Mais on n'avait de regards, d'acclamations, d'applaudissements que pour le « progrès » qui passe, la « civilisation » en pleine carrière, la « fraternité des peuples » qui s'affirme par un miracle de célérité.

« Il n'y a plus de partis, il n'y a plus de classes, il n'y a plus de savants, il n'y a plus d'artistes, il n'y a plus de braves gens..., il n'y a plus que des enragés du turf et du sport qui se ruent, dans une galopade effrénée, pêle-mêle, sans distinction d'origine, d'âge ou de sexe, partout où, sous prétexte de tours de Belgique, de France ou du monde, il y a des gageures à tenir, des paris à relever et des râfles d'argent à ramasser dans la boue des tripots ! C'est le nouveau jeu, le mal du siècle ; la presse elle-même, hélas ! est condamnée à le subir, et, le subissant, l'encourage et l'empire. »

C'est un journal socialiste qui déplorait ainsi d'être condamné à faire sa partie dans l'universelle sarabande.

Autres amusements. En 1908 un nouveau genre de divertissement fut inventé : le ski. Tous les jours, les trains de la Compagnie P. L. M. emportaient vers Chamonix de nombreux oisifs qui allaient se livrer là-bas à ce nouveau sport. Puis un professeur de ski s'établit à Paris et donna à nos clubmen et à la gentry féminine des leçons de ski d'un prix fort élevé. Bientôt toutes les villes importantes de France voulurent avoir leur établissement de ski où jeunes gens et jeunes filles se livrèrent à des exercices « fort émoustillants ».

Ces nouveautés s'ajoutaient aux plaisirs anciens qui ne se laissaient point oublier.

« Des courses de taureaux ont eu lieu dimanche à Marseille (c'était en avril 1895). Pour chaque taureau *couru, le public* réclama à grands cris la mort de l'animal. Comme on ne la lui accordait point, les jeunes gens firent irruption dans la piste : les projectiles pleuvent de toutes parts ; ce n'était point assez, on mit le feu aux quatre coins de l'arène. Les pompiers arrivent, mais trop tard, il n'y eut plus que des ruines. »

A Marseille encore, un échafaudage très élevé qui devait favoriser la jouissance du spectacle, s'écroula. Vingt personnes furent tuées sur le coup, plus de mille blessées, dont plusieurs moururent des suites qui survinrent. Cela se passait au moment où l'Eglise chantait les vêpres de l'Assomption et se voyait interdire, sous prétexte d'ordre public, la procession du vœu qui a consacré la France à Marie.

Le même jour, des courses avaient lieu à Nîmes. Le matador Minuto est tout piétiné par le quatrième taureau. Douze chevaux sont tués. A Dax, six taureaux et dix-sept chevaux étaient éventrés ou abattus sous les yeux du public applaudissant avec frénésie. A la fin du spectacle le commissaire vint verbaliser pour la forme; mais voici qu'un taureau échappant à la surveillance le saisit par les cornes et le jette au milieu de l'arène, on rit. Le même mois vit des courses à Bordeaux et en d'autres villes. Les populations entières, souvent conduites par leur maire, prenaient part à ces violations ouvertes de la loi ; et le *Journal des Débats* insinuait que l'administration elle-même faisait venir les toreros espagnols et payait leur trajet.

Du Midi le spectacle passa au Nord. On eut à Roubaix des combats de taureaux entre eux et des combats entre taureaux et lions.

« Décidément, *écrivait un journal de Paris,* l'arène de Roubaix et ses jeux et ses foules déconsidèrent cette ville au loin et au large. Nous le regrettons, car elle vaut infiniment mieux que la réputation que lui font ses courses et ses combats de bêtes. »

Un autre journal rappela à ce propos cette réflexion d'un des personnages de Meillach :

« C'est égal, c'est amusant de vivre à une époque de décadence ! » *Il ajouta :* Parmi tous les signes de décadence et de dégénérescence dont la France offre en ce moment le douloureux spectacle, celui de ces bourgeois qui, sous le nez des socialistes, versaient cent francs à la porte d'un cirque dans l'espoir de voir un taureau et un lion s'éventrer mutuellement n'était pas celui qui donnait le moins à réfléchir, qui offrait le pronostic le plus rassurant. »

Malgré la faveur accordée aux combats de taureaux, LES COURSES n'avaient pas disparu.

On lisait en 1888 dans l'un des grands journaux boulevardiers de Paris :

« C'est aujourd'hui le Grand Prix. Dans quelques heures, tout un public à bout d'haleine, penché sur le tapis vert de Longchamps, suivra des yeux, dans le sillon de la piste, ces billes vertes ou bleues, noires ou rouges, qui font du champ de courses comme une roulette multicolore.

» Tel ou tel pur-sang arrivera premier, un vol d'acclamations furieuses s'élèvera dans l'espace comme une nuée d'oiseaux sauvages, les barrières seront rompues et la multitude se ruera autour du cheval vainqueur, heureuse de toucher le poil mouillé de sa robe ou les doigts suants de son jockey. Il sera adulé, chéri, fêté, complimenté en toutes les langues de l'univers. On l'emmaillotera comme un prince égyptien, on l'alcoolisera comme une vieille lady ; des gentilshommes salirout leurs gants à le flatter, de jolies femmes feront de leurs mouchoirs de dentelle des moustiquaires pour le triomphateur et l'embrasseront sur les naseaux.

» Au château de Madrid, il entrera dans le Panthéon des chevaux. Là, nouvelle ovation. »

Chaque année on pouvait lire la même description non pas dans un seul journal, mais dans cent. Et le peuple assistait en masse à ces spectacles et y prenait part par les mises et les paris qui privaient sa famille de pain. Ces courses avaient lieu dans toutes les grandes villes[3].

« Nous n'avons plus l'idée de la mort. » C'est en 1865 que Taine faisait cette remarque. Combien elle était devenue plus vraie de 1874 à 1914 que sous le second empire. L'homme du monde de ce temps a vécu et s'est comporté comme s'il n'y avait ni mort, ni jugement, ni ciel, ni enfer. Toutes ses sollicitudes étaient exclusivement terrestres. Il ne voyait à éviter que « l'enfer » des déboires humains et « le purgatoire » des tribulations temporelles. De là cette passion pour tous les diver-

---

3. Même folie après la grande guerre. En 1919, les courses eurent lieu à Longchamps, le deuxième dimanche de mai. La recette aux entrées s'est élevée à 245.000 francs environ, tandis qu'avant la guerre les recettes des dimanches de mai variaient de 116.000 à 120.000 francs. Quant au chiffre des affaires au Pari mutuel, il a atteint près de 4 millions, exactement 3.852.865 francs.

Pour les six premières réunions sportives qui avaient déjà eu lieu aux hippodromes suburbains, près de 10 millions ont été déjà engagés au Pari mutuel.

C'est bien le cas de redire après la guerre de 1914-1918 ce qui fut dit après celle de 1870-1871 : « Leçon incomprise ou dédaignée ».

tissements, pour l'automobilisme, pour le ski, pour le théâtre, pour les courses, pour tout ce qui peut arracher l'homme aux pensées sérieuses, le mettre hors de la pensée chrétienne. Dépouillé de l'esprit religieux, l'homme se trouve en face de lui-même, ce qu'il ne peut tolérer. Il saisit tous les moyens de se fuir. Et telle est son aversion pour le calme et le recueillement que les pires accidents ne le découragent pas. Il brave tous les périls, il brave la mort pour ne pas réfléchir à ses fins dernières. C'est l'observation que faisait un journal nullement clérical, à l'occasion du décès du comédien Coquelin :

« Ce qui caractérise notre société, c'est qu'elle est de plus en plus désenchantée. L'ennui est le mal moderne. Certes, si on se fie aux apparences, on ne s'en aperçoit guère. Tout le monde s'agite, tout le monde s'enfièvre, tout le monde s'amuse. Allez au fond des choses. Vous constaterez bientôt que toutes ces joies, toutes ces fièvres, toutes ces agitations sont factices. L'homme moderne fuit la solitude et le silence. La réalité, depuis que, faute de croyances, il la voit toute nue, lui fait peur. Qu'il fasse du cent à l'heure dans son auto ou qu'il assiste à toutes les pièces nouvelles, il n'a qu'un but : SE FUIR LUI-MÊME, échapper à la vie telle qu'elle est, *être ailleurs*. C'est une sorte de phobie du « moi » qui pousse chacun, tantôt en changeant de place, tantôt en regardant des spectacles, à s'étourdir pour ne plus se voir. »

Le journaliste ajoutait :

« La vie n'est acceptable que si on lui suppose un complément dans l'au-delà. Une société sans idéal est une société qui se meurt d'ennui. »

L'évêque de Marseille crut de son devoir de dire à quoi tout cela devait aboutir.

« En voyant ce débordement de jouissances sensuelles, *disait-il, dans un de ses mandements*, n'avons-nous pas à craindre qu'il n'arme le bras d'un Dieu vengeur et qu'il n'attire sur nous les fléaux de sa justice ? »

On resta sourd.

Il est curieux de voir comme l'histoire se recommence toujours. A la veille de la Révolution qui devait guillotiner les nobles et confisquer leurs biens, ses futures victimes témoignaient de la plus belle humeur du monde. Pour ce beau monde, a écrit Hippolyte Taine, — qui nous a laissé de cet étrange état d'âme une peinture magistrale, — la vie était un carnaval aussi libre et presque aussi débraillé qu'à Venise. C'est une frénésie de plaisir au penchant d'un abîme. Tout craque et s'effondre autour de lui. Il ne veut pas le voir, et ceux qui devraient le retenir s'étudient à masquer le gouffre, au lieu d'en dénoncer

la sinistre horreur. M. de Calonne était un ministre de complexion joviale, tout comme M. Joseph Caillaux. Il faisait des dettes avec délices et souriait aimablement à la banqueroute prochaine... »

— Parlant des malheurs qui viendraient affliger l'humanité dans les derniers temps de notre monde, Notre-Seigneur a dit :

« Tels furent les jours de Noé, tel sera l'avènement du Fils de l'homme. Car, dans les jours qui préparaient le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs filles, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; et ils ne s'inquiétèrent de rien jusqu'à ce que le déluge survînt, qui les emporta tous. Ainsi en sera-t-il à l'avènement du Fils de l'homme. »

Ainsi en était-il en 93 ; ainsi il en arrive encore de nos jours.

***

A côté, ou si l'on veut, au-dessus du monde où l'on s'amuse, il y a le monde qui cultive la science. Il y a de nobles âmes que l'étude élève de jour en jour plus près de Dieu. Il en est d'autres qui demandent à la science de les éloigner de Lui, de la vue de leurs fins dernières, et de leur fournir les moyens d'en écarter les autres. Ils aboutissent dans cette recherche aux mêmes déceptions, aux mêmes tristesses, souvent au même désespoir que les fous de plaisir. Les uns comme les autres profanent la vie, et dès ce monde, ils en subissent le châtiment. M. Henri Houssaye chargé de prononcer le discours d'introduction de M. Francis Charmes à l'Académie Française en remplacement du matérialiste M. Berthelot, fit entendre ces paroles :

« La vie fut bonne à Marcelin Berthelot. Il vécut librement dans ce qu'il aimait le plus, le travail. Il eut tous les honneurs, toutes les récompenses, la plus grande renommée. Il conserva le bien le plus cher, la liberté. Il avait foi en lui-même et en son œuvre, il tenait sa méthode pour sûre, connaissait les résultats utiles et éclatants de ses découvertes et en présageait de plus vastes encore. Il vécut près d'une femme noble et belle. Il voyait ses quatre fils porter avec honneur un nom plein de gloire. De sa jeunesse à un âge assez avancé il eut pour ami un Ernest Renan. *La destinée l'avait comblé.*

» Et pourtant, *à certaines heures de mélancolie raisonnée, il pensait qu'il ne voudrait pas revivre sa vie si bien remplie.* « Je ne regrette rien, » disait-il, de ce que j'ai fait ni de ce que je n'ai pas fait, car j'ai accompli » ce que j'ai cru être mon devoir. Mais la vie a tant de souffrances phy- » siques et morales que je ne souhaite pas revivre. » Son mal de vivre avait pour cause que l'intelligence d'un homme, qui savait voir et penser

comme lui, produit, par des réactions, inconnues, celles-ci, à la chimie, un *poison inéluctable* : LE DOUTE. « Les idées morales, la conscience, les abnégations et les sacrifices, l'amour du Beau et du Bien progresseront-ils à proportion des découvertes scientifiques et des commodités de l'existence ? » Sur ces propositions Berthelot avait des doutes qui troublaient son optimisme au point de lui faire écrire « qu'on ne verrait pas le triomphe de la justice et de la raison ». Il posait même la question si la réalité absolue pour l'homme est dans la théorie de la matière, déterminée par la science positive, ou dans la théorie de l'idéalisme inspirée par le sentiment et fondée sur la conscience. »

M. Francis Charmes, qui avait pris la parole avant M. Henry Houssaye, pour dire le paradis terrestre que M. Berthelot présageait à l'homme par le progrès de la science, avait ajouté :

«... ET POURTANT un doute reste au fond de l'âme de M. Berthelot. Il faudrait aussi, dit-il, une chimie spirituelle qui changerait la nature morale de l'homme aussi profondément que notre chimie transforme la nature matérielle. Cette chimie spirituelle attend encore son Lavoisier et son Berthelot ».

Non. Elle ne l'attend point. Notre Seigneur Jésus-Christ en a apporté au monde le bienfait ; et l'Eglise, qu'il a fondée, est là pour le faire valoir, le distribuer à toute âme de bonne volonté. Grâce à la « chimie spirituelle » dont elle a le dépôt, elle leur procure la paix en ce monde, elle leur assure l'éternelle félicité en l'autre.

M. Francis Charmes a dit encore :

« L'homme a créé à son usage des instruments merveilleux avec lesquels il a sondé et mesuré l'univers. Il traverse les continents, les mers, les airs même déjà, d'un mouvement rapide et sûr qui n'est dépassé que par celui qu'il a su donner à sa pensée et à sa parole à travers l'espace. Mais si on le considère lui-même, si on l'isole au milieu de toutes ses machines ingénieuses et puissantes, on le retrouve aussi faible, aussi inquiet, aussi agité, aussi rongé de désirs inassouvis que les anciens moralistes nous l'ont dépeint. Ses misères, ses tourments, ses craintes, ses aspirations, ses déceptions, ses désespoirs sont restés les mêmes. *M. Berthelot en a senti* COMME NOUS *toutes les pointes aiguës et déchirantes...*

» Comment la science apaiserait-elle à elle seule l'immense soif de certitude et de justice dont l'humanité est altérée ? Elle n'a rien à nous dire, ou peu de chose, sur nos origines et sur nos destinées ; et pour ce qui est de la justice, où la découvrirait-elle dans la nature, son unique objet, qui n'est assurément ni juste, ni morale, ni tendre pour les faibles, ni sévère pour les forts lorsqu'ils abusent le plus de leur force ? »

Quelques jours après, ce n'était plus un savant, mais un poète que l'Académie avait à remplacer : M. Sully-Prudhomme, un poète qui avait eu la foi et qui l'avait perdue. Et voici les derniers mots du panégyrique qui fut fait de lui par M. Poincaré :

« Il n'avait pas assez d'espérance pour souhaiter la fin des tortures qui affligeaient sa vieillesse. Il ne pouvait envisager le néant avec sérénité, parce que, malgré le philosophe, l'imagination du poète le peuplait ; de sorte que ce néant, ce n'était pas le sommeil, c'était seulement la nuit. La mort vint et avec elle la délivrance (!) ; il ne l'avait pas regardée *sans angoisse*, parce que son âme était tourmentée par l'incertitude, mais il l'avait regardée en face. »

Les convenances académiques exigeaient ce dernier mot.

Toujours les mêmes déceptions, les mêmes tristesses, les mêmes craintes ont agité ceux qui ont détourné leur vue de la fin dernière de l'homme. Qui n'a entendu les déchirements de cœur, les cris de désespoir de Théodore Jouffroy ?

Entré à l'école normale en 1814, il y perdit la foi ; et en 1825 il publia dans le *Globe* un article qui eut un grand retentissement : *Comment les dogmes finissent*. Il a raconté lui-même comment, de chrétien, il devint « philosophe ». Son récit, dit Taine, fut un drame presque lyrique. Il y eut telle page qui rappela les lamentations sublimes de Byron et de Lamartine ». Il faudrait citer cette page toute entière : « Né de parents pieux, j'avais été habitué de bonne heure à considérer l'avenir de l'homme et le soin de son âme comme la grande affaire de ma vie ; longtemps les croyances chrétiennes avaient pleinement suffi à tous les besoins de mon âme, la Religion de mes pères donnait des réponses à toutes les questions qui étaient pour moi les seules ; ces réponses, j'y croyais, et la vie présente m'était claire ; mais un jour vint où ma curiosité ne put se dérober aux objections soulevées par deux siècles de scepticisme, mon cœur ne sut défendre ma raison, et la divinité du christianisme une fois mise en doute devant elle, je sentis trembler dans leurs fondements toutes mes convictions... Je n'oublierai jamais la nuit de décembre où le voile qui me dérobait à moi-même ma propre incrédulité fut déchiré, je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout ; ce moment fut affreux ; et quand, vers le matin, je me jetai épuisé sur mon lit, il me sembla sentir ma première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre, sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée, qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire... Par des retours violents, mon âme cherchait à regagner les rivages qu'elle avait perdus ; elle retrouvait dans la cendre

de ses croyances passées des étincelles qui semblaient par intervalles rallumer sa foi... Quand j'avais quelques heures à rêver, la nuit à ma fenêtre, ou le jour sous l'ombrage des Tuileries, des élans intérieurs, des attendrissements subits me rappelaient à mes croyances passées et éteintes, à l'obscurité, au vide de mon âme, et au projet toujours ajourné de le combler ».

La maladie l'engagea un jour à aller respirer l'air de son village. « Chaque voix que j'entendais, chaque objet que je voyais, chaque lieu où je portais mes pas, ravivaient en moi les souvenirs éteints, les impressions effacées de cette première vie. Tout était comme autrefois, excepté moi... Tout ce qui m'entourait avec le même cœur, la même âme, le même espoir dans la foi ; moi seul l'avais perdue, moi seul étais dans la vie sans savoir, ni comment, ni pourquoi ; moi seul, si savant, ne savais rien ; moi seul étais vide, agité, privé de lumière, aveugle et inquiet ». Il mourut à 46 ans, le 4 février 1842, après avoir exposé ses déceptions et ses tourments pour montrer par son exemple, dit son biographe Pierre Leroux, « la douloureuse situation de l'esprit humain dépouillé à jamais de foi aux dogmes religieux du passé, et n'ayant pour y suppléer que la radicale impuissance (ce sont les propres termes de Jouffroy) d'une philosophie qui s'ignore elle-même, puisqu'elle ignore son véritable objet [4]. »

Douze ans avant sa mort, il avait écrit cette belle page : « Demandez à ce pauvre enfant, qui de la vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas, et ce qu'il deviendra après sa mort : il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé et à quelle fin ; pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes ; comment la terre a été peuplée ; si c'est par une seule famille ou par plusieurs ; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues ; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils

---

4. Céda-t-il à la dernière heure à la grâce qui ne cessait de le poursuivre ? mystère ! Il dit un jour à Mgr Cart, évêque de Nîmes : « Je ne suis pas de ceux qui pensent que les sociétés modernes peuvent se passer du christianisme, je ne l'écrirais plus aujourd'hui. »

M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin à Paris, a écrit : « Quelques jours avant sa mort nous parlions d'un livre que venait de faire paraître un écrivain qui a tant contristé l'Eglise (Lamennais) : « Hélas ! Monsieur, me dit-il, avec l'accent d'une conviction profonde, tous ces systèmes ne mènent à rien, mieux vaut un bon acte de foi chrétienne. »

se battent, et comment tout cela finira ; il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien ; et, quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens ; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion, je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité. »

En 1829, M. Viennet disait au sceptique Benjamin Constant :

« Je me trouve malheureux de ne rien croire. Si j'avais des enfants, je les préserverais de ce malheur en les faisant élever chrétiennement, et je les mettrais dans un collège de Jésuites, s'il y en avait encore. » — « Je suis tout comme vous, répondit Benjamin Constant, et c'est un supplice pour moi ».

George Sand lui-même (Aurore Dupin, baronne Dudevant) a écrit à la fin de sa vie :

« Ce n'est pas notre âme seulement qui souffre de l'absence de Dieu, c'est notre être tout entier... L'ennui désole ma vie, l'ennui me tue. Tout s'épuise en moi, tout s'en va... Il est des heures dans la nuit où je me sens accablée d'une épouvantable tristesse. Je hais la beauté des étoiles et la splendeur des cieux. Je suis en désaccord avec tout et mon âme crie au sein de la création, comme une corde qui se brise au milieu des mélodies triomphantes d'un instrument sacré. »

Combien d'autres ont donné le spectacle de leur désespoir.

« Faisons les fiers, *écrivit un jour Michelet*, tant que nous voudrons, philosophes et raisonneurs que nous sommes aujourd'hui. Mais qui de nous, parmi les agitations du mouvement moderne, ou dans les captivités volontaires de l'étude, dans ses âpres et solitaires poursuites, qui de nous entend sans émotion le bruit de ces belles fêtes chrétiennes, la voix touchante des cloches, et comme leur doux reproche maternel !... Qui voit, sans les envier, ces fidèles qui sortent à ilots de l'église, qui reviennent de la table divine rajeunis et renouvelés !... A cette vue le philosophe pose la plume et ferme le livre ; il ne peut s'empêcher de dire : Ah ! que ne suis-je avec eux, un des leurs, le plus simple, le moindre de ces enfants. »

« J'ai entendu, *a dit M. Berger, dans un discours publié par les* « Débats » *du 9 décembre 1895 ;* j'ai entendu M. Renan, le lendemain de la mort de M. Littré (le continuateur d'Auguste Comte, et dont la mort, on le sait, fut une mort chrétienne), dire ces paroles qui retentissent encore à mes oreilles : « Sa mort est la condamnation du positivisme ; sa philosophie n'a pu le mener jusqu'au bout [5]. »

---

5. En regard de ces regrets, de ces inquiétudes, de ce désespoir, combien

Tolstoï, le célèbre romancier russe, subit également le supplice qu'inflige à l'âme l'incrédulité. A l'occasion de sa mort, M. Paul Bourget a dit de lui :

» Dès l'instant où Tolstoï se fut prononcé distinctement ces mots, en réalisant leur horreur : « Vide de toute foi », il lui fut impossible de ne pas tendre toutes les énergies de sa nature à combler ce gouffre de néant qu'il sentait là, ouvert dans son cœur, impossible de ne pas la chercher, cette foi, devenue du coup le plus impérieux besoin de ce cœur, comme elle en avait été le plus méconnu.

» *Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de religion sans Eglise.* Parler de religion individuelle, c'est parler d'un cercle carré. Les trente dernières années de l'existence de Tolstoï se sont passées à tourner et à retourner dans la fièvre et la révolte, dans l'espoir et le désespoir, dans l'enthousiasme et dans l'impuissance, cet insoluble problème.

» Il a cru trouver la parole de vie dans l'Evangile. Il y est allé directement. Il n'a pas pris garde aux conditions où s'est élaboré ce livre : le Christ n'a pas donné l'Evangile au monde, mais il lui a donné l'Eglise. Tolstoï a prétendu traduire le saint livre, hors de toute Eglise, à la lueur de la conscience individuelle, et qu'y a-t-il trouvé ? Une doctrine qui est la négation de toute société, de toute tradition, de toute science, de tout art : le plus redoutable enseignement d'anarchie. Pourquoi ? Vogüé l'a expliqué par une seule citation : « Pendant longtemps, je ne pus me

---

sont dignes d'attention les paroles de ceux qui, après de semblables égarements, ont ouvert les yeux à la lumière et leur cœur à la Foi.

« Je combattrai toute ma vie les incrédules, *a écrit Louis Veuillot au lendemain de sa conversion,* mais je ne leur rendrai jamais ce qu'ils m'ont fait souffrir de dix-huit à vingt-trois ans. Ma raison, sans boussole, et sans point d'appui, était le jouet des moindres accidents. Je ne connaissais plus ni le vrai ni le faux ; ballotté en tout sens, et ne sachant à quoi me prendre, ne trouvant de repos que dans un sommeil lâche, cherchant à dessein la nuit pour m'y plonger, le suprême effort de ma sagesse était de haïr brutalement le monde et de blasphémer contre le Ciel. A présent il me semble que je vogue à pleines voiles dans la lumière, et je m'y sens bien. Tout s'est ouvert à mon esprit. Je connais ma route, et je sais ce que je verrai quand j'aurai atteint les limites de l'horizon. »

Paul Bourget a exprimé la même satisfaction à l'heure de son retour à la foi :

« ...Oui, je suis chrétien !

» Je suis arrivé à reconnaître que les hommes et les femmes qui suivent les préceptes de l'Eglise sont, dans une grande proportion, à l'abri des désordres moraux que j'ai décrits dans mes romans, et qui sont presque inévitables, lorsque les hommes se laissent guider par leur sens, leurs passions et leurs faiblesses. Pendant bien des années, comme la plupart des jeunes gens dans les cités modernes, je n'ai pas cru ; mais j'ai été amené à mes idées actuelles par le sentiment toujours grandissant de la responsabilité que l'on encourt, quand on exerce une influence quelconque sur les autres.

» Partout où le christianisme est vivace, les mœurs se relèvent ; partout où il languit, elles s'abaissent. C'est l'arbre où fleurissent les vertus humaines, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr. Je vous prie, si vous me faites parler, de le proclamer expressément : on démoralise la France en lui arrachant la foi ; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a point de sauvegarde sociale hors des vérités du Décalogue. Ce fut la conviction de Le Play ; ce fut celle de Taine. Je m'y rallie ! »

faire à cette idée étrange qu'après dix-huit siècles durant lesquels la foi chrétienne a été confessée par des milliards d'hommes, après que des milliers de gens ont consacré leur vie à l'étude de cette foi, il m'était donné de découvrir la loi du Christ comme une chose nouvelle. Mais si étrange que ce fût, c'était ainsi. » Reconnaissez-vous le terrible délire d'orgueil auquel aboutit inévitablement l'appel à la conscience individuelle ? Si nous sommes les juges absolus des dogmes, les juges absolus de la morale, les juges absolus des lois de la société, que faisons-nous d'autre que de nous appliquer l'antique promesse de séduction et de péché : *Et critis sicut dii, scientes bonum et malum ?*

» Pour avoir voulu chercher la foi où elle n'est pas, où elle ne peut pas être, dans la Raison superbe et solitaire, Tolstoï rencontre précisément le mal qu'il s'acharne à fuir : cet égotisme sensuel et mondain hier, aujourd'hui mystique et délibérément sauvage. Mais c'est toujours l'égotisme, et la preuve en est dans l'inquiétude où se sont consumés ses derniers jours. Tant de bonne volonté et si peu de paix, si peu de cette lumière sereine dont rayonnent, à l'approche de la mort, les âmes qui se sentent en communion avec l'éternelle vérité ! Cette fuite hors de la maison familiale, à la veille de l'agonie, cette suprême angoisse promenée sur les routes glacées à la recherche d'un suprême asile, quel symbole ! »

L'orgueil, ou si l'on veut, l'amour-propre, est trop souvent l'empêchement réel qui retient ces personnages loin de l'Eglise en laquelle ils voient le salut.

Victor Cousin, le fondateur et le chef de la philosophie dite éclectique, occupa dans l'Université et obtint dans l'opinion publique une situation des plus éclatantes. Ses livres étaient foncièrement erronés. Ils étaient la reproduction des leçons données à son cours qui groupait un auditoire nombreux et enthousiaste. Au fond, il n'était qu'un disciple des rêveurs allemands. Il avait fait en 1824 un voyage chez eux, il avait visité Schelling et Hégel, qu'à son retour il présenta comme ses maîtres à ses auditeurs, leur imprimant une tendance au panthéisme. Il se dégagea peu à peu de cette erreur fondamentale dans la troisième partie de sa carrière et il se rapprocha à cette époque de l'Eglise. On le vit même adopter les pratiques de la vie chrétienne. Plusieurs évêques, entr'autres Mgr Rendu, évêque d'Annecy, et Mgr Puvy, évêque d'Alger, profitèrent de leur rencontre avec lui à Cannes et à Evian-lez-Bains pour l'amener à une entière conversion. Jamais il ne consentit à rétracter publiquement les erreurs contenues dans ses ouvrages. Pie IX poussa la condescendance jusqu'à lui écrire à diverses reprises pour le décider à ce sacrifice indispensable. Toujours il fit la sourde oreille. La condamnation des écrits de Cousin était imminente. Mgr Rendu, tremblant que ce coup terrible ne pro-

voquât la colère de son ami et ne devînt un obstacle insurmontable à sa conversion, s'enhardit assez pour écrire à Rome et demander avec de vives instances que la publication du décret de l'Index fût différée. La réponse qu'il reçut du Souverain Pontife fait bien voir l'extrême indulgence dont Pie IX usait envers les rebelles et celle plus grande encore dont Victor Cousin était l'objet. Une pareille lettre n'aurait-elle pas dû émouvoir jusqu'aux larmes celui qui en était l'objet lorsqu'elle fut placée sous ses yeux ? Ne devait-il pas se déclarer vaincu par une si exquise tendresse de la part du Père de la Chrétienté ? Hélas ! l'orgueil a de cruelles rigueurs ; Cousin ne se rendit pas.

Dieu, après avoir attendu le célèbre philosophe pendant trois quarts de siècle, l'a cité à son jugement au moment où il s'y attendait le moins. Cousin est mort à Cannes, frappé par une attaque d'apoplexie foudroyante, pendant qu'il déjeunait avec plusieurs de ses amis.

De même que la terre tourne sans cesse autour du soleil, le cours de notre vie forme comme un cercle autour de Dieu. Nous venons de lui, nous allons à lui ; c'est de lui que notre intelligence reçoit sa lumière, c'est de lui que notre cœur reçoit sa chaleur ; nous puisons en lui le principe et la force de toute notre activité, celle du corps aussi bien que celle de l'esprit.

Ceux qui dans le mouvement de leur vie, ne veulent point se tenir en rapports avec Dieu ou qui dédaignent de s'en donner la peine, ne peuvent que s'égarer, et hors de la voie, ils ne peuvent rencontrer à tous leurs pas que l'inquiétude.

Ceux qui emploient leur vie à se rapprocher de plus en plus de Dieu ; ceux qui appellent toutes choses à leur faciliter les moyens de ce rapprochement, les biens comme les maux, la prospérité comme l'adversité, les joies comme les tristesses, la santé comme la maladie, sont toujours en paix, car ils savent que tout, comme le dit l'Apôtre, coopère au salut de ceux qui aiment Dieu, tout contribue à les unir à Lui ici-bas par la grâce sanctifiante qui croît sans cesse en eux, et tout les prépare à l'ineffable bonheur de l'éternité.

CHAPITRE IX.

Les stimulants du désordre dans la famille et dans la société.

Pareils aux poissons qui sont pris au filet fatal, et aux oiseaux qui sont pris au piège, comme eux les enfants des hommes sont enlacés.

Eccl., IX, 12.

O étrange situation : la maison est en feu et impossibilité d'en sortir, tous retenus, les uns par les autres, en plein foyer.

Mira abusio ! domus ardet, ignis instat, fugienti prohibetur egredi, et hoc ab his qui in incendio positi sunt.

St Bernardus. *In Epist.*

I. La LITTÉRATURE obscène à la portée des enfants. — Complicité du gouvernement. — Elle pervertit tous les âges et toutes les conditions.

II. Le THÉATRE. — Ce qu'il est aujourd'hui. — Ce qu'il prélève sur la fortune publique. — Le cinéma : il dévore la substance du pauvre en le pervertissant.

III. Les BEAUX-ARTS. — Aux musées. — Au salon. — Dans les foires. — Exposition de sauvages.

IV. Les expositions internationales. — Les juifs s'en montrent les maîtres sinon les inventeurs.

La course aux plaisirs qui enfiévrait notre société devait nécessairement amener la démoralisation. Cette démoralisation eut pour causes et pour effets (la cause produisant ses effets et les effets réagissant sur la cause pour lui donner une plus grande force de dépravation) : *la littérature et le théâtre, les beaux-arts*

et les expositions, le divorce et le malthusianisme. La littérature et les arts empoisonnèrent les âmes ; le divorce et le malthusianisme empoisonnèrent les sources de la vie.

§ I. — LA LITTÉRATURE.

La littérature corruptrice saisit aujourd'hui l'homme presqu'au sortir du berceau, aux jours de l'éducation primaire.

« L'enfant est atteint, *écrivait déjà de son temps Jules Simon.* Oui, l'enfant à peine formé. Il n'a pas encore la barbe au menton, mais il n'a plus rien à apprendre en fait de turpitudes. Où a-t-il pris ce journal, ce livre ? Il n'a pas besoin de le chercher ; c'est le journal qui le cherche. Les vendeurs sont là, sur la route qui mène à l'école. Un sou, pas davantage. Ils sont aussi, les vendeurs, sur la route des ateliers. Ils y trouvent d'autres enfants, des grands enfants, à tromper et à duper. Promenez-vous aux abords des usines. Voilà tous les journaux, tous les mauvais, bien entendu. On a bien un sou pour acheter la suite du roman. Au besoin, on se cotise. On rapporte le journal avec soi à la maison. On a le vice dans sa poche. »

« Si on veut se rendre compte, *dit le Journal des Débats,* de l'effet que produisent ces publications sur le public, on n'a qu'à observer les enfants qui, au sortir de l'école, se pressent et se bousculent autour des kiosques pour contempler de plus près ces publications obscènes. C'est un des spectacles les plus tristes qu'on puisse voir, et nous nous étonnons que l'autorité n'ait pas fait cesser un pareil scandale. La police est très suffisamment armée pour épargner au public la vue des infamies qu'on étale dans nos rues. Pourquoi n'applique-t-on pas la loi ? »

« La corruption par la Gravure — *c'est l'observation que faisait dans le même temps la Gazette du peuple* — n'est pas moins dangereuse que celle qui se pratique par les écrits. Les enfants et les pauvres n'ont pas un sou à employer pour acheter un journal licencieux ou une livraison mauvaise et les ignorants ne savent pas lire. Mais la gravure, que tous comprennent, s'offre pour rien. Sous prétexte de cigarettes à vendre, de bicyclettes à recommander, d'un savon nouveau à lancer, c'est une débauche de gravures légères, perverses ou scandaleuses. Les étalages de certains marchands de musique ne sont pas à regarder et les aubettes où l'on vend des journaux, sont écœurantes à force d'être cyniques. »

Citons encore M. Léon Daudet :

« Il faudrait un mot nouveau pour signifier l'influence du livre et du journal sur la vie, depuis une trentaine d'années, depuis l'énorme diffusion de la presse à un sou.

» Pester contre les illettrés est bien. Mais il arrivera un moment — qui n'est pas loin — où l'on pestera bien davantage contre les lettrés à un sou qui s'efforcent de projeter les grossières images et sanglantes enluminures mal fixées dans leurs caboches. On n'imagine pas le prestige que l'imprimé conserve encore auprès de ceux qui ne passent pas leur vie dedans, pour lesquels il est demeuré la distraction du dimanche ou le plaisir défendu de la soirée. Le remplacement de l'almanach, avec ses blagues

innocentes et ses conseils et ses anecdotes morales ou demi-morales, par le papier de curiosité criminelle qui circule partout et très vite aujourd'hui, voilà une de ces révolutions sourdes et profondes dont la portée est incalculable.

» Avant-hier, jour de fête, je flânais à travers les rues de Paris. Sur le pas des portes, dans les cafés et brasseries, le long des trottoirs, tous les gens lisaient et avidement, la tête entre les mains, des journaux, des brochures illustrées. C'était très curieux bien que très banal ; cette ville immobile et silencieuse qui se gavait d'images brutales, de faits-divers, de drames sanglants, de suicides, qui engrangeait de la violence « pour les moissons futures », comme disait ce crétin de Zola. »

Les journaux mondains méritent d'être flétris aussi bien que les journaux de bas-étage. Mgr Freppel, dans une lettre à son clergé, qualifia le *Figaro* « opprobre de la Presse contemporaine ». Interrogé en 1866 par M. Lammens, directeur du *Bien public* de Gand, il confirma ainsi son jugement :

« Le *Figaro* pratique un empoisonnement de l'esprit public à jet lent et continu. Scepticisme politique, mélange de corruption et de religiosité, style et mœurs *Régence*, apothéose de Zola et de Renan, du naturalisme matérialiste, du dilettantisme théologique, à côté d'une courtisanerie ridicule et compromettante pour le Vatican... cette abominable feuille a réuni tout cela dans un système qu'on peut appeler le *figarisme*, et qui est devenu prédominant dans une bonne partie de la noblesse et de la bourgeoisie... J'ai jeté le cri d'alarme, prévoyant bien quel serait le résultat de cette perversion de l'esprit public... On ne m'a pas suivi dans cette campagne, alors facile...

» Je ne cesse de le dire à nos gentilshommes et à nos hommes politiques de la droite : Tant que vous donnerez entrée à cette feuille dans vos hôtels, vous resterez impuissants. En menant l'aristocratie au « bal des bêtes », le *Figaro* fait mieux les affaires de la Révolution que les feuilles de Clémenceau et de Rochefort... Mais il est dit que cette société n'aura d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre, jusqu'à ce que la jacquerie européenne vienne troubler dans leurs fêtes et dans leurs « petites correspondances » les amuseurs et les amusés. »

La lecture du *Figaro* et des journaux figaristes agit à la manière de ces aliments pernicieux, de ces poisons lents qui détruisent peu à peu la santé et qui agissent sourdement mais sûrement jusqu'à ce qu'ils aient produit la mort. Il y en a qui disent que leur foi ne court aucun danger, malgré les sophismes élégants ou les attaques passionnées qu'ils prennent plaisir à parcourir chaque jour dans leur journal ou leur revue. Ne serait-ce point plutôt que leur foi n'a plus cette vigueur et cette intégrité qui rendent le vrai croyant profondément sensible à tous les outrages adressés à sa religion ? Ils assurent que les peintures les plus risquées de leurs romans n'excitent en leur âme aucune

impression fâcheuse. Ne serait-ce point qu'ils ont émoussé en eux ce sentiment de pudeur qui est la gloire et la sauvegarde des cœurs purs, et qu'ils deviennent à leur insu de plus en plus semblables aux tristes héros dont ils suivent si attentivement les exploits ?

Nos journalistes et nos romanciers en vogue sont coupables, mais quelle honte pour la société, plus coupable qu'eux ! Non contente de se faire leur complice par ses curiosités et ses complaisances, elle met, pour ainsi dire, aux enchères chaque concession à des turpitudes, à des ordures, dont ils s'abstiendraient si elle ne les pensionnait pas !

« Les conservateurs, *a dit M. de Pontmartin*, ou du moins — ce qui n'est pas du tout la même chose — ceux qui ont intérêt à conserver, sont pour beaucoup dans le scandaleux succès de vente de ces ouvrages immondes dont la France à venir rougira pour nous, si toutefois la France actuelle mérite d'avoir un avenir. »

Hélas ! Ce ne sont pas les hommes seulement qui se laissent aller à ces curiosités malsaines, mais des femmes, mais des dames, de grandes dames, même de celles qui ont été élevées dans les couvents. On les fait passer brusquement du pensionnat dans le monde, de la famille dans les salons, des salons au théâtre, et alors elles veulent compléter cette instruction supplémentaire que le théâtre laisse encore inachevée, et c'est au roman naturaliste qu'elles la demandent !

Cette épidémie, — le mot est de M. de Pontmartin, — n'est pas exclusivement parisienne ; on pourrait la signaler presque partout, et partout elle produit dans la famille et dans la société les mêmes désordres aussi bien dans les petites villes que dans les grandes et même au village.

Quand les lectrices des romans naturalistes ont promené leur imagination à travers les cloaques, les foyers d'infection où les traînent leurs romanciers, faut-il s'étonner que les tendresses conjugales, les joies maternelles, les affections de famille disparaissent et que le foyer devient ce que nous l'avons vu être plus haut, et ce que nous le verrons être plus loin ?

Il ne faut pas croire que les romans orduriers sont seuls à produire cette démoralisation.

Les *Etudes religieuses* ont un jour consacré un long article à M. Octave Feuillet, réputé moraliste. La conclusion pratique éait ainsi formulée :

« On demandera peut-être : Peut-on conseiller la lecture des romans de M. Feuillet ? Peut-on du moins la permettre facilement ? NON, CERTES ;

les meilleurs ne peuvent guère être utiles, et quelques-uns sont dangereux. C'est un monde chimérique où le cœur s'amollit, où l'esprit s'exalte, où le sens moral se fausse et où le jugement pratique se perd. Pour les rêveurs, pour les imaginations vives et les tempéraments nerveux, comme ils le sont presque tous, c'est une source de tentations, de souffrances et de désespoir, lorsqu'on tombe de cette région des songes sur la terre des réalités. »

Si l'on peut, et si l'on doit dire cela des romans présentés comme respectant la religion et la morale, donnant même de bonnes leçons dans d'excellentes thèses, que dira-t-on des funestes effets que produit la lecture des autres ?

Nous avons entendu M. de Pontmartin nous dire qu'il ne faut pas attribuer aux écrivains toute la responsabilité du mal qu'ils font, et que le public, par ses achats, encourage les corrupteurs des mœurs publiques. Mais ne faut-il pas aussi accuser nos gouvernants ? En janvier 1882, le journal de M. Rochefort, *l'Intransigeant,* racontait ce qui suit :

« Une personne qui n'avait pas vu Paris depuis huit ans, y a fait, la semaine dernière, une apparition de quelques heures, pendant lesquelles elle a vu seulement les quartiers riches. Elle nous dit que ce qui l'a surtout frappée, c'est le développement inouï de l'obscénité. Jamais Paris n'a mérité autant qu'aujourd'hui le nom de *grande prostituée.*

Ces paroles dans un tel journal firent-elles prendre des mesures de salubrité ? Hélas ! quelques jours après M. le ministre de l'Intérieur avertissait MM. les préfets, que désormais

« la librairie étrangère, quelle que soit sa nature, quel que soit le caractère licencieux et obscène que présentent les livres et les estampes importés, ne peut sous aucun prétexte être retenue à la frontière. »

Et voyez l'hypocrisie gouvernementale ? Quelques mois après l'envoi de cette circulaire, le 5 mai 1882, M. Humbert, ministre de la Justice, répandit un pleur à la Chambre des députés, sur la France devenue, disait-il, une école de luxure.

« Les promenades les plus fréquentées de nos grandes villes, sont déshonorées par l'étalage honteux de dessins et d'écrits dont l'obscénité grossière est signalée à l'attention des passants par les cris et les commentaires des vendeurs. Les mêmes provocations se produisent à la porte des lycées. »

De fait, trente mille exemplaires de publications pornographiques se vendaient chaque jour à la porte des Lycées.

« Devant ces excitations publiques et journalières à la débauche, l'autorité publique, *ajoutait M. le ministre de la Justice,* se trouve à peu près impuissante. »

Impuissante ! D'abord, il n'aurait pas fallu, dans la nouvelle loi sur la presse, promulguée l'année précédente, supprimer toutes les garanties, données jusque-là à la morale publique. Mais après même que cette scandaleuse suppression eut été faite, il restait d'autres lois, comme le démontra la *Gazette des Tribunaux*, dont la Justice aurait pu s'armer, si le gouvernement l'avait voulu. Mais il ne voulait pas ; il ne le voulut jamais ; ce qu'il voulait, c'était tout autre chose.

Autre preuve d'hypocrisie gouvernementale : En 1893, après avoir voté la loi qui autorise le divorce et légalise l'adultère, la Chambre des députés s'était mise à discuter un projet de loi sur les publications obscènes. Etait-ce l'effet d'un bon mouvement ? Non, c'était tout simplement un trompe-l'œil. Les livres immoraux et les images obscènes furent protégés par la nouvelle loi, à la condition de former un gros volume. Ce qui fit dire à un journaliste : « la République n'a pas pour la saleté une excessive horreur. » Dix ans après, ce trompe-l'œil législatif, la *Corporation* put publier cette nouvelle protestation :

« Chaque fois que je reviens de voyage, je suis pris d'un accès d'indignation contre la complicité des gouvernants dans l'excitation publique de la jeunesse à la débauche. Dans les librairies des gares, aux vitrines des librairies, des bureaux de tabac, des kiosques s'étalent des tableaux d'obscénité révoltante. Dans les villes, les bourgades, dans les petites gares, on voit des jeunes gens, des enfants arrêtés devant ces infamies. Ce qu'il en résulte, il est facile de le deviner. De temps en temps, le ridicule M. Béranger fait une réclamation. C'est de la plaisanterie. Quand le gouvernement le voudra, en huit jours, les vitrines et les gares seront assainies. Mais il ne le veut pas. Et il ne le veut pas parce que la corruption des mœurs publiques et la démoralisation individuelle entrent dans le plan judéo-maçonnique qu'il est chargé d'exécuter. Une génération libertine ne peut supporter le prêtre dont il faut se défaire, le secret du dévergondage inouï dont nous sommes témoins n'est pas ailleurs. »

En mai 1908, un Congrès international eut lieu à Paris pour endiguer le fleuve de boue qui coulait sur la France et sur l'Europe. M. George Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres, en France, y fit un discours qualifié partout « beau », « très beau », « admirable ». Et cependant dans ce discours, M. Lecomte avait fait l'éloge du plus grand pornographe des temps modernes :

« Je me fais un devoir de vous dire que, par exemple, une œuvre comme celle d'Emile Zola, si magnifiquement grondante des forces de la vie, paraît à la plupart d'entre nous une œuvre très puissante et, dans son ensemble, très saine (sic). »

Un autre congrès ou conférence internationale, diplomatique, eut lieu deux ans plus tard, le 18 avril 1910, également à Paris. Seize Puissances, comprenant, avec la presqu'unanimité des gouvernements européens, les Etats-Unis et le Brésil, s'y étaient fait représenter.

Voici ce que les envoyés du gouvernement français ont dû avouer devant cet aréopage, comme résultat de son laissez-faire :

Il y a quelques années, les saisies pratiquées à Paris, chez les spéculateurs de l'obscénité, faisaient mettre sous scellés, ici soixante-sept, là jusqu'à deux cent quarante-huit paquets d'images, écrits ou photographies obscènes. On estimait que c'était beaucoup.

Aujourd'hui, une perquisition récente faite dans une villa de la banlieue de Paris, a fait mettre la main sur plus de dix mille kilos de produits analogues, estimés 60.000 francs.

Une autre a amené la découverte, outre une énorme quantité de photographies, albums, instruments spéciaux, brochures, etc., de quatre mille volumes obscènes et de quinze cents kilos de clichés photographiques.

Une descente faite chez un sieur L... le trouva en train d'expédier quarante mille prospectus destinés aux élèves des lycées et même à ceux des écoles primaires. Un premier prospectus à mots couverts en annonçait un second plus explicite qui serait adressé sur demande. On ne dit pas qu'il fut mis fin à son industrie.

L'Université ne se fait que trop complice du gouvernement. La Faculté des lettres de Toulouse est venue appuyer l'éloge de Zola fait devant l'Europe par M. G. Lecomte. Elle a convié les candidats au baccalauréat à célébrer les mérites de ce prince des pornographes. Une autre année elle leur a donné pour sujet de composition française l'éloge de Voltaire. L'épreuve pour l'admission a reçu pour complément une version latine tirée de l'*Hippolyte* de Sénèque. Dire que le passage est plus que léger, ce n'est point assez. Aussi a-t-il provoqué les réclamations les plus légitimes comme les plus indignées. Une affiche d'un mètre de hauteur a été placardée, signée : « Un groupe de mères de famille ». Elle se terminait ainsi :

« Nous déclarons hautement, que si nous envoyons nos enfants dans les lycées et collèges, nous voulons qu'on les respecte. Nous voulons qu'on en fasse des bacheliers et non de précoces dépravés. Nous demandons qu'on nous livre les noms des *salauds* qui ont la responsabilité de ces compositions obscènes, et nous réclamons la démission et la flétrissure du doyen qui autorise ou commet de pareilles infamies. »

En 1890 le Ministre de l'Instruction publique donna la liste des ouvrages que les jeunes filles, se présentant aux examens pour le brevet supérieur, seraient appelées à lire et à commenter devant les examinateurs. Parmi ces ouvrages, figuraient, entre plusieurs autres dont la désignation était aussi stupéfiante, les œuvres d'Alfred de Musset, morceaux choisis et annotés par un professeur de l'Université. « Espérons, dit l'*Estafette*, que le ministre reviendra sur son arrêté redoutable, non seulement pour les mères de familles, mais pour les jeunes gens à marier. »

Comme le public s'indignait et réclamait, de temps à autre, on voyait les journaux républicains prendre tous les ans l'initiative d'une campagne contre l'obscénité. Les uns disaient : Il y a des lois qui permettent de réprimer : que ne les applique-t-on ? — D'autres : Il n'y a point de lois existantes : hâtons-nous d'en faire.

Cela durait quinze jours, un mois, et puis silence. Auriez-vous la candeur de croire que ces protestations, ces réclamations, ces appels à la loi, étaient sincères ? Détrompez-vous. Ce beau feu se rallumait chaque année pour s'éteindre aussi périodiquement sans avoir jamais abouti à rien ; ou plutôt, après chacune de ces campagnes, la licence devenait toujours plus hardie. Ce mystère vous étonne ? Mais rappelez-vous donc que la corruption est, de l'aveu de la franc-maçonnerie elle-même, le grand moyen d'établir et de maintenir sa domination. Mais comme la corruption systématique ne peut s'exercer longtemps sans protestations, la franc-maçonnerie les entend, se met de la partie et crie même plus fort que qui que ce soit. En même temps elle encourage plus que jamais les corrupteurs.

En 1886 M. de Pressensé avait présenté au Sénat son rapport sur des pétitions signées de plus de trente mille personnes, invoquant les lois en vigueur contre les publications obscènes et ordurières. Les pétitionnaires avaient raison. Il n'y avait pas en effet à faire des lois nouvelles, mais à tenir la main à ce que celles qui existaient fussent observées par la crainte d'une vigilante police et de la fermeté des tribunaux. Ni policiers ni magistrats n'imposaient aucune peur. Le gouvernement se gardait bien de les y encourager. Ce n'était point contre les cor-

rupteurs qu'ils aimaient à user des armes que leur donnaient les lois existantes, mais bien plutôt contre ceux qui cherchaient à s'opposer à la propagande du vice.

Au mois d'avril de cette même année, un prêtre ayant gourmandé, dans une rue d'Alger, un vendeur de publications obscènes, fut condamné à l'amende et à des dommages et intérêts. Un journal protestant de Londres fit ces réflexions :

« La Religion et ses ministres devraient être protégés contre les outrageantes immondices dont ils sont criblés dans toute la France. Dans tout autre pays, les gens qui crieraient dans les rues ou mettraient publiquement en vente ces publications qui sont un outrage à la morale, s'exposeraient à un châtiment légal. La décision du tribunal accordant des dommages-intérêts aux vendeurs de pareilles œuvres est une prime à la bestialité ».

Notre époque est bien féconde en outrages à Dieu et en attentats contre les âmes ; le plus énorme est peut-être celui de la plume. Par elle se commet l'assassinat des âmes, assassinat indéfini, car il atteint ses victimes bien au delà du temps et du lieu où il est perpétré. Ce meurtre se commet de sang-froid, le cœur léger ; ce n'est pas la passion qui arme la main du criminel: il sait qu'il fera des victimes, de nombreuses victimes. Mais il n'a aucun sujet de jalousie, aucune vengeance à assouvir sur elles, il ne les connaît pas : chevalier de l'antechrist, il part en guerre pour le seul plaisir de combattre le Christ.

Des bandes d'assassins s'organisent de la sorte sous l'égide de la loi que la secte antichrétienne a faite pour eux et qu'ils appellent la liberté de la presse. Dans cette organisation entrent le vieillard endurci dans la débauche, le jeune homme qui sort d'une école d'athéisme et cherche à donner de l'éclat à ses débuts ; il y a le riche que les jouissances ont matérialisé, animalisé ; il y a le pauvre rongé par l'envie. Les uns et les autres se glorifient d'être les champions de la civilisation moderne : ils secondent les goûts de ce monde perverti et lui transmettent les suggestions de l'enfer. Une fois la flèche aiguisée, ils la lancent dans la foule, journal, roman, pièce de théâtre, etc., malheur à ceux qu'elle atteint ! et souvent les victimes sont multitude aujourd'hui, elles seront demain de nouvelles multitudes se renouvelant durant un temps indéfini.

Aux gravures, aux feuilletons, aux romans, il faut ajouter le racontage des faits divers.

Dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Albert Fouillé a montré la part très lourde de responsabilité qui, de ce fait, pèse sur la presse, même réputée honnête, dans la marche ascensionnelle de la criminalité française. La *Réforme sociale* a plusieurs fois parlé dans le même sens. La *Liberté* de Fribourg a dénoncé en cela la complicité des journaux dits « bons ».

« La presse honnête, et même une partie de la presse chrétienne, ne peuvent se dégager entièrement de cette responsabilité. Elles aussi sont trop souvent encombrées et salies par l'annonce et même la description détaillée de crimes sans nom et sans nombre.

» Il est avéré qu'en présentant au public le récit de ces incessantes explosions de bestialité, on surexcite une curiosité malsaine, on éteint peu à peu l'horreur du crime, on provoque à l'imitation. Cette imitation a été cent fois constatée, elle a été avouée par les criminels eux-mêmes devant les tribunaux et jusqu'au pied de l'échafaud.

» En faut-il davantage pour qu'un journal honnête, un journal chrétien, à plus forte raison les journaux où écrivent des ecclésiastiques, des religieux, s'interdisent à tout jamais de tels récits ? On dira que l'on y est comme forcé par le désir très légitime, très louable, de faire concurrence aux mauvais journaux ; que l'on s'adresse au peuple, qui ne lirait point un journal qui se tairait sur ces sortes de choses. Mais personne n'est obligé de poursuivre un bien qu'il ne pourrait obtenir qu'en faisant le mal ; il ne le peut même point : *non sunt facienda mala ut eveniant bona.* C'est là l'une des premières règles de la morale chrétienne. »

Qui dirige le flot de corruption, qui, chaque jour, inonde le monde ? Le juif Liebknecht a prononcé là-dessus une parole mémorable :

« Un mouvement du bâton, et à Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne, à New-York, partout un même motif était chanté, soufflé, râclé, piaillé, mugi.»

Tandis que se traitaient à la Conférence de la Paix les questions les plus graves qui puissent intéresser les peuples, le sort de chacun d'eux, l'avenir de l'Europe et les futures destinées du genre humain, le chef d'orchestre leva son bâton, battit la mesure, et partout, durant des semaines fut chanté chaque jour, piaillé et mugi le Mystère de Gambais. Ce fut évidemment un scandale organisé. Dans quel dessein ? Des gens graves répondaient : Pour détourner l'attention. La détourner de quoi ? Des concessions qui se négociaient à Versailles au détriment de la France. Chose plus certaine, cet étalage de sang répandu, de corps découpés, d'os brûlés, etc..., du choix des victimes, de la manière de les attirer, de les séduire, des moyens pratiques de les faire disparaître, etc... a offert dans bien des journaux aux futurs apaches un enseignement, une leçon de choses, un manuel pratique.

§ II. — LE THÉATRE.

De la littérature passons au théâtre.

Les payens eux-mêmes avaient compris tout le danger des théâtres. Solon s'opposa fortement à l'établissement des spectacles. Plutarque attribue la corruption et la perte d'Athènes à la passion que le peuple eut pour ce genre d'amusement. A Lacédémone, on ne représentait ni tragédies ni comédies. Platon les réprouvait comme des amusements qui tendaient à faire des hommes passionnés. Cicéron s'écrie à ce sujet dans les *Tusculanes :* « O la belle école ! si on en ôtait tout ce qu'elle a de vicieux, il n'y aurait plus de spectateurs. » Le voluptueux Ovide s'écriait lui-même : « Ne touchez pas à ces poètes qui ne respirent que la tendresse. »

Après cinquante années passées sur le théâtre, le célèbre Riccoboni ne pouvait s'empêcher d'avouer que rien ne serait plus utile que la suppression des spectacles.

« Je crois, *dit-il,* que c'était précisément à un homme tel que moi qu'il convenait d'écrire sur cette matière, et cela par la même raison que celui qui s'est trouvé au milieu de la contagion, et qui a eu le bonheur de s'en sauver, est plus en état d'en faire une description exacte... Je l'avoue donc avec sincérité, je sens dans toute son étendue le grand bien que produirait la suppression entière du théâtre [1]. »

Riccoboni nous assure « que les sentiments qui seraient les plus corrects sur le papier, changent de nature en passant par la bouche des acteurs et deviennent criminels par les idées corrompues qu'ils font naître dans l'esprit des spectateurs, même les plus indifférents ».

Nous laissons à Voltaire le soin de répondre à ceux qui prétendent choisir les *pièces morales :* « D'environ quatre cents tragédies qu'on a au théâtre depuis qu'il est en possession de quelque gloire en France, il n'y en a pas dix ou douze qui ne soient fondées sur une intrigue d'amour : c'est une coquetterie perpétuelle. Celles qui ne respirent pas l'amour profane excitent les sentiments les plus violents d'ambition, de vengeance, de cruauté et de perfidie [2]. »

---

1. Préface de son traité : *De la réforme du théâtre.*
2. Préface de *Sémiramis.*

Avant la guerre de 1870, dans l'année qui l'a précédée, *La France*, journal de M. La Guéronnière, demandait :

« Jusques à quand souffrirons-nous que l'art dramatique roule sur la pente de la décadence et de la démoralisation ? Est-ce que l'heure n'est pas venue d'organiser enfin de toutes parts une croisade contre la dégradation morale où semble se complaire le théâtre ? On disait jadis avec fierté de la scène française qu'elle était une grande école de mœurs, de patriotisme et de généreux sentiments. Elle restait toujours fine, délicate, digne d'un peuple justement renommé pour son esprit, sa courtoisie et sa civilisation élevée.

» Aujourd'hui, c'est dans les plus basses trivialités du vocabulaire et des manières des halles qu'elle cherche des effets malsains, habiles à exciter les bravos nous ne savons de quel public blasé et corrompu. Ces spectacles attirent et passionnent les Français de la décadence, comme les nudités du Cirque payen attiraient et passionnaient les Romains du césarisme.

» Il n'est pas possible à une femme honnête d'assister à ces dégoûtantes exhibitions ; il n'est plus possible d'y conduire une jeune fille, sous peine de flétrir cette âme candide à la vue de ces turpitudes. Le théâtre moderne fait parade du sensualisme le plus abject et du matérialisme le plus effréné.

» Ce n'est pas seulement ici la cause sacrée de la famille, ce n'est pas seulement celle de la morale éternelle que nous défendons, c'est celle de l'art. Oui, le génie national s'éteint dans l'orgie littéraire qui se vautre depuis quelques années sur la scène française. Le culte de l'idéal est abandonné pour l'adoration de la forme plastique dans ce qu'elle a de plus abaissé, et l'on peut à peine compter les esprits incorruptibles qui refusent de sacrifier au dieu du jour et d'immoler la morale et la raison pure sur l'autel des passions viles. »

La leçon de 1870 n'amena au théâtre, pas plus qu'ailleurs, aucune amélioration. Le sang ruisselant à flots sur toutes les parties du monde de 1914 à 1918 n'étouffa point la voix de la luxure sur la scène à Paris. Des caravanes de comédiens furent même expédiées de la capitale dans les provinces afin d'y dissiper la mélancolie.

Notre théâtre contemporain s'est permis des licences d'autre nature et qui ont attiré sur nos gouvernants qui les toléraient des leçons infligées même par l'étranger.

En avril 1903, les réjouissances offertes à S. M. Edouard VII, à Paris, comportaient un gala à l'Opéra. L'Elysée avait fait choix de *Samson et Dalila*. L'ambassade d'Angleterre, informée de ce choix, dépêcha un de ses secrétaires pour avertir la direction de l'Opéra que *Samson et Dalila* ne pouvait figurer au programme. La direction déclina toute responsabilité et dit que ce spectacle lui avait été imposé par l'Elysée. Il fallut faire entendre à la maison de M. Loubet les observations de l'am-

bassade disant que *Samson et Dalila*, pas plus qu'*Hérodiade*, ni aucun autre sujet tiré de la Bible n'était autorisé sur les théâtres anglais, et que le roi d'Angleterre ne pourrait assister officiellement à une représentation de ce genre.

Les Français de bonne souche firent aussi entendre des protestations.

En 1891, le monde des théâtres exigea la représentation de *Lohengrin*, opéra composé par un Prussien qui a odieusement insulté la France.

Le gouvernement qui refusait aux catholiques la liberté de leurs processions sous le prétexte de l'ordre public à défendre, se mit à la disposition des amateurs de la musique allemande. Pour en rendre possible l'exécution, il dut mobiliser des centaines de soldats et de policiers, barrer les rues populeuses, bousculer, frapper et arrêter les passants. Douze cents arrestations furent faites dans la soirée. Une seconde représentation fut demandée, elle fut encore accordée et la police dut faire sept cents arrestations nouvelles.

Ce ne sont que des incidents ; passons.

« Le théâtre nous dévore, *écrivait en 1887, le rédacteur d'un journal* qui consacre chaque jour aux théâtres la moitié de ses colonnes, il nous empoisonne et nous tue.

» Il trouble les cervelles, détraque les jugements, anéantit la raison en substituant à la science sociale et à la philosophie, un méli-mélo de réalités factices et de rêves intangibles, plus dangereux, plus pernicieux à la société et à l'individu que les mauvais instincts et les passions mauvaises... Étourdis, énervés par ce mirage qui recule toujours devant nous, nous sortons de là plus dégoûtés de nous-mêmes et des autres, mécontents davantage de notre destinée, songeant à nous y soustraire par la porte ouverte à toutes les fantaisies déréglées, à toutes les perversions de l'esprit, à tous les vices, à tous les crimes... En politique, en morale, en amour, en art, le théâtre, qui est l'idéal de l'idéal, nous a fait plus de mal que toutes les révolutions et toutes les guerres, car il a *dénaturé* la vie, et nous en sommes arrivés à croire sérieusement que cette dénaturation est enviable et plausible ! »

Voyons la somme d'argent qui est consacrée chaque année en France à corrompre ainsi les mœurs. Nous trouverons dans ces chiffres un élément d'appréciation sur le nombre des personnes qui vont au théâtre se pervertir.

En 1894, plusieurs journaux ont fait une enquête sur la re-

cette totale des théâtres de Paris. En l'année 1893, elle est arrivée à trente millions, l'année précédente elle avait eu deux millions en moins, soit vingt-huit millions. Cela n'a fait que croître et embellir.

Voici les recettes des dix années qui ont précédé la guerre.

1904	40.015.052	1909	51.419.517
1905	41.963.968	1910	56.797.735
1906	43.209.584	1911	58.762.484
1907	45.753.048	1912	65.492.992
1908	45.857.182	1913	68.452.395

Dans les vingt dernières années on est donc passé de trente à soixante-huit millions. L'année 1914 ayant eu ses cinq derniers mois occupés par la guerre, a vu le chiffre de 1913 descendre à 41.606.915 p. Nous ne savons s'il s'est relevé les années suivantes.

Ces sommes énormes, *prix des places, ne suffisent pas* à payer les traitements des comédiens et les frais du culte scénique.

Voici les sommes que le Budget des Beaux-Arts a affectées en 1896 aux théâtres de Paris. Le *Conservatoire* eut un crédit de 193.200 fr. La subvention de l'*Opéra* fut de 800.000 fr. ; celle de la *Comédie française*, 250.000 fr. etc., etc. [3].

En 1910 la subvention de l'Opéra était portée à 826.000 fr.

A combien s'élèvent les appointements de ces messieurs et de ces dames ? En 1881 Mr Got émargeait 70.000 francs annuels ; M. Thirion 70.000 francs ; MM. Lefebvre et Worms, 69.000 francs ; leurs camarades à l'avenant.

Mme Madeleine Brohan a touché 69.000 francs ; Mlle Sarah Bernhardt, 73.000 ; Mlle Croizette, 55.000 ; Mme Favart de 50.000 à 60.000 ; etc., etc. [4].

---

3. Outre les grands théâtres, sont subventionnés par l'Etat : le concert Colonne, le concert Lamouroux, le concert d'Harcourt, la Société Nationale de Musique, la Société d'audition Pichon, etc., etc. Et aussi des concerts ou sociétés de province, Lille, Lyon, Bordeaux, etc., etc.

4. L'*Indépendance belge* a donné de curieux détails sur ce qui compose « l'éducation » d'une danseuse de l'Opéra subventionnée comme nous venons de le dire :

« On ne *désosse* pas les danseuses, on les *disloque*, voilà tout. La *Question*, bannie du code, semble s'être réfugiée dans les classes de danse.

» Il y a là des appareils d'une bizarrerie *formidable* : boîtes, anneaux, courroies, barres, — *tout un mobilier d'estrapade*.

Voici les chiffres de 1885 :

M. Lassalle touche 125.000 fr. par an ; M. Salomon 70.000 ; M. Melchissédec 48.000 ; M. Dereims 60.000 ; M. Boudouresque 60.000 ; M. Plançon 14.000 ; M. Dubulle 18.000 ; Mlle Krauss 127.500 ; Mlle Isaac 80.000 ; Mlle Richard 60.000 ; etc.

Quant à M. Faure, il a touché 15.000 fr. *par mois ;* M. Gailhard, 6.000 fr. par mois ; M. Villaret, 72.000 fr. par an.

Rapprochons-nous de la date de la déclaration de la guerre. M. Beujat, député radical de l'Isère, a donné ces chiffres dans son rapport du Budget des Beaux-Arts de 1910 *(Journal officiel, Documents parlementaires*, pp. 1906 sqq.).

A l'Opéra, M. Alvarez touche, pour une représentation de trois heures, 2.200 francs ; M. Gauthier, 2.000 francs ; M. Muratore, 1.000 francs ; M. Altchewsky, 1.500 francs. Voilà pour les ténors. Voici les barytons : M. Noté, 45.000 francs pour vingt-six représentations ; M. Boulogne, 16.000 francs pour 11 soirées, etc. Les basses ne sont pas moins bien traitées : M. Delmas reçoit 84.000 francs pour 45 soirées. *Caruso* ne consent pas à chanter à moins de 10.000 francs par soirée.

A l'*Opéra-Comique*, les traitements annuels vont de 90.000 à 18.000 francs par an.

L'éclairage de l'Opéra coûte 300.000 fr. par an, soit plus de 1.500 fr. par soirée ; le chauffage 50.000 fr. ; le balayage, 360.000 fr. etc., etc. [4a].

» Chaque jour, l'élève *s'emprisonne les pieds* dans une de ces boîtes à rainures. Là, talon contre talon et genoux en dehors, elle habitue *ces pauvres pieds martyrisés* à demeurer d'eux-mêmes sur une ligne parallèle. C'est ce qu'on appelle *se tourner.*

» Après une demi-heure de boîte, autre variété de *torture.*

» Il s'agit cette fois de poser le pied sur une barre que l'on doit tenir avec la main opposée au pied en exercice, puis de changer de pied et de main au commandement : c'est ce qu'on appelle *se casser.*

» Tout cela *sans cesser de sourire.*

» Et ne vous imaginez pas que de si rudes épreuves ne durent que quelque temps ; elles doivent *durer toujours* et se renouveler sans trêve. A cette condition seulement, la danseuse conservera sa souplesse et sa légèreté.

» J'ai vu, raconte M. Albéric Second, dans ses curieux *Petits mystères de l'Opéra,* j'ai vu Mlle Taglioni, après une leçon que venait de lui donner son père, tomber mourante sur le tapis de sa chambre où elle se laissait éponger, sans avoir le sentiment de ce qu'on lui faisait. L'agilité et les bonds merveilleux de la soirée étaient achetés à ce prix... »

4a. Pendant le mois de mai 1919, la taxe de 10 % sur les spectacles rapporta près de vingt millions, c'est-à-dire que près de vingt millions ont été encaissés pendant ce mois de suspension des hostilités par les familles résidant à Paris ou s'y trouvant de passage, à se démoraliser de plus en plus par les leçons qu'elles venaient chercher dans les théâtres de la capitale.

Mais le gouvernement ne se contente pas de donner aux théâtres des subventions annuelles, lui et les communes les construisent aux frais des contribuables, là où il n'y en avait point, ou lorsque l'incendie ou autre accident en a fait disparaître. Quelquefois même pour un qui a brûlé on en construit deux plus vastes et plus luxueux.

A Lille, par exemple, la municipalité s'empressa de construire le théâtre de la Place Sébastopol, au lendemain de l'incendie du grand théâtre qui laissait subsister le Kursaal-théâtre, le théâtre Music-Hall, etc. Il lui coûta 349.980 francs.

Celui que l'on construisit sur l'emplacement de l'ancien, a exigé des contribuables la somme de 3 millions 824 fr. 81 c. Depuis cinquante ans les catholiques de Lille en prévision de l'évêché de Lille se cotisent pour la construction d'une cathédrale. Ils ont acquis pour cela en pleine ville, sur ce qui a été le berceau même de la cité, un terrain de 20.500 mètres carrés d'un seul tenant. Puis, après un concours international, ils se sont mis à construire l'édifice qui s'y voit, chef-d'œuvre qui provoque l'admiration des architectes et des archéologues. Ils y ont mis des millions qui n'ont fait que le commencer. Ni gouvernement, ni municipalité n'ont donné un sou. Loin de là, chaque année, ils prélèvent sur les dons du souscripteur des contributions qui s'élèvent annuellement à six mille deux cent cinq francs. Mieux encore, comme une cathédrale est un édifice religieux, la commission de l'œuvre, uniquement composée de laïcs, a été traitée comme congrégation religieuse et soumise à tous les impôts spéciaux dont les congrégations ont été iniquement chargées par la loi de 1895.

Ce ne fut qu'en 1901 que le gouvernement s'aperçut qu'il y avait moyen de faire dire à cette loi ce qu'elle ne disait point, et il fit savoir à la société civile et commerciale de Notre-Dame de la Treille que puisqu'elle construisait un édifice religieux, elle était une congrégation religieuse. Durant deux ans, la société s'appliqua à faire valoir l'iniquité d'une telle assimilation, elle dut enfin plier et verser 21.688 fr. de rétroactivité. Depuis elle doit financer de ce chef chaque année.

Que l'on ne dise point que la construction d'un théâtre municipal doit nécessairement entrer dans les dépenses du budget, comme chose nécessaire et voulue de tous. Une cathédrale n'est-

elle point nécessaire et d'une nécessité d'ordre supérieur ? Et quant à la volonté des Lillois de la posséder, pour la connaître il suffit de consulter les listes des souscripteurs. Il ne s'y trouve point que le don du riche, les plus pauvres ne cessent de manifester leur vœu par les offrandes qu'ils font à l'œuvre. Au cinquantenaire de la pose de la première pierre, pour prendre cet exemple, « les petits chevaliers de Notre-Dame » dirent : « Nous faisons appel à dix mille cœurs, leur demandant de manifester leur dévotion à Notre-Dame et l'intérêt qu'ils portent à sa Basilique par l'offrande de cinquante centimes jointe à leur signature ». Au lieu de 10.000 personnes, 43.050 répondirent à cet appel.

Quelques années plus tard, onze mille familles demandèrent à contribuer à l'érection de l'autel du Sacré-Cœur. 3.257 firent don de 0.05 ; 2.664, don de 0.10 ; 1.723, don de 0.25 ; 804, don de 0.30 ; 918, don de 0.50. A ces oboles des foyers indigents se joignirent les dons plus importants des familles aisées ou riches.

Les municipalités peuvent-elles présenter de tels plébiscites pour mettre à la charge de leurs administrés les dépenses qu'elles inscrivent au budget pour la construction des théâtres ?

***

Aux théâtres proprement dits, jugés insuffisants à l'œuvre de démoralisation du public, entreprise par ceux qui se sont emparés de la direction de la société contemporaine, il faut ajouter les cafés-concerts et autres lieux semblables dont les noms varient autant que se multiplient les inventeurs de fantasmagories nouvelles.

Ces établissements distribuent en monnaie ce que les théâtres donnent en grand. Ici encore nos gouvernants se montrent d'une complaisance inqualifiable pour les spectacles honteux qu'offrent à Paris, tous les soirs, aux étrangers et aux riches oisifs les cabarets de la Butte Montmartre. « Même à Constantinople, dit la *Correspondance hebdomadaire* après plusieurs journaux, dans les quartiers où prédomine le plus l'influence musulmane, on ne trouverait pas, à l'heure actuelle, de plus écœurants spectacles que sur les pentes de la colline qu'on nous représente

comme l'acropole de la Ville-Lumière. » Et M. Philibert Audebrand, dans l'*Événement*, après avoir cité une ou deux strophes d'une chanson à la mode dans ces mauvais lieux, ajoutait en 1893 : « Suivent quatre strophes d'une obscénité sans pareille fort applaudies, cela va sans dire, surtout par les collégiens en vacances. Attendez un peu. Très prochainement, les lycées de filles seront admis pareillement à écouter ces beaux rythmes. » Après 1871 de nouvelles protestations se firent entendre. A l'heure où tant d'hôtes, anglais et américains habitués à plus de respect des bonnes mœurs, étaient blessés de ce genre de spectacle, la grossièreté des équivoques et l'audace des situations s'accentuèrent encore. Les membres de la société centrale de protestation contre la licence des rues se réunirent en janvier 1919 et demandèrent à l'administration de supprimer ce scandale en usant des *droits d'interdiction* toujours aux mains du préfet de police. Il n'en fut rien fait.

En province comme à Paris, une invention nouvelle est venue accroître sans mesure l'effet démoralisant des théâtres, la Cinématographie [5]. Cette machine date de vingt à trente ans et elle est partout. Paris, Londres, Berlin, chacune de ces villes compte jusqu'à trois cents théâtres cinématographiques. La préfecture de police signalait 262 cinémas à Paris en 1913 contre 2 en 1902. Il n'est plus une ville, de si petite importance qu'elle soit, qui n'en ait un ou plusieurs en Europe, en Amérique et partout ; il déambule ; pour se mettre au service de tous, il est promené de village en village par des entreprises montées par actions.

Des sociétés industrielles, des groupes financiers existent, au

---

5. Au mois de septembre 1918, les journaux allemands qu'il nous était permis de recevoir à Lille, publièrent cette note sur le nombre et la fréquentation des cinémas en Angleterre et aux Etats-Unis.

« Aux Etats-Unis et au Canada, les cinémas reçoivent la visite quotidienne de 14 millions de personnes. En Angleterre, on compte 2 millions et demi de spectateurs par jour. En 1916, les producteurs et entrepreneurs américains ont dépensé en films plus de 200 millions. En Angleterre, il a été acheté l'an dernier pour 32 millions de films, et plus de 150.000 personnes sont employées dans les diverses branches de l'industrie cinématographique. Il y a 50.000 cinémas-théâtres dans le monde entier, et l'on peut dire qu'il n'y a pas un pays qui n'ait un ou plusieurs cinémas installés dans ses principales villes. Bangkok (Siam), en possède trois ; Alexandrie, dix-huit ; Calcutta, sept ; Athènes, treize ; Arkhangel, huit ; Tokio, trente-deux ; le Groënland lui-même en possède plusieurs.

capital de plusieurs millions chacun, pour exploiter cette nouvelle branche d'industrie. En France les capitaux des maisons d'édition et des salles de représentation s'élèvent à plusieurs centaines de millions. En Amérique le milliard est de beaucoup dépassé. Le mouvement universel d'exportation entre Etats atteint plusieurs centaines de millions. La cinématographie a ses journaux, ses associations, ses congrès, ses expositions. A Paris, le cinéma Dufayel, en 1906, a encaissé 166.000 fr. ; le cinéma Select, 111.000 fr. Toutes les autres installations faisaient alors de beaux bénéfices. Ils se sont bien accrus depuis. En 1912, les cinémas parisiens encaissaient près de sept millions de francs.

Sur cent cinémas, il n'y en a, au point de vue religieux et moral, qu'un qui soit bon, vingt passables, et soixante-dix-neuf mauvais. Ceux-ci sont des écoles d'immoralité, d'impiété et d'anarchie [6].

Cette invention menace gravement l'existence de la vie de famille. Dans la classe ouvrière, elles sont nombreuses les mères de famille qui suivent les représentations données en matinée, puis celle de la soirée. Elles se munissent de tartines pour n'être pas obligées de rentrer à la maison entre les deux spectacles. L'engouement insensé pour le cinéma pousse de nombreux ménages ouvriers à engager au mont-de-piété tout ce qu'ils possèdent, afin de se procurer l'argent nécessaire à leur plaisir favori ; ils vivent de pain sec et portent des haillons plutôt que de manquer une représentation. Les enfants s'y blessent les yeux pour la vie.

Quand une société en arrive, a dit M. Gustave Mirbeau dans un des journaux qui ont le plus contribué à acclimater dans la noblesse et la bourgeoisie l'amour du plaisir, le *Gaulois*, — « quand une société en arrive à n'avoir plus d'admiration que pour les choses et les hommes de théâtre, il ne faut pas qu'elle se plaigne si, plus tard, *on vient lui demander des comptes terribles* ». Ces journaux savent donc où doit aboutir ce qu'ils encouragent. Ils avouent un jour à la première page, mais ce jour-là même et tous les jours qui suivront, ils en consacreront trois à prêter leur concours à l'œuvre de démoralisation.

---

6. Un décret du cardinal Respighi, vicaire de Rome, a défendu aux religieux et aux membres du clergé régulier et séculier de fréquenter à Rome les salles de cinématographe, sous peine de suspens *a divinis*.

Dieu ne manqua pas de donner de temps à autre de salutaires leçons. En 1882, la *Semaine religieuse de Cambrai* désigna nommément vingt théâtres consumés par le feu l'année précédente. Celui de Vienne avait fait périr mille spectateurs de la plus cruelle mort. L'année suivante nous pûmes en nommer *vingt-et-un* qui avaient subi le même sort. Combien d'autres, depuis ? Et combien aussi de cinémas ? Sans doute, ils n'étaient point tous situés en France. Ce n'est point seulement chez nous que le désordre était à son comble ; mais nous avons, nous, des raisons spéciales de ne point nous y livrer.

Il ne manque pas de journaux faisant profession de catholicisme qui engagent leurs lecteurs par des réclames plus ou moins chaleureuses à assister à tel ou tel spectacle. On s'est demandé récemment en Belgique si, ce faisant, ils demeurent fidèles au titre qu'ils se donnent. Une polémique s'engagea à ce sujet à l'occasion d'un opéra découpé dans un trop célèbre poème de Lamartine. Le *Bien Public*, de Gand, fit observer « qu'à l'heure où nous sommes, il ne s'agit pas d'apprécier le théâtre tel qu'il devrait être, ou tel qu'il a été, mais le théâtre tel qu'il est. Or, les moralistes les moins sévères et les les moins suspects sont d'accord pour reconnaître que le théâtre contemporain, reflet trop fidèle d'une société gangrenée de libéralisme et de libre-pensée, est d'une immoralité déplorable. Les mauvaises pièces y foisonnent, et les meilleures ne peuvent jamais être louées sans de notables réserves. « Le *Bien public* observait de plus que le rôle de la presse catholique n'est pas de développer chez ses lecteurs la passion du théâtre, mais, au contraire, de le combattre et de montrer combien l'habitude d'un tel divertissement s'accorde peu avec les maximes de la piété chrétienne.»

Dans le même moment la *Gazette de Liége* appelait l'attention des catholiques sur un autre point.

« Les fêtes dramatiques et musicales, organisées par les *cercles* et les *patronages* sont tout à fait à la mode. Il s'en est donné une quantité cet hiver, à Bruxelles et ailleurs. C'est un moyen comme un autre de faire passer à une foule de gens une soirée plus ou moins agréablement, et, en même temps, d'alourdir la caisse, souvent très légère, de ces sociétés, par les cartes placées à domicile et par les entrées perçues.

» Tout cela serait parfait si les organisateurs de ces soirées avaient toujours le bon goût de choisir des pièces convenables et nous faisaient

entendre des romances-chansonnettes simplement honnêtes. Malheureusement, dans trop de cas, nous avons entendu des familles chrétiennes protester contre les spectacles qu'on offrait à leurs enfants. »

Suit le compte-rendu d'une pièce à laquelle le rédacteur venait d'assister dans un cercle catholique. Il qualifie cette scène de « guet-apens ».

§ III. — LES BEAUX-ARTS.

Comme la littérature et le théâtre, l'art proprement dit a été détourné de sa destination qui est d'élever et d'ennoblir ; il sert comme le journal et comme la scène à pervertir le peuple, à l'animaliser. Que sont aujourd'hui les musées et les expositions?

Des instructions ministérielles recommandent la visite des musées et des expositions d'art comme moyen d'éducation populaire ; et on a vu en 1881, à Lille, et sans doute en d'autres lieux et en d'autres années, des religieux et des religieuses, conduisant *par ordre* leurs élèves aux expositions de peinture et de sculpture. Cependant, il faut bien le dire, jamais l'art n'a été moins que de nos jours dirigé dans le sens de l'éducation des masses, et nous croyons que, non seulement il est mauvais et dangereux de conduire les enfants dans les musées, mais que beaucoup de personnes adultes ne peuvent y aller sans compromettre leur dignité et sans exposer leur conscience à des troubles funestes.

Ce qu'on appelle le nu, en terme d'atelier, n'est plus aujourd'hui le moyen, c'est le but. On peint le nu afin d'exprimer la nudité, et beaucoup descendent plus bas encore. On peut dire d'eux qu'ils cherchent à provoquer les sensations troublantes. On fait, pour parler comme la critique, de l'art malpropre et malhonnête. La sculpture ne se respecte guère plus que la peinture à cet égard ; et l'on voit dans nos musées et nos expositions la passion brutale rendue sous ces deux formes, les plus élevées de l'art. Il est impossible de se méprendre sur l'intention qui a présidé à l'inspiration de ces œuvres ; et c'est pourquoi la visite des musées est périlleuse pour les mœurs, elle est de plus, dangereuse pour la foi.

Même lorsqu'ils traitent les sujets religieux, nos artistes,

élevés pour la plupart en bohêmes, n'ayant rien reçu de l'éducation qui forme l'homme et le chrétien, profanent les sujets que la Religion et les convenances doivent voiler, et travestissent l'Ecriture Sainte et ses enseignements par des interprétations fantaisistes autant que malhonnêtes. Qu'ont-ils vu dans les histoires de Joseph, de Suzanne, etc. ? Des prétextes à nudités, et, de ce qui devait être des leçons de bonnes mœurs, ils ont fait des sujets de scandale. A quelles étranges interprétations n'ont-ils pas recouru sur le fait de la chute d'Adam et d'Eve ? Il n'y a pas de termes honnêtes pour exprimer ce que certains peintres contemporains ont voulu rendre par les attitudes qu'ils ont choisies.

Pendant que les uns font de la peinture déshonnête et inepte, d'autres font de la peinture politique et antichrétienne. Les scènes de l'Inquisition, les abus des régimes déchus, etc., fournissent des thèmes variés selon le goût du jour. L'imagination de l'artiste s'y donne carrière, y accumule les erreurs.

Les musées devraient être composés de telle sorte qu'ils puissent être ouverts à tout le monde. Tous devraient pouvoir aller s'y former le goût, y prendre le sentiment du beau, même les enfants. Que nous en sommes loin !

Les EXPOSITIONS D'ART prêtent à une même critique que les musées. Dix mille tableaux et plus sont présentés au Salon, chaque année ; cinq à six mille sont admis. Ce n'est que depuis 1833 que les expositions ont lieu annuellement. A partir de 1751, elles n'avaient lieu qu'aux années impaires, et pourtant, le nombre des objets exposés ne s'élevait guère au delà de cent cinquante et ils étaient généralement parlant convenables. Aujourd'hui, la profonde démoralisation qui règne à l'école des Beaux-Arts se manifeste là par l'exhibition de choses aussi répugnantes, niaises et absurdes que nombreuses.

Les grandes villes ont aussi leurs expositions ; ce qui montre que si les bras manquent à l'agriculture, ils ne font pas défaut à la peinture. *L'écho de Fourvières* faisait en 1894 les mêmes observations sur les Expositions en province que sur celles de Paris.

« Le salon des beaux-arts, peinture et sculpture, a le tort, selon nous,

de braver par trop la morale et les convenances. Le nu, qui s'étale dans toutes les différentes salles avec une licence complète, paraîtra toujours repoussant aux yeux chastes et honnêtes... Que n'a-t-on installé deux salons séparés, l'un à l'usage des artistes, et l'autre qui serait accessible à tout le monde ? »

Bien loin d'écarter de la vue du public les tableaux qui sont des offenses à la pudeur, les autorités gouvernementales, préfectorales et communales autorisent des hommes pervers à transporter de foire en foire des musées dits d'anatomie qui sont ce que l'on peut imaginer de plus ignoble.

Un prêtre de Paris appelé dans une de ces baraques par une jeune fille à l'agonie, demanda à son père pourquoi il exhibait de telles choses. « Que voulez-vous, monsieur l'abbé, dit-il, je ne suis pas riche. Depuis trente ans je fais partie de la Franc-Maçonnerie, et j'ai accepté la baraque. » Puis, sur une demande d'explication, il ajouta : « Vous savez bien qu'une loge de Toulouse donne pour rien, aux forains qui veulent représenter les scènes de l'Inquisition, les statues et l'orgue de Barbarie et le reste, tout ce qu'il faut ? »

Le *Nouvelliste* de Bordeaux, rappela à cette occasion qu'en 1883 la baraque des francs-maçons avait été dans sa ville l'occasion de quelques désordres ; en 1884, les mêmes désordres se produisirent à Toulouse même. Une interpellation fut adressée au ministre Waldeck-Rousseau, qui couvrit de sa protection les musées anatomiques. Ce musée occasionna de même des désordres à l'une des foires de Lille et il fut également protégé.

On trouva, et on fit pis encore. En 1887 les murs de Paris furent couverts d'affiches annonçant que des habitants de l'Afrique équatoriale, les Achantis, étaient exposés au jardin zoologique où chacun pouvait les aller voir. Ces pauvres Africains étaient exposés aux regards du public dans un état de nudité repoussante : les femmes comme les hommes, les jeunes filles comme les petits enfants.

En 1887 c'était la onzième exhibition. On exposait alors les Achantis, auparavant les Esquimaux, les Fuégiens, les Gauchos, les Araucans, les Galibes, les Cynghalais. La leçon qu'on voulait que le peuple en tirât est celle-ci : l'homme et la bête ont un ancêtre commun ; l'homme du XIXe siècle a progressé plus que l'Achante qui est encore au premier degré au-dessus de l'animal.

Le savant qui se distingue du primaire conclut, lui, de ses observations que cette race est telle, non parce qu'elle vient de sortir de la période simienne, mais parce qu'elle descend au contraire, et toujours plus bas, d'un état où elle a connu la lumière de la révélation primitive et de la civilisation qui en sortit.

De Paris les Achantis furent transportés dans plusieurs villes[7].

§ IV. — LES EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

Faut-il parler des Expositions universelles ?

Voici ce qu'en disait en 1878 Mme Lavergne :

« Foule partout et grande foule de gens ahuris, dépaysés, étourdis, plus grotesques les uns que les autres, et qui viennent à la foire babylonienne et aux théâtres faire provision de convoitises, de scandales et d'abrutissement. »

Un journaliste a dit de l'exposition de 1899 :

« Elle marquera, dans la mémoire du peuple, un abaissement de la moralité publique, causé par les spectacles provocateurs dont elle a fait un si grand étalage et par le rassemblement qu'on a fait avec préméditation de tout l'Orientalisme à côté de la galerie des machines, là où aboutissait le chemin de fer Decauville. M. Antoine Rondelet entra à ce sujet dans des détails qu'il nous répugne de reproduire. Il suffit de faire remarquer que cette exposition marqua l'avènement d'une licence nouvelle, non seulement à Paris, mais dans toutes les provinces qui y avaient été convoquées, dans ces sept millions d'hommes qui n'auront rapporté de leur voyage à Paris et de leurs promenades à l'Exposition qu'un arrière-goût de corruption et de réminiscences fâcheuses. »

---

7. Cette exhibition sur le Champ de Mars des spécimens de toutes les races humaines a inspiré à la *Revue des Deux Mondes* des réflexions semblables à celles que J. de Maistre exprimait au début de la Révolution.

« Souhaitons qu'après avoir défrayé notre curiosité, l'Exposition exotique nous fasse réfléchir sur les devoirs nouveaux que nous assumons dans le monde, sur le grand changement de ce monde par l'expansion de tous sur tous. A l'Esplanade, comme à la galerie des machines et sous la Tour, tout proclame la rupture de l'ancien équilibre par les nouvelles conditions d'existence qui nous sont faites, par la pénétration réciproque des peuples, le poids social du nombre, la puissance dynamique des forces dérobées à la nature. Tout annonce des bouleversements à côté desquels la Révolution d'il y a cent ans n'était qu'un jeu, un germe si l'on préfère. Comme aux jours qui virent finir la vieille Rome, mais avec une impulsion infiniment plus rapide, plus intense, plus universelle, la fusion des hommes et des idées manifeste une crise de l'histoire. Quand elle agite et mêle ainsi l'humanité, c'est pour lui préparer de formidables coups de théâtre, le passé nous en est garant. »

Le coup de théâtre a été ouvert par la guerre. Les scènes se succèdent, quel sera le dénouement ?

Autre observation : A une époque où l'on se plaint avec raison du dépeuplement des campagnes et de l'absorption de la province par la capitale, les expositions ont contribué encore à aggraver ces choses. Que de provinciaux, après avoir vu ces expositions, trouvent leurs champs ou leur petite ville fades et n'ont plus qu'un rêve : habiter Paris ; que d'ouvriers également, attirés dans la capitale par les travaux de construction et de démolition, ne regagnent jamais leur province !

Danger d'autre genre : A l'exposition de 1900, les juifs se montrèrent en maîtres, à ce point que l'on peut se demander si cette œuvre de démoralisation n'est pas une de leurs inventions. Lorsque *l'Officiel* publia la liste des jurés, on vit, non sans étonnement, soixante-trois juifs y figurer. Les présidents des diverses sections étaient aussi presque tous juifs.

Les groupes de l'Education et de l'Enseignement, par exemple, étaient présidés par MM. Joseph Reinach, May, Moïse Petit (Edouard), inspecteur de l'Enseignement ; Camille Sée, organisateur des lycées de filles ; Alcan (Félix), éditeur ; Manuel, inspecteur de l'enseignement ; H. de Loria, Worms, Lang (Tibulle). Au congrès de l'automobilisme figurait comme président Michel Lévy, membre du Consistoire israélite de Paris. Au congrès de la bibliographie, le secrétaire était Gaston Mach. Au congrès du commerce et de l'industrie pontifiait un nommé Julien Hayem. Au congrès de l'enseignement des sciences sociales paradait Mlle Dick-May (alias Veil). Au congrès de la réglementation douanière, figurait M. Schloss. Au congrès de philosophie, un sieur Léon Xavier. Au congrès des sociétés par actions, présidait naturellement un autre Hébreu, Lyon-Caen. Le décret du 1er juillet 1892 avait décidé que l'Exposition de 1900 s'ouvrirait le 5 mai et serait close le 31 octobre. Tous ces juifs ne l'entendirent point ainsi. Ils la firent ouvrir, alors que rien n'était achevé, rien n'était prêt, *le dernier jour de la Semaine sainte*, par une sarabande sur le tombeau du Christ. Le vendredi, à l'heure même de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, les fidèles qui se rendaient à l'office des ténèbres avaient la douleur de voir des agents de l'administration grimper sur les toits de leurs églises pour les pavoiser en signe de réjouissance de l'ouverture de l'Exposition.

L'Univers Israélite le constata avec une joie délirante.

« Les discours qui furent prononcés ce jour-là par les gouvernants, *dit-il*, portaient un cachet vraiment biblique !

» A entendre ces harangues célébrer la noblesse du labeur, la foi au progrès, les devoirs de solidarité sociale et internationale, l'optimisme intellectuel et moral, enfin cette montée incessante de l'humanité vers les hauteurs sereines de la vérité et de la justice, *il nous semblait percevoir l'écho de la voix puissante de nos prophètes.* J'ignore si les orateurs s'en doutaient ; mais *nous juifs, nous y avons reconnu aussitôt avec allégresse l'accent ; aucun de nous ne pouvait s'y tromper.* Et c'était pour nous une joie bien douce, au sortir du terrible cauchemar qui depuis longtemps nous obsédait, que la parole consolante des voyants de la Bible vînt enfin résonner à nos oreilles. »

Déjà, avant que le jour du samedi-saint eût été imposé pour l'ouverture, M. Maurice Talmeyr, voyant ce qui se préparait, demandait : « Tous ces palais qui sortent de terre, toutes ces colonnades qui poussent, jusqu'où les verrons-nous aller ? Et si tout cela allait finir par un *Mane, Thecel, Pharès* quelconque ! » Dieu qui est patient parce qu'il est éternel, accorda quatorze ans pour réfléchir. Ni l'amendement, ni même la réflexion ne vinrent.

Ces expositions ont été, dans leur ensemble, je dirai jusque dans les détails, une image fidèle de notre état social. Elles ont dénoté une époque d'agitation fébrile, d'aspiration maladive, vers un idéal de jouissances inconnues. Tout pour la richesse et par la richesse : telle pourrait être la devise de cette entreprise colossale. Faut-il s'étonner qu'un rapport du docteur Bertillon démontra que l'Exposition de 1889 avait détraqué bon nombre de cerveaux ? Le nombre des gens frappés d'aliénation mentale, qui était, à Paris, en moyenne de quatorze par jour, est monté, à partir du mois de juin, au chiffre de vingt-trois, et cette moyenne s'est maintenue pendant toute la durée de l'Exposition. Tous ces malades étaient atteints de la manie des grandeurs, de la folie des richesses.

La société moderne s'y reflétait avec tous ses vices, avec ses tendances matérialistes, sa méconnaissance affectée du surnaturel, mais aussi avec son avidité de connaître, d'améliorer, de perfectionner, de donner à la vie humaine une intensité toujours croissante. C'était comme l'inauguration d'un culte nouveau, le culte de l'humanité. On sait ce qu'est devenue en un instant, sous la pression de la guerre, cette intensité de vie matérielle.

Dernière observation. Les expositions n'avaient lieu périodiquement qu'en France. Elles s'y renouvelaient tous les dix

ans. Nous employions régulièrement trois ans à démolir les bâtiments de celle qui venait de finir ; trois ans à étudier les conséquences économiques qu'elle avait produites et celles qu'on pouvait attendre d'une expérience nouvelle ; et trois ans à choisir l'emplacement de celle-ci ; à l'édifier, à inventer les « clous » et les libertinages qui en feraient le succès. Pendant ce temps, nos rivaux construisaient des voies ferrées, des navires, leurs diplomates luttaient d'influence, leurs gouvernants veillaient à sauvegarder la dignité de leur nation, travaillaient à étendre le cercle de son action et de sa puissance. Chez nous, il n'y avait qu'une chose en progrès : la fièvre de dévergondage qui brûlant Paris se répandait de plus en plus en province[8].

Cette œuvre de démoralisation et de dépravation organisée de tant de façons par le journal, le roman, l'imagerie populaire, le colportage, les musées, les expositions, etc., et poursuivie avec tant de méthode et de constance, dénote la main de la secte judéo-maçonnique.

Elle commença cette œuvre satanique de dépraver, de corrompre en grand dès les premiers jours de la Restauration. Sous l'Empire, Voltaire et Rousseau n'avaient trouvé ni acheteurs, ni lecteurs, par la bonne raison que la réimpression de leurs œuvres était interdite comme un attentat aux bonnes mœurs ou à la raison politique. La secte fit insérer dans la Charte la liberté de la presse, et aussitôt elle se mit à l'œuvre. Elle créa le colportage, multiplia les éditions de Voltaire et les fractionna pour les mettre à la portée de tous. Depuis elle n'a cessé d'inventer de nouveaux moyens de populariser le vice sous toutes ses formes ; mais jamais elle ne l'a fait avec autant d'audace, avec une volonté si manifeste que sous la troisième République. Toutes les influences directrices de l'esprit public, l'école et la caserne,

8. Pour beaucoup de provinciaux les Expositions furent en outre une cause de ruine. Les millions ont été livrés sur la foi des espérances de bénéfices qu'on faisait briller. La liste de trente-sept *Affaires* manquées a été publiée, en avertissant qu'il en était encore une dizaine que l'on ne nommait pas.

Le bon public avait engagé dans ces opérations quarante-cinq millions de francs. Voici pour plusieurs le chiffre des pertes : 1° 90 pour cent ; 2° 30 pour cent ; 3° 50 pour cent ; 4° 55 pour cent ; 5° la Grande Roue dont on a tant parlé : 80 pour cent ; 6° 70 pour cent. — Pour plusieurs autres, ceux qui avaient placé les papiers ne voulurent rien dire : c'eût été trop fort.

les chaires publiques et le parlement, la presse et les administrations communales, préfectorales et gouvernementales concoururent fraternellement à pousser toujours plus loin la dépravation publique. « Regardez bien la République et le spectacle qu'elle donne, disait M. Maurice Talmeyr. Elle a surtout subi une domination, la domination maçonnique. Où cette domination l'a-t-elle menée ? A une transformation politique et sociale ? Non. Nous aurait-elle au moins donné la liberté ? Pas davantage. Mais quelle est alors l'œuvre de la république maçonnique ? une œuvre de *dépravation pure*. Pornographie du livre, du théâtre, des salons, du journal, des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques ! Tout ce monde et toutes ces choses et bien d'autres encore conspiraient à qui poussera plus loin la corruption universelle ». L'Etat voyait et, loin de réprimer, il favorisait. Que de preuves pourraient être ajoutées à celles ci-dessus données ! Le 26 novembre 1901, il inaugura à Montmartre la statue du juif Henri Heine, qui exerça une si funeste fascination sur la société du second Empire et qui disait : « Il faut, au lieu de continence et de rigorisme, revenir à la joyeuse licence, instituer des saturnales, pratiquer, par l'hymen libre, l'amélioration esthétique de l'animal raisonnable. » Le monument élevé à ce juif montre bien que c'était là qu'on voulait en venir.

Et ce n'est pas seulement la luxure qui était encouragée, tous les genres de corruption s'épanouissaient sur le fumier où nous avons été traînés. La cupidité ne connaissait plus de bornes. Pour gagner vite l'argent qui permettra toutes les jouissances, la foule jouait aux courses, la bourgeoisie et la noblesse jouaient à la bourse, sénateurs et députés troquaient leurs votes contre des chèques ; et enfin la délation, la hideuse délation était organisée du haut en bas de l'échelle sociale. Vindice ne mentait point lorsqu'il disait : « C'est la corruption en grand que nous avons entreprise [9]. »

---

9. Vindex (pseudonyme) était l'un des quarante conjurés qui formaient la *Haute-Vente*. La Haute-Vente, fondée dans les premiers jours de la Restauration, était l'une de ces associations plus secrètes, que le pouvoir occulte constitue de temps à autre, soit pour l'exécution des projets du moment, soit pour la marche générale de la conjuration anti-chrétienne. La Haute-Vente avait reçu la mission de préparer le renversement de la Puissance pontificale, clef de voûte de l'ordre social, et, en même temps de travailler à corrompre les idées et les mœurs chez les catholiques. Cette double mission était con-

Le 6 août 1919, S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux eut la douleur de constater qu'après la guerre, loin de revenir aux mœurs chrétiennes, la population se précipitait plus que jamais dans le désordre.

« On nous informe de divers côtés qu'une danse venue de quelque lointain rivage, et pire que le *Tango*, aurait envahi notre place et pénétré dans certains salons de la ville. Nous rappelons aux catholiques de Bordeaux et de la Gironde, qu'ils doivent s'interdire cet amusement tout à fait immoral, et il faut le dire, tout à fait antipatriotique. Car la France est en deuil malgré la victoire, elle est en deuil de quinze cent mille de ses fils, et il n'est pas permis de se réjouir, surtout d'un façon aussi inconvenante, quand elle pleure, comme Rachel, ceux qui sont tombés...

» Nous profitons de la circonstance pour protester contre l'immodestie du costume de certaines femmes. Elles paraissent sans être décemment vêtues même à l'église, même à la table eucharistique.

Quelques jours auparavant M. de Lamarzelle s'était aussi élevé contre le dévergondage des mœurs. Il a rappelé le mot du vicomte Eugène Melchior de Vogüé : « Je me faisais l'effet d'une société qui se regarde pourrir ». Comme toujours, le ministre de l'Intérieur fait de belles promesses. Depuis cinquante ans, combien de ces promesses ont été emportées par le vent !

---

signée dans les *Instructions secrètes* qui lui avaient été données au moment de sa création et qui arrivèrent avec la correspondance des conjurés aux mains de Grégoire XVI. Elles furent communiquées par ce pontife à Crétineau-Joly pour servir à l'histoire des sociétés secrètes qui lui avait été demandée par ce pape. Dans une lettre écrite de Castellamare, le 9 août 1838, Vindice écrivait au chef de la Haute-Vente, Nubius (pseudonyme) : « Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que la monarchie ; *mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption :* ne nous lassons donc jamais de corrompre. Popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent. Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques. » D'autres membres de la Haute-Vente et les *Instructions secrètes* qui leur furent données parlaient de même.

Celles-ci disaient : « Le rêve des sociétés secrètes s'accomplira par la plus simple des raisons ; c'est qu'il est basé sur les passions de l'homme. Flattons toutes les passions les plus mauvaises comme les plus généreuses, et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour, au delà même de nos calculs les plus improbables. »

CHAPITRE X.

Divorce et néo-malthusianisme.

Le mariage, qui dérive de la constitution même de notre être, n'est ni un acte civil ni un acte religieux, mais un acte naturel.

(Discours préliminaire (non adopté) du projet de Code civil).

Proposition condamnée par le syllabus. — De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

LXVII.

Le divorce et le protestantisme. — Le divorce introduit en France. — Des lois successives abaissent les barrières. — Il gagne de proche en proche. — Les magistrats s'en font un jeu. — L'adultère et la natalité. — Le suicide en regard du divorce. — L'union libre proposée ; on s'y achemine.

Malthusianisme et décroissance de la population en France. — Suites déplorables. — Le commandement divin. — Son importance capitale. — Sa violation et le châtiment qu'elle appelle. — Le gouvernement, sa complicité et son hypocrisie. — Nécessité d'instruire les époux et les fiancés, mais non les enfants. — Quand et comment le faire ? — Prospérité des familles fidèles observatrices des lois divines.

Le tableau que nous avons tracé des mœurs de notre temps est bien sombre, et cependant deux traits y manquent, et les plus noirs : le divorce et le malthusianisme.

En cela encore nous verrons la puissance gouvernementale s'employer tout entière avec une volonté aussi persévérante que funeste à produire ce double mal, à l'acclimater, à lui faire

porter ses ravages dans les familles les plus humbles comme dans les plus élevées.

§ I. — LE DIVORCE.

C'est le protestantisme qui est venu anéantir, comme dit Bossuet, un si bel article de la morale chrétienne et la réforme que Jésus-Christ avait faite dans le mariage, lorsque, s'élevant au-dessus de Moïse et des patriarches, il régla la sainte union du mari et de la femme selon la forme que Dieu lui avait donnée dans son origine [1]. »

« Dieu, dit encore Bossuet, fit du mariage le lien sacré de deux cœurs unis ; et pour lui donner sa perfection et le rendre une digne image de la future union de Jésus-Christ avec son Eglise, il voulut que le lien fût éternel comme celui de l'Eglise avec Jésus-Christ. C'est sur cet immuable fondement qu'il a établi la sainteté du mariage chrétien et le repos des familles [1a]».

Lorsque les pharisiens vinrent poser à Notre-Seigneur cette question : « Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? » Le divin Maître rappela l'institution primitive du mariage, tel que Dieu l'a établi dans le paradis terrestre. Mais il ne s'en tint point là, il ne se contenta point de ramener le mariage à sa dignité et à sa pureté primitive, altérée même chez le peuple de Dieu, il en fit un sacrement, représentant l'union de la nature divine et de la nature humaine dans sa personne adorable, et symbolisant son alliance mystique avec l'Eglise son épouse. C'est ce que saint Paul nous enseigne dans son Epître aux Ephésiens, il conclut : « Ce sacrement est grand en Jésus-Christ et en l'Eglise [1b]. »

---

1. On sait que non content de permettre le divorce, Luther, approuvé par Mélanchthon, donna à Philippe, landgrave de Hesse, la permission d'avoir deux femmes ensemble.

1a. 4e avertissement aux protestants.

1b. Eph., v, 30, 31, 32.

L'Eglise est sortie du côté de Notre-Seigneur sur la croix, après sa mort, comme Eve a été tirée du côté d'Adam, durant le sommeil où Dieu l'avait plongé. « L'Adam du paradis terrestre est une figure de l' « Adam futur », dit S. Augustin ; et comme Eve fut tirée du flanc d'Adam pendant son sommeil, ainsi du flanc du Christ pendant son sommeil, c'est-à-dire pendant qu'il mourait sur la croix, un coup de lance ouvrit son côté, et de là découlèrent les sacrements dont l'Eglise est formée. Eve formée du côté d'Adam est donc l'image prophétique de l'Eglise tirée du flanc du Christ souffrant. »

Et ailleurs : « Ayant été invité aux noces célébrées à Cana, le Sauveur s'y

Le divorce avait été établi en France en 1792. La Révolution était alors dans son effervescence ; aussi dans les vingt-sept premiers mois qui suivirent, les tribunaux prononcèrent 5.994 divorces. En 1793 ils égalèrent le nombre des mariages, et en l'an VI ils dépassèrent ce nombre.

Napoléon, dans son intérêt personnel, maintint le divorce. La Restauration s'empressa de l'abolir. Mais à peine, la troisième République se sentit-elle en force qu'elle s'occupa de le rétablir. Un juif, Naquet, créa sur cette question une agitation factice, et en 1876, il crut le moment arrivé d'en faire la proposition à la Chambre des Députés.

« L'heure est venue, *disait-il dans l'exposé des motifs*, de faire taire des préventions injustes et de désarmer, par la pratique même du divorce, l'opposition que le divorce rencontre. Ce ne sera pas la première fois que l'idée fausse qu'on se fait d'une institution sera dissipée par l'expérience. »

On l'avait faite, cette expérience, aux jours de la Terreur, on en avait connu les suites. Ce premier projet de loi n'obtint même pas les honneurs de la prise en considération. Présenté de nouveau à la législature suivante, il fut soumis à la discussion, malgré la conclusion de la commission d'initiative, qui reconnut que le divorce n'était nullement désiré, que les vœux de la population s'opposaient à son établissement. Lorsque vint le débat sur le fond, le 8 février 1881, il se trouva une majorité, pour repousser cette seconde tentative.

Renouvelée en 1884, elle fut mieux accueillie. Bien que le rapporteur eût dit : Le divorce est dans notre pays un objet de répulsion [1c], le projet de loi fut adopté, mais on limita à quatre

---

est rendu 1° pour confirmer cette vérité que Dieu lui-même a établi le mariage, 2° que c'est Dieu qui unit les époux comme c'est le démon qui les sépare ; 3° pour confirmer la chasteté conjugale et nous révéler le mystère qui est signifié dans le mariage. »

1c. Le rapporteur était M. de Marcère. En 1908, il fit au Sénat cette courageuse déclaration :

« J'ai le devoir de désavouer, au moins pour la part que j'y ai prise, la loi de 1884. C'est un devoir que j'accomplis. »

Répondant à ceux qui s'étaient efforcés de gagner l'opinion au divorce par le tableau des souffrances endurées par les époux mal assortis, M. Alphonse Daudet dit fort sagement :

« Je sais bien que c'est une situation terrible pour deux êtres qui ne se comprennent point, ne s'estiment point, deux êtres tout à fait dissemblables, de se sentir enfermés dans le réseau du mariage. Mais le contrat qui unit l'homme à la femme est, à mon avis, d'une essence si particulière et d'un caractère si solennel qu'il ne doit pas être violé, même devant les souffrances les plus cruelles.

» Aussi ne me fais-je pas violence pour dire que les catholiques sont ici

le nombre de cas dans lesquels le divorce pouvait être réclamé. Le principe une fois posé, la secte ne se donna point de repos qu'elle n'eût obtenu par des réformes successives une liberté de plus en plus grande aux époux chez qui l'esprit de foi ne retenait point les passions. La loi du 18 avril 1886 simplifia la procédure en cas de divorce. La loi du 15 décembre 1904 permit le mariage entre l'épouse convaincue d'adultère et son complice. La loi du 6 juin 1908 enregistra cette disposition : la conversion de séparation de corps en divorce sera de droit au bout de trois ans.

Le rapporteur de la loi au Sénat en 1882 avait dit :

« Les magistrats sont maîtres des effets qu'elle peut produire dans les mœurs. Ils l'appliqueront dans l'esprit où elle a été faite, et loin de provoquer à la dissolution des mariages par des complaisances qui seraient un manquement à leurs devoirs, ils se montreront ce qu'ils doivent être, les défenseurs de la société et de la famille : *ils ne prononceront le divorce que dans les circonstances extrêmes*, pour lesquelles le législateur a voulu donner un secours, qui, à ses yeux même, n'a rien de favorable. Ainsi, grâce aux impressions que causera aux époux l'idée seule du divorce, grâce à la sévérité des magistrats dont les sentences contiendront, de même que la loi, une leçon salutaire, il n'est pas à craindre que les mœurs se portent à la multiplicité des divorces, qui seront toujours vus avec une certaine défaveur bien propre à en éloigner les Français. »

Il fallait bien peu connaître le cœur humain, et ignorer la puissance de la secte, l'action qu'elle exerce sur toute notre organisation politique et sociale pour parler ainsi.

En 1885, l'année qui suivit la promulgation de la loi, il y eut 1.960 divorces principaux et 2.163 divorces prononcés sur conversion de séparation de corps. En 1886, le nombre des divorces demandés par voie principale s'élève à 2.705, celui des conversions tomba à 1.300. Le chiffre des divorces en 1887 fut de 6.605. En 1890, il fut de 7.456 ; en 1893 : 9.283. En 1892, le *Figaro* révéla que le relevé des affaires de divorce portées devant le bureau d'assistance gratuite près le tribunal de la Seine, pour une période de quatre ans, du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1892, donnait un chiffre de 21.000 demandes. En quatre ans, rien qu'à Paris, il s'est donc trouvé vingt-et-un mille ménages pauvres pour réclamer le divorce !

Il y eut un fléchissement dans les années suivantes, mais la progression reprit bientôt son cours. Le nombre des divorces

---

dans le vrai. Ils ont grandement raison de ne point capituler sur cette question vitale, d'où dépend le bonheur, l'existence même de la société. L'expérience est là qui parle avec eux et pour eux. »

prononcés fut en 1903 : 8.919 ; en 1904 : 9.860 ; en 1905 : 10.019 ; en 1906 : 10.573 ; en 1907 : 10.938 ; en 1908 : 11.515 ; en 1909 : 12.874 ; en 1910 : 13.049 ; en 1912 : 14.579, pour 311.959 mariages soit un divorce pour 21 mariages.

Les départements où le divorce sévit le plus sont l'Eure, où il y en a un pour 11 mariages, et l'Oise, un pour 12. Si la France était à ce taux, ce n'est pas 14.579 ruptures légales de l'union matrimoniale qu'on y compterait en une seule année, mais 28.000.

Par contre, les Landes ne présentent, en 1912, qu'un divorce pour 105 mariages et la Lozère un pour 118. En supposant généralisée cette proportion, la plus faible qu'on ait la satisfaction d'enregistrer, on n'aurait vu dans l'ensemble du territoire français que 2.800 divorces au lieu de près de 15.000.

Les départements qui font porter le nombre de divorces au chiffre que signale la statistique sont le groupe de Paris (la Seine et les huit départements voisins), celui de Provence, du Sud-Ouest, de l'Est et la Normandie.

Trois des départements de cette province sont au-dessous de la moyenne : l'Eure avec 1 sur 11, la Seine-Inférieure 1 sur 15, le Calvados 1 sur 16 ; l'Orne et la Manche, voisins du groupe breton-vendéen, comptent, le premier département, 1 divorce sur 22 mariages ; le second, 1 sur 33.

Les régions qui se défendent le mieux contre cette plaie, sont celles des Cévennes, des Alpes, des Pyrénées et de l'Ouest breton-vendéen. Si l'on excepte la Loire-Inférieure qui, grâce à Nantes, enregistre 1 divorce pour 34 mariages, la moyenne ne descend pas au-dessous de 1 sur 44 dans ces quatre régions, et s'élève même à 1 pour 118.

On remarque que les régions les moins contaminées sont les régions qui sont demeurées chrétiennes.

Quant aux tribunaux, dont la sévérité avait été présentée comme un obstacle, on les vit décharger leurs rôles encombrés, en activant, d'une façon en quelque sorte automatique la solution des procédures. Lorsqu'il s'agit d'un mur mitoyen, ou d'un accident, l'avocat peut déduire longuement ses raisons ; mais lorsqu'il fut question de rompre une union et de dissoudre une famille, il n'en alla pas de même. M. Morizot-Thibault, substitut près du tribunal de la Seine, dans une communication

faite à la *Société d'Economie sociale*, parla d'un magistrat qui, en sa présence, le jeudi 15 décembre 1893, prononça dans une unique audience 294 jugements de divorces. « Quand on a décidé que le mariage pouvait être rompu, a observé M. Morizot-Thibault, on a infusé un élément mortel dans le principe de vie. Les sens l'emportent sur l'esprit ; rien de plus vrai et rien de plus facile à prévoir. »

Les répugnances contre lesquelles le divorce s'est d'abord heurté sont allées en s'affaiblissant d'année en année. Le nombre des demandes en divorce formées par les femmes a toujours été en augmentant. Cette augmentation continue indique évidemment que la femme subit de moins en moins l'influence des considérations religieuses et sociales qui dans les commencements l'arrêtaient. Signalons cependant un symptôme opposé. Les hommes divorcés et les femmes divorcées se remarient assez peu entre eux. La plupart des seconds mariages contractés par eux le sont, et de plus en plus, avec des veufs et des veuves, et aussi avec les garçons ou les filles, mais non avec des divorcés. On voit par là que la conscience des divorcés eux-mêmes réclame contre le divorce et leur fait mépriser ceux qui y ont recours.

Les orateurs du Sénat et de la Chambre des Députés, plaidant le divorce, avaient assuré, que si leur loi était promulguée, on allait voir s'abaisser le chiffre des adultères. Or le chiffre des condamnations prononcées de ce chef n'a cessé de s'accroître. Ils avaient également assuré que le divorce aurait une influence bienfaisante en ce qui regarde la natalité. Même déception. Il n'a pas enrayé la diminution des naissances, elle n'a cessé de croître [2]. Ils disaient encore que le divorce, en livrant une porte de sortie aux désespérés du mariage, réduirait le nombre des suicides occasionnés par des chagrins domestiques. Or ce nombre qui était de 1.108 en 1883, devint 1.404 en 1889 [3].

---

2. Des renseignements statistiques seront donnés plus loin. Le fait est d'ailleurs archiconnu.

3. En 1901, dans une étude sur les progrès du suicide, M. Georges Michel a observé qu' « il y a trois ou quatre fois plus de divorcés des deux sexes qui se suicident que de gens mariés. »

La même observation a été faite en Suisse. Le *Courrier de Genève*, après avoir dit : « Ce sont les cantons protestants qui, pour les suicides comme

Les assurances données par les auteurs de la loi ont donc reçu des faits le désaveu le plus éclatant. C'est ce que put déjà constater M. Louis Legrand, en 1902, dans une communication à l'*Académie des sciences morales et politiques.*

« Les craintes exprimées par les adversaires de la réforme ont été non seulement confirmées mais dépassées. Le divorce a envahi successivement les différentes couches sociales et désorganisé un nombre croissant de ménages. »

M. Frédéric Passy, dans une lettre qu'a publiée le livre *Défendons la famille,* page 267, a écrit, le 3 février 1902 : « Je dois vous dire que j'ai voté, lorsque j'étais député, la loi qui a autorisé le divorce. » Cette confession était suivie de cet hélas ! « On en est venu à réclamer et à ériger presqu'en principe, le droit de divorcer sans formalités et sans motifs reconnus valables, ou, pour mieux dire, à prêcher la doctrine de l'union libre. »

De fait, non seulement des romanciers ont écrit des livres pour préconiser l'union libre, mais des projets de loi ont été déposés qui y mènent. M. L. Martin, le 30 octobre 1905, et M. Morlet, le 2 juillet 1806, ont proposé le divorce par consentement mutuel ; et le 16 janvier 1908 il fut décidé d'inscrire cette proposition à la suite de l'ordre du jour. Un magistrat, M. Magnaud, a réclamé la possibilité du divorce par la volonté d'un seul. Avant la guerre un certain nombre de députés de la nouvelle Chambre paraissaient décidés à aller jusque-là.

« On voit, continue M. Frédéric Passy, à quelles conséquences peut conduire une pareille morale, à quel degré d'abaissement elle réduit la dignité de l'homme et celle de la femme ». Ceux qui proposaient l'union libre et l'abolition du mariage, affirmaient qu'on n'en voulait plus ; et à l'appui de leur dire, ils faisaient observer qu'en 1901 le nombre des divorces prononcés entre des époux ayant moins d'un an de mariage était de 467,

---

pour les divorces tiennent la tête », ajoute : « Mais voici un point particulièrement instructif : sur cent suicides, on compte soixante-six divorcés. »

« Comment ! dit à ce sujet le *Pays,* le divorce a été introduit en Suisse pour permettre aux personnes mariées de secouer un joug trop dur, pour enlever des chaînes trop lourdes à ceux qui ne pouvaient plus les supporter, pour rendre la liberté et le bonheur aux victimes d'unions mal assorties, et voici maintenant que, d'après les données exactes et brutales de la statistique, le divorce se révèle comme l'agent le plus actif du suicide, c'est-à-dire du désespoir, de la suprême folie, du crime qui ne sera jamais pardonné. »

soit 4 pour cent du nombre total des divorces ; en 1906, il était de 631, soit 5 pour cent du nombre total. La progression a continué. On voit des demandes formées au bout de quelques mois ou même de quelques semaines de mariage [4].

Six députés ont voulu faire disparaître jusqu'à l'ombre de famille que ces lois et ces mœurs laissaient encore subsister. Ils proposèrent l'abrogation de l'article 213 du Code civil ainsi conçu : « Le mari doit protection à sa femme ; la femme doit obéissance à son mari. » Que restera-t-il de ce groupe organique : le père, la mère, les enfants, dans lequel les observateurs de tous les temps et de toutes les doctrines ont vu la cellule première, l'élément irréductible de toute société ? Cette abrogation faite, le père n'aura plus ni droits ni devoirs. Il ne peut commander ni à sa femme ni à son enfant. La mère n'est plus qu'une compagne de hasard qui demain ira s'asseoir à un autre foyer, et qui, en attendant, ne se prête aux obligations du foyer actuel que dans la mesure où cette docilité lui convient. Le fils, la fille, n'ayant au-dessus d'eux aucune autorité, derrière eux aucun engagement solennel et irrévocable de leurs parents, devant eux aucune certitude de la continuité de la maison, ne conçoivent plus aucun respect, ne reçoivent plus aucune tradition, ne perpétuent plus aucune continuité de bien.

Les législateurs qui nous font ce code de régression vers la barbarie sont dans la logique de leur œuvre de mort. La Maçonnerie, en effet, ne subit pas la destruction de la famille française, elle la désire, elle la conduit, elle la veut. La famille française est l'œuvre de la civilisation chrétienne, et les Loges ont juré l'extirpation du christianisme sous toutes ses formes.

---

4. On a pris de ces chiffres prétexte de dire que les pays catholiques ont un niveau de moralité moins élevé que les pays protestants. Le *Patriote* de Bruxelles a réfuté le 16 septembre 1907 cette assertion pour ce qui regarde l'Allemagne. *Les Etudes sociales-religieuses,* publiées par le « Travail chrétien », firent la même preuve au sujet de l'Irlande. La même réfutation peut être faite partout, documents en mains. M. Von Ostingen, un des plus estimés statisticiens protestants, a donné à une vaste enquête comparative cette conclusion : « D'une façon générale les peuples germaniques (protestants) sont plus portés à des excès extravagants que les peuples romains (catholiques), c'est un fait qui paraît indéniable. » *Moralstatistik,* p. 569.

La responsabilité de nos gouvernants est évidente dans l'abaissement de la moralité qui se manifeste chez nous par le divorce et la diminution de la natalité. La Providence a permis cette guerre pour nous arracher à un état de dépravation qui allait croissant chaque jour, comme Elle soulève les tempêtes pour purifier l'atmosphère.

La secte a eu la joie de voir non seulement le divorce s'implanter en France, mais les idées du public, resté fidèle à la loi de l'indissolubilité, subir l'influence de la Législation. Peu à peu les divorcés que l'on tenait d'abord à distance ont été reçus dans la société.

En face de cette indulgence si coupable, une noble protestation s'est un jour élevée, au sein de l'armée. Un corps d'officiers a donné le noble exemple du respect du mariage et du mépris des divorcés, en mettant en interdit un des siens coupable d'avoir violé la loi de l'indissolubilité du lien conjugal. La Franc-Maçonnerie s'est sentie profondément atteinte dans son œuvre par cette fière manifestation. Son délégué au ministère de la guerre, le F.·. André, a sévi contre une partie des officiers du régiment de cavalerie de Melun, ne pouvant les frapper tous à la fois. Six d'entre eux ont été renvoyés en disgrâce. N'importe. L'acte de ce corps d'officiers a eu son effet. Il a été, devant le pays, une haute revendication des droits sacrés du mariage, une courageuse protestation contre le crime légal du divorce. Il est venu à point pour empêcher la consommation du scandale, pour réveiller la conscience publique et faire comprendre que la loi ne suffit pas à dicter le jugement à porter sur la question de morale, et que l'exemple ne saurait constituer une consécration du mal.

§ II. — LE NÉO-MALTHUSIANISME [4a].

Au fléau du divorce se joint celui de la stérilité des mariages par la pratique du malthusianisme.

4a. Il faut être juste. Malthus ne mérite point la flétrissure qu'attache à son nom la qualification de Malthusianisme donnée à l'une des pratiques les plus honteuses et les plus odieuses qui puissent être.

Thomas Malthus était un économiste anglais de nationalité et anglican de religion, né en 1766 et mort en 1834. En 1798, il publia un *Essai sur les principes de la population*. Puis, voulant approfondir ses recherches, il parcourut la Suède, le Danemarck, la Russie, la Suisse et la Savoie. A son retour, il publia une seconde édition de son ouvrage dont il compléta ainsi le titre : « *Ou Exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne.* » Cet ouvrage a été traduit en français en 1836. L'auteur y montre la tendance des nations à se multiplier à l'infini, tendance qui est arrêtée par les calamités publiques, guerres, famines, maladies et vices engendrés par la misère. Il termine en

La définition du mariage, proposée pour le discours préliminaire à placer en tête du Code civil, mettait l'homme au rang des animaux, cette pratique le fait descendre au dessous d'eux.

Dans l'instruction pastorale jointe au Mandement de Carême de 1910, Mgr Delamaire, alors coadjuteur de Cambrai, parlant de l'état lamentable où se trouvait la société française, état tout voisin des grandes crises et des ébranlements profonds, prélude de la ruine et peut-être de la mort, disait :

« Le premier de tous ces maux c'est que nous sommes comme un arbre sans racines et sans sève, que le moindre vent, soufflant en tempête, peut dessécher et renverser pour toujours. Où sont, en effet, nos racines ; qu'est devenue notre sève, puisque tombés au-dessous de tous les peuples de la terre, nous sommes devenus incapables, non seulement d'accroître de quelques unités notre population, mais même de remplacer par ceux qui naissent, les mourants ? Sous l'action de l'égoïsme et du vice, sous l'action de la morale utilitaire et prétendue scientifique, tant préconisée aujourd'hui, une propgande abominable s'est déchainée, depuis quelques années, sur le pays, a vidé les berceaux et a fait régner la solitude à des milliers de foyers. Elle va, de ville en ville, de campagne en campagne, savamment organisée, encouragée même, semble-t-il, par ceux qui devraient l'arrêter, tant il est difficile d'en faire punir les auteurs. A voir comment les choses se passent, on croirait même, à certaines heures, que cette propagande est soudoyée par nos pires ennemis, et qu'elle est chargée de remplacer leurs armées et leurs canons. De fait, ses douloureuses et honteuses victoires nous appauvrissent en hommes, chaque année, plus durement que ne ferait la plus meurtrière des guerres que l'histoire de France ait enregistrée depuis des siècles. »

---

recommandant la circonspection dans les mariages, mais il n'enseigne pas le vice.

J. de Maistre qui, dans son livre *Du Pape,* appelle le livre de Malthus « un profond ouvrage », après en avoir ainsi résumé la pensée initiale : « L'accroissement des moyens de subsistance étant inférieur à celui de la popuation dans l'énorme disproportion respective des deux progressions, l'une arithmétique et l'autre géométrique, il s'ensuit que l'Etat, en vertu de cette disproportion, est tenu dans un état continuel de danger, si la population est abandonnée à elle-même. Ce qui nécessite une force réprimante. » Mais, ajoute J. de Maistre, « le nombre des mariages ne peut être restreint dans l'Etat qu'en trois manières : par le vice, par la violence ou par la morale. Les deux premiers moyens ne pouvant se présenter à l'esprit d'un législateur, il ne reste donc que le troisième, c'est-à-dire *qu'il faut qu'il y ait dans l'Etat un principe moral qui tende constamment à restreindre le nombre des mariages.* Mais cette restreinte morale, comme l'appelle fort à propos M. Malthus, ne saurait être que fort difficilement établie. Il propose, pour arriver au but désiré, certaines *écoles normales....* Mais c'est la fable du grelot ; il s'agit de l'attacher. L'Eglise a, par sa loi du célibat ecclésiastique, résolu le problème avec toute la perfection que les choses humaines peuvent comporter, puisque la *restreinte catholique* est non seulement *morale,* mais *divine* et que l'Eglise l'établit sur des motifs sublimes, sur des moyens si efficaces, sur des menaces si terribles, qu'il n'est pas au pouvoir de l'esprit humain d'imaginer rien d'égal ou d'approchant.

Fin de 1816 et commencement de 1817, furent publiées, après bien d'autres, des études importantes et approfondies sur cette question. D'abord celle de M. Charles Richet, directeur de la *Revue internationale de sociologie*, puis celle d'un autre savant de renom, M. René Worms, celle-ci intitulée « *Natalité et Régime successoral* ». Après avoir établi que les Français ne sont pas stériles de nature, mais que la limitation de la descendance est un acte volontaire consécutif au désir d'une trop large aisance, M. Worms attribue le mal par-dessus tout au déclin de la foi religieuse qui dit d'accepter la souffrance temporaire dans l'espoir de la récompense éternelle.

Voici les effets de cette pratique criminelle : La population de la France était en 1850 supérieure à celle de l'Allemagne. Elle lui était en 1913 inférieure de 27 millions d'âmes. Il naissait chaque an, dans les premières années du second empire, plus d'un million de Français ; il n'en naissait plus en ces dernières années que 740.000, soit 27 pour cent de moins. Si, à supposer que la guerre ne soit point venue, la même progression devait continuer, il ne naîtrait en 1940 que 600.000 enfants. Cependant la mort continuait à faire son œuvre. En 1911 il est mort 776.000 Français, il n'en est né en cette même année que 742.000. Il y eut deux départements où le nombre des décès était égal à celui des naissances ; soixante-deux où le nombre des décès surpassait celui des naissances depuis une unité jusqu'à soixante-deux (département du Lot). Il n'y en eut que vingt-et-un où les naissances furent plus nombreuses que les décès, depuis une (Haute-Loire) jusqu'à vingt-sept (Finistère) et vingt-huit (Morbihan et Pas-de-Calais).

Ceux qui ont déploré ce lamentable état de choses se sont placés, on peut dire tous, au point de vue de la dépopulation de nos campagnes, du manque de bras pour notre industrie, de l'invasion pacifique de notre territoire par les ouvriers étrangers, et enfin au point de vue de la défense du pays. Combien cette défense eût été difficile, impossible sans le concours de nos alliés qui eût pu nous faire défaut.

Mais il est un point de vue supérieur, même en ce qui concerne la guerre, que nos orateurs, nos écrivains et nos politiciens

ont trop négligé : je veux dire l'offense de Dieu et le châtiment que cette offense appelle sur une nation, lorsqu'elle est devenue presque générale et se reproduit tous les jours dans des millions de foyers.

Le premier commandement qui sortit de la bouche de Dieu et qu'il adressa en même temps à l'homme et à la femme au jour même de leur création est celui-ci : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre ». Est-ce que ce commandement fut violé aux jours de Noé, comme il l'est de nos jours ? La Sainte Ecriture se contente de dire : « Toute chair avait corrompu sa voie » et de nous faire entendre à la sortie de l'Arche, la réitération de l'ordre du premier jour : « Soyez féconds, multipliez-vous et remplissez la terre » (Gen., IX, 1).

Lorsque le souvenir du déluge s'éloigna et que la pensée de ce terrible châtiment ne fit plus la même impression sur l'esprit des hommes, Sodome, Gomorrhe et les villes voisines se livrèrent au vice impur. Le Seigneur dit à Abraham :

« Le cri qui s'élève de Sodome et de Gomorrhe est bien fort, il est venu jusqu'à moi, et leur péché est bien énorme : leur crime est arrivé au comble » (Gen. XVIII, 20). Le lendemain, des anges dirent à Loth : « Lève-toi, prends ta femme et tes deux filles qui sont ici, afin que tu ne périsses pas dans le châtiment de la ville. » Comme il tardait, les anges les saisirent par la main, lui, sa femme et ses filles, car le Seigneur voulait les épargner ; ils les emmenèrent et les mirent hors de la ville... Le soleil se leva sur la terre et Lot arriva à Ségor, alors le Seigneur fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu. Il détruisit les villes et toute la région, tous les habitants et les plantes de la terre » (Gen., XIX).

De la première page à la dernière, la Bible nous montre des champs de bataille et des anges armés de foudres célestes pour châtier les hommes coupables et purifier la terre. Après les jours de la Rédemption, les Barbares vinrent laver dans le sang le désordre des mœurs de l'empire romain, car il était une fois encore arrivé à son comble.

La guerre fait expier le luxe par la ruine et la luxure par l'effusion du sang. C'est la leçon que donneront aux âges futurs les torrents de sang et l'amoncellement des pertes de tout genre dont nous sommes victimes.

« La bataille de la Marne nous a empêchés d'entrer à Paris, mais nous sommes chez vous et nous vous ruinerons. Nous ne vous laisserons que les murailles de vos maisons et les pierres

de vos pavés ». C'est ce que les soldats allemands disaient à Lille, et ils ont fait servir à exécuter leur menace la science positive et savamment réglementaire d'Outre-Rhin. Voilà pour les excès du luxe. Pour châtier le péché de la chair, le sang, depuis le mois d'août 1914 ne cesse de couler à flots, cent mille hommes à chaque nouveau combat, affirme-t-on, faisant irrémédiablement disparaître les familles qui s'étaient dit : un ou deux enfants nous suffisent. D'autres familles, fidèles observatrices de la loi divine, ont aussi des enfants à pleurer, mais parmi les victimes, il faut qu'il y en ait de pures, et puis *Uno evulso non deficit alter*, ces foyers ne sont pas rendus déserts par la mort d'un ou deux de leurs membres, la famille n'est pas extirpée dans sa racine. Que les coupables comprennent l'énormité de leur faute. Un célèbre clergymann anglais, le docteur Langtry, dit brutalement à ses ouailles de Toronto en 1902, le crime que commettent les femmes qui veulent ne point avoir d'enfants, ou n'en mettent au monde que peu.

« Je pense aux meurtres en gros commis par des femmes qui devraient être mères, et cela même dans les plus hauts rangs de la société. Les statistiques de la vitalité ne laissent plus aucun doute que ce crime se commet sur une énorme échelle, et s'il n'est pas arrêté, il finira par détruire notre race anglo-saxonne. Vous pouvez croire que dans les familles où il n'y a pas d'enfants, où il n'y a qu'un ou deux enfants, dans neuf cas sur dix, il y a eu des MEURTRES. Et des mères qui auraient dû l'être seront accusées au jour du jugement d'être des MEURTRIÈRES, et leurs maris des complices. »

Saint Jérôme avait dit avant lui : « Empêcher de naître, c'est tuer [6] ».

Le *Courrier de Bruxelles* n'usait point de plus de ménagements :

« Ils ne se comptent plus, *disait-il*, les époux qui, sous les dehors mensongers d'une honnêteté de commande, cachent des consciences de meurtriers. L'effroyable débordement de ces crimes inconnus, impunis, joint à la marée croissante des divorces, menace la société. »

Il aurait pu ajouter : irrite Dieu et nous rend passibles des plus terribles châtiments.

---

6. Il nous plaît de rappeler à ce propos une parole de Mgr Delannoy, évêque d'Aire, dans l'une de ses Instructions pastorales, flétrissant l'iniquité que commettent ceux qui, par un odieux calcul, veulent le néant où le Créateur voulait la vie : « Cette vie, elle se fût peut-être incarnée dans un bienfaiteur de l'humanité comme saint Vincent de Paul, dans une héroïne comme Jeanne d'Arc ; elle eût au moins certainement animé une créature formée à l'image de Dieu, destinée à le connaître, à le servir et à partager son éternelle félicité. »

« La luxure, *a dit J. de Maistre*, verse seule plus de maux sur la terre que tous les autres vices ensemble. Nous avons horreur du meurtre ; mais que sont tous les meurtres réunis, et la guerre même, comparés à ce vice, qui est comme le mauvais principe *homicide dès le commencement*, qui agit sur le possible, tue ce qui n'existe point encore, et ne cesse de veiller sur les sources de la vie pour les appauvrir ou les souiller ? Il n'y a pas de vice sur lequel les saintes pages aient accumulé plus d'anathèmes *temporels*. Le Sage nous dénonce avec un redoublement de sagesse les suites funestes des nuits coupables, et si nous regardons autour de nous avec des yeux purs et bien dirigés, rien ne nous empêche d'observer l'incontestable accomplissement de ces anathèmes...

» Si nous pouvions apercevoir clairement tous les maux qui résultent des générations désordonnées et des innombrables profanations de la première loi du monde, nous reculerions d'horreur. Voilà pourquoi la seule religion vraie est aussi la seule qui, sans pouvoir tout dire à l'homme, se soit néanmoins emparée du mariage et l'ait soumis à de saintes ordonnances. Je crois même que sa législation sur ce point doit être mise au rang des preuves les plus sensibles de sa divinité. Fénelon a ainsi formulé en quelques mots la loi qui doit régir la vie conjugale : « Les époux ne doivent songer qu'à avoir des enfants, et moins à en avoir qu'à en donner à Dieu. »

M. de Bonald a proclamé la même vérité en d'autres termes. Se plaçant au point de vue du bien général, il dit :

« La religion chrétienne est de toutes la plus favorable à la population, par la tempérance qu'elle prescrit à la jeunesse, la fidélité qu'elle recommande aux époux, et le soin de leurs enfants qu'elle leur commande ». *Il ajoute :* « Mais en même temps, attentive aux grands intérêts des Etats, qui peuvent souffrir d'un excès de population, elle a fait du célibat un état saint et utile aux hommes ».

Utile aux hommes en ce que, elle voue au service du prochain, par la charité, l'expiation et la prière, ceux qui vont déposer leur vœu entre ses mains ; état saint et sanctifiant, qui ne le comprend et ne le voit ?

Si les lois du catholicisme étaient fidèlement observées, il y aurait toujours suffisamment de bras pour le travail manuel et intellectuel, pour la prière et pour les nécessités des guerres inévitables.

La civilisation moderne, qui a amené les guerres non plus d'armée à armée, des guerres où il ne s'agit plus de remporter une victoire, mais d'exterminer un peuple, a besoin de « chair à canon », et elle poursuit le célibat en même temps qu'elle donne essor à la démoralisation. C'est l'entremêlement de contradictions que montre naturellement tout tissu tramé par la main de l'erreur.

Nous venons d'entendre J. de Maistre nous dire que la légis-

lation de l'Eglise sur le mariage doit être mise au rang des preuves les plus sensibles de la divinité. Elle a su en effet concilier toutes choses, ce que n'a su faire aucun législateur, ni politique, ni religieux. Elle ordonne aux époux la fidélité et la condescendance mutuelle ; elle leur conseille la continence en certains temps ; de plus, elle honore la virginité.

« C'est une opinion commune aux hommes de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les religions *qu'il y a dans la continence quelque chose de céleste qui exalte l'homme et le rend agréable à la divinité.* »

Et ailleurs, se plaçant au point de vue de la population à maintenir et à accroître dans l'Etat, il dit :

« Il ne faut jamais perdre de vue qu'il n'existe pas de véritable prêtre, dont la sage influence n'ait donné peut-être cent sujets à l'Etat ; car l'action qu'il exerce sur ce point n'est jamais suspendue, et sa force est sans mesure ; en sorte qu'il n'y a rien de si fécond que la stérilité du prêtre ; la source intarissable de la population, je ne dis pas d'une population précaire misérable et même dangereuse pour l'Etat, mais d'une population saine, opulente et disponible, c'est la continence dans le célibat, et la chasteté dans le mariage [1]. »

Sur cette question encore, on a vu se manifester et éclater la complicité du gouvernement républicain avec les ennemis de la famille, de la société et de la religion, et son hypocrisie. Complicité partout : au régiment, dans les ateliers et jusque dans les post-scolaires ont été données des conférences où le néo-malthusianisme était préconisé et sa pratique enseignée. — Hypocrisie, voici un fait entre bien d'autres qui la démontre.

En juin 1908, à l'ouverture du 27e congrès de la *Société d'Economie sociale*, M. de Foville, membre de l'Institut, a fait connaître ce qui suit :

» On avait, il y a quelques années, nommé une Commission chargée de rechercher les causes de la dépopulation et les remèdes. Nous tous, membres de la commission, députés, sénateurs, hommes techniques, étions pleins d'ardeur et nous avions déjà un très intéressant dossier, lorsque le représentant du gouvernement nous annonça que la commission allait suspendre (ce qui veut dire cesser) ses travaux. Et pourquoi ? manque de fonds ; il faudrait quelques milliers de francs pour marcher et

1. Au congrès national de la natalité, M. Pinard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a appelé l'attention sur un fait qu'il est bon de signaler. « Si les femmes consentaient toutes à être mères, savez-vous que les chirurgiens mourraient de faim ? » « La morale, je m'en moque, a dit un autre. Ce que je sais, c'est qu'on tue les femmes. Voilà ce qu'on devrait faire connaître. » (Cité par M. Deherme dans son livre *Croître ou disparaître*. M. le Dr Charles Péré fait venir des abus dans le mariage la plupart des neurasthénies.

le gouvernement n'ose les demander au Parlement, les contribuables sont déjà si chargés ! Nous savons combien tous, députés et sénateurs, sont économes des deniers publics. (Ceci était dit avant le vote portant accroissement de leur traitement ; il est vrai qu'il ne s'agissait que du bien public et de l'avenir de la race française : considération secondaire assurément.)

» Puisqu'il ne s'agit que d'une question d'argent, dit l'un des membres de la commission, et encore de si peu d'argent, j'offre la somme. — Nous n'acceptons pas, dit le représentant du gouvernement ! — Et voilà comment, de parti pris, le gouvernement, ami de la lumière, supprima la commission et enterra ses travaux ; mais pourquoi ?

» C'est, *a dit nettement M. de Foville*, parce que les travaux de la commission mettaient en lumière ce fait, connu de ceux qui ont étudié la question, mais très déplaisant pour les hommes au pouvoir, à savoir que la natalité est en raison de la foi religieuse d'un pays. Les lois votées récemment contre la famille, notamment la dernière qui contient une véritable prime à l'adultère, la faveur que rencontrent auprès du monde officiel les publications, les exhibitions pornographiques, le transfert au Panthéon du plus qualifié des pornographes, tout cela contribue à affaiblir la natalité, qui va diminuant en même temps que la guerre à la religion prend de l'intensité. Voilà ce que les recherches de la commission avaient parfaitement mis en relief et ce que le gouvernement ne veut pas que l'on sache ; il veut continuer à accroître la corruption publique qui diminue la natalité, et c'est pour cela qu'il supprime toute constatation qui le gêne. »

Est-ce à dire que tous nos gouvernants sont personnellement des corrupteurs de parti pris ? Non. Mais le gouvernement est le serviteur de la Franc-Maçonnerie, et la Franc-Maçonnerie, par ses organes les plus autorisés, a déclaré maintes fois que, pour arriver à décatholiciser la France, le moyen le plus sûr est de la démoraliser.

Cependant, pour *sauver la face*, ministres, sénateurs, députés proposaient gravement toutes sortes de remèdes empiriques, bien faits pour exciter la risée du genre humain : dégrever l'impôt de huit francs par tête d'enfant vivant ! décerner des médailles aux mères fécondes, donner quelque aumône aux familles pauvres et chargées d'enfants. La *République Française*, fille de Gambetta, avait elle-même le bon sens de leur dire :

« Un peuple cesse de se reproduire simplement lorsque la masse profonde de ce peuple a perdu la croyance en la divinité, en une existence future, et n'a plus d'autre horizon à sa vie morale que le cimetière où pourrissent les corps animaux. Le jour où les hommes cessent de croire, où la jouissance matérielle du présent remplace l'aspiration spirituelle vers l'au delà, où les droits proclamés de l'individu succèdent aux devoirs ancestraux de la cellule sociale, la famille — ce jour-là, une nation franchit la première étape vers sa tombe, en commençant à dédaigner les berceaux. L'égoïsme humain déchaîné sera toujours supérieur à vos largesses. Le seul remède certain, c'est de refaire l'âme de la France. »

Refaire l'âme de la France, ce serait donc, d'après la *Répu-*

blique française, lui rendre la foi en Dieu et à la vie future, en d'autres termes, aider à l'œuvre de l'Eglise. Aider l'Eglise ? Mais c'est à l'anéantir que sont employées toutes les forces gouvernementales, tous les journaux au service de la République et de la secte.

Deux ans après l'aventure de la *Société d'Economie sociale*, raconte M. de Folleville, en juin 1910, M. le sénateur Lanlongue, vint déposer au bureau un cent-et-unième projet de loi pour arrêter le fléau de la dépopulation.

Interrogé au sujet de ce projet, l'éminent jurisconsulte M. Taudière, fit une observation que ne sauraient trop méditer les bons journaux qui n'ont cessé d'inviter le gouvernement à faire des lois sociales, des lois ouvrières avec l'espoir d'en obtenir quelque bien.

« Une longue expérience m'a démontré que les principes les plus bienfaisants sont faussés par la malfaisance du régime — je dis du régime lui-même et non des hommes du régime ; car il ne peut produire d'autres hommes.

» Toutes les fois, voyez-vous, que j'entends parler de projets, d'application de projets que moi-même j'approuve, pour lesquels je combats, je me sens pris d'inquiétude, car je sens, je sais, que le bien va être tourné en mal par la tare républicaine... »

A ces deux crimes : le divorce et le néo-malthusianisme, est venu s'ajouter un troisième, l'avortement volontaire. Le 11 mai 1918, M. Barthélémy a fait à l'Académie des Sciences morales et politiques une communication sur la place qu'occupe l'avortement criminel dans le problème de la dépopulation. M. Barthélémy a eu communication de l'enquête ordonnée par l'Assistance publique dont les résultats sont effrayants. De 1894 à 1914, sans que la population se soit sensiblement accrue, le nombre des avortements a triplé. En 1914 nous avions 200.000 avortements de plus qu'en 1894. Ces avortements ne peuvent être attribués au manque d'hygiène, puisque celle-ci s'est considérablement développée. Ils ne peuvent l'être qu'à la diminution de l'esprit de foi causée par l'enseignement dit « neutre ». Ce qui le prouve, c'est que cet accroissement du nombre des avortements ne se produit point dans les départements qui se sont le mieux défendus contre la propagande de l'impiété. Pour 100.000 habitants, le Finistère a 259 naissances, le Morbihan 248 naissances, tandis que le Var a 174 naissances pour

la même proportion d'habitants et l'Yonne 137. M. Barthélémy s'est élevé avec force contre la négation du rapport qui existe entre la baisse de la foi religieuse et la réduction de la natalité. Il le fit avec une richesse de documents impressionnante. L'Académie de Médecine pense comme l'Académie des sciences morales et politiques. Elle a émis, il y a quelque temps, le vœu qu' « une propagande morale ou religieuse soit instituée pour encourager la procréation de nombreux enfants » [7].

Pour cela l'action la plus efficace est celle exercée par le clergé. Combien plus elle le serait, si la République n'avait point pris elle, le mot d'ordre de Gambetta : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ».

***

Il faut reconnaître que les époux néo-malthusiens ne sont point

---

7. Cet appel a été entendu. Une association, dite « Du mariage chrétien », s'est formée récemment sous la direction de M. l'abbé Chaptal, curé de Notre-Dame du Travail à Plaisance, de M. l'abbé Verdier, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris et de M. l'abbé Viollet. En voici les statuts :

Article premier. — L'Association du « Mariage Chrétien » a pour but de promouvoir la préparation au Mariage chrétien et le respect des lois qui en assurent la pureté et la fécondité.

Art. II. — Elle s'adresse à toutes les âmes de bonne volonté qui veulent par leurs prières et leur concours aider à cette grande tâche, notamment aux jeunes gens qui veulent se préparer par une vie pure aux graves devoirs du mariage et aux époux qui cherchent un secours religieux et moral pour observer ces devoirs.

Art. III. — Par la prière d'abord, par la publication d'un bulletin, par la diffusion des tracts, ensuite par l'organisation de conférences et de prédications, notamment dans les œuvres de jeunesse, l'Association s'efforce de donner ou de favoriser l'enseignement et la formation morale dont elle proclame la nécessité.

Art. IV. — Les membres de l'Association du Mariage chrétien s'engagent: 1° à réciter chaque jour la prière de l'Association ; 2° à faire connaître autour d'eux l'œuvre du « Mariage chrétien » ; 3° à verser une cotisation annuelle pour les frais de propagande.

Et voici la prière que les associés s'engagent à réciter chaque jour :

Dieu éternel, auteur de la vie, et de qui dépend toute paternité, bénissez ceux qui sont entrés dans votre sainte institution du mariage. Que l'union du Christ avec l'Eglise, son épouse, soit le modèle et la grâce de leur vie conjugale !

Faites qu'ils gardent indissolublement dans la pureté et la fidélité l'union qu'ils ont contractée.

Faites que le père soit la véritable image de votre paternité céleste, et que son épouse soit « comme la vigne féconde ».

Faites que leurs enfants soient aussi « nombreux que les jeunes plants d'olivier », qu'ayant appris de leurs parents à vous aimer et à vous servir sur la terre, ils méritent par Jésus-Christ votre Fils de vous voir et de vous posséder avec eux dans le ciel. Ainsi soit-il.

tous également coupables. Dans l'état actuel des idées et des mœurs, beaucoup ne savent point, se croient permise, ou du moins croient excusable leur mauvaise action pour tel ou tel motif. La première mesure à prendre serait donc de les éclairer. C'est chose délicate, surtout en un temps de pruderie affectée et menteuse, d'autant plus impérieuse qu'elle sert à cacher le vice. Cependant le Cardinal Mercier, les Archevêques d'Auch et de Lyon, les Evêques de Bayeux, de Saint-Flour, de Cahors, de Viviers, etc., ont écrit sur ce sujet des lettres pastorales, et Monseigneur Delamaire, à l'une des retraites ecclésiastiques, a fait au clergé de Cambrai un devoir d'éclairer les époux chrétiens et de leur faire comprendre l'extrême gravité de ces désordres. Comment remplir ce devoir ?

Ecoutons Bossuet. Voici les questions et réponses qu'il donne dans son « catéchisme, le second, celui fait pour ceux qui sont plus avancés [8] et que l'on commence à préparer à la première Communion. »

D. *Qu'est-ce que le mariage ?* R. C'est un sacrement qui donne la grâce à ceux qui se marient, de vivre chrétiennement dans cet état, et d'élever leurs enfants selon Dieu.

D. *Dans quel dessein doit-on user du mariage ?* R. Dans le dessein de multiplier les enfants de Dieu.

D. *Dites-moi le mal qu'il faut éviter dans l'usage du mariage ?* R. C'est de refuser injustement le devoir conjugal ; c'est d'user du mariage pour satisfaire la sensualité ; c'est d'éviter d'avoir des enfants : ce qui est un crime abominable. »

Plusieurs crieraient au scandale s'ils entendaient leur curé poser ces questions et demander ces réponses aux enfants du catéchisme. Pruderie fallacieuse et malfaisante. Le texte est chaste, et il ne fait autre chose que mettre dans la mémoire des enfants des paroles dont ils n'auront que plus tard la pleine compréhension. Elles leur reviendront à l'esprit au moment voulu et les préviendront qu'il y a dans l'usage du mariage des choses dont ils doivent s'abstenir s'ils veulent ne point se rendre coupables « d'un crime abominable. »

D'un excès de pruderie on est tombé dans un excès d'indécence. L'Eglise seule sait garder la mesure en toutes choses.

Il s'est trouvé, en ces derniers temps, des hommes qui se sont

---

8. Bossuet a fait un *Premier catéchisme, qu'on doit apprendre aux enfants dans la maison, dès qu'ils commencent à parler et à pouvoir retenir quelque chose.*

posés en novateurs. Ils ont prétendu, dans des livres et dans leurs journaux, qu'une des précautions à prendre contre l'immoralité consisterait à révéler, dès l'enfance, les plus délicats mystères de la vie.

Un protestant publia sur ce sujet des brochures que l'on vit aussitôt aux vitrines des librairies, même catholiques : *Ce que tout jeune garçon devrait savoir. — Ce que toute fillette devrait savoir. — Ce que toute jeune personne devrait savoir.* Jusqu'ici on avait cru que les initiations prématurées constituaient pour l'enfance un des plus graves dangers. L'expérience des siècles a consacré la méthode du silence sur ces matières ; et elle est justifiée par les témoignages explicites de docteurs tels que saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme pour ne citer que les plus connus. Des médecins matérialistes, des universitaires prétendirent le contraire et préconisèrent une *initiation scientifique pure et simple* dès le bas âge dans la famille et même dans les écoles, soit de garçons, soit de filles.

Sans aller aussi loin, des catholiques, voire même des prêtres, admirent le principe de l'initiation avec plus ou moins de restriction et sans doute en vue d'imprimer une bonne direction à cet enseignement qu'ils prévoyaient pouvoir être un jour ou l'autre imposé. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire que cette initiation de l'enfance aux mystères de la vie serait un moyen de préservation. Ils se trompaient. La connaissance du vice impur renferme pour notre nature déchue un danger, le danger de faire tomber en des fautes que la pudeur naturelle et les avertissements de la famille font éviter.

Une lettre de la Sacrée Congrégation de l'Index, adressée à l'évêque de Barcelone a réprouvé la mise en pratique des théories propagées par les novateurs [8a].

Pour les catholiques c'est donc chose jugée. Mais ailleurs on s'engagea de plus en plus dans la voie que le pervertissement voulu des mœurs venait d'ouvrir. Une société s'est formée, dite de *Prophylaxie, sanitaire et morale*, dans le but d'obtenir des pouvoirs publics que l'initiation de la jeunesse aux mystères

---

8a. L'*Unita cattolica* de Florence (14 juillet 1909), a fort bien dit : « Il ne faut pas s'exposer à un péril certain pour un motif douteux... C'est un fait attesté par les éducateurs les plus renommés que toute révélation anticipée qui n'est point nécessaire, crée un péril qui n'existerait pas sans elle. »

de la nature soit faite dans les écoles, les pensionnats et les collèges par un enseignement collectif.

Le bulletin de cette société, dans son n° du 11 janvier 1904, rapportait les paroles de M. Pinard, doyen de la Faculté de médecine de Paris :

« Non seulement on doit, mais *il faut* donner cette éducation aux jeunes gens, et je prends l'engagement de faire tous mes efforts pour que *tous les élèves* des établissements de l'Etat reçoivent cet enseignement sous réserve de l'approbation des parents ».

Sous réserve de l'approbation des parents ! Comme si ceux et celles qui seront initiés, non seulement par la parole, mais par des projections et des exhibitions de figurines en cire, — car c'est jusque-là que l'on va, — ne s'empresseront point de communiquer leur *science* à leurs camarades ou à leurs compagnes. Ici encore on peut admirer la sincérité de nos gouvernants et des éducateurs qu'ils nous imposent, lorsqu'ils déplorent la perte des mœurs.

Le moment désigné pour instruire sur ce point est celui des fiançailles. Les pères et les mères devraient alors catéchiser leurs jeunes gens d'autre manière qu'ils ne le font communément.

Ils diraient que Dieu aurait pu créer tous les hommes, qu'il voulait faire passer par l'épreuve terrestre en vue de les faire participer à la Béatitude éternelle, comme il fit Adam : chacun d'eux de ses propres mains. C'est ainsi qu'il donna l'existence à la multitude des anges, tous furent créés individuellement, sans aucun concours étranger, par la seule volonté divine. Pour le genre humain, Dieu agit sur un autre plan. Il voulut que les hommes naquissent les uns des autres ; que chacun d'eux pût être élevé à cette dignité de devenir son coopérateur dans la plus haute de ses opérations en l'ordre de la nature : appeler un être du néant, non un être quelconque, mais un être doué d'intelligence : ministère sublime, le plus sublime qui puisse être dans l'ordre des choses naturelles. Cette dignité il la conféra lui-même à nos premiers parents, en instituant le mariage et en leur disant : « Soyez féconds, remplissez la terre ». Dieu est heureux de créer, c'est la grande satisfaction qu'il se donne en dehors de lui : il est le Bien, et le bien aime à se répandre, à

se communiquer. Il a voulu, sagement et justement, que la collaboration à son œuvre apportât avec elle une conjouissance. Elle eût été pure dans l'état d'innocence conservée; le péché la pervertit. La concupiscence perverse entra avec lui dans le cœur des premiers époux, « ils virent qu'ils étaient nus » (Gen., III, 7). De là le principe des désordres que punirent les eaux du déluge, le feu de Sodome et le fléau des guerres meurtrières.

Pour donner aux époux la force de se dominer et d'écarter des rapports conjugaux les déréglements auxquels la concupiscence dépravée ne porte que trop, le divin Rédempteur a élevé le mariage à la dignité de sacrement. Par là il lui a donné de produire la grâce, d'opérer dans les âmes la vertu de pureté qui lutte contre la concupiscence et se met en opposition au vice. Par la grâce du sacrement, les époux fidèles à ce don font une action sainte, méritoire, digne des récompenses célestes, de ce qui est pour d'autres un « crime » et un « crime abominable. » Si les parents donnaient à leurs enfants ces instructions à l'heure voulue, que de crimes seraient évités, combien plus grande serait la sainteté des familles chrétiennes!

Dans un livre intitulé : *Quelques réflexions sur les lois sociales*, M. le duc d'Harcourt a appelé l'attention sur la prospérité que Dieu accorde, généralement parlant, dès ce monde, aux familles qui se montrent fidèles observatrices de ses lois, et la disparition en peu de temps de celles qui les méprisent.

Après avoir établi théoriquement que la foi chrétienne est favorable au développement des familles, il se demande si les faits sont d'accord avec la thèse. Et il présente au lecteur les observations faites depuis un siècle sur la classe élevée de la société, celle où il est plus facile de suivre le sort d'une famille déterminée pendant quelques générations.

« Reportons-nous, *dit-il*, au siècle dernier (le XVIIIe), il est encore assez près de nous pour que les sentiments intimes d'un très grand nombre de personnages appartenant à la classe aristocratique nous soient parfaitement connus. Nous savons que l'irréligion y était en grand honneur. De nos jours, au contraire, les représentants de ces mêmes familles sont en général religieux ; ils forment une partie de la société que les adversaires accusent constamment de *cléricalisme*. »

Ce changement ne s'explique ni par la conversion des émigrés, ni par une éducation chrétienne donnée à leurs descendants.

« Cette transformation, *dit M. d'Harcourt*, s'explique tout naturellement *par la suppression presque complète de la descendance sceptique du dernier siècle*. Leurs familles ont eu le sort de celles de Voltaire et de Rousseau, leurs maîtres en morale. BEAUCOUP DE NOMS SONT ÉTEINTS, *et pour les autres ils se sont perpétués soit par la minorité qui, à la cour même, avait échappé à la contagion, soit par des collatéraux obscurs*, perdus dans le fond des provinces, qui y *avaient conservé, avec d'anciennes traditions les* IDÉES RELIGIEUSES SANS LESQUELLES LES FAMILLES NE SE PERPÉTUENT GUÈRE. »

Une observation toute semblable a été faite, il y a une trentaine d'années, en Angleterre, sur les familles qui, à l'époque de la Réforme, secouèrent le joug des lois divines. Nous avons souvenir d'un livre où toutes ces familles étaient désignées nommément ; à l'heure actuelle il n'en reste plus une seule. Les noms qui sont conservés, ou ont été attribués à d'autres familles, à l'extinction de celles qui les avaient portés d'abord, ou ils appartiennent à des branches collatérales qui n'avaient point participé à l'iniquité de leurs aînés.

Le fait que ces auteurs et d'autres signalent appartient à une loi qui a été observée dans tous les temps et qui ne peut cesser de produire ses effets naturels. On peut, avec un peu d'attention, la voir confirmée par ce qui se passe sous nos yeux. Que de familles bourgeoises disparaissent en cent ans, ou vont se perdre dans les classes inférieures de la société ! Qu'on étudie leur histoire, le plus souvent, on pourrait dire toujours, elles n'observaient point les lois de la morale chrétienne, elles donnaient à leurs enfants une éducation « laïque ». Tandis que celles qui obéissaient aux inspirations de la foi, se sont maintenues dans leur situation et leur honneur, ou même se sont élevées à un rang supérieur à celui qu'elles occupaient. On sait l'impression profonde qu'a produite sur le public *l'Etape* de M. Paul Bourget qui a mis en scène cette vérité d'expérience [8b].

8b. Dans son éloge funèbre du général Drouot, le P. Lacordaire a dit :

« Drouot était né à Nancy, le 11 janvier 1774, d'une famille plébéienne et pauvre qui vivait honnêtement dans cette ville du rude métier de la boulangerie. Dieu leur avait donné douze enfants ; Antoine Drouot était le troisième des douze. Ce n'était pas là, avant la Révolution, un privilège des familles plébéiennes. Il en allait de même dans les familles bourgeoises. Le général Foy avait également onze frères et sœurs. Lazare Carnot était le cinquième ou le sixième de dix-huit enfants. Et de même en allait-il dans les familles nobles. Chateaubriand (chez lui, ils n'étaient que dix) parle, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, d'un voisin de son père, M. de la Barronnais : « Quand le maréchal d'Aubeterre, écrit-il, tint les Etats de Bretagne, il passa chez M. de la Barronnais le père, pauvre gentilhomme, demeurant à Dinard, près de Saint-Malo ; le maréchal, qui l'avait supplié de n'inviter

M. Charles de Ribbe, l'éditeur des anciens LIVRES DE RAISON ou DE FAMILLE, a dit excellemment :

« Fort des témoignages, on ne peut plus probants et décisifs, fournis par l'histoire des foyers modèles, nous affirmons que, toujours et partout, la plus grande somme de biens réels et solides a été possédée *d'une manière stable* par les familles qui ont marché dans les voies tracées par Dieu lui-même, que ces familles *seules*, après s'être élevées à la prospérité par le travail et par l'épargne, ont réussi *par la vertu*, la puissance d'éducation sérieusement *chrétienne*, à triompher du vice et des causes fatales de chutes que la prospérité acquise ne tarde pas à provoquer. »

Tout récemment un jeune docteur, ancien interne des hôpitaux de Paris, M. le Dr Dauchez, est venu, dans sa thèse de doctorat, encourager les époux à observer la loi première et fondamentale du mariage, par cette considération que la famille de ceux qui y sont fidèles prend dans la société une situation d'autant plus haute et de plus grande puissance de prospérité.

Notre enquête, *dit-il*, a duré trois ans, notre statistique a porté sur les classes bourgeoises ou nobles et sur les professions libérales et commerçantes aisées, plus conscientes que les familles ouvrières.

Les chiffres de natalité par familles nous ont été fournis par 25 correspondants dans 25 départements pris aux quatre coins du territoire, nous les avons enregistrés automatiquement.

Ils portent sur 1.200 familles dont 600 croyantes et 600 incroyantes. D'un côté, 3.719 enfants (familles catholiques). De l'autre, 1.641 enfants (familles indifférentes). Proportion deux fois plus forte chez les catholiques 6.19 contre 2.73 (ménages indifférents). La France peut donc espérer, *conclut le Dr Dauchez*, que les catholiques, s'ils persévèrent, pourront refaire la France plus forte au point de vue religieux, social et politique.

Ne voyons-nous point la confirmation de ces espérances dans le Nord ? Les familles vraiment chrétiennes, celles qui ne se contentent pas d'observer quelques pratiques religieuses mais qui règlent leur vie d'après les principes chrétiens, ces familles se développent par leurs nombreux enfants, elles étendent leurs rameaux dans toutes les directions. Dieu les bénit de tous côtés, tandis que les autres s'éteignent peu à peu et finissent par disparaître. Ceci, en règle générale et sauf les exceptions qui sont du ressort du divin Maître [9].

---

personne, aperçut en entrant une table de vingt-cinq couverts, et gronda amicalement son hôte. « Monseigneur, lui dit M. de la Barronnais, je n'ai à dîner que mes enfants. » M. de la Baronnais avait vingt-deux garçons et une fille, tous de la même mère. » Chateaubriand exagère un peu. M. de la Baronnais n'avait en tout que vingt enfants : douze garçons et huit filles.

« Ce sont les grandes familles qui ont fait la grande France. Que feront de la France de demain nos petites familles d'aujourd'hui ? »

9. Une intéressante observation a été faite en Prusse peu de jours avant

Les documents publiés par MM. Dauchez et Forberger, et qui pourraient être accompagnés d'autres semblables, nous donnent la confirmation par le fait de la promesse de Dieu affirmant qu'il bénit les familles nombreuses dont les enfants se pressent autour de la table domestique aussi multipliés que les rejetons de l'olivier autour du tronc paternel. *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ*[10].

que n'éclatât la guerre de 1914. Le pasteur Forberger, de Dresde, dans une brochure intitulée : « *Recul des naissances et confessions* », a étudié, à l'aide de documents officiels et authentiques, le mouvement de la population en Prusse depuis 1875. Les résultats de son travail se trouvent confirmés par un article approfondi de E. Früh dans la *Christliche Freiheit*. La conclusion à laquelle sont arrivés les deux écrivains est la même : la majorité de la population prussienne est en train de passer, *par le jeu des naissances*, du protestantisme au catholicisme. Les chiffres sont d'une irréfutable éloquence.

Sur 1.000 enfants légitimes nés en Prusse depuis 1875 on compte :

Années	Protestants	Catholiques
1875	603	339
1890	585	345
1900	553	376
1905	539	290
1910	523	440
1911	519	408

Ainsi, en Prusse, le nombre des naissances diminue d'année en année, chez les protestants, il croît d'année en année chez les catholiques. Un simple calcul permet d'évaluer à trente-six années encore le temps nécessaire pour que les catholiques soient plus nombreux que les protestants dans le royaume prussien. Or, trente-six ans, c'est à peu près la durée moyenne de la vie humaine. La génération qui succédera à celle-ci se trouvera donc, si rien ne vient changer le cours des choses, en face de ce fait nouveau de la plus haute importance : le royaume de Prusse, le royaume des Hohenzollern, le royaume protestant par excellence, sera en majorité composé de catholiques, deviendra un royaume catholique.

On s'est occupé, dans les hautes sphères du gouvernement impérial, de l'influence que ne peut manquer d'exercer tôt ou tard, au point de vue politique et social, cette imposante ascension du catholicisme en Allemagne.

Une observation semblable a été faite aux Etats-Unis par un publiciste français socialiste et anticlérical. « La situation actuelle des catholiques aux Etats-Unis, dit-il dans son voyage d'études en ce pays, fait craindre que les progrès incessants du catholicisme ne deviennent un de plus grands dangers pour la cause de la démocratie. »

M. l'abbé Bouchet, de l'école dite des Chartreux de Lyon, au retour d'un assez long séjour aux Etats-Unis où il put interroger les personnages qui connaissent le mieux leur pays, a dit aussi : « Des renseignements qui me furent donnés et des observations que j'ai faites, il résulte que la cause qui doit fatalement amener le triomphe des catholiques aux Etats-Unis, c'est la fécondité des familles catholiques qui font passer dans leur vie les enseignements religieux. Un curé chez lequel je prêchais une mission, me dit : C'est inutile de prêcher sur les familles nombreuses. Pour nos catholiques c'est une chose entendue. Ils savent que c'est un point sur lequel on ne transige pas. Le catholicisme triomphera ici parce que les catholiques ont des familles nombreuses. »

CHAPITRE XI.

Miséricordieuses prémonitions du grand châtiment que nos péchés appelaient.

Quand on veut regarder de près les choses de Dieu, on y trouve toujours plus, beaucoup plus de miséricorde que de justice... Il suggère à des enfants rebelles tous les mouvements qui peuvent les porter à lui demander pardon, s'industriant, ô bonté ! pour les contraindre à revenir d'eux-mêmes... La Providence travaille à loisir, elle fait tout avec ordre et mesure.

L. VEUILLOT.

Nous et Dieu. — § I. Les FAITS. — Avertissements en 1875, 1876, 1880, 1884. — La science ne sait expliquer. — En 1887. — Le cri de la conscience naturellement chrétienne. — En 1897, en 1902. — Le doigt de Dieu. — L'âme populaire le voit et l'adore, l'orgueil se cabre. — En 1907 et 1908. — Les inventions du progrès se tournent contre nous. — En 1909 et 1910. — « Vous êtes châtiés et vous refusez de vous humilier. » — En 1911. — § II. Quelle EXPLICATION donner ? — L'univers matériel serviteur de la bonté divine est aussi le serviteur de la justice. — Pour exécuter ses sentences Dieu se sert des anges déchus. — § III. POURQUOI LES BONS sont-ils frappés AUSSI BIEN QUE LES MÉCHANTS ? — Le silence du ciel aux approches du grand châtiment.

M. Maurice Talmeyr a ainsi réduit en miniature le triste tableau qui vient de passer sous les yeux de nos lecteurs :

« Le bien-être, aujourd'hui, dans les classes qui jouissent, c'est-à-dire *dans celles qui décident du sort des pays*, en est arrivé au degré où il devient nécessairement une ivresse. Ce que les inventions industrielles, les perfectionnements de la vie, les ingéniosités du luxe, les facilités d'en-

richissement, la disparition de la conscience et de l'idéal, ont fini par produire partout, comme besoin de béatitude matérielle et d'abdication morale, est inouï. Dans tous les partis et dans tous les mondes, on ne recherche plus que ce qui vous caresse, comme on ne fuit plus que ce qui vous trouble. Dans les salons, les théâtres, les rues, les journaux, les affiches, les mœurs, les conversations, et tout ce qu'on voit, tout ce qu'on lit, tout ce qu'on entend, tout ce qu'on rencontre, c'est le triomphe d'une espèce de sybaritisme à la fois jaloux et confit qui, non seulement ne souffre pas de partage, mais ne veut même pas de dérangement ! »

M. Talmeyr, après avoir dit qu'un tel état amènerait nécessairement la ruine de la société, ajoutait que cette corruption des mœurs était encore aggravée par un orgueil surhumain.

« Avec quoi coïncide la perspective de la plus abominable et de la plus vaste subversion dont on ait encore entendu parler ? Avec les plus grandes prétentions philosophiques, philanthropiques, civilisatrices, pacifiques, et même pacifistes, c'est-à-dire avec la plus délirante poussée d'orgueil qui se soit jamais déclarée ! L'orgueil collectif, comme l'orgueil individuel, ne connaissent plus, à présent, aucune limite. La croyance dans un pouvoir et un génie humain sans bornes, la confiance dans un progrès qui nous donnera, tôt ou tard, la possibilité d'aller dans la lune en omnibus, en même temps que la richesse et la volupté pour tous, l'infatuation personnelle et la conviction de chacun d'être un dieu en chambre, sont aujourd'hui des idées courantes. C'est ce qu'on appelle, je crois, le *surhomme* et la *sur-femme*, à moins que ce ne soit, plutôt, le *sur-niais* et la *sur-dinde !* Sous une forme actuelle et tangible, nous en sommes exactement, dans tous les cas, au point de ces premiers hommes qui s'étaient mis en tête de construire la Tour de Babel. »

M. Talmeyr terminait par cette question :

« Comment donc et pourquoi avec une telle horreur de tout ce qui pourrait seulement gêner nos joies, y mettre un retard ou une ombre, étions-nous entraînés vers la guerre, y marchions-nous à grand train, tout en ayant l'épouvante d'y marcher ? Nos ingénieurs faisaient leurs calculs aussi méthodiques que scientifiques de carnages inouïs, et leurs usines fabriquèrent des machines d'extermination et de manœuvre sans précédent.

» Etait-ce bien une main humaine qui nous poussait à cette guerre sans précédent et ne faut-il pas en reconnaître une autre ? »

Joseph de Maistre avait répondu à cette question :

« Au moment précis amené par les hommes (par leurs désordres), et au moment prescrit par la justice (vengeresse des crimes que ce désordre amène), Dieu s'avance, armé de ses « Verges » et de ses « Flèches », comme dit la Sainte Ecriture. »

Cependant Dieu toujours bon ne voulut point frapper à l'improviste. Nous l'avons vu donner au sujet de chacun des désordres ci-dessus signalés des avertissements retentissants. L'abandon de l'Office divin et la course au plaisir virent plusieurs catastrophes causées par des rencontres de trains chargés des

profanateurs du dimanche. La poursuite effrénée de la richesse en vue de la rivalité dans le luxe jeta dans la ruine la multitude des familles qu'atteignit le Krach de *l'Union générale*. La sécularisation de la charité trouva son expiation dans l'incendie du bazar. Les suites de la profanation de la vie furent hautement dénoncées par les cris de douleur et de désespoir des plus en vue parmi les hommes qui s'y étaient livrés, etc.

Alexandre Dumas attira un jour l'attention de son public sur un fait qu'il exposa ainsi :

« Pour les observateurs, ce qu'on appelle la Providence a des procédés qui devraient commencer à être connus. Quand une société ne voit pas ou ne veut pas voir ce qu'elle doit faire, cette Providence le lui indique d'abord par de petits accidents symptomatiques et facilement remédiables ; puis l'indifférence ou l'aveuglement persistant, elle renouvelle ses indications par des châtiments périodiques, se rapprochant de plus en plus les uns des autres, les accentuant de plus en plus jusqu'à quelque catastrophe d'une démonstration tellement claire, qu'elle ne laisse aucun doute sur la volonté de ladite Providence ».

Les Sodomistes reçurent de ces avertissements, et ils persévérèrent dans leurs désordres. Neuf siècles plus tard les Ninivites devaient se montrer plus sages. Ils n'attendirent même point que les coups préventifs de la justice vinssent les avertir de se mettre à l'abri du châtiment. Ils se convertirent à la voix de Jonas qui vint de la part du Seigneur leur prêcher la pénitence.

Contre les Sodomistes sourds et rebelles, Dieu en fut réduit à employer l'extermination. Il fit tomber sur eux une pluie de soufre et de feu qui embrasa toute la Pentapole et en fit périr tous les habitants sans autre exception que la famille de Loth qui s'était tenue à l'abri du scandale.

La conduite de Dieu, ses ménagements, ses monitions avant de frapper, se montrent ici de façon éclatante. Peu de jours avant de communiquer à Abraham sa pensée sur Sodome, Gomorrhe et les trois villes voisines, et de lui dire que le péché énorme dont elles se souillaient appelait un châtiment exemplaire, une guerre qui eût dû faire réfléchir et amener la conversion fut déclarée aux rois des cités corrompues par la coalition de cinq autres rois. Chodorlahomor et ses alliés battirent les rois de Sodome, Gomorrhe, Adona et Seboïm. Dans leur retraite ceux-ci furent poursuivis de telle sorte qu'ils s'enlisèrent dans les terres que devait couvrir la Mer Morte de ses eaux fétides et ils se

noyèrent dans les puits de bitume qu'ils y rencontrèrent. Les vainqueurs entrèrent dans leurs cités, enlevèrent les vivres qui s'y trouvaient et s'emparèrent de toutes les richesses du pays. Cela ne convertit point les Sodomites. Et c'est pourquoi le feu du ciel vint alors qui les anéantit.

La guerre de 1870, qui ne peut être comparée à celle que nous subissons actuellement et où l'existence même de la France est en jeu, en fut peut-être la prémonition. Nous disons « peut-être », car évidemment on ne peut rien affirmer en ces sortes de choses, qui sont du domaine de la science divine et de la Providence. Quoi qu'il en soit, c'est un fait que nous n'avons point tenu compte de ce qui aurait dû être considéré comme un avertissement et que Dieu ne cesse point de nous prodiguer des leçons qui auraient dû nous rendre attentifs et nous porter à la conversion.

§ I. LES FAITS.

L'histoire compte peu d'époques où les avertissements providentiels ont été aussi frappants et aussi fréquemment renouvelés qu'ils ne le furent avant la guerre qui nous broie depuis 1914. Déjà en 1875, voyant qu'on avait perdu de vue l'invasion et la Commune, la voix de Dieu commença de se faire entendre. La récolte était prête à tomber sous la faux, la saison était douce et souriante ; une pluie de deux jours et un vent du sud soufflant sur la neige des montagnes suffirent pour déchaîner de toutes les hauteurs des torrents d'eau qui firent déborder sur les champs les rivières et les fleuves. Digues, levées, ponts de pierres, rien ne put résister. Les obstacles ne faisaient qu'accroître la violence de l'élément destructeur, entraînant les récoltes, les troupeaux de bœufs et de moutons, les objets mobiliers et nombre de cadavres humains. Après avoir ravagé les campagnes, les eaux entrèrent dans les villes et y causèrent les mêmes désastres. Les vallées de l'Ariège, du Tarn, de la Garonne et de l'Adour, tout le sud-ouest de la France fut ainsi désolé au moment où il y pensait le moins. Deux mille morts, trois mille maisons détruites, deux cent millions de francs de dégâts, tel fut approximativement le bilan de ce fléau.

Monseigneur l'évêque de Toulouse invita ses diocésains à voir en cela un avertissement divin :

« Aux jours des grandes expiations, quand Dieu voulut faire rendre à la France un compte sévère de son orgueil et de ses iniquités, nous fûmes épargnés. Sa bénédiction est descendue abondante sur vos usines, sur vos entreprises, sur vos campagnes... Le peuple à qui de tels biens sont tombés en partage n'a pas voulu être reconnaissant. Aussi la main qui laissait paternellement descendre sur nous ces richesses, s'est un instant fermée, et des hauteurs de la prospérité, nous sommes tombés dans l'abîme de la misère. »

M. Laguet, du Conservatoire de Toulouse, exprima la même pensée dans le *Messager*.

« Quand on considère l'étendue de nos désastres, l'on ne peut s'empêcher de plaindre ceux qui ne virent dans le cataclysme qu'un effet du hasard et ne veulent pas admettre l'intervention de la Providence dans les événements d'ici-bas. La France sceptique avait besoin d'une leçon. Elle est complète : au Nord, la guerre ; dans le Midi l'inondation. »

L'année suivante nouvel avertissement.

Le dimanche 12 mai 1876, se faisaient dans toutes les églises de France les prières demandées par le ministre des cultes à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés. Une tempête brisa en quelques heures des millions d'arbres, ébranla et même arracha de leurs fondements des milliers de maisons ; bien des églises furent découronnées, leurs toitures enlevées, leurs flèches renversées, et bien des personnes emportées par le tourbillon dévastateur parurent inopinément devant leur juge. Cette coïncidence inspira à la *Semaine religieuse de Cambrai* ces réflexions :

« C'est au jour et à l'heure où nous étions prosternés devant les saints autels pour invoquer la miséricorde de Dieu sur la France qui se laisse actuellement emporter à tout vent de doctrine. Dieu n'a-t-il point voulu nous donner un avertissement ? N'a-t-il point voulu susciter devant nos yeux une vision sensible des ravages que les mauvaises doctrines, si elles ne sont point réprimées, produiront infailliblement dans la société : les églises saccagées, les familles dépouillées de leurs biens et peut-être de la vie ? »

En 1880, l'hiver fut extrêmement rigoureux, la Saône, en certains endroits, fut gelée jusqu'au fond, de sorte que l'embouchure produisit l'effet d'une digue s'opposant à l'écoulement des eaux et les accumulait en amont.

Un phénomène plus inquiétant se présenta sur la Loire ;

à 14 kilomètres en amont de Saumur, des glaces épaisses formèrent une sorte de barrage sur lequel vinrent se heurter et s'accumuler tous les blocs de glace que, pendant quarante-huit heures, le fleuve et la rivière ne cessèrent d'amener. Ils formèrent une mer de glace de onze kilomètres de longueur, depuis Varennes jusqu'à Villébernier et, à certains endroits, sur le lit du fleuve, de sept à huit mètres de hauteur. Les eaux de la Loire et de la Vienne ne trouvant plus moyen de s'écouler se creusèrent un nouveau lit dans les parties situées sur la rive gauche de la Loire. L'heure de la débâcle causait les plus vives inquiétudes : on craignait surtout qu'elle ne fût amenée par une hausse des eaux du fleuve ; c'est par centaines que les bourgs, les villages, les hameaux se trouvent dans cette vallée de l'Audun, et c'est par milliers que se chiffreraient les paysans sans asile, ruinés et dépourvus de tout. Pendant un mois et plus, la banquise fut attaquée par le canon, mais inutilement, on dut avoir recours à la dynamite. Grâce à Dieu, les crues furent modérées, le courant médiocre, le désagrégrement successif, et le débit de la banquise put être plus inoffensif qu'il n'avait été prévu et craint [1].

En 1881, dans la nuit du 21 au 22 juillet, une partie de la France subit un tremblement de terre.

A Grenoble, il y a eu six oscillations ; toute la population a été réveillée. — A Mâcon, il y a eu deux secousses très violentes. — A Chalons, cinq secousses. — A Bourg, tous les habitants ont été réveillés en sursaut, les meubles ont été renversés dans diverses maisons. — A Annecy, une double oscillation a mis tous les habitants en émoi. — A Gap, de fortes secousses horizontales, allant du sud au nord, ébranlèrent toutes les maisons ; plusieurs lits, divers meubles d'un certain poids ont été déplacés de 25 centimètres et dans la direction du sud au nord. —

1. A cette occasion, le journal officiel du 16 janvier 1880 fit cette sage observation : « Il est certain que ce phénomène se produisant à une époque où les fleuves étaient abandonnés à eux-mêmes et où la digue de glace pouvait être consolidée par des débris de toute nature, a pu produire des désordres analogues à ceux de Loire et Vienne et pouvant être confondus avec eux. Les géologues qui parlent beaucoup de l'époque glacière et qui la reportent sans sourciller à des centaines de mille ans dans le passé, auraient pu aller méditer sur ce qui se passait sur la Saône et la Loire et se demander si une suite d'hivers semblables à celui de 1880 ne nous ramènerait point à l'époque glacière. »

A Lyon, un grand nombre de personnes effrayées ont sauté à bas de leur lit pour se rendre compte de ce qui arrivait. Les secousses paraissaient aller du nord au sud. Elles ont été particulièrement sensibles à la Croix-Rousse et sur le plateau. Il y a eu un second tremblement de terre dans la nuit du 4 au 5 août, dans la même région, plus violent que le précédent. A Uriage on a ressenti de formidables secousses. La population et les baigneurs étaient terrifiés. — A Saint-Etienne, les secousses étaient accompagnées d'un bruit souterrain qui donnait l'épouvante.

Neuf jours plus tard, la veille de l'Assomption, vers les trois heures du soir, un épouvantable accident est survenu pendant les courses de taureau, dans les nouvelles arènes marseillaises, situées promenades du Prado. Les gradins construits en bois se sont effondrés sous le poids des spectateurs évalués à 2.000 environ. Il y eut 15 morts et 225 blessés, ce qui donne un total de 240 victimes. On signala plus tard des personnes disparues qui ne figurent ni dans la liste des morts ni dans celle des blessés admis aux hôpitaux.

En 1884, l'avertissement fut plus général. Vers la fin de juin, le choléra se déclara à Toulon, Marseille, Nice, Aix. Dix-sept départements furent successivement envahis : les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, l'Ardèche, l'Aude, les Bouches du Rhône, la Corse, la Drôme, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Seine, le Var, Vaucluse et l'Yonne.

L'Académie de Médecine fit observer aux gouvernants que les agglomérations produites dans les villes par « le 14 juillet » et les excès de tout genre dont il est l'occasion pouvaient, en quelques jours, répandre l'épidémie dans la France entière. En conséquence, elle demandait que cette fête fût supprimée cette année. Le gouvernement ne voulut rien entendre.

Cependant tous les Etats de l'Europe prenaient des mesures pour se préserver du fléau, particulièrement l'Italie et l'Espagne. Les frontières furent gardées par des cordons sanitaires et pourvus de lazarets. En France, le gouvernement fit aussi prendre partout des mesures préventives ; mais par une incroyable

contradiction, malgré l'avis répété de l'Académie de Médecine et du Conseil central d'hygiène publique, il ne voulut point renoncer à la fête, dite nationale, qui ne rappelle que des actes de révolte, de trahison, de massacres et de cannibalisme. Le *journal officiel* annonça même les trains de plaisir qui appelaient la foule à Paris. Mais laissons cela, pour porter nos yeux vers un plus beau côté de l'humanité. Aucune maison ne fut plus éprouvée à Marseille que la communauté des Dames de la Retraite. Dieu trouvait là des victimes de choix pour donner cours à sa miséricorde. La *Semaine religieuse* de Marseille leur rendit ce témoignage :

« Il nous est doux de savoir et de dire que ces excellentes religieuses s'étaient offertes en victimes pour obtenir la cessation du choléra, et qu'elles sont mortes en témoignant la plus grande joie d'avoir été exaucées et acceptées par Dieu [2]. »

L'Académie de Médecine qui se réunit tous les mardis, ne s'occupa pour ainsi dire que du fléau, dans la séance du 8 juillet, elle entendit M. le Dr Rochart lui faire cet aveu :

« Ainsi que vous l'ont dit nos collègues, il nous a été impossible de découvrir les fissures par lesquelles le choléra s'est introduit à Toulon. Ils vous ont fait part de nos recherches ; ils vous ont dit qu'il était impossible d'incriminer les transports venus de la Cochinchine, et notamment *la Sarthe*, à moins de renier tout ce qui a été enseigné jusqu'ici en matière d'épidémies. Nous ne saurons probablement jamais comment le choléra s'est introduit dans la cale *du Montebello*. »

Dans la séance du 15, on discuta les précautions à prendre en cas de choléra. Il fut recommandé de se servir de mesures de préservation pour soi et pour sa maison, mais quelles mesures? On ne le dit point ; et cela évidemment parce que l'Académie n'en connaissait point d'efficaces.

Dans la séance du 22 juillet a été discutée la grande question de savoir si le choléra est ou non contagieux. M. le Dr Guérin

---

2. A Naples, où le choléra sévissait avec une grande violence, le roi Humbert, qui s'était rendu dans cette ville, fut accueilli dans la rue de Tolède par le cri : « Grâce, Sire ! » poussé par un peuple immense. Le roi ayant demandé ce qu'ils voulaient, ils répondirent : « Rendez-nous nos madones et nos saints » que les sectaires avaient fait enlever en 1862. La permission fut accordée ; et aussitôt dans toutes les rues de la ville on vit une multitude d'hommes et de femmes appliquant des échelles partout où il restait une trace des niches des saintes images et brisant les cloisons qui les fermaient. D'autres apportant les vierges et images des saints protecteurs pour leur faire reprendre possession de leur domicile après vingt-deux ans d'exil.

plaida la non-contagion. M. le Dr Proust prit la contre-partie ; l'Académie n'osa pas conclure.

Dans la séance du 29, M. Besnier lut une étude sur cette épidémie, sur celles qui s'étaient produites précédemment et sur les rapports qu'elles pouvaient avoir entre elles.

« En ce qui concerne le choléra, *a dit M. Besnier*, il semble que les découvertes modernes soient restées lettre morte. Nous en sommes encore, et pendant la vie et après la mort des individus frappés, à ne pas savoir discerner les cas, à ne connaître ni la cause première de la maladie ni les moyens de la traiter. »

Dans la séance du 5 août, MM. les Drs Straus et Roux, qui avaient fait une étude spéciale du choléra en Egypte, lurent un mémoire où ils combattirent pied à pied et avec grand talent toute la théorie du Dr Koch sur les microbes du choléra qui avait fait tant de bruit.

« Nos procédés, *ont-ils dit*, sont identiques à ceux de M. le Dr Koch ; or pour bon nombre des cas les plus caractérisés nous n'avons pas trouvé les micro-organismes indiqués. »

Après tant de points d'interrogation demeurés sans réponse, il n'y avait, semble-t-il, qu'à reconnaître et à déclarer que le choléra est un fléau de Dieu. On voyait les effets de la maladie dont le principal est la mort, mais la maladie en elle-même restait un mystère.

L'apparition du phylloxéra a été pour les savants un mystère tout semblable. L'un de ceux qui ont le mieux fouillé le domaine de la science et de l'observation en vue de lutter contre cet insecte, cause de ruine pour toutes nos vignes, a fini par poser ces questions auxquelles personne n'a pu répondre :

« Pourquoi le phylloxéra, après être resté sédentaire dans sa région ordinaire pendant vingt, trente, cinquante siècles, s'est-il tout d'un coup avisé, vers 1867, de franchir l'Atlantique et de venir envahir les vignes de l'Europe, et cela avec une activité tellement dévorante que, aujourd'hui, elles sont toutes en danger ? Comment expliquer cette effroyable expansion, après quarante siècles de far-niente absolu ? Je sais qu'on répondra, parce que l'orgueil humain a réponse à tout ; mais je soutiens qu'on ne répondra que par des hypothèses en l'air ; et pour tout esprit réfléchi, le contraste de ces cinquante siècles de repos avec cette invasion de tout un continent en quelques années, sera toujours un mystère poignant. »

Un rédacteur de la *Revue hebdomadaire de Lyon* dit avoir eu cette conversation avec le grand physiologiste Claude Bernard :

« Nous nous promenions dans le clos, tout au bord d'une vieille vigne

qu'il affectionnait tout particulièrement, lorsque j'aperçus quelques ceps amaigris, sans feuilles et presque desséchés.

— Ils sont malades, ces ceps ?

— Oui, le phylloxéra les ronge.

— Mais comment, le phylloxéra se permet de venir jusque chez vous ? Il n'a donc pas peur de votre science ? Si vous vouliez, comme vous auriez vite arrêté les ravages de ce sinistre rongeur !

— Vous croyez ? Et quand bien même je pourrais, avec des moyens scientifiques, tuer le phylloxéra, vous croyez que la vigne s'en porterait mieux ? *Les savants n'ont pas les remèdes suffisants pour rendre à la terre sa fécondité : ils sont là-haut, et le Maître seul les tient à sa disposition.*

Et comme je paraissais tout surpris de voir une pareille doctrine sur les lèvres de mon illustre interlocuteur :

— Je vous étonne, reprit-il ; mais vous ne savez donc pas que la campagne avec son ciel, son air et sa solitude est une chaire où le professeur voit plus juste et raisonne mieux ?

— Vous êtes donc spiritualiste ?

— Je n'ai jamais été autre chose. On peut, en prenant dans mes thèses des phrases éparses, on peut me faire dire ce que l'on veut, mais on ne m'empêchera pas de croire que la nature a des secrets qu'elle garde soigneusement pour elle, en se moquant de ceux qui veulent les scruter ».

L'année 1887 fut marquée par un tremblement de terre qui causa de grands désastres en France comme en Italie. Il commença à se produire à six heures du matin, le mercredi des Cendres[3] alors que finissait l'orgie du carnaval.

A Menton, sur huit cents habitations atteintes, quatre-cent cinquante n'étaient plus bonnes qu'à démolir ; la voûte de l'église paroissiale s'était en partie effondrée au moment où les fidèles venaient d'en sortir. Même accident à l'église de la Conception. Le nombre des balcons et des corniches emportées était incalculable. Une des deux tours du château du Louvre, rue Partourneaux, était emportée. Le pain ayant manqué dans la journée, on fut obligé d'en réquisitionner à Nice. A Cannes et à Monte-Carlo, la panique fut considérable. L'impression fut aussi très vive à Marseille. Dans la nuit de mercredi à jeudi, beaucoup de personnes sont allées coucher à la campagne. Des familles entières ont campé sur les quais, malgré le froid. Douze

3. Ce fut le mercredi des Cendres que les maisons s'ébranlèrent et s'écroulèrent, comme ce fut le mercredi des Cendres que le théâtre de Nice, regorgeant de spectateurs, fut incendié (300 personnes brûlées vives en 1884), comme ce fut le mercredi des Cendres qui vit l'incendie du Casino de Nice en 1885. Ce fut encore le mercredi des Cendres qu'arriva la catastrophe du chemin de fer de Monte-Carlo : mercredi des Cendres, premier jour du Carême, qui n'est plus observé.

mille voyageurs ont quitté Marseille pour se rendre à Paris, à Biarritz ou en Angleterre.

Un très grand nombre de localités du département des Bouches-du-Rhône, furent atteintes. Beaucoup de maisons furent renversées. A Castillon, la majeure partie des maisons se sont écroulées ou menacèrent ruine. Sur 500 habitants, près de 300 se trouvèrent sans asile et sans ressources. On voyait des malheureux pénétrer dans des décombres, sous des murs sur le point de s'effondrer pour retirer quelques aliments enfouis sous des ruines et le plus souvent sans résultat.

D'autres départements du Midi ont encore été frappés. A Briançon, à Sisteron, à Saint-Bonnet, etc., on a également constaté des dégâts.

A Gap, des dommages très sérieux ont été occasionnés, surtout à la maison centrale et à la cathédrale.

Dans les Basses-Alpes, deux maisons se sont écroulées à Entrévaux, dont une de six étages, ensevelissant une femme qu'on a retirée écrasée.

Les églises de Jeaussier et de Larche ont été très endommagées.

La tour du château du Chaffaut s'est effondrée. La voûte de l'église de Moutsier, vieux monument historique des plus remarquables du Midi, a été lézardée.

Nulle part, la panique ne fut plus grande qu'à Nice. On sait que nulle part le carnaval n'est aussi scandaleux. Les masques furent surpris dans la rue. En plusieurs villas on en trouva écrasés sous les ruines du bâtiment où ils avaient dansé ; quelques-uns ont été pris d'une telle épouvante qu'ils sont revenus de Nice à Paris (plus de mille kilomètres) leur habit de pierrot ou de colombine sur le dos. D'autres pierrots, c'est la *Gazette du Midi* qui en fit l'observation, se réfugièrent dans les églises. « Ce que les athées et les débauchés ont prié, dit-elle, c'est indicible. « A genoux ! à genoux, criait-on dans les rues. » Si orgueilleux qu'il soit, l'homme se sent bien petit, en face des grandes forces naturelles qui sont les agents de Dieu. »

A cette occasion, M. Rochefort dit dans son journal :

« Nous ne serions pas fâchés de reprendre l'Alsace et la Lorraine, et Bismarck médite peut-être de nous prendre la Champagne. Qui oserait nous affirmer que dans huits jours, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, Bismarck et nous ne serons pas tous ensemble dans les entrailles de ce globe

terrestre pour la conquête duquel on fabrique tant de canons et on fond tant d'obus, soit à la dynamite, soit à la mélinite, soit à la roburite ? »

Combien peu d'hommes en France tirèrent la conclusion qui sort naturellement de cette observation ? La mort peut être si soudaine et est toujours si menaçante qu'il faut se tenir constamment en mesure de n'avoir point à craindre ses coups.

Quelques semaines plus tard, un affreux sinistre anéantissait à Paris le théâtre de l'Opéra-Comique. Un journal mondain en enregistrant comme tous les autres journaux le *chiffre officiel* des morts et des blessés eut soin d'ajouter : « Je ne crois pas qu'on ose imprimer jamais le *vrai chiffre* des victimes de l'Opéra-Comique. » En cette année, il y eut rien qu'à Paris treize incendies de théâtres. Ces lieux de perdition n'en furent pas moins fréquentés.

Une épouvantable catastrophe se produisit en 1897 dans le département des Vosges. Un réservoir d'eau, d'une capacité de sept millions de mètres cubes, a crevé à cinq heures du matin, projetant cette énorme avalanche dans la vallée, où elle a raviné les terres, emporté les ponts, enlevé les maisons comme des fétus, et, ce qui est plus déplorable encore, noyé les personnes qu'elle y surprenait dans leur sommeil et roulant leurs cadavres.

On a accusé la science qui a construit ce réservoir peu d'années auparavant, et l'on a dit que les ignorants du moyen âge qui ont élevé des cathédrales, savaient, eux, construire des ponts et des digues qui, après cinq, six et sept siècles, résistent toujours ; on a mis en cause l'administration. Il paraît bien, en effet, que, dès le mois de juin 1889, la digue avait fléchi et s'était crevassée. On avait bouché les trous avec des pièces de bois et l'on s'était endormi, laissant toute une population sous une menace continuelle de ruine et de mort.

On a accusé le gouvernement. On a dit qu'il avait lésiné, disputé aux constructeurs un million que ceux-ci déclaraient nécessaire à assurer la solidité de leur œuvre. Mais ce gouvernement qui a besoin de tant de millions pour ses écoles sans Dieu, devrait-il se montrer avare quand il s'agit de sauvegarder des vies humaines et l'avoir de toute une contrée ? M. Ribot a motivé sa loi de spoliation des congrégations reli-

gieuses en disant qu'il lui fallait bien trouver quelque part les cinquante millions nécessaires à l'équilibre du budget. Et voilà qu'avant que sa recette ne soit faite, les cinquante millions lui sont enlevés, en un clin d'œil, dans un désastre épouvantable.

Passons à l'année 1902, car il n'est pas nécessaire de tout dire sur ce sujet pour la conclusion que nous voulons en tirer.

En la fête de l'Ascension, la France se trouvait frappée dans la plus ancienne de ses colonies, l'une de ses plus chères possessions ; elle a voulu la reconquérir chaque fois que les révolutions l'ont arrachée de ses mains, la Martinique. Le volcan a rouvert son cratère, a vomi le feu de ses entrailles et en quelques heures la ville a été réduite en cendres. Quarante mille âmes ont paru devant le tribunal de Dieu. On était là comme chez nous en pleine agitation électorale. En France, la secte faisait un nouvel et puissant effort pour se donner les moyens d'arracher du cœur des Français jusqu'à la dernière racine d'attachement à l'Eglise, et près de la moitié des électeurs se faisaient les complices de ce forfait. A Saint-Pierre de la Martinique, 400 nègres s'étaient déclarés décidés à se livrer à des voies de fait sur les prêtres et les religieuses. Celles-ci, effrayées par les placards menaçants apposés sur les murs de leur couvent, s'étaient mises en prières dans leur chapelle. C'est là que la catastrophe les surprit. Elles y restèrent quarante-huit heures, et en sortirent vivantes, tandis que les personnes habitant les alentours périrent. L'année précédente, à la procession du Saint-Sacrement, le divin Sauveur avait été accueilli par des insultes ordurières, et l'évêque, Mgr de Courmont, s'était hâté de rentrer dans la cathédrale et avait dit que, pour venger l'honneur de son Fils, Dieu rallumerait peut-être les feux qui couvaient aux flancs de la montagne.

M. le Comte de Marolles, rédacteur en chef de la *Corporation*, a joint son témoignage à celui de la *Délivrance* pour affirmer que le Vendredi-Saint, les francs-maçons, après avoir banqueté gras, s'étaient rendus sur le mont Pelé pour y jeter un crucifix, avec toutes sortes d'outrages, à l'endroit où le cratère s'ouvrit quarante-deux jours plus tard [4].

4. Au lendemain d'un autre cataclysme du genre de celui de Saint-Pierre, celui qui détruisit la ville de Messine, en 1908, Edouard Drumont écrivit :

En présence de ces coïncidences si frappantes, le chrétien éclairé par la foi se rappelle que les Saintes-Ecritures s'attachent, de leur première à leur dernière page, de la Genèse à l'Apocalypse, à élever les pensées des témoins de tels désastres au-dessus de l'action des forces naturelles, jusqu'à Dieu qui a ordonné le monde matériel en vue du monde moral et surnaturel, et qui, par sa Providence, appelle les œuvres de l'un à servir à la manifestation et au progrès de l'autre. Le grand docteur de la démocratie chrétienne, l'abbé Naudet, dans la *Justice sociale* du 3 mai, protesta à l'occasion de ce sinistre contre cette manière de voir. Pie X, dans l'allocution prononcée à l'occasion du décret *de tuto* pour la béatification de Jeanne d'Arc, parla autrement :

« Nous avons vraiment besoin de la puissante intercession des Saints, afin que la présente société, lépreuse et paralytique, reconnaisse le mal qu'elle fait et recoure à Dieu pour qu'Il la sauve de la ruine. Ingrate aux bienfaits largement répandus sur elle, sourde aux invitations amoureuses de Celui qui la voudrait voir sur la voie du bien, elle en est arrivée au point de méconnaître Dieu, non seulement dans les grâces dont Il la comble, *mais aussi dans les châtiments dont Il la flagelle* : châtiments regardés comme des phénomènes inexorables de la nature. »

Pie X rangeait donc ouvertement ces sortes de catastrophes parmi les fléaux de Dieu, destinés à punir les péchés du monde[5].

« La catastrophe de Messine est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. C'est comme une répétition préliminaire de la fin du monde, la mise en scène du dernier chapitre du *Maître de la Terre*. Les prédictions des Evangiles sont accomplies, les vertus du ciel sont ébranlées. »

Un autre écrivain, M. Oscar Havard, avait déjà, quelques jours auparavant, exprimé la même pensée :

« Ce qui nous frappe dans les dernières catastrophes, faisait-il observer, c'est non seulement leur fréquence, mais leur aggravation. Les fléaux semblent obéir à la même loi de progression que nos scandales et nos crimes.

» Le comte de Montessus de Balore, l'homme de France, et peut-être du monde entier, qui connaît le mieux les phénomènes sismiques, s'est livré à une enquête qui a porté sur 75.737 tremblements de terre. Or, sur ce chiffre, combien ont eu un aboutissement tragique? Une centaine, et c'est sur la période actuelle que se répartissent les soulèvements les plus meurtriers...

» Il semble que sous le choc de ces explosions tragiques, nous devrions mieux comprendre les avertissements qui s'en dégagent. Il n'en est rien... On se contente de balbutier quelques phrases de commisération banale, sans évoquer le souvenir des paroles évangéliques qui nous annoncent en termes lapidaires ces jours de désolation et de terreur. »

5. En présence des fléaux jetés sur l'Egypte par la verge de Moïse, les magiciens de Pharaon voyant leur impuissance à les conjurer, dirent : *Digitus Dei est hic*. Plus aveugles que ces ministres de Satan sont les chrétiens qui s'obstinent à ne voir dans les avertissements de la Providence que des effets des forces naturelles.

Joseph de Maistre était l'écho de la conscience du genre humain, lorsqu'il écrivait dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg :*

« C'est, à mon avis, très bien, très justement, et même, si vous voulez. très philosophiquement fait d'établir comme un dogme national que tout fléau du ciel est un châtiment ; et quelle société humaine n'a pas cru cela ? Quelle nation antique ou moderne, civilisée ou barbare, n'a pas regardé ces calamités comme l'ouvrage d'une puissance supérieure qu'il était possible d'apaiser ?... On peut et l'on doit assurer, en général, que tout mal physique est un châtiment : et qu'ainsi, ceux que nous appelons les fléaux du ciel, sont nécessairement la suite d'un grand crime national ou de l'accumulation des crimes individuels ; de manière que chacun de ces fléaux pouvait être prévenu, d'abord par une vie meilleure, et ensuite par la prière. »

En 1906, la catastrophe de Courrières, eut un profond retentissement dans tous les cœurs, non seulement dans le Nord mais dans toute la France. De tous les mineurs qui s'y trouvaient au moment où le grisou fit explosion, treize seulement sont sortis vivants de la mine, après un enterrement, peut-on dire, de vingt jours. Méni, qui soutenait leur courage, dit au préfet du Pas-de-Calais : « C'est Dieu, vous pouvez m'en croire, Monsieur le préfet, qui nous a sauvés » ; et ses camarades ont déclaré que durant ces terribles jours, les prières,qu'ils croyaient avoir oubliées, leur revenaient au cœur et sur les lèvres. Ils ajoutèrent : « Ces prières ont été exaucées » ; et ils manifestèrent spontanément le désir de se rendre à Lourdes remercier la Très Sainte Vierge de leur salut, pèlerinage qu'ils accomplirent.

C'était peu de temps après que Jaurès eut annoncé à la tribune que bientôt l'on n'entendrait plus en France « la vieille chanson » de l'espérance chrétienne [6]. Nous n'en aurons bientôt plus besoin, disait-on, car le progrès veut que nous arrivions sous peu à être délivrés de la misère. Or la misère n'est-elle pas irréductible ? Empêcherez-vous jamais les morts et les deuils, les maladies et les souffrances morales, et tous ces mille tourments qui naissent du conflit des passions et qui rongent aussi bien et même mieux, ceux qui ont toutes choses à profusion que ceux qui sont dénués de tout ?

---

6. M. Viviani prononça à la tribune de la Chambre des paroles non moins impies et inhumaines.

En 1907 arrivèrent coup sur coup les nouvelles les plus navrantes : les incendies et les inondations se multipliaient. Dans le Languedoc, déjà si éprouvé par la crise vinicole, les plaines de l'Hérault furent inondées et les vendanges détruites. Puis ce furent les départements voisins. Depuis cinquante ans, nul sinistre analogue n'avait affligé ces populations naguère si prospères.

En septembre 1908, à Paris, le central téléphonique fut détruit par l'incendie. Un cri de détresse, qui n'aurait pas eu de raison, il y a cinquante ans, puisque le téléphone n'était pas inventé, retentit dans Paris et se répercuta en province : plus de communications à la bourse, aux journaux, dans les théâtres, les hôtels, les maisons de commerce, etc. Affaires publiques et privées, plaisirs, commodités, tout est en souffrance ; et l'on se demande ce qui arriverait si... et si... et si...

« Là, dit M. Ch. Mauras, est le défaut de la carapace brillante que s'est donnée l'homme. Certes, elle est brillante. Il a multiplié les inventions, les artifices, tantôt contre la peine du froid ou de la faim, tantôt en raison de la lenteur de ses pieds, des lacunes de sa mémoire, de la faiblesse de son bras. La foudre est son dernier esclave. Qu'inventera-t-il pour se libérer de ce nouveau serviteur et *pour se passer de lui le cas échéant ?* »

Quand est venu par la guerre le règlement de comptes, que tous ces avertissements ne nous ont point fait éviter, toutes les inventions du progrès nous ont manqué à la fois, toutes se sont même tournées contre nous et nous firent souffrir mille fois plus que nous n'en avions jamais joui.

Les débuts de l'année 1909 furent marqués par le tremblement de terre de la Sicile et la destruction de Messine, de Reggio, etc. C'était hors de France, mais au mois de juin, ce fut notre pays, le Midi, qui fut ravagé par le même fléau. Les tremblements de terre signalés depuis deux siècles avaient toujours atteint des pays étrangers : la Sicile, la Calabre, les îles de la Méditerranée, l'Espagne, le Portugal, le Chili, la Colombie, les Antilles, etc. Nous habitions une terre de sécurité, d'où nous compatissions au malheur d'autrui, sans le redouter pour nous-mêmes. « Pourquoi, disait avec des ironies blasphématoires, M. Pelletan, après la catastrophe de Messine, pourquoi la Providence permet-elle ce sinistre là-bas, plutôt que chez nous, les séparés, les révoltés, les mécréants » ? Dieu n'avait

voulu jusque-là nous donner que des avertissements, le châtiment ne devait venir que lorsque sa patience serait épuisée, en 1914. M. Pelletan put cependant faire d'autres réflexions lorsqu'il vit le tremblement de terre secouer sa propre circonscription électorale.

En 1910, ce fut Paris qui fut averti, au lendemain des débats où les élus du suffrage universel venaient d'affirmer leur volonté de prendre de nouvelles mesures, de faire de nouvelles lois pour assurer l'empire de Satan sur les jeunes âmes marquées du caractère des enfants de Dieu. Une inondation vint miner la capitale au point de faire craindre un écroulement dans les égouts et le métropolitain.

La *Semaine religieuse de Cambrai* appela l'attention de ceux qui manifestaient ces craintes sur ce que Brentano avait écrit en 1820 sous la dictée de la vénérable Catherine Emmerich :

« Je vois dans cette grande ville de grandes misères, une affreuse corruption et des abominations horribles. Il me semble que l'on mine en dessous, cette grande ville, qu'elle est près de s'engloutir et qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. »

Ni en 1820, année où ces paroles furent écrites, ni en 1865-1870 où la vie de la Vénérable, écrite par le R. P. Schmœger, rédemptoriste, fut traduite et publiée en français, les égouts qui sillonnent actuellement le sous-sol de Paris n'étaient creusés et la construction du métropolitain n'était pas encore à l'étude. Grâces à Dieu, la catastrophe ainsi annoncée ne s'est point produite. Une fois encore c'est la miséricorde qui a triomphé [6a].

On estima à cinq milliards le chiffre des pertes occasionnées par ces inondations et les travaux de réfection qu'elles nécessitaient [7]. M. Delahaye eut le courage de dire à la séance du

---

6a. A cette occasion il est bon de rappeler 1° que les prédictions, même celles des Saints et des Saintes que l'Eglise a canonisés, ne sont pas nécessairement exemptes d'erreur ; 2° que selon l'observation de saint Thomas d'Aquin (IIa IIæ, q. CLXXIV, a. 1), les prédictions de menace ne se réalisent point toujours. Elles annoncent l'effet qui sortira de telles causes si rien ne survient pour l'empêcher.

7. On a constaté que la seule organisation qui n'ait ni secouru, ni aidé les sinistrés, c'est la Franc-Maçonnerie.

Elle a mieux fait : elle manifesta bien haut son étonnement de ce que les fonds recueillis par la presse n'avaient pas été versés entre ses mains. Elle a même poussé le cynisme et l'odieux jusqu'à baver, par ses jour-journaux, la *Lanterne* entre autres, sur la charité personnifiée par la Croix-

25 janvier au Sénat : « Vous êtes châtié de votre impiété ; et vous craignez de vous humilier devant Dieu. »

Une nouvelle catastrophe nationale nous frappa en septembre 1911, par l'explosion du cuirassé *Liberté*, occasionnant de sérieuses avaries à *La République*, à *La Vérité*, et à *La Démocratie;* et cela au lendemain d'une parade où notre marine, dont tout le monde s'accordait à déplorer la décadence, était présentée au public pleine de force et de splendeur.

Au cours même des manœuvres qui suivirent la revue de Toulon, *Le Saint-Louis* éventra un de ses frères d'escadre, puis ce fut *La Gloire;* le dimanche suivant un accident se produisait sur *La Vérité*, blessant grièvement un maître mécanicien, et le lundi matin, *La Liberté* sautait avec une partie de son équipage [8].

« Est-ce un symbole, demandaient MM. de Cassagnac, que ces catastrophes atteignant des navires dont l'état-civil a été pour ainsi dire laïcisé et dont les noms, au lieu de commémorer des gloires et des hauts faits d'armes, suggèrent l'idée des plus bas mensonges de la politique ? »

Chez les autres nations, il y a des accidents, même des malheurs. On peut affirmer que, dans aucune autre marine, on ne rencontre cette succession effroyable de catastrophes.

§ II. — ECLAIRCISSEMENTS.

A chacun de ces avertissements providentiels, on entendit les jeunes générations formées à l'école sans Dieu, invoquer les lois immuables de la nature pour écarter l'intervention de Dieu. Les gens sensés ne peuvent s'empêcher dans une telle série de malheurs publics, — et nous ne les avons point relevés

---

Rouge, par la comtesse d'Haussonville, par les religieuses qui ont prodigué leur argent, leur temps, leur peine, leurs soins les plus dévoués aux victimes infortunées de l'inondation.

8. Dans tous ces sinistres, l'âme française ne manqua pas de se montrer. Lors de la collision entre *Le Brennus* et *La Framée*, ce dernier vaisseau se coucha instantanément sur le côté, chavira, la quille en l'air, et sombra, entraînant dans le gouffre les hommes qui le montaient. Le commandant Mauduit-Duplessis aurait pu sauver sa vie. Un quartier-maître du *Brennus* parvint avec son embarcation à s'approcher de lui, et lui offrit sa ceinture. Le sauvetage de l'officier était assuré. Il préféra rester à son poste et périr comme le devoir le lui commandait. On l'entendit invoquer Dieu, se tourner vers ses hommes et leur dire : « Courage ! Tâchez de vous sauver. Adieu ! » Et les flots l'engloutirent.

tous, — de réfléchir et de demander s'il n'y a point quelque rapport entre eux et la situation morale et religieuse du pays où ils se produisent, entre les péchés de l'homme et la justice de Dieu. Ils approuvent ces paroles de Mgr Gerbet répondant à ceux qui demandent pourquoi Dieu a-t-il fait le monde ainsi ? Est-ce qu'il n'aurait pu, avec sa puissance et son intelligence infinies, organiser la nature de telle sorte qu'elle n'eût offert que les traces de son infinie bonté ?

« Sans doute il eût été libre de le faire, comme il a été libre de choisir l'ordre actuel. D'où vient donc qu'il a préféré un plan où sa bonté semble, à en juger par les apparences, être en défaut, où elle recule en quelque sorte, pour faire place à quelque chose qui n'est pas elle ?

» La philosophie humaine cherchera tant qu'elle voudra le mot de cette énigme : elle n'en trouvera pas de meilleur que celui qui est suggéré par la foi.

» La foi nous dit que le monde des corps n'a pas sa raison d'être en lui-même et qu'il n'existe qu'en vertu de son rapport au monde des esprits ; que l'ordre matériel est adapté à l'ordre spirituel ; que les combinaisons de l'un sont coordonnées aux convenances de l'autre ; que Dieu a voulu qu'il y eût des tempêtes dans la nature parce qu'il y a de coupables orages dans le cœur de l'homme ; que les fléaux pestilentiels ont été prédestinés à punir les épidémies qui ravagent les âmes ; qu'en un mot, le mal moral, dans sa marche à travers le monde, est condamné à traîner sur ses pas des maux physiques, comme un corps en mouvement traîne son ombre après lui. Dieu a jugé qu'un univers matériel, qui ne serait que le serviteur de sa bonté, serait moins digne de sa sagesse que celui qui est aussi le ministre de sa justice. Nous concevons ainsi que l'absence apparente de sa bonté dans les calamités du monde physique est, au fond, la présence de sa justice dans le monde moral, et que ce qui semble être un désordre particulier n'est en réalité qu'une sublime condition de l'ordre universel.

» Cette doctrine est résumée, sous une forme touchante, dans une prière que l'Eglise a prescrit à ses ministres d'offrir à Dieu dans les temps de mortalité. Elle est conçue en ces termes : « Faites, Seigneur, nous vous en supplions, que l'oblation de ce sacrifice vienne à notre secours, afin que, par sa puissance, elle nous affranchisse de tous nos égarements, et qu'elle nous fasse échapper aux incursions de tout ce qui vient pour nous perdre. » Dans cette prière, l'Eglise a particulièrement pour but de prévenir ou d'arrêter les effets du fléau ; mais elle ne le nomme pas en première ligne, elle nous fait d'abord remonter jusqu'à son principe ; elle demande, avant tout, que nous soyons délivrés de nos péchés, parce qu'elle sait que les meilleures prières contre les maux physiques doivent commencer par reconnaître, avec une humble foi, qu'ils ont leur source première dans les désordres du monde moral, et qu'il faut détourner le cours de la justice pour retrouver celui de la bonté. »

Les lois immuables de la nature ne sont invoquées que par « les primaires ». Les savants, les vrais savants, et parmi eux ceux qui ont le plus illustré le génie humain, parlent plus clair, parlent comme la Bible, et comme les porte-voix de l'Eglise, parce qu'ils savent.

Ils savent que Dieu est le Créateur et le Souverain Maître de toutes choses. Ils savent que Dieu, dans le monde, gouverne les êtres inférieurs par les êtres supérieurs, le monde matériel par les esprits.

Oui, ce sont les anges qui régissent l'univers et ce que l'on appelle lois de la nature n'est que la manifestation de leur activité réglée par la volonté divine.

Dans sa réponse à Baldad, Job, parlant de Dieu, l'appelle : « Celui sous qui se courbent ceux qui portent le monde »[9].

Lorsque Jehovah résolut d'envoyer la peste en Israël en expiation du péché de son roi, la Sainte Ecriture nous montre un ange chargé d'exécuter la sentence. « L'ange, dit-elle, étendait la main pour détruire Jérusalem ; mais Jehovah dit à l'ange qui faisait périr le peuple : « Assez ! Retire maintenant la main ». A la vue de l'ange qui frappait son peuple, David avait dit à Jehovah : « C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui suis coupable, que ta main soit donc sur moi[9bis] ».

Au livre III du traité de la Trinité, chapitre IV, saint Augustin nous dit que « *toute* la nature corporelle est administrée par Dieu avec le concours des anges. » C'est la pensée d'Origène, de saint Grégoire, de saint Thomas d'Aquin, etc.

« Quand Dieu créa les purs esprits, *dit Bossuet*, autant qu'il leur donna de part à son intelligence, autant leur en donna-t-il à son pouvoir : et en les soumettant à sa volonté, il voulut, pour l'ordre du monde, que les natures corporelles et inférieures fussent soumises à la leur, selon les bornes qu'il avait prescrites. Ainsi le monde sensible fut assujetti à sa manière au monde spirituel et intellectuel ; et Dieu fit ce pacte avec la nature corporelle, qu'elle soit unie à la volonté des anges, autant que la volonté des anges, en cela conforme à celle de Dieu, la déterminerait à certains effets. »

Ce ne sont pas seulement les théologiens qui nous disent que les corps sont gouvernés par les esprits. On connaît les paroles de Newton et celles de Clarke, au sujet de la gravitation.

« Newton s'est immortalisé, *observe J. de Maistre*, en rappor-

---

9. Job. IX, 13. Traduction de Bossuet.

9bis. Livre de Samuel, ch. XXIV. S. Grégoire commentant l'Evangile, (XVe sermon) montre le rapport que Dieu a soin d'établir entre le genre des châtiments et le genre des offenses. Il parle des maux qui viendront affliger les hommes avant le jugement dernier et il dit : « Il se produira avant cette consommation des troubles universels ; et nous qui avons par nos péchés abusé de toutes les créatures, nous les verrons servir toutes à notre châtiment, afin que cette parole s'accomplisse : « Toute la terre combattra avec lui contre les insensés. »

tant à la pesanteur des phénomènes qu'on ne s'était jamais avisé de lui attribuer ; mais le laquais du grand homme en savait, sur la *cause* de la pesanteur, autant que son maître. Le principe du mouvement ne peut se trouver dans la matière, et nous portons en nous-mêmes la preuve que le mouvement commence par une volonté. C'est ce que dit Platon : « Le mouvement peut-il avoir un autre principe que cette force qui se meut elle-même ? » (Platon, *De Lege*).

Newton d'ailleurs ne pensait pas autrement. Dans ses lettres théologiques au Dr Bentlig, il dit plus explicitement ce qu'il a dit dans sa philosophie naturelle (Principes mathématiques) : « Lorsque je me sers du mot d'attraction, je n'envisage point cette force physiquement, mais seulement mathématiquement. Que le lecteur se garde donc bien d'imaginer que par ce mot j'entends désigner une cause ou une raison physique, ni que je veuille attribuer aux centres d'attraction des forces réelles et physiques, car je n'envisage dans ce traité que des proportions mathématiques sans m'occuper de la nature des forces et des qualités physiques ».

Clarke, de qui Newton a dit : « Clarke seul me comprend », a fait cette déclaration : « L'attraction peut être l'effet d'une impulsion, mais non certainement matérielle, *impulsu non utique corporeo*. Et dans une note il ajoute : L'attraction n'est certainement pas une action matérielle à distance, mais l'action de quelque cause immatérielle. »

Le monde matériel est donc régi par les anges, à ce point que saint Thomas (q. LII) se demande s'il y a un ange dont la vertu pourrait atteindre par un même acte et comme objet proportionné à sa puissance tout l'univers matériel ? Et il répond : La chose n'est pas impossible en soi. Mais les anges destinés à l'administration du monde matériel étant multiples, chacun d'eux n'a qu'une vertu limitée à certains effets déterminés.

Les anges déchus ont-ils conservé la part qui leur était échue dans le gouvernement du monde ? Saint Paul a décidé la question. Il les appelle encore après leur chute «les vertus des cieux.»

Ils continuent, *observe Bossuet*, à être appelés « Vertus des Cieux » pour nous montrer qu'ils conservent encore dans leur supplice la puissance comme le nom qu'ils avaient par leur nature. Dieu pouvait justement les priver de tous les avantages naturels, *c'est toujours Bossuet qui parle*, il a mieux aimé faire voir, en les leur conservant, que tout le bien de la

nature tournait en supplice à ceux qui en abusent contre Dieu. Ainsi l'intelligence leur est demeurée aussi perçante et aussi sublime que jamais ; et la force de leur volonté à mouvoir les corps, par cette même raison, leur est restée comme des débris de leur effroyable naufrage. Ils ont été condamnés pour leur crime, mais la condamnation divine n'a pas détruit leur nature. Vous croirez peut-être, *dit encore Bossuet*, que leur ruine les a désarmés, et qu'étant tombés de si haut, ils n'ont pu conserver leurs forces entières. Désabusez-vous, chrétiens, tout est entier en eux, excepté leur justice et leur sainteté [10]. »

En parlant ainsi, Bossuet ne fait que répéter saint Jean Chrysostome. Il ajoute : Leur puissance sur le monde matériel est telle que « si Dieu ne retenait leur fureur, nous les verrions agiter ce monde avec la même facilité que nous tournons une petite boule ».

Dieu laissa aux mauvais anges l'exercice de la nature forte et intelligente qu'il leur a donnée ; mais comme l'histoire de Job et celle de David nous en fournissent des exemples, il prend soin de ne pas les laisser user de tout leur pouvoir dans le combat inégal avec la nature inférieure de l'homme mais seulement autant qu'il le leur permet en chaque cas particulier.

Chacun des exécuteurs des justices divines voit sa puissance limitée à certains effets déterminés, et ce n'est que dans les limites de ce pouvoir que les agents spirituels peuvent agir sur la matière. Ces limites peuvent être étendues ou restreintes au gré de la volonté divine, et aussi selon nos mérites ou nos démérites. De même que Satan a demandé à Dieu de pouvoir cribler les Apôtres, il peut lui demander aussi, en punition de nos péchés et de notre ingratitude, de pouvoir troubler les saisons, activer les feux des volcans, etc. ; et Dieu peut trouver dans notre conduite à son égard des motifs de lâcher la bride à sa puissance maligne et malfaisante.

L'Evangile nous rapporte sur la présence dans notre monde des esprits déchus et de l'action qu'ils peuvent y exercer un

---

10. *Elévations sur les mystères*, XXXIIIe semaine, 5e élévation.

Au psaume LXXVII sont rappelés les miracles opérés par Dieu en faveur de son peuple et l'ingratitude de celui-ci.

Puis le psalmiste dit comment les mauvais anges le punirent de ses infidélités :

« Il dévasta leurs vignes par la grêle,
et leurs sycomores par la gelée ;
La grêle tua leur bétail
et la foudre leurs troupeaux.
Il déchaîna contre eux... toute une armée de mauvais anges.
Misit in eos.... immissiones... per angelos malos.

fait bien digne d'attention[11]. Comme Jésus quittait la barque de laquelle il avait apaisé la tempête, un possédé sortit furieux d'un tombeau où il avait établi sa demeure. Jésus commanda à la « légion » qui était dans le corps de ce malheureux d'en sortir. Ces démons prièrent Jésus de ne pas les envoyer dans l'abîme avant le temps, mais de leur permettre d'entrer dans les corps des pourceaux qui étaient là en troupeau. « Allez », leur dit Jésus. Coleridge, dans son commentaire de l'Evangile, dit : Les Saints Pères, dont la doctrine est basée sur l'Ecriture, nous enseignent qu'un grand nombre de ces mauvais esprits, probablement le plus grand nombre, n'ont pas encore été renfermés dans la prison de l'enfer où sera leur demeure pendant l'éternité ; non pas du moins par cet emprisonnement complet et définitif qui doit être leur sort après le jugement dernier, et que dès lors c'est pour eux un contentement relatif d'avoir la permission de hanter l'air et la terre sur laquelle nous vivons. C'est à ce bannissement final dans leur prison éternelle que les démons font allusion dans ce passage de l'Evangile.

On peut dire que cette doctrine a été confirmée au temps où nous sommes, par les Papes et qu'ils s'en sont inspirés pour s'opposer aux fléaux que nos péchés ont attirés sur nous. Par le décret *Urbis et Orbis* du 6 janvier 1884, Léon XIII a ordonné qu'après chaque messe basse le prêtre réciterait à genoux des prières adressées à la très Sainte Vierge, à saint Joseph, aux Saints Apôtres Pierre et Paul et à saint Michel. A la mort de ce pontife, quelques canonistes ayant exprimé la pensée que ce décret tombait avec celui qui l'avait prescrit, le nouveau Pape Pie X en renouvela l'obligation. Or que dit cette prière ? « Saint Michel Archange, soyez notre secours contre la malice et les embûches du diable. Par la vertu divine, repoussez en enfer Satan et les autres esprits mauvais qui sont répandus dans le monde. »

Saint Bernard, parlant de son temps, disait : « Nous avons vu, nous aussi des jours où Dieu n'a épargné ni son peuple ni l'honneur de son nom ; il était provoqué par nos crimes. » Et tandis que ces crimes se multipliaient, nous entendons, nous

11. Matt. VIII, 28-37. — Marc. V, 2-21, — Luc. VIII, 27-40.

aussi, de faux prophètes nous annoncer paix et prospérité, bien mieux le paradis en ce monde. Ce qui est venu, c'est ce que nous avions mérité. « Les jugements de Dieu sont équitables. Ils se justifient par eux-mêmes ».

§ III. — LES BONS ATTEINTS AU MILIEU DES MÉCHANTS.

Les fléaux qui ont précédé la guerre et la guerre elle-même ont soulevé d'autres questions au sujet desquelles le public fut aussi mal endoctriné : Pourquoi l'innocent est-il enveloppé dans la peine portée contre les coupables ? Pourquoi dans les représailles du ciel contre les crimes de la société, ceux qui n'y ont point participé sont-ils frappés aussi bien que les autres ? A cela J. de Maistre a répondu : « Le monde étant gouverné par des lois générales, vous n'avez pas, je crois, la prétention que, si les fondements de la terrasse où nous parlons étaient mis subitement en l'air par quelque ébranlement souterrain, Dieu fût obligé de suspendre en notre faveur les lois de la gravité, parce que cette terrasse porte en ce moment trois hommes qui n'ont jamais ni tué ni volé. Voudriez-vous lorsqu'il grêle que le champ du juste fût épargné ? Voilà un miracle. Mais si par hasard ce juste venait à commettre un crime après la récolte, il faudrait encore qu'elle pourrît dans ses greniers ; voilà un autre miracle. De sorte que chaque instant exigeant un miracle, le miracle deviendrait l'état ordinaire du monde ; c'est-à-dire qu'il ne pourrait plus y avoir de miracle ; que l'exception serait la règle, et le désordre, l'ordre. Exposer de pareilles idées c'est les réfuter suffisamment... Observez cependant que malgré ces lois générales et nécessaires, il s'en faut de beaucoup que la prétendue égalité ait lieu réellement. La loi visible et visiblement juste est que *la plus grande masse de bonheur, même temporel; appartient, non pas à l'homme vertueux, mais à la vertu* [11bis] ».

Ajoutons que les calamités publiques servent aux personnes vertueuses qu'elles atteignent à se sanctifier personnellement et

---

11bis. J. de Maistre. *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Voir tout le *Premier entretien* dont nous ne donnons que quelques lignes.

à obtenir pour leurs frères miséricorde. Tel fut l'holocauste que les religieuses de Marseille firent, lors du choléra qui y sévissait, de leurs personnes sanctifiées par la divine charité, pour le salut de tous.

« Le Seigneur, *a dit magistralement Bossuet*, sait ceux qui sont à lui, et son œil veille toujours sur les justes. Quoiqu'ils soient mêlés parmi les impies, désolés par les mêmes guerres, emportés par les mêmes pestes, battus enfin des mêmes tempêtes, Dieu sait bien démêler les siens de cette confusion générale. Le même feu fait reluire l'or et fumer la paille, et le vin ne se confond pas avec le marc, quoiqu'ils portent tous les deux le poids du même pressoir. Ainsi les mêmes afflictions qui consument les méchants purifient les justes. Quelquefois, cependant, les méchants prospèrent et tâchent de faire rougir l'espérance de l'homme de bien, par l'obtention d'un éclat présent. Disons-leur alors avec le grand Augustin : « O herbe rampante, oserais-tu te comparer à l'arbre fruitier, pendant les rigueurs de l'hiver, sous prétexte qu'il perd sa verdure et que tu conserves la tienne ? Viendra l'ardeur du grand jugement qui te desséchera jusqu'à la racine et fera germer les fruits immortels des arbres que la patience aura cultivés. »

Le propre du châtiment social est de viser directement les sociétés et indirectement les individus. Ceux-ci peuvent donc en être victimes sans aucune faute personnelle. J. de Maistre a fort bien dit dans *ses Soirées* :

« Lorsque Dieu punit une société pour les crimes qu'elle a commis, il fait justice comme nous le faisons nous-mêmes dans ces sortes de cas, sans que personne s'avise de s'en plaindre. Une ville se révolte, elle massacre les représentants du souverain ; elle se défend contre lui, elle est prise. Le prince la fait démanteler et la dépouille de ses privilèges ; personne ne blâmera ce jugement sous le prétexte d'innocents renfermés dans la ville. »

De Maistre se fait ici interrompre par *le Chevalier* qui objecte :

« Permettez-moi de vous le demander : qui empêcherait le bon roi de prendre sous sa protection les habitants de cette ville demeurée fidèle, de les transporter dans quelque province plus heureuse, pour les y faire jouir, je ne dis pas des mêmes privilèges, mais de privilèges encore plus grands et plus dignes de leur fidélité ?

Et le *Comte* réplique :

« C'est précisément ce que Dieu fait, lorsque des innocents périssent dans une catastrophe générale. »

Le ciel est cette province plus heureuse, conférant des privilèges plus grands, plus dignes de la fidélité des justes.

Nous avons entendu des personnes demander pourquoi le Nord de la France était si cruellement ravagé, dévasté, affamé, alors qu'il ne semblait point plus coupable que les autres provinces, et que même il avait montré plus de zèle et de générosité qu'au-

cune autre, peut-être, pour la défense du Souverain-Pontife aux jours de l'invasion de ses Etats et pour son entretien par le Denier de Saint-Pierre ; plus de générosité aussi pour la conservation de la foi chez lui, dans l'éducation chrétienne de ses enfants, et dans toutes les œuvres d'intérêt général pour la catholicité. Voltaire avait déjà posé cette question au sujet du tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

« Lisbonne, qui n'est plus, eut-elle plus de vices, que Paris, plongée dans les délices ? Lisbonne est abîmée, et l'on danse à Paris. »

J. de Maistre répondit :

« Grand Dieu, cet homme voulait-il que le Tout-Puissant convertisse le sol de toutes les grandes villes en places d'exécution ? Ou bien voulait-il que Dieu ne punisse jamais, parce qu'il ne punit pas toujours, et partout, et dans le même moment ? Voltaire avait-il donc reçu la balance divine pour peser les crimes des rois et des individus, et pour assigner ponctuellement l'époque des supplices ? Et qu'aurait-il dit, ce téméraire si, dans le moment où il écrivait ces lignes insensées, au milieu de la ville *plongée dans les délices*, il eût pu voir tout à coup, dans un avenir si peu reculé, le Comité du Salut public, le tribunal révolutionnaire et les longues pages du *Moniteur toutes rouges du sang humain* [12] ? »

La réponse à ces questions et à d'autres semblables est inscrite sur le Calvaire, qui présente à nos méditations dans les plus horribles supplices une victime d'infinie sainteté. Aujourd'hui comme alors il faut que le juste expie pour le pécheur. Celui-là obtient pour celui-ci, des grâces de conversion, et il s'acquiert à lui-même les mérites qui lui vaudront la gloire et la béatitude éternelle.

« Que sont, demande l'Apôtre, les souffrances du temps présent auprès de la gloire à venir qui sera manifestée en nous ? Il n'y a aucune proportion... Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu. Il les a connus d'avance, et il les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils. Il les a appelés, il les a justifiés, et ceux qu'il a justifiés il les a glorifiés [13]. »

Notre génération s'est mise en dehors de ces grandes vérités. Aucun des fléaux relatés ci-dessus, bien qu'ils aient été échelonnés sur quarante années et qu'ils fussent venus avertir et exhorter chacune de nos provinces, l'une après l'autre, n'a pu nous retirer du tourbillon des plaisirs. Chose non moins digne d'observation et qui a été faite par d'autres que nous et avant

---

12. 1778, mort de Voltaire, 1793, règne de Robespierre.
13. S. Paul aux Romains, VIII, 18, 28, 40.

nous. Les écrits périodiques les plus sérieux, même ceux qui se présentent avec le caractère le plus religieux, n'ont point cru devoir tirer de ces événements les conclusions qu'ils comportent. Ils parlèrent de ces tremblements de terre et autres catastrophes comme de choses qui se produisent dans tous les temps et qui n'apportent aucun enseignement, aucun avertissement, aucune exhortation à faire notre examen de conscience. Qu'il en fut ainsi pour un fait particulier, soit ; mais cette succession d'événements désastreux s'étendant sur une longue période ne devait-elle point engager à porter le regard du public vers le sage et divin dispensateur des biens et des maux ?

Notre génération a fermé les yeux, s'est bouché les oreilles, que dis-je ? Ces calamités sont devenues elles-mêmes des occasions, saisies avec empressement, de se procurer de nouveaux plaisirs, de nouveaux moyens de s'étourdir pour se dérober aux lumières de la conscience et s'empêcher de voir le spectre des fins dernières se dresser devant soi. Les choses étant ainsi, il ne restait plus à Dieu d'autre ressource que de laisser se produire, comme le dit Alexandre Dumas, la catastrophe qui apporte une démonstration tellement claire de sa volonté qu'elle ne laisse plus aucun doute.

Cette volonté est que la vie présente soit employée non à jouir, mais à mériter, non à nous livrer au désordre et au péché, mais à nous sanctifier : *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra*[14]. Et comme la France n'est pas seule à s'être dévoyée, mais l'Europe, mais le monde, il fallait que la démonstration de cette volonté fût donnée à tout l'univers par un fait immense qui le rendît attentif d'une extrémité à l'autre et qui en même temps vînt purger la terre de ses souillures. Ce fut la guerre. A partir de 1911, il n'y avait plus eu de nouvelles calamités. « Il s'était fait dans le ciel un silence ». « Dieu s'avance, avait dit J. de Maistre aux débuts des guerres de la Révolution et de l'Empire, Dieu s'avance pour venger l'iniquité que les habitants de l'Europe ont commise contre lui. Laissons s'accomplir la justice de Dieu. Appliquons-nous à comprendre les leçons qu'il s'apprête à nous donner. »

C'est sur la France que le fléau sévit le plus durement[15].

14. Saint Paul aux Thessaloniciens, IV, 3.
15. Si les idées ne sont pas chrétiennes, les mots le sont restés. Parmi ces

Elle a reçu la mission de diriger les autres peuples. Elle les avait dirigés dans les voies de la civilisation chrétienne, et depuis deux siècles elle s'était mise à leur tête dans le retour à la civilisation payenne. Elle ne s'était point contentée de leur donner l'exemple des désordres que nous venons d'exposer ; aux péchés du peuple s'était surajouté le péché national, bien plus grand, bien plus provocateur des vengeances divines, celui dont nous avons maintenant à parler.

---

mots, celui de fléau a une belle signification. *Flagellum* en latin, c'est un fouet. Un fouet n'agit pas de lui seul ; il faut une main qui le tienne, qui l'agite : c'est la main du Maître du monde justement irrité : ce mot est donc tout rayonnant de foi et d'humilité : aussi n'est-ce pas une mince consolation de le rencontrer dans les journaux même les plus impies, qui l'emploient sans se rendre compte de ce qu'il dit.

Les Pourquoi de la Guerre mondiale

LIVRE PREMIER

LA RÉPONSE DE LA JUSTICE DIVINE

II

Culpabilité de la nation

Il est un grand nombre d'hommes qui voient dans ces dures épreuves (1870-1871). un châtiment et un remède aux idées d'orgueil, aux habitudes de cupidité, de luxe, aux excès de naturalisme et de matérialisme qui avaient envahi presque toutes les conditions sociales. Mais à qui vient-il en pensée de se demander si cet effondrement complet d'une grande nation n'aurait pas sa cause dans un grand péché national ?

Mgr Pie. *Instr. past. 31 oct. 1870.*

II. Culpabilité de la nation.

CHAPITRE XII.

L'apostasie de l'Etat.

Crie à plein gosier, ne te retiens pas ;
Fais éclater ta voix comme la tempête,
Et dénonce à mon peuple son péché,
A la maison de Jacob son iniquité.
Is., LVIII, 1.

L'attentat commis par la Convention contre Louis XVI voulut atteindre Jésus-Christ, le Roi des rois. — Les gouvernements qui suivent continuent et aggravent cette apostasie. — C'est une politique de suicide national.

M. Clémenceau a dit un jour :

« Depuis la Révolution nous sommes en révolte contre l'Autorité, divine et humaine, avec qui nous avons, d'un seul coup, réglé un terrible compte le 21 janvier 1793 [1]. »

---

1. Ces paroles furent dites à la tribune en forme de leçon donnée à M. Spuller, alors ministre, qui voulait agir autoritairement, comme le fait maintenant (1918) M. Clémenceau pour notre défense. Celui-ci ajouta :

« Napoléon, Louis XVIII, d'autres qui ont suivi, vainement essayèrent de recoller ce qui fut tranché ce jour-là. Ce n'est pas offenser M. Spuller que de lui faire observer qu'il a moins de prestige, et partant moins de chances de succès encore que ses prédécesseurs. Austerlitz lui manque et la petite fiole de Reims aussi....

» Sachez, Spuller, que vous n'êtes rien que par moi, simple citoyen français, cordonnier, maçon, ramoneur ; qu'il n'y a rien en vous que je n'y aie mis ; et que votre principe d'autorité est un vieux lambeau de pourpre usé dont vous vous parez sans droit. Vous êtes chargé, non de restaurer l'autorité — pour cette besogne j'en aurais pris un autre — mais d'instaurer la liberté. »

Pour restaurer l'*Autorité,* fait dire Clémenceau au peuple de France, j'en aurais pris *un autre.* Lorsque le *pouvoir* aux mains de Clémenceau durant la guerre aura pris fin, le peuple de France verra-t-il qu'il est enfin temps de rentrer dans la soumission à cet autre, à celui qui peut être investi de l'*Autorité,* qui peut être le *chef,* la tête ayant la vertu de faire circuler la vie dans tout le corps social ?

M. Clémenceau a rendu à la France de tels services que son nom ne doit plus être prononcé qu'avec gratitude. Cependant ses paroles et ses actes d'autrefois sont inscrits dans l'histoire de notre temps.

Dans la personne de Louis XVI, les hommes de la Convention voulurent frapper non un homme, ni même un roi quelconque, mais l'autorité du Christ, dont le roi de France était le ministre, de Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à saint Louis, de saint Louis à l'auguste captif du Temple. C'est ce qui fit dire à Robespierre dans son discours du 13 novembre 1792 :

« Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé. Vous n'êtes point des juges ; vous êtes des hommes d'Etat et des représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de *providence nationale* à exercer. Louis doit périr, parce qu'il faut que la patrie vive [2]. »

Qu'elle vive dans l'indépendance qu'elle vient de conquérir, en se mettant en révolte contre *l'Autorité,* toute autorité divine et humaine, c'est en cela que consiste le péché national de la France qui depuis lors s'est aggravé de jour en jour. L'attentat commis contre Louis XVI, atteignit Dieu, souverain Maître des nations et plus directement Notre Seigneur Jésus-Christ dont nos rois se déclaraient n'être que les lieutenants et les sergents.

« Ce n'était point à l'homme, *a écrit Lamennais,* qu'on obéissait en France, mais à Jésus-Christ. Simple exécuteur de ses commandements, le souverain régnait en son nom ; sacré comme lui, aussi longtemps qu'il usait de sa puissance pour maintenir l'ordre établi par le Sauveur-Roi, sans autorité dès qu'il la violait [3]. »

Cette révolte contre Dieu et contre son Christ, non seulement n'a point été rétractée, mais, depuis cinq quarts de siècle, elle est le principal moteur de notre vie nationale. Elle est arrivée sous la troisième république au plus haut point d'insolence, et par conséquent de provocation à la divine Majesté. Faire reconnaître cela, exposer les développements de ce crime et le châtiment qu'il semble avoir appelé est le douloureux devoir qui s'impose à ce point de notre étude.

Donc, aux péchés personnels des Français, péchés si nombreux et si graves est venu se joindre le péché national — péché de l'Etat français, si ce n'est de la nation française.

---

2. Gabourd, *Convention nationale,* tome I, p. 148.
3. *Du progrès de la Révolution,* p. 5.

Ce péché, l'un des plus grands qui puissent être, outrage Dieu plus que tout autre : il n'est pas étonnant qu'il ait appelé un châtiment exemplaire, et que ce châtiment exemplaire soit si dur. Il est moins étonnant encore qu'il soit si prolongé, car en pleine guerre avec l'étranger nos gouvernants nous ont maintenus en guerre avec Dieu. Toute société est une personne morale, un être collectif, voulu par Dieu aussi bien que l'être individuel, puisqu'il a fait l'homme de telle sorte qu'il ne puisse vivre ni même naître, si ce n'est en société. A ce titre les sociétés relèvent du domaine divin comme les personnes. Or, l'Etat français a voulu qu'en fait et même a prétendu qu'en droit, la nation doit se mettre en dehors de la sujétion divine, que l'acte d'adoration lui soit interdit et que l'irréligion soit son état chronique et normal.

L'Etat français va plus loin. Il s'attaque directement à Dieu ; il va jusqu'à vouloir que Dieu ne soit point, ou si l'homme ne peut l'empêcher d'être, que l'on arrive à écarter son nom et son autorité non seulement des lois, des institutions et de toute la vie publique, mais qu'on s'applique à l'arracher de l'âme de tous ceux qui sont sous la main du gouvernement. L'Etat français fait cela, et il fait cela à la face du monde. Il a dit vouloir donner la France en exemple aux autres nations comme pouvant vivre et prospérer sans Dieu et à l'encontre de Dieu. Personne ne niera qu'un tel excès d'impiété et d'audace ne dut appeler sur le coupable un châtiment qui retentisse jusqu'aux confins de la terre et de l'histoire.

Avant l'assassinat de Louis XVI, et même quatorze ans avant sa naissance, en 1740, avait été publié à Cologne un livre intitulé *Réflexions sur l'Apocalypse*. L'auteur montrait le cours que prendraient les idées répandues par les soi-disant philosophes. A la page 176 du tome II, était annoncé ceci : « Le temps où les renégats eux-mêmes obtiendront une existence civile et légale n'est pas éloigné. Il aura lieu dans le siècle prochain ». C'est bien en effet au XIXe siècle que l'hérésie d'abord, puis l'infidélité, puis l'apostasie des renégats obtinrent droit de cité en France. Napoléon Ier mit les sectes protestantes sur le même pied que l'Eglise catholique ; Louis-Philippe fit entrer les Juifs dans cette confusion ; Napoléon III y appela les musul-

mans ; et la troisième République ne voulut être gouvernée que par les Francs-Maçons, ennemis de toute religion, ennemis plus ou moins hypocrites de la Divinité[4]. L'auteur des *Réflexions sur l'Apocalypse* ajoutait : « C'est la France qui donnera la première cet exemple à l'Europe » et il s'écrie : « Quel royaume a jamais été aussi favorisé ? et quel peuple a porté aussi loin l'ingratitude et le mépris de Dieu ? » Il termine en disant : « Mais l'exemple des malheurs que la France attirera sur elle sera capable de faire impression sur les autres parties de l'Europe. » Cela était dit, remarquons-le, dans un livre imprimé en 1740. Cet interprète de l'Apocalypse prophétisait : ce qu'il annonçait se réalise sous nos yeux. Nous avons, socialement parlant, apostasié, nous sommes en spectacle à l'Europe et au monde ; notre châtiment leur est donné en leçon, comme notre apostasie leur a été donnée en exemple.

Le premier pas qui fut fait après Robespierre, hors de la voie tracée par nos ancêtres,et qui conduisit à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à l'école sans Dieu, remonte à 1801. Lorsque Bonaparte voulut rétablir l'ordre dans la société bouleversée par la Révolution, il comprit que pour relever la France, il fallait commencer par restaurer le culte, le culte catholique, car nul autre n'eût été accepté, n'eût pu être offert ou imposé avec chance de succès, n'eût été viable. Or le culte catholique ne pouvait être restauré que par le Pape. Napoléon entama donc avec le Souverain-Pontife des négociations qui aboutirent au Concordat du 15 juillet 1801. La religion catholique restaurée eût dû être comme autrefois la religion de l'Etat. Il semble bien que la chose se présentait ainsi à l'esprit de Bonaparte, lors des premières ouvertures qu'il fit à Pie VI. Mais bientôt, fut-ce de lui-même ou par la suggestion de la secte dont il était tributaire, il se refusa obstinément à rétablir l'antique culte national en tant que culte de l'Etat, bien que laissant aux individualités la liberté d'en pratiquer un autre. Le Pape, pour ne point tout perdre, dut souscrire à cet article : « Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité du peuple français ».

---

4. Dans la pensée et même dans les écrits des initiés, le Grand-Architecte n'est point le Créateur du monde, mais Lucifer, le dieu de la société nouvelle à l'édification de laquelle travaillent les Francs-Maçons.

Il n'y avait dans ces mots que la reconnaissance d'un fait, qui aurait pu ne pas être à ce moment, qui pouvait changer avec le temps, non la reconnaissance du droit que donne à l'Eglise catholique sa divine origine et du privilège unique que cette origine lui confère. Par cette rédaction, le Concordat reconnaissait à l'hérésie et même à l'infidélité, des droits, dans l'Etat, semblables à ceux du catholicisme, à raison du plus ou moins d'importance de la fraction des citoyens qui en faisaient partie. Ces droits semblables devinrent bientôt des droits égaux, malgré l'énorme disproportion du nombre des adhérents ; les droits égaux firent bientôt place à une situation privilégiée sous tous rapports, faite aux protestants et aux juifs, qui restaient toujours en nombre infime, très infime dans la nation. Le gouvernement de Louis-Philippe ne se contenta plus, comme celui de Napoléon Ier, de méconnaître l'institution divine de l'Eglise catholique, il déclara ne point tenir compte de la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ en accordant, dès 1831, et malgré l'article VII de la charte de 1830, des faveurs indues de tout point, aux Juifs qui font profession de la nier et de la blasphémer. Vint enfin la troisième République qui répudia Dieu.

Comme le dit l'auteur des *Réflexions sur l'Apocalypse*, ce crime était plus outrageant pour Dieu, de la part de la France qu'il n'aurait pu l'être de la part d'aucune autre nation, car aucune n'a été favorisée comme elle par le Père des peuples, par leur Rédempteur et par son Eglise.

« A dater du baptême de Clovis, dit Monseigneur Pie, une grande nation, *une autre tribu de Juda* commença dans le monde. » Et un historien, qui n'est pas évêque, qui n'est nullement disposé à voir dans les événements humains l'intervention divine, M. Th. Lavallée reconnaît que « la conversion de Clovis fut un immense événement. « Elle commença, dit-il, la grandeur des Francs et de la Gaule. Dès ce moment, ce pays devint le centre du catholicisme, de la civilisation et du progrès. Dès ce moment, il prit la magistrature de l'Occident qu'il n'a pas cessé d'exercer. »

« Malheur aux peuples qui renient leur passé, » s'est écrié un libre-penseur d'esprit très moderne, M. Viollet-Leduc. « Il n'y a plus d'avenir pour eux ». Et M. Leroy-Beaulieu : « Le jour où la France, pour obéir aux sommations de l'anticléricalisme,

aura lâchement abdiqué ses fonctions de grande nation catholique, ce sera pour nous le signal de la décadence définitive, de l'irrémédiable déchéance préparée par des mains françaises. La politique de l'anticléricalisme est, pour la France, une politique de suicide national. » La troisième République n'a point reculé devant ce suicide. Elle l'a rendu aussi inévitable qu'elle le pouvait, car non seulement, elle a répudié le culte national, la religion qui avait fait la France, qui avait été son âme et sa vie, mais elle a voulu rompre tout lien avec la divinité. Notre Gambetta, notre J. Ferry, notre Paul Bert, notre Viviani [5] et tant d'autres, se sont posés devant le monde comme supérieurs en intelligence et en savoir-faire aux hommes les plus éclairés que le genre humain ait vus et aux plus sages pasteurs qui aient dirigé les peuples. Ils ont déclaré se mettre à l'œuvre pour éteindre les étoiles du ciel et montrer au monde comment une société peut vivre et progresser sans Dieu [6].

« Qui ébranle la religion, a dit Platon dans le dixième livre

---

5. Lorsque M. Poincaré vit les Allemands passer sur le dos de la Belgique pour se jeter sur nous, il ne vit personne à qui il pût remettre avec plus de sûreté les rênes de l'Etat qu'à ce même Viviani. Les réquisitoires de M. Léon Daudet dans l'*Action Française* et les révélations faites devant les tribunaux militaires ont fait connaître les trahisons contre la France, dont se sont rendus coupables ces ennemis de Dieu, Viviani et ceux qui lui succédèrent au pouvoir pendant les premières années de la guerre. M. Poincaré eut alors le courage de remettre les rênes du gouvernement aux mains de Clémenceau qui s'en servit avec le succès que l'on sait pour notre délivrance.

6. « *Nous voulons faire une humanité sans Dieu.* » — Telle est la déclaration qu'un ministre du Cabinet Clémenceau, d'avant la guerre, aurait faite à M. Jaurès.

M. Delahaye l'a dénoncée en 1909 à la tribune et il n'a pas été contredit. On peut donc tenir le propos pour exact.

Tous les actes gouvernementaux et législatifs de ce ministère (lequel du reste n'a fait que suivre la voie où s'étaient signalés ses prédécesseurs et où devaient marcher ses successeurs) établissent, avec la dernière évidence, que la persécution contre toute religion, contre Dieu même, est tout le fond du programme de la république maçonnique.

En 1904 avait eu lieu à Toulouse un congrès radical-socialiste, M. Buisson, président de la Chambre, y prit la parole et il dit : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas un épisode accidentel dans la lutte contre l'Eglise. Ce n'est pas un acte de colère ; *c'est l'achèvement rationnel de l'œuvre de laïcité de l'Etat.* »

Il a ajouté : « *Nous pensons aujourd'hui qu'un peuple peut vivre sans* » *religion ;* nous ne sommes pas des sectaires (!). Ce que nous voulons faire, » *c'est un essai d'organisation définitive du régime qui était contenu dans* » *les prémisses de la Révolution...* »

Rapportant ces paroles, M. Henry Béranger écrivit dans son journal *L'Action :* « Il faut que la Libre-Pensée écrase l'Eglise avant 1906, sinon, c'est l'Eglise qui l'écrasera. »

Nous sommes en 1919. Depuis 1914, Dieu est entré en scène.

des Lois, ébranle les fondements mêmes de toute société. » Et Xénophon : « Les cités et les nations les plus pieuses furent toujours les plus sages et celles qui eurent une plus longue durée [7]. » Le grand capitaine Romain Fabricius, entendant Cynéas se moquer de la divinité en présence de Pyrrhus, s'écria : « Plaise aux dieux que lorsque nos ennemis seront en guerre avec la République, ils suivent cette doctrine. » On aurait pu sans doute entendre des Prussiens faire le même vœu. Faut-il citer les philosophes du XVIIIe siècle, même Voltaire, même Jean-Jacques Rousseau ? Contentons-nous de reproduire un mot de l'un et un mot de l'autre : « Jamais Etat ne fut fondé que la religion ne lui sert de base [8] : « Partout où il y a une société, la religion est absolument nécessaire [9] ». Plus près de nous, M. Guizot, en 1834, donnait cet avertissement :

« Se figure-t-on ce que deviendrait l'homme, les hommes, l'âme humaine et les sociétés humaines, si la religion y était définitivement abolie, si la foi religieuse en disparaissait réellement ? Je ne veux pas me répandre en complaintes inutiles et en pressentiments sinistres ; mais je n'hésite pas à affirmer qu'il n'y a point d'imagination qui puisse se représenter, avec une vérité suffisante, ce qui arriverait en nous et autour de nous, si la place qu'y tiennent les croyances chrétiennes se trouvait tout à coup vide, et leur empire anéanti. Personne ne saurait dire à quel degré d'abaissement et de déréglement tomberait l'humanité. »

Dans ce même livre *Méditations Chrétiennes*, Guizot dit encore :

« Quand l'idée religieuse est chassée de l'esprit d'un peuple, la place qu'elle occupait ne tarde pas à être envahie par une sorte de possession infernale ; à sa suite, le génie et le courage s'évanouissent et l'apostasie est punie par l'abrutissement. »

Dans le même temps, de Tocqueville écrivait : « L'incrédulité a toujours été le prélude des décadences. » Nos pygmées se sont crus assez intelligents et assez forts pour créer et faire vivre une société sans Dieu. Et on les a laissés faire ; que dis-je, on leur a donné, par le mandat législatif, le pouvoir de le faire !

---

7. Apologie de Socrate.
8. *Contrat social,* livre IV, chap. VIII.
9. *Traité dela tolérance,* chap. XX.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

LILIA PEDIBUS DESTRUE. Ce mot d'ordre de la conjuration judeo-maçonnique eut sa première et principale exécution le 21 janvier 1793. La condamnation préalable de Louis XVI par la franc-maçonnerie est maintenant un fait ne laissant plus presque de doute. Parmi les preuves apportées, il y a d'abord le témoignage bien connu mais aussi bien important, vu la qualité du témoin et les circonstances dans lesquelles il a parlé.

Le comte de Haugwitz avait accompagné le roi de Prusse au Congrès tenu à Vérone en 1822 ; on lui demanda un mémoire sur les Sociétés secrètes. On y lit les lignes suivantes : « J'acquis alors la ferme con» viction que le drame commencé en 1788 et 1789, *La Révolution française*, » LE RÉGICIDE AVEC TOUTES SES HORREURS, non seulement avaient été résolus, » mais encore étaient le résultat des associations et des serments... Que » ceux qui connaissent mon cœur et mon intelligence, ajoutait-il, jugent » de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi ».

Le livre fort curieux du conventionnel Mercier PUBLIÉ EN 1771 sous ce titre : *L'an 2240* ou *Rêve s'il en fut jamais*, présente un autre témoignage d'autant plus remarquable qu'il est donné sous forme prophétique. Dans le chapitre intitulé *Pas si éloigné qu'on le pense*, on lit :

« La monarchie n'est plus ; le rateau, la navette, le marteau sont plus » brillants que le sceptre. Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas » *républicain ?* Ce sera l'époque terrible et sanglante d'une guerre civile, » mais le signal de la liberté, remède affreux, mais nécessaire ; *La Bastille* » *est renversée*... Les monastères sont abolis, les moines mariés, le divorce » permis, *le Pape dépossédé de ses Etats*. O Rome que je te hais ! Que » tous les cœurs embrasés d'une juste haine ressentent la même haine » que j'ai pour ton nom ! »

Qui donc avait ainsi renseigné si exactement et si longtemps à l'avance ce soi-disant prophète ?

On lit dans les *Portraits contemporains* de Sainte-Beuve (pages 36-37, Paris, Calmann-Levy, 1832) : « Ballanche, dans l'*Homme sans nom*, a » expliqué le régicide commis par les Conventionnels par l'action d'une » force occulte, mystérieuse, qui s'était emparée de leur volonté et les » avait fait agir comme sous l'empire des puissances du Destin. Il y a » un fond effrayant de réalité, dit Sainte-Beuve, dans une partie de » l'*Homme sans nom*, un fond d'autant plus extraordinaire que M. Bal» lanche l'ignorait tout à fait, lorsqu'il bâtissait idéalement son poème. » Un conventionnel régicide, Lecointe-Puyraveau, des Deux-Sèvres, aurait » pu raconter la séance du vote exactement comme l'Homme sans nom » la raconte. Comme celui-ci, Lecointe-Puyraveau assistait en frémissant » aux votes qui précédaient le sien, il s'agitait sur son banc avec angoisse » et, à chaque suffrage de mort, qu'accueillaient les applaudissements » des tribunes, son voisin, de qui je tiens l'histoire, (M. Daunou) le voyait » pâlir et s'indigner. Il appelait impatiemment son tour et avait hâte de » dire une parole de justice. Son tour arriva, il s'élança à la tribune, » des murmures accueillirent ses premiers votes, puis des menaces ; il se » troubla et par degrés ses paroles changèrent de sens, jusqu'à ce qu'en» fin, comme à l'Homme sans nom, une parole inconnue, une parole qui » n'était pas la sienne, vint se placer sur ses lèvres. Il s'en retourna » égaré à son banc, ayant voté la mort. »

La parole inconnue dont parle Sainte-Beuve, la force mystérieuse que

constate Ballanche sont aujourd'hui en pleine lumière. Un autre conventionnel, Jean Debry, cité dans la lettre de Mgr Besson (Ve *Intermédiaire des chercheurs*, p. 1270, col. 511) a dit plus explicitement que son collègue Puyraveau quelles elles furent. « On me rappela d'un signe le » serment des Loges; les menaces des tribunes achevèrent de me trou- » bler; je votai la mort. »

Le *mystique* Ballanche commenté et développé par le *critique* Sainte-Beuve, voilà une démonstration qui répond aux dispositions d'esprit les plus opposées.

M. de Ségur, ambassadeur de France à Berlin avant le 10 août, a raconté que la dernière fois qu'il vit le célèbre orateur de la Gironde, Vergniaud, celui-ci a signalé avec force les dangers qu'entraînerait pour la France la condamnation de Louis XVI, il a démontré l'affreuse iniquité d'une pareille condamnation et il a terminé par ces paroles : « Moi, » voter la mort de Louis XVI! Non, non, c'est m'insulter que de me » supposer capable d'une action aussi indigne. »

Puisque Vergniaud ne voulait pas voter la mort et qu'il l'a votée cependant, c'est que quelqu'un ou quelque chose la lui a fait voter ; « puisqu'il n'obéissait pas à une conviction dictée par la passion ou par le fanatisme, » c'est qu'il obéissait à une suggestion exercée par une puissance mystérieuse, par une influence cachée. Comme Jean Debry, comme Lecointe-Puyraveau, Vergniaud, en votant la mort de Louis XVI, obéit à la consigne maçonnique, qui lui fut rappelée par un signe suprême, au moment de son vote ; comme eux et comme bien d'autres, qui n'ont pas eu occasion de l'avouer, il subit l'action effroyable que la Maçonnerie réussit à créer autour des votants dans les fatales séances des 16 et 17 janvier 1793.

Et cette action dut s'exercer d'autant plus impérieusement sur Vergniaud que son vote devait être doublement décisif. Il était, en effet, président de la Chambre et le roulement fixé par le sort l'appelait de plus à voter le premier.

« Le vote de Vergniaud », a dit Poujoulat *(Histoire de la Révolution*, p. 337, Tours, Mame, 1857), « fut le signal de la désertion des députés » qui votèrent la mort contre leur conscience. »

On peut trouver d'autres témoignages dans *l'Intermédiaire des chercheurs* qui, à partir de 1898, a poursuivi à ce sujet une discussion qui a duré plusieurs années.

En 1898, le P. Abel, Jésuite jouissant d'une grande renommée dans toute l'Autriche, fit dans la cathédrale de Vienne des conférences pour hommes. L'une d'elles avait pour sujet l'action maçonnique. Devant une foule considérable, le P. Abel s'exprima ainsi :

« ... Et ne croyez pas, chers messieurs, que l'influence de la Franc- » Maçonnerie ne s'exerce que contre l'Eglise. Elle n'épargne pas davantage » la société civile. En voulez-vous un exemple ? Le voici : En 1784, il y » eut à Francfort une réunion extraordinaire de la *Grande Loge Eclec- » tique ;* un des membres mit aux voix la condamnation à mort de » Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme » s'appelait Abel : c'était mon grand-père ».

Le lendemain le journal juif *La Nouvelle Presse* cita le fait sous ce titre qui marquait bien son intention : « Piété filiale ». A la conférence suivante, le P. Abel répondit : « je vous dirai, chers messieurs, que mon » père en mourant, m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je

» m'applique à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je » n'avais pas à exécuter cette prescription du testament de mon père, du » 13 juillet 1870, je ne parlerais pas comme je le fais. Je ne crains donc » pas de l'avouer : il a été commis des fautes dans ma famille, et je suis » heureux de travailler pour ma part à les réparer, quoi qu'en puissent » dire les juifs et les francs-maçons. »

Lors de l'enquête dont nous venons de parler, *l'Intermédiaire du chercheur* publia le témoignage écrit que lui envoya le P. Abel. Il y est dit que le 13 juillet 1870 son père vint le voir au parloir du collège de Kalsburg (près de Vienne) et lui dit :

« La miséricorde divine m'ayant ramené en 1841, sur la voie de la religion, il me reste encore à m'acquitter d'une grande dette. C'est pourquoi je désire qu'un jour, après ton ordination sacerdotale, tu puisses publier mes confidences, afin d'éclairer les foules ignorantes sur le vrai but de la Franc-Maçonnerie, et de la combattre efficacement. Au congrès de la Franc-Maçonnerie, le grand-maître de la loge de Wetzlar, ton grand-père proposa l'assassinat de Louis XVI et de Gustave III de Suède. Cette proposition fut acceptée et deux F.:. Bode et Knigg furent envoyés à Paris et à Stockolm avec le mandat d'exciter les loges des deux pays à l'exécution du plan général tracé pour la Révolution. » Dans cette même communication à *l'Intermédiaire du chercheur*, le P. Abel dit que son grand-père, professeur de droit à Wetzlar fut chargé par les chefs des *Illuminés* de propager le joséphisme dans les pays catholiques de l'Allemagne. En 1808 il fut appelé à la célèbre université de Landshut (Bavière) avec mission de travailler à la propagande des idées maçonniques. Le P. Abel est fils du fameux ministre de Bavière, qui, bien qu'agent du parti prusso-maçonnique en ce pays, refusa de signer un acte d'indigénat pour la danseuse Lola Montis que le roi voulait créer comtesse. Il fut congédié. Il se convertit à la suite de la mort de sa femme et devint ce que l'on appelle un ultra-montain, un clérical.

Que la Franc-Maçonnerie dans ses conciliabules ait résolu plusieurs années à l'avance la mort de Louis XVI, qu'elle ait pris de longue main ses mesures pour que la sentence fût exécutée, qu'elle ait exigé et surveillé le vote de ses adeptes lorsque vint l'heure de prononcer la condamnation, rien de tout cela ne peut étonner celui qui sait ce que la Franc-Maçonnerie s'est proposée dès ses premiers jours et l'importance qu'avait pour le but à atteindre, la sentence de mort, puis le jugement solennel et l'exécution sous les yeux de tous les peuples de celui qui personnifiait le plus hautement la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, sacré par Lui, professant n'être que son lieutenant et son sergent et régnant en son nom.

C'est ce que Robespierre a fait entendre lorsqu'il a dit aux juges : « Vous n'avez point à rendre une sentence pour ou contre un homme, mais un acte de providence nationale à exercer. » C'est-à-dire, vous avez à pourvoir à ce que la nation soit désormais affranchie de l'Autorité de Dieu et de son Christ.

CHAPITRE XIII.

Premiers actes d'apostasie de la 3e République.

> « *Il n'est maintenant, et il ne peut y avoir que deux thèses en présence : la thèse de l'autorité (qui implique Dieu) avec toutes ses conséquences, et la thèse de la liberté (qui implique l'homme sans Dieu) avec les siennes. Quant à l'entre-deux, y a-t-il un front assez obtus d'impénitence finale et de stupidité pour s'élever encore, après tant d'années d'expérience, en faveur de l'entre-deux ; et le juste milieu, comme mot et comme chose, ne s'est-il pas irrémédiablement perdu dans un vaste mépris ? Je dis plus ; je dis qu'il n'y a que cela qui s'entende. Le reste n'est qu'entortillements, complications, confusions, obscurités, problèmes. Tous ces rebâtisseurs de mondes, tous ces architectes d'utopies qui s'en viennent nous construire, sur la table rase d'une feuille de papier, leur petit échiquier social, nous les avons vus, nous les avons entendus, nous les avons discutés, et la discussion dure encore.* »
>
> De Barbey d'Aurevilly.

L'appel à la protection divine effacé des monnaies. — Le serment judiciaire supprimé. — L'image du Christ enlevée des tribunaux, des cimetières, des routes, des écoles. — Récompense nationale donnée à l'auteur de ce dernier crime. — Les mourants privés des Sacrements dans les hôpitaux. — Outrage au Christ chaque Vendredi-Saint devant toutes les nations.

Dans l'exposé de la situation faite à l'Eglise de France que les cardinaux français adressèrent le 16 janvier 1892 au gouvernement de la République, ils durent constater ceci :

« L'athéisme *pratique est devenu la règle d'action de quiconque en France porte un titre officiel et la loi de tout ce qui se fait au nom de l'Etat*[1]. »

C'est ce que doivent dérouler les pages suivantes. Elles justifient la conduite de Dieu à notre égard et feront voir le second et plus grave côté du Pourquoi pénal de la guerre actuelle.

La secte se mit à l'œuvre dès 1872. L'année qui suivit les grandes leçons de la guerre et de la Commune vit les deux France, la France catholique et la France maçonnique, s'efforcer l'une et l'autre de prendre la direction de nos destinées et de préparer l'avenir. Tandis que l'Assemblée nationale, issue des entrailles de la vraie France, de la France traditionnelle, demandait aux évêques de prescrire des prières publiques pour appeler la miséricorde de Dieu sur notre pays; à l'opposé, M. Thiers, qui avait fait à la secte cette promesse : « J'appartiendrai toujours au parti de la Révolution[2] », aurait voulu que les nouvelles pièces de cinq francs qui devaient être frappées de 1873 à 1875 pour 290 millions, ne portassent plus sur le cordon, la légende « Dieu protège la France[3] ».

---

1. Je suis athée, a dit M. Schœlcher au Sénat.

Bossuet répond :

« La terre porte peu de pareils monstres ; les idolâtres eux-mêmes ont les athées en horreur. Et lorsque, dans la lumière du christianisme, on en découvre quelqu'un, on doit en estimer la rencontre malheureuse et abominable. » Et Cuvier aurait pu redire à M. Schœlcher ce qu'il dit en pleine Académie, le 15 Messidor, an VIII : « Les athées ne peuvent être que des fous ou des fripons. »

2. C'est ce que M. Michel de Bourges a rappelé à M. Thiers lui-même, dans le 15e bureau de l'Assemblée nationale, en 1849. « Tous deux élèves en droit, dit-il, nous jurâmes, M. Thiers et moi : HAINE A LA MONARCHIE, avec cette circonstance assez piquante : M. Thiers tenait le crucifix quand j'ai prêté serment, et je tenais le même crucifix quand M. Thiers a juré : haine à la monarchie ». C'est dans une vente de carbonari que ce serment fut ainsi fait. »

En 1849, *Le Crédit*, la *Presse*, l'*Opinion publique* enregistrèrent ce souvenir. En 1872, *La Provence* (journal d'Aix) a rappelé longuement ce fait et d'autres semblables, alors que M. Thiers était président de la République, et que, dans cette ville, ses nombreux amis surveillaient avec soin tout ce qui était écrit sur lui.

Parmi les autres faits alors rappelés, citons celui-ci : Le 17 janvier 1848, M. Thiers prononça ces paroles à la Chambre : « Je ne suis pas radical, les radicaux le savent bien. Mais entendez bien mon sentiment : « JE SUIS DU PARTI DE LA RÉVOLUTION TANT EN FRANCE QU'EN EUROPE... JE SERAI TOUJOURS DU PARTI DE LA RÉVOLUTION. »

3. Une nouvelle monnaie anglaise à l'effigie d'Edouard VII fut mise en circulation au commencement de son règne. Autour du profil du monarque, on voit l'inscription que voici : Edwardus VII. D. G. Britt : Omn : Rex,

Dieu protège la France ! ce cri sur nos pièces de monnaie était une action de grâces et une prière ; actions de grâces pour le passé si plein des bontés divines sur notre pays, et prière pour le présent et pour l'avenir. La République voulait se soustraire à toute reconnaissance et étaler aux yeux du monde le dédain qu'elle avait pour le secours divin. Entre autres journaux, *Le Télégraphe* fit entendre cette protestation :

« Certes, si jamais la France a eu besoin de la protection de Dieu, c'est de nos jours : alors que tous les principes sont méconnus, que l'invasion étrangère a mordu le territoire national, que la guerre civile est fomentée par de faux patriotes, que les classes laborieuses sont excitées par les plus détestables influences, que l'ordre social est sérieusement ébranlé. Si la vieille devise française disparaît de nos monnaies, qu'elle se grave plus profondément dans le cœur des hommes qui aiment vraiment leur pays. Oui, que Dieu protège la France ! »

D'autres protestations se firent-elles entendre ? Les membres de la droite, du suffrage desquels M. Thiers avait besoin, obtinrent-ils que son désir ne fût point mis à exécution ? Toujours est-il que les écus frappés postérieurement continuèrent à porter la devise condamnée. La monnaie d'argent, en vertu de l'Union latine qui limite pour chaque pays contractant le nombre de pièces qu'il peut mettre en circulation, ne peut être frappée qu'avec le consentement des autres Puissances. Ce consentement ne fut point renouvelé depuis 1873 ; c'est pourquoi nos pièces de cinq francs portent toujours la devise chrétienne.

Il n'en est point de même pour les pièces d'or qui, elles ne sont pas soumises aux conventions faites avec les Puissances étrangères. L'effigie de Napoléon III disparut dès 1871 et fut remplacée par le génie qui fit place pendant quelque temps à l'effigie de la République au bonnet phrygien, pour reparaître ensuite avec le coq. En 1907 on vit le bonnet phrygien à l'avers et le coq au revers. Des combinaisons différentes furent prises au cours des dernières années. Mais jusqu'en 1905 inclusivement, la mention, « Dieu protège la France », fut maintenue. Elle disparut de la frappe de 1906, et définitivement selon la

---

F. D. Ind. : Imp. Ces signes doivent se lire : Edwardus VII Dei Gratia Britanniarum Omnium Rex, Fidei Defensor, Indiarum Imperator, ce qui veut dire : Edouard VII, par la grâce de Dieu, roi de toutes les Bretagnes, défenseur de la foi, empereur des Indes. Le titre de défenseur de la foi avait été accordé par le Pape à Henri VIII, alors qu'il était encore catholique.

Les rois d'Angleterre s'en glorifient toujours, bien que n'y ayant plus droit.

pensée de nos gouvernants. Espérons cependant que se réalisera le vœu ou la prophétie de J. de Maistre : « la Révolution sera achevée, » disait-il, lorsque reparaîtra sur les monnaies l'antique devise de Constantin adoptée par nos rois : CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT : *toto orbe terrarum*[4]. Puisse ce cri de triomphe de Jésus sur ses ennemis, celui de la Sainte Eglise sur la synagogue de Satan, éclater bientôt en France et de là sur toute la terre !

A partir donc de 1906 jusqu'en 1914, on nous fit lire sur la tranche de nos louis: « Liberté, Egalité, Fraternité.» Cette devise fut quand même retenue sur le revers en plus gros caractères ; afin que personne n'ignorât que si la République s'appliquait de jour en jour, par ses lois, ses décrets et ses actes, à étouffer ces trois divinités, elle voulait en conserver l'enseigne.

C'est un décret de M. Caillaux, alors ministre des finances, contresigné par M. Fallières, président de la République, qui ordonna de faire ce changement. Le convent des loges de France en avait ainsi décidé dans sa séance du 22 septembre et, comme toujours, nos gouvernants s'empressaient de lui obéir.

Des réclamations furent vainement adressées par des collectionneurs et des numismates, disant que la monnaie de tous les peuples se modifie sans doute avec les révolutions politiques et sociales, mais que cependant elle doit offrir une suite, une idée d'ensemble, que la monnaie française avait conservé jusqu'ici la marque de la foi religieuse de la nation et qu'elle devait la garder.

Durant trois ans et plus, la question avait été agitée dans les hautes sphères politiques et administratives. Que la devise chrétienne fût une constatation ou un souhait de la protection divine sur la France, c'était toujours une adhésion gouvernementale au dogme de l'existence de Dieu ; mais cette adhésion, on n'en voulait pas, n'était-elle pas contraire aux grands principes de neutralité et de laïcisation qui sont à la base même de notre constitution et de notre législation athées ?

Rien ne pouvait mieux marquer l'esprit de la Révolution et son zèle à faire des prosélytes d'athéisme que ce « fi » de la protec-

---

4. Dans ses révélations à sainte Marguerite-Marie, Notre Seigneur donna cette affirmation : « Je régnerai malgré mes ennemis ».

tion divine affiché sur l'objet le plus usuel : la monnaie, et portant le plus hautement le sceau de la puissance publique.

Sur ces entrefaites avait lieu le recensement de la population. A l'avis usité jusque-là : « Indiquer si l'individu recensé appartient aux cultes : catholique, calviniste, luthérien, autres cultes protestants, israélite, cultes divers » on avait ajouté ceci : « déclarant ne suivre aucun culte ». C'était faire savoir à chacun qu'il peut faire partie de la société française en se déclarant légalement athée ; c'était encourager à faire cette déclaration [5].

On chercha les moyens de l'y contraindre.

Le serment judiciaire restait pour constater aux yeux du public l'existence du souverain Maître. Le témoin appelait, pour répondre devant les juges de la véracité de sa déposition, Celui qui connaît tout, qui est la vérité même et qui ne laisse point le faux témoignage impuni. Cet acte était chose vraiment nécessaire. Quand les lois mettent à la merci d'un homme, témoin ou juré, la liberté, la fortune, l'honneur et la vie des citoyens, le moins que l'on puisse exiger, c'est que cet homme offre des garanties, sinon d'intelligence, du moins de bonne foi, de conscience et d'impartialité. C'est en vue d'assurer, autant que possible, cette garantie aux justiciables que le Code d'instruction criminelle, article 312, imposait aux membres du jury, devant les cours d'assises, la formule du serment :

« Je *jure* et promets *devant Dieu* et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre l'accusé, de ne trahir ni ses intérêts ni ceux de la société, de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection, de me décider, *suivant ma conscience* et mon intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre. »

5. La plus récente statistique officielle sur la religion des Français date de 1881, c'est alors que les agents publics ont, pour la dernière fois, interrogé les habitants sur leur culte. 37.800.000 personnes se déclarèrent catholiques ; 85.000 citoyens ou citoyennes seulement inscrivirent, sur leur feuille de recensement, *néant* ou *libre-penseur*.

On ne peut dire que cette réponse ait été enlevée par surprise. Les feuilles de recensement ont été déposées dans les familles ; elles y sont restées plusieurs jours, laissant toute liberté à la réflexion, et ce sont les personnes interrogées qui ont écrit elles-mêmes leur profession de foi : trente-sept millions huit cent mille six cents se sont déclarées catholiques ; quatre-vingt-cinq mille libres-penseuses.

Voyant cela, la République maçonnique, qui méditait déjà l'acte d'apostasie qu'elle voulait perpétrer, effaça, des feuilles du recensement qui suivit, la rubrique : *culte* ou *religion*.

Lorsque M. Guyot-Dessaigne devint ministre de la justice, obéissant, lui aussi aux Loges qui l'avaient élevé à cette situation, il déposa sur le bureau de la Chambre, dès la première séance de la session, un projet de loi, modifiant les articles 322 et 348 du Code d'instruction criminelle. « Désormais les jurés ne devront plus prêter serment devant Dieu et devant les hommes », mais « sur leur honneur et sur leur conscience. »

Déjà auparavant les crucifix avaient été enlevés — un Vendredi-Saint précisément — des salles où les tribunaux et les cours d'assises tiennent audience. Après l'emblème, peint ou sculpté de l'Homme-Dieu, Rédempteur et souverain Juge, c'était le nom même de Dieu et sa présence dans la pensée des juges, des coupables et des témoins que la suppression du serment faisait disparaître. Un ancien magistrat, M. Nicolas, a dit éloquemment le rôle auguste et préservateur, consolant et fortifiant que le nom de Dieu et l'image du divin Crucifié remplissaient dans les tribunaux, et que la République faisait ainsi disparaître.

« Devant toutes les tortures et les souffrances dont les débats criminels déroulent ordinairement le tableau, quoi de plus fortifiant et de plus ennoblissant que l'image de la résignation sublime de Celui qui a été si justement appelé l'Homme des douleurs ! Devant toute l'insuffisance, toute l'imperfection et tout le danger de l'instruction par témoignage, quel secours épurateur ne trouve-t-on pas, quel contrôle et quelle épreuve dans la présence sensible de ce grand Témoin des témoins ! Quel levier dans les mains du président pour remuer les consciences et en délivrer la vérité, et, pour les jurés, quel appel à l'humanité, à la défiance et à la circonspection que ce tableau du Juste, de l'Irréprochable attaché sur l'échafaud de la croix par la cruauté, la faiblesse et la prévention des hommes ! Et enfin, pour le héros de ces horribles drames, pour l'accusé, s'il est innocent, quel appui ! S'il est coupable, quelle voie de repentir, le repentir qui, aux yeux des hommes comme aux yeux de Dieu, est souvent apprécié comme une seconde innocence ! Et enfin, s'il est coupable sans atténuation, sans excuse, fût-il un monstre, n'est-il pas un être souffrant, n'est-il pas un homme, et ne devient-il pas un objet de pitié à ce moment terrible, plus terrible que le supplice réel et que la mort, à ce moment dont toutes les minutes sont des siècles, où, en présence de toute la société soulevée, il voit se dissiper ses dernières lueurs d'espérance, et, abandonné de tous, il tombe sous le foudre vengeur de la loi ? Alors, au lieu de le laisser se rouler dans les convulsions de son désespoir, n'est-il pas bien de lui ouvrir une large voie de soulagement dans le sein d'un Dieu qui a témoigné qu'il savait compatir aux souffrances humaines en les partageant, et peut-on sans cruauté lui retirer ce dernier compagnon d'infortune, qui, tandis que toute la nature humaine le repousse et lui crie : « Tu es flétri, tu es maudit ! l'ignominie, la mort sur toi ! » semble lui dire, comme autrefois au scélérat qui partagea son supplice : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le ciel ? »

La croix du divin Rédempteur n'était pas moins consolante, plantée au centre des cimetières, ni moins inspiratrice de bonnes pensées et de nobles sentiments sur les chemins publics. L'Etat la fit également disparaître là où il pouvait commander et engagea les municipalités et les préfectures à imiter son impiété.

Le préfet de Paris, Hérold, alla plus loin encore, et donna aux instituteurs le signal de décrocher les crucifix des murs des écoles. Il fit accomplir ce forfait, aux heures de classe, sous les yeux des enfants. Une série de questions adressées au gouvernement, par M. Buffet, sénateur, mit cette infamie en pleine lumière.

« Est-il vrai, que le Jeudi 9 décembre 1880 et les jours suivants, des agents de l'administration se sont rendus dans les écoles laïques et publiques de garçons et de filles de la ville de Paris, et en aient enlevé tous les crucifix, les statues de la Vierge et tous les emblèmes religieux ?

» Est-il vrai que cet enlèvement ait eu lieu, non de nuit comme l'ont dit certains journaux, quoique la nuit soit bien le moment à choisir pour de pareils attentats (Rumeur à gauche), mais toute la journée, pendant la durée des classes et en présence des élèves ?

» Est-il vrai que cette opération ait eu lieu, non comme l'exécution de la laïcisation illégale des écoles, mais comme un outrage au droit, à la foi des élèves catholiques et de leurs familles ? (Très bien ! à droite.)

» Est-il vrai que dans certaines écoles l'on a enlevé les crucifix avec des bâtons munis de crochets, et que plusieurs sont tombés et ont été brisés sous les yeux des élèves ?

» Est-il vrai que ces emblèmes religieux aient été enlevés et jetés pêle-mêle dans une voiture de déménagement qui stationnait à la porte de l'école ?

» Est-il vrai que cet enlèvement ait causé, chez les élèves, chez les instituteurs, une émotion bien légitime qui a été jusqu'aux larmes ?

» Est-il vrai que des instituteurs aient refusé de laisser faire pareille chose devant leurs élèves ?

» Est-il vrai que les familles aient protesté, avec indignation, contre ces actes qui constituent une violation de la loi et dont les auteurs ont encouru les dispositions du Code pénal ?

» Est-il vrai que ces emblèmes aient été jetés dans les magasins où se trouve le mobilier scolaire et laissés dans un coin où on a pu les voir ? »

Le gouvernement n'a pu qu'avouer son sacrilège [6]. Mais il

6. Il l'étendit à toute la France. Dans toutes les écoles publiques, même celles tenues par des religieux ou des religieuses, les Crucifix et les Madones durent disparaître. Lorsque ceux-ci ne les soustrayaient point aux yeux des enfants, ils étaient violemment enlevés, malgré les protestations de la population.

A la Boissière-sur-Evre (Maine-et-Loire), pour nous en tenir à un seul fait, on put voir, photographiés, deux crucifix, dans l'état où les avaient mis les « sans-Dieu » qui les avaient enlevés des deux écoles. Les christs, odieusement mutilés, furent exposés à l'église sur le coussin où le Conseil municipal les avait recueillis.

Au dos de la photographie, on reproduisit l'autographe du procès-verbal,

était bien loin de s'en repentir ; la preuve en est dans la récompense qu'il donna à M. Hérold pour le remercier de son exploit. La République le décora, elle lui donna le cordon d'officier de la Légion d'honneur... Honneur ! Le pauvre homme mourut peu de jours après ; et la République, à son enterrement civil, déploya « tous les honneurs administratifs et militaires, avec une pompe inusitée ». C'est le journal de Gambetta qui en fit la remarque. Cinq mille soldats durent, par ordre, prêter leur concours à cet acte public de la glorification de l'athéisme et du matérialisme.

« Plus d'immortalité de l'âme, *écrivit M. Rochefort, revenant de cette leçon donnée à la foule*, plus de jugement dernier, plus de paradis, plus de créateur : la matière incréée d'où le corps est sorti et dans laquelle il retourne, voilà les théories qu'ont sanctionnées les sénateurs, députés, grands dignitaires et personnages officiels qui se sont rangés autour de la tombe de M. Hérold. »

On sait que ce scandaleux enseignement fut renouvelé à la mort de Gambetta, de Jules Ferry, de Paul Bert, de Zola, de Berteaux, etc., de tous ceux, en un mot, qui se distinguèrent par leur zèle à se servir de leur situation politique ou de leurs fonctions pour faire entrer l'athéisme dans l'âme du peuple [7].

Les leçons de matérialisme données au peuple par les grands enterrements civils devaient être suivies de l'emploi de la force pour faire mourir les gens en bête dans les hôpitaux. Cela ne manqua point. Lorsque ce même Hérold fit sa circulaire du 23 avril 1879, une question fut posée au Ministre de l'Intérieur par M. le député Bérenger qui établit, avec preuves à l'appui que, sur 22.000 malades qui avaient passé dans les hôpitaux de Paris pendant les trois derniers mois, 15.000 s'étaient déclarés catholiques et avaient demandé à recevoir le prêtre

---

signé des onze conseillers et légalisé par le maire qui établissait les faits et les responsabilités. Ce procès-verbal constatait que, pendant la mutilation, deux gendarmes montaient la garde à la porte de l'école, revolver au poing.

Le christ, exposé à l'église, reçut sur ses pieds broyés les baisers des paroissiens et leurs réparations.

7. Nos gouvernants démocrates font des décrets pour abolir les hommages que tout peuple rend à Dieu, mais ils ont soin de s'adjuger à eux-mêmes des honneurs, et surtout des honneurs militaires auxquels leurs prédécesseurs, du temps de la royauté, n'avaient point pensé. On ne tirait pas jadis le canon pour M. Guizot comme on le tire aujourd'hui pour M. Herold et autres. M. Thiers lui-même, sous le règne de Louis-Philippe, n'aurait pas fait échelonner trois régiments pour escorter la dépouille mortelle d'un fonctionnaire, comme l'a fait M. Guérin à Dijon.

catholique. M. Tolain interrompit l'orateur pour dire que ces résultats devaient être attribués à l'influence des sœurs. M. Bérenger répliqua :

« Je vais vous satisfaire, Monsieur Tolain. J'ai là un document qui concerne un établissement récemment laïcisé et dans lequel les infirmières, sorties de l'école d'infirmières de M. Quentin, étaient naturellement peu disposées à faire du zèle. Il s'agit de l'hospice Tenon. Bien que soignés par des laïques, les malades, qui auraient dû, pour se mettre dans leurs bonnes grâces, refuser les secours de la religion, les ont cependant réclamés, ainsi que cela résulte des procès-verbaux que j'ai là sous les yeux.

» En septembre 1882, sur 391 malades, 374 ont demandé les secours de la religion, malgré les infirmières laïques. Donc, il n'y a eu que 17 malades sur 391 qui n'aient pas eu recours au prêtre, et encore sur ces 17 se trouve-t-il des israélites et des protestants.

» En octobre 1882, les secours du culte ont été demandés par 456 malades, et en novembre par 343.

» Tels sont les chiffres officiels relevés dans un hospice laïque. Vous me demanderez peut-être pourquoi je ne vous donne pas les chiffres des mois suivants ?

» C'est bien simple. Là s'arrête la statistique, le directeur de l'Assistance publique ayant cru devoir l'interrompre parce qu'elle ne répondait pas à son attente [8]. »

On vit les agents du gouvernement s'appliquer à mériter ses bonnes grâces en fermant, autant qu'il était en eux, les portes du ciel même aux malheureuses victimes des malheurs publics. Dans l'affreuse catastrophe de *l'Iéna*, il y avait à l'hôpital maritime quatre-vingts blessés. A défaut des aumôniers qui venaient d'en être chassés, quatre ou cinq prêtres des paroisses s'empressèrent d'y accourir pour offrir, à ces pauvres victimes, les sacrements qui les réconcilieraient avec Dieu et leur permettraient de paraître en paix à son tribunal, s'ils y étaient appelés. On interdit à ces prêtres l'entrée de l'hôpital. Pendant une demi-heure, ils plaidèrent la cause des pauvres victimes de l'incurie gouvernementale, ils ne purent triompher de la résistance qui leur fut opposée [9].

---

8. En effet, M. Quentin adressa aux directeurs des hôpitaux une circulaire dans laquelle on lisait à peu près textuellement ce qui suit :

« La statistique que je vous avais prié d'établir n'ayant pas donné les résultats attendus, je vous invite à ne plus poser de questions aux malades. »

A cette occasion, *Le Monde* signalait ce fait : Un infirmier laïque est invité récemment par un malade à aller lui chercher un prêtre. L'infirmier quitte aussitôt la salle pour s'acquitter de cette mission. Dans la cour, il rencontre un haut fonctionnaire qui lui dit :

— Où allez-vous ?

— Je vais chercher Monsieur l'aumônier pour un malade qui le demande.

— Qu'est-ce que cela signifie ? Voulez-vous bien rentrer ! S'il vous arrive encore de quitter votre service pour un motif pareil, je vous chasse.

9. Une revue anglaise, *The Month*, au nº 588 de l'année 1897, termina

Pour que les infirmiers ne fussent plus tentés d'aller, à la prière des malades, appeler les aumôniers, on trouva tout simple de supprimer les aumôniers dans les hôpitaux. En avril 1883, le cardinal Guibert écrivit à ce sujet à M. Grévy. Il fit observer qu'il y a à Paris trente-huit hôpitaux publics, réunissant ensemble une population immense. Il en est qui comptent à eux seuls trois ou quatre mille infirmes ou vieillards. M. Grévy ne daigna point répondre à Son Eminence et il apposa sa signature à la loi. C'était une véritable condamnation à la mort sans sacrements pour des milliers et des milliers de chrétiens que le Président de la République signait. Rapproché de sa conduite à l'égard des enfants des écoles, cet acte du gouvernement justifiait une fois de plus l'observation de J. de Maistre : La Révolution est essentiellement satanique.

La tyrannie exercée à Paris fut bientôt étendue à toute la France. Les commissions administratives des hospices furent renouvelées de fond en comble ; on eut soin d'y faire entrer partout des Francs-Maçons dont le premier acte fut de demander l'éloignement des religieuses, la suppression du traitement des aumôniers ou leur expulsion du domicile qui leur était affecté. Président, ministres, législateurs et administrateurs appelaient ainsi sur eux la flétrissure infligée par le divin Maître aux Pharisiens : *Vos ex patre diabolo estis.* Vous êtes vraiment les fils de Satan et vous vous faites ses serviteurs pour lui livrer les âmes.

Bien d'autres actes pourraient être donnés comme preuve de l'esprit satanique qui anima la troisième République dès ses premiers jours. Pour ne point donner à ce chapitre des développements infinis, nous terminerons par celui-ci.

Un reste de tradition chrétienne voulait que la marine française portât officiellement le Vendredi-Saint le deuil de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le pavillon était mis en

---

un article sur l'*état politique actuel en France* par cette boutade : « La République a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité. On peut l'amplifier comme suit : « Liberté de faire le mal. Egalité à Dieu. Fraternité avec le diable. » L'égalité à Dieu, c'est bien l'idée, la haute et pure idée, qui constitue la religion de la République, de la Révolution, de Satan. La morale de cette religion est la liberté du mal ou l'émancipation de l'autorité divine, et son culte l'immolation des âmes à Satan en témoignage de fraternité.

berne, les vergues en pantenne et le canon rappelait toutes les demi-heures le drame sanglant du Golgotha. Les républicains ne cessèrent de protester, et vers la fin du Carême de chaque année, ils jetaient à l'avance les hauts cris. En 1886, un rédacteur du *Voltaire* alla se faire auprès de l'amiral Aube, Ministre de la Marine, l'interprète des vœux, on pourrait dire des volontés des sectaires. M. l'amiral Aube répondit que de tout temps la France a agi ainsi.

« Sous la Révolution même, alors qu'on guillotinait les prêtres, la France n'en restait pas moins, pour le monde entier, la nation catholique par excellence, protégeant les adeptes de cette religion et profitant, par suite, de leurs relations et de leur amitié... La France, vis-à-vis des peuples de l'extrême-Orient, doit conserver son renom de nation catholique ; son crédit, son influence en dépendent ; ce serait une faute de ne pas employer comme un levier, comme un moyen de propagande française les manifestations extérieures du culte catholique... La défense des intérêts français dans l'extrême-Orient me paraît commander à notre gouvernement le respect du catholicisme et de ses traditions. »

Qui ne croirait qu'après des déclarations aussi formelles, le ministre n'ait ajouté qu'il ne consentirait sous aucun prétexte à la suppression du deuil du Vendredi-Saint ? Mais non.

« Que la Chambre parle, *dit-il*, et je suis disposé à rapporter non seulement les règlements qui concernent le Vendredi-Saint, mais aussi ceux qui règlent à bord la prière du matin et du soir et l'assistance à la messe. »

Ce qui fut fait. En 1900, le Vendredi-Saint à six heures du matin, le Ministre de la Marine télégraphia aux ports militaires de France, que les manifestations traditionnelles du deuil du Vendredi-Saint, étaient supprimées. Déjà les équipages commençaient à appiquer les vergues et mettaient les pavillons en berne ; déjà le canon avait commencé à tonner. Les marins durent cesser de tirer, redresser les vergues, et hisser les pavillons à bloc.

Aucun ministre, même M. Lockroy, n'avait osé jusque-là prendre sur lui une pareille détermination, sachant combien elle blesserait et irriterait nos marins. M. de Lanessan a cru que le gouvernement ne pouvait pas se soustraire à l'injonction des Juifs à qui cette démonstration déplaisait souverainement. Ici encore nous voyons nos gouvernants humbles exécuteurs des volontés de la secte judéo-maçonnique.

On peut lire dans le compte-rendu des travaux de l'assemblée générale du Grand-Orient, de septembre 1899, page 265, un

« vœu tendant à la suppression des coups de canon le Vendredi-Saint ». Ce vœu, après avoir reçu avis favorable de la commission, a été adopté. A la page 280 du même compte-rendu, on lit : « Parmi les vœux qu'on vous a lus tout à l'heure, il en est un qui parle de la suppression des coups de canon le Vendredi-Saint. Cette question a été soulevée déjà au convent dernier, ou il y a deux ans ; nous avions alors au Ministère de la Marine le F.·. Lockroy, qui avait donné des ordres à cet égard : ils allaient être exécutés, puis il s'est laissé circonvenir. » M. Lanessan, lui, a obéi.

Voici un dernier trait bien caractéristique de la bassesse à laquelle la passion antireligieuse réduisait nos gouvernants, ceux mêmes qui voulaient garder une certaine tenue.

En 1885, M. Goblet revenant de la Somme, où il était allé soigner sa candidature, apprit que NN. SS. les évêques avaient publié, dans leurs diocèses, le décret de N. S. P. le Pape ordonnant, comme les années précédentes, la récitation du chapelet dans toutes les églises du monde catholique, durant le mois d'octobre. M. Goblet, Ministre des Cultes, s'est aussitôt empressé d'écrire à NN. SS. les Evêques (messieurs, pour son Excellence) que s'il eût été là, le conseil d'Etat, sur ses ordres, eût sans doute fait défense aux évêques d'informer leurs diocésains que N. S. P. le Pape demandait de leur piété cet acte de dévotion et de confiance envers la Très Sainte Vierge. « *Il est douteux* que l'enregistrement du second de ces actes (le décret relatif à la récitation du Rosaire) *eût pu être autorisé dans la forme où il a été produit.* »

La seule annonce de la prière faisait trembler les colonnes de la république.

L'instinct du petit Goblet ne le trompa point. La vertu de la prière le mit en ballottage dans son propre pays ; et *La France* dit, qu'éprouvé par cet échec subi chez ses compatriotes, il n'osait plus se présenter devant eux au scrutin du 18 octobre. On lui conseillait de poser sa candidature à Paris.

Le régime actuel, a dit M. Le Play, n'est point la tolérance du mal pratiqué par les autres nations riches et lettrées. Ce n'est pas non plus l'intolérance du mal consacrée par les petites

nations frugales et simples. C'est un régime tout nouveau, même dans l'histoire des races déchues : c'est l'intolérance du bien. »

C'est pis que cela encore, c'est le mal imposé par la puissance publique. La France a donné au monde un spectacle absolument unique dans l'histoire. Pour la première fois, on vit un pays dont le gouvernement chercha à détruire toute idée religieuse et à asseoir une société nouvelle sur l'athéisme. Toute la puissance publique, si considérable dans nos gouvernements modernes centralisés à l'excès, fut, en France, mise au service de l'athéisme. On a vu, dans les siècles passés, des pouvoirs politiques s'efforçant de changer la religion du pays, comme en Angleterre et en Allemagne où les rois et les princes du XVIe siècle travaillaient à faire passer les populations du catholicisme au protestantisme. Mais c'est la première fois qu'on vit un gouvernement régulier travailler méthodiquement au triomphe de l'athéisme par la destruction systématique de toute idée religieuse au sein de la nation qui lui est confiée.

On peut se demander si le crime qui a appelé sur la race humaine le châtiment du déluge, sa destruction, a été aussi grand que celui-ci, aussi outrageant à la divinité.

CHAPITRE XIV.

L'athéisation de la France rencontre un obstacle, l'Eglise catholique. Moyens pris pour la renverser. I. Siège de l'état ecclésiastique.

Ce n'est pas à la médaille, ni au crucifix, ni aux chapelets que nos libres-penseurs en veulent, c'est au catholicisme, et ils s'en vantent. Faisons le catholicisme aussi timide, aussi silencieux, aussi caché que nous le voudrons et qu'ils le demandent : tant qu'il vivra, nous n'obtiendrons pas qu'ils le tolèrent. Pour les contenter, supprimons les processions ; ils demanderont que nous fassions taire les cloches ; ils exigeront qu'on abatte le clocher. Abattons le clocher ; ils nous ordonneront de raser l'église. L'église rasée, s'il reste un prêtre et un autel, ils se plaindront encore. Puis donc qu'il est impossible d'obtenir d'eux-mêmes une honteuse et dangereuse paix en gardant le silence, prenons le parti de leur répondre. C'est ce que les chrétiens et l'Eglise ont toujours fait, dans tous les temps et partout. Louis Veuillot.

L'Église catholique seul obstacle au programme des Buisson, Paul Bert, etc. — Son investissement. — Siège de l'État ecclésiastique. — Les curés sac au dos. — L'immunité ecclésiastique.

Les actes du gouvernement dans l'administration du pays, que nous venons de rappeler, n'étaient pour ainsi dire dans la pensée des histrions qui menaient la tragédie jouée sur les tréteaux de l'Etat, que la bagatelle de la porte.

M. Buisson avait ainsi formulé le programme de la sinistre pièce que lui et ses camarades présentaient au public en quatre ou cinq actes : « L'Etat sans Dieu, l'école sans Dieu, la mairie

sans Dieu, le tribunal sans Dieu, la science et la morale sans Dieu ». Le grand obstacle à la réalisation de ce programme était l'Eglise catholique. Aussi les efforts de la secte qui voulait que la société fût débarrassée de Dieu et les instructions données aux hommes qui se chargeaient de l'opération se portèrent-ils exclusivement sur l'Eglise catholique. C'est ce que M. Clémenceau reconnut ouvertement dans la séance du 27 octobre 1889 (*Officiel*, p. 1148). Répondant à Mgr Freppel, il dit qu'il pouvait y avoir des partisans plus pressés les uns que les autres de la séparation. « Mais, ajouta-t-il, quoi qu'il arrive, toujours et en tout, nous serons unis contre l'Eglise catholique ». Cette résolution de sévir contre l'Eglise catholique et de ne sévir que contre elle, est manifeste. Le protestantisme, le mahométisme, le judaïsme même non seulement furent exemptés des persécutions infligées aux catholiques, mais ils n'ont cessé de recevoir de la République des faveurs éclatantes. Mahométans et protestants adorent Dieu, mais la secte sait que le protestantisme libéral, où aboutit tout protestant logique, ne se distingue plus guère de la libre pensée, et que le protestantisme conservateur n'est qu'un parasite retenu à l'Eglise dont il s'est détaché par quelques dogmes catholiques et n'ayant qu'un reste de vie que par eux. Il tombera avec l'arbre, se disaient-ils, avec l'arbre dont il tire sa substance, si nous parvenons à abattre celui-ci. Quant aux religions qui ont conservé quelque chose, soit de la révélation primitve, soit de l'institution mosaïque, l'Alliance-Israélite *Universelle*, comme nous l'avons longuement exposé dans le *Problème de l'heure présente*, a été instituée pour les dissoudre et les fondre dans la « religion humanitaire » que la secte judeo-maçonnique veut fonder, c'est-à-dire le culte de l'homme, la déification de l'humanité.

La conjuration qui s'est donné pour tâche de présenter au monde le spectacle d'une société vivant sans Dieu et existant hors de lui n'a donc devant elle que la religion catholique : qu'elle parvienne à en débarrasser la France et elle sera au comble de ses vœux. Elle sait combien est vrai ce que dans une de ses lettres rendues publiques, Frédéric Ozanam a fait observer :

« Entre les religions qui partagent le monde, sans qu'il faille ni longue étude ni discussion des faits, qui peut douter que le christianisme soit

souverainement préférable, et que seul il conduise l'homme à sa destination morale ? Mais dans le christianisme, il y a trois églises : la protestante, la grecque et l'Eglise catholique, c'est-à-dire l'anarchie, le despotisme et l'ordre. Le choix n'est pas difficile, et la vérité du catholicisme n'a pas besoin d'autre démonstration. »

La haine n'avait pas à hésiter, et elle n'a pas hésité.

M. Groussau, en 1895, a pu publier dans la « *Revue administrative du culte catholique* » un article fort remarqué qui commençait ainsi :

« Depuis seize années, dans notre pays où l'instabilité est partout, la politique religieuse du gouvernement et des chambres reste immuable. Elle vise tout droit, lentement mais sûrement à l'anéantissement de l'Eglise catholique en France. »

Un homme qui, par les hautes situations qu'il a occupées, a pesé d'un grand poids sur les destinées de notre pays, agent docile de la Franc-Maçonnerie, Paul Bert, traça le programme à suivre pour arriver à cette fin.

Ce programme eut un retentissement considérable.

En voici les lignes principales :

« Pourquoi nos devanciers de 1789 et 1793 assistèrent-ils eux-mêmes à l'écroulement de leurs projets ? Pourquoi ne purent-ils construire l'édifice qui doit abriter la société moderne ? C'est parce qu'ils voulurent appliquer simultanément toutes les clauses de notre programme, et ensuite parce qu'ils appelèrent la violence à leur secours pour réaliser les réformes. Cette double erreur causa leur perte et la nôtre. Instruits par le malheur, nous devons, nous autres, inaugurer une méthode nouvelle.

» Et d'abord, plus de violences ! Le sang appelle le sang ! Les supplices de la Terreur ont fait des martyrs, et ces martyrs ont fait la monarchie. A l'échafaud nous substituerons la légalité. Au lieu de trancher la tête des religieux et des prêtres, nous étranglerons l'Eglise dans les mailles des justes lois. Ce sera plus long, mais ce sera beaucoup plus sûr.

» De plus, au lieu d'attaquer l'ennemi sur tous les points à la fois, nous sérierons nos assauts et nos conquêtes. Ainsi nos efforts se dirigeront, en premier lieu, vers les religieux les moins populaires, les Jésuites ; puis, vers les couvents d'hommes, vers les aumôniers militaires, vers les écoles libres, et enfin vers les curés.

» La Révolution, en voulant tout abattre d'un seul coup, déchaîna contre elle toutes les forces. Nous, en échelonnant nos destructions, nous affaiblirons graduellement l'ennemi. Tenter au début de la campagne la fermeture des temples serait une entreprise irréalisable. Mais lorsque toutes les forteresses qui entourent l'Eglise de France seront tombées, l'affaire ira toute seule.

» Accoutumés à nos victoires, les catholiques se résigneront à la fermeture de leurs édifices religieux, comme ils se seront résignés à la fermeture des couvents et des écoles. N'aurons-nous pas, d'ailleurs, pour nous, sinon l'appui, du moins la neutralité bienveillante des modérés, toujours acquise à l'exécution des lois ? »

Les conjurés, comme aussi leurs confidents, savaient le plan

si bien tracé et les mesures si bien prises qu'ils ne doutaient nullement du succès.

On se garda bien de découvrir d'abord ses batteries. Lorsque Gambetta, sorti vainqueur de sa lutte contre Mac-Mahon et son gouvernement, donna son fameux mot d'ordre aux 363 et à ceux qui les avaient élus, il ne dit point : « guerre au catholicisme », mais: « guerre au cléricalisme », et il expliqua que « le cléricalisme » c'était « le gouvernement des curés », c'était au gouvernement des curés qu'il fallait mettre fin. Que de braves gens s'y sont employés de bon cœur et qui, en donnant au moins par leurs votes leur concours aux sectaires, pour débarrasser la France du gouvernement des curés, pensaient faire œuvre pie ! Hélas ! ils prêtaient les mains à l'établissement du gouvernement des Francs-Maçons et au succès de leurs desseins et de leurs œuvres. Or, de tous les pays du monde, les nations catholiques, et en particulier la France, sont les seules qu'on ne puisse accuser de cléricalisme. Nulle part le pouvoir civil n'a été aussi bien que chez nous distinct du pouvoir religieux, à quelque époque que ce soit de notre histoire, parce que nulle part n'a été plus religieusement observé que chez nous le précepte du divin Maître : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. En Angleterre, en Prusse, en Russie, le souverain réunit en sa personne la double dignité royale et papale. Chacun de ces pays est donc un pays « clérical » vraiment et constitutionnellement clérical. En Turquie, le gouvernement est le gouvernement des marabouts. Y a-t-il jamais eu un Franc-Maçon qui s'en soit indigné ? pas plus qu'il ne s'est élevé contre la constitution politique des Anglais, des Allemands, ou des Russes qui réunit dans les mêmes mains le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Ces cléricalismes sont des faits, des faits éclatants, indéniables, et cependant jamais un politicien, jamais un journal ne les a dénoncés à l'indignation publique. Pourquoi ici ce silence et là cette clameur ? C'est que la secte ne veut nullement anéantir ni le mahométisme, ni le luthéranisme, ni l'anglicanisme, ni la soi-disant orthodoxie, mais uniquement le catholicisme. Or, pour l'anéantir, il fallait commencer par ameuter contre lui les passions populaires, à quoi un mot, un seul mot peut suffire. Les foules, sans plus s'informer, crient haro ! elles aussi, contre celui qu'elles voient harcelé.

Lorsque le terrain fut jugé suffisamment préparé, on crut pouvoir mettre de côté les mots équivoques et les moyens détournés et manifester clairement les pensées et le dessein de la secte. M. George Périn, député intransigeant, pour ne citer que lui, dans un discours prononcé en 1880, ne se gêna plus pour dire ouvertement :

« L'Eglise catholique est l'ennemie la plus redoutable de la République, et quand je dis *Eglise catholique*, et non *parti clérical*, c'est que je crois qu'il est temps d'en finir avec cette *hypocrisie* et de déclarer que tous les membres de cette Eglise, qu'ils soient jésuites, congréganistes reconnus et non reconnus ou prêtres séculiers, doivent être considérés comme également dangereux. »

Il aurait pu ajouter « *Jésuites de robe courte* », car les laïcs catholiques ne furent pas moins persécutés que les prêtres et les religieux. Qu'ils fussent militaires, magistrats, fonctionnaires, il vint un temps où ils ne purent faire acte de religion sans encourir les rigueurs de l'administration.

M. Viviani, tant de fois ministre, se distingua parmi tous les sectaires par l'audace de sa déclaration de guerre à l'Eglise catholique, lorsque vint la discussion de la loi sur les associations. Un républicain de vieille date, M. Renault-Morlière, fit ressortir les obscurités et les équivoques voulues du projet de loi présenté par le gouvernement. Il prouva qu'il aboutirait à l'arbitraire, à la spoliation et à la proscription. La conclusion de son discours fut :

« Ce n'est pas une œuvre législative que l'on veut faire, c'est une œuvre de haine, une loi de combat. On va déchaîner la plus effroyable guerre religieuse. »

M. Viviani prit la parole après lui. Il vint reconnaître et proclamer que la loi était bien vraiment une loi de combat, non seulement contre les congrégations religieuses, mais contre l'Eglise catholique elle-même.

« Nous sommes, a-t-il dit, les héritiers et les continuateurs de la Révolution. Nous livrons bataille, l'éternelle bataille entre le pouvoir spirituel et l'esprit laïc de la Révolution. Dans cette lutte, nous nous trouverons face à face avec l'Eglise catholique. Cette loi n'est d'ailleurs qu'une première escarmouche. Il faudra, dans l'avenir, bien d'autres luttes pour démanteler la citadelle. »

En entendant ces paroles, qui répondaient si bien à leurs pensées et à leurs passions, les sectaires firent à leur orateur

une ovation formidable. Deux ministres, MM. Millerand et Jean Dupuy, applaudirent avec eux.

En sortant de la séance, un député disait : « Maintenant, tous les voiles sont déchirés ; on sait où l'on va. » Plusieurs autres dirent avec M. Lasies : « Vaut mieux cette lutte ouverte que les persécutions sournoises auxquelles nous étions habitués. »

En 1891, M. de Mazade, jetant un regard sur tout ce qui avait déjà été fait, put dire dans sa chronique politique de la *Revue des deux Mondes :*

« La vérité est que, dans tout ce qu'on a fait, il y a une violence de secte doublée d'une certaine hypocrisie. Un des chefs du radicalisme parlementaire, M. Goblet, commentant justement les paroles de M. Léon Say, disait ces jours passés encore qu'on ne faisait pas la guerre à la Religion, que les républicains n'avaient jamais eu cette pensée. C'est une assez singulière plaisanterie. Non, on ne fait pas la guerre à la Religion ; on se borne à la poursuivre dans ses *œuvres*, dans ses *principes*, dans ses *symboles*, dans ses *traditions*, dans *toutes ses manifestations*. On se contente de *cerner pour ainsi dire de toutes parts l'idée religieuse*, de l'atteindre sous toutes les formes, dans tout ce qui la représente, par l'inquisition sur les croyances, par les vexations de police, même par des mesures fiscales comme ce « droit d'accroissement » qui est une véritable confiscation. »

Les actes d'hostilité contre l'Eglise catholique, qui furent toute la vie de la troisième République, peuvent se grouper en trois grandes luttes ou plutôt en trois sièges, entrepris dès le premier jour, continués sans interruption, et qui minaient le catholicisme dans ses fondements mêmes : le PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE, la CONSTITUTION DE L'ÉGLISE et l'AME DES ENFANTS.

§ I. — LE SIEGE DE L'ETAT ECCLESIASTIQUE.

Lorsque l'investissement de la place fut décidé, M. Dufaure présenta au Sénat, en juin 1876, ces sages observations :

« Vous prétendez que le clergé ne remplit pas un service social ! Comment ! Dans quarante-mille communes de France il y a un modeste ecclésiastique qui est à la disposition de ses concitoyens de tout rang, de toute fortune, de tout âge. On a besoin de lui en toutes circonstances ; on l'appelle au chevet d'un malade, il y est immédiatement le jour et la nuit... Il enseigne à tous les lois de la morale la plus pure et la plus élevée qui ait jamais

été connue dans le monde. Il enseigne cette morale au profit de ceux même qui n'aiment pas la Religion, comme au profit des fidèles ; car tous profitent de la morale de chacun. Et on vient nous dire que cet homme est inutile ! Je ne connais, quant à moi, de service plus élevé, plus utile, ni qui mérite mieux protection. Je dis la protection de l'Etat. »

M. Paul Leroy-Beaulieu établit ce contraste entre le simple curé, pasteur de village et l'instituteur public tel qu'on cherchait à le former depuis dix ans et plus : l'un qui doit sa culture d'esprit et de cœur aux deux grandes sources qui ont fécondé la civilisation occidentale, la source chrétienne et la source latine ; l'autre, dont l'intelligence à peine dégrossie par une instruction souvent interrompue, toujours incohérente, surchargée de détails sans lien, ne possède que des embryons confus et indistincts de sciences abstraites : l'un qui cherche à contenir les appétits désordonnés, qui enseigne la patience, l'amour du travail et la résignation ; l'autre, qui répand dans toutes les couches du peuple la théorie nouvelle de la lutte pour l'existence, qui suscite les ambitions immodérées, la convoitise des hauts emplois ou des professions réputées plus élevées, et qui, inconsciemment, par la direction que lui impriment ses chefs et qu'il suit avec empressement, travaille au déclassement et presque au mécontentement universels. »

Le personnel ecclésiastique est composé de religieux et de prêtres séculiers.

Ce furent les religieux qui subirent les premières agressions. On commença, comme vient de le dire M. de Mazade, par les accabler d'impôts surérogatoires et aussi ruineux qu'illégitimes. Puis on les chassa de leurs maisons, on s'empara de leurs propriétés, on les força de prendre le chemin de l'exil. M. Waldeck-Rousseau dans le discours qu'il prononça lors de la discussion sur la loi d'association eut le front de dire : « En proscrivant les congrégations, je rends service au clergé, les prêtres des collèges comme les prêtres des paroisses qui gémissent sous le joug des religieux et des moines. »

Pure hypocrisie, M. Waldeck-Rousseau savait bien que le clergé séculier ne serait pas plus épargné que le clergé régulier, notamment par la loi des curés sac au dos.

Le projet de soumettre les ecclésiastiques au service militaire date de loin, comme toutes les lois et mesures hostiles à la Religion. La conspiration antichrétienne n'est point d'aujourd'hui, elle remonte au XVIIIe siècle, peut-être au XIVe. La secte a eu le temps d'étudier les voies et moyens d'asservir l'Eglise et, s'il était possible, de l'anéantir.

Un projet de loi, voulant enrôler le clergé dans l'armée, avait été présenté à la Convention. Barère avait été chargé du rapport et, sur ses conclusions, le 13 mars 1793, la Convention repoussa ce qu'elle regardait comme une énormité. Elle fit cela au moment où elle avait à tenir tête à la moitié de l'Europe coalisée contre elle. Le décret qu'elle rendit déclarait « qu'elle n'avait pas entendu comprendre dans la loi du recrutement les évêques, les curés et les vicaires, et décidait que ceux d'entre eux qui auraient été incorporés dans l'armée seraient libres de rester ou de revenir. »

Comment la Convention, qui avait installé la guillotine sur toutes les places publiques et qui versait à flots le sang des prêtres, put-elle promulguer un décret semblable et se refuser à faire une loi que notre République a insérée dans son Code, d'abord timidement, se réservant de l'aggraver d'année en année ? C'est que l'immunité ecclésiastique était chose tellement fondée en sagesse qu'elle ne pouvait encore alors être déracinée de l'esprit humain.

Lorsqu'en 1830, puis en 1848, la Révolution reprit son cours, la secte revint à son projet de mettre le fusil aux mains des prêtres, et fit répandre cette idée par ses journaux. Le 10 juin 1851, Pie IX prononça l'excommunication contre le violateur des immunités ecclésiastiques.

La secte crut l'Amérique plus immédiatement préparée que l'Europe, et en 1864 elle y présenta le projet de loi repoussé en France un demi-siècle auparavant. L'évêque de Montréal protesta et Pie IX lui écrivit :

« Nous avons reçu avec beaucoup de joie, les deux ouvrages que vous avez écrits et publiés, et qui attaquent, l'un cette loi pleine d'injustice proposée dans votre pays contre les Ordres religieux, et l'autre, cette loi également inique proposée dans le même pays, pour imposer aux clercs le service militaire. De fait, ces lois coupables *opposées d'une manière criante à tout droit divin, ecclésiastique et humain*, doivent être réprouvées et condamnées absolument. »

Quelques mois après, le 8 décembre 1864, Pie IX promulgua le *Syllabus*, dont la trente-deuxième proposition condamne en ces termes la prétention des législateurs sectaires :

« L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale. »

Le 11 octobre 1869 fut renouvelée l'excommunication prononcée en 1864.

La loi votée en France, et qui est en exercice depuis 1889, est donc déclarée par l'autorité pontificale une loi faite en *violation de l'équité et du* DROIT NATUREL. Il est urgent de le rappeler au moment où elle semble entrer dans les mœurs, ne plus soulever de protestations et même être approuvée par les gens à courte vue qui se réjouissent, non sans motif, du bien que fait pendant cette guerre, la présence des prêtres au milieu de nos soldats. Il ne faut pas que ce bien relatif, tiré du mal par la miséricorde divine, fasse oublier les principes dont la méconnaissance ne peut qu'aboutir à créer la confusion, le désordre et le chaos. Car, ce que l'Eglise a enseigné et organisé, a toujours été reconnu sage, avantageux pour l'homme, révérencieux envers Dieu.

Un mot d'explication sur l'immunité pourra ne pas être inutile à tous. Les immunités de l'Eglise sont un corollaire de sa divinité. Le Fils de Dieu fait Homme en donnant à l'Eglise qu'il fondait une mission à remplir dans le monde entier, lui conféra par le fait même les pouvoirs et les droits nécessaires pour la remplir. Pour exercer ces pouvoirs, pour user de ces droits, l'Eglise doit avoir partout et en tout : sa liberté d'action et son sacerdoce, un sacerdoce dégagé de tout ce qui en entraverait le ministère ; son culte et tout ce qu'exige l'exercice de ce culte, son enseignement et le libre usage de ses moyens de sanctification. C'est l'exemption de ce qui entraverait cette mission et l'exercice de ces droits, que l'on appelle *immunités*. Il y en a qui sont dites locales, d'autres réelles et d'autres personnelles. Les immunités locales regardent les lieux sacrés, églises, cimetières, monastères. Ces lieux sont de droit divin soustraits aux usages profanes. Les immunités réelles se rap-

portent aux biens, aux propriétés de l'Eglise, choses qui sont nécessaires à son action, à son existence même. L'immunité personnelle appartient aux clercs, à tous ceux qui sont voués au service de Dieu et des âmes : en vertu de leur état sacré, ils sont exemptés des offices publics incompatibles avec leur profession, le service du culte. Sous ce rapport, le pouvoir civil n'a pas, de lui-même, plus d'action sur le clergé que sur les sacrements ou les vases sacrés ; l'immunité du clerc est de droit divin, telle est la doctrine expresse des Conciles, fondée sur la Sainte Ecriture. Dès les premiers siècles, elle a été sanctionnée par les constitutions canoniques et les décrets impériaux. Ce privilège est d'ailleurs si conforme à la raison que les peuples payens eux-mêmes l'ont généralement reconnu, qu'il a été maintenu dans tout le cours des siècles, et que la Convention elle-même, nous venons de le voir, n'a point voulu y porter atteinte.

L'Eglise ne s'est pas dessaisie de l'immunité des personnes du sanctuaire que Notre Seigneur Jésus-Christ s'est réservées comme sa propriété et son héritage, elle ne peut s'en dessaisir ; elle souffre violence, mais elle ne livre pas plus ses clercs, qu'elle ne livre les vases sacrés de ses autels à des mains profanes. Dépositaire des droits que le Fils de Dieu lui a confiés, elle en est, elle en sera toujours la gardienne fidèle [1].

Le 25 mars 1915, à Rome, le cardinal français Billot, après avoir fait l'éloge de l'héroïsme ecclésiastique dans le rang, ajouta que *la loi assujettissant le clergé à la milice* est en pleine opposition avec l'ordre établi *chez tous les peuples et dans tous les temps*. Il s'écria avec une douleur qui mérite d'être entendue :

« Quel spectacle nous offrent les armées de l'Europe actuellement aux prises ! où, ni la protestante Angleterre, ni la schismatique Russie, ni la luthérienne Allemagne, ni l'infidèle Turquie, pour ne point parler de la Belgique et de l'Autriche, n'ont même songé à mobiliser les prêtres ! A nous seuls, l'outrage, l'affront était réservé. »...

Qu'on ne se laisse donc pas égarer par la tolérance actuelle

1. Il n'est pas vrai que, dans la guerre actuelle, l'Eglise ait levé l'immunité ecclésiastique. La Sacrée Pénitencerie a simplement suspendu, pour le temps de la guerre, les effets de l'irrégularité que pourraient encourir les clercs, s'ils versaient le sang d'un ennemi. Cette mesure de l'autorité suprême a pour but, non de favoriser l'entrée des clercs dans les milices humaines, mais de leur conserver, nonobstant la situation irrégulière dans laquelle les jettent a force de la loi civile et les événements, les bienfaits spirituels auxquels ils ont normalement le droit de prétendre.

et tromper par les sophismes qui ont cours. Les séminaristes, même non encore tonsurés, doivent être exempts du service militaire aussi bien que les diacres et les prêtres. La chambrée est une mauvaise préparation à l'état ecclésiastique et une mauvaise école pour les vocations, qu'il ne faut pas exposer témérairement. Ceux qui résisteront, a-t-on dit, seront des prêtres excellents ; quant à ceux qui succomberont ils n'auraient fait que déshonorer leur soutane. Autant vaudrait-il dire : « vous avez des fils de bonne santé, installez leurs lits dans les salles d'hôpitaux réservés aux fiévreux et aux varioleux ; s'ils résistent, vous pouvez conclure que leur tempérament est solide. La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière, telles sont les conditions nécessaires de l'éducation ecclésiastique, et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Quant au Prêtre, il n'est personne qui ne voie que sa place est dans sa paroisse et non dans le camp [2].

Ces notions de sens chrétien et de bon sens étaient encore si générales en 1881, quand fut déposé le projet de loi des curés sac au dos, que le général Farre, peu suspect de tendresse pour

---

2. Au mois d'août 1914, 25.000 prêtres et religieux durent abandonner leur presbytère ou leur collège, leur monastère ou leur mission.

Personne n'ignore avec quel courage et quelle distinction le clergé remplit le devoir patriotique.

Au 15 juillet 1918, l'Eglise de France comptait 2.350 prêtres tués à l'armée.

Ajoutons que 156 étaient décorés de la Légion d'honneur et 280 de la médaille militaire. De plus, 5.271 citations, comportant l'attribution de la Croix de guerre, avaient été gagnées au front par les prêtres-soldats.

A ces chiffres du clergé séculier doivent s'ajouter ceux du clergé régulier. Les Jésuites comptent 160 tués pour 550 mobilisés. Sur ce nombre : 1° 10 ont été nommés capitaines ; 15 lieutenants ; 31 sous-lieutenants ; 8 adjudants ; 9 aspirants ; 96 sergents ; 5 médecins ; 6 officiers de marine. — 2° 27 ont été décorés de la Légion d'honneur : 16 de la médaille militaire ; 200 de la Croix de guerre ; 250 ont été l'objet d'une citation à l'ordre du jour ; 9 ont reçu diverses décorations. — 3° 112 sont morts ; 24 ont été faits prisonniers ; quelques-uns ont été portés disparus. — Ces chiffres ont leur éloquence ! — Les autres Ordres ont mérité les mêmes éloges.

Les principaux parmi les officiers qui ont acquis le plus de gloire sont apparentés à des membres du clergé. On a souvent dit que le commandant en chef des armées alliées, le *maréchal Foch*, avait un frère prêtre et Jésuite. On sait aussi que le *maréchal Haig*, commandant des troupes britanniques en Flandre; a un frère qui est Père Rédemptoriste. L'*Irish Catholic*, de Dublin, a appris aux lecteurs de langue anglaise que le *général Mangin* a un frère, appartenant aux Pères Blancs, le P. Mangin, qui a passé dix ans comme missionnaire dans la « Boucle du Niger ».

Le *général Fayolle* a aussi un frère Jésuite.

Le frère du *général Gouraud* était vicaire à Paris.

Le *général Menvielle*, qui est entré à Mulhouse, à la tête de la 168e division d'infanterie, a un frère prêtre dans le diocèse de Tarbes.

les curés, déclara que « le gouvernement ne saurait avoir la pensée d'imposer le service armé à ceux chez qui ce genre de service serait incompatible avec leur caractère religieux » ; et les Chambres elles-mêmes, si peu cléricales qu'elles fussent, hésitèrent, tâtonnèrent neuf ans, de 1880 à 1889, avant de donner leur vote, tant elles sentaient qu'elles allaient à l'encontre de l'esprit public. Le Parlement, après les premières discussions, jugea bon de se dessaisir. Il en résultait, d'après la législation, qu'il ne pouvait reprendre ce projet de loi que s'il lui était présenté de nouveau par le gouvernement. Le gouvernement le ramena par la main de M. de Freycinet, alors ministre de la Guerre, et il y ajouta une aggravation. La loi fut enfin votée par la Chambre, le 17 mai 1889, par 386 voix contre 170 sur 556 votants. Il n'y avait pas moins de 250 Francs-Maçons attitrés dans la Chambre.

Les horreurs de la guerre et le dévouement du clergé ne désarmèrent point les sectaires qui président encore au gouvernement de notre pays. Au mois de mars 1917, la majorité parlementaire se donna le plaisir de reviser la loi militaire de 1889. A la date du 19 août 1911, le ministre de la Guerre avait adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire portant ce titre : « Affectation dans la réserve de certains élèves ecclésiastiques ». Cette circulaire signalait un arrêté du Conseil d'Etat et prescrivait de s'y conformer pour l'avenir. Arrivant au Ministère de la Guerre, en 1914, M. Millerand appliqua la circulaire de son prédécesseur ; un député s'en étant plaint, M. Millerand répondit qu'il n'avait fait qu'appliquer un droit et non créer une faveur. Mais ce n'était point ce que la secte avait voulu, aussi aux derniers jours de février 1917, le député Sixte-Quentin vint dire à la Chambre : « On doit éprouver un sentiment de stupeur à constater que c'est seulement au bout de trente mois de guerre, que l'on peut demander à la Chambre le vote d'un texte qui ramène au droit commun les ministres du Culte que la République a cessé de reconnaître depuis le 21 mars 1915. »

La Chambre a voté. Force ironies et ricanements accueillirent les paroles de M. Grousseau qui vint établir que deux mille ecclésiastiques étaient tombés sur le champ de bataille depuis le commencement de la guerre.

NOTE COMPLEMENTAIRE.

C'est un fait historique que tous les peuples ont eu le sentiment que les hommes consacrés au service de la divinité doivent être exempts des services publics. Les historiens payens nous montrent l'existence de ce même privilège chez presque tous les peuples et dans toutes les religions. Cicéron *(De nat. deor.*, I, 3, c. 49), Denys d'Halicarnasse *(Antiq. Rom.*, I, 8), nous assurent que les prêtres grecs et romains étaient exempts de tribut. César *(De bello gall.*, I, 6), l'atteste également des druides gaulois.

Le témoignage d'Origène, qui écrivait au commencement du IIIe siècle, est si remarquable et il explique si bien les motifs de l'immunité sacerdotale par rapport au service militaire, que nous croyons devoir le citer en partie.

Le philosophe Celse, accusant les chrétiens d'être les ennemis de l'Etat, demandait aux chefs de la religion du Christ pourquoi, s'ils étaient fidèles sujets, ils ne prouvaient pas leur dévouement à l'Empereur en combattant sous ses drapeaux ? — « Nous répondons, dit Origène, que, si nous ne portons pas les armes corporelles, nous servons l'Empereur et ses armées bien mieux, par les armes de la prière, *revêtus que nous sommes de l'armure de Dieu* (Eph., VI, 1). Car les serviteurs de Dieu, remplis de son esprit de piété, sont puissants par leurs prières ; ils prêtent aux rois un secours plus efficace que ne peuvent lui fournir les plus vaillants guerriers.

« Mais vous êtes étrangers à la foi chrétienne ; vous dites que vous ne reconnaissez que le culte des dieux de l'Empire. Eh bien ! voici pour vous une réponse irrécusable : Les prêtres de vos idoles et les gardiens de vos temples ne paraissent pas dans les combats ; vous les exemptez de la milice dans les guerres les plus pressantes. Vous ne voulez pas qu'ils se souillent de sang, parce que leurs mains doivent être pures pour immoler les victimes à vos dieux. Si vous croyez devoir accorder cette immunité à vos sacrificateurs, si les lois sanctionnent cette immunité : *Id si jure fit...* pouvez-vous la refuser aux ministres de la religion chrétienne, dont la sainteté est si manifeste ?...

« De plus, outre nos prières, nous servons la République par nos exemples et notre doctrine, en répandant dans la société le sel d'une saine morale, en empêchant les hommes de s'énerver par la volupté et la mollesse *(Contra Cels.*, I, 8, n. 73.) »

Ainsi le paganisme a compris que le sacerdoce avait des immunités sacrées, et en particulier, que le service militaire est incompatible avec la sainteté de ses fonctions

Quant aux princes chrétiens, Constantin exempta les ministres de l'Eglise des charges qu'ils ne pouvaient exercer sans abandonner leurs fonctions ou avilir leur caractère. *(Cod. Theodos.*, lib. 16, tit. 2 ; *ib.* lib. 2 tit. 1.) L'empereur Constantin confirma cette loi ; Julien l'Apostat la révoqua avec tous les autres privilèges accordés au clergé ; mais Valentinien et ensuite Gratien la rétablirent. Théodose-le-Grand étendit l'exemption aux laïques même, employés comme gardiens et conservateurs des églises *(Cod. Theodos.*, lib. 2, tit. 1.).

Lorsque les Francs se furent rendus maîtres des Gaules, les rois francs, à commencer par Clovis, exemptèrent les clercs des charges personnelles. *(Concil. Aurelian.*, I, an 511.)

Nous lisons dans les Capitulaires de Charlemagne (Liv. 6, chap. 116), que le caractère sacré des évêques, des prêtres et des autres ministres des autels, doit les rendre libres de toutes les charges serviles et publiques, afin qu'ils puissent s'employer uniquement au service de l'Eglise.

CHAPITRE XV.

Déconsidération du clergé voulue et recherchée.

La grande peine que les disciples eurent à ramer et le vent qui leur était contraire (S. Marc., II, 8), *désignent les travaux et les afflictions de la Sainte Eglise. Ce n'est pas sans raison qu'il est dit en cet endroit que la barque était au milieu de la mer et Jésus à terre, car l'Eglise est parfois non seulement affligée, mais même accablée au point qu'elle semblerait, si cela était possible, avoir été délaissée temporairement par son Rédempteur. Mais Dieu n'oublie point la prière des petits, il ne détourne pas sa face de ceux qui espèrent en lui. Bien qu'il paraisse différer pour le moment d'envoyer du secours, il ne laisse pas néanmoins de fortifier par un regard secret de sa miséricorde.*

Saint Bède, dit le Vénérable.

Le choix des évêques, des doyens, des curés accaparé par le jeu de l'indemnité concordataire. — Empiétements savamment gradués. — Résultats acquis et résultats espérés. — La fermeté de main de Pie X. — Dumay au Ministère des Cultes. — Deux rouages secondaires de son système : les fiches et les calomnies. — Spuller. — « Nous les tenons ».

Le Concordat avait accordé que le Saint-Siège n'instituerait que les évêques qui lui seraient nommés par le pouvoir civil. « Les nominations aux évêchés qui vaqueront par la suite seront également faites par le Premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège. » Le Pape se réservait de refuser l'institution à ceux qu'il ne jugerait point dignes,

le gouvernement aurait alors à présenter d'autres candidats. M. Thiers, qui voulut forcer la signification du mot « nominavit », avoua cependant en 1871 que le « gouvernement nomme les évêques, sauf le droit du Pape d'accorder ou de refuser l'institution canonique. » Mais quand ce refus s'imposait à la conscience du Pape, nos gouvernants laissèrent les évêchés vacants, durant deux, trois et quatre ans ; il y eut jusqu'à douze diocèses privés d'évêques en même temps. Lorsqu'on était arrivé à un chiffre que l'on jugeait assez élevé, on présentait en bloc indivisible une liste de promotions à faire, plaçant le Vatican dans l'alternative « du tout ou du rien ».

La République exigea que les évêques fissent connaître au gouvernement les prêtres qu'ils avaient l'intention d'appeler aux cures. Le préfet les mandait alors, les interrogeait et cherchait à obtenir d'eux des promesses relativement à la conduite qu'ils tiendraient à l'égard des « lois intangibles ». Si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, le ministre faisait opposition à la nomination, sous peine de refus de l'indemnité concordataire.

Auparavant il faisait une enquête dans les divers postes qu'ils avaient précédemment occupés, soit comme curés, soit comme vicaires, et si quelque franc-maçon, maire ou conseiller municipal, ou même cabaretier, blâmait le zèle sacerdotal de l'ecclésiastique désigné, même menace de lui couper les vivres était aussitôt faite, s'il était dirigé vers son nouveau poste. Nos gouvernants ne se contentaient pas de refuser aux prêtres qu'ils n'agréaient point le paiement de la pension concordataire ; ils exigeaient leur déplacement. Les évêques ne cédaient point toujours. Ceux qui eurent cette complaisance, se virent réduits à faire jusqu'à quatre nominations successives, et même plus, pour un même poste avant de voir cesser les *veto* du ministre des Cultes.

« L'Eglise, *a dit Monseigneur Parisis*, peut se passer de tout, excepté de son propre gouvernement. Pendant trois cents ans elle n'eut que cela, et avec cela seul elle a régénéré le monde. Tant qu'elle n'est persécutée qu'au dehors, comme sous Néron et sous Maximien, ni sa force ni sa beauté n'en souffrent, parce que le principe de sa vie est en elle-même. Ses ennemis les plus à craindre sont ceux qui veulent toucher à son intérieur, qui tentent de changer les conditions essentielles de son existence, qui pour cela cherchent à corrompre, par des règlements tout humains, les lois invariables et divines qui la constituent. »

Quarante ans après Monseigneur Parisis, Monseigneur Isoard faisait cette constatation :

« De la part des gouvernants vis-à-vis de l'Eglise, ce n'était d'abord qu'une haute protection. Elle s'est transformée en un haut domaine. On est bientôt descendu de ces hauteurs, et alors ont commencé les manœuvres sur un terrain réputé mixte, qui devenait peu après un terrain contesté. Sur ce terrain, au cours de ces manœuvres, il y avait encore deux pouvoirs, engageant des négociations, consentant des abandons en retour d'acquisitions. Un de ces deux pouvoirs a été s'effaçant devant la marche hardie et ininterrompue de l'autre. La tutelle de l'Etat sur l'Eglise s'est établie. On nous disait : « Vous êtes libres et nous voulons seulement vous protéger vous-mêmes contre vous-mêmes. » Enfin la tutelle a tout bonnement fait place à l'encadrement administratif. Les ministres peuvent aujourd'hui se dire : « L'administration des cultes, les administrations de l'enregistrement, des douanes, des forêts, autant de services publics distincts, quant à leur objet, mais similaires quant à leur maniement par l'Etat. Nous, ministres, nous avons les mêmes droits, ici et là. Ce ministre quel est-il ? Il est l'ennemi de notre foi. »

En même temps que l'on empêchait les prêtres les plus dignes d'occuper les postes les plus importants, on encourageait la révolte des prêtres qui, ayant manqué à leur devoir, ne voulaient point se soumettre. Entre autres faits, le Cardinal Archevêque de Bordeaux, ayant dû sévir contre un prêtre indigne, et lui interdire les fonctions ecclésiastiques, M. Paul Bert, alors ministre des Cultes, le gratifia d'une pension de 600 francs. Combien de prêtres défroqués ont été pourvus d'emplois lucratifs et même de charges honorifiques !

Peu à peu donc, on en vint à dominer l'Eglise de France et à traverser en tout l'administration épiscopale. Non seulement les évêques étaient sans cesse sous le coup d'une « suppression de traitement » prononcée contre eux ou contre leurs prêtres, mais tous leurs actes étaient devenus tributaires des bureaux de la préfecture, si bien, qu'un évêque qui avait cessé de plaire, était surveillé et ligotté à ce point, qu'il ne savait plus comment se mouvoir. Aussi évitaient-ils, généralement parlant, de trop heurter ou même de dénoncer trop haut les actes de ceux qui avaient juré publiquement d'anéantir l'Eglise, et qui y travaillaient avec toute leur intelligence et toutes les forces que le pouvoir leur mettait en mains.

En 1889, Monseigneur d'Hulst, parlant dans le *Monde* de

l'Encyclique de Léon XIII, publiée à l'occasion du cinquantenaire de son sacerdoce, ne craignit pas de dire :

« On comprend les anxiétés du peuple fidèle quand il voit le choix des premiers pasteurs aux mains des hommes qui doivent tout ce qu'ils sont à leur haine du nom chrétien. Portés par le hasard des révolutions à la place d'honneur qu'occupaient autrefois les rois très chrétiens, les dignitaires de la Franc-Maçonnerie revendiquent à la fois tous les héritages, celui de Louis XIV, celui de Robespierre, de Napoléon. Ils voudraient presque en même temps influencer l'Eglise par le Concordat, la corrompre par le schisme, l'asservir par la tyrannie et finalement la détruire.

» Dans le Parlement, ils préparent des lois oppressives ou spoliatrices. Dans l'administration, ils entravent l'action sacerdotale et traitent en ennemi du régime établi tout prêtre qui fait preuve de zèle en ouvrant à l'enfance l'asile de l'enseignement libre et chrétien. Voilà les hommes qui exercent aujourd'hui les prérogatives dévolues par la bienveillance des Souverains-Pontifes aux chefs de la nation française. *S'agit-il de pourvoir aux évêchés vacants, d'avance et par système, ils éliminent les plus dignes.* Il ne tient pas à eux que les loups ravisseurs ne soient préposés à la garde du troupeau. Et parce que la vigilance du Pape déjoue leurs desseins, c'est du moins à des gardiens timides qu'ils voudraient confier la défense des intérêts sacrés [1].

» Voilà le péril ; il est immense. L'histoire nous dit qu'il n'est pas chimérique. Le passé a vu des royaumes entiers entraînés dans le schisme et dans l'hérésie par les défaillances de l'épiscopat. Il est permis de croire que pareille défection serait aujourd'hui impossible. Mais des pasteurs mal choisis pourraient faire un autre genre de mal à l'Eglise. En même temps que leur prudence trop docile épargnerait à un gouvernement impie les embarras qui naissent du zèle et de l'activité catholiques, le décri où ils tomberaient par leur faiblesse avilirait leur ministère et exposerait la foi chancelante des hommes de notre temps à un scandale qu'elle ne supporterait pas sans périr. »

Monseigneur d'Hulst avait parlé dans le même sens, aux funérailles de Monseigneur de Briey, évêque de Saint-Dié. De fait, à son avènement au trône pontifical, Pie X trouva en France des évêques si incapables ou si faibles qu'il dut les prier de donner leur démission. Il en trouva deux, si évidemment indignes, qu'il dut les forcer à se retirer, malgré l'appui que leur donnait le gouvernement et la menace adressée au Saint-Siège de rompre le Concordat, s'il ne consentait à les laisser sur leur siège jusqu'à la mort.

Quelle préparation au schisme que l'on espérait voir sortir

---

1. Peu de temps avant sa mort, Léon XIII se plaignit aux vicaires généraux de Paris, chargés par le Cardinal d'une mission auprès de lui, de l'indignité de quelques-uns de ceux qu'on lui présentait pour l'épiscopat et qu'on voulait lui faire accepter. « Votre gouvernement, dit-il, m'impose comme évêques des prêtres indignes... Jamais je ne céderai. » Sa vigilance fut parfois surprise, comme on le vit plus tard.

de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, que cette série de mesures, ayant toutes pour but d'énerver le clergé du haut en bas de sa hiérarchie! Rien de plus vrai que ce que viennent de faire entendre Monseigneur Parisis et Monseigneur d'Hulst. L'extinction de l'Eglise dans un pays quelconque n'est jamais la suite des violences extérieures ; elle vient toujours de quelque plaie intime, particulièrement de l'indignité de ses propres chefs. Ce ne sont pas les cruautés d'Henri VIII ou d'Elisabeth qui ont séparé l'Angleterre de la véritable Eglise du Christ, ce sont les complaisances criminelles de ses évêques aux volontés royales. Il en avait été de même en Orient. Les évêques furent les obéissants serviteurs des empereurs de Constantinople. Grâce à Dieu, l'épiscopat français, soutenu par la main si sage et si ferme de Pie X, donna au monde un spectacle tout contraire, lors de la séparation, et l'on put voir dans son unanime adhésion à la règle de conduite tracée par le saint Pontife, un signe infailliblement précurseur d'une résurrection plus ou moins proche.

L'homme qui comprit le mieux la conduite à tenir vis-à-vis de l'Eglise de France pour la faire mourir lentement mais sûrement, ce fut M. Dumay, décédé en octobre 1906 [2].

Durant vingt années, M. Dumay fut, à vrai dire, le seul et unique ministre des Cultes que nous ayons eu; et, comme l'a dit M. Judet dans l'*Eclair*, il a employé tous ses jours et tout son pouvoir à amoindrir l'Eglise de France, en s'attaquant à la tête d'abord, c'est-à-dire l'épiscopat, et ensuite aux membres du clergé. Il est mort du chagrin de n'avoir pu poursuivre son œuvre jusqu'au bout. Quand il apprit que la loi de séparation était votée, il dit : « On regrettera d'avoir donné la liberté aux évêques ». Ce mot marque le but constant qu'il avait poursuivi : leur asservissement.

Un document qui montre bien que M. Dumay était, au ministère des Cultes, l'agent de la Franc-Maçonnerie, est un article qui fut publié en 1896 dans la livraison de mai (pages 111-112)

2. Le 12 août 1892, à la première chambre du Palais de Justice, à Paris, se débattait un procès en divorce, dans lequel M. Dumay était accusé d'adultère. Deux mois plus tard, M. Dumay était choisi pour succéder à M. Flourens à la Direction des Cultes. Le 31 octobre, le *Figaro* faisait cette observation : « Le successeur imprévu de M. Flourens n'est pas ce qu'il faudrait qu'il fût pour commercer habilement avec le Nonce. »

de la *Revue Maçonnique*. On en était alors au ministère Méline. D'aucuns affectaient de s'inquiéter de son modérantisme, et la *Revue Maçonnique* les rassurait en ces termes :

« Ne nous alarmons point... Ayons les yeux fixés sur un certain cabinet du ministère, occupé par un certain fonctionnaire, Directeur des Cultes, M. Dumay. On doit à M. Dumay une suite de mesures, prises sans bruit, et qui, toutes, d'une manière aussi adroite que décisive, ont JUGULÉ les zélateurs du cléricalisme ».

Trois ans plus tard, en février 1899, M. Dumay s'avisa d'aller à Rome pour essayer d'endormir la vigilance pontificale, et pouvoir ainsi continuer en paix l'œuvre qu'il avait entreprise, la domestication de l'Eglise de France. Il crut bon, avant de partir, de se munir d'une lettre de créance sacerdotale. Ce fut M. l'abbé Lemire qui la lui fournit, comme en fait foi l'extrait suivant du compte-rendu sténographique de la séance de la Chambre des Députés du 31 janvier 1899, page 249.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — « Je crois qu'il faut rendre cette justice à la Direction des Cultes, qu'elle est tenue avec une grande régularité et un esprit de bonne intention à l'égard du clergé... Je crois pouvoir dire que je n'exagère pas en parlant des bonnes intentions de la Direction des Cultes à l'égard du clergé [3] ».

Deux ans après sa nomination comme Directeur du Ministère des Cultes, M. Dumay avait adressé à tous les préfets une circulaire confidentielle qui fut saisie par un journaliste et publiée par tous les journaux. Cette circulaire avait pour but l'organisation d'un espionnage administratif sur l'attitude politique, la conduite à l'égard des lois intangibles, les sentiments de chacun des membres du clergé français. *L'Estafette*, tout en regrettant, comme une preuve de l'indiscipline des bureaux, le fait de la divulgation de ce document, applaudit à l'esprit qui l'avait dicté.

« Cette publication, dit-elle, n'est pas faite pour nous déplaire ; elle est une réponse péremptoire à ceux qui prétendent que l'ère nouvelle (l'ère du ralliement) doit marquer la capitulation de l'Etat devant l'Eglise. »

Tandis que la circulaire ministérielle prescrivait aux préfets d'organiser l'espionnage du clergé, la secte en envoyait une

---

3. Quatre ans auparavant, en mars 1894, M. Magnard avait dit dans le *Figaro*, de ce même M. Dumay : « Il a dans le sang cette prêtrophobie dont le *Siècle* de M. Havin a été le spécimen le plus connu. »

Un autre jour, ce même *Figaro* disait encore : « M. Dumay se considère comme mis en fonction aux Cultes pour la Franc-Maçonnerie.

autre aux Loges pour demander aux Francs-Maçons de susciter partout des affaires scandaleuses. En mai 1899, la *Libre Parole* écrivait à l'occasion de l'accusation d'un crime odieux portée contre un prêtre qui, après avoir été reconnu innocent, poursuivit son calomniateur :

« L'affaire est comme un rouage de tout un système qui fait chaque jour de nouvelles victimes ; elle rentre certainement dans un plan d'ensemble dont les lignes vont s'accusant. Depuis l'affaire de Lille, jamais le parquet n'avait été saisi d'autant de plaintes identiques contre des prêtres. Jusqu'à ce jour aucune n'a été reconnue bien fondée et, il y a quelque temps, l'affaire de Trouville venait nous montrer de quelles infâmes machinations, prêtres et religieux pouvaient être victimes. De toute évidence, nous sommes en présence d'un complot contre la soutane, ourdi dans les arrière-loges. »

L'affaire Flamidien, à laquelle il vient d'être fait allusion, a présenté ces faits : Un homme a été tenu en prison préventive pendant six mois sans qu'il se soit trouvé personne qui ait pu donner le moindre fondement à l'accusation. Les juges se sont refusés obstinément à interroger les personnes qui pouvaient les éclairer. Des particuliers durent se mettre à la recherche de la vérité avec leurs propres moyens, si insuffisants fussent-ils, parce que la magistrature ne voulait pas que la vérité fût trouvée et la justice rendue. Ces particuliers furent poursuivis, injuriés et condamnés. La première instruction du crime de la Monnaie fut renvoyée à son auteur par la Chambre des mises en accusation avec injonction de recommencer. Il lui fut aussi impossible, la seconde fois que la première, de lui donner la moindre apparence de vraisemblance.

Ces agissements rappellent à l'égard de l'Eglise de France l'une des observations de Blaise Pascal :

« C'est une étrange et longue guerre, que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever davantage. Toutes les lumières de la vérité ne peuvent rien pour arrêter la violence, et ne font que l'irriter encore plus. Quand la force combat la force, la plus puissante détruit la moindre ; quand on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge ; mais la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. Qu'on ne prétende pas de là néanmoins que les choses soient égales : car il y a cette extrême différence, que la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, au lieu que la vérité subsiste éternellement et triomphe enfin de ses ennemis. »

CHAPITRE XVI.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les précédents et les préludes.

Tous sont propres à détruire, peu à réédifier. Si l'on donnait à une troupe de marmots le château des Tuileries à démolir, les plus petits casseraient les vitres, les autres briseraient les portes ou mettraient le feu aux charpentes, et l'édifice, malgré sa solidité, serait bientôt en ruine ; mais si on leur donnait une chaumière à construire, ils ne sauraient comment s'y prendre, parce qu'il faut, pour bâtir, un plan, un ordre de pensées et de travaux, et qu'il ne faut rien de tout cela pour détruire. C'est là l'histoire des révolutions, et la raison du grand nombre des talents révolutionnaires que l'on a trouvés jusque dans les derniers rangs, et que les sots admirent.

De Bonald.

Société spirituelle et société temporelle vivant ensemble dans un même État. — Entente naturelle entre les deux autorités qui les gouvernent. — Entente concordataire. — La Constitution civile du clergé brise cette union. — Nouveau Concordat, nouvelle rupture.

La séparation de l'Église et de l'État préparée de longue main. — Dénoncée par NN. SS. Rendu et Isoard. — Préludes.

Il y a en France, depuis les origines de notre nationalité, depuis quatorze siècles, deux sociétés se pénétrant l'une l'autre : une société religieuse et une société civile. Elles ont chacune à leur tête une autorité pour les gouverner et les diriger dans la poursuite de leur bien propre, de leur fin spéciale :

le bien spirituel pour la première, le bien temporel pour la seconde.

Ces deux sociétés, quoique distinctes dans leur constitution et leur organisation comme dans leur fin, sont cependant en rapports nécessaires, leurs membres appartenant à la fois à la société civile et à la société religieuse, étant citoyens en même temps que catholiques.

De là, nécessité d'entente entre les deux autorités qui gouvernent, à différents points de vue, les mêmes sujets.

Cette entente a été fondée d'abord, et longtemps maintenue, sur la nature même des choses, c'est-à-dire la fin supérieure, spirituelle et éternelle primant la fin secondaire et temporelle.

A l'époque de François Ier, pour mettre un terme aux difficultés que le temps ne cesse d'amener en toutes choses, un concordat fut conclu entre les deux autorités, religieuse et civile, fixant les divers points sur lesquels l'accord devait être rétabli ou maintenu.

La première République rompit cet accord par la Constitution civile du clergé. Mais lorsqu'il fut reconnu nécessaire de rétablir un ordre social et politique sur les ruines amoncelées, le pouvoir civil comprit qu'il n'était pas moins urgent de restaurer l'ordre religieux et il fit, à cette fin, les premières démarches auprès du pouvoir ecclésiastique, c'est-à-dire le Pape. Elles aboutirent, et un nouveau concordat fut conclu qui a été, durant tout le dix-neuvième siècle, la règle des rapports entre la France et l'Eglise.

Ces deux manières d'être et de faire : ou, reconnaissance par l'Etat de la fin spirituelle de l'Eglise, primant la fin temporelle de la société civile et acceptation de toutes les conséquences de ce principe ; ou, reconnaissance de la pleine autorité du Pape dans l'ordre des choses spirituelles et entente concordataire avec lui au sujet des choses mixtes ; ces deux manières d'être et de faire, disons-nous, maintenaient debout, vivante et agissante, l'institution de Notre Seigneur Jésus-Christ. La loi de séparation, dans l'intention de ceux qui l'ont édictée, devait renverser cette institution, elle la condamnait à périr. C'est ce qu'avait voulu, avant nos sectaires, l'Assemblée législative qui, le 12 juillet 1790, fit la Constitution civile du clergé. Elle déclarait le clergé français indépendant du Saint-Siège et

attribuait à l'élection le recrutement des prêtres et des évêques.

D'abord l'article 4, au Titre I, était ainsi formulé :

Il est défendu à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français de reconnaître en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs. »

Cette formule visait directement le Pape, dont on niait en principe l'autorité de juridiction sur les évêques.

L'article 19 du Titre II, portait :

« Le nouvel évêque (élu par un collège électoral laïc) ne pourra s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il doit entretenir avec lui. »

C'était le schisme, non seulement organisé, mais commandé, puisqu'il est, d'une part, *défendu* à toute église et à tout citoyen de reconnaître, *en aucun cas*, l'autorité d'un évêque, étranger à la France, c'est-à-dire de l'évêque des évêques, et que de l'autre, il est également *interdit* aux évêques nommés en vertu de la nouvelle constitution, de *s'adresser* au Pape pour en obtenir aucune confirmation. »

Clergé et fidèles, par l'effusion de leur sang, obtinrent que les rapports entre l'Eglise de France et son Chef fussent rétablis en 1801, conformément à la constitution que Notre Seigneur Jésus-Christ a donnée à la société spirituelle fondée par Lui.

Ce qui avait été tenté à la fin de la première période du règne maçonnique fut tenté de nouveau au cours du second. Instruits par l'insuccès de l'œuvre des Constituants, ceux qui, depuis 1801, obéirent plus ou moins consciemment à la direction des Loges, se sont gardés d'agir aussi précipitamment. Ils ont acheminé petit à petit l'Eglise de France, vers la fin que la secte se proposait : l'asservissement des catholiques au pouvoir civil, et comme suite, son détachement du Saint-Siège. Le schisme que les conventionnels avaient voulu imposer de force et par la guillotine nos législateurs espérèrent l'introduire furtivement.

Ce fut l'œuvre progressive de tout un siècle. D'abord les

Articles organiques furent ajoutés subrepticement au Concordat ; puis l'indemnité concordataire fut transformée peu à peu en traitement de fonctionnaires, et enfin en don livrable ou non à volonté. Les terres, les immeubles durent être convertis en rentes sur l'Etat, afin qu'il n'y eût qu'à fermer la main qui les détenait lorsque viendrait l'heure de la séparation. Les églises et les cathédrales, les évêchés et les presbytères furent déclarés propriétés des départements et des communes ; il ne fut plus permis d'en construire sans en faire don à la nation, afin qu'à cette même heure, ces édifices pussent sans difficulté être enlevés au culte. Et que d'autres mesures poursuivent le même but ! C'était l'exécution d'un plan longuement étudié, d'un dessein d'autant plus assuré qu'il ne devait pleinement se réaliser qu'à longue échéance et dans l'ignorance de la plupart des hommes qui, dans les diverses branches de l'administration, et même dans les hautes sphères de l'Etat, seraient appelés à travailler successivement à son perfectionnement. Mgr Rendu, évêque d'Annecy, soupçonna ce dessein, ou plutôt, le vit, et il crut de son devoir de le dénoncer aux catholiques, ce qu'il fit dans l'instruction pastorale qui précéda son Mandement de Carême de l'année 1858. Il y montra, avec une singulière intuition de ce que nous préparait la secte, la marche qu'elle allait suivre [1].

« Voici, M. T. C. F., les principaux articles de la constitution antichrétienne conçue et méditée dans les sociétés secrètes et dictée aux hommes de l'Etat et aux législateurs pour vous enlever la plus précieuse des libertés, celle de faire votre salut et de conquérir par la foi catholique la place qui vous est promise dans le royaume de Dieu :

» Donnez la liberté de conscience aux hérétiques, aux juifs, aux athées, mais prenez garde que le prêtre ni le catholique en jouissent...

» Entravez autant qu'il vous sera possible le ministère du prêtre...

» Pour anéantir son influence, enlevez-lui les biens qui le rendent indépendant...

» Chassez-le des Conseils, des assemblées délibérantes, des administrations, de partout, afin qu'il tombe dans la condition du paria...

» Qu'il soit étranger dans le presbytère, sur le sol des morts et jusque dans son église...

» Ecartez-le de l'enfance, chassez-le des écoles populaires...

» Employez le Dimanche à des excursions, des banquets, des réjouissances qui éloignent le peuple de la morale évangélique...

» *Soulevez le simple prêtre contre son évêque ; séparez l'évêque du*

---

1. Peut-être les papiers de la secte étaient-ils tombés dans ses mains comme ceux de la Haute Vente sont arrivés au Pape Grégoire XVI.

Souverain Pontife. BRISEZ LE LIEN DE LA HIÉRARCHIE ET L'EGLISE CROULERA... [2] »

L'un des successeurs de Mgr Rendu sur le siège d'Annecy, Mgr Isoard, pouvait montrer, vingt-six ans plus tard, quelle tactique pleine de prudence, était employée pour arriver au résultat voulu. Voici ce qu'il écrivit dans la préface du premier volume de ses œuvres pastorales :

« Ils savent très nettement, très exactement ce qu'ils veulent faire, les hommes qui travaillent à effacer toute trace de religion en France. Le but exécrable qu'ils se sont marqué, ils ne le perdent point de vue. Ils ont un plan de campagne. Les grandes lignes de ce plan sont tracées définitivement depuis plus de cent années. Les opérations particulières sont fixées depuis quarante ans ; les moindres détails d'exécution sont arrêtés depuis quatorze ans, conséquence de la lacération du pacte concordataire et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» Ils ont suivi invariablement une même méthode, celle du développement évolutif. On posait un premier acte, de peu de conséquence en lui-même, éveillant à peine l'attention ; on faisait ainsi sur chacune des voies que l'on se proposait de suivre; et l'on avait ouvert au même moment, et l'on parcourait simultanément cinq ou six de ces voies. Quelque temps après ce premier acte, un second suivait, puis un troisième. Des réclamations s'élevaient. Aussitôt on faisait halte. Immobilité, Silence. Quelques mois s'écoulaient. Les braves gens ne regardaient plus, n'écoutaient plus ; ils n'avaient même plus l'envie de voir ni d'entendre ; la mesure était déjà oubliée, ses effets étaient acclimatés. On pouvait préparer, lancer un autre mouvement. La même scène se renouvelait. »

L'année précédente, dans un rapport officiel publié en 1883, M. Paul Bert avait exposé les mesures préalables à prendre, et qui furent effectivement prises avant d'en venir à la séparation. Elles peuvent être résumées en ces quelques lignes :

1. Toutes les institutions monastiques ont disparu ;

2. Les privilèges favorisant le recrutement du clergé sont supprimés ; les séminaristes sont sous les drapeaux, les dotations aux séminaristes sont retirées ;

3. Les évêques ne jouissent plus des honneurs que les décrets leur conféraient ;

4. Les établissements ecclésiastiques ne peuvent plus posséder d'immeubles, et leurs valeurs mobilières sont placées en rentes sur l'Etat ;

---

2. Voici des paroles bien curieuses dans la bouche de M. Maurice Vernes, dans l'*Aurore* (13 février 1907) :

« Le prêtre ne peut pas se séparer de son évêque. Le lien qui les rattache l'un à l'autre est la condition même de leur existence. Une lampe électrique perd son pouvoir éclairant quand on coupe le fil qui la relie à la pile productrice d'énergie. »

5. Les prêtres ont perdu la domination des cimetières et des fabriques dont les communes n'ont plus à combler les déficits ;

6. Le clergé n'a plus aucune part à l'instruction publique ;

7. Le prêtre ne peut plus, sans être justement puni, se mêler de politique et d'élections ;

8. Des décisions gouvernementales sous forme de décrets ou d'arrêtés ont abrogé toutes les mesures antérieurement prises dans l'intérêt de l'Eglise.

« C'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif, qu'il pourra être opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'Etat. Nous avons rempli notre tâche en préparant cet avenir. »

Le même Paul Bert avait ailleurs exposé sous ce titre : *Les préliminaires de la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, ses vues et celles de la secte :

« Oui, il faut séparer finalement de l'Etat ce qu'on appelle l'Eglise catholique. Seulement, faisons bien attention ! Une fois que l'Etat ne se mêlera plus des affaires des catholiques, ils seront libres. S'ils sont libres, ils seront tout de suite très forts ; la foi reprendra le dessus sur la libre-pensée. C'est ce que nous ne voulons pas.

Donc, tenons encore quelques années l'Eglise dans la situation où elle est maintenant, sous notre tutelle. Nous choisissons les évêques, nous approuvons ou nous rejetons comme il nous plaît la nomination des curés et des vicaires-généraux ; nous les empêchons de posséder, d'ouvrir des églises ; nous leur donnons de l'argent comme nous le voulons et quand nous le voulons. C'est déjà quelque chose : cela ne suffit pas, il faut de plus affaiblir l'Eglise, la rendre complètement anémique.

Pour la tuer ainsi lentement, il y a trois choses à faire :

1° Faire observer très exactement la loi du 28 mars 1882 ; elle empêche les enfants de devenir chrétiens ;

2° Obliger au service militaire les élèves des séminaires : par là, le nombre des prêtres sera considérablement réduit, et cela immédiatement ;

3° Supprimer, de force, par tous les moyens possibles, tous les ordres religieux, toutes les communautés d'hommes et de femmes.

De cette façon, comme d'une part il n'y aura presque plus personne pour enseigner et pour aider à pratiquer la religion ; et, comme d'autre part dans les écoles on apprendra à dédaigner, puis à mépriser la religion, au bout de quelques années il est bien clair qu'il n'y aura presque plus de catholiques. Alors on pourra leur dire : La direction des cultes est supprimée, vous êtes libres : mourez où il vous plaira. »

C'est bien ainsi que sont conduits les sièges des places fortes. Toutefois, ces assauts répétés, réglés par un plan de campagne savamment étudié, n'allaient qu'à paralyser le clergé. L'anéantissement de l'Eglise de France exigeait quelque chose de plus.

CHAPITRE XVII.

Elaboration de l'œuvre de séparation. — Son échec.

Sans le Seigneur qui fut pour nous,
oui, qu'Israël le répète !
sans le Seigneur qui fut pour nous,
quand les hommes se levèrent contre nous,
Ils nous eussent alors dévorés tout vivants,
quand leur colère se déchaîna contre nous !
Mais béni soit le Seigneur
Qui ne nous a pas livrés pour toujours
en proie à leur dent meurtrière.

Ps. CXXIII.

Sous l'Empire. — Sous l'Assemblée nationale. — Sous la 3e République. — Double jeu. — Intervention des Loges. — Discussion de la loi à la Chambre et vote. — Au Sénat, précipitation, vote. — Résistance et représailles.

« Beaucoup d'ouvriers politiques travaillent en Europe comme certains ouvriers en tapisserie, sans voir ce qu'ils font. Ils seraient bien étonnés s'ils pouvaient voir le revers de leur ouvrage. Toutes les fois qu'on attend le retour de l'ordre, on parie à jeu sûr, et on ne peut se tromper que de date. »

Cette observation est de M. de Bonald ; l'histoire l'a toujours confirmée. Oui, l'ordre qu'achèvent de vouloir renverser par la loi de séparation les derniers détenteurs de l'idée révolutionnaire, renaîtra. Ils auront travaillé sans le voir à une rénovation de toutes choses dans le Christ. Le revers de la tapisserie, lorsqu'il apparaîtra, jettera eux et le monde dans la stupéfaction. Nous voyons déjà des symptômes de cette rénovation. Ils se montrent de toutes parts. Lorsque viendra la fin des temps : les derniers témoins du Christ pourront, eux aussi en toute confiance attendre le retour de l'ordre. Car que viendra faire le

souverain Juge, si ce n'est remettre toutes choses dans l'ordre, en rétribuant chacun selon ses œuvres, et cela pour toujours, par des récompenses comme par des châtiments éternels, et en établissant son règne, un règne définitif, sur toute créature ? Elle est donc vraie, cette parole de Bonald comparant nos sectaires à des ouvriers en tapisserie qui ne voient point ce qu'ils font.

L'Assemblée de 1790, en légiférant la Constitution civile du clergé, ne savait point qu'elle faisait place nette pour le Concordat de 1802, et nos parlementaires ne savent point que le côté opposé à celui qui se présente à leurs yeux dans leur travail exposera à nos yeux ravis, ou la réintégration de l'Eglise dans sa liberté première, ou un concordat dégagé des articles organiques et de toutes les autres entraves qui ont suivi.

Commencée sournoisement par ces articles et ces entraves, l'œuvre de la séparation fut entreprise ouvertement il y a une cinquantaine d'années.

En 1868, sous l'Empire par conséquent, Jules Simon, présentant le programme des « républicains », promettait toutes les libertés : liberté de la presse, liberté de réunion, liberté d'association, etc. Il revendiquait en même temps la suppression du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Plus d'églises officielles », telle était déjà sous Napoléon III, la formule acceptée avec enthousiasme par les Simon, les Ferry, les Gambetta et tout le parti républicain d'alors.

Le 11 juillet de cette même année, M. Emile Ollivier en parla à la Chambre des députés : « Sera-t-elle un bien ? sera-t-elle un mal ? Je dirai que cette séparation sera le commencement d'une situation pleine de dangers et grosse de difficultés, *si*, à un moment quelconque, on l'inaugure, ou on la précipite, ou on la couronne par le moyen que prophétisait M. de Montalembert, par la suppression violente du salaire du clergé, qui est une dette inviolable de l'Etat. On ne saurait, sans forfaire à la loi des contrats, se soustraire à l'exécution d'une obligation aussi incontestable et aussi sacrée. La séparation de l'Eglise et de l'Etat serait donc un mal si elle s'opérait par l'iniquité. Mais *si* elle s'accomplit par la justice et par le droit, elle sera une cause de simplification, d'harmonie et de paix ».

M. Emile Ollivier ne voyait rien d'inique dans la question de la séparation, si ce n'est le retrait de l'indemnité concorda-

taire. Il ne considérait point que la loi de séparation devait dans la pensée de ceux qui la firent, devenir un instrument de schisme.

L'année suivante (4 mars 1869), à la veille du Concile, M. Renan, lui, ne l'ignorait point. Il écrivit à M. George Audigier une lettre qui fut publiée en août 1897, où il dit ce que devait être et ce que fut en effet la loi de séparation dans sa disposition fondamentale :

« L'Eglise catholique n'a selon moi qu'un seul grand inconvénient, *c'est son unité menaçante, son organisation régimentaire.* LA LIBERTÉ DISSOUDRAIT CETTE UNITÉ. Les schismes de personnes, d'abord, de dogme ensuite, se produiraient de toutes parts. Le jour où l'Etat déclarerait qu'il ne sait pas bien qui est pape ni même qui est évêque, que c'est une question entre ecclésiastiques et fidèles, l'armée serait dissoute, il y aurait des soldats, mais plus de cadres ».

C'est bien ce que voulait la secte. Le reste était secondaire ; seulement il n'était pas prudent de le dire. Aussi les sectaires s'ingéniaient à qui mieux mieux, à chercher le moyen d'arriver au but sans le dévoiler. De là tant de projets de loi étudiant les moyens de trancher sans faire crier, sans que le public s'en aperçoive.

Au lendemain de la guerre, dès 1871, un projet de loi à cet effet fut déposé par M. Pradier. Mais M. Thiers déclara qu'il entendait maintenir le Concordat. Du moment où, à partir de 1876, les républicains se virent en majorité à la Chambre, la question fut soulevée à chaque discussion du budget des Cultes : en 1879 par M. Ch. Bouset et en 1881 par M. Jules Steeg. M. Emile Ollivier voyait dans la séparation une cause de simplification, d'harmonie et de paix. M. J. Steeg, enfant terrible, eut la franchise de dire : « L'Etat ne serait point désarmé par l'abrogation du Concordat. Il faut qu'il garde, après cette abrogation, absolument les mêmes pouvoirs qu'aujourd'hui » ; c'est ce que voulurent obtenir certaines dispositions de la loi et les décrets qui suivirent. En 1883, nouveau projet, déposé par M. Jules Roche ; en 1885, par M. Michelin ; en 1886, par M. Yves Guyot ; en 1891, par M. René Goblet. Celui-ci, comme M. Jules Steeg, parla ouvertement. Il cita une étude de M. Paul Janet sur les principes de 89, où il est dit que les rapports entre les deux pouvoirs ne peuvent être rendus

faciles que si l'Etat accepte définitivement, au lieu du Syllabus, les principes de la société moderne, c'est-à-dire, non seulement la séparation d'avec l'Etat, mais la laïcisation, l'élimination de l'autorité divine dans la société humaine. « Est-ce que vous croyez, demandait M. Paul Janet, et demandait après lui M. Goblet, est-ce que vous croyez que l'Eglise puisse renoncer au Syllabus ? Est-ce que vous croyez qu'elle puisse se réconcilier avec les principes de la société moderne ? Cela est impossible ». La conclusion était que si l'Eglise doit nécessairement rester hostile, il faut lui enlever « non seulement les avantages de la protection, mais même les droits de la liberté.

Au convent de 1899, le 23 septembre, le F.·. Prêt donna en ces termes la raison de la tactique suivie depuis la fin de l'Empire jusqu'en ces derniers jours :

« Lorsque nous aurons obtenu la séparation de l'Eglise et de l'Etat que nous appelons depuis si longtemps de tous nos vœux — car vous sentez bien, F.·., que l'obtention en sera due à votre influence — si on nous demande alors comment nous avons fait pour l'obtenir, nous répondrons : *en la proposant et en la faisant proposer toujours* [1] ».

Ainsi rappelée d'année en année, la proposition paraissait de moins en moins étrange et de moins en moins irréalisable.

M. Paul Bert calmait les impatiences.

« L'heure viendra, dit-il, en 1873, prenons patience, attendons que les lois sur l'instruction aient produit leur effet, attendons que l'éducation des femmes soit délivrée des croyances religieuses, et pendant ce temps, pressons la rupture avec l'Eglise par une série de mesures qui l'affaibliront graduellement. »

Cette tactique explique comment tous les ministres, qui voulaient la séparation, les modérés et les opportunistes comme Dufaure, Jules Simon, Ribot, Dupuy, Méline, aussi bien que les radicaux J. Ferry, J. Simon et Gambetta se déclaraient partisans du maintien du Concordat, alors qu'ils avaient déposé jadis des projets de séparation. Ils jugeaient que l'heure n'était point venue, que les approches n'étaient point encore conduites assez loin pour en arriver à l'exécution ; mais ils voulaient que ces projets fussent présentés, parce qu'ils servaient de moyens d'intimidation auprès du Pape, des évêques et du clergé, et qu'ils préparaient l'esprit public à se familiariser avec la pensée de ce qu'ils se proposaient de faire.

1. *Compte-rendu*, p. 266.

En même temps qu'ils lançaient à la tribune les zélés de la secte armés de projets, les chefs du gouvernement prodiguaient au Vatican les paroles les plus rassurantes. C'est ainsi que Carnot, dans une lettre autographe, promettait à Léon XIII « l'observation stricte du Concordat et le respect des traités qui portent la signature de la France ». Cette observation stricte du Concordat dans la pensée de nos gouvernants, était tout autre qu'elle ne pouvait l'être dans la pensée du Pape. Elle comprenait tout ce qui avait été fait déjà pour asservir l'Eglise et tout ce qu'on préparait dans le même but. M. Emile Ollivier l'a ainsi caractérisé :

« Tenir l'Eglise attachée au pilier du Temple, afin qu'elle n'ait pas le champ libre, et la fustiger à l'aise, parce qu'elle s'y prête avec docilité, jusqu'à ce que, épuisée de forces, avilie, elle puisse être achevée sans péril [2] ».

En 1900, le convent du Grand-Orient fut saisi d'un ensemble de propositions et de vœux émanant de divers Congrès et At.·. Maç.·., notamment du *Congrès des loges de la région parisienne* et des *Loges du sud-ouest;* des Loges de Gap; *L.·. des Amis des Hautes-Alpes;* de Boulogne-sur-Mer : *Loge l'Amitié;* de Melun : *L.·. des Enfants d'Hiram;* de Sommières : *L.·. la Marche en Avant;* de Toulon : *L.·. la Réunion;* de Ribérac : *L.·. la Ruche des Patriotes;* de Caen : *L.·. Thémis;* d'Oran : *L.·. l'Union africaine*, etc. Après avoir pris connaissance de ces vœux, le convent formula ainsi sa résolution :

« Considérant que si l'abolition du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du Budget des Cultes, le retrait de l'ambassade française au Vatican et la reprise des biens de main-morte demeurent au nombre des revendications les plus formelles du parti républicain, il convient cependant, en attendant le triomphe de ces revendications, de poursuivre des *résolutions d'attente immédiatement réalisables* ». Suit une longue série de « résolutions d'attente » et de vœux répondant à *ce desideratum*[3]. Le principal de ces vœux — continuellement exprimé à la tribune et dans les journaux — était celui de ramener l'Eglise de France à l'exécution stricte du Concordat *(lisez des Articles organiques)*; ce que M. Emile

2. *Le Concordat est-il respecté?* page 99.
3. Convent de 1900. Séance du 8 septembre. *Compte-rendu*, p. 313..

Ollivier a décrit et qualifié ci-dessus, et ce que M. Dumay estimait plus sûr que la lacération du traité, ce qu'il poursuivait avec méthode et ténacité en sa qualité de directeur des Cultes.

Se promenant en février 1904 dans la galerie des Bustes, au Sénat, M. Loubet, au témoignage de M. Emile Keller, confirma pour son compte cette manière d'agir : « Moi aussi, dit-il, je suis partisan de la séparation, mais je ne la voterai qu'après que nous aurons achevé de brider l'Eglise ».

A partir de 1903, les projets de loi se pressèrent plus nombreux que jamais : d'abord celui de M. Pressencé portant la signature de cinquante-six députés ; puis celui de MM. Boissy d'Anglas et Clémenceau. Dans leur exposé des motifs, ils disaient :

« Tout a été tenté pour amener l'harmonie entre les deux puissances. Un seul régime, celui qui a fonctionné en France de 1794 à 1802, la séparation a donné les résultats attendus. Pourquoi ne pas revenir à un état de choses qui a fait ses preuves ? »

Le 21 mars de cette même année, à la Chambre, et le 14 janvier de l'année suivante, au Sénat, M. Combes parla de la loi à faire.

« J'ai toujours été, *dit-il,* partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais quand j'ai pris le pouvoir, j'ai jugé que l'opinion publique n'était point encore suffisamment préparée à cette réforme ; j'ai jugé nécessaire de l'y mener ». Il contribua à l'amener, et dans son écrit : *Une deuxième campagne : vers la Séparation,* il put mettre ces lignes : « Les congrégations ont été dissoutes, leurs maisons ont été fermées. Au lendemain de cette opération, la paix la plus profonde a régné partout, même dans les localités les plus anciennement abandonnées aux agissements des couvents. Le silence s'est fait, là comme ailleurs, sur les congrégations si remuantes la veille. A l'heure présente, l'oubli a englouti jusqu'à leurs noms. Il en sera de même des conséquences sociales de la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Ces paroles montraient que dans sa pensée, l'heure était enfin venue et que l'on pouvait aller de l'avant.

Le convent de septembre de cette même année le confirma dans cette opinion. Il en reçut une adresse disant : « Les délégués des Loges de France, réunis en assemblée générale, le lundi 12 septembre 1904, demandent de faire discuter simultanément à la session de janvier la séparation des Eglises et de l'Etat et la caisse des retraites ouvrières [4]. » Et le F.·. Combes répondit le 15 septembre : « Je m'appliquerai de toutes mes

forces à réaliser aussi promptement que faire se pourra les réformes démocratiques indiquées dans l'adresse reçue. »

Le moment parut enfin arrivé.

La visite de M. Loubet à Rome fut faite dans des conditions telles qu'elle nécessitait une protestation. Elle fut *confidentielle*. Un complice, fils d'une juive et chef d'un minuscule Etat, qui sans doute la reçut de nos gouvernants, la livra à un journal de Paris. Le gouvernement français exigea des explications. Le cardinal Merry del Val demanda que les questions posées dans cette demande fussent présentées par écrit, promettant une réponse également écrite dans l'espace d'une heure ou même d'une demi-heure. Au lieu d'accepter une proposition si correcte, on donna à l'ambassadeur l'ordre de partir en congé, et on se livra à Paris à des brutalités. Il suffit pour justifier cette imputation de rappeler la violation du domicile du Nonce, protégé non seulement par le droit commun mais par le droit international, expulsion suivie du vol de ses papiers pour être jetés en pâture aux mauvais journaux.

On s'était mis en mesure d'en finir. M. Briand avait présenté le 8 octobre 1903, un avant-projet. Le texte définitif de la commission acheva d'être élaboré en mars 1905. Le 21 de ce mois, la Chambre en commença la discussion. Une question préalable se posait : le Parlement a-t-il le droit de voter une loi qui touche à tant et de si grands intérêts sans consulter le pays ? On s'en garda bien.

Aux premiers jours d'avril, fut voté le passage à la discussion des articles par 358 voix contre 217, et en même temps l'urgence qui repoussait la garantie inscrite dans la loi d'une deuxième délibération. La Loge avait dit : Faites vite.

M. Berthouliet demanda qu'avant le vote définitif on profitât de la session des conseils municipaux et généraux pour s'informer de l'état de l'opinion sur cette question. Cette motion fut repoussée.

Cependant survint au cours de la discussion l'affaire de la délation qui fit sombrer M. Combes. Il fut remplacé par M. Rouvier. Lorsque M. Combes avait introduit la question de la Sé-

---

4. Le budget du culte, disait-on, devait être versé dans cette caisse. On sait ce qu'il en fut.

paration au Conseil des ministres, Rouvier avait prononcé contre ce projet un discours véhément, terminé par cette phrase : « Si vous faites la Séparation, je vous f... mon portefeuille, vous pouvez le prendre. »

La maçonnerie ordonna, Rouvier obéit. Il prit la succession de M. Combes et continua l'œuvre de celui-ci. La discussion continua, et, avant de se séparer, fin d'avril, la Chambre vota le fameux article 4, le point culminant de la loi.

M. Ribot crut qu'il suffisait de séparer l'Eglise de France de l'Eglise romaine, et qu'il n'était ni utile ni prudent de s'ingérer dans l'organisation que celle-ci voudrait se donner.

« Nous avons dirigé, *dit-il*, contre cet article des critiques que nous croyons tout à fait fondées ; nous avons déclaré que nous ne voulions pas nous ingérer dans l'organisation intérieure de chaque culte. Faisant l'application de ce principe au culte catholique, nous disions que nous devions laisser aux catholiques eux-mêmes le soin de tracer les règles de leur organisation ; nous ajoutions que nous ne pouvions ni directement, ni par une voie détournée, leur imposer une organisation qui — n'étant pas l'organisation catholique, — ne saurait être directement ni indirectement imposée aux catholiques sans une violation de leur liberté. Le culte catholique repose partout dans le monde sur l'autorité des évêques. C'est un fait. Ce fait, c'est l'organisation hiérarchique de l'Eglise. L'autorité des évêques ne s'exerce pas seulement dans les questions d'organisation temporelle. Je ne vous demande pas à vous, qui n'êtes pas catholiques, de dire que c'est une bonne organisation, mais c'est un fait et l'on ne peut aller contre ce fait sans une violation de la liberté des catholiques ».

Dans cet exposé, M. Ribot négligeait de dire que le sommet de la hiérarchie catholique c'est le Pape, et que, sans le Pape, l'Eglise de France deviendrait une seconde édition de l'Eglise anglicane où il y a des évêques ou de soi-disant évêques et au-dessus d'eux le Roi ou l'Etat. Il rentrait par là dans l'esprit de la majorité.

Pie X, dans son Encyclique *Gravissimi officii*, ne manqua point de rétablir le vrai et le juste :

« Si nous examinons la teneur même de la loi, qui ne voit qu'elle détruit la constitution même par laquelle Jésus-Christ a façonné l'Eglise qu'il a acquise par son sang ? Ainsi, on n'y trouve aucune mention du Pontife romain ni des évêques. Au contraire, toute l'administration et toute la surveillance du culte catholique sont remises à des associations de citoyens auxquelles seules, dans tout le domaine religieux, la République reconnaît des droits civils. Et si quelque contestation s'élève entre elles, ce n'est pas par les évêques, ni par Nous que le litige sera jugé et tranché, mais par le Conseil de l'Etat... Ils ont voulu faire une loi, non de séparation, mais d'oppression ».

En effet, ce qu'ils voulaient était, non pas seulement violer la liberté des catholiques, au sens où l'entendait M. Ribot, mais les faire entrer dans un engrenage fabriqué exprès pour les « décatholiciser », et par cette initiative qui, par les soins de la secte internationale, serait étendue, propagée chez les autres peuples, détruire radicalement l'œuvre de Jésus-Christ.

L'ensemble de la loi fut voté par la Chambre, le 3 juillet par 341 voix contre 223. Il est bon de remarquer que les 341 députés de la majorité avaient été élus par 2.980.340 électeurs sur 11.219.992. Ils représentaient donc le quart de la souveraineté nationale, à condition de mettre en dehors d'elle les femmes, les jeunes gens.

Les 341 votants de la loi savaient bien à quoi s'en tenir. Ils ne pouvaient croire qu'en commettant ce crime, ils agissaient au nom même de ceux qui les avaient élus; car c'est un fait avéré que la plupart d'entre eux s'étaient gardés, comme d'une imprudence mortelle, de se déclarer dans leur programme ou leurs discours électoraux, partisans de la séparation. On pouvait d'ailleurs opposer aux 2.980.340 électeurs des députés ayant voté la séparation, les 4.280.949 signataires des pétitions demandant le maintien du Concordat. Dans ce chiffre de quatre millions deux-cent quatre-vingt-mille neuf cent quarante-neuf ne sont pas comprises les personnes dont les feuilles de pétitions, également déposées sur le bureau de la Chambre, portaient comme indication : « revêtues d'un grand nombre de signatures ». De plus, les résultats obtenus dans les départements des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Ardennes, de la Corrèze, de la Creuse, des Landes, de la Haute-Vienne n'avaient pu encore être communiqués à la Chambre, avant le dépôt de ces pétitions.

Il fallait au vote de la Chambre la ratification du Sénat. M. Marcel Sembat s'empressa de rassurer, au congrès de la Libre-Pensée qui s'ouvrit en ces jours, ceux qui craignaient ou feignaient de craindre une opposition. « Le Sénat, dit-il, modifiera peut-être cette loi. Mais les libertés qu'elle contient sont assez grandes pour que l'Eglise en meure. Laissez faire le Sénat, attendez la promulgation de la loi ; et dès le lendemain, vous verrez l'immense majorité du pays se déchristianiser ».

Dès la mi-juillet, la commission sénatoriale de la Séparation

adopta par onze voix contre deux le projet de loi voté par la Chambre, sans y changer rien, ni un mot, ni une virgule. M. Maxime Lecomte lui présenta son rapport dans les derniers jours d'octobre. Il y exécutait tous les projets de modification au texte voté par la Chambre : « parce que, dit-il, il n'y avait pas un instant à perdre. »

Le Sénat en commença la délibération le jeudi 9 novembre. Lui aussi vota l'urgence. Et cependant, observait le *Journal des Débats*, « la Séparation est incontestablement la réforme la plus grave qu'on eût votée et discutée depuis un siècle. »

Le 6 décembre, le Sénat avait fini sa besogne [5]. On s'est demandé pourquoi cette hâte, cette précipitation, cette fièvre. C'est qu'une modification, si légère qu'elle fût, aurait prolongé la discussion. M. Briand, rapporteur de la commission, ne craignit pas de donner dans son journal *l'Humanité* les motifs de cette hâte : « L'Eglise actuelle, avait-il dit, est une citadelle endormie, ses remparts sont dégarnis de canons ; ses arsenaux sont vides, ses armées dispersées, ses chefs assoupis. Si nous savons nous y prendre, nous tomberons à l'improviste sur cette forteresse sans défense et nous l'enlèverons sans combat, — comme les soldats de Mahomet II enlevèrent Byzance [6]. »

M. Aristide Briand se trompait, une sentinelle veillait, et elle organisa la défense. Grâce à elle, l'Eglise de France n'eût point le sort de l'Eglise d'Afrique, illustrée par les Tertullien, les Augustin et les Cyprien ; ni celui de l'Eglise de Constan-

---

5. On lit dans le compte-rendu officiel du Convent de 1905 : « Le Convent émet le vœu que la loi imparfaite, mais perfectible, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, déjà votée par la Chambre des Députés, soit le plus rapidement possible adoptée par le Sénat et promulguée avant les élections générales, *mais qu'elle soit ensuite amendée par le Parlement républicain dans un sens plus nettement laïque.* » (Compte-rendu, p. 402.)

6. Chambre, Sénat, Ministres, Président de la République venaient de se faire exécuteurs testamentaires de la Commune ; c'est ce qu'a montré M. Maxime Du Camp, dans ses *Convulsions de Paris*.

« Le 1er avril (1871), avant qu'un seul coup de fusil ait été tiré entre les fédérés et les troupes françaises, elle (la Commune) se hâte d'affirmer ses intentions, et elle bâcle son décret :

« Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ; — considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; — considérant que le budget des cultes est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ; — considérant en fait que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, décrète :

ARTICLE 1er. — L'Eglise est séparée de l'Etat.

ART. 2. — Le budget des cultes est supprimé. »

tinople qui comptait parmi ses Pères : saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, etc. ; ni celui de l'Eglise de Jérusalem qui périt, elle aussi, quoique fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. Grâce au Pape, l'Eglise de France survit au coup qui devait la tuer.

Dans la pensée de la majorité comme du gouvernement, l'œuvre n'était point achevée par la promulgation de la loi. Les sectaires disaient bien haut qu'ils n'en resteraient point là.

« Ce n'est qu'une étape », avait dit M. Bepmale, député de Saint-Gaudens, la loi votée n'est qu'une transition. Et au Congrès radical, qui eut lieu à cette époque, M. Pelletan et tous les orateurs eurent soin de notifier que « la charte bâclée n'était qu'une charte provisoire. »

Quatre lois furent forgées successivement et on en annonçait une cinquième pour compléter l'œuvre de démolition. Toutes étaient conçues de telle sorte qu'elles devaient surprendre, par ruse, le consentement du clergé à son entrée dans la voie obscure qui lui était ouverte et qui avait pour aboutissement le schisme.

L'autorité et la sagesse de Pie X, l'esprit du clergé de France si purement catholique, mirent à néant ces sataniques espérances.

En effet, grâce à Dieu, le clergé de France, éclairé et soutenu par Pie X, refusa la *liberté* qu'on lui offrit, et le peuple fidèle pourvut à sa subsistance, chose devenue nécessaire, car la loi qui proclamait l'affranchissement des prêtres avait commencé par leur enlever le pain et le couvert. Elle avait anéanti les établissements chargés d'assurer l'exercice du culte, la conservation et l'entretien des églises, c'est-à-dire les fabriques ; ceux chargés d'assurer la formation intellectuelle, religieuse et ecclésiastique des aspirants au sacerdoce, c'est-à-dire les séminaires ; ceux chargés d'assurer le sort des ministres du culte, c'est-à-dire les menses épiscopales, capitulaires et curiales, même les caisses de secours et les maisons de retraite.

Elle était allée jusqu'à confisquer les fondations faites par les défunts sur leur lit de mort pour obtenir les services religieux qui leur vaudraient part à la miséricorde divine. On s'était arrangé de façon à rendre impossible la continuation du culte

pour le moment où on fermerait les églises. On essaya de les fermer, mais dans la crainte de voir se renouveler, plus générale et plus forte, l'opposition qui avait été faite aux inventaires, on se contenta de mesures d'attente. M. Briand publia une circulaire mettant les offices religieux sur le même pied que les réunions publiques, et exigeant, pour ceux-là, la déclaration que la loi du 30 juin 1881 institua pour celles-ci. Par ordre de Sa Sainteté, le cardinal Richard adressa à tous les membres de l'épiscopat la communication suivante : « Continuer le culte dans les églises. S'abstenir de toute déclaration. »

La fureur de nos persécuteurs fut grande en voyant leur plan déjoué. Elle se traduisit aussitôt par une série de violences sans nom, entr'autres, l'appel sous les drapeaux de cinq mille cinq cents prêtres et séminaristes sans aucun droit même purement légal.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Dans une lettre pastorale adressée à ses diocésains, le 26 novembre 1906, le cardinal Richard, archevêque de Paris, écrivit :

« Quand la loi eut été publiée, Notre Très Saint-Père Pie X jugea opportun et nécessaire de réunir les évêques de France et d'avoir leur avis sur la situation.

» Deux questions se posaient :

» 1° Les Associations cultuelles, *instituées* par la loi, peuvent-elles être acceptées ?

» La réponse fut, on peut le dire, *unanime :* les évêques déclarèrent que ces Associations *ne pouvaient être acceptées* parce qu'elles étaient contraires à la constitution de l'Eglise...

» 2° Une seconde question naissait de la première : les Associations cultuelles pouvaient-elles être modifiées de manière à devenir conformes aux règles canoniques et à la constitution de l'Eglise ?

» Pour satisfaire à cette question, il fallait élaborer des règlements pour les Associations cultuelles. Ce travail fut fait avec soin. Mais on dut reconnaître que les règlements proposés *n'auraient pas de valeur légale...* »

Des journaux prétendirent que le Pape dans son Encyclique et l'archevêque de Paris dans sa Lettre pastorale avaient altéré la vérité. Cette calomnie fut accueillie au dehors. Les journaux protestants de Hollande, le *Utrechtsch Dagblad,* le *Middelburgsche Courant* et le *Nieuwe Rotterdamsche Courant,* qui l'avaient publiée de bonne foi, mieux informés par le journal catholique, le *Tijd,* se rétractèrent et accusèrent *Le Temps* de les avoir trompés. D'autres sans doute eurent la même loyauté.

Mais les calomnies ont la vie dure. Lors de la réception à l'Académie de Mgr Baudrillart, M. Marcel Prévost, dans son discours, commit l'inconvenance d'y revenir. Mgr Baudrillart publia le lendemain dans les journaux cette déclaration :

Paris, le 11 avril 1919.

Monsieur le Directeur,

M. Marcel Prévost a conté hier à l'Académie que M. Rouvier, président du Conseil, m'avait secrètement consulté sur les chances d'acceptation par le Saint-Siège de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'au lendemain de sa chute, il m'avait formellement autorisé à faire part de cette consultation et de ma réponse au cardinal Richard et à Notre Saint-Père le Pape. Il est peut-être intéressant d'ajouter qu'il m'avait autorisé aussi à transmettre la réponse qu'il avait faite à la mienne et qui importait beaucoup plus que la mienne :

« S'il en est ainsi, si le Pape rejette la loi, nous sommes fichus ; car il n'y a pas un gouvernement en France, si radical soit-il, qui puisse fermer 40.000 églises et expulser 40.000 curés ; *et, après tout, je sais bien que, si j'étais le Pape, je la rejetterais cette loi.* »

J'affirme catégoriquement que les choses se sont ainsi passées.

Veuillez agréer, etc.

ALFRED BAUDRILLART.

A la séance du 21 janvier 1919, M. l'abbé Lemire se permit de dire :

« Il n'est pas impossible que prochainement il se fonde des associations fabriciennes ou paroissiales. Jusqu'à ce jour, il n'en existe pas, parce qu'il y a eu méprise au sujet de la loi.

» Le terme d' « Associations cultuelles » a fait croire que la Chambre voulait se mêler des cultes : ainsi une confusion regrettable s'est élevée contre la loi que vous avez votée de très bonne foi et sans avoir l'intention de vous ingérer dans les matières religieuses. Mais le jour où on aura substitué à l'expression « Associations cultuelles » qui n'est même pas dans la loi, un mot acceptable pour les catholiques, tel qu' « Associations fabriciennes », la situation changera.»

Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, releva officiellement ces paroles dans une Lettre pastorale :

« L'accusation de malentendu et de méprise portée contre les catholiques de France atteint d'abord, à travers leurs pasteurs immédiats, le Pape Pie X, de grande et sainte mémoire. Car c'est lui qui a interdit la constitution des « cultuelles » et condamné la loi qui les régit. Si, pour parler le langage de M. Lemire, l' « animosité » des catholiques contre cette loi « tient à la réputation qu'on lui a faite », de cette réputation Pie X fut le premier responsable. Qui donc, en effet, sinon lui, a qualifié la loi de Séparation, dans son ensemble, de « profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu ; violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ; renversant la justice et foulant aux pieds le droit de propriété de l'Eglise ; gravement offensante pour le Siège apostolique, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques de France ? »

» Et donc, qu'on n'aille pas, comme le demande M. Lemire, proposer demain à nos prêtres des « cultuelles » dont le nom seul serait changé. Douloureusement, mais fièrement, ils ont su vivre sans statut légal : cela suffit à faire présager que d'un statut éventuel, tel qu'ils le désirent et que la justice le réclame, ils exigeraient d'autres garanties qu'une simple substitution de vocables, dont ils ne sauraient être dupes. »

CHAPITRE XVIII.

Déception des législateurs.

La religion tient trop de place dans les pensées et les devoirs des hommes pour n'inspirer que des sentiments médiocres. L'attachement pour elle va jusqu'à l'amour le plus ardent, et l'indifférence jusqu'à la haine la plus déclarée.

De Bonald.

Les espérances que les sectaires avaient conçues. — Déjouées par les décisions de Pie X et la conduite du clergé et des fidèles. — Le culte de la raison et de la nature à vau-l'eau. — Le point capital de la séparation devenu inexécutable. — Justice rendue à Pie X par ses ennemis. — Heureux résultats de la loi.

Il faut bien que les méchants comptent avec Dieu, et la meilleure preuve est qu'il ne leur permet pas de faire à son Eglise tout le mal qu'ils rêvent dans leur haine satanique. S'il n'y avait point cette barrière que Dieu met aux projets du démon et de ses suppôts, il y a bien longtemps que la foi aurait disparu de la terre. Ils sont bridés, pas toujours au gré de nos désirs impatients ; mais ils le sont, et ils le seraient plus encore si nous étions plus zélés pour la gloire de Dieu, plus disposés à souffrir pour elle et si nous priions avec une foi plus vive, si nous observions le commandement tant de fois répété : « Soyez des hommes, soyez vaillants à défendre la loi ». Dans ces conditions la puissance de Satan serait bien diminuée, et par conséquent, celle des hommes qui se font ses instruments.

Au mois de janvier de l'année 1894, M. Spuller, ministre des Cultes, l'inventeur de « l'esprit nouveau » et de « l'ère nou-

velle », avait dit dans l'allocution aux employés de son ministère : « Nous sommes décidés maintenant à employer contre les membres du clergé la ruse et la patience ». Et il ajouta : « Nous les tenons ». Ce propos fut publié d'abord par le *Peuple français*. Il fut confirmé quelques jours après par la *Vérité* qui a dit : « Nos renseignements personnels nous permettent de dire que ces paroles ont bien été proférées par le ministre des Cultes. »

Deux ans plus tard, le même M. Spuller publia dans la *Revue de Paris* un écrit qui fut reproduit par nombre de journaux. Il y revenait sur l'esprit nouveau et les temps nouveaux qu'il avait annoncés, et il expliquait que cette nouveauté serait un christianisme rajeuni, rajeuni en ce sens qu'il sera « moins une religion peut-être qu'un grand gouvernement dans l'humanité [1] ». « Ce sera une évolution politique et sociale du catholicisme romain, dont Léon XIII a voulu être l'initiateur, et qui a été décrite, prononcée et saluée par un homme de génie que Grégoire XVI a pu foudroyer de sa condamnation, mais qui n'en demeure pas moins un voyant et un prophète de l'avenir, par le grand et infortuné Lamennais [2] ». Pour en venir là, il n'y avait qu'à laisser M. Dumay continuer son œuvre « de ruse et de patience » et à lui donner à sa mort un successeur de même esprit. On serait ainsi arrivé, un jour ou l'autre, en France, au résultat obtenu en Angleterre. Par le jeu du système exposé ci-dessus et sa continuité, le clergé aurait fini par ne plus compter que des modernistes. La secte crut qu'elle avait un moyen

---

1. C'est ce à quoi veut en venir le pouvoir occulte qui gouverne, les Juifs : ce que prépare l'Alliance Israélite Universelle, ce dont le tribunal international qui s'établit au Palais de la Haye, doit être la pierre fondamentale.

(Voir le *Problème de l'heure présente* et ici même, *passim*.)

2. En 1895 parut une *Esquisse biographique* consacrée à M. l'abbé Lemire. Elle débutait ainsi : « Depuis un siècle, l'Eglise de France s'est tenue à l'écart des profonds mouvements de la société contemporaine. La voix des Lamennais, des Lacordaire, des Montalembert eut peine à se faire jour, et le plus grand de ces réformateurs fut brisé misérablement pour avoir voulu trop tôt le mouvement qui doit un jour sauver le catholicisme chez nous... L'abbé Lemire est un des premiers apôtres du devoir primordial du temps présent. C'est à ce titre qu'il prend place, l'un des premiers, dans notre galerie »

On remarquera l'étonnant rapport qu'il y a entre ces paroles et celles que nous venons de citer, sorties de la bouche de M. Spuller.

Cette « galerie » était intitulée : « Le clergé contemporain » ; le directeur-gérant, l'auteur de la notice sur M. Lemire, était un abbé du diocèse d'Amiens, collaborateur de plusieurs *Croix* de province, M. H. Desportes.

plus prompt et plus sûrement efficace d'arriver à ses fins, la séparation de l'Eglise et de l'Etat : plus sûrement efficace, car on voyait bien que l'esprit sacerdotal était trop profond et trop vivant dans le clergé de France pour espérer pouvoir arriver jamais à le corrompre dans sa totalité, et d'autre part la défense la plus expresse avait été faite par les *Instructions secrètes* de renouveler l'expérience de 93 et de recourir à la persécution sanglante ; plus sûr, car on espérait arriver à substituer une Eglise nationale à l'Eglise romaine et catholique, au moyen des lois d'organisation ecclésiastique que l'on se proposait de donner à l'Eglise de France, après sa séparation d'avec l'Etat, selon l'opportunité des temps. Les vues, les projets de la secte allaient au delà de l'Eglise de France ; ce qu'elle voulait, déjà nous l'avons dit, c'était l'anéantissement de l'Eglise dans la catholicité entière.

Pour la faire crouler, la jeter bas, la fille de Satan s'était dit : une seule chose suffit, arracher de ses fondements la Pierre angulaire sur laquelle elle repose. Cette pierre, la secte la voyait composée de deux éléments : l'un forgé par Jésus-Christ, l'Autorité spirituelle ; l'autre, établi par la sagesse des siècles, le Pouvoir temporel. Le Pouvoir temporel des Papes, la secte croit l'avoir maintenant détruit pour toujours, par l'occupation de Rome, il n'en reste plus qu'une ombre. L'Autorité spirituelle est encore vivante et agissante. C'est donc à elle qu'il faut maintenant s'attaquer ; chose difficile, car le Souverain Pontife commande aux âmes, et les âmes ne se laissent pas contraindre comme les corps. Le Pouvoir temporel des Papes a été attaqué par la Révolution dès ses premiers jours ; l'Autorité spirituelle a subi le même siège, dès le même temps. L'assaut a été repris chaque fois que les conditions politiques en ont donné la facilité ; clandestinement ou à ciel ouvert ; et cela en France d'abord et surtout, parce que la France a été établie par la divine Providence, le boulevard de Rome, et qu'une fois le boulevard démantelé, pensait la secte, la cité se rendrait.

L'organisation de l'Eglise de France qui devait sortir de la loi de séparation, si on s'y était soumis, n'avait plus rien de l'institution divine, elle mettait complètement de côté l'Autorité confiée à Pierre et à ses successeurs, c'était un simple décalque de l'organisation consistoriale des protestants et des

juifs. La secte s'était proposé, après l'avoir imposé à la France, de faire adopter un état de chose semblable par les autres pays catholiques, ce qui faisait dire au *Birmingham Post*, « que cette loi était d'un intérêt mondial et non point seulement français, parce qu'elle était la lutte à mort engagée entre l'Eglise et l'Etat ». Aussi l'*Action* put s'écrier au lendemain du vote de la Chambre :

« Quelles que soient les concessions et les défaillances dont cette loi ait été amoindrie au cours de la discussion parlementaire, son vote par la Chambre n'en marque pas moins *une date historique* DE L'HUMANITÉ...

» La période religieuse qui suivit le Culte de l'Etre Suprême et la chute du théiste Robespierre, ne saurait elle-même être comparée au RÉGIME LAÏQUE qui v'a s'ouvrir...

» La fille aînée de l'Eglise devient ainsi la mère glorieuse de la Libre Humanité. »

Dans les premiers jours d'octobre 1904, M. Buisson, alors président de la Chambre, avait parlé comme l'*Action* dans un congrès radical tenu à Toulouse. Discourant sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « Cet acte, avait-il dit, est *l'achèvement rationnel de l'œuvre de laïcité de l'Etat* et de la lutte séculaire contre l'Eglise.... Nous pensons, ajouta-t-il, qu'un peuple peut vivre sans religion ».

M. Viviani avait dit ce qui déjà était fait et ce qui restait à exécuter pour faire vivre sans religion tous les hommes.

« Tous ensemble, par nos pères, par nos aînés, par nous-mêmes, hier comme aujourd'hui, comme demain, nous sommes attachés à une œuvre d'anticléricalisme, à une œuvre d'irréligion. Nous avons arraché la conscience humaine à la croyance. Lorsqu'un misérable, fatigué du poids du joug, ployait les genoux, nous l'avons relevé ; nous lui avons dit que derrière les nuages il n'y avait que des chimères. Ensemble et d'un geste magnifique nous avons éteint dans le ciel les lumières qu'on ne rallumera plus. »

368 députés, en votant l'affichage de ce discours, se sont associés, je ne dirai pas à cette constatation, car ils sont bien obligés de le reconnaître, le fait n'existe pas encore au gré de leurs désirs, mais à cette espérance.

Toutes ces paroles dites par les personnages que le suffrage universel a chargés de nous gouverner, étaient par elles-mêmes bien provocatrices du courroux de Dieu. Mais ce qui aggrave singulièrement la chose, c'est que ces paroles n'étaient pas un vain son, elles déclaraient un fait, et un fait s'étendant sur quarante années employées à réaliser ce qu'elles disaient sur tous

les points où peut atteindre l'action gouvernementale, c'est-à-dire sur tout. Et cela, dans un pays où les catholiques sont presque la totalité de la population, chez une nation que le christianisme a pénétrée de sa vie dès les origines, et dont il a formé les mœurs, inspiré le génie.

On sait comment le Souverain Pontife mit à néant ces espérances. Par un seul et même acte, Pie X maintint l'Eglise de France et entrava les projets de la Franc-Maçonnerie internationale. Elle venait, croyait-elle, par le jeu des Associations cultuelles, de poser le principe de la dissolution de l'Eglise de France. Après la première application de la loi, Clémenceau annonça aux Chambres que le gouvernement républicain venait de « tirer son premier coup de canon » sur l'édifice catholique, et le Grand-Orient d'Italie adressa au Grand-Orient de France un télégramme de félicitations. Le Grand-Orient de France, dans sa réponse au Grand-Orient d'Italie, salua « le jour prochain où la Rome laïque proclamera la déchéance de la Rome papale. »

Des correspondances semblables furent échangées entre d'autres puissances maçonniques. Dans l'Amérique méridionale, la loge *Estella de Oriente* fit savoir qu'elle invitait les trois cents loges de la République Argentine à célébrer le même jour, par un meeting, le grand œuvre que la maçonnerie française venait d'opérer.

Extrême avait été l'illusion des sectaires. Ils s'étaient flattés que leur œuvre serait acceptée, en rechignant peut-être, mais que la force publique viendrait à bout des résistances. Extrême fut leur déception ainsi que le désarroi de leurs pensées, lorsqu'ils entendirent le Pape condamner leur œuvre de façon si claire et si précise, et qu'ils virent clergé et fidèles souscrire unanimement à cette condamnation malgré les énormes sacrifices qu'elle leur imposait.

« Nous avons *tous* reçu, écrivirent les évêques aux fidèles, avec une profonde reconnaissance la lettre Encyclique que N. T. S. P. le Pape nous a adressée pour nous diriger dans la situation si grave où se trouve l'Eglise de France. Nous attendions avec confiance cette parole du successeur de Pierre... Nous l'avons acceptée avec une filiale obéissance. En nous adressant sa Lettre, N. S. P. le Pape Pie X a rempli la mission qu'il a reçue de Dieu, de conserver intact le dépôt de la vérité et la constitu-

tion de la sainte Eglise catholique qui a pour base essentielle l'autorité de la hiérarchie divinement instituée par Jésus-Christ ».

Puis, s'adressant au clergé et aux fidèles, l'épiscopat disait :

« ...Nous n'en éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuellement et en vous louant hautement devant l'Eglise entière, Nous en bénissons du fond du cœur le Père des miséricordes ».

Cette bénédiction n'a pas été vaine. Nous pouvons dire avec le prophète : « C'est une grâce du Seigneur que nous ne soyons pas anéantis », vu le gigantesque effort déployé pour nous subjuguer.

Les sectaires avaient si bien compté sur la réussite de leur criminelle entreprise, que longtemps auparavant, ils avaient pris leurs dispositions pour substituer à la religion chrétienne une religion de leur façon, à l'image de celle qu'avaient tenté d'établir leurs pères de 89.

L'échec de leur loi ne les empêcha point d'essayer.

Un des jours de l'Exposition universelle de 1900, il y avait eu un triomphe de Bacchus avec satyres et bacchantes. Puis vinrent la fête du soleil, célébrée du haut de la tour Eiffel, où chaque année, quelque pontife de la Libre Pensée fait un discours en l'honneur du dieu de la lumière ; la fête des dames en fleurs, processionnant au bois de Boulogne ; la fête des arbres célébrée au printemps par les écoliers, et encore par ces mêmes écoliers, la fête du travail. M. Blanguernon, inspecteur de la Haute-Marne, en fit la description dans le *Manuel général* du 23 mars 1912, et dans le n° du 26 avril 1913.

« L'école célèbre, ce dimanche de mars, la Fête du travail. Célébration gracieuse et simple : des chœurs, des récitations, des évolutions d'enfants. » Suit une description : « Une fillette du cours élémentaire, crête rouge en tête, lance avec un bel aplomb l'appel du travail matinal :

C'est moi le coq ! Cocorico !

Et de nouveau la classe enfantine, bambins et bambines distribués en couples jolis, dansent et miment en chantant la marche des quatre âges. »

M. Moïse Klein, juif, dit Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, consacra dans l'*Action* du 28 mars 1912 un article aux fêtes de l'école. Il y disait :

« Ah ! si une Commission pouvait être instituée où entreraient des poètes, des écrivains, des musiciens, des artistes, des politiques qui ont le souci d'anoblir l'âme populaire, et qui comprennent la valeur éducative

des fêtes. Si cette élite voulait, s'unissant en Comité, composer le programme de belles assemblées pour l'enfance et l'adolescence ! Si elle voulait, imitant la Convention, en *déterminer* l'inspiration, le sens, le rythme et l'ordonnance, quels services elle rendrait à « ceux de demain » !

Il n'y avait eu en tout cela que des préludes et des essais. Le temps parut venu, en cette même année 1912, de s'occuper sérieusement d'instituer le culte de la religion naturelle. Le 23 février 1913, un député des Vosges, M. Constant Verlot, écrivit dans le *Rappel :*

« Depuis le vote de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qui a rendu les Eglises libres et indépendantes, rien, ou presque rien, n'a été tenté pour donner à l'âme populaire un réconfort, pour unir les hommes et confondre leurs esprits dans une pensée commune.

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, qu'à côté des convictions religieuses, si fortement ébranlées, des idées comme celles de patrie, de solidarité et de fraternité soient exaltées dans les fêtes. »

Il en dressa le programme que voici :

« Dans nos associations républicaines, ou avec leur patronage, organisons au printemps la *Fête de la jeunesse ou de la majorité.*

On y chantera la nature, germinal et les fleurs, la jeunesse et l'amour.

En été, aura lieu la *Fête de l'agriculture.* On y célébrera le labourage, le travail, l'affranchissement de la terre, la raison chassant les routines, le progrès qui féconde.

Puis, la *Fête au départ de la classe,* qui sera en même temps celle des vieillards, aura lieu en automne.

Les jeunes gens rendront un hommage vénéré et reconnaissant aux anciens.

On y célébrera, avec le « déclin des ans, » et le « déclin des saisons », l'amour de la patrie et la foi en l'humanité.

La *Fête de la Noël laïque* aura lieu en hiver.

On y rendra hommage aux épouses, aux mères, à la nativité.

» Enfin, le XXe siècle devant être celui de la paix, paix par le droit entre les hommes et entre les peuples, on organisera, au début de l'année, la *Fête de la réconciliation, de la fraternité,* qui sera, suivant Zola, « la conclusion pour ce peuple joyeux en marche vers l'unité et l'harmonie future [2] ».

Le Siècle, dans une longue série d'articles publiés sous ce titre : *l'Etat libéré des Eglises,* voulut que cette délivrance fût l'objet de la première des solennités ainsi demandées. Avec elle commencerait le nouveau calendrier des fêtes laïques. M. Allard, dans le *Radical,* demanda que les fêtes laïques correspondissent aux fêtes religieuses que les catholiques ne pou-

2. Dès que la paix fut en perspective, la proposition d'instituer une fête commémorative qui serait célébrée chaque année, le même jour, par tous les peuples, se fit entendre de tous côtés.

vaient plus célébrer. La proposition fut portée à la Chambre. M. Gustave Rivet ne la trouva point dépourvue de sagesse.

M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, avait déjà réclamé une loi en ce sens. Il avait déposé un amendement à l'article du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi conçu :

« Les quatre fêtes dites concordataires, établies sous un vocable religieux, en vertu de la loi du 18 Germinal an X, subsistent, et s'appelleront, à partir de la promulgation de la présente loi : celle de l'Ascension, fête des Fleurs; celle de l'Assomption, fête des Moissons; celle de la Toussaint, fête du Souvenir ; celle de Noël ou de la Nativité, fête de la Famille ».

Dans sa pensée, on garderait ainsi les jours des fêtes religieuses pour ne point faire violence aux habitudes de la nation, mais on les laïciserait pour obtenir l'effet voulu.

En 1912, M. Charles Beauquier, député du Doubs, demanda que les sonneries des cloches annonçassent les cérémonies de la vie quand elles sont purement laïques.

Nous avons fait connaître la pensée exprimée par M. Constant Verlot en 1913. L'année suivante, la guerre vint « ajourner » ces beaux projets et les empêcher d'entrer dans le code des lois.

En attendant l'institution de la religion naturelle, de la religion humanitaire, la religion chrétienne, catholique et romaine subsistait en France, malgré la loi de séparation. Pie X avait prononcé cette condamnation absolue : « *Nous décrétons qu'elles* (les associations cultuelles) *ne peuvent absolument pas être formées, sans violer les droits sacrés qui* TIENNENT A LA VIE ELLE-MÊME DE L'EGLISE ». Pie X avait été écouté et suivi.

Au cours de la discussion de la loi, le F.·. Ferdinand Buisson avait dit à la Chambre : « L'Etat ne connaît plus l'Eglise en tant qu'entité ou que *hiérarchie* officielle ; mais l'Etat connaît des citoyens français catholiques ». Les catholiques, la presque unanimité des Français, pourrait-on dire, se maintint dans la hiérarchie telle qu'elle a été fondée par Jésus-Christ. Il a établi un chef suprême, saint Pierre, et il a créé des évêques, les apôtres. Ceux-ci ont ensuite, d'après ses ordres, ordonné des prêtres. Les citoyens catholiques français voulurent rester soumis aux prêtres en communion avec leurs évêques unis eux-mêmes au Pape, successeur de saint Pierre et chef de l'Eglise universelle.

La loi de séparation était faite pour que les fidèles fussent indépendants des prêtres, ou plutôt pour que les prêtres fussent dépendants des fidèles ; et aussi pour que les curés fussent indépendants de l'évêque et les évêques du Pape. Les législateurs n'avaient voulu voir que des laïcs, s'organisant entre eux, comme bon leur semblait. Ils substituaient ainsi au catholicisme vivant et réel autant de petites sociétés laïques qu'il plairait aux individus d'en former, toutes recevant de l'autorité civile leur mandat et leurs droits, toutes fonctionnant sous l'autorité et sous la surveillance de l'Etat.

Le Pape, quelle que soit l'étendue de son autorité, ne pouvait malgré le sentiment exprimé par quelques personnages catholiques et leurs journaux, accepter cela. L'admettre, c'eût été, comme on l'a fort bien dit, le suicide de l'Eglise.

Un journal anglais, le *Birmingham Post*, organe important du parti de Chamberlain, a ainsi montré la gravité de la question soulevée par la loi de séparation :

« Bien que le public anglais, *dit-il*, n'aime pas, en général, d'exprimer une opinion au sujet de la politique intérieure de la France, le conflit, qui vient d'atteindre son point culminant par la publication de l'Encyclique pontificale relative à la loi de séparation de décembre dernier, est un de ces vœux devant lesquels il serait impossible de rester des spectateurs indifférents. Il y a là une question d'un intérêt grave et vraiment vital : celle de l'existence de la Religion elle-même en France, et non seulement dans ce pays, mais encore ailleurs. Car l'Eglise ne peut souffrir des pertes ou obtenir des avantages dans aucun Etat, dans la lutte incessante entre la foi et la puissance des ténèbres, sans que les effets en soient ressentis dans la Chrétienté tout entière. C'est précisément cela qui fait regarder comme une question d'intérêt mondial, et non point seulement national, la lutte à mort maintenant engagée entre l'Eglise et l'Etat en France. Toutes les nations occidentales y sont essentiellement intéressées. Cette lutte marque une période décisive dans le choc entre la Religion et le laïcisme. Elle doit retenir notre attention, à nous Anglais, non moins que celle de toute autre nation, et peut-être plus encore ; car, bien que nous soyons constitutionnellement un Etat protestant, l'Eglise catholique romaine est l'Eglise-mère de la Chrétienté. Et nous avons atteint, dans notre histoire religieuse, un point où l'aversion pour cette Eglise est tout près de disparaître, et où cette aversion fait place à un sentiment de sympathie qui nous intéresse à ce qui lui arrive dans le monde entier. D'où il résulte que la lutte entre l'Eglise et l'Etat en France est notre affaire en même temps que celle des Français et du Vatican, parce que cette querelle n'est qu'une manifestation locale d'une lutte dont l'étendue est celle du monde entier. »

Ce fut un spectacle bien impressionnant, que celui du désarroi dans lequel l'Encyclique *Gravissimo officii* jeta le monde gou-

vernemental et parlementaire, académicien et libéral. Il s'était figuré qu'il obtiendrait de Rome une *combinazione*, peu importe laquelle.

Un journal protestant hollandais *De Herout*, fondé et alors encore rédigé par M. le Dr Kuyper, ancien président du cabinet, écrivit :

« Après un long silence, le Pape a parlé. *C'est à bon droit qu'il a compris que satisfaire aux exigences de la loi, ç'aurait été abandonner le caractère de l'Eglise du Seigneur* et donner au gouvernement l'impression que l'Eglise approuve d'être considérée et traitée par le gouvernement comme une association ordinaire. C'est pourquoi le Pape a dit que les associations que la loi impose ne peuvent pas être formées sans violer les droits sacrés auxquels est attachée la vie de l'Eglise. »

Le grand journal quotidien de Londres, *The Daily Telegraph* dit de son côté : « Pie X est toujours sorti victorieux des quatre phases de la lutte, savoir : les associations cultuelles, les circulaires Briand, les déclarations et les contrats. Sur tous ces points, la clairvoyance du Souverain Pontife, aidé et soutenu par l'indissoluble union du clergé français, a frustré les diverses manœuvres du gouvernement ».

Dans des conjonctures ayant quelque similitude, Fénelon avait écrit, le 12 avril 1714, au P. Daubenton résidant à Rome :

« Tout ce qui avilit dans l'imagination de la multitude l'autorité du Saint-Siège par *une apparence de faiblesse*, mène insensiblement les peuples au schisme : c'est par là que *les personnes zélées se découragent*, et que *le parti croît en témérité ;* PLUS ON LUI SOUFFRE, PLUS IL ENTREPREND ; c'est la patience dont on a usé jusqu'ici qui leur a fait hasarder les démarches les plus irrégulières. Je me hâte, mon Révérend Père, de vous ouvrir mon cœur et de vous témoigner ma joie. Je viens de lire, avec un singulier plaisir, le Bref du Pape à l'assemblée de nos évêques : il faut remercier Dieu des paroles qu'il a données au Chef de son Eglise : tout y est fort et mesuré, plein de dignité et de modération. »

Combien de personnes, même parmi celles qui sont étrangères à notre foi ont éprouvé et exprimé une joie et une admiration semblables.

« Pie X n'est pas seulement une âme d'une exquise bonté, écrivit M. Emile Ollivier, c'est un politicien fin, prudent, au jugement clair et sûr, qui place l'Eglise au-dessus de tout et qui périrait plutôt que de manquer à aucun de ses devoirs envers elle. L'outrager, le menacer, c'est offenser l'équité autant que nos habitudes de courtoisie ».

« L'attitude du Pape Pie X, *a écrit M. Charles Maurras*, est un modèle

universel. C'est un exemple à proposer non seulement à l'admiration de tous nos concitoyens sans distinction de foi, de sentiments philosophiques ou religieux, mais à la piété respectueuse du genre humain. Il ne s'agit pas d'un acte de fermeté, mais (ce qui était plus difficile, ce qui est plus méritoire) d'une série d'actes de fermeté qui, en se succédant, se confirment, se fortifient les uns les autres. Non seulement rien n'est plus juste, mais rien n'est plus beau. Non seulement rien n'est plus beau, mais rien n'est plus utile, rien n'est plus politique, rien n'est plus susceptible d'accroître la situation de l'Eglise de Rome, de l'Eglise de France, en mettant les adversaires de cette Eglise dans une position ou ridicule ou odieuse et, dans les deux cas, misérable. »

Les mêmes sentiments ont été partagés par des hommes bien plus éloignés de nous que Charles Maurras.

Le radical, M. Henry Maret, rendit aussi hommage à la décision de Pie X dans la *République française :*

« Il est certain, *dit-il*, et sur ce point, nous ne saurions donner tort au Pape, que la déchristianisation de la France soit au fond de la pensée politique actuelle. Tout le reste est affaire de détails, d'hypocrisie de mots. Le Pape ne fait que constater un fait indéniable, fait constaté, d'ailleurs, par M. Viviani à la tribune et par M. Combes, dans son journal. Il serait superflu de contester l'évidence. Est-ce que républicain n'est pas devenu synonyme d'anti-chrétien ? »

Et M. Combes, oui, M. Combes lui-même, écrivit dans un journal juif d'Autriche, *La Nouvelle Presse libre*, un article dont toute la presse française s'occupa, et où il dit :

« Non, Pie X n'agit pas comme un entêté ; il agit comme un Pape conscient de sa fonction, conscient aussi de la doctrine catholique et de sa mission de la garder. Son intransigeance n'est pas l'intransigeance d'un homme, c'est l'intransigeance d'une doctrine, et cette doctrine, il n'est pas loisible à cet homme de la méconnaître ou de la taire. Il estime avec raison qu'il est de son devoir et de son honneur de la proclamer du haut de la chaire pontificale, sous peine de commettre, en matière d'enseignement catholique, une véritable forfaiture. »

L'un des résultats de la loi de séparation et auquel les sectaires étaient bien loin de s'attendre, ce fut de mettre dans un jour plus éclatant des vérités nécessaires, des vérités de premier ordre qui s'étaient obscurcies dans presque tous les esprits, et que jamais la prédication n'eût pu faire resplendir avec l'éclat que leur donnaient les faits par lesquels l'enfer pensait nous anéantir.

Ces vérités sont : la constitution de la sainte Eglise, telle qu'il a plu à Notre Seigneur Jésus-Christ de la faire ; la manière d'être qui en résulte pour elle, en tant que société autonome, vivant de sa vie propre, se gouvernant par ses propres lois,

ayant tous les droits qui appartiennent à une société parfaite, y compris le droit de propriété ; — son indépendance vis-à-vis du pouvoir civil dans les choses spirituelles et dans ce qui est nécessaire à son existence et à sa vie ; — l'autorité du Pape dans toute l'Eglise et celle des évêques dans leurs diocèses ; etc.

Le *Gil Blas* constata que cet heureux effet se produisait même chez les journalistes qui font profession de dédaigner la Papauté, ses pompes et ses œuvres :

« Les organes les plus véhéments du radicalisme, du socialisme et de toutes ces opinions qui riment à anticléricalisme, et même ceux de la Franc-Maçonnerie et de la libre-pensée, n'hésitent point à sacrifier plusieurs colonnes, et non des moindres, à la publication de la prose pontificale, à sa discussion et à sa critique.

» Ce que le Pape pense, ce qu'il dit et ce qu'il fait, les intéresse donc ? Ils accordent aux paroles et aux actes pontificaux une valeur et une portée? Ils se préoccupent de l'influence spirituelle et des arrêts dogmatiques du Pape ?

» Hier, cependant, ils riaient volontiers, et parfois sans mesure, de ce souverain sans royaume et sans pouvoir, de ce trône de Saint-Pierre vainement dressé dans le désert de l'incrédulité universelle. Ils déniaient au Pape toute autorité. Ce n'était plus qu'un fantôme du passé, dont pouvaient seuls s'impressionner encore quelques esprits puérils.

» Or, le Pape parle : et voici que sa parole, qui ne s'adressait qu'aux seuls fidèles, retentit jusque dans les salles de rédaction qui se piquent le plus de n'être point des sacristies. Les reporters courent aux nouvelles, et les commentateurs méditent gravement devant leur encrier, pour formuler des appréciations solennelles.

» C'est un spectacle divertissant et plein de philosophie. Il met en posture de comédie ces pauvres petits hommes qui, négligeant l'histoire, la tradition et toutes les leçons du temps, prétendent décréter à leur gré l'abaissement des Puissances supérieures à leur domaine politique, et sont saisis d'un émoi pathétique et d'une agitation désordonnée quand ces puissances se manifestent, en dehors et au-dessus d'eux. Ils proclament qu'ils ont éteint toutes les étoiles, et ils sont les premiers à se précipiter, armés eux-mêmes de télescopes, pour voir ces étoiles ressusciter au ciel. »

Les vérités sur lesquelles reposent la sainte Eglise et sa constitution rentraient dans les esprits, parce qu'elles étaient discutées tous les jours au Parlement, que tous les journaux étaient forcés de s'en occuper. Elles devenaient par là le sujet de toutes les conversations, et les événements auxquels la séparation nous a fait assister firent voir à tous combien sont nécessaires les choses que ces vérités expriment. C'est là un gain, un grand gain, qui pouvait être acheté au prix de ruines, momentanées nous l'espérons, et de souffrances que notre obéissance a rendues méritoires.

CHAPITRE XIX.

L'âme chrétienne assiégée dès l'enfance.

O Dieu, garde-moi comme la prunelle de tes yeux,
Cache-moi à l'ombre de tes ailes.
Loin de la force des méchants qui m'oppressent,
les ennemis à mort qui se dressent de tous côtés
[contre moi.
Toujours sur mes pas, ils me tiennent enveloppée,
ils me suivent des yeux pour me renverser.
On dirait un lion affamé de carnage,
on dirait un lionceau aux aguets dans son repaire!
Ps. XVI.

Seul moyen définitivement efficace de rendre la France athée : l'enseignement laïque. — Le plus déplorable des crimes de l'État. — Ses origines. — Sous le second Empire.

« La doctrine du prêtre, *dit M. Le Play,* a occupé de tout temps *la première place* dans l'estime des hommes. Elle répond aux aspirations de toutes les conditions et de tous les âges. Seule elle a le pouvoir d'arracher les peuples à la barbarie et de les maintenir à l'un de ces points culminants que l'histoire nous offre de loin en loin. La connaissance de cette doctrine est le meilleur moyen de perfectionner les aptitudes morales. Elle fournit en outre un aliment de premier ordre aux éminentes facultés de l'esprit. »

Définissant ensuite le rôle de l'école dans l'enseignement primaire :

« L'école, *dit-il,* n'est autre chose qu'une modeste succursale du foyer domestique et de l'église. *En faisant de l'instituteur un fonctionnaire qui relève de la commune, de la province et de l'état,* et en attendant de lui la réforme intellectuelle et morale des populations, on s'est exposé à de nombreux mécomptes. »

Et ailleurs :

« Le meilleur moyen qu'on ait trouvé de relever la fonction de l'instituteur est de le placer *comme auxiliaire près du prêtre* pour l'enseignement religieux. »

Contrairement à cette pratique de tous les temps et de tous les peuples, la République, qui avait chargé M. Dumay de domestiquer le clergé et M. Briand de faire la séparation de l'Eglise et de l'Etat, occupa tout son personnel : président, ministres, parlement, administration, magistrature, armée, et par tous les moyens d'action qu'elle avait en mains, à écarter le prêtre de l'enfant et à enlever des âmes la Foi que le saint Baptême y avait introduite en germe et que la famille et l'Eglise s'appliquaient à développer, conformément à leur mission reçue du Ciel et à leur devoir le plus évident et le plus impérieux.

Ce dernier point du programme de la déchristianisation était avec raison considéré comme le plus important et le seul sûrement efficace. La secte ne pouvait espérer asservir et corrompre le clergé dans sa totalité. Malgré tous les moyens qu'elle prendrait pour y arriver, l'expérience des temps antérieurs l'avertissait qu'elle rencontrerait, en nombre plus ou moins grand, des âmes sacerdotales incorruptibles, qui resteraient le sel de l'Eglise de France et la lumière des âmes de bonne volonté. Elle pensait que ce faible reste pourrait empêcher la France chrétienne de disparaître sans retour, comme elle le voulait.

C'est pourquoi, tout en investissant le personnel ecclésiastique, la secte fit la loi de séparation qui, dans sa pensée, devait amener un schisme et qui l'aurait produit, si le Pape avait prêté l'oreille aux conciliateurs académiciens ou journalistes catholico-libéraux. Mais ce second moyen, s'il avait pu avoir son effet, n'eût point, plus que le premier, et travaillant de concert avec lui, amené infailliblement le résultat voulu. L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie ont été introduites dans le schisme par la perfidie de leurs souverains et la faiblesse de leur clergé. Mais dans tous ces pays, il est resté des familles catholiques, soutenues par de saints prêtres qui ont bravé le martyre pour conserver à leur pays le bienfait de la foi ; et ces familles ont été un levain dont la fermentation a gagné de proche en proche, si bien qu'à l'heure actuelle, on a des raisons d'espérer le retour de l'Angleterre au giron de l'Eglise, et que, même en Prusse, le catholicisme voit ses disciples se multiplier de jour en jour.

Sans donc négliger les deux premiers moyens de déchristianiser — et nos lecteurs savent s'ils ont été négligés — il fallait

en trouver un troisième plus sûrement efficace. Le moyen choisi fut la laïcisation de l'école [1]. M. de Bonald a fait cette juste observation :

« Si une génération se condamnait à ne pas parler, les générations qui suivraient seraient muettes ; si une génération n'entendait plus parler de religion, un peuple tout entier tomberait pour jamais dans l'athéisme ».

Vraiment, M. Ribot et les autres, qui eurent connaissance du programme tracé par le pouvoir occulte, étaient autorisés à dire que la permanence du catholicisme en France, dans ces conditions serait le plus grand des miracles [2].

En 1845, le Badois, Alban Stolz, dans son *calendrier pour le temps et l'éternité*, écrivait :

« Si j'étais le diable, et que le peuple, dans son aveuglement, me choisît pour son député et m'envoyât à Carlsruhe, j'y ferais une motion, de nature à procurer à l'enfer le plus de clients et le plus de profit possible ; à savoir, qu'il faut séparer et affranchir entièrement l'école de l'Eglise ; que l'école n'ait plus rien à voir avec la religion, ni la religion avec l'école ; que désormais une école soit simplement une fabrique où l'on devra façonner le cerveau des enfants de manière à les rendre rusés à souhait pour vivre dans le monde ; quant au prêtre, qu'il lui soit aussi formellement interdit de visiter l'école que de visiter la salle de danse. »

Nos gouvernants ne pensent pas autrement. Voici comment s'exprimait en 1875, un sectaire de haut parage, le F. . René Bethmont, fils de l'ancien ministre de 1848 et frère aîné de M. Paul Bethmont, qui fut vice-président de la Chambre des Députés et président de la Cour des comptes. Conseiller général de l'Ordre, le F.·. René Bethmont, trois ans après la guerre de 1870, prononça en Loge, un discours que la revue, la *Franc-Maçonnerie démasquée*, reproduisit dans son N° du 25 avril 1908. En voici le principal passage :

---

1. Laïcisation, mot trompeur comme tous ceux que la secte a inventés pour voiler ses méfaits. Il fallait aux choses nouvelles que le monde n'a jamais vues, des mots créés pour elles, et comme ces choses étaient monstrueuses, il fallait d'autant mieux les masquer. Laïcisation de l'école fut mis au lieu et place d'athéisme de l'enseignement.

2. Ce programme de déchristianisation par l'enfance a été résumé en deux mots par M. Henri Heine, le Voltaire du XIXe siècle, Voltaire plus impie, plus insolent, plus cynique, brûlé des feux d'une luxure plus animale que l'ancien. Il s'écria un jour : « Pour tuer l'Eglise — et il faut la tuer — il n'y a qu'à prendre l'enfant et à corrompre la femme. »

Ces horribles paroles du Juif prussien sont devenues le programme que la République s'est chargée de réaliser. Le divorce est venu découronner la femme chrétienne et en faire un instrument de libertinage.

Quant à l'enfant, il a été privé de la protection paternelle et arraché aux tendresses de l'Eglise pour être livré corps et âme à la Franc-Maçonnerie.

« ... Quels sont donc les moyens de lutter contre les envahissements de Rome et de sa milice ?...

» *Ces moyens sont de deux sortes : la violence, l'école.*

» La violence ou la force sont moyens auxquels il n'est sage de recourir que lorsqu'on est sûr du succès. *Façonnons d'abord les générations, amenons-les à la vérité,* et quand nous aurons pour nous le nombre et la puissance, alors nous emploierons *la force* pour terminer la lutte. VIS-A-VIS DE ROME, JE CONSIDÈRE TOUT COMME PERMIS, excepté les sottises...

» *Comment devenir les plus forts ?* Par l'école...

» *Ce qui fera au clergé une guerre vraie, utile, efficace, ce seront les millions qu'on consacre à l'enseignement laïque.* »

La République a tenu compte de cette leçon.

Nos lecteurs ne s'étonneront point de l'ampleur que nous nous proposons de donner à cette question de laïcisation de l'enseignement. Il n'en est point que la secte ait mise à l'étude avec autant de soins et depuis si longtemps. Il n'en est point dont elle ait poursuivi l'exécution avec autant d'acharnement. Il n'en est point pour laquelle le gouvernement de la République se soit mis avec autant de servilisme au service de la secte. Il n'en est point pour laquelle elle ait dépensé plus d'argent, fait plus de lois. Il n'est point de lois dont elle ait poursuivi l'application avec une volonté si implacable et un tel cynisme.

D'autre part, jamais aucun crime ne fut plus grand dans le monde, — si l'on excepte celui des Juifs crucifiant le Divin Sauveur — depuis celui qui a déterminé la destruction du genre humain par les eaux du déluge. Nous ne savons pas quelle fut la nature de celui-ci. Mais on peut défier l'imagination humaine de concevoir quelque chose de plus monstrueux que l'essai de priver une société de Dieu, de vouloir la faire exister et vivre en dehors de Dieu, comme s'il n'existait pas, et, pour arriver à cela, se saisir des générations humaines à mesure qu'elles arrivent à la vie et faire subir à tous les enfants baptisés cette mutilation : arracher de leur âme l'idée même de Dieu. Rien ne pouvait exiger un châtiment plus grand. Nous le subissons ; et tout homme réfléchi peut dire que, quelque douloureux qu'il soit, il est inférieur à ce que nous avons mérité, surtout, étant ce que nous sommes, des chrétiens, c'est-à-dire des hommes jouissant des lumières de la révélation ; car un crime n'est estimé ce qu'il est, que si à son énormité on ajoute les connaissances de celui qui le commet.

La laïcisation de l'enseignement est de toutes les œuvres de la Franc-Maçonnerie, celle dont elle s'est occupée tout d'abord et qu'elle a poursuivie le plus persévéramment.

Fondée chez nous, en 1727, par la Grande Loge d'Angleterre, elle donna la première manifestation de son existence dans la destruction, en 1764, de la Compagnie de Jésus, qui avait si admirablement organisé l'enseignement des classes dirigeantes. Déjà les Loges avaient préparé secrètement tout un plan d'enseignement laïque qui, donné par leurs adeptes, était destiné à infuser au peuple français le poison de l'irréligion et de l'immoralité et à préparer les générations révolutionnaires de 1789 et 1793.

Le F.·. Arouet, dit Voltaire, et les autres FF.·. *Philosophes* du temps, avaient élaboré longuement ce plan en Loge.

Le F.·. de la Chalotais, procureur général du Parlement de Rennes, fut chargé par ses FF.·. de donner à ce plan maçonnique une forme *profane*. Il fut rédigé et imprimé en 1763 sous le titre *Essai d'Education* NATIONALE ou *plan d'études pour la jeunesse, déposé au greffe du Parlement de Bretagne par Messire Louis René de Caradeuc de la Chalotais, procureur général du Roi.* Le F.·. de la Chalotais était membre de la Loge les *Neuf-Sœurs* de Paris dont faisaient aussi partie les FF.·. d'Holbach, Helvetius, Diderot, d'Alembert, Voltaire, etc.

Avant d'imprimer son *Essai d'Education nationale*, le F.·. de la Chalotais fit parvenir son manuscrit au F.·. Voltaire, priant de l'agréer. La réponse du F.·. Voltaire est du 28 février 1763. On y lit entre autres choses :

« Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût *de ce que vous destinez à la France*... Il n'y aura pas de père de famille qui ne regarde votre livre comme le meuble le plus nécessaire de sa maison *et il servira de règle à tous ceux qui se mêleront d'enseigner.* »

Voici des extraits de l'analyse qu'a faite M. Henri Hello (*L'Action maçonnique au XVIIIe siècle*, pp. 50 à 53) de ce premier programme de laïcisation dressé en France, trente ans avant le règne de la Terreur.

1° Le Monopole de l'enseignement appartient à l'Etat. Il prend la charge complète de l'éducation de tous les enfants depuis 6 ou 7 ans jusqu'à 17 ou 18 ans.

2° Cet enseignement sera partout exclusivement confié à des laïques. Le bien de la société exige manifestement une éducation civile. Si on ne

sécularise pas la nôtre, nous vivrons éternellement sous l'esclavage du pédantisme... Il faut réduire toute la religion à un pur déisme.

« Pour obtenir ce résultat, il faudrait que l'instruction, en toutes choses, fût faite dans les livres; qu'on n'y laissât presque rien à ajouter au maître et qu'il n'eût pour ainsi dire qu'à lire et à interroger. Ces livres, ces histoires, ces recueils, pour être utiles, devraient être composés par des « philosophes ».

Ainsi, il y a cent cinquante ans que l'organisation de l'enseignement dit neutre a été tracée dans ses détails par un Franc-Maçon à la demande d'autres FF.·.

Ce serait chose fastidieuse et inutile de suivre la Franc-Maçonnerie dans la continuité de ses efforts pour soustraire l'enfance et la jeunesse à l'éducation des hommes d'Eglise, et les contraindre à recevoir un enseignement antichrétien et même athée. Il faudrait d'abord rappeler ce qui a été fait en ce sens sous le règne des Jacobins, puis ce qu'a été jusqu'à nos jours, l'Université créée par Napoléon en 1808.

Contentons-nous de jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'elle fit de la guerre de 1870 à celle de 1914.

En juin 1870, l'Assemblée du G.·. O.·. déclara vouloir l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

En novembre 1877, les Loges parisiennes se tracèrent le programme à suivre pour arriver à ce résultat :

1° Une fois acceptée l'instruction gratuite et obligatoire, on laïcisera graduellement les écoles communales.

2° Les écoles communales laïcisées, on supprimera progressivement les congréganistes libres.

3° La dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat devenues neutres.

Qui ne sait que ce programme a été assez fidèlement suivi pour qu'on pût dire qu'il a été considéré par nos gouvernants comme impératif.

La loi du 16 juin 1881 rendit l'enseignement GRATUIT.

Il y a dix-sept siècles que le bon sens fait repousser l'instruction gratuite. Pline-le-Jeune, chargé par l'empereur Trajan du gouvernement d'une province, revint à Rome et voulut aider à la fondation d'une école. Il offrit le tiers de la somme totale.

« Je donnerais volontiers la totalité, *dit-il*, mais je craindrais que, si l'établissement ne leur coûtait rien, les parents fussent moins attentifs à bien choisir les maîtres et à surveiller l'assiduité des élèves ; car, ajoute-t-il, ceux qui peut-être ne seraient pas fort attentifs au bon usage du bien d'autrui, le seront certainement à ne pas mal employer le leur et n'ou-

blieront rien pour mettre en bonnes mains le fonds que j'aurai fait, si le leur l'accompagne. » *(Lettres de Pline*, liv. IV; lettre XIII à Cornélius Tacitus).

Celle du 28 mars 1882, le rendit OBLIGATOIRE.

M. Taine a mis à la portée de toutes les intelligences le fonctionnement et les résultats de l'enseignement obligatoire :

« Afin de préciser, imaginez une gazette officielle et quotidienne, intitulée : « Journal laïque, obligatoire et gratuit pour les enfants de six à treize ans », fondée et défrayée par l'Etat, moyennant 532 millions de frais d'installation première et 131 millions de frais annuels, le tout puisé, bon gré mal gré, dans la bourse des contribuables ; supposez que les six millions d'enfants, filles et garçons de six à treize ans, sont abonnés d'office à ce journal, que, sauf le dimanche, ils le reçoivent tous les jours, que, chaque jour, ils sont tenus de lire le numéro pendant six heures. Par tolérance, l'Etat permet aux parents qui ne goûtent pas sa feuille officielle d'en recevoir une autre à leur goût; mais, pour qu'il y en ait une autre à leur portée, il faut que des bienfaiteurs locaux associés entre eux et taxés par eux-mêmes, veuillent bien la fonder et la défrayer ; sinon le père de famille est contraint de faire lire à ses enfants le journal laïque qu'il juge mal composé, gâté par des supercheries et des lacunes, bref, rédigé dans un mauvais esprit. C'est ainsi que l'Etat Jacobin respecte la liberté de l'individu.

» Au fond le Jacobin est un sectaire, propagateur de sa foi, hostile à la foi des autres... Il n'en aime qu'une, la sienne, et se sert du pouvoir pour lui conquérir des adhérents. Lui aussi, il a ses dogmes, son catéchisme, ses formules impératives, et il les impose. »

Celle du 20 octobre 1886, LAÏCISA le personnel enseignant.

Nous venons d'entendre M. Le Play constater que de tout temps, le prêtre et sa doctrine ont tenu la première place dans l'estime des hommes. C'est à des Juifs que la *laïcisation* du personnel enseignant est due. Déjà au XVIIIe siècle, Moïse Mendelsonn, Hartwy, Wessely, Friedlander, Eichel, tous juifs, propageaient cette idée. L'anti-concile réuni à Leipzig le 29 juin 1869 déclara qu'il trouvait en cela le moyen le plus sûr pour arriver à établir l'empire des Juifs sur les populations chrétiennes.

L'un des chefs de l'enseignement laïque a montré, dans le *Matin* du 13 septembre 1908, le fond de la pensée de ceux qui ont institué l'enseignement laïque et qui l'ont voilé sous ce mot menteur : « La neutralité est une blague, un trompe-l'œil, un mot vide de sens : Nous devons opposer notre doctrine et notre méthode à la doctrine et à la méthode de l'Eglise ». M. Viviani a fait le même aveu aux instituteurs réunis à Amiens en 1901 :

« La neutralité fut toujours un mensonge. Elle fut peut-être un mensonge nécessaire, lorsque l'on forgeait, au milieu des impétueuses colères de la droite, la loi scolaire. Le passage à franchir (pour arriver à l'enseignement de l'athéisme et de l'immoralité) était périlleux ; c'était beaucoup déjà que de faire établir une instruction laïque et obligatoire. On promit cette chimère de la neutralité pour rassurer quelques timidités dont la coalition eût fait obstacle au principe de la loi. Mais Jules Ferry avait l'esprit trop net pour croire en l'éternité de cet expédient. Maintenant, il n'y a plus de timidités à rassurer, la loi sur l'instruction obligatoire est inébranlable, et une réaction, même puissante, se briserait sur elle. »

La secte ne voulut point s'en tenir à l'établissement officiel de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Au Grand Convent de 1893, fut émis un vœu, demandant :

Que l'Etat se réserve le MONOPOLE de l'enseignement à tous les degrés (Ass. gén., 14 sept. 1893, p. 440.)

Au Grand Convent de 1895, le F.·. Faucillon-Boucher avait prononcé ces paroles :

Il faudrait inviter NOS députés et sénateurs à faire leur possible pour *supprimer l'enseignement clérical*, PARCE QU'IL EST IMPOSSIBLE DANS NOS PROVINCES DE LUTTER CONTRE CET ENSEIGNEMENT (P. 313).

Au Grand Convent de 1897, le F.·. Blatin, l'un des plus hauts pontifes de la Maçonnerie française, donna le mot d'ordre décisif :

Il ne faut pas réglementer l'enseignement congréganiste, IL FAUT LE SUPPRIMER (24 septembre 1897, p. 215).

Au même Convent de 1897, la secte déclara que le but final de sa campagne ne serait point atteint par l'expulsion des religieux, que ce but était *le Monopole de l'Enseignement réservé à l'Etat*. Ecoutons, en effet :

Le F.·. *Alph. Bouyer.* — La Commission (des vœux) a pensé qu'elle n'avait qu'à émettre un vœu général, un vœu de principe en matière d'enseignement, et elle l'a résumé ainsi :

« ... Les enfants, quelles que soient les positions sociales de leurs parents, naissent tous avec un même droit naturel, le droit à l'existence.

» *Au nom de la liberté de conscience* (!) la Société a le devoir d'élever les enfants dans les principes d'une morale indépendante de tout dogme religieux et de toute conception métaphysique.

» La Société ne peut remplir ses devoirs envers les enfants qu'*en organisant l'enseignement* EXCLUSIVEMENT *en service public.* » (24 septembre 1897, p. 219.)

L'année suivante, le F.·. Geyer fit, à ses FF.·. du grand Convent, le 23 septembre 1898, un discours « extraordinaire »

sur le Monopole de l'Enseignement réservé à l'Eat. C'est ce jour-là qu'il s'écria : *l'Etat, c'est nous !*

Ces citations suffisent à éclairer le lecteur. Nous ne nous attarderons pas à les multiplier.

Il est donc évident que, depuis plus d'un siècle, agit en France une société inspiratrice, soufflant toujours dans le même sens pour arriver aux mêmes fins, qui sont la déchristianisation de la France par l'école [4].

C'est vers la fin du second Empire, que la secte entreprit la réalisation de ce programme.

Le 23 juin 1862, M. Victor Duruy, inspecteur général de l'enseignement, était à Moulins, en tournée d'inspection, lorsqu'une dépêche lui apprit qu'il était nommé ministre de l'Instruction publique. Il vit le lendemain l'Empereur qui, après l'avoir entendu, lui dit simplement : « Ça ira bien » [5]. Quelques semaines après, il mit son plan, par écrit, dans une lettre confidentielle à Napoléon III. Il y posait le principe de l'obligation et de la gratuité.

Dans un pays de suffrage universel, *disait-il,* l'enseignement primaire obligatoire étant un devoir pour la société doit être payé par la communauté. A la fin de sa lettre il écrivit : « Songeons donc à organiser aussi l'éducation des filles ; car une partie de nos embarras actuels provient de ce que nous avons laissé cette éducation aux mains de gens qui ne sont ni de leur temps ni de leur pays [6]. »

---

4. En 1913 a été publiée une brochure intitulée : *Les Francs-Maçons dans l'enseignement,* 4.400 noms tirés du répertoire maçonnique et des archives de l'association antimaçonnique de France. (Paris, 42, rue de Grenelle. Prix : 1 fr. 25).

Ce répertoire des 4.400 Francs-Maçons instituteurs, professeurs, inspecteurs, membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, donne leurs noms et les emplois qu'ils occupent.

5. Jules Lemaître. *Discours d'entrée à l'Académie française.*

6. Pour justifier aux yeux du public la fondation des collèges et lycées de filles, on accuse l'Eglise d'avoir négligé, dédaigné de donner aux femmes l'instruction et la science. Pour se convaincre de la fausseté de cette imputation, il suffit de voir les résultats obtenus dans les pensionnats tenus par les religieuses. Mais cela ne date point d'aujourd'hui.

En plein moyen-âge, — âge de ténèbres, disent-ils, — on vit appparaître toute une phalange de religieuses qui savaient le grec et le latin, mieux que ne le savent les membres actuels de l'Institut et du Collège de France. Les vierges des monastères anglo-saxons ont perpétué, en les transcrivant avec un soin infini, les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Sainte Gertrude savait toutes les Ecritures par cœur et les traduisait du grec ; sainte Brigitte fut un des plus brillants flambeaux de la science humaine et sacrée. On doit en dire autant de sainte Edwige, qui inaugura l'étude du grec dans le monastère de Saint-Gall, — de sainte Hildegarde, dont certains traités de phy-

Il commença par fonder à la Sorbonne et dans les grandes villes ces cours de jeunes filles qui, depuis, ont été agrandis en collèges et en lycées. Comme le dit M. Jules Lemaître, en prenant possession du fauteuil laissé vacant par M. Duruy : « Toutes les réformes de l'enseignement, poursuivies par la troisième République, c'est M. Duruy qui les a commencées, et, de toutes ensemble, c'est lui qui a tracé la méthode et *pour longtemps défini l'esprit.* »

Le 6 mars 1865, le *Moniteur* publia un rapport de M. Duruy, occupant dix-huit colonnes. Ce rapport reçut les éloges du *Siècle*, de l'*Opinion nationale* et du *Temps*. Tout ce qui était conservateur le combattit. M. Guizot, président de la Société pour l'encouragement de l'instruction parmi les protestants, dit :

« L'obligation légale de l'instruction est une intervention dans le domaine de la famille, une limitation imposée, une contrainte apportée à l'autorité paternelle... L'instruction primaire obligatoire deviendra une exigence tyrannique ; elle contraindra les parents, ou bien à envoyer leurs enfants dans des écoles publiques qui n'auront pas leur confiance, ou bien à voir les inspecteurs de l'Etat entrer dans les familles pour s'assurer que l'instruction primaire y est donnée. »

Dès son arrivée au pouvoir, M. Duruy avait, en toutes ses déclarations, laissé deviner cette pensée, que son gouvernement marquerait la revanche de l'Université contre la loi de 1850. Le premier, il proclama cette niaiserie, que le peuple qui compte moins d'illettrés, est aussi le plus moral. M. Jules Simon a dit de lui qu'il était libre-penseur jusqu'aux moelles.

On assure cependant, que dans sa vieillesse, il fut consterné de voir les fruits de l'arbre qu'il avait planté. Il avait vu naître l'une après l'autre les *Revues pédagogiques*, qui s'adressent aux instituteurs : la *Revue de l'Enseignement primaire*, que dirigea M. Jaurès ; l'*Ecole Nouvelle* de M. Devinat, directeur de l'Ecole normale d'Auteuil, membre du Conseil supérieur de

---

sique font pressentir les découvertes de la science moderne, — de Lioba, fondatrice de l'abbaye de Richoffsheim, de Hroswitha, cette religieuse bénédictine du couvent de Grandersheim (Saxe) qui, à peine âgée de vingt ans, composait en latin des drames et des comédies pour l'amusement et l'instruction de ses compagnes, et de cent autres.

Et dans les âges plus rapprochés de nous, est-ce que nos lycéennes offriront rien de semblable à ces types incomparables des lettres françaises qui s'appellent Mme de Sévigné et Mme de Maintenon dont l'éducation fut si fortement chrétienne ?

l'Instruction publique ; le *Journal des Instituteurs* de M. Seignette ; le *Volume* de M. Jules Payot ; le *Manuel général*, édité par la maison Hachette et dont M. Ferdinand Buisson est le rédacteur en chef. Chacune de ces revues comporte deux parties, une partie générale et une partie scolaire. Les questions traitées dans la première partie intéressent l'instituteur, en tant que citoyen et membre du corps enseignant. Les questions traitées dans la seconde intéressent le « maître d'école ». Il trouve là des devoirs tout faits, des leçons entièrement expliquées, qu'il s'agisse d'histoire ou d'arithmétique, de morale ou de géographie. Chaque instituteur est abonné à une ou plusieurs de ces revues. Elles facilitent son enseignement, mais surtout elles achèvent de faire sa mentalité.

M. Duruy avait pu aussi lire les livres que publiaient ses principaux ouvriers. Qu'il suffise de citer M. Payot, inspecteur d'académie qui écrivit, en 1897 ou 1898, un livre adressé aux élèves des écoles normales, intitulé : AVANT D'ENTRER DANS LA VIE. *Aux instituteurs et institutrices, conseils de direction pratique.* Cet aveu y est fait cyniquement sans détour, aux pages 11 et 12 :

« L'enfant, arrivé de son village, croyant ou croyant croire, cesse peu à peu de croire ». Ainsi, de l'aveu d'un homme, dont on ne peut récuser le témoignage, qui a vu, qui a constaté lui-même ce qu'il dit, et qui n'en paraît point fâché, l'enseignement donné dans les écoles normales est dirigé de telle sorte qu'il fait perdre la foi chez les personnes qui seront chargées de l'enseignement primaire dans les villes et dans les villages, afin qu'elles soient portées à la détruire dans l'âme des enfants que l'administration gouvernementale leur amènera de gré ou de force. Ce même M. Payot, dans un cours de morale, pousse ce cri de joie infernale : « Grâce à l'école neutre, le surnaturel aura bientôt disparu du monde. » Pas plus que du livre de M. Payot, M. Duruy n'avait pu prendre avant sa mort connaissance du *Manuel de morale civique*, publié par M. Bayet, fils du directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique. Celui-ci crut pouvoir interdire l'entrée de ce manuel dans les écoles officielles, mais le convent de 1902, sur l'initiative du F.·. Debierre, infligea un blâme à ce scrupuleux. Le livre prit dès lors son essor. Dans cette même année,

plus de soixante mille exemplaires furent mis aux mains des enfants de six à treize ans.

« Nous ne croyons pas, *dit M. de la Guillonière*, qu'il soit possible de réunir en un aussi petit nombre de leçons, — le manuel en compte exactement vingt-sept — plus d'attaques directes contre Dieu et ses ministres, de calomnies contre les catholiques, d'entorses à la vérité historique, de haine contre la vieille France, et de faire en même temps un plus grand étalage de fausse science. »

M. Duruy n'avait pu assister à la naissance de la Société des instituteurs français qui, en 1905, offrit à ses adhérents le second volume illustré du *Catéchisme républicain*, dont la préface résume l'idée maîtresse en ces termes : « Ah ! plus de Dieu... Ce n'est pas seulement l'Eglise qu'il faut abattre. Il faut tuer Dieu ».

M. Duruy n'avait pas entendu les anarchistes, poursuivis comme tels devant la Cour d'assises de Paris, dire pour leur défense : « Mais, Monsieur le président, ces doctrines, nous les avons apprises sur les bancs de l'école, dans nos livres scolaires». Ils en récitaient de mémoire des passages entiers, et l'un d'eux, se tournant vers l'assistance, où il savait que se tenait blottie sa fille encore toute jeune, lui criait, du banc des accusés : « Je suis fier, ma fille, de souffrir, devant toi, pour des idées qui sont maintenant les tiennes et que tu sauras défendre. »

M. Duruy n'avait pu voir non plus par qui seraient dirigées les écoles normales préparant les institutrices pour les lycées de filles. C'était, vers 1890, M. Félix Pécaut, ce fut ensuite M. Steeg.

On comprend que de tels fruits de l'initiative prise par lui aient pu être amers à sa vieillesse. Il ne voulait point, lui, le mal pour le mal et il eut des fils qui honorèrent son nom.

CHAPITRE XXI.

Le siège de l'âme enfantine.

Tout système d'éducation qui ne repose pas sur la Religion, tombera en un clin d'œil, on ne versera que des poisons dans l'Etat, la religion *étant, comme l'a dit excellemment Bacon, l'aromate qui empêche la science de se corrompre. L'édifice de l'instruction publique posé sur cette base avait duré jusqu'à nos jours. Ceux qui l'ont renversé chez eux s'en repentiront longtemps inutilement.*

De Maistre.

Sous la 3e République. — L'enseignement secondaire. — Faux prétextes invoqués pour ouvrir les hostilités. — Direction donnée par les Loges. — L'article 7. — Soulèvement du public : conseils généraux. Presse. Pétitionnement. — Échec. — Les décrets. — Intervention de la magistrature. — L'emploi de la force armée. — Ce n'est qu'un commencement.

La campagne d'irréligion au moyen de l'école, entreprise et poursuivie par la troisième République, commença dès le lendemain de la guerre, dès le jour des élections qui constituèrent l'Assemblée nationale. Profitant de l'état d'esprit où les malheurs récents avaient mis le public, la secte voulut faire avaler ce sophisme au suffrage universel : « C'est le maître d'école prussien qui nous a vaincus ». Toute notre législation scolaire s'appuya sur cette solennelle niaiserie. Jules Ferry proclama, qu'un pays, où il y a 10 pour 100 d'enfants illettrés n'est pas un pays civilisé. « Comment pourrions-nous songer à la revanche, disait-il, tant que nous croupirons ainsi dans notre ignorance ? » On ne tarda point à voir combien la pensée de ces hommes était éloignée de la revanche et ce qu'ils firent

pour la rendre impossible autant qu'il était en eux. Ils avaient d'autres desseins à poursuivre. Nous verrons d'ailleurs que leur enseignement laïc, quoique obligatoire, n'a pas diminué mais augmenté le nombre des illettrés.

Le mouvement d'opinion, tendant à arracher l'école à l'influence de l'Eglise et à rendre l'enseignement de la jeunesse indépendant de la religion, remonte au Second Empire. Il a eu pour initiatrice en France *La Ligue de l'enseignement*. Elle fut fondée le 15 octobre 1866 par le F.:. Jules Macé avec l'actif concours de M. Charles Robert, directeur général au ministère de l'Instruction publique sous M. Duruy. L'objet que cette Ligue s'était donné à atteindre était de réaliser la tendance qui existait dans les conseils de l'Empire depuis le mémoire confidentiel de M. Rouland [1], d'anéantir l'enseignement libre que les lois de 1833 et de 1856 avaient permis de mettre à côté du corps puissant de l'Université d'Etat. Sous l'impulsion du gouvernement impérial, les fonctionnaires de tout ordre s'empressèrent de propager la Ligue. Le général Mollinet, grand maître du Grand-Orient, recommanda immédiatement la Ligue aux Loges dans une circulaire officielle. Dès la fin de 1868 elle était établie partout et comblée de subventions.

La Ligue jouit sous le gouvernement de M. Thiers de faveurs officielles semblables à celles qu'elle avait reçues sous l'Empire. A la fin de 1877 le nombre des cercles était arrivé au chiffre de 400. Le 14 octobre de cette année le triomphe des radicaux aux élections encouragea M. Macé à découvrir de plus en plus ses intentions, qui étaient de jouer le rôle de précurseur de la Franc-Maçonnerie dans la campagne qu'elle allait engager pour livrer l'enfance et la jeunesse et, par elles, la population française à l'athéisme.

Au-dessous d'elle et sous forme populaire, la Ligue avait créé des œuvres qui, comme le *sou des écoles laïques*, étaient des moyens de propagande de sa campagne antichrétienne.

Il est tristement intéressant de voir comment et par quelles étapes la Franc-Maçonnerie a pu établir et resserrer de jour en jour pendant trente-cinq années ses lignes de circonvallation assiégeant l'âme enfantine, et les faire arriver au point où

1. Voir à la fin de ce chapitre, *La Note complémentaire*.

elles étaient quand l'Allemagne vint nous envahir pour la seconde fois [1a].

Elle l'a pu, par une sagesse inspirée par l'enfer ; et aussi, il faut bien le reconnaître, par notre aveuglement et notre naïveté, pour ne point dire par la résignation et la lâcheté de plusieurs d'entre nous.

« Nous saurons sérier les questions », avait dit la secte, aux premiers jours de sa criminelle entreprise. « Nous irons lentement, mais sûrement. » C'est ce qu'elle fit. Elle procéda à la réalisation du plan qu'elle s'était tracé, sans précipitation, résistant parfois aux ardeurs des plus impatients, prenant, après chaque pas fait en avant, le temps de laisser l'esprit public se distraire et lui ménager les transitions d'une étape à l'autre, ce qui lui fut facile, car notre bonté d'âme nous faisait chaque fois parer au mal présent, sans nous interroger sur les suites que l'ennemi saurait tirer des moyens que nous employions pour obvier en partie au dommage qui nous était fait. Contentons-nous d'appeler en témoignage un seul fait. Les congrégations religieuses, Frères et Sœurs, occupaient un grand nombre d'écoles communales. On leur enjoignit d'en faire disparaître tout ce qui pouvait faire naître dans l'âme de l'enfant une pensée religieuse : crucifix, images de la Très Sainte Vierge, etc. Si toutes les congrégations enseignantes s'étaient entendues pour résister à cette injonction sacrilège, comme l'honneur chrétien et le bien des âmes enfantines l'exigeaient, l'Etat, qui n'était alors nullement en mesure de les remplacer, eût dû s'incliner. Cette résistance unanime eût brisé l'offensive maçonnique. L'esprit de conciliation prévalut à l'encontre des enseignements de saint Jean, de saint Paul et de Notre-Seigneur lui-même. On laissa enlever crucifix et saintes images. Religieux et religieuses restèrent à la tête de leurs écoles, mais juste le temps nécessaire pour avoir un nombre d'instituteurs et d'institutrices suffisant à les remplacer par séries. De combien de reculades cette première et déplorable concession a été suivie !

1a. Le nombre des lois, décrets, ordonnances et circulaires confectionnés par la République pour laïciser l'instruction est incalculable. Il rappelle ce mot de Tacite : *In corruptissimâ republicâ, plurimæ leges :* Plus une république se corrompt, plus elle multiplie les lois. Il semble que Bacon en faisait un commentaire qui s'impose, quand il écrivait : *Neque enim pejor est tortura quam tortura legum :* La pire des tortures, c'est la torture des lois.

Quelle audace elle a mise au cœur de l'ennemi ! Il faut dire à la décharge des congrégations, que celles qui ne voulaient point se soumettre aux injonctions de la secte ne furent point soutenues.

Nous aurons donc à exposer dans les chapitres suivants le long et douloureux enchaînement des assauts qui furent livrés à l'enseignement chrétien, à partir du moment où le siège en fut décrété jusqu'au jour où l'invasion vint les suspendre, et encore ne le furent-ils point partout.

Dès que l'Assemblée nationale laissa tomber aux mains de la secte les pouvoirs qui lui avaient été donnés pour le salut de la France, celle-ci se mit à l'œuvre. Les élections du 14 octobre 1877 avaient amené à la Chambre une majorité qui permettait à la secte de préparer avec confiance les projets de loi qu'elle allait lui soumettre. Treize Loges furent désignées pour cette étude. Ce furent : *l'Ecole mutuelle*, *les Zélés philanthropes*, *l'Etoile polaire*, *l'Amitié*, *la Clémente amitié cosmopolite*, *l'Homme libre*, *Isis Monthyon*, *Droit et justice*, *le Héros de l'humanité*, *le Mont-Sinaï*, *l'Union des peuples*, *le Buisson ardent*, toutes les Loges de Paris, et le *Globe* de Vincennes. Les huit premières et la dernière étaient du rite français, l'avant-dernière du rite Misraïm ; les trois autres appartenaient au rite écossais. Pour une affaire si importante, le pouvoir occulte voulut l'union et l'action commune de tous les rites. L'étude dura trois mois. On avait donné pour mot d'ordre de tenir, dans ces travaux préparatoires, la laïcité en réserve et de n'étudier d'abord que les moyens d'établir la gratuité et l'obligation. « Sans doute, avait dit le F.·. Cantagrel, un député des plus radicaux, il faut *laïciser* les écoles, mais ce n'est point par là qu'il faut commencer. » On demanda au F.·. Louis Blanc combien il faudrait de temps pour réaliser tout le programme. « Trente ans, dit-il ! Il faudra quinze ans pour passer de l'enseignement *gratuit* et *obligatoire* à l'enseignement purement *laïc* dans toutes les écoles communales ; et il faudra quinze autres années pour ruiner et fermer les unes après les autres, toutes les écoles libres chrétiennes. » Le F.·. Louis Blanc était alors de la Loge *l'Homme libre*.

Le plan de la conjuration fut arrêté à la fête solsticale, que les maçons célèbrent le 27 décembre.

Dans la première réunion de janvier 1878, les treize loges élurent chacune un député qui, d'accord avec d'autres députés des loges maçonniquement élus, devaient présenter à la Chambre un premier plan de *réforme* de l'instruction, qui serait le premier pas dans la voie indiquée. Les treize députés élus furent les FF.·. Louis Blanc, Duportal, Germain Casse, Barodet, Cantagrel, Leconte, Clémenceau, Jules Maigne, Viette, Madier de Montjau, Nadaud, Bouchet et Talandier. Ceux-ci déposèrent, à la Chambre des députés, le 23 janvier de cette même année 1878, le projet de RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT. Dans la loge de *l'Etoile polaire*, le F.·. Germain Casse affirma que la Commission parlementaire, choisie pour examiner ce projet de loi, ne serait composée que de Francs-Maçons. Et de fait, tous les commissaires, sauf *un seul*, furent pris parmi les affiliés des loges.

La première réforme à opérer fut présentée le 15 mars 1879, par M. Jules Ferry. Elle était intitulée : « Projet relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. »

Ce projet renfermait un article, l'article 7, ainsi conçu : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

Cette prétention souleva l'opinion. Trente-trois conseils généraux, représentant 1.143 cantons, émirent des vœux défavorables aux projets de loi Ferry. Six passèrent à l'ordre du jour sur la question ; mais parmi eux quatre déclarèrent, d'une manière ou d'une autre, que leur abstention n'entraînait pas une adhésion au projet de loi ; quinze, ne représentant que 390 cantons, demandèrent que ce projet fût adopté ; cinq votèrent la question préalable ; vingt-sept ne furent saisis d'aucun vœu dans un sens ni dans l'autre. La très grande majorité des Conseils se montrait donc opposée aux projets Ferry et les condamnait. Soixante dix-huit journaux signèrent une *déclaration au gouvernement*, signifiant : 1° qu'ils protestent « contre les projets de loi présentés par M. Jules Ferry, dans tout ce que ces projets peuvent renfermer d'attentatoire : aux droits de l'Eglise catholique, formellement reconnus dans le texte même du Concordat de 1801 ; — aux droits des Congrégations reli-

gieuses enseignant librement en France, sous le bénéfice du régime concordataire, lequel ne peut être aboli que moyennant une modification librement discutée et consentie par le Chef de l'Eglise ; — aux droits imprescriptibles des pères de famille chrétiens sur la direction morale et religieuse de leurs enfants et sur le choix des maîtres qu'ils veulent leur donner ; — aux droits de tout citoyen français que la loi n'a pas frappé d'incapacité civile ;

2° Qu'ils protestent également contre toute restriction qui pourrait être apporté par les projets dont il s'agit, ou par tout autre, à l'exercice de l'enseignement libre à tous les degrés, tel qu'il résulte spécialement des lois de 1850 et de 1875, comme aussi contre les dispositions quelconques qui tendraient à restreindre, amoindrir ou éluder dans leurs effets naturels les droits conférés par lesdites lois à l'enseignement libre. »

Ils suivaient en cela, disaient ces journaux, dans leur communication au public « la voie si noblement ouverte par NN. SS. les évêques des dix-huit provinces de France ».

Un pétitionnement s'organisa. Malgré les entraves de tout genre qu'on essaya d'y apporter, dix-huit cent mille signatures furent déposées sur les bureaux des deux Chambres. En même temps, des consultations, signées par plus de quatre cents avocats, bâtonniers, anciens bâtonniers, docteurs en droit, de la plupart des barreaux de France, estimaient que l'article 7 était « mal fondé, illégal et injuste. »

C'est dans ces conditions que la discussion commença le 16 juin 1879. Elle se termina à la Chambre après une année entière de débats, par le vote de la loi. L'article 7 fut admis par 330 voix contre 185. Au Sénat, les défenseurs de la justice et de la liberté eurent sur leurs adversaires dans la discussion une écrasante supériorité. Grâce à eux, force resta au bon droit, malgré les menaces de M. de Freycinet, formulées avant le premier vote et répétées avant le dernier, sous forme de déclaration gouvernementale.

Cette victoire, due au soulèvement de l'opinion, disait aux catholiques leur puissance quand ils voulaient l'exercer pour la défense de leurs droits ; elle se présentait comme le prélude d'autres plus importantes, s'ils avaient voulu continuer la lutte pour la revendication de leurs droits, chaque fois qu'ils les

voyaient menacés. Mais des journalistes, des orateurs de congrès et autres endormeurs ne réussirent que trop, en maintes occasions, à faire avorter tout essai de résistance.

Cet échec si éclatant, amené par le sentiment qu'avaient manifesté toutes les classes de la société, n'obtint point de la secte qu'elle renonçât à la première tâche qu'elle s'était imposée pour arriver à la déchristianisation de la France. Elle s'y tint envers et contre tout. Ce donc qu'elle n'avait pu obtenir par voie législative, elle le prit par décret. De constitutionnelle qu'elle était restée jusque-là, la situation devint, de ce fait, révolutionnaire, gouvernementalement révolutionnaire.

Le 29 mars 1880, le pouvoir exécutif s'insurgea contre le pouvoir législatif. Un décret de M. Grévy et de ses ministres donna aux Congrégations, pour disparaître, un délai de trois mois aux unes, de cinq aux autres, et cela sans tenir compte d'aucun droit, pas même des droits de propriété.

Les jurisconsultes les plus éminents de France, après avoir examiné ces décrets sous toutes leurs faces, déclarèrent ne rien reconnaître en eux de la majesté ni de la puissance de la loi. La consultation de M. Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats à Paris, fut la plus remarquée. Elle présentait avec une gravité inaltérable, une parfaite mesure, et l'autorité que lui donnaient le caractère de son auteur, sa science et sa situation, tous les arguments de droit qui pouvaient être invoqués pour la défense des congrégations. Les deux tiers des barreaux de France adhérèrent à cette consultation.

Rien n'y fit. Les décrets furent exécutés contre les Jésuites d'abord, le 29 juin 1880, et un peu après, contre les autres congrégations. Les portes furent brisées à coups de hache, et les soldats, tout étonnés d'employer leur force à un pareil usage, arrachèrent les hommes, les femmes elles-mêmes de leurs maisons. La magistrature debout, par plus de deux cents de ses membres, avait proclamé que les décrets étaient inapplicables. Leur protestation ne fut point une vaine parole. Ils la soutinrent par des actes qui entraînèrent le sacrifice de leurs intérêts et de leur avenir. La magistrature assise, elle aussi, fit son devoir. Les considérants sur lesquels s'appuyèrent les déclarations de compétence des tribunaux dans les référés, in-

troduits à la suite de l'application des décrets furent écrasants [2]. L'armée et l'administration furent également honorées par la démission de plusieurs de leurs membres. Cet avertissement, où se confondaient les voix de l'administration, de l'armée et de la magistrature, le plus sévère que jamais ait reçu un Pouvoir, est l'éternel honneur de ceux qui l'ont donné. Le peuple protesta également et à sa manière. De la Flandre aux Pyrénées, et de la Manche aux Alpes, aux pétitions succédèrent les réunions populaires. Les manifestants furent trois fois six mille à Paris, trois fois six mille à Marseille, trois, quatre mille, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes, Lille et dans vingt autres cités.

Rien de cela n'a été oublié de Dieu et contribuera, nous l'espérons, à rendre moins terrible le règlement de comptes que la France devait un jour payer à la justice pour avoir fait des athées du gouvernement ses fondés de pouvoir.

Au lendemain de l'exécution des décrets, en janvier 1881, un rédacteur du *Journal de Genève* publia dans cette feuille un entretien qu'il venait d'avoir avec un ami de Gambetta qu'il ne nomma point, mais qu'il dit être un « chef éminent de l'union républicaine : »

— Voilà les Congrégations dissoutes, nous allons avoir la paix.

— La paix ! Détrompez-vous. La véritable guerre n'est pas même commencée. Du dehors et à distance, tous ces projets de loi (de Jules Roche, de Paul Bert, etc.) vous semblent une mêlée confuse de manifestations *spontanées*. Au fond de toute cette agitation, il y a une *inspiration dominante*, un plan arrêté et méthodique qui se déroule avec plus ou moins d'ordre, de retards, mais avec une logique invincible. Ce que nous faisons, c'est le siège en règle du catholicisme. Nous savons où sont ses forces vives, et c'est là que nous voulons l'atteindre. »

C'est bien sur l'école que devait se porter le principal assaut dans le siège en règle du catholicisme. Dans les instructions qui furent données en 1820 à la Haute-Vente, il était dit : « C'est à la jeunesse qu'il faut aller, c'est elle qu'il faut séduire, c'est elle qu'il faut entraîner sans qu'elle s'en doute... Allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jusqu'à l'enfance ». Ernest Renan

---

2. Il est à remarquer qu'avant l'exécution des décrets, un projet de loi avait été préparé permettant au gouvernement de suspendre l'inamovibilité de la magistrature assise dans le but de l'intimider. Pour ce qui est de la magistrature debout, elle avait été bien cahotée et bien sévèrement *épurée* depuis l'avènement de la République. Et cependant elle résista.

pensait de même. Il écrivait, après l'exécution des décrets, dans son livre sur Marc-Aurèle :

« Si Marc-Aurèle, au lieu d'employer les lions et les chaises rouges, eût employé l'école primaire et un enseignement d'Etat rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien » ; et il ajoutait que si Marc-Aurèle échoua, c'est que « le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'instruction publique. »

Nous n'avons point manqué de ces bons ministres de l'Instruction publique, depuis Jules Ferry jusqu'à Victor Augagneur, entré au ministère Viviani, la veille de la guerre de 1914. Ils ont inventé l'école neutre, ils l'ont imposée, ils l'ont fait travailler à paganiser les enfants baptisés ; puis, par cent lois et règlements, ils ont établi autour de leurs écoles, vrais abattoirs des âmes, un triple rempart pour tenir écartés tous ceux, parents et prêtres, conférenciers et journalistes, qui auraient pu porter secours aux victimes.

Lamartine disait en 1848 :

« Si l'on vous disait qu'il existe un pays où des révolutions successives ont renversé les trônes, usé les mœurs, effacé la religion ; un pays où une seule puissance a tout envahi et secoué ; un pays où toutes les racines du pouvoir politique ont été mises à nu, coupées et jetées sur le sol ; où tout est remis chaque jour en discussion par cette puissance qu'on appelle la presse ; où cette presse s'est faite populaire ; et si l'on ajoutait que, dans ce même pays, législateurs et gouvernants se préoccupent exclusivement de l'instruction et nullement de l'éducation morale du peuple, vous diriez, vous, que ce pays court à sa perte et qu'avant dix ans l'imprévoyance et l'aveuglement de ses guides l'auront précipité dans d'inévitables catastrophes. Vous le diriez et vous auriez raison. Eh bien, ce pays, c'est la France ! »

Ce n'est point dix ans, mais quarante années que la République a consacrées à cette expérience, que dis-je ? à une expérience bien plus scélérate. Elle a voulu, non seulement une instruction sans éducation morale, mais une instruction qu'elle disait devoir être neutre, mais qu'en réalité elle voulait voir athéistique, sans Dieu, et contre Dieu, par conséquent, sans éducation morale, à l'encontre du principe premier de toute moralité. L'inévitable catastrophe n'a point manqué de venir, plus terrible que Lamartine n'aurait pu se l'imaginer quant au châtiment ; et quant à l'honnêteté publique, jusqu'où l'a-t-on vue descendre ! Que de femmes, élèves des lycées ou des écoles primaires, se sont livrées aux Allemands dans les pays occupés !

NOTE COMPLEMENTAIRE.

On peut dire que les trois sièges poursuivis par la République contre l'Eglise de France avaient été entrepris par le gouvernement de Napoléon III, aussitôt que fut déclarée la guerre au trône pontifical par la guerre d'Italie.

En preuve de cette assertion nous avons le *Mémoire remis à Napoléon III en avril 1860 sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise,* par M. Rouland, ministre des Cultes.

Ce document a été trouvé aux Tuileries après le 4 septembre et livré au public par le gouvernement de la Défense nationale. M. Léon Pagès l'a publié en une brochure de 24 pages in-8°.

A partir de cette époque, avril 1860, tous les actes du gouvernement impérial vis-à-vis de l'Eglise ont été l'application exacte des règles de conduite tracées par M. Rouland.

Voici ces règles. Nous n'en donnons que les titres, les considérations et les applications pratiques nous mèneraient trop loin.

I. Ne pas tolérer, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement de congrégation religieuse d'hommes, qu'il s'agisse d'établissements d'instruction publique ou d'œuvres de charité générale.

II. Apporter désormais la plus grande sévérité dans les autorisations de congrégations de femmes.

III. En ce qui concerne les congrégations autorisées d'hommes ou de femmes, ramener le conseil d'Etat à une grande sévérité dans l'appréciation des dons, legs et libéralités qu'il s'agit d'autoriser.

IV. Maintenir le plus qu'il est possible, sans briser la liberté de choix des conseils municipaux, l'enseignement laïque et primaire.

V. Soutenir énergiquement l'enseignement de l'Etat.

VI. Revenir autant qu'on le peut sans pousser les choses à outrance, à l'exécution des dispositions organiques, qui mettent de salutaires obstacles à l'envahissement du pouvoir du Pape sur le clergé et sur l'Etat.

Régler l'office du Nonce en France ; ne souffrir en rien qu'il corresponde au nom du Pape avec les évêques français, ni qu'il fasse aucun acte de juridiction, ni qu'il ait le moindre regard sur le choix des évêques.

Tenir énergiquement la main à ce qu'aucun acte de la cour de Rome ne puisse être reçu, publié, ou distribué en France sans l'autorisation du gouvernement.

Restreindre peu à peu la faculté d'assembler des conciles provinciaux sans l'autorisation spéciale du gouvernement.

Choisir résolument les évêques parmi les ecclésiastiques pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'Empereur et aux institutions de la France.

Supprimer les journaux religieux dont personne ne supposait le besoin avant l'invasion et les agitations du parti ultramontain [8].

Encourager l'étude publique des anciennes libertés françaises et professer partout et avec énergie les principes conservateurs de l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de la Papauté.

VII. Rien ne serait plus habile et plus juste à la fois que d'augmenter le traitement du clergé inférieur. C'est ainsi qu'il faut l'attacher au gouvernement. Si l'épiscopat, par faiblesse ou tout autre motif, abandonnait l'Empereur, il faudrait se concilier le clergé inférieur, qui souffre parfois du despotisme épiscopal.

VIII. Peut-être, enfin, serait-il opportun que le gouvernement se préoccupât des grandes institutions laïques, telles que St-Vincent de Paul, St-François

---

3. Quelque temps après l'*Univers* était supprimé par mesure administrative.

Xavier, etc. Les conférences de St-Vincent de Paul dépassent aujourd'hui le chiffre de 900... C'est une redoutable association. Nos lois n'admettent nulle part l'organisation indépendante de pareilles associations... à l'aide desquelles des millions de citoyens peuvent recevoir telle ou telle impulsion, ou tel et tel mot d'ordre. (Et la franc-maçonnerie?) Etre membre de la société de St-Vincent de Paul, aujourd'hui, c'est entrer dans un monde occulte fortement organisé... Quel immense levier ce pourrait être, dans des masses hostiles, pour remuer les idées politiques!

La ligue de l'enseignement a été aux mains de nos gouvernants et des francs-maçons l'instrument le plus actif et le plus puissant pour faire entrer dans le public et dans les lois la laïcité et la neutralité et ce qui s'en suivit.

Les rapports qui existent entre cette association et la Franc-Maçonnerie demandent à être plus complètement établis.

Son fondateur fut Jean Macé, né dans un village près de Strasbourg. Il en fonda le premier cercle à Metz, de concert avec le V.:. de la Loge de cette ville, le F.:. Vacca. Lui-même était dès lors franc-maçon et il n'a jamais cessé d'affirmer le caractère maçonnique de la Ligue. Il le proclamait, dès 1868, dans le Bulletin officiel de la Ligue, en déclarant que ses collaborateurs « n'abandonneraient pas le travail commencé, *pour avoir appris que c'est un travail maçonnique.* » En 1885, au Congrès de Lille, il se vanta d'avoir redit cent fois « que la Ligue est une *maçonnerie extérieure* ». En 1895, apportant au Grand-Orient de France, qui est le centre de la maçonnerie française, le salut de la Ligue, il disait : « Ici, la fille est chez sa mère. »

La Franc-Maçonnerie, de son côté, reconnaissait hautement la Ligue comme sa fille de prédilection, et la recommandait à tous ses F.:.. Dès 1868, l'un de ses organes officiels, le *Monde maçonnique,* écrivait : « Les maçons doivent adhérer en masse à cette Ligue bienfaisante, et les Loges doivent étudier, dans la paix de leurs temples, les meilleurs moyens de la rendre efficace. Les principes que nous professons sont en parfait accord avec ceux qui ont inspiré le projet du F.·. Macé. »

En 1881, elle voulut symboliser son action par un buste de la République qui, inauguré, le 21 janvier, à la Loge maçonnique de Saint-Germain, devait être adopté par tous ses cercles. Son Bulletin (p. 463, an. 1881), décrivait en ces termes le dessin du socle : « L'ignorance et la superstition, symbolisées par un moine mitré, sont étranglées par un cordon sur lequel on lit : « Ligue de l'enseignement ». Le rideau aux emblèmes maçonniques couvre la partie gauche. Voltaire le soulève et rit au progrès qu'ont fait ses idées. »

Un an plus tard, était votée la loi sur l'enseignement laïque, que la Ligue préparait depuis son fameux pétitionnement de 1872, et qu'elle se vante d'avoir fait voter. Paul Bert reporta tout le mérite de cette victoire à la Ligue, dans son discours du 6 avril 1882 ; il y célébrait « cette Association qui a tant travaillé sous l'Empire et à laquelle nous devons, pour la plus grande part, le bon mouvement d'opinion qui nous a permis de doter ce pays de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. »

Devenu sénateur, le F.· Macé exprima en ces termes la pensée qui le dirigerait dans l'exercice de ses nouvelles fonctions : « *Il faut que chaque jour qui s'éteint emporte avec lui les restes, les débris des croyances mortes.* »

CHAPITRE XXII.

Chez les enfants du peuple.

Toutes les nations du monde, poussées par ce seul instinct, qui ne trompe jamais, ont toujours confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres; et ceci n'appartient pas seulement au christianisme. Toutes les nations ont pensé de même. Quelques-unes même, dans la haute antiquité, firent de la science elle-même une propriété exclusive du sacerdoce. Ce concert unanime mérite une grande attention, car jamais il n'est arrivé à personne de contredire impunément le bon sens de l'univers [1]...

De Maistre.

L'instruction religieuse poursuivie d'un retranchement à l'autre. — La gratuité ou la laïcité. — M. Goblet préconise le panthéisme scolaire. — Comme à la Convention. — Expulsion des religieux des écoles communales. — Décrets contre les écoles libres. — Les instituteurs laïcs placés sous la surveillance des préfets. — Les manuels impies imposés aux écoles officielles. — Les manuels religieux surveillés et interdits dans les écoles libres. — Les brutalités de M. Combes. — L'emploi de la force armée. — Félicitations des Loges italiennes à M. Combes.

L'enseignement secondaire avait été spécialement visé dans l'article 7 suivi des décrets. L'enseignement primaire n'était

---

1. De Maistre n'est point seul à avoir constaté ce fait. Nous ne citerons point de Bonald ou d'autres auteurs connus pour leur attachement à la civilisation chrétienne.

Contentons-nous de donner la parole à Balzac et à Challemel-Lacour :

« L'enseignement ou même l'éducation par les corps religieux est le principe d'existence pour les peuples, le seul moyen de diminuer la somme du mal et d'augmenter la somme du bien dans la société. » (*La comédie humaine*. Préface.)

« Le clergé, en général, et le clergé catholique, en particulier, a un don d'enseignement que tout le monde admire et auquel je suis le premier pour ma part à rendre hommage. »(Ch. des députés de Paris, 5 déc. 1871.)

point perdu de vue. Le 24 septembre de cette année 1880, un règlement scolaire était adressé aux instituteurs, déclarant l'instruction religieuse dans les écoles purement facultative. En décembre, même année, le Conseil supérieur de l'Instruction publique exclut le catéchisme et l'Histoire sainte des matières d'examen pour le brevet de capacité : c'était dire aux instituteurs et institutrices de laisser de côté l'enseignement religieux. Des lois et des règlements, échelonnés de 1880 à 1886, l'exclurent des examens publics à tous les degrés. La loi du 17 juin 1881 déclara gratuit l'enseignement primaire public, ce qui le mettait tout entier à la direction du gouvernement. La loi du 28 mars 1882 le déclara LAÏC et *obligatoire* jusqu'à treize ans. Comme conséquence, tous les maîtres et toutes les maîtresses congréganistes étaient exclus en principe de l'enseignement public. Dès ce jour il leur fut défendu de parler de Dieu, même dans les écoles maternelles. (Arrêté du 28 juillet 1882).

Au cours de la seconde délibération qui eut lieu au Sénat sur l'article concernant la laïcité, M. Jules Simon introduisit, malgré le gouvernement et la commission, un amendement ainsi conçu : « Les maîtres enseignent à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie ». Présentant cet amendement, il l'appuya par ces paroles : « Afin qu'il soit dit que la République ne fait pas la guerre à Dieu. » Personne ne se leva pour nier que la République fût en guerre contre Dieu, et pour repousser cette allégation, que la République avait été faite et mise au monde pour cette fin principale : la *guerre à Dieu*.

Le lendemain de la promulgation de la loi établissant la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire, Rochefort en manifesta sa joie dans son journal : « Bien aveugles, dit-il, seraient ceux qui nieraient qu'une rude étape soit franchie. On verra nos paysans quand ils ne croiront plus en Dieu et qu'ils sauront lire. » *Le Temps*, dit de son côté : « C'est le germe et le commencement d'une révolution dans les idées et dans les mœurs, dont il est impossible de mesurer la portée ». A l'étranger on n'en jugea pas autrement. Qu'il suffise de citer le *Morning-Post :*

« Il est indubitable que la nouvelle loi sur l'éducation est la tentative la

plus vaste et la plus éhontée qui ait été faite depuis les temps de la persécution payenne pour obtenir *l'apostasie forcée* d'un peuple chrétien. Le nouveau programme désespère de convaincre l'intelligence des hommes et des femmes déjà faits. Il porte une loi en vertu de laquelle les enfants seront saisis au nom de l'Etat et forcés de recevoir une instruction scolaire spécialement imaginée pour les élever, non seulement dans l'ignorance, mais dans la haine des idées fondamentales de la Religion. »

M. Jules Simon avait été plus bref et plus clair dans le *Gaulois*. « La laïcisation, dit-il, c'est, dans la pensée de nos meneurs de la darwinisation.» M. Jules Simon savait ce que valent les mots qu'il employait. Les nouvelles générations, darwinisées, seront élevées dans la persuasion que nous sommes des singes perfectionnés, et que nous avons le droit, comme tous les autres animaux, d'obéir à tous nos instincts.

La loi du 28 mars 1882 était en exercice depuis quatre ans. La secte avait pu observer son fonctionnement, les résultats qu'elle en obtenait et les moyens d'en rendre les effets plus terribles pour les âmes de nos enfants. Ces moyens, elle les formula en nouveaux articles de loi qu'elle présenta au Parlement en 1886 et qu'elle fit adopter et voter, par la Chambre d'abord, puis par le Sénat.

La *Semaine religieuse de Cambrai* posa alors cette question :

« Le budget de l'instruction publique est monté, en dix ans, de trente-neuf millions à cent trente-trois millions (132.976.800) [2]. Les résultats sont-ils en proportion de cette dépense énorme, à laquelle il faut ajouter celles des communes, qui se sont endettées pour construire leurs maisons d'école ? Evidemment non, puisqu'on compte un million seulement d'écoliers de plus qu'en 1877. Ce million de galopins coûte près de cent millions aux contribuables. Cela est fort cher. Si au moins ils étaient élevés comme il faut. Mais, hélas ! l'on voit la statistique criminelle se développer parallèlement.

La nouvelle loi que viennent de voter les députés va augmenter encore ces dépenses d'une centaine de millions ! Les députés ont choisi, pour ce surcroît de dépenses, le moment où la défectuosité de notre armement va nous imposer les plus lourdes charges. Le général Boulanger va, en effet, demander dans quelques jours un crédit de 200 millions pour acheter de nouveaux fusils et cuirasser nos forteresses, hors d'état de résister aux canons que viennent d'adopter les Allemands. De l'aveu de tous les hommes compétents, ces crédits seront insuffisants, et la transformation de notre armement exigera une dépense de 600 millions. De son côté, l'amiral Aube déclare que si on ne lui accorde que 200 millions, il ne peut assurer la défense de nos côtes. Gouvernement et Parlement employent à la construction des écoles laïques l'argent nécessaire pour assurer la sécurité de nos frontières. »

Depuis longtemps, l'image du divin Sauveur était bannie des

2. En 1914, il était de 360 millions.

écoles. A partir de 1882, le saint nom de Dieu fut rayé des livres classiques, toute parole chrétienne fut interdite à l'instituteur, toute prière suivie d'un châtiment. Dans la discussion de la loi de 1886, M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, lut à la tribune une page d'un de ses subordonnés, toute débordante d'enthousiasme pour les idées panthéistiques de Kant, et après avoir fermé le livre : « Il n'y a rien, dit-il, de plus beau dans les plus beaux livres de piété. » Le lendemain, M. de Pressensé, ministre protestant libéral, lui demanda, si en exaltant ainsi le panthéisme, il avait parlé en son propre nom ou au nom de tout le gouvernement. M. Goblet répondit que l'Etat n'avait pas à donner des notions sur l'idée de Dieu reposant sur la Révélation. Ainsi, cet homme, que l'on a vu ensuite chargé de présider à la défense nationale, déclarait que nos gouvernants avaient l'ambition de substituer le panthéisme ou le naturalisme à la religion de Notre Seigneur Jésus-Christ, et que, pour réaliser ce dessein, ils s'emparaient de l'âme sans défense des enfants.

Au cours de la discussion de cette loi furent renouvelées les scènes de la Convention qui avaient fait dire à M. J. de Maistre: « C'est du satanisme ». « Tandis que parlent Mgr Freppel, M. de Mun, M. Keller, etc., les menaces, les imprécations, les rugissements, dit le *Monde*, s'exhalent de cinquante poitrines : « Il n'y a pas de Dieu ! A bas Dieu ! A bas les prêtres ! A bas les curés ! Les catholiques hors la loi ! » Tels sont les cris qui, de deux heures à six heures, retentissent tous les jours dans l'arène législative. »

Malgré la loi de 1882, qui avait décrété l'instruction laïque, neuf mille deux cents communes avaient gardé le personnel congréganiste enseignant. L'article 13 de la loi de 1886 décida que, malgré toutes les oppositions que ces communes pourraient faire, « toutes les écoles de garçons devront être laïcisées dans un délai maximum de cinq ans, et toutes les écoles de filles avant dix ans ». En attendant, toutes les fois qu'un directeur ou directrice congréganistes venaient à mourir, ou étaient mis à la retraite ou révoqués, ils étaient remplacés par des laïcs que l'on avait soin de choisir, de telle sorte qu'ils fissent déloger au plus tôt les religieux ou religieuses restés dans cette école.

En mars 1882, la République avait forgé, en dix-huit articles, sa loi sur l'enseignement laïc.

En 1886, à cette première chaîne, la République en souda une seconde, composée de soixante-huit anneaux ou articles, au moyen desquels elle espéra pouvoir égorger, en cinq ans, la maigre liberté qui restait d'élever chrétiennement les enfants.

Dans la crainte cependant de n'avoir point rivé ces fers d'assez près, la Chambre des députés donna au Conseil supérieur de l'Instruction publique le pouvoir de compléter son œuvre. En deux ou trois séances, celui-ci prépara la matière d'un décret en cent quatre-vingt-quinze articles, et d'un arrêté ministériel en deux cent quarante articles, qui parurent le 20 janvier 1887 au *Journal officiel*. Ces décrets et arrêtés formulent, à l'égard des directeurs et des instituteurs des établissements libres d'enseignement, des exigences qui semblent dépasser le pouvoir de ce Conseil, car il n'était autorisé qu'à régler l'exécution de la loi ; il ne pouvait, par conséquent, point l'enrichir de nouvelles servitudes. Or, c'est ce qu'il fit, illégalement, mais qu'importe la légalité, pourvu que la secte puisse arriver à ses fins.

En même temps que les religieux et religieuses étaient ainsi expulsés des écoles, les postes les plus élevés du haut desquels pouvait être donnée la direction la plus autoritaire et la plus efficace à tout le personnel enseignant, étaient confiés aux protestants. L'enseignement primaire reçut pour souverain maître un protestant, l'enseignement supérieur fut gouverné par un protestant ; les bibliothèques scolaires, avec le choix des livres et de la propagande des bons ouvrages eurent pour régulateur un protestant ; les écoles normales où l'on forme des maîtres et des maîtresses pour instruire la jeunesse ouvrière et paysanne furent soumises au façonnage protestant ; l'Ecole normale supérieure, où on forme aussi des professeurs pour les lycées, des maîtres pour la bourgeoisie, a eu des directeurs protestants ; l'Ecole supérieure de Sèvres reçut pour directrice une protestante ; l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'application de Fontainebleau eurent à leur tête des généraux protestants. L'Ecole des hautes études politiques devint grand séminaire de protestants.

Cette sélection aboutit, en définitive, à livrer aux protes-

tants l'enseignement français à tous les degrés. En même temps, MM. Paul Bert, Ferry et Goblet avaient remis les maîtres d'école à la direction des préfets. « Il y a dans tout village, disait M. Paul Bert, une lumière et une bouche pour l'éteindre. La lumière est l'instituteur ; la bouche est le curé. Il convient de placer derrière l'instituteur, un fonctionnaire autorisé, vigoureux, énergique, le préfet[3] ».

***

La création des écoles chrétiennes devenait de plus en plus nécessaire. Des manuels contraires à la foi catholique, impies ou immoraux étaient employés dans les écoles publiques avec l'approbation et l'appui du gouvernement. Le Saint-Siège en avait mis à l'index un certain nombre, et les évêques avaient complété cette liste en en condamnant d'autres qu'ils trouvaient en usage dans leur diocèse.

Tous ceux qui ont lu ces manuels ont pu se rendre compte qu'à toutes les pages notre sainte Foi y est outragée et méprisée, que l'histoire y est faussée et toujours dans le même sens. C'est un parti-pris de dénigrement, qui excite les enfants à considérer le Pape, les évêques et les prêtres comme des imposteurs, et l'Eglise catholique, comme souverainement haïssable ; tandis que les ennemis de l'Eglise sont présentés de façon à exciter à leur égard la sympathie et l'admiration des enfants, l'admiration pour la Révolution et la haine du passé de la France.

Un bon nombre des curés qui avertirent leurs ouailles du danger qu'offraient ces manuels, furent privés de leur traitement ; et cela, tandis que les sociétés irréligieuses et les loges maçonniques étaient autorisées à aggraver encore le mal en fournissant aux municipalités des livres de leur choix pour les distributions des prix (comptes-rendus des Chambres et journaux de 1883 à 1888 et au-delà)[4].

---

3. Voir *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1898.

4. En 1891, les Francs-Maçons de Limoges ont offert à la municipalité de cette ville, de fonder pour les écoles primaires de filles et de garçons un prix annuel à décerner à celui et à celle qui se seront le plus distingués par leur instruction *antireligieuse*. Et en 1905, la Société, fondée par les instituteurs français pour la propagande laïque, offrit, en étrennes, à ses adhérents, le second volume illustré du *Catéchisme républicain*, dont la préface résume l'idée maîtresse dans ces termes : « Ah ! plus de Dieu... Ce n'est pas seulement l'Eglise qu'il faut abattre. Il faut tuer Dieu ! »

Mieux encore, les inspecteurs de l'Etat s'avisèrent d'examiner les livres en usage dans nos écoles, et firent condamner ceux qu'ils ne trouvaient point d'accord avec l'esprit révolutionnaire. Chaque année, et même plusieurs fois par an, on assista à ce spectacle de congrès d'instituteurs, se tenant alternativement sur tous les points du territoire, à Lille, à Marseille, à Angers, où des maîtres, des adjoints délégués par les « Amicales » des divers départements, se transformaient en véritables Commissions de l'Index, pour signaler au ministre les livres scolaires paraissant entachés de la moindre pensée spiritualiste. Aussitôt, le ministre frappait, portait des arrêtés exécutoires dans les écoles publiques de toute la France. Le livre exclu ne pouvait plus se trouver aux mains d'un seul élève [4a]. Un projet de loi fut même déposé sur le bureau de la Chambre par M. Briand, en vertu duquel le gouvernement se donnerait le droit de supprimer toute maison d'éducation où circuleraient des livres contraires aux doctrines officielles. « Tout ouvrage, disait à ce sujet la correspondance Keller, qui sera privé de

---

4a. Voici le texte d'un de ces « décrets » :

UNIVERSITE DE FRANCE.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux Arts et des Cultes,
Vu la loi du 27 février 1880, article 5,
Vu la loi du 30 octobre 1886, article 35,
Vu l'ouvrage qui a pour titre : *Petite histoire de l'Eglise, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours,* par l'abbé Vandepitte, édité à Cambrai, à l'imprimerie Fernand et Paul Deligne, le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Est interdit l'ouvrage ci-dessus désigné, comme livre d'enseignement, de lecture et de prix, dans les établissements d'enseignement privé et libre.

Art. 2. — MM. les Recteurs d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 janvier 1907.

Signé : A. Briand.

Nota. — Prière d'accuser réception à l'Inspecteur d'Académie.

Nous avons compté vingt-et-un arrêtés semblables.

Les livres portés à l'index du Gouvernement sont beaucoup plus nombreux que ceux portés à l'index des Evêques et ils sont interdits, non pas seulement dans ses écoles à lui, mais dans les nôtres, et cela sous des peines sévères.

Autre remarque : c'est que les évêques ont interdit des livres en vertu même des principes qu'ils représentent et qu'ils enseignent, tandis que le Gouvernement n'a pu le faire qu'en contradiction avec ses propres principes. En effet, l'Eglise a une doctrine sur Dieu, sur l'homme, sur le monde, sur nos destinées. Notre Gouvernement s'est interdit le droit d'en avoir aucune.

l'estampille gouvernementale, ne pourra être mis dans les mains de nos enfants. L'école libre sera athée et socialiste ou elle ne fonctionnera pas. Voilà le régime que M. Briand et le Bloc nous réservent ! »

Cependant le siège de l'âme enfantine était toujours poursuivi. Nous nous sommes arrêtés à l'année 1887, passons à l'année 1902. Le 4 juin, M. Waldeck-Rousseau adressa au Président de la République une lettre, portant la démission du ministère qu'il présidait depuis 1899. Les dernières lois poursuivant les congrégations étaient faites, il n'avait qu'à céder sa place à M. Emile Combes qui les mettrait à exécution avec la brutalité de sa nature et ses haines d'apostat. Aux jours de persécution, les plus cruels ennemis de l'Eglise ne sont pas ceux qui ne la connaissent pas, ce sont ceux qu'elle a élevés et nourris, qui lui ont juré fidélité, qui peut-être un jour se sont fait gloire de lui appartenir. Waldeck-Rousseau avait appartenu à une école ecclésiastique, et Emile Combes avait porté longtemps la soutane. Mais l'ambition a surgi dans leur âme et ils veulent, à force de turpitudes, se faire pardonner le passé et mettre en oubli leurs origines. Constitué le 8 juin, le nouveau Cabinet présenta au Parlement son programme. Le 10 et le 12, il répondit à l'interpellation sur la politique qu'il se proposait de suivre. L'ordre du jour voté à la Chambre par 309 voix contre 85 demanda « une politique vigoureuse de laïcité ». Il n'avait pas besoin de cette injonction. C'est pour exécuter ce qu'elle demandait qu'il avait été porté au pouvoir ; il s'empressa de se mettre à la besogne.

Le 27 juin, M. Loubet signa le décret que lui présentait M. Combes, ordonnant la fermeture de 135 établissements congréganistes d'enseignement répartis en 45 départements et appartenant à des particuliers. L'application du décret commença le jour même pour se continuer les jours suivants. Les religieux et les religieuses furent de nouveau expulsés *manu militari* de leurs maisons sur lesquelles on apposa les scellés.

Le dimanche 29 juin, M. Combes adressa aux préfets une circulaire pour les inviter à accélérer le plus possible la laïcisation des écoles de filles qui étaient encore dirigées par des religieuses.

Le 4 juillet, M. Denis Cochin interpella sur les décrets et

les suites qui leur avaient été données; M. Combes répondit : « Ce n'est qu'un premier acte qui sera prochainement suivi de plusieurs autres. » En effet, le 9 juillet, il adressa aux préfets une nouvelle circulaire, leur prescrivant de fermer 2.500 [5] écoles libres dans un délai de huit jours. Le 15 juillet, circulaire instante ordonnant d'expulser *manu militari* les religieuses qui n'avaient pas fermé leur établissement dans les huit jours qui leur avaient été accordés pour le faire [6].

Il restait encore quelques écoles qui se trouvaient dans des conditions qui avaient permis de croire qu'elles n'étaient point comprises dans les décrets antérieurs. Nouveau décret, le 26 juillet, ordonnant la fermeture immédiate de 26 écoles situées dans le département de la Seine et de 61 du département du Rhône. Comme les précédentes fois, des bandes organisées insultèrent les défenseurs des religieux en divers lieux, et l'armée fut envoyée pour les soutenir. En Bretagne, par exemple, les Sœurs furent expulsées des écoles libres de Ploudaniel, Saint-Méen et du Folgoët par 10 commissaires de police, 200 gendarmes et 1.500 soldats d'infanterie coloniale, après une héroïque résistance des populations. M. de Mun, à la Chambre, stigmatisa le ministère qui, en lançant l'armée contre une population défendant son droit, avait commis le crime de placer les enfants de la France portant l'uniforme dans l'affreuse alternative de choisir entre leur conscience de chrétiens et leur devoir de soldats. Des arrestations avaient été faites, entre autres, à Paris, celle de M. François Coppée de l'Académie française.

Le général André, dans un discours prononcé à Bourgoing, revendiqua sa part de responsabilité dans l'œuvre du ministère

---

5. Le principal organe de M. Combes, l'*Action*, a chanté en ces termes ses louanges au lendemain de l'exécution des écoles et pensionnats chrétiens.

« Qui nous eût affirmé, il y a trois ans, que les Frères des Ecoles Chrétiennes eux-mêmes ne rouvriraient pas leurs écoles à l'automne de 1904, nous lui eussions ri au nez en lui donnant du jobard ou de l'illuminé.

» Or, la fermeture est maintenant chose faite. Soixante-dix colonnes du *Journal officiel* d'hier ne suffisent à contenir que la moitié de la liste des jésuitières ainsi closes.

» *C'est par centaines de mille qu'il faudra compter les enfants des deux sexes soustraits aux Ignorantins et aux Immaculées.*

» Depuis la Révolution française, *aucun acte pareil n'a été accompli au nom de l'idéal laïque.* »

6. Le décret se tient dans les généralités, les notes officieuses qui l'interprétèrent ont oscillé entre 2.500 et 6.000.

et annonça que « le gouvernement est résolu à arracher enfin le travailleur à une éducation qui retarde son émancipation » de Dieu et de ses lois.

Dans un discours, prononcé à la Chambre des députés, M. Combes fit orgueilleusement le bilan de ses exploits : Quatorze mille écoles fermées, cinquante-cinq congrégations d'hommes et quatre-vingts congrégations de femmes non autorisées, toutes, les unes comme les autres, dissoutes, exterminées. Il négligeait de dire le chiffre des congréganistes, vieillards, infirmes réduits à la mendicité, des malheureux et malheureuses partis pour l'exil. Le misérable osait ajouter : « Quant à moi, j'ai le droit de dire, avec la conscience publique, que c'est là sans contredit l'acte, du moins un des actes les plus considérables, qui ait été accompli depuis un siècle. »

Le 29, M. Escudier, président du Conseil municipal de Paris, s'était rendu au ministère de l'Intérieur pour exposer à M. Combes les services rendus dans Paris par les écoles primaires libres et pour déclarer que les écoles communales étaient dans l'impossibilité de recevoir les milliers d'enfants expulsés des établissements qu'ils fréquentaient. Sa démarche n'eut aucun succès, les écoliers purent courir les rues. M. Jules Roche, député, ancien ministre, publia une consultation, déclarant le droit et le devoir des propriétaires des écoles de protester ; puis, après avoir « laissé accomplir le crime de briser les portes », de suivre jusqu'à la Cour de cassation tous les degrés de juridiction pour obtenir justice. M. Sabatier, avocat à la Cour de cassation et au conseil d'Etat, adhéra à cette consultation ainsi que plusieurs autres bâtonniers de l'ordre des avocats. Mais que peut le droit contre la force lorsqu'elle est en des mains sans conscience et sans scrupule ?

Le grand maître de la Franc-Maçonnerie italienne, F.·. Nathan, adressa à F.·. Combes ses félicitations pour la campagne qu'il venait de faire ; car, dit-il, « il nous est facile de reconnaître l'influence et les efforts assidus, vaillants, merveilleux, de la Maçonnerie dont vous êtes un chef illustre et honoré ».

CHAPITRE XXIII.

La coéducation des garçons et des filles.

Celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en Moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou la meule qu'un âne tourne et qu'on le précipitât au fond de la mer. Malheur au monde à cause des scandales.
Matth., XVIII, 6-7.

Écoles mixtes. — Écoles géminées. — Protestation de l'épiscopat. — Lycées mixtes. — L'orphelinat de Cempuis. — L'affranchissement de Dieu et de la morale.

Dans un nombre important de communes, la secte avait introduit par surprise ou avec la complicité des maires qui lui appartenaient, ici les écoles mixtes, là ce qu'elle appela les écoles géminées. L'école mixte était autorisée par la loi, dans les communes qui comptaient moins de 500 habitants. On n'était pas obligé à y avoir deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Les enfants des deux sexes étaient réunis dans la même classe; mais filles et garçons n'étaient pas alternés sur le même banc; en récréation ils ne jouaient pas ensemble; et la loi avait établi en principe que, dans les écoles mixtes l'enseignement devait être donné par des institutrices.

Toutes ces sages mesures disparurent peu à peu avec la connivence des inspecteurs, lorsque ce n'était point sur leur conseil. De plus, avec le consentement des mêmes, l'école mixte franchit les limites qui lui étaient imposées et s'établit dans les communes dont la population était supérieure à 500 âmes.

Les écoles qu'on appela *géminées* furent une invention de la secte. Dans les communes où il y avait deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, l'instituteur et l'institutrice s'enten-

dirent pour prendre en classe, l'un les grands garçons et les grandes filles, l'autre les petits garçons et les petites filles. Ce système ne tarda pas à être encouragé par la section permanente du Conseil de l'Instruction publique « pour faciliter l'enseignement et rendre plus rapide le progrès des élèves ». On ajouta à cette autorisation différentes clauses de prudence, dont il ne fut guère tenu compte. Les écoles géminées furent alors propagées avec zèle par les inspecteurs, dans les congrès et les conférences pédagogiques [1]. On sait le vœu émis par le Congrès des *Amicales* d'instituteurs à Lille le 31 août 1905 :

« La coéducation deviendra progressivement le régime de l'éducation publique dans les écoles mixtes. Dans ces écoles mixtes, les élèves seront classés suivant l'âge, le développement intellectuel et non séparés par le sexe. Pendant les récréations, il n'y aura aucune séparation entre les garçons et les filles... Les écoles primaires supérieures seront transformées en écoles mixtes. Les écoles normales, elles-mêmes, seront progressivement transformées en écoles mixtes. »

Cette promiscuité fut dénoncée par les évêques dans leur lettre collective du 14 septembre 1909 sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école :

« Outre le péril de la foi, *disaient-ils aux parents*, il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit de ces Ecoles mixtes où l'on pratique, par le mélange des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé. »

Dans un discours prononcé à Lille devant l'Assemblée des catholiques du Nord, le cardinal Luçon insista sur ce passage de la lettre pastorale en ces termes :

« Ce que nous avons dénoncé comme immoral, c'est le système d'éducation pratiqué dans certaines écoles mixtes et qui consiste dans le mélange affecté des enfants des deux sexes. »

Cet avertissement épiscopal éveilla la susceptibilité des nombreux inspecteurs et instituteurs qui propageaient l'école gé-

---

1. Dans une lettre qu'il écrivit à M. de Marcère pour approuver « la lutte contre la perversion de l'enfance et de la jeunesse », Mgr Turinaz rapporte ce fait : « Dans une paroisse de mon diocèse restée très chrétienne, un père de famille décida le maire par ses sollicitations pressantes, à constater la promiscuité des sexes dans l'école, où les enfants de dix, onze et douze ans, filles et garçons, étaient mêlés les uns aux autres sur les bancs. Aux reproches du père et du maire indignés, l'instituteur répondit : « Vos bêtes sont bien placées ainsi dans vos écuries. »

» Ces paroles ignobles, conclut Mgr Turinaz, sont une révélation, j'allais dire un programme, car c'est bien à la bestialité que de tels maîtres veulent conduire le peuple de France. »

minée. Ils intentèrent un procès au cardinal Luçon qui fut condamné par le tribunal de Reims à 500 fr. de dommages intérêts en faveur des Amicales d'instituteurs. La cour de Paris rejeta l'appel interjeté par le Cardinal ; et dans une séance de la Chambre des députés, M. Rafin demanda que le système de la coéducation des sexes fût généralisé et étendu, sans doute jusqu'aux écoles normales, selon le vœu qui avait été émis au congrès des Amicales à Lille.

Cependant les associations de pères de famille réclamaient, allaient même jusqu'à intenter des procès [2]. M. Viviani prit ses précautions. En mars 1914, il adressa aux inspecteurs d'académie une circulaire modifiant les précédentes :

« Désormais, les protestations des pères de famille, au lieu de m'être transmises et de mettre fin, *de plano*, à l'essai de gémination, seront soumises au Conseil départemental, qui formulera son avis sur le maintien ou la cessation de l'expérience en cours. »

Le recours des pères de famille ne produisit plus dès lors son effet par lui-même, le corps académique avait à en juger et à prononcer.

La coéducation n'était pratiquée que dans les écoles primaires et les écoles primaires supérieures, bientôt on lança l'idée de l'introduire dans les lycées ; il n'y aurait plus lycée de garçons et lycée de filles, mais un seul lycée recevant les deux sexes.

Le 21 mai 1911, le *Siècle* publia un article à ce sujet :

« Quelle que soit, *dit-il*, la décision intervenant dans le cas particulier qui s'est présenté dernièrement au lycée Lakanal, la question de la coéducation dans l'enseignement secondaire, amorcée l'an dernier par l'admission d'une jeune fille à l'école de la rue d'Ulm, aura besoin d'être radicalement tranchée dans un sens ou dans l'autre...

« Il ne faut donc plus s'étonner de voir se manifester dans le public une certaine tendance à réaliser *le lycée mixte*. Car, il est bien évident qu'on ne songe plus aujourd'hui à donner à la femme une *culture d'apparat*, et

---

2. Parmi ces procès signalons celui de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre). Le 26 juin 1910 quatre-vingts pères de famille se réunissaient à la mairie et rédigeaient un ordre du jour accusant l'instituteur. Ni préfet ni parquet n'avaient reçu leurs plaintes. Ce ne fut que le 26 août que le juge d'instruction de Cosne se rendit à la mairie, et le 2 septembre que l'instituteur se constitua prisonnier. Il fut établi qu'il avait transformé l'école communale en un cours de débauche pratique pour l'enfance.

A Davayat (Puy-de-Dôme) il y avait deux écoles, où garçons et filles étaient mélangés en classe. Pendant quatre ans le classement s'est fait en ces termes : « Je vais vous marier ; toi, je te marie à une telle ; toi, je te marie avec un tel. » Cet étrange magister G. fut enfin changé, mais l'inspecteur refusa au nouveau maître l'autorisation d'opérer dans les classes la séparation des garçons et des filles !

l'on ne saurait conserver plus longtemps deux sortes d'enseignements secondaires dont la concurrence est un défi jeté au bon sens. Comme il n'y a qu'une science, *la science sans sexe*, il ne doit y avoir qu'un enseignement — je ne dis pas une seule méthode — *un enseignement égal pour tous ;* et cette division de l'enseignement secondaire en *féminin* et *masculin* doit disparaître.

» Avant donc de réaliser le lycée mixte, il convient de réaliser l'unité d'enseignement. C'est à quoi travaille le personnel enseignant féminin : d'une part, l'on a tenté avec succès d'ouvrir des cours préparatoires au baccalauréat dans quelques lycées de filles ; d'autre part, les groupements corporatifs s'efforcent d'obtenir la spécialisation des femmes-professeurs...

» Pour réaliser le lycée mixte, d'ailleurs réclamé par quelques groupements pédagogiques, il faut encore tenir compte d'un facteur important. Est-il possible de rapprocher sans danger jeunes filles et jeunes gens, en dehors de la famille, à l'âge de la puberté ? C'est tout le problème de la coéducation qui se pose.

» Il faut bien reconnaître qu'en l'état actuel, un tel changement n'est possible que nuancé d'une lente gradation. Il conviendrait peut-être de poursuivre les expériences tentées dans quelques lycées tels que le lycée Michelet et celui de Chaumont, qui admettent, depuis quelque temps, des fillettes dans leurs classes enfantines. Peut-être y aurait-il lieu aussi de rapprocher la jeunesse de nos établissements dans des patronages, dans des cercles scolaires, afin d'accoutumer nos mœurs et notre opinion au nouvel état de choses. »

En attendant que ces mesures préalables aient préparé l'opinion à l'établissement des lycées mixtes, on avait fait l'essai des orphelinats mixtes.

Un M. Prévost, qui avait à Cempuis, près de Beauvais, un domaine de 20 hectares de bois et prairies et au centre une grande construction, la légua en 1875 au département de la Seine à la charge d'y créer un orphelinat laïque. Le testament fut attaqué et ce n'est qu'en 1880 que l'orphelinat put être installé. La direction en fut confiée au F.·. Robin qui y fit entrer toute sa famille à titre d'économe, de professeurs, etc. Lui et les siens touchaient par an 14.750 fr. L'établissement coûtait 200.000 fr. par an au budget départemental. Le nombre des orphelins et orphelines était de 150 à 180. Ils avaient 70 professeurs, surveillants, maîtresses ou sous-maîtresses.

En prenant la direction de l'orphelinat, Robin avait fait connaître ses intentions. Il voulait en faire « un paradis terrestre de l'amusement et du plaisir ».

Son expérience fut tolérée de 1883 à 1894. Il avait dit dans sa brochure-programme :

« Dans les classes, à l'atelier, au gymnase, dans les récréations, les promenades, les voyages, pendant les repas, toujours les filles et les gar-

çons sont confondus, et les éducateurs sont indifféremment des hommes et des femmes. »

L'orphelinat possédait une maison sur la plage de Mers, et, pendant les vacances, les étrangers scandalisés voyaient les jeunes filles et les jeunes garçons de Cempuis prendre leurs bains ensemble ! Rien n'était tenté pour ménager la pudeur, même pour les jeunes gens de 15 à 16 ans. Dans l'établissement même avait été ajouté le bain froid en commun dans un état de nudité complète. Cela fut reconnu exact dans l'une des séances du Conseil général de la Seine. « On a tant de peine, disait cet éducateur, à vaincre chez les enfants cette sacrée pudeur ». Les ouvriers appelés à travailler dans l'établissement racontaient les expérimentations dont ils étaient témoins pour donner une éducation basée sur la pure animalité. Ils déposèrent dans les enquêtes qui furent faites en 1894.

Les choses en vinrent au point que le *Matin* lui-même, après tant d'autres, réclama avec énergie une enquête officielle.

« Ce qui se passe dans cet établissement, *dit-il*, est épouvantable : c'est l'expérimentation à outrance d'un système contraire à tous les principes de la morale. La pudeur naturelle à tous les animaux n'existe pas à l'école de Cempuis ».

Le parquet ne bougea pas. Bien plus, le Conseil municipal de Paris continua à dépenser deux cent mille francs par an pour cette expérimentation.

Robin finit par être chassé de son établissement par l'indignation de toute la population environnante. Mais le gouvernement, qui avait été obligé de le révoquer, pour le récompenser de ses services, lui alloua une pension annuelle de 4.000 fr. Ce malheureux se suicida en 1912 dans des conditions horribles. Ce fut l'un de ses professeurs qui, au congrès des *Amicales* tenu à Lille en 1905, provoqua le vœu rapporté ci-dessus. Il disait dans son rapport :

« C'est ce qu'avait parfaitement compris le fondateur de Cempuis si tristement calomnié, Cempuis, *expérience pédagogique de premier ordre dont les bienfaits et les résultats sociaux condamnent à jamais l'éducation réactionnaire et jésuitique dont nous souffrons* » (p. 296).

Ont trempé dans cette expérience l'Assistance publique, le Conseil municipal de Paris, la magistrature qui n'a point voulu informer, et le gouvernement, qui non seulement a toléré, mais a récompensé.

On peut augurer de là ce que l'on se proposait de faire lorsque les temps seraient devenus meilleurs, lorsque les esprits auraient été mieux préparés par une éducation de plus longue durée.

Dans la pensée de la secte, la corruption des mœurs était l'un des moyens employés par elle pour arriver à la fin dernière de tout ce qu'elle a entrepris et que les instructions secrètes données à la Haute Vente ont ainsi exposée : « l'affranchissement du monde entier », c'est-à-dire l'affranchissement du joug de Dieu, l'affranchissement des droits que Dieu a sur l'homme ; l'affranchissement des lois de la morale chrétienne pour obtenir « la régénération universelle ». Tout cela au nom des « Droits de l'homme ».

« Dans la voie que nous traçons à nos frères, concluaient les instructions secrètes, il se trouve de grands obstacles à vaincre, des difficultés de plus d'une sorte à surmonter. On en triomphera par l'expérience et par la perspicacité ; mais le but est si beau, qu'il importe de mettre toutes les voiles au vent pour l'atteindre... Que chaque acte de votre vie tende donc à la recherche de cette pierre philosophale. Les alchimistes du moyen-âge ont perdu leur temps et l'or de leurs dupes à la recherche de leur rêve. Celui des sociétés secrètes s'accomplira par la plus simple des raisons : c'est qu'il est basé sur les passions de l'homme. Ne nous décourageons donc ni pour un échec, ni pour un revers, ni pour une défaite ; préparons nos armes dans le silence des Ventes, dressons toutes nos batteries, flattons toutes les passions, les plus mauvaises comme les plus généreuses, et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour, au delà même des calculs les plus improbables. »

Depuis 1819, date de ces instructions, aucun échec, aucun revers, aucune défaite, n'ont pu décourager la secte ; elle a poursuivi le but qui lui était marqué sans le perdre un instant de vue, sachant s'arrêter quand la prudence le commandait, et sachant reprendre sa marche au point où elle l'avait laissée, aussitôt que les circonstances qu'elle s'appliquait à faire naître, le lui permettaient. Avant l'école, il y a l'éducation familiale, après l'école il y a l'essor dans la société ; pour obtenir la pleine efficacité de ses efforts, la secte veille à ne laisser libre ni l'un ni l'autre de ces champs d'action là où les catholiques occupaient encore quelques postes.

CHAPITRE XXIV.

Les fruits de l'école neutre.

« *Nos méthodes sont routinières... Les programmes pèchent gravement par leur laconisme... Les fabricants* (sic) *de manuels enflent les « matières » à enseigner, accumulant les données inutiles. Il est rare, en effet, que les manuels soient écrits par des esprits de valeur* (sic) *capables de simplifier et de réduire à l'essentiel ce qu'ils sont chargés d'enseigner. Un esprit médiocre trouve le moyen de tout compliquer... Notre pédagogie a beaucoup d'analogie avec celle des Chinois.* »

M. Payot, dans le *Volume*, 21 nov. 1908.

Au point de vue de l'instruction. — Au point de vue budgétaire. — Au point de vue patriotique. — Au point de vue de la criminalité.

Portalis, l'un des rédacteurs du Code civil, a ainsi répondu à ceux qui déjà de son temps voulaient persuader le public que l'instruction suffit à éduquer :

« L'art de lire, d'écrire ou de compter, la grammaire et les autres connaissances élémentaires qui composent l'instruction du premier degré ne sont que des instruments. Ces instruments, extrêmement utiles, si l'on en fait bon usage, peuvent au contraire être tournés contre la société qui les distribue si l'on en fait un dommageable emploi... Pour que l'instruction populaire produise de bons effets, il faut qu'au moment où de nouvelles voies de communication sont ouvertes entre les esprits, un enseignement bien dirigé développe dans les âmes le sentiment moral et religieux ; il faut que les écrits qui vont devenir leur nourriture intellectuelle et morale contiennent de saines doctrines, et soient des aliments et non des poisons..... »

Et M. Lavisse, dans le *Journal des Débats*, 11 octobre 1894 :

« Nous avons créé des milliers d'écoles, nous y avons introduit toute sorte d'enseignements. Nous avons rédigé bien des programmes, institué

bien des examens et des concours : *mais enseigner, examiner n'est pas l'éducation.* NOUS AVONS OUBLIÉ L'ÉDUCATION. Toute notre machine est organisée pour fabriquer des diplômes. Mais ni l'école n'est un milieu moral, ni le collège, encore moins les facultés. Je sais bien que je dis là une parole très dure, mais cette parole est absolument vraie ».

Le philosophe anglais Herbert Spencer a insisté sur cette vérité d'expérience en même temps que de bon sens.

Quel rapport peut-il y avoir entre apprendre que certains groupes de signes représentent certains mots et acquérir un sentiment plus élevé du devoir ? Comment se fait-il que la facilité à former facilement des signes représentant les sons pourrait fortifier la volonté de bien faire ? Comment la connaissance de la table de multiplication, et la pratique des additions et des divisions, peuvent-elles développer les sentiments de sympathie au point de réprimer la tendance de nuire au prochain ? Comment les dictées d'orthographe et d'analyse grammaticale peuvent-elles développer le sentiment de la justice ? Pourquoi, enfin, des accumulations de renseignements géographiques, amassées avec persévérance, accroîtraient-elles le respect de la vérité ?... Il n'y a guère plus de relation entre ces causes et ces effets qu'avec le gymnastique, qui exerce les doigts et fortifie les jambes. Celui qui espérerait enseigner la géométrie en donnant des leçons de latin ou qui, en dessinant, croirait apprendre à jouer du piano, serait jugé bon à mettre dans une maison de fous ; il ne serait pourtant guère plus déraisonnable que ceux qui comptent produire des sentiments meilleurs au moyen d'une discipline des facultés intellectuelles. *La foi aux livres de classe et à la lecture est une des superstitions de notre époque.*

Du moins, l'instruction gratuite et obligatoire a-t-elle rendu à la population française le service d'y répandre avec plus de zèle et plus de succès les connaissances élémentaires les plus utiles dans le commerce de la vie : la lecture, l'écriture, le calcul ?

En 1908, alors que les lois Ferry avaient trente années d'existence et d'exercice, trente années d'instruction obligatoire, M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, adressa aux inspecteurs d'Académie une circulaire « sur les *moyens à prendre pour diminuer le nombre des illettrés* ».

« Les statistiques récemment publiées par l'administration militaire, concernant le degré d'instruction des conscrits, ont fortement ému l'opinion publique, « constate le ministre. » Il en résultait, en effet, que le nombre des illettrés, loin de diminuer, s'était accru dans des proportions alarmantes. En 1906 et en 1907, on a compté plus de 11.000 conscrits ne sachant ni lire ni écrire, et près de 5.000 sachant lire seulement.

A ce témoignage, joignons celui d'un officier.

« Ceux qui cherchent à dissimuler l'importance du nombre des illettrés

auraient été bien étonnés s'ils avaient vu les énormes détachements que chaque bataillon de mon régiment envoyait, tous les soirs, cet hiver, épeler b, a, ba. Chacun représentait bien la valeur d'une compagnie et demie ou de deux compagnies.

» Six à huit compagnies d'illettrés dans un régiment, c'est coquet ! Le nombre des illettrés « conscrits » atteint sans doute 13.526. Mais le nombre des illettrés incorporés dépasse très largement ce chiffre. »

A Lille, d'après les chiffres fournis par *le Réveil*, journal maçonnique, en 1912, les soldats illettrés composaient le quart de la garnison.

281	illettrés au	43e de ligne ;
340	»	16e bataillon de chasseurs à pied ;
62	»	6e régiment de chasseurs à cheval ;
137	»	1er escadron du train.

Total : 820 illettrés dans la garnison de Lille !

Soit, sur un effectif d'environ trois mille hommes, plus d'un quart, près de 30 0/0 !

Autre source d'information.

M. Ernest Mir, ancien directeur de l'école normale, a fait cette déclaration :

« J'ai voulu savoir, combien il y avait d'illettrés parmi les déposants des Caisses d'épargne, et j'ai fait appel au trésorier de la Caisse d'épargne d'Auch. Voici les renseignements que ce fonctionnaire m'a fournis :

» Le nombre de déposants du premier semestre 1912 est de 260. Le nombre des illettrés est de 27, soit 10.38 pour 100. »

Plus de dix pour cent ! Cent sur mille ! Et encore, les déposants à la Caisse d'épargne sont généralement des personnes rangées, d'un niveau social qui dépasse la dernière moyenne.

Il y a trente ans, Jules Ferry s'écriait : « C'est une honte qu'il y ait sur le sol de France 10 pour 100 d'illettrés ! » Là-dessus on bâtit les palais scolaires, on fit les lois scolaires et... M. Briand fut obligé de reconnaître, en 1911 : « Il y a aujourd'hui 15 pour 100 d'illettrés ! »

Autrefois, alors que les Frères ignorantins tenaient les écoles communales, presque tous les enfants de dix ans savaient lire, écrire, compter et user du système métrique.

Les plus intelligents avaient des notions exactes sur la géographie, l'histoire et même souvent sur les sciences naturelles. Maintenant il y en a très peu qui sachent autre chose que lire et

écrire, et, on vient de le voir, il y en a beaucoup qui ne savent même point cela. La cause de l'état de choses actuel est que beaucoup de maîtres d'écoles, au lieu de s'intéresser réellement à leur classe, font de la propagande anti-religieuse ; et pour les autres, ils sont victimes des programmes. On a la prétention d'apprendre tellement de choses aux enfants que leur esprit se trouble, que leur mémoire confond et qu'ils font des coq-à-l'âne que nombre d'officiers ont recueillis avec pitié.

Si le but des lois scolaires faites par la République était de développer l'instruction publique dans le pays, devant ces résultats il n'y avait qu'à y renoncer. C'eût été sage ; mais non, le zèle pour l'instruction dont on se pare dans les discours publics n'est en réalité pour rien dans ces lois et dans les dépenses énormes qu'elles ont exigées. La République ne demande à l'école que de lui faire des hommes selon son cœur, c'est-à-dire des hommes sans Dieu, pour qu'ils aient la satisfaction de voir si l'humanité ne pourrait point vivre sans Dieu. Le monde vit-il jamais pareille folie et pareille scélératesse ?

Combien d'argent cette expérience a-t-elle enlevé du trésor qui devait être employé à préparer notre défense contre l'agression des Allemands de jour en jour plus menaçante ?

Le budget de l'Instruction publique était à la fin du Second Empire, en 1869, de 39 millions (chiffres ronds). Après la guerre, il fut porté en 1873, à 41 millions ; à 170 millions en 1885. En 1902, il était monté à 217 millions ; à 303 millions en 1909 et à 360 millions en 1914, le gouvernement ayant ajouté au projet de budget rédigé par lui-même et déjà soumis au Parlement, 46 millions de supplément, ce qui aurait fait 406 millions. Cela ne satisfit point les instituteurs en révolte à Chambéry qui réclamaient 200 millions de supplément [1], soit un budget de 600 millions, au lieu des 39 millions qui en 1870 procuraient un résultat meilleur.

C'est à près de cinq milliards, exactement 4 milliards 920 millions de francs, que se chiffrent les dépenses incombant à l'Etat de 1879 à 1913, au titre de l'enseignement primaire.

1. Les chiffres ci-dessus sont ceux établis par M. Callon dans le *Bulletin de la société d'éducation et d'enseignement*, où ses études statistiques ont été particulièrement remarquées.

Il faudrait ajouter à ce chiffre ce que paient les 36.000 communes pour l'instruction publique [2].

Ce n'est pas tout. Il faudrait pour avoir le coût exact de l'instruction publique, faire état de ce que coûte annuellement en intérêts le capital employé à construire ce que l'on a appelé « les palais scolaires », c'est-à-dire des bâtiments d'écoles et des logements d'instituteurs souvent beaucoup trop luxueux, les derniers surtout. C'est avec des emprunts que ces dépenses ont été faites et nous en payons les intérêts ; quant à rembourser le capital, nul n'y songe. Des gens compétents ont affirmé que ces intérêts s'élevaient à une bonne cinquantaine de millions par an.

Ce n'est pas tout encore ; il faut joindre le montant des retraites faites aux membres du corps enseignant et qui augmentent sans cesse. Notre dette viagère pour les seuls fonctionnaires civils dépasse cent millions annuels et croît toujours ; pour combien les retraités de l'instruction publique entrent-ils dans ce chiffre ? Le calcul n'a pas été fait (du moins à ma connaissance), mais assurément ils doivent former une belle portion du total.

« Ce qui fera au clergé une guerre vraie, utile, efficace, avait dit M. René Bethmont, ce sont les millions qu'on consacrera à l'enseignement laïque ». La guerre au clergé, ou plutôt la guerre aux âmes baptisées et à Dieu, a été jugée de si haute importance que les millions ont été ajoutés aux millions au point d'arriver au nombre des milliards que la Prusse avait exigés de nous ; et cela au moment où une nouvelle guerre et bien plus désastreuse devenait d'année en année plus menaçante.

Nos gouvernants et nos législateurs peuvent-ils au moins se vanter d'avoir donné à la jeunesse une éducation patriotique ? La campagne faite par les instituteurs en faveur du pacifisme à outrance et contre le service militaire répond à cette question. Mais voici un fait qui montre bien le fond de leur âme à ce sujet :

---

2. A Lille, l'enseignement primaire seul coûte chaque année à la caisse municipale un petit million, soit le dixième du budget.

A Douai, le budget de l'instruction publique était en 1901 de 190.377 fr. 55 ; en 1910 il s'élevait à 379.222 fr. 72 ; il était doublé en dix ans, etc., etc.

Dans un discours académique, prononcé en 1910, M. Babelon, l'éminent conservateur du musée des Médailles, souleva les acclamations de son auditoire. Il disait :

Il n'est pas un de nos villages qui ne possède ses archives, et dans lesquelles on ne retrouve l'histoire de la vieille église, du vieux château, de telle vieille maison bourgeoise ou paysanne, de telle ruine, de telle fontaine, de telle légende locale ou régionale. Partout, ou presque partout, des sociétés archéologiques ont recueilli ces précieuses chroniques, mais personne, ou presque personne, parmi la population, n'en a la moindre connaissance. Les gens du bourg ou de la petite ville naissent, vivent et meurent, presque tous, dans la plus complète ignorance de leur bourg ou de leur cité !... Eh! bien, faisons cesser cette lamentable ignorance, en inscrivant dans le programme de chaque école tout ce qui peut y être enseigné d'intéressant, de bien ou de glorieux pour la localité. Vulgarisons l'archéologie. Que les enfants de nos villages sachent tous désormais l'histoire de leur village. Ils n'en auront que mieux l'amour du sol et n'en aimeront que mieux la France!

« Ces sortes de discours doivent être soumis au ministre ; et le ministre, au seul énoncé du sujet s'est écrié : « C'est impossible ! »

Ainsi, l'un des membres les plus justement renommés de l'Institut vient soumettre au ministre son projet d'entretenir l'illustre auditoire de la nécessité d'apprendre aux jeunes Français à aimer la France, et le premier cri du ministre est pour déclarer impossible un pareil projet. Répandre l'amour de la France dans la jeunesse des campagnes ? Jamais, et tout plutôt que ça !

Une multitude d'autres faits consignés dans l'*Ecole et la patrie* avaient annoncé l'exclamation du ministre. Par exemple, un éditeur scolaire avait entrepris une publication intitulée : *Les Grands Français*, et il avait placé parmi eux Paul Bert. Dans la seconde édition, Paul Bert avait disparu. Mme Paul Bert très surprise, se précipita chez l'éditeur, lui demandant la raison de cette suppression, et l'éditeur de lui répondre textuellement : « M. Paul Bert, madame, a fait des manuels patriotiques, et il ne faut plus de patriotisme ! » Un inspecteur général de l'Université découvrait dans un cahier d'élève, ce sujet de narration : *Un éclaireur français tue deux uhlans, et reçoit, pour cette action d'éclat, la médaille militaire.* Aussitôt, l'inspecteur déchirait la page avec indignation et déclarait le sujet digne «d'une éducation de sauvage » ! Un autre inspecteur général, recteur de l'Université de Chambéry, invitait les maîtres de sa province

à faire disparaître de leurs écoles toutes les gravures représentant des batailles ou des faits d'armes! On lisait le soir, aux cours d'adultes, dans certaines écoles de la frontière, les articles du *Pioupiou de l'Yonne*, un infâme petit journal de l'époque, et, à l'Ecole normale supérieure elle-même, un Gabriel Monod professait ouvertement : *Un homme a deux patries, la sienne et l'Allemagne ! ! !*

Pouvait-on, après cela, s'étonner des déclarations antipatriotiques et antimilitaires des Amicales et de leurs délégués aux congrès de Lille, de Clermont, de Chambéry, et des aveux du ministre, reconnaissant du haut de la tribune de la Chambre des députés que, sur cent instituteurs, quarante étaient nettement antipatriotes et que quarante à cinquante autres ne parlaient jamais de la patrie.

L'enseignement moral est-il plus cultivé dans l'école laïque que l'enseignement scientifique et que l'enseignement patriotique ?

« Ouvrons des écoles et nous fermerons des prisons, » avait dit M. Floquet lors de la présentation du projet de loi sur l'école gratuite, obligatoire et laïque. On a fermé les écoles congréganistes, on a ouvert des écoles laïques et on a dû mettre des annexes aux prisons. Elles regorgent de bandits qui ne sont pas encore majeurs [3].

Afin de ne pas les laisser déborder, comme aussi pour ne pas allonger les listes de statistique criminelle et faire qu'elles ne puissent plus être invoquées contre l'école sans Dieu, on a d'abord « correctionnalisé », c'est-à-dire mis au rang de simples « délits » nombre de méfaits qui jusque-là étaient qualifiés « crimes ». Puis, en 1907, une loi a relevé la minorité en matière

3. L'athée Herbert Spencer a ainsi exprimé ce que tout le monde voit et tout ce que le monde sait :

« Ils ne sont pas illettrés les banqueroutiers, les fondateurs de compagnies en l'air, les fabricants de produits falsifiés, les marchands de denrées alimentaires sophistiquées, les usurpateurs de marques de fabrique, les voleurs au poids, les armateurs qui font naviguer des embarcations hors d'état de tenir la mer, les fraudeurs des compagnies d'assurances, les tripoteurs du turf, les joueurs en grande majorité. Les empoisonneurs sont-ils des ignorants? Les partisans de l'instruction à outrance se croient bien armés avec leurs chiffres... Eh bien! les chiffres établissent que le nombre de ces divers criminels est plus considérable par rapport aux classes lettrées que ne l'est le nombre des meurtriers par rapport à la population totale. »

de répression pénale, de 16 à 18 ans, et reculé ainsi l'âge légal du crime.

M. Barthou, alors qu'il était garde des sceaux, dans sa dernière « statistique annuelle de la criminalité », a fait lui-même ces aveux :

« Le contingent de criminalité, apporté chaque année par la jeunesse à la criminalité totale, a évidemment grossi. L'augmentation a surtout porté sur les mineurs de seize à vingt ans. Pour les enfants de moins de seize ans, les chiffres ne donnent qu'une idée incomplète de la réalité. Il paraît, en effet, que, pour ces malheureux enfants, on se borne presque toujours « à les renvoyer avec une simple admonestation, en classant l'affaire ».

Ainsi donc, même dans les aveux de la croissante criminalité des jeunes gens, nous n'avons qu'une part très incomplète de la vérité. Jusqu'où sont tombés ces enfants ? Nous ne savons pas : mais la réticence attristée du rapport officiel permet de le supposer. Où les renvoie-t-on ? Le rapport n'en dit rien ; mais on le devine assez : on les renvoie au gouffre d'où, trois ou quatre ans plus tard, on les tirera de nouveau, et cette fois pour les juger.

Et cependant, malgré les « renvois avec simple admonestation », malgré le « relèvement de la minorité en matière de répression pénale », « malgré la transposition des crimes dans la catégorie des délits », les prisons s'emplirent de plus en plus.

En 1913, des détenus s'évadaient de la Santé. Le parquet de la Seine s'émut de la répétition de ces faits. Une enquête fut ordonnée. Les fonctionnaires du greffe, chargés des formalités de la levée d'écrou, ont répondu en levant les bras au ciel : « Comment voulez-vous que nous connaissions chacun des prisonniers de la Santé ? Ils sont plus de deux mille. On est obligé d'en mettre deux et trois dans chaque cellule ! [4] »

---

4. M. Lepine, préfet de police, fit, en 1908, ces aveux devant le Conseil municipal de Paris. On remarquera que ce ne sont point ici des propos de journalistes, mais, peut-on dire, un document officiel : « Depuis vingt ans, dit-il, on n'a jamais touché au Code pénal que pour en détruire l'action, que pour désarmer la société. Pour contenir le mauvais instinct du malandrin, il ne suffit pas qu'il soit arrêté, il faut encore qu'il soit puni. Or, il n'est pas puni. On commue, on gracie, on libère, et la police passe son temps, au moins une fois sur deux, à retrouver dans les rues, non seulement les malandrins arrêtés par elle, mais encore ceux condamnés par les tribunaux. » Cette indulgence, cette complicité, pourrait-on dire, de nos gouvernants, qui a tant servi à la propagande du vice, n'arrêtait point sur leurs lèvres, bien au contraire, le témoignage qu'ils se donnaient à eux-mêmes de travailler à élever les cœurs, à ennoblir les âmes !

Faut-il s'en étonner ? Qu'on voie le mépris qu'affichent dans leurs livres et dans leurs périodiques les chefs de l'enseignement laïque, pour toute éducation et toute moralité.

« L'éducation détruit plus qu'elle n'édifie. L'enfant n'arrive pas neuf à l'école. Il y apporte les préjugés de ses parents, les craintes accumulées dans la race par l'oppression religieuse. *Ce qui importe,* C'EST DE DÉTRUIRE TOUT CELA. »

Pour que cette destruction fût rapide et facile, M. Payot avertit les enfants que :

« Tandis qu'autrefois, le père avait le droit de faire mourir son enfant, aujourd'hui vos parents ont le devoir de vous élever et de *respecter votre dignité. Personne n'a le droit de vous imposer ses croyances* ».

Ailleurs, à la page 109, au paragraphe intitulé : « La Morale est-elle universelle ? » l'auteur s'écrie, comme couronnement de sa doctrine laïque :

« Vous dites : seul l'homme a connaissance du bien et du mal, et voilà ce qui le distingue, ce qui le classe hors rang... Calmons-nous. Avez-vous observé déjà la conduite des porcs à qui on a servi la pâture ? Le plus fort — il y a toujours un porc qui est le plus fort — aurait grande envie d'écarter de l'auge ses congénères, mais la fermière est là. Il jette de temps en temps vers elle un coup d'œil, et, dès que la porte est fermée, des grognements criards vous avertissent que la force abuse. Rouvrez la porte, tout cesse.

« *Ce cochon, je l'atteste, possède la science* DU BIEN ET DU MAL. »

Et pour conclure, il fait cette prescription à ses subordonnés, les maîtres, les éducateurs des enfants de la France et des familles chrétiennes :

Toute l'attention que nous mettions à moraliser, nous la mettrons maintenant à ne pas moraliser. Mais, me dira-t-on, *que deviendront alors la société et la morale ?* ELLES DEVIENDRONT CE QU'ELLES POURRONT.

Cela n'empêchait pas les ministres de l'Instruction publique de dire dans leurs discours officiels que l'école laïque élève les cœurs !

A Limoges, un assassin de 17 ans était condamné à mort. L'avocat qui le défendait s'écria devant les jurés :

« La société a-t-elle fait tout son devoir envers l'accusé ? En chassant Dieu des écoles, n'a-t-on pas en même temps chassé toute moralité ? C'est vrai, la criminalité, depuis quelques années, se développe prodigieusement ; les jeunes gens suivent les mauvais exemples qui leur sont donnés et les assassinats se multiplient. Si l'accusé avait reçu l'instruction religieuse d'autrefois, le crime du 5 septembre n'aurait pas été commis. »

Dans le N° du 1er octobre 1905 de la *Revue d'enseignement et d'enseignement supérieur* le même a écrit à l'adresse des trente ou quarante mille instituteurs :

« Déclarer que l'éducation est l'art de faire des hommes honnêtes, c'est affirmer que l'on sait ce que c'est qu'un honnête homme et que l'on a une conception bien arrêtée de ce qui est bien et de ce qui est mal. Nous savons ce que vaut cette prétention. »

Il n'est pas inutile de produire les chiffres qui démontrent mathématiquement ce qui est résulté de cet édifiant enseignement.

En 1830, le nombre des délinquants de droit commun âgés de seize à vingt ans n'était que de 6.900 ; il s'élevait à 9.000 en 1840 ; à 13.900 en 1850 ; à 18.500 en 1860 ; à 19.500 en 1870 ; à 23.300 en 1880 ; à 27.300 en 1890. En 1900, les statistiques accusent pour la première fois le chiffre de 30.000, qui est même dépassé de plusieurs centaines.

Mais, à partir de ce moment, et en vue d'endormir l'esprit public, on a donné pour consigne, nous venons de le voir, aux magistrats de restreindre les poursuites à charge des mineurs dans les plus strictes limites. Ce qui n'a pas empêché les comptes-rendus de nous apporter des chiffres de plus en plus graves. En 1904, M. Vallé, Garde des sceaux, a fait cet aveu :

« Je dois à la vérité de reconnaître que le chiffre de 35.626, indiqué comme représentant l'ensemble des mineurs poursuivis, *est loin de correspondre au nombre réel* des jeunes prévenus à la charge desquels ont été relevés des faits délictueux. L'obligation d'ouvrir, conformément aux instructions de la chancellerie, une information régulière dans les poursuites de ce genre, détermine souvent des magistrats, tout au moins dans les parquets les plus chargés, à classer les affaires de minime importance, *à seule fin d'éviter l'encombrement*, qui ne manquerait pas de se produire dans les cabinets d'instruction. (Rapport du 22 septembre 1904 sur l'année 1902) ».

Malgré cette mesure, les chiffres ont repris leur mouvement ascensionnel ; en 1905, 34.804 mineurs ont été, non pas seulement poursuivis, mais condamnés ! Dans la seule année 1911, quatorze mille six cent cinq petits français âgés de moins de dix-huit ans ont été traduits en justice.

La statistique des crimes et délits montre comment la criminalité s'est développée dans la mesure même où les gouvernements successifs retirèrent à la Religion la place qui lui est due dans l'éducation.

Pouvait-il en être autrement ? L'un de ceux que nos gouvernants ont préposés à l'éducation de la jeunesse, M. Bayet

n'a pas craint de lui dire qu'elle n'a pas plus de libre arbitre que les animaux, et que les lois et les codes qui défendent et punissent certaines actions sont des monstruosités.

« Il m'a semblé que, sur plus d'un point, cette idée, sainte mais vieille, de la responsabilité individuelle craquait, et qu'on en pouvait sans témérité prévoir la disparition... Dès l'instant qu'on admet, dans le monde social, l'existence de lois en tous points semblables à celles qui régissent la chute d'une pierre, il est aussi puéril de rendre un individu, quel qu'il soit, responsable de ses actes, que de blâmer l'arbre chétif ou de féliciter l'arbre vigoureux. Toute tentative en vue d'atténuer la rigueur de cette conséquence est foncièrement anti-scientifique... Xerxès, faisant frapper l'Océan, nous fait sourire ; car nous savons les mouvements des eaux soumis à des lois connaissables. Serons-nous moins risibles, un jour, nous qui frappons le criminel, sans songer que des lois analogues soulèvent la tempête et suscitent les crimes ? Notre geste apparaîtra-t-il moins ridicule et moins vain ?

» Donc, en définitive, ne rédigeons pas un Code de devoirs, la science ne connaît ni devoirs, ni responsabilités. »

Dans son ouvrage « *La France au point de vue moral* », page 158, M. Fouillée, bien que rationaliste, fait ces constatations à la honte de l'école laïque :

« A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse. *Sur 100 enfants détenus à la Petite Roquette l'école congréganiste n'en fournit que 11, l'école laïque 87.* »

Plus loin, page 162, l'auteur ajoute :

« Quelque opinion que l'on ait sur la valeur objective des dogmes religieux, encore n'eût-il pas fallu méconnaître cette vérité élémentaire de sociologie que la religion est un frein moral de premier ordre et plus encore un ressort moral... »

Bien d'autres hommes indifférents ou hostiles à la religion ont parlé de même.

Nos écoles, hélas ! nous déshonorent devant le monde entier. « Une grande revue américaine, *La North America*, écrivit : La principale cause de la criminalité en France, c'est la politique antireligieuse. »

Le fameux écrivain des Etats-Unis, M. Price-Collier disait dans le même temps dans le livre qu'il écrivit sur son voyage en France :

« Si jamais une nation a souffert de la pourriture sèche, c'est la France, le respect y a disparu et la foi y a été étouffée. Il en est sorti l'*Apache, fruit de l'école,* dont la malhonnêteté, la débauche, la brutalité et la bassesse ne peuvent se rencontrer nulle part ailleurs. »

En même temps que croissaient de jour en jour le budget

de l'Instruction publique et les statistiques de criminalité, la valeur pédagogique des instituteurs et même leur nombre ne cessait de décroître. Ce n'est pas une feuille cléricale qu'on va lire, c'est le *Journal des Débats*, 5 juillet 1913, 27.

« Le fait est là : on ne trouve plus d'instituteurs. On n'a plus le choix entre les candidats, on est réduit à prendre tout ce qui se présente et ce qui se présente est, faute de concurrence, de plus en plus médiocre. Quelques chiffres suffisent à montrer l'étendue du mal. En cinq ans, le nombre des candidats aux écoles normales a diminué d'un quart, alors que les besoins, par suite de la disparition de tant d'écoles libres, n'ont cessé d'augmenter. De 4.969 candidats en 1906 nous tombons à 3.849 pour 1911 [5]. En dépit de toute leur bonne volonté, les jurys d'admission n'arrivent plus à compléter les effectifs des écoles normales : le chiffre des promotions annuelles a diminué d'une centaine et il faut voir comment on arrive à maintenir encore ce minimum d'effectifs. L'Association de la presse de l'enseignement, qui a mis cette question à l'étude, donne, en attendant mieux, quelques indications sur la situation lamentable, parfois ridicule, où se débattent à cet égard certains départements. Dans l'Ille-et-Vilaine neuf places de normaliens restent vacantes [6] en 1910, faute de candidats. En Seine-et-Oise, de même, on n'a pu recevoir que 19 normaliens alors qu'il y avait 35 places. En Seine-et-Marne, au dernier concours, pour 17 places disponibles, on ne trouve que 5 candidats acceptables : il fallut, pour compléter le cadre, « repêcher » 12 refusés. On devine de quelle qualité ils doivent être. Dans l'Orne, on n'a même pas la ressource de recourir à ce procédé désespéré : pour 20 places, il ne se serait présenté que 9 candidats.

» Voilà comment se recrutent les écoles normales. Il est évident que les maîtres qui en sortent ne sauraient avoir la même valeur que ceux d'autrefois, produit d'une sélection plus sévère. Mais ceci n'est encore rien. Les instituteurs anciens normaliens sont aujourd'hui une infime minorité. Il faut de plus en plus, pour répondre aux besoins pressants, recourir à de simples brevetés élémentaires, dont le niveau intellectuel est des plus modestes et la préparation pédagogique absolument nulle. Ici encore, citons quelques chiffres. Dans les Hautes-Pyrénées, pour 238 postes à pourvoir depuis dix ans, on n'a disposé que de 79 normaliens. Dans la Seine, en 1910, pour 195 postes vacants, on avait 33 normaliens. Dira-t-on que les candidats non normaliens offrent tout de même des garanties suffisantes ? Dans l'Oise on a dû prendre 18 maîtres en 1909, et 17

---

5. Voici ce qu'établit une statistique, publiée par le ministère de l'Instruction publique, des candidats aux Ecoles normales primaires :

Années	Instituteurs	Institutrices
1906	4.909	7.614
1907	4.877	7.949
1908	4.605	7.943
1909	4.198	7.985
1910	4.207	7.809
1911	4.849	7.445
1912	3.692	6.826

On constate, ajoute le ministère de l'Instruction publique, que le nombre des instituteurs candidats aux écoles primaires, a progressivement fléchi de 4.090 à 3.692, et celui des institutrices de 7.614 à 6.826.

6. Lisez : neuf bourses ne trouvent pas d'amateurs.

en 1910 pourvus du brevet élémentaire, qui répond à un examen anodin. Et pourquoi ces jeunes gens se donneraient-ils la peine d'affronter les épreuves du brevet supérieur, puisque les Chambres ont voté un amendement, l'amendement Mauger, qui met sur le pied d'égalité les brevets élémentaires et les brevets supérieurs ? Ce bel hommage au principe de la fausse égalité démocratique a porté ses fruits.

» Beaucoup de jeunes gens sortis des Ecoles primaires supérieures se portent vers d'autres fonctions, comme les postes, les contributions indirectes, qui demandent à peu près la même instruction première et qui rapportent davantage. La loi de l'offre et de la demande ne joue plus en faveur de l'enseignement primaire... »

Ces déclarations du *Journal des Débats* ont-elles besoin d'être confirmées ?

On peut se reporter aux rapports des inspecteurs d'Académie de la Haute-Marne, de Seine-et-Oise, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Hérault, du Gard, de la Somme, de la Manche, de Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire de tous les points du pays, qui déclarent que « la situation ne laisse pas d'être inquiétante » (Haute-Marne) ; « que le personnel masculin se fait rare » (Seine-et-Oise) ; « que l'effectif, qui a progressivement diminué depuis quatre ans, est devenu insuffisant » (Hérault) ; « que le recrutement des élèves maîtres ne s'opère pas avec toute la facilité désirable » (Somme) ; bref, « que nous traversons une crise pour le recrutement du personnel des instituteurs » (Tarn). Et on précise qu'en Meurthe-et-Moselle, cette année, les candidatures à l'école normale furent de 38 pour 35 places à pourvoir ; que, dans le Gard, il y avait eu, en 1911, 60 inscrits et 47 seulement en 1912 ; que, dans la Manche, 6 aspirants sur 18 ont été reçus avec des notes inférieures à la moyenne ; et que, dans la Somme, pour attribuer les 27 places mises au concours, il a fallu se résoudre à admettre des candidats qui avaient 23 points de moins que la moyenne de 150 points.

Cependant, à mesure que diminuaient la valeur pédagogique et même morale des instituteurs, leurs prétentions croissaient [7].

---

7. Veut-on savoir l'estime que les libres-penseurs ont pour les instituteurs laïques qu'ils ont substitués aux instituteurs congréganistes ?

Voici ce qu'écrit Henry Maret, un radical bien connu :

« Ils ont tout : ils ont l'école officielle, ils ont l'argent, ils ont le pouvoir ; cependant, ils se plaignent d'être opprimés et, à toute occasion, réclament l'appui du gendarme. Quels braves, mes enfants ! Jamais despotes couronnés n'ont compris mieux qu'eux un régime de liberté, et on les entend dire à tout bout de champ : « Il ne doit pas y avoir d'autres écoles que les nôtres. »

» Ni d'autres sciences, ni d'autres arts, ni d'autres pensées, ni d'autres

M. Augagneur, le farouche socialiste anticlérical, écrivait dans le *Lyon Républicain* du 21 avril 1911 :

Allons-nous assister à des *conciles d'instituteurs primaires*, fixant une *doctrine autoritaire* sur toutes choses, évoquant devant *leur omniscience*, *leur omnicompétence*, tous les problèmes politiques, économiques et sociaux, *édicant des règles de conduite aux citoyens*, indiquant les lois auxquelles il est pieux de désobéir. Mais, *chers maîtres, vous allez nous faire regretter les curés*. Le pays veut bien payer pour faire donner des leçons, mais non pas pour en recevoir.

M. Gustave Téry, révolutionnaire libre-penseur, appartenant à l'Université, écrivait le 30 janvier 1912, dans l'*Œuvre :*

Je crois connaître les instituteurs mieux encore que les professeurs qui furent mes collègues. J'ai rencontré parmi eux d'insupportables demi-savants, de prétendus « libres-penseurs, » dénués de toute tolérance, de fougueux révolutionnaires, une assez forte proportion de bavards, d'énergumènes et d'imbéciles ; mais il n'est pas douteux que dans son ensemble, le personnel de l'enseignement laïque est animé de meilleurs desseins.

En mai 1907, M. Jaurès, à la tribune, après avoir admiré le rôle de l'instituteur, traçait son portrait, le montrait *sans mesure d'esprit ni modestie de pensée*, et ajoutait :

L'instituteur est obligé par le programme de savoir beaucoup de choses, et il ne peut les connaître que dans des résumés qui suggèrent à son esprit l'illusion et l'orgueil d'une philosophie universelle. Pour nos instituteurs d'élite, quel est le péril ? Le péril, c'est une *tentation d'orgueil* ANARCHIQUE.

Voilà ce qu'ont écrit les amis de l'école laïque. Ce sont de dures vérités.

De quoi se plaignaient en 1912 les maîtres de l'enseignement officiel ? M. Edouard Petit, autrement dit Moïse Klein, juif et inspecteur général de l'instruction publique en pays chrétien, en France, va nous l'apprendre. Il déplorait non pas que les écoles publiques jetassent des apaches dans la société, non pas que les instituteurs et institutrices officiels diminuassent en qualité et en nombre, mais que les écoles libres continuassent à faire concurrence aux écoles laïques et ne permissent point à celles-ci d'englober toute la jeunesse française. Il écrivit dans la Semaine universitaire du *Siècle* un article où il adjurait les gouvernants de se préoccuper de la situation qu'il signalait, la préférence des familles pour les écoles libres ; il les suppliait de

---

opinions, ni d'autres goûts, ni rien d'autre, en un mot. C'est ça leur république ! »

ne pas attendre que le mal soit devenu inguérissable, pour lui appliquer la médication qui convient, c'est-à-dire le monopole.

Pour asseoir son diagnostic, M. Edouard Petit s'appuyait sur les rapports annuels des inspecteurs d'académie, qui viennent confirmer les renseignements que nous avons donnés ci-dessus. M. Edouard Petit prend soin de nous avertir que ces documents sont plutôt « discrets et atténués ». Raison de plus pour en faire état.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, en face des 50.000 enfants qui fréquentent l'école publique, 44.000 forment la clientèle des écoles privées. « Il y a là, dit M. Gaston Dodu, inspecteur d'académie à Rennes, deux forces en présence, l'Eglise et l'Ecole, qui sont en équilibre et sollicitées par la conscience d'une influence à peu près égale ».

Dans la Vendée, les positions, d'après l'inspecteur Marlet, sont les suivantes : « L'Eglise a 30.068 disciples, l'Etat 40.795. L'Eglise a gagné, à la suite de la lettre des évêques, 1.190 unités en 1910-1911. »

M. Léon Gistucci, inspecteur d'académie à Saint-Brieuc, parle, lui aussi, de la lutte scolaire dans son exposé annuel. Il aboutit à des conclusions non moins pessimistes. « L'Ecole publique a perdu, écrit-il, 1.663 élèves, dont 1.502 filles, car presque partout c'est l'école des filles qui s'ouvre, vu l'abondance des brevetées formées si souvent dans les écoles primaires supérieures de l'Etat. »

En Maine-et-Loire, la perte des écoles publiques est de 1.244 élèves, et ce déficit émeut M. l'inspecteur d'académie Renaud.

Dans la Loire-Inférieure, nous retrouvons encore l'équilibre que déplore M. Dodu dans l'Ille-et-Vilaine. Les forces s'y répartissent ainsi : 50.000 élèves dans les écoles publiques, 40.000 dans les écoles privées.

M. Dantzer, inspecteur d'académie à Vannes, fait des constatations de même nature en ce qui concerne le Morbihan. Dans cette région, les contingents des écoles de l'Etat et des écoles libres ont une importance à peu près égale.

M. Edouard Petit trouva ces résultats affligeants et adjura nos gouvernants de courir à la « défense de l'école laïque ».

CHAPITRE XXV.

Avant l'école et après l'école.

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit. « *Des suggestions mauvaises, vénéneuses tuent plus sûrement, plus irrémédiablement que la persécution.* »
Saint Cyprien, traité *De lapsis.*

Les petits enfants à leur naissance. — A l'école maternelle. — Dans la maison paternelle.

Les jeunes gens : Cours d'adultes. — Patronages. — Œuvres post-scolaires. — Édouard Petit. — Demande d'argent et de lois.

Nous avons vu comment l'école neutre a été instituée et ce qu'elle a produit pour répondre au vœu des *Instructions* du pouvoir occulte.

Avant l'âge de l'école, il y a celui de la petite enfance, et au sortir de l'école, il y a la jeunesse. La secte ne voulut point laisser ces deux âges en dehors de son action. Pour former des citoyens sans Dieu, elle se dit que le grand moyen serait de prendre les enfants au berceau et de ne les point quitter jusqu'à l'âge mûr, en écartant de leur âme toute idée religieuse ou en l'extirpant. Sans doute l'organisation de l'Instruction publique tendait à ce but, mais les sectaires se dirent qu'elle laissait une double lacune à combler ; l'une avant, l'autre après l'école.

Pour atteindre la petite enfance, elle créa des associations d'hommes s'engageant à ne point faire baptiser leurs enfants ; elle inventa le « baptême civil » répondant à l'enterrement civil ; elle fit interdire, par voie légale, de prononcer le nom de Dieu dans les écoles maternelles. Ce ne fut point jugé suffisant, elle projeta de s'introduire au sein des familles et de faire subir là même le plus révoltant des despotismes.

Voici le vœu que le Congrès des Loges de l'Afrique du Nord a été le premier à émettre :

« 1° Qu'une disposition ainsi conçue soit ajoutée au code civil : défenses formelles sont faites aux parents, ascendants ou ayants droit quelconques de donner et d'enseigner à leurs enfants, pupilles ou descendants, une religion quelle qu'elle soit, sous peine de déchéance de puissance paternelle et de puissance légale ; et en cas d'infraction dûment constatée, les enfants, pupilles ou descendants seront retirés et confiés à l'Etat aux frais des parents ou ascendants ;

2° Que l'instruction laïque obligatoire donnée par l'Etat soit seule autorisée et que les parents qui voudraient instruire leurs enfants à leur domicile, ne puissent le faire qu'avec le concours d'instituteurs ou d'institutrices approuvés par l'Etat. »

Ce vœu a été repris par nombre de Loges en France ; elles ont mis à l'étude les moyens de le faire entrer dans le code comme loi. Ces mêmes Loges ont émis cet autre vœu : défense aux prêtres de donner le baptême à un enfant sans l'autorisation écrite du père et de la mère ; comme aussi défense d'entendre la confession d'un enfant qui n'aurait point à présenter au confesseur une autorisation semblable. Elles ont même proposé l'interdiction des exercices préparatoires à la première communion [1].

La loi de 1882 a prévu, outre l'enseignement public et l'enseignement libre ou privé, *l'enseignement familial* ou domestique. Les familles chrétiennes, résidant dans les villages où il n'y avait point d'école libre et où l'école publique laissait à

---

1. M. Emile de Fursac a publié sous forme de tract, le passage essentiel du discours prononcé le 2 avril 1882 au Grand Orient par M. Clémenceau.

« Enfin, si malgré ces mesures :

» Suppression des Congrégations, et dénonciation du Concordat d'une part,

» Et malgré la laïcisation générale des écoles, et de tous les établissements publics, d'autre part,

» Le cléricalisme conservait encore *quelques racines* dans le pays, on pourrait, au nom du droit commun, *les extirper* à jamais, *en rendant impossible l'exercice de la religion* par l'application *habile* de quelques articles du Code pénal.

» Ainsi, *en déclarant que la confession* corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (article 34).

L'*Union pour l'action morale* qui compte parmi ses membres MM. Buisson, Jaurès, Millerand, Aulard, les trois frères Reinach, Grunebaum-Ballin, les professeurs protestants Seignobos, Raoul Allier, etc., a donné cet autre aperçu des « réformes » que la secte voudrait nous imposer :

« Les Sacrements donnent lieu à des abus, le mariage, par exemple. Il » serait bon que la bénédiction nuptiale ne fût donnée que deux ou trois mois » après le mariage, les parties ne laissant pas jusqu'alors de vivre maritale- » ment. Pour l'admission au Sacrement de pénitence, aussi, il faudrait être » plus sévère, etc., etc. »

désirer, faisaient donner des leçons à leurs enfants, soit par le curé, soit par quelque autre personne de bonne volonté ; des procès furent intentés à ces personnes pour avoir donné l'enseignement à des familles différentes, si limité que fût leur nombre, et des condamnations prononcées. Le Maître bénévole fut donc obligé de prendre ses élèves séparément et de faire appel au concours d'un auxiliaire pour surveiller ceux des enfants qui attendaient leur tour de se présenter devant lui. Cette collaboration fut déclarée, par des décisions judiciaires constituer une école ouverte sans les formalités exigées par la loi. Toutes ces rigueurs ne donnaient point satisfaction à la secte, et ses journaux, notamment *Le Siècle*, attirèrent l'attention des législateurs sur

« la nécessité qui s'impose de réglementer d'une façon précise l'enseignement domestique » ou mieux d'interdire cet enseignement, pour « mettre fin aux ruses auxquelles les cléricaux ont recours pour accaparer les jeunes enfants et leur donner un enseignement qui n'est, en réalité, ni domestique, ni privé.

Ni domestique puisqu'il n'est pas donné par les parents eux-mêmes, directement ou indirectement dans leur habitation ; ni privé puisqu'il ne jouit pas de l'autorisation donnée aux écoles privées...

Toute la vigilance des parlementaires, amis de l'enseignement primaire public, doit donc se porter sur les modifications qu'il y a lieu d'introduire dans la loi sur l'instruction primaire obligatoire. Il nous semble qu'il faudrait d'abord nettement définir ce que l'on doit entendre par « enseignement domestique ou familial ». Il y aurait lieu ensuite de réglementer cet enseignement, de déterminer de façon précise dans quelles conditions il peut être donné et surtout quels diplômes seront exigés des précepteurs ou des parents. Votre éminent ami, M. Dessoye, président de la Ligue de l'enseignement, rapporteur des projets de défense laïque, y a-t-il songé ? »

L'armateur n'est pas plus attentif à recommander à son équipage de surveiller les voies d'eaux qui pourraient se produire dans son bâtiment, que ces libéraux à obstruer toute voie qui peut donner entrée à la foi chrétienne et à l'amour de Dieu dans l'âme de l'enfant dès son plus bas âge.

La secte ne pouvait laisser à lui-même au sortir de l'école le jeune homme qu'elle avait élevé dans l'athéisme, ou ne pas chercher à saisir celui que l'école catholique avait sauvegardé jusque-là.

Elle pourvut à ce double « devoir » par les *œuvres post-scolaires*. C'est à une inspiration chrétienne que les cours du soir doivent leur origine. Dès avant la Révolution de 1848, les

Frères des Ecoles chrétiennes s'étaient émus du grand nombre de jeunes gens qui manquaient de l'instruction nécessaire pour tirer de leur travail tout le profit qu'ils en pouvaient attendre. Ils ouvrirent donc des cours du soir, à l'heure où l'ouvrier, libre du travail manuel, peut cultiver son intelligence et acquérir les connaissances utiles à son métier.

Cette innovation fut suivie de la création des Patronages de jeunes gens, des Réunions dominicales et autres œuvres semblables qui bientôt couvrirent toute la France et firent le plus grand bien.

Entre la sortie de l'école et l'incorporation dans l'armée, c'est-à-dire de treize à vingt ans, le primaire ne doit point être exposé à l'influence de la famille et surtout de l'Eglise ; il faut, se dit la secte, le maintenir sous notre surveillance et dépendance. Pour cela, les chefs de la Franc-Maçonnerie se saisirent de l'instrument de bien forgé par les instituteurs congréganistes, et ils résolurent de faire servir au mal, c'est-à-dire à la déchristianisation, ce qui avait été imaginé pour maintenir la jeunesse dans la vertu, aussi bien que pour son progrès intellectuel et artistique. Ils se mirent donc à fonder diverses sociétés ayant mission de créer des cours d'adultes en rapport avec les désirs et les besoins des populations au milieu desquelles elles se trouvaient.

C'est en 1894 que MM. Bourgeois et Brisson, au cours d'un Congrès tenu à Nantes par la Ligue de l'Enseignement, lancèrent l'idée des œuvres *d'Après l'Ecole*. M. Bourgeois en définissait ainsi le but : « La ligue voudrait, de l'école jusqu'à la rentrée au régiment, assurer à l'adulte les connaissances acquises pendant l'enfance ; diriger leur perfectionnement dans le sens professionnel ; enfin munir le jeune homme, trop tôt livré à lui-même, des solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une démocratie. » Les Congrès qui suivirent, précisèrent l'idée lancée par M. Bourgeois et consacrèrent la forme des œuvres qu'elle avait enfantées. En 1897, le mouvement prenait corps. Une véritable poussée se produisait dans ce sens dans le monde officiel et universitaire.

A ne considérer que l'ensemble des rapports et des discours officiels, on pourrait croire à la pureté des intentions des chefs du mouvement post-scolaire ; mais ce n'est point sur ces décla-

rations de couverture qu'il faut juger l'œuvre et ses artisans. La Franc-Maçonnerie s'occupa directement des œuvres post-scolaires dès leur origine. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les comptes-rendus des assemblées du Grand Orient, de 1895 à 1898. La Ligue de l'enseignement qui réunit quatorze cents cercles leur prêta un puissant appui. Les maires, députés, sénateurs, préfets, leur prodiguèrent leur concours. Juges de paix, contrôleurs de contributions, médecins, avocats, notaires, acceptèrent des fonctions dans les Mutualités. La palme revient aux inspecteurs d'Académie et inspecteurs primaires, dont le travail acharné, la direction et les conseils ont été si profitables aux œuvres complémentaires.

Ainsi soutenues, centralisées, liées au sort de l'école laïque par les promesses dont on les entoura, subventionnées par les municipalités, les départements et l'Etat, les œuvres post-scolaires ne pouvaient que réussir. L'école neutre serait ainsi continuée jusqu'à l'entrée au régiment où d'autres institutions neutres ou hostiles attendraient le jeune chrétien.

Cependant les patronages et autres œuvres catholiques de même nature continuaient d'exister. On les voyait recevoir même des jeunes gens sortis des écoles laïques, dissiper leurs préjugés et les faire rentrer dans la foi et dans la vie chrétienne. L'enseignement officiel en prit ombrage et demanda aux pouvoirs publics les moyens de poursuivre « la défense laïque » dans cette nouvelle région.

Le juif déjà nommé,— du moins juif d'origine, — M. Edouard Petit, élevé aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement, fut particulièrement chargé de cette nouvelle campagne : organisation des œuvres post-scolaires neutres et surveillance des patronages catholiques. Tous les ans, il adresse un rapport au ministre de l'Instruction publique.

Ces rapports sont actuellement, 1914, au nombre de vingt. Il n'est pas téméraire de croire que dans les statistiques qui y sont données : nombre des cours d'adultes et des auditeurs, nombre des conférences populaires, nombre des mutualités scolaires, nombre des instituteurs et des institutrices ayant collaboré à l'œuvre, etc., quelque exagération se puisse trouver, faite pour donner une vitalité factice à un certain nombre d'œuvres qui n'existent que sur le papier ou sommeillent inof-

fensivement. M. Petit a des motifs de présenter sous son beau jour les effets de son zèle et celui de ses subordonnés, il ne cesse de demander des augmentations de crédit aux municipalités, aux conseils généraux et à l'Etat, il faut montrer qu'ils sont productifs et demandent conséquemment à être surélevés.

En l'année 1908-1909, les municipalités ont voté 1.380.740 fr. ; les assemblées départementales ont versé 62.000 fr. et l'Etat 700.000 fr. En 1912-1913, les municipalités ont consenti à la dépense pour 1.844.769 fr. ; les conseils généraux ont voté 67.375 fr. ; la part contributive de l'Etat a été de un million.

Cela ne suffit point. Pour être à même de faire une guerre efficace aux patronages libres et chrétiens, M. Edouard Petit réclame chaque années des subventions additionnelles et des récompenses honorifiques pour ses auxiliaires.

Entrant dans ses vues, M. Paul Meunier a déposé à la Chambre un projet instituant un patronage laïque auprès de chaque école publique, sous le contrôle de l'inspecteur d'Académie, qui en approuvera le programme. La commune devra *obligatoirement* subventionner le patronage laïque en proportion des recettes et des dépenses de celui-ci, et le budget national contiendra un crédit annuel de subvention qui ne pourra être inférieur à 3 millions.

La concurrence, même dans les conditions qu'on vient de voir, ne put cependant arriver à donner satisfaction au fanatisme maçonnique. Il faut que les post-scolaires catholiques disparaissent et qu'une obligation légale de fréquenter les œuvres laïques soit imposée à tous les jeunes gens, même à ceux qui sortent des écoles libres.

« Le système de l'obligation, *a dit M. Edouard Petit*, dont on attend la solution du problème, ne peut être imposé que par la loi. L'obligation est réclamée par la majorité des éducateurs professionnels ; elle est combattue par la majorité des éducateurs volontaires. »

Et plus loin :

« La question de l'obligation n'a jamais été posée avec tant de précision, débattue avec tant de force et de persistance qu'en 1908. Et ce n'est pas seulement l'obligation du cours d'adultes, du cours technique qui a été l'objet du débat ; mais c'est l'obligation de la préparation militaire, de la gymnastique, du tir. »

Voilà donc la solution carrément posée. Il s'agit d'embrigader, au plus tôt, tous les esprits de France, et par tous les

moyens possibles dans cette éducation dite « humaine, morale, sociale et politique, » destinée à créer à l'infini des petits sans-patrie et des petits sans-Dieu.

La *Ligue de l'enseignement*, dans un long rappel publié à la suite du rapport ci-dessus, concluait :

« Seul l'enseignement obligatoire des adolescents nous fera sortir de la situation pénible où nous nous enlisons. Il faut se hâter ou nous arriverons à la faillite, *à la banqueroute de l'école laïque*. Il faut sauver l'œuvre de nos grands républicains, l'œuvre des J. Ferry et des Buisson ».

Banqueroute de l'école laïque ! lisez : impuissance d'arriver jamais à ce que les Ferry et les Buisson ont voulu, faire une France sans Dieu, si l'école est seule employée à pervertir les générations naissantes. La Franc-Maçonnerie, par l'école neutre, ne tient l'enfant que jusqu'à treize ans ; il faut pour que nous réussissions dans nos desseins : 1° Que de treize à dix-huit ans, les jeunes gens soient tenus d'assister à des cours, non seulement le soir, mais pendant le jour. Ces cours complémentaires seront obligatoires sous des peines à déterminer par une loi, qui atteindra les parents, les tuteurs et les employeurs.

Il faut 2° qu'après avoir été de l' « active-scolaire » jusqu'à treize ans, on fasse ainsi des périodes jusqu'à dix-huit, semblables à celles des réservistes [3].

Pour cette organisation, M. Petit prévoit l'argent qu'elle coûtera, le personnel enseignant qu'elle nécessitera : L'Etat, les départements, les communes devront voter des crédits pour le traitement des maîtres et des maîtresses qui seront naturellement les instituteurs et les institutrices publics, à moins qu'on ne trouve des sociétés d'instruction populaire que l'Etat agréerait et subventionnerait.

Bien plus, ajoute l'auteur de ces beaux projets, « s'il le fallait, on irait jusqu'à diminuer, en certaines communes, le nombre d'heures d'enseignement primaire, pour éviter de surcharger les maîtres qui assureraient le service de l'enseignement postscolaire. »

---

3. Les jeunes filles ne sont pas oubliées : le concours des mères n'est-il pas d'absolue nécessité pour arriver à rendre athées les générations futures. Donc « *e*) L'éducation postscolaire des jeunes filles comprendra :

» 1° Tout ce qui a trait à la culture générale de la femme : complément de l'instruction reçue à l'école, enseignement moral convenant aux adolescentes, enseignement civique et social donné au point de vue féminin ;

» 2° Une éducation spéciale aux jeunes filles : enseignement ménager, hygiène, puériculture, etc. »

Peu importe, en effet, à la secte, que l'école instruise la jeunesse ou non, pourvu que celle-ci ne croie plus à rien et ne désire rien en dehors des grossières satisfactions de la vie présente.

Les catholiques ne se sont point contentés de créer des patronages, ils se sont préoccupés de l'apprentissage physique, gymnastique, tir, instruction militaire.

M. Edouard Petit veut que la préparation au service militaire ne se fasse que dans des sociétés agréées par le gouvernement et que les sociétés adverses soient seules autorisées à donner le brevet d'aptitude militaire aux membres de sociétés catholiques. Sa pensée va plus loin encore. L'industrie a besoin d'apprentis. C'est encore et toujours l'Etat qui devra organiser des cours techniques obligatoires.

Ainsi, d'obligation en obligation, depuis l'obligation scolaire jusqu'à l'obligation militaire, l'Etat conduira les jeunes Français par la main, par le collet s'il le faut, jusqu'à l'urne électorale, où l'on compte qu'ils déposeront le bulletin qu'un dressage ininterrompu leur aura suggéré et qui assurera le maintien de la secte au pouvoir, afin qu'elle puisse amener l'athéisme des âmes et de la société à sa perfection.

Détruire l'école libre, fonder le monopole de l'école laïque et assurer son immunité en interdisant tout contrôle et toute action aux parents sur l'enseignement de l'Etat ; puis compléter l'œuvre de l'école laïque et obligatoire par l'obligation des institutions post-scolaires, par l'obligation des cours d'adultes, du cours technique professionnel, par l'obligation de la préparation militaire, dans des sociétés fondées ou reconnues par l'Etat, tel est l'ensemble du plan conçu et en grande voie d'exécution pour l'enrôlement forcé de toute la jeunesse française de six à vingt ans et au delà, dans les écoles, les patronages, les cours, les sociétés, les cercles imbus de l'esprit libéral, de l'esprit d'indépendance à l'égard de Dieu.

CHAPITRE XXVI.

L'éducation féminine.

M. Buchanam a fort bien remarqué que « dans tous les pays où le christianisme ne règne pas, on observe une certaine tendance à la dégradation des femmes [1] »

La plus funeste des dégradations est celle de la femme. — Victor Duruy inaugure l'éducation laïque des femmes par ses cours pour jeunes filles. — Les intentions de l'Église et les intentions de la secte dans l'éducation féminine. — Les collèges et les lycées de filles. — Leur multiplication.

M. Windthorst a un jour fait entendre ces paroles au Reichstag : « L'influence des femmes sur la vie tout entière est excessivement grande. Si nous étudions attentivement l'histoire, nous devons reconnaître que très souvent les femmes ont exercé une bien plus grande influence sur la marche du monde que nous, les fils orgueilleux d'Adam. Mais l'influence de la femme est plus grande encore au sein de la famille. Là les femmes sont les gardiennes des bonnes mœurs, de la vraie piété, du sentiment religieux. Tous ceux qui ne sont pas entièrement corrompus, portent gravé dans leur cœur le souvenir de ce qu'ils doivent à leur mère. L'amour de sa mère ne s'éteint jamais au cœur d'un bon fils : il survit à la mort ; un bon fils aime à visiter souvent la tombe de sa mère : c'est la preuve de la puissance maternelle. Et une mère qui comprend et remplit dignement, par sa parole et son exemple, cette mission de gardienne du sentiment religieux et des bonnes mœurs, devant

1. Buchanam, poète et historien, né en Ecosse en 1506, fut professeur à Paris à Sainte-Barbe. Protestant, rentré en Ecosse, il fit opposition à Marie Stuart et montra beaucoup de passion contre elle dans un libelle.

son mari et devant ses enfants, une telle mère fait un bien immense et sans pareil. Qu'y a-t-il de plus touchant qu'une femme qui prie ? Si des dames me demandaient dans quelle position elles doivent se faire photographier, je serais tenté de leur répondre : Dans l'attitude où vous êtes quand vous faites réciter le catéchisme à vos enfants. *(Applaudissements prolongés.)* Et lorsque de jeunes demoiselles me posent la même question *(rires)*, je leur dis : Jusqu'au moment où vous prenez le voile, celui du couvent ou celui de la mariée, faites-vous photographier le chapelet en main. » *(Applaudissements.)*

Dans cette rapide revue des moyens employés par la République pour arriver à athéiser la France par l'éducation, nous n'avons qu'incidemment parlé des jeunes filles ; la secte poursuivait cependant leur perversion intellectuelle et morale en même temps que celle des jeunes gens. C'est même sur elles qu'elle a porté tout d'abord son attention. La femme dégradée dégrade l'homme, l'un et l'autre dégradent la société. La femme qui peut tant sur le cœur de l'homme lui rend toute la perversité qu'elle en reçoit, et les nations croupissent dans ce *cercle vicieux* dont il est radicalement impossible qu'elles sortent par leurs propres forces.

Par une opération toute contraire, le moyen le plus efficace de perfectionner l'homme c'est d'ennoblir et d'exalter la femme, c'est ce que le christianisme a fait et à quoi il travaille sans relâche avec un succès infaillible, susceptible seulement de plus ou de moins, selon le genre et la multiplicité des obstacles qui contrarient son action.

On vient de lire la parole de Buchanam. Elle exprime une vérité d'expérience en tous temps et en tous lieux. Napoléon III, puis la République qui instituèrent et développèrent les collèges et lycées de filles, ne tinrent point compte du fait qui a pu être observé en tous temps et en tous lieux.

Cabanis, le médecin matérialiste, ami de Mirabeau, avait pourtant dit à leurs ancêtres :

« Pour le petit nombre de celles (les étudiantes) qui peuvent obtenir quelques succès véritables dans ces genres tout à fait étrangers aux facultés de leur esprit, c'est peut-être pis encore. De toutes les connaissances que vous prétendez leur inculquer, il ne leur reste que quelques notions partielles, incomplètes, qui forment presque toujours dans leur tête les plus bizarres combinaisons.

» Dans la jeunesse, dans l'âge mûr, dans la vieillesse, quelle sera la place de ces êtres incertains, qui ne sont à proprement parler d'aucun sexe ? Par quel attrait peuvent-elles fixer le jeune homme qui cherche une compagne ? *Quels secours peuvent en attendre des parents infirmes ou vieux ?* Quelles douceurs répandront-elles sur la vie d'un mari ? *Les verra-t-on descendre du haut de leur génie pour veiller à leurs enfants, à leur ménage ?* Tous ces rapports si délicats qui font le charme et qui assurent le bonheur de la femme, n'existent plus alors ; en voulant étendre son empire elle le détruit. En un mot, la nature des choses et l'expérience prouvent également que si la faiblesse des muscles de la femme lui défend de descendre dans le gymnase et l'hippodrome, les qualités de son esprit et le rôle qu'elle doit jouer dans la vie lui défendent plus impérieusement encore peut-être de se donner en spectacle dans le lycée ou dans le portique. »

Nous avons dit que lorsque M. Victor Duruy fut appelé au ministère de l'Instruction publique par Napoléon III, il s'occupa tout d'abord des femmes. Il fonda des cours pour jeunes filles. Ces cours se fixèrent et devinrent un enseignement permanent dans des collèges ; les collèges s'agrandirent et s'élevèrent au rang des lycées.

Le but qu'on s'était proposé jusque-là dans l'éducation des jeunes filles était moins le développement de l'intelligence — qui n'était point cependant délaissé, nous en avons pris des preuves dans l'histoire — que la formation du cœur. On savait quel esprit d'abnégation, de sacrifice, de dévouement à toute épreuve est nécessaire à la femme qui veut rester à la hauteur de son devoir. Et l'on savait aussi que ce riche fonds de vertus, la femme ne le possédera point, si elle n'a été placée, dès l'enfance, dans une atmosphère profondément imprégnée de l'esprit chrétien ; si l'idéal des vertus qu'elle devra pratiquer au cours de la vie ne lui a été mis sous les yeux par l'exemple et par l'enseignement des principes évangéliques. C'est pour cela que les écoles de filles étaient confiées à des religieuses et que les familles de la bourgeoisie et de la noblesse faisaient aussi appel aux religieuses pour tous les pensionnats où elles faisaient élever leurs jeunes filles.

Les religieuses inspirent aux jeunes filles, aussi bien aux jeunes filles du peuple à l'école primaire et dans les réunions dominicales, qu'à celles de la bourgeoisie et de la noblesse dans leurs pensionnats, le respect d'elles-mêmes, la décence et la pureté ; et celles-ci, devenues femmes et mères, maintiennent au foyer, malgré les entraînements et les séductions du monde, la

foi et les mœurs chrétiennes. La secte le sait. Aussi les femmes élevées par les religieuses furent-elles dénoncées comme étant le grand obstacle que rencontraient ceux qui ont mission de déchristianiser notre pays. Cet obstacle, les personnes élevées par les religieuses le présentent comme mères dans l'éducation des enfants, comme filles et comme épouses, par leur influence incessante et souvent efficace sur le père et sur le mari. La vertu de la femme vraiment chrétienne enveloppe l'homme même vicieux et parfois arrive à le tirer de sa corruption. Le juif prussien Henri Heine, le plus cynique des impies, a émis un jour cette infernale idée : « Pour tuer l'Eglise, — et il faut la tuer — il n'y a qu'à prendre l'enfant et à corrompre la femme. » Plus récemment, M. Bienvenu-Martin présidant, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique, la distribution des prix du lycée des filles d'Auxerre, parla dans le même sens, quoiqu'avec moins d'effronterie. Il rappela cette parole d'Edgar Quinet : « Elever des hommes est beaucoup sans doute, ce n'est rien si vous n'élevez pas les femmes : les hommes feront des lois, les femmes seules feront les mœurs. » Et le ministre expliqua qu'il fallait élever les femmes de manière à les délivrer de l'asservissement « aux forces et aux idées du passé ».

Aux hommes le soin de faire de mauvaises lois ; aux femmes le soin de faire de mauvaises mœurs.

Henri Heine et Bienvenu-Martin se faisaient l'écho des instructions données à la Haute-Vente : « Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme, » la femme qu'a faite la civilisation chrétienne. Or, pour supprimer la femme chrétienne, la faire disparaître de la société, rien de plus efficace, rien de plus sûr qu'un enseignement contraire à la doctrine chrétienne, à la morale chrétienne.

Aussi la secte s'y est-elle appliquée.

Pour les classes inférieures, elle a chassé des écoles les religieuses, qu'elle a remplacées par des institutrices formées à sa guise dans les écoles normales. Pour la bourgeoisie elle a créé ses collèges et ses lycées de filles.

Dès 1879, une commission parlementaire adopta les résolutions suivantes proposées par M. Camille Sée, juif comme

Edouard Petit, comme presque tous les autres auteurs des lois antichrétiennes.

Création immédiate, dans un certain nombre de villes, de collèges de filles.

Obligation de créer d'autres établissements du même genre dans un certain délai.

Professeurs payés par l'Etat. — Frais d'établissement à la charge de l'Etat — Bourses créées par l'Etat, les départements et les communes.

M. Paul Bert, rapporteur, n'hésita pas à dévoiler le dessein de la secte dans la fondation de ces coûteux, inutiles et funestes établissements.

« Ce que nous avons eu pour *objet principal*, c'est la discipline de l'intelligence, bien sûrs que lorsque les sciences naturelles lui auraient appris à observer, les sciences physiques à prouver, les sciences mathématiques à préciser et à tirer les conséquences, nous aurions préparé un *esprit libre de préjugés*, difficile à séduire et sur lequel n'auraient pas facilement prise, d'*où qu'elles viennent*, les sorcelleries et les superstitions. Par l'étude des phénomènes naturels... l'enfant n'aura pas seulement appris à se défendre contre les folles terreurs et les niaises crédulités qu'elles engendrent, il y aura puisé le sentiment profond, le respect de la loi (!?)... »

Exclure de l'éducation des hommes ce que le F.·. Paul Bert désigne par ces mots méprisants : « préjugés, superstitions, niaises crédulités », c'est-à-dire Dieu, l'âme, la vérité et la morale chrétienne, pour ravaler cette éducation à la simple et stérile connaissance de faits dont on ignore le principe et la fin, c'est une œuvre anti-sociale au premier chef. Mais étendre aux femmes cette proscription de toute spiritualité pour fixer leurs regards sur la matière et ses évolutions, c'est briser en elles tous les élans de l'âme, éteindre toutes les pudeurs ; et obtenir, quoi ? des calculatrices, des savantes, des philosophes, des femmes sans respect pour leur mari, des mères sans pitié pour leurs enfants, des familles sans dignité et sans moralité, et pour tout dire, une société de laquelle tout ordre sera absent : *Ubi nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat*, c'est la définition de l'enfer.

Après avoir débuté à 4.000, le nombre des lycéennes et collégiennes a suivi cette marche progressive : 1881, 4.600 élèves.

1900	17.403 élèves	1905	30.831 élèves
1901	19.012 »	1906	32.607 »

1902	21.188	»	1907	34.262	élèves
1903	24.162	»	1908	34.671	»
1904	28.207	»	1909	34.978	»

Quel chiffre avait-il atteint en 1914 ? nous ne l'avons point trouvé.

Les lycées approvisionnent l'école normale supérieure de personnes qui seront chargées de former les élèves des écoles normales ordinaires qui seront les institutrices de nos villes et de nos villages. Cette école normale supérieure fut fondée à Fontenay-aux-Roses. Nous ne rapporterons point ce que la chronique en a dit, qu'il suffise de noter que la direction en fut donnée à M. Félix Pécaut, ancien pasteur protestant, qui, étant pasteur, engageait dans ses prêches, à ne point croire à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quand il sortit de Fontenay, il fut remplacé par un autre protestant, qui, étant, lui aussi, pasteur, calomnia en 1872 le culte catholique avec tant de mauvaise foi et tant de méchanceté qu'il fut poursuivi en 1872 devant la Cour d'assises de la Gironde. On voit là l'esprit qui a présidé à l'organisation de l'enseignement féminin sous la troisième République.

« Les femmes chrétiennes, dit un jour M. de Keller, avaient fait de la France la première nation du monde ; vos libres-penseuses en feront la dernière des nations. »

Comment étaient élevées les femmes qui avaient fait de la France la première des nations ? Les livres de familles publiés récemment par M. Charles de Ribbe nous le disent. Là sont consignés les instructions, les conseils donnés par nos ancêtres aux jeunes filles de leur temps. Nous ne saurions trop engager les mères de famille à se procurer ces livres et à en faire une lecture attentive et répétée [2]. Les idées qu'elles y trouveront seront en contraste absolu avec celles qu'elles ont elles-mêmes reçues. Mais dans l'état actuel des esprits il faut que ces con-

2. *Les familles et la société en France avant la Révolution*, d'après des documents originaux, par Charles DE RIBBE. 2 volumes. Paris, Joseph Albanel.

La vie domestique. Ses modèles et ses règles, d'après des documents originaux. 2 volumes. Paris, Edouard Baltenweck.

Une famille au XVIe siècle. Paris, Joseph Albanel.

Une grande Dame dans son ménage au temps de Louis XIV. Paris, Victor Palmé.

trastes soient éclatants pour nous faire revenir au bien en fait de morale et à la vérité en fait d'idées. Voici quelques courts extraits de ces livres :

Etienne de La Boëtie, au XVIe siècle, fit les recommandations suivantes à sa nièce lorsqu'il vit la mort venir le séparer d'elle.

« Ma nièce, m'amie, pour me décharger, je t'avertis d'être premièrement dévote envers Dieu ; car c'est sans doute la principale partie de notre devoir et sans laquelle nulle action ne peut être ni bonne, ni belle. Après Dieu, il te faut aimer et honorer ton père et ta mère. Ne te laisse point emporter aux plaisirs. Fuis les hommes, car encore que sur le commencement, leur société n'ait rien de mauvais, toutefois petit à petit elle corrompt l'esprit, le conduit à l'oisiveté, et de là dans le vilain bourbier du vice. Crois-moi, la plus sûre garde de la chasteté à une fille c'est la sévérité. »

Antoine de Courtois a consigné dans son *Livre de raison* cette belle exhortation à l'une de ses enfants.

« Au nom de Dieu, mon enfant, garde ton âme et ton cœur à deux mains : ne te livre pas à tout sentiment... J'ai demandé à Dieu pour toi d'abord d'éviter le mal, puis la douceur, l'affabilité, parce que c'est le seul moyen de se faire aimer de ses alentours, d'être en paix avec soi-même et avec les autres ; et enfin, la sagesse parce que sans elle la vie n'est qu'une honte en ce monde et un malheur dans l'autre. »

Plus loin, s'adressant à toutes ses filles, il leur dit :

« Mes bonnes filles, je vous en supplie au nom du sang pur qui coule dans vos veines, au nom de votre bonheur, que la pudeur et la religion soient vos sauvegardes ! Vous n'aurez de salut qu'auprès de votre mère, et en fuyant toutes les occasions de danger... Que ne suis-je toujours près de vous pour vous conseiller et vous défendre ! Mais au moins que mon souvenir vous garde, et que mes dernières recommandations soient toujours présentes à votre mémoire.

» Gardez-vous de toute liaison, de tout tête-à-tête, de toute correspondance. Conservez votre corps pur et sans tache et votre cœur libre. Ne vous arrêtez pas aux compliments des gens du monde ; lorsqu'ils font la cour à une femme c'est trop souvent pour la déshonorer.

» Le langage que je tiens ici est dur et sévère ; mais il est la vérité même, et cette vérité votre père doit vous la dire. Que dis-je, votre père ! N'est-ce pas le bon Dieu qui vous parle par ma bouche ?

» Ne vous liez qu'avec des amies d'une conduite irréprochable et pures comme vous l'êtes. N'ayez avec elles que des conversations honnêtes ; celle qui s'occupe des fautes des autres n'est pas loin de les imiter.

» Sortez peu, rappelez-vous le dicton si connu : *Fille peu vue, fille recherchée.*

» Ne lisez aucun livre en cachette et surtout aucun roman dangereux. Evitez les bals et les spectacles : ce sont des occasions de chute ; ils ne servent d'ailleurs qu'à faire naître des passions, ou exalter l'imagination qui est la source de toutes les erreurs et fait le tourment de la vie.

» Toujours auprès de votre bonne mère et de vos respectables parents, travaillez sans cesse, faites de bonnes œuvres, attendez dans une grande

quiétude de cœur et d'esprit celui qui doit vous donner son nom et l'auguste dignité de mère de famille. Examinez-le avec le calme de la sagesse, jugez-le dans ses qualités vraies et solides. Il devra avoir des mœurs, l'amour du travail et de l'ordre, un état qui convienne à votre fortune et à la sienne.

» Soyez sûres que vous serez toujours aimées et respectées de celui qui vous aura reçues dans votre pureté chrétienne. Si, toujours fidèles à vos serments, vous conservez la douceur du caractère, une humeur égale et aimable, vous passerez en paix des jours d'innocence et de bonheur. »

Quelle douce et forte tendresse de cœur respire dans ces paroles, mais une tendresse contenue par la raison et éclairée par la foi. Nos ancêtres aimaient leurs enfants, mais loin de se reposer dans la satisfaction qu'ils trouvaient dans cet amour, ils y puisaient l'énergie nécessaire pour former ces enfants à la vertu par une discipline austère, si austère, nous l'allons voir, qu'elle paraîtrait révoltante aux âmes efféminées de ce jour.

La mère des Du Laurens professait cette maxime que « les filles ne doivent jamais être séparées de leur mère », et l'une d'elles nous raconte naïvement comment cette maxime était mise en pratique :

« Ma mère, dit Jeanne, nous menait toujours devant elle, soit à l'église, soit ailleurs, prenant garde à nos actions. Que si nous regardions çà et là, comme font ordinairement les enfants, elle nous souffletait devant tous pour nous faire plus de honte ; et disait que quand les enfants marchaient derrière nous, on ne peut voir la contenance qu'ils tiennent, enjoignant aux maîtres qui menaient mes frères de faire de même. Elle ne manquait à nous apprendre toutes choses vertueuses : point de vanité, jamais elle ne nous menait au bal, disant que nous sommes assez fragiles sans nous produire en vanités. »

La fille aînée de Mme Acarie, une grande dame du XVIIe siècle, raconte dans ses mémoires comment sa mère s'y prit pour la corriger de ses défauts : la vanité et l'orgueil. Le moyen paraîtra héroïque, et chez la mère qui sut l'employer et chez la fille qui sut s'y soumettre.

« J'étais orgueilleuse ; ma mère me chargea dans la maison des services les plus humiliants, comme de balayer l'escalier, et, parce qu'elle s'aperçut que je prenais pour le faire les moments où je ne pouvais être vue, elle m'enjoignit de balayer à l'heure où il venait le plus de monde et de laisser la porte ouverte quand je le ferai. »

Une autre pratique de Mme Acarie était de ne consulter jamais ses filles sur la couleur et la façon de leurs objets de toilette, de ne leur laisser jamais porter de la soie, de ne jamais non plus leur demander leur goût pour la table et de les habituer à la nourriture la plus commune. On n'est point étonné

de voir ces habitudes sévères dans les plus grandes familles de cette époque, lorsque l'on sait à quel régime étaient soumis les enfants de Louis XIV.

Nous avons entendu à ce sujet les plaintes de M. Edouard Petit. Voici des renseignements pris à d'autres sources et plus précis.

Nous ne pouvons mieux terminer ces citations que par les paroles de Napoléon Ier exprimant ses vues sur l'éducation des filles lorsqu'il fonda l'établissement d'Ecouen :

« Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Ecouen ?

» Il faut commencer par la religion dans toute sa sévérité. N'admettez à cet égard aucune modification. La religion est une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoi qu'on puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris. Elevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente, tout cela ne peut s'obtenir que par la religion ; je désire qu'il sorte d'Ecouen, non des femmes très agréables, mais des femmes vertueuses, que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement.

» ... En général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels, elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin, toute espèce d'ouvrages de femme.

» Je ne sais pas s'il y a possibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon qu'elles eussent un peu de cette partie de cuisine qu'on appelle office. Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Ecouen pour se trouver à la tête de son ménage sût travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille, soigner son mari et ses enfants, s'ils sont malades, et savoir, à cet égard, parce qu'on le lui aurait inculqué de bonne heure, ce que les garde-malade ont appris par l'habitude.

» Quant à la nourriture, elle ne saurait être trop simple : de la soupe, du bouilli, une petite entrée. Il ne faut rien de plus.

» Il faut que leurs appartements soient meublés du travail de leurs mains ; qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures. Tout cela est d'une grande affaire dans mon opinion. Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. »

Que l'on mette ces lignes où le bon sens éclate à tous les mots, en regard des sots discours qui ont demandé à la Chambre des Députés et au Sénat la création des lycées féminins. Malheur aux jeunes filles qui sont soumises à cette expérience funeste. Le *Voltaire* ne put s'empêcher de dire à ses amis : « Dieu préserve les fils que vous avez déjà faits des filles que vous voudriez faire ! »

CHAPITRE XXVII.

Ce que le public voulut faire et a fait. Ce qu'a fait Dieu.

La conscience paternelle n'est point dupe des charlatans. On a vu (sous la 1re République), dans certains départements, des hommes en place confier leurs enfants à ces mêmes prêtres qu'ils outrageaient dans leurs placards civiques, et qu'ils auraient condamnés à mort si la gendarmerie nationale les leur avait amenés. Les vilains *aussi ont une conscience.*

De Maistre.

Prospérité des écoles libres et sacrifices de la population pour les fonder et les entretenir. — Nouvelles lois contre elles. — Répugnances des indifférents eux-mêmes à l'égard de l'enseignement neutre. — Triste fin de J. Ferry et de Paul Bert. — De Freycinet poursuivi par le mépris public.

Les catholiques n'ont pas reculé devant de lourds sacrifices pour sauvegarder l'âme de leurs enfants. Il n'y a pas d'exagération à évaluer au chiffre annuel de 50 millions les frais qu'ils s'imposaient pour leurs écoles. Un milliard 500 millions en 30 ans : « telle est la rançon scolaire, aux yeux de Dieu et de la catholicité, de la France captive de la Franc-Maçonnerie [1]. »

Malgré toutes les lois et toutes les persécutions, les écoles libres s'élevaient partout, et étaient fréquentées assez souvent par la majorité des enfants de la commune.

Beaucoup d'écoles neutres qui comptaient vingt et même

---

1. M. le chanoine Laude a fait, en 1913, pour la *Société d'éducation et d'enseignement*, une enquête sur l'enseignement libre primaire. D'après les évaluations les mieux établies, dit-il, nos écoles chrétiennes coûtent annuellement près de 45 millions pour les traitements du personnel.

trente élèves en 1881 en eurent à peine dix ou quinze et même moins.

Voici un document officiel. La page 231 du volume de statistique de l'enseignement primaire (1906-1907) donne le nombre total des écoles sans élèves. Il s'élève à douze mille sept cent soixante-neuf.

« Le chiffre, *écrit M. Achille Guillard*, est encore plus élevé : il s'élève à plus de 17.000. Ainsi, il y a la moitié des écoles dans lesquelles l'instituteur n'a pas ou presque pas d'élèves !

» Un certain nombre n'en ont même pas cinq, et quelques-unes n'en ont pas du tout. L'instituteur, pour justifier autant que possible son existence, est obligé d'*inscrire* ses propres enfants, ou de faire venir de loin ses neveux et nièces, même *lorsqu'ils ont dépassé notablement l'âge scolaire.* »

Plus récemment, le *Journal des Instituteurs* (8 octobre 1911) donna les chiffres suivants :

« La Loire-Inférieure perd 1.238 élèves (les écoles privées en gagnent 1.000) de 1909 à 1910 ; dans la 3e circonscription de Nantes, pour l'année courante, la perte se monte à 800 unités. »

Le président de l'A. (Amicale des instituteurs) de la Mayenne, dans une réunion corporative, évaluait les désertions de son département à 3.000 en quatre ans.

Le secrétaire de l'A. des Côtes-du-Nord dit :

« Au 1er octobre 1910, les écoles privées gagnaient plus de 2.000 élèves sur 1909.

» En Vendée, 1 259 élèves dans le même temps.

» Les écoles publiques du Maine-et-Loire perdent 1.319 élèves, les concurrentes en gagnent 2.013.

» Même situation dans le Morbihan, l'Orne ; le mouvement se dessine dans le nord des Deux-Sèvres. »

Le *Courrier du Maine* appela l'attention sur une brochure que venait de publier l'Amicale des instituteurs et institutrices de la Mayenne.

On y trouve un tableau où, en regard du nombre des élèves des écoles laïques, figure, sous la dénomination *concurrence*, le chiffre approximatif des enfants fréquentant les écoles libres. Cette comparaison établit d'une manière éloquente que, partout où a pu être établie une « concurrence », l'école laïque en ressentit vivement et aussitôt le contre-coup.

Nous pourrions citer cinquante communes comme celles-ci : Astillé, 3 garçons à l'école laïque pour 25 à l'école libre ; En-

trammes, 6 filles pour 35 ; Saint-Berthevin, 15 filles pour 80 ; Evron, 90 garçons pour 160 ; Olivet, 7 enfants pour 90... Il y a mieux ; à Courbevielle, un seul élève suffit à occuper l'instituteur officiel, tandis que l'école libre abrite 30 garçons ; même proportion pour les écoles de filles ; l'école de Peuton a 0 enfant contre 40 à l'école libre ; Simplé 0 contre 70 ; toujours 0 à Montjean, à Saint-Cyr-le-Gravelais (filles), à Launay-Villiers (garçons), à Laigné (filles).

Pour qui examine cette statistique, il est facile de se convaincre que *très rarement* l'école libre est en état d'infériorité sensible avec l'école officielle, même dans les grands centres.

Un groupe qui fait campagne à Rennes pour la R. P. scolaire a organisé une enquête qui donne des résultats saisissants pour le département de l'Ille-et-Vilaine : plus de dix écoles laïques n'ont aucun élève, sept en ont un seul, huit en ont deux, vingt-huit en ont cinq ou moins de cinq, soixante en ont moins de dix. Si bien qu'il y a, en Ille-et-Vilaine, plus de 100 écoles laïques qui en tout groupent 500 élèves à peu près. Et si on prend les 25 premières écoles citées, on verra qu'elles ont en tout 23 élèves.

En face, au contraire, l'école libre, qui ne coûte rien à l'Etat, regorge d'élèves, et l'on peut citer l'exemple de la Noë-Blanche, où un vicaire-instituteur fait la classe à 70 enfants, tandis qu'en face deux instituteurs publics instruisent 3 élèves.

Mais une vue d'ensemble pourra mieux nous édifier :

Le *Bulletin de la Société d'Education et d'Enseignement* (numéro du 15 mars) a publié une « statistique comparée de l'enseignement primaire laïque et de l'enseignement primaire libre depuis 35 ans ». L'extrait suivant de cet article, marque le mouvement de la population scolaire depuis 1876.

A l'origine (1876-1877), les écoles libres ne comptaient que 741.453 élèves, soit 15.9 0/0 seulement de la population scolaire totale ; mais dans les écoles publiques qui renfermaient le surplus, soit 84.1 0/0 de la population scolaire totale, les élèves congréganistes figuraient pour 34.5 0/0, en sorte que l'ensemble des écoles publiques congréganistes et des écoles libres renfermait un peu plus de la moitié (50.4 0/0), du nombre total des élèves de l'époque.

Avec l'arrivée au pouvoir du parti républicain avancé, la situation se modifie : par suite de la défaveur officielle aussitôt jetée sur l'enseignement chrétien, et sous l'effet de nombreuses dispositions légales, telles que

celles édictées par les lois de 1882 et de 1886 qui interdisent tout enseignement religieux dans l'école publique, et imposent l'obligation de cette école aux communes restées, jusque-là, libres de choisir entre l'école publique et l'école libre, l'enseignement public congréganiste baisse d'une façon prompte et continue ; mais les congréganistes, ainsi chassés de l'enseignement public, se reportent en foule dans l'enseignement libre où ils font même considérablement baisser l'élément laïque, qui passe de 311.369 élèves (représentant 6.6 0/0 de la population scolaire totale), en 1876-1877, à 120.230 élèves (ne représentant plus que 2.2 0/0 de la population scolaire totale), en 1900-1901 ; mais l'élément congréganiste gagnant beaucoup plus de terrain que n'en perd l'élément laïque, l'enseignement libre, considéré dans son ensemble, croît d'une façon continue pendant cette longue période, passant du chiffre donné plus haut, de 751.453 élèves (qui représente 15.9 0/0 de la population scolaire totale), en 1876-1877, au chiffre de 1.377.578 élèves (représentant 24.9 0/0 de la population scolaire totale), en 1900-1901.

Pendant ce temps, l'enseignement public, malgré la baisse rapide de l'élément congréganiste qu'il renferme, commence par croître, de son côté, en valeur absolue jusque vers l'année 1887-1888, où il atteint le chiffre de 4.492.892 élèves contre 3.965.484 en 1876-1877 ; mais, comme l'enseignement libre a relativement progressé davantage, la proportion des élèves de l'enseignement public descend, durant cette période, de 84.1 à 80 0/0 du chiffre de la population scolaire totale ; puis, à partir de 1887-1888, l'enseignement public décroît, non seulement en valeur relative, mais encore en valeur absolue jusqu'en l'année 1900-1901, où le nombre des élèves qui le suivent tombe à 4.149.222, représentant 75.1 0/0 de la population scolaire totale.

La supériorité numérique de l'enseignement public est encore très forte ; mais la baisse qu'il a subie en douze années est considérable, tant en valeur absolue (près de 350.000 élèves), qu'en valeur relative (près de 5 0/0 de la population scolaire totale) ; et l'enseignement libre, d'année en année substitué à l'enseignement public congréganiste qui décline de plus en plus, peut être, à ce moment, considéré comme sorti victorieusement de la crise redoutable issue du changement d'orientation gouvernementale et de la nouvelle législation scolaire des années 1878 et suivantes.

L'avenir semblait donc s'ouvrir pour lui plein de promesses en l'année 1900-1901 ; mais une nouvelle crise se préparait. C'est l'heure, en effet, des ministères Waldeck-Rousseau et Combes ; la politique anti-religieuse s'accentue ; on parle de proscrire l'enseignement congréganiste, et cette menace se réalise effectivement bientôt par la loi du 7 juillet 1904, qui interdit l'enseignement de tout ordre et de toute nature aux congrégations, en même temps qu'elle ordonne la fermeture de tous les établissements scolaires existants et dirigés par des congréganistes dans le délai de dix ans.

Aussitôt, et dès la menace de cette loi, l'élément congréganiste décroît avec une extrême rapidité au profit de l'élément laïque qui se développe, rapidement aussi, dans l'enseignement libre comme dans l'enseignement public ; mais pendant plusieurs années, les gains qui se produisent dans l'élément laïque sont loin de contrebalancer, dans l'enseignement libre, les pertes subies par l'élément congréganiste ; et ainsi, l'enseignement public est en croissance constante depuis l'année 1900-1901 jusqu'à l'année 1908-1909 où il atteint le chiffre de 4.621.839 élèves représentant 82.1 0/0 de la population scolaire totale, tandis que, de son côté, l'enseignement libre décroît, au contraire, d'une façon continue jusqu'à 1907-1908, où il

tombe au chiffre de 996.268 élèves représentant 17.8 0/0 de la population scolaire totale.

Mais cette année 1907-1908 constitue le point culminant de la crise ; et depuis lors un mouvement sensible de reprise se produit pour l'enseignement libre, qui remonte au chiffre de 1.031.538 élèves, correspondant à 18.3 0/0 de la population scolaire totale, pendant l'année 1909-1910 (la dernière dont l'annuaire statistique du ministère du Travail ait donné jusqu'ici les résultats), tandis que l'enseignement public a décru légèrement de son côté, descendant à 4.607.239 durant cette année 1909-1910 ; il semble établi, de plus, que ce double mouvement, de progrès pour l'enseignement libre, de recul pour l'enseignement public, s'est continué depuis, au moins pendant l'année 1910-1911. »

Cette statistique montre bien les péripéties, l'indignité, l'odieux de la lutte entre la Franc-Maçonnerie gouvernementale et la population.

« Les catholiques, *dit M. Jules Delafosse*, payent, pour les deux tiers au moins, le budget d'un enseignement de l'Etat dont les maîtres nient ce qu'ils croient, outragent ce qu'ils aiment, détruisent ce qu'ils avaient édifié. Et lorsque, justement soucieux de sauver au moins l'âme de leurs enfants de cet enseignement dépravateur, ils s'imposent des sacrifices supplémentaires pour ouvrir et subventionner des écoles libres où des maîtres investis de leur confiance donnent un enseignement conforme à leurs sentiments, à leurs principes, à leurs croyances, à leurs goûts, leurs adversaires se dressent devant eux et leur crient : Halte-là ! Nous vous défendons de donner à vos enfants un autre enseignement que le nôtre, d'avoir d'autres maîtres que les nôtres, et, pour rendre toute résistance inutile, nous fermons vos écoles ! »

Si le gouvernement ne prenait dans les poches des catholiques, les centaines de millions dont il se sert pour leur faire la guerre, si avec cela il n'employait la contrainte, qui va jusqu'à refuser le pain de l'Assistance publique aux indigents chrétiens qui veulent que leurs enfants soient chrétiens, on peut dire que les écoles laïques seraient immédiatement et complètement désertes.

Que députés, sénateurs, gouvernement allassent à l'encontre des sentiments et des volontés du pays en poursuivant l'enseignement chrétien, le tableau ci-dessus le montre également. Ils en étaient tellement persuadés qu'en toute occasion, ils s'opposaient aux vœux qui leur étaient exprimés.

Le Sénat avait introduit dans la loi une disposition aux termes de laquelle, sur la demande des parents, le conseil départemental pouvait autoriser les ministres des différents cultes à donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, le dimanche, les autres jours de vacances et une fois par semaine

à l'issue de la classe du soir. La Chambre des députés eut peur que les parents et les Conseils départementaux ne trouvassent en cela un *moyen* de détruire en partie son œuvre d'athéisme. Elle supprima cette disposition et décida formellement que tout enseignement religieux serait banni de l'école. Le Sénat, comme toujours, se soumit et dit : Amen. Déjà, le Parlement avait eu occasion de voir quelle serait l'attitude des parents sur ce point s'ils étaient consultés. Peu de temps auparavant, M. Paul Bert, alors ministre de l'Instruction publique, avait réglé par une circulaire que l'instruction religieuse ne serait plus donnée dans les lycées qu'aux élèves dont les parents l'exigeaient. A Paris HUIT citoyens seulement profitèrent de la licence qui leur était accordée et voulurent priver leurs enfants des offices et des leçons de la religion. Nous n'avons point de statistique pour les diverses régions de la France ; nous savons seulement qu'à Toulouse, centre universitaire, il n'y en eut qu'UN SEUL [2]. Il est à remarquer que ce témoignage d'attachement à la foi religieuse était ici donné, non par les familles les plus catholiques, mais par celles qui préfèrent le lycée à l'école tenue par le clergé. On peut donc dire avec certitude que si un referendum clair et net avait été proposé au peuple de France sur la loi de l'école athée, la réprobation eût été moralement unanime.

La France a donc fait beaucoup pour maintenir ses enfants dans la foi chrétienne et la pratique des vertus dont elle est le principe. La République, elle, plus elle se sentait en opposition avec le sentiment public et plus elle mettait d'acharnement à fourbir d'année en année les armes qu'elle s'était données pour assurer la « défense laïque ». Elle était en train d'en forger de plus meurtrières lorsque la guerre éclata.

***

2. Les familles étaient libres, au collège Rollin, de faire donner à leurs dépens l'instruction religieuse à leurs enfants. Chacune de celles qui le voulaient versait à cet effet vingt francs par an. Le nombre des élèves étant de mille, l'administration municipale, par qui ce collège était subventionné, recevait de ce chef vingt mille francs qu'elle portait en recettes et dépenses. Dans les derniers jours de décembre 1887, le Conseil municipal a interdit dans ce collège tout enseignement religieux, même volontaire, même onéreux pour ceux qui le demandaient. Règne l'ignorance afin que règne l'athéisme ! sans que personne puisse s'y soustraire.

Avant que l'on ne pût passer aux dernières et plus puissantes mesures pour s'emparer définitivement de l'âme des enfants, le 17 mars 1893, Jules Ferry fut frappé d'apoplexie à six heures du soir et mourut sans avoir pu reprendre connaissance.

La République fit à M. J. Ferry des funérailles nationales. *L'Avenir militaire* fit remarquer que les honneurs militaires n'avaient pas été rendus exclusivement au domicile du défunt comme le veut l'article 328 du décret portant règlement sur le service dans les places. En effet, les troupes accompagnèrent jusqu'à la gare, et là, défilèrent devant le cadavre. Une seconde infraction au décret de 1883 fut commise à Saint-Dié. Là encore, les honneurs militaires lui furent rendus, bien que l'article 337 dise que, « lorsque le corps de la personne décédée doit être transporté d'un lieu à un autre, les honneurs funèbres ne seront rendus qu'une seule fois. »

En 1910, on inaugura à Paris, au Carrousel, dans le beau décor des Tuileries, au bruit de cent-un coups de canon et de nombreux discours, une statue à Jules Ferry. Une délégation de 250 écoliers et écolières avait été amené des Vosges, pays natal de Jules Ferry, pour déposer au pied de sa statue des bruyères et des branches de sapin [3].

La Franc-Maçonnerie récompensait ainsi les services de M. J. Ferry. Il avait été le principal et le plus puissant des instruments dont elle s'est servie pour déchristianiser la France. C'est lui qui a « laïcisé » l'enseignement, et préparé par là à la France une génération d'hommes sans foi ni loi.

Dès sa première entrée au ministère, en 1879, placé à l'Instruction publique, il dirigea ses premiers coups sur les Universités catholiques qui venaient à peine de naître.

Personne n'a perdu le souvenir de l'émotion que souleva en France le fameux « article 7 » suivi de l'exécution des « décrets ». M. Ferry était alors le chef du gouvernement.

Redevenu président du Conseil en 1882, il défendit, devant les

---

3. Ce monument a été élevé à l'aide d'une souscription faite dans toutes les écoles laïques de France et des colonies. Chaque élève devait donner un sou et apposer sa signature sur un cahier. On recueillit ainsi deux millions de sous et deux millions de signatures. « Ces livres d'or », ainsi composés, ont été enfermés, au cours de la cérémonie, par les délégations scolaires, dans le socle du monument. Ces pauvres petits seront là censés donner au F.· Jules Ferry le témoignage de leur reconnaissance pour l'opération chirurgicale qu'il a faite dans leur âme pour en enlever la Foi !

Chambres, la loi de l'enseignement « laïque, obligatoire et gratuit, » et eut l'audace de déclarer du haut de la tribune que sa politique était « absolument anticléricale. »

L'abolition de l'aumônerie militaire et de la loi du dimanche, la suppression des bourses des séminaires, le vote de la loi du divorce, l'épuration de la magistrature, l'éloignement du clergé des commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance, la loi du service militaire pour les séminaristes et pour les prêtres, etc., etc. ; toutes ces mesures de persécution ont été prises sous M. Ferry ou par lui.

La Providence vint le punir et le frapper une première fois en 1885, en ce mois de mars, anniversaire des décrets qui fut ensuite le témoin de sa mort. La défaite de Lang-Son souleva contre lui une telle colère, qu'il s'évada de la Chambre en grimpant sur une échelle pour sauter de là dans le jardin de la présidence, et une telle impopularité, qu'il se vit obligé de changer de visage en modifiant la forme de ses favoris et en laissant pousser ses moustaches.

Dans l'opinion de tous, c'était un homme fini.

Mais, qui pouvait deviner l'extrémité à laquelle se verraient réduits, et l'opportunisme et la Franc-Maçonnerie, par le scandale du Panama ? Quand ils virent tous leurs hommes s'engloutir, l'un après l'autre, dans cette boue, les concussionnaires tournèrent leurs yeux vers J. Ferry. Lui seul pouvait les sauver. Il était resté intègre, et ses puissantes qualités d'intelligence et surtout de volonté pouvaient, ils l'espéraient du moins, maintenir la France sous leur joug.

Bientôt l'on vit le franc-maçon Le Royer, qui depuis toujours présidait le Sénat, donner sa démission, au grand étonnement de tous, sans motif plausible. On se l'expliqua, lorsque l'on vit M. J. Ferry aller prendre sa place. Président du Sénat, M. J. Ferry ferait prononcer la dissolution de la Chambre des députés, étoufferait dans cette dissolution le scandale du Panama et présiderait aux élections. Pour le récompenser, la Franc-Maçonnerie lui rendrait la présidence du Conseil, puis la présidence de la République.

Cela se disait couramment le jeudi. M. J. Ferry était au fauteuil et emménageait au Luxembourg. Le vendredi il était mort.

« Il y a, dit le journal le plus impie, le plus acharné contre nous, la *Lanterne*, il y a dans cette mort, succédant de si près à une sorte de résurrection politique, une tragique antithèse, dont les esprits ne peuvent pas ne pas être frappés. » « Sauvez-moi, sauvez-moi, s'écria-t-il, lorsqu'il se sentit sous l'étreinte de la mort, je suis perdu ! »

« Je suis perdu ! » sa pensée se portait-elle vers l'éternité ? J. Ferry avait été bien élevé, il avait été pieux dans sa jeunesse, pieux à tel point que la mère du cardinal Caverot avait souhaité de voir son fils lui ressembler. Quelle fin après un tel commencement, et que l'ambition est mauvaise conseillère [4] !

Six ans auparavant, la mort avait arraché à sa vice-royauté M. P. Bert, l'homme jeune, vigoureux, cuirassé d'une triple science, médecin, chimiste, physiologiste, pour le faire comparaître devant le juste Juge.

Hélas ! quels comptes, lui aussi, avait à rendre !

Il venait d'écrire dans l'avant-propos de ses *Discours parlementaires :*

« Le *conseil supérieur de l'instruction publique* a été réformé en 1879 suivant les règles que j'indiquais dès 1873. L'*enseignement supérieur en Algérie*, les *nouvelles Facultés de médecine*, les *écoles normales primaires de filles*, l'*enseignement secondaire des filles* ont été organisés comme je les avais conçus. Le privilège de la *lettre d'obédience* a été supprimé ; la *gratuité*, l'*obligation*, et la *laïcité de l'enseignement primaire* ont été votées, dans les conditions exigées par la commission de l'enseignement primaire dont j'avais l'honneur d'être le président et le rapporteur. Enfin les décisions de la Chambre dans les questions de la *liberté de l'enseignement supérieur*, du *service militaire des instituteurs et des séminaristes*, ont été conformes aux principes soutenus dans mes discours. »

---

4. Sous l'empire romain on observa que les persécuteurs des chrétiens terminaient ordinairement leur vie par une mauvaise et triste fin. Ce fait fut pris à tort par plusieurs comme un principe historique. Voici l'explication qu'on lui donnait : c'est dans l'exercice même de leur mission pour la réconciliation du monde avec Dieu, par Jésus-Christ, que ses ministres ont été persécutés. Par là les persécuteurs se sont placés en opposition directe avec l'œuvre sainte que Dieu accomplit ici-bas pour le salut du monde et ils se sont placés plus que les autres pécheurs en révolte contre lui. Avec ceux-ci Dieu prend patience et dissimule : il a l'éternité pour punir. Mais il y aurait, ce semble, quelque chose de contraire à sa grande œuvre en ce monde et qui détruirait dans les esprits l'importance qu'il y attache lui-même, si des hommes qui se sont posés librement en adversaires déclarés de Dieu, avaient la permission de mourir comme les autres et de finir leurs jours en paix. Ils sont emportés par quelque coup soudain, par quelque circonstance faite pour rappeler le rôle odieux qu'ils ont joué contre Dieu et son Eglise, et qui les désigne comme des victimes de la Providence spéciale que Dieu exerce à l'égard de ses ennemis directs et déclarés.

Ainsi il revendiquait tout ce qui a été fait en ces derniers temps de plus funeste pour les âmes. Il en revendiquait l'honneur devant les hommes ; et, quelques jours après, il était appelé à en revendiquer devant Dieu la terrible rétribution.

C'est, paraît-il, au jour même où a été promulguée la loi faite pour ravir la foi à des millions d'enfants, que M. P. Bert télégraphia lui-même à M. de Freycinet que le choléra venait de le saisir. Cette loi, c'est lui qui l'avait conçue et proposée ; elle était émanée de son initiative ; le Sénat et la Chambre l'avaient bien modifiée en quelques points, mais la disposition fondamentale, la laïcisation, était restée intacte. Elle avait triomphé et des résistances des droites, et des pétitions de millions de citoyens. P. Bert en avait la gloire auprès des siens : « P. Bert, disait la *République française, peut être appelé le véritable créateur de la laïcité en France.* » Et c'est dans ce triomphe même que la mort est venue tout à coup le terrasser. Un ancien député de la droite dit à l'occasion de cette mort, que, causant avec Paul Bert, au moment où le retour de la monarchie paraissait avoir des chances sérieuses, il recueillit de lui cet aveu : « La question de la forme du gouvernement est pour moi secondaire, et sur ce point nous pourrions discuter ; mais il est entre nous un fossé infranchissable [5] ; vous êtes chrétien, et moi je veux, avant tout, la destruction du christianisme. »

« Il disait cela froidement, ajouta le député, sans être emporté, comme son ami Gambetta, par la fougue oratoire, et il a tenu, dans toute sa rigueur, cette infernale parole ».

M. P. Bert, à son départ au Tonkin, avait, au dire de ses intimes, une fortune de dix mille francs de rente. Il s'assura alors, pour le cas de mort, à six ou à douze compagnies pour la somme de deux, de quatre, de six cent mille francs à verser à sa famille. Les journaux ne sont pas d'accord sur les chiffres.

Une observation de M. de Tocqueville trouve ici sa place [6].

« Ce qu'il faut craindre, ce n'est pas tant la vue de l'immoralité des grands que celle de l'immoralité menant à la grandeur. Dans la démocratie, les simples citoyens voient un homme qui sort de leurs rangs et qui parvient en peu d'années à la richesse et à la puissance. Ce spectacle

5. On sait que M. Poincaré a aussi parlé de fossé infranchissable lors de son élection comme président de la République.

6. M. DE TOCQUEVILLE, *De la Démocratie en Amérique*, t. II, page 188 et s.

excite leur surprise et leur envie; ils recherchent comment celui qui était hier leur égal, est aujourd'hui revêtu du droit de les diriger. Ils placent la principale cause de son élévation dans quelques-uns de ses vices, et souvent ils ont raison de le faire. Il s'opère ainsi je ne sais quel odieux mélange entre les idées de bassesse et de pouvoir, d'indignité et de succès, d'utilité et de déshonneur. »

La Providence ne ménageait point ses leçons ou ses avertissements. En l'année même de la mort de Jules Ferry, le ministère Floquet-Freycinet, qui avait fait aboutir après six ans d'efforts la loi d'incorporation des séminaristes, était emporté dans le torrent de boue que déversait le Panama. M. de Freycinet, dans cette chute, tomba accablé d'une honte plus grande que ses collègues. Ministre de la Guerre, il était accusé d'avoir livré non seulement les fournitures de l'armée à des juifs, mais les secrets mêmes de la défense nationale à des espions prussiens. Déjà il avait dû répondre de ce crime de lèse-patrie devant l'opinion publique. Ses divers démentis n'avaient point donné satisfaction, et on voulait qu'il fût appelé à s'expliquer devant les tribunaux.

M. Waldeck-Rousseau, l'auteur de la loi de proscription des congrégations, est mort un peu plus tard, en 1904.

On sait que la main de Dieu s'est appesantie sur lui au lendemain même du vote de cette loi. Il s'est senti frappé à mort, et le monde entier en a été informé par toutes les voix de la publicité. Dieu, dans sa miséricorde, lui a laissé trois ans pour rentrer en lui-même, et sinon pour réparer le mal qu'il avait fait, ce qui n'était pas en son pouvoir, du moins pour s'en repentir et en demander pardon à Dieu et aux hommes. Il ne l'a point fait. Plusieurs fois, par une grâce vraiment particulière, il fut pour ainsi dire mis en demeure de s'exécuter; mais, s'il en avait la pensée, il reculait sans doute devant la difficulté de le faire. Plusieurs fois il dut subir des opérations qui mettaient sa vie en danger immédiat. Avant de se livrer aux mains des chirurgiens, il dut, lui, élevé chrétiennement, jeter un regard effrayé par delà l'opération et ses suites possibles : la mort, le jugement et l'enfer. Mais, pour rentrer en grâce avec Dieu, il ne fallait pas seulement la confession. La rétractation publique, et dans la mesure du possible la réparation, sont imposées, avant toute absolution, pour tout scandale public et pour tout

tort au prochain. Cette réparation, quelle difficulté ! Cette rétractation, quel épouvantail !

On dit que le curé de Corbeil a été appelé, lorsqu'il fut évident que l'opération entraînerait la mort, et qu'il ne put arriver à temps.

Notre-Seigneur nous en a avertis : ceux qui pèchent contre le Saint-Esprit ne se convertissent point, bien que la grâce leur en soit offerte comme aux autres pécheurs. Ils gardent leur péché en ce monde, ils l'emportent dans l'éternité [7].

---

7. Le péché contre le Saint-Esprit consiste dans l'opposition à l'œuvre que le Saint-Esprit poursuit et poursuivra jusqu'à la fin des temps dans l'Eglise par le ministère des Apôtres et de leurs successeurs.

Les Jules Ferry, les Paul Bert et leurs collaborateurs ont péché et pèchent contre le Saint-Esprit. Toute leur œuvre gouvernementale est une longue suite d'actes d'opposition à l'action de l'Esprit saint dans les âmes. Il n'est pas dit que la miséricorde divine ne puisse avoir raison de tels pécheurs, mais elle trouve dans la volonté pervertie de celui qui commet ce péché, ce que Bossuet appelle « un sommeil de mort », et il ajoute : « C'est la disposition la plus prochaine à la ruine dernière et irrémédiable ». Et ailleurs : « De peur que le repos où ils sont, (là à Paris dans les grasses prébendes des ministères) ne serve à nourrir en leur cœur aveugle et impénitent l'espérance de l'impunité, le Saint-Esprit nous enseigne que leur repos même est une peine. Pécheurs, soyez ici attentifs. Voici une nouvelle manière de se venger qui n'appartient qu'à Dieu seul. C'est de laisser ses ennemis en repos, et de les punir davantage par leur endurcissement et par leur sommeil léthargique, que s'il exerçait sur eux un châtiment exemplaire. Il est donc vrai, chrétiens, qu'il arrive souvent qu'à force d'être irrité, Dieu renferme en lui-même toute sa colère ; en sorte que les pécheurs, étant étonnés eux-mêmes de leur longue prospérité et du cours fortuné de leurs affaires, s'imaginent n'avoir rien à craindre et ne sentent plus aucun trouble dans leur conscience. Voilà ce pernicieux assoupissement, voilà ce sommeil de mort dont j'ai déjà parlé. C'est le dernier fléau que Dieu envoie à ses ennemis, c'est le comble de tous les malheurs, c'est la plus prochaine disposition à la ruine dernière et irrémédiable ».

NOTE COMPLEMENTAIRE.

Comme promoteurs de la laïcisation de l'enseignement en France, à MM. J. Ferry et Paul Bert il faut joindre MM. Buisson et Steeg.

Expulsé de Suisse à la suite de conférences outrageusement antichrétiennes, M. BUISSON débarqua en France à l'heure de nos désastres : il vint non pour prendre les armes, mais alléché par la curée.

Il fut nommé en 1871 par J. Simon, inspecteur primaire à Paris même. La clameur publique, à la suite des réclamations faites par Mgr Dupanloup, le força à résigner ses fonctions.

Le F.·. J. Ferry, qui le savait prêt à tout, le repêcha, se l'attacha comme lieutenant ; et en 1878 il lui confia non plus l'inspection primaire à Paris mais la direction de l'enseignement primaire, pour toute la France, au ministère de l'Instruction publique.

Nanti de cet emploi, le F.·. Buisson s'efforça de faire de ses subordonnés, les instituteurs, autant d'anticurés.

En 1892, il éprouva le besoin de se défendre d'être le patron de « l'école sans Dieu ». Douze ans après, devenu député, il jeta le masque. Préfaciant la brochure d'un certain M. Moulet, intitulée : « L'idée de Dieu et l'éducation rationnelle », il demanda que « *l'idée de Dieu soit, dès l'école, déférée au tribunal de la raison pour y être condamnée.* »

On sait le scandaleux incident qu'il provoqua au *Congrès national d'éducation morale* tenu à Londres les 27 et 28 septembre 1908. Les congressistes, venus de tous les pays du monde, avaient jugé qu'il était oiseux de discuter sur la rigoureuse nécessité de croyances religieuses pour fonder la morale. Le métèque huguenot, F. Buisson, lut la déclaration suivante : « Notre méthode *à nous, Français,* consiste à faire de la morale un objet d'enseignement distinct et indépendant de la religion... Nous respectons les autres opinions, mais nous maintenons intégralement notre point de vue, *le point de vue français*... Au lieu d'affirmer les droits de Dieu, nous affirmons, nous, les droits de l'homme. Telle est la base purement laïque de notre éducation morale. Nous croyons que c'est la seule méthode qui convienne *à la France*... »

Le vrai père de notre génération d'apaches, c'est l'ancien directeur de l'instruction primaire, Ferdinand Buisson.

M. Pierre Lasserre a fait de lui ce portrait dans l'*Action française*.

« M. Buisson est le protestant infini, sans cran d'arrêt dans la marche à la dissolution universelle. Je l'ai lu, entendu et vu. Il m'a toujours donné le sentiment d'une affreuse misère. On le plaindrait, s'il n'avait toujours joint à ses convulsions une certaine rouerie opportuniste et une adresse d'hypocrisie qui ajoutent à sa physionomie un trait qui glace. Il a horreur de la France qui n'a pas voulu être protestante. Il est en France, il est au milieu des choses françaises comme un... Calvin dans un bénitier. »

Les journaux ont assez dit, pour que tout le monde le sache, que M. Steeg est fils d'un Prussien, ministre protestant qui vint s'établir en France, et qui, après la guerre, se déclara citoyen français, se prétendant naturalisé, mais un naturalisé qui ne pouvait produire ses papiers. Ils avaient disparu, disait-il, dans les incendies de la Commune. Le tribunal de Versailles, au mois de juin 1879, n'en voulut rien croire et lui refusa un jugement déclaratif de sa qualité de Français.

On a dans l'histoire de la famille de Steeg un exemple de ce que la Franc-Maçonnerie internationale sait faire des hommes qu'elle destine aux grands rôles. Elle va les chercher à l'étranger. Le père de Jules Steeg était cordonnier à Gussac. A peine arrivé en France et sans qu'il puisse prouver qu'il est Français, il est nommé député à Bordeaux. Le fils, lui, devient ministre et ministre de l'Instruction publique, chargé de confectionner les projets de loi qui doivent faire des petits Français des crétins et des payens.

A peine est-il fait ministre qu'il appelle à lui tous ses cousins.

La *Bataille syndicaliste* a relevé les rapides étapes d'un beau-frère de M. Steeg. Entré dans la carrière coloniale en 1892, ce beau-frère, M. Malan, végétait. Mais à partir d'avril 1911, il triple le pas dans la voie de l'avancement. Le 12 avril, il est promu gouverneur de 2e classe ; le 1er juin, il est nommé résident supérieur en Indo-Chine ; le 20 octobre, il entre dans l'état-major de M. Sarraut, avec le titre, ressuscité pour lui, de « secrétaire général du gouverneur général » ; le 25 octobre, un décret le délègue aux fonctions de directeur des finances de l'Indo-Chine : 55.000 francs d'appointements, sans compter le logement, l'ameublement, les chevaux et les voitures.

Qu'était-il donc arrivé en avril 1911 pour que le beau-frère de M. Steeg prît un pareil essor ? M. Steeg était devenu ministre. « Sous l'ancien régime, jeunes élèves, le favoritisme et le népotisme régnaient...

» Mais la République a changé tout cela... »

CHAPITRE XXVIII.

Défensive mal comprise.

La France est la fille aînée de l'Eglise. Elle est aussi le porte-étendard de la chrétienté répandue par toute la terre.

Pour en arriver là, le chemin est âpre ; il est bien difficile ; il faut l'arroser de larmes, de sacrifices. Il ne faut pas fléchir devant l'iniquité triomphante, ne pas renier les principes, ne pas briser la force du caractère français, ne pas craindre que la cloche funèbre vienne à troubler le sommeil des révolutionnaires, ne pas se faire brebis par lâcheté, ne pas calculer avec eux, car dans une semblable conduite, il n'y a ni la franchise des Français, ni la dignité du caractère chrétien, ni le secret de l'avenir, ni le trésor du passé ; il n'y a rien, rien que le misérable calcul de l'opportunité du moment condamné à périr. »

Cardinal Parocchi.

Toute l'œuvre scolaire de la République a pour fin l'apostasie. — La direction de la résistance accaparée par des hommes sans principes. — Ils louvoient en face d'hommes qui déclarent hautement vouloir anéantir le christianisme. — Les associations de pères de famille. — M. Gurnaud les groupe et les dirige. — Il tient les évêques à l'écart. — Il écarte Jésus-Christ de leurs revendications.

En 1891, M. l'abbé Auguste Leman, de race juive, a publié une brochure intitulée : l'*Apostasie dans l'enseignement public.* Il y montre que toutes les lois scolaires tendent à l'apostasie. Il y a eu dans leur confection une graduation si savamment calculée, qu'on peut la dire satanique. Si elles eussent été présentées toutes ensemble et avec leur tendance à découvert, la France tout entière du Nord au Midi se fût soulevée comme un seul homme.

La secte y a mis des intervalles et surtout des voiles. L'auteur récapitule ainsi les étapes et les moyens pris pour franchir chacune d'elles :

On a créé des pépinières d'apostasie en créant les nouvelles écoles normales.

On a institué un conseil suprême d'apostasie en remaniant le conseil supérieur de l'instruction publique.

On a assuré la formation du personnel d'apostasie et l'extinction du personnel chrétien, en déférant à l'Etat seul la collation du brevet de capacité ;

On a dissimulé le venin de l'apostasie en le couvrant de l'appât de la gratuité ;

On a établi hypocritement l'apostasie dans l'école en laïcisant les programmes de l'enseignement primaire, c'est-à-dire en supprimant et en interdisant tout enseignement religieux dans l'école ;

On a doté l'apostasie, en prodiguant les millions pour la construction des groupes scolaires ;

On a élevé sur le pavois l'apostasie, en lui réservant le titre d'enseignement public, et en reléguant à l'écart l'enseignement chrétien sous la dénomination d'enseignement privé ;

On a conféré à l'apostasie le droit d'espionnage, en soumettant à l'inspection toutes les écoles chrétiennes, même celles dirigées par des religieuses cloîtrées ;

On a livré à l'apostasie non seulement des milliers d'écoles, mais encore le droit des communes, en laïcisant contre leur gré le personnel de ces écoles, c'est-à-dire en expulsant les Frères et les Sœurs.

Si chacune des lois que nous venons de présenter avec son vrai caractère a pour but immédiat l'apostasie de l'enfance, le but ultérieur et plus général, *continue l'auteur*, n'est pas autre que l'apostasie de toute la nation française.

C'est elle, en effet, qui est visée par le plan sectaire. L'inoculation lente, mais sûre, du poison d'apostasie dans les veines du fils de l'ouvrier dans les villes, et dans celles du fils du paysan dans les campagnes, devra, dans un temps qu'on espère rapproché, avoir bouleversé et changé totalement le tempérament de la France.

Pour faire comprendre l'effet de ces lois appliquées à l'âme des enfants, M. Leman se sert d'une comparaison.

Il assimile l'ensemble de ces lois à l'instrument de torture inventé par la féroce Elisabeth contre ses sujets catholiques. Dans les mâchoires de cet étau, leurs membres étaient enserrés, puis affreusement broyés.

Quatre millions d'enfants, *disait l'abbé Leman*, sont livrés actuellement en France (il faut dire aujourd'hui quarante millions ont été livrés) à une machine non moins cruelle, qui fonctionne depuis quinze ans, et dans quelles proportions ! Dans plus de soixante-treize mille écoles, les instituteurs ou institutrices ont reçu et accepté l'injonction de ne jamais parler

aux enfants qu'ils auront à enseigner, ni de Jésus-Christ, ni de l'Eglise, ni même de Dieu.

Cette idée de machine broyante s'est aussi présentée à l'esprit d'un inspecteur de l'enseignement primaire.

« La machine marche, a-t-il écrit, il suffit de veiller de près au bon fonctionnement de tous les rouages. Vous avez eu d'habiles ou d'heureux constructeurs, il vous faut maintenant beaucoup moins un bon ingénieur qu'un bon mécanicien et un bon graisseur. »

L'instrument de torture à broyer les âmes a eu en effet un bon ingénieur, Satan, et d'habiles constructeurs : les chefs de la secte judéo-maçonnique, servis par nos législateurs. Puis l'infernal appareil a eu ses bons mécaniciens: les ministres assistés des préfets, des magistrats, des policiers, etc. ; enfin de bons graisseurs : les maîtres d'école.

Nous l'avons vue fonctionner et nous savons ce qu'elle a produit dans l'ordre moral et religieux ; nous avons vu aussi la résistance que le peuple de France lui a opposée, même lorsqu'il voyait la machine mise en mouvement par la force des armes et par les pénalités qu'infligeaient les tribunaux ; résistance qui s'est surtout montrée dans la création des écoles chrétiennes élevées à grands frais de construction et d'entretien en face des écoles officielles.

Faut-il dire que cette résistance eût été plus forte et plus victorieuse si le peuple de France avait été mieux soutenu.

Il paraîtra peu prudent d'aborder cette question et difficile de la traiter avec les ménagements voulus, mais ne s'impose-t-elle point, si l'on veut que soit complet l'examen de conscience de la France, et pleine et entière la justification de la conduite de Dieu à notre égard : *Ut justificeris et vincas cum judicaris ?*

Nous venons d'entendre la parole du cardinal Parocchi. Elle est de 1893. Cet illustre prince de l'Eglise avait consenti à se charger de la cause de Jeanne d'Arc. Il reçut une députation de Français qui vinrent lui exprimer leur reconnaissance. Dans sa réponse, après avoir dit : « Un jour viendra, je l'espère, où Jeanne d'Arc élevée à l'honneur des autels, tirera son glaive contre les troupes infernales », le Cardinal-Vicaire fit entendre qu'il fallait mériter cette intervention par une allure plus franche, plus conforme au tempérament français. Il voyait avec

peine qu'on allât de concession en concession, de recul en recul devant les entreprises de la secte, de jour en jour plus audacieuses et plus criminelles. Et il recommandait à ceux qui, par la parole ou par l'action, donnaient la direction au monde religieux dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, de « ne pas briser la force du caractère français ». Elle ne le fut que trop, et trop généralement, et trop persévéramment. L'histoire montrera, plus qu'il ne convient de le faire, aujourd'hui, ce qui appartient à chacun. Il s'agit maintenant, non de responsabilités à établir, mais de projeter sur l'avenir, afin de le rendre plus sage, la lumière qui jaillit des faits dont nous avons été témoins et des suites qu'ils eurent.

Deux manières d'y répondre se présentèrent lorsque commencèrent les premiers assauts de la secte contre l'Eglise de France et contre l'éducation chrétienne. L'une et l'autre eurent leurs partisans. Ce furent ceux qui prêchaient la confiance dans les bonnes dispositions et la bonne volonté des gouvernants et qui donnaient le signal des reculades sans arrêt qui eurent le dernier mot. M. Sudre, le supérieur du Grand Séminaire de Cambrai, qui voyait de près l'impulsion qu'ils imprimaient à l'une des plus importantes congrégations de femmes, tandis que d'autres religieux agissaient de même sur les congrégations de Frères, me rappela un jour, dans l'amertume de son cœur, le mot de saint Augustin, parlant des pontifes et des pharisiens qui délibéraient entre eux sur la conduite à tenir dans les périls où ils croyaient voir leur pays. Ils disaient, cherchant les moyens d'éviter leur propre perte : « Les Romains viendront et ruineront notre pays et notre nation ». Ils craignaient de perdre des biens temporels, observe le saint docteur, et ils ne songeaient pas aux biens de la vie éternelle ; et c'est ainsi qu'ils perdirent les uns et les autres[1] ». Ce rapprochement était cruel, il dépassait

1. S. Augustin, *40e traité sur l'Evangile de S. Jean*, chap. XI, v, 49.
En effet, après la Passion et la glorification du Seigneur, les Romains leur enlevèrent leur ville qu'ils prirent d'assaut, ruinèrent leur nation et les emmenèrent en captivité.
Les couvents furent aussi enlevés d'assaut, leurs biens confisqués et leurs habitants réduits à prendre la route de l'exil.
L'auteur de la vie de M. Sudre, M. Sakebant, lazariste, arrivé à ces années, dit : « M. Sudre avait été pour la résistance. Il avait préparé par écrit son avis, dont il voulut donner lui-même lecture dans une réunion tenue à Paris à cette occasion. Son avis ne fut pas suivi. »

même la mesure que la vérité et la justice imposent ; mais qu'il ait pu sortir de la bouche d'un aussi saint homme, cela montre bien la douleur qui étreignait son âme et celle de bien d'autres. Oui, il y eut de bien grandes souffrances dans le cœur de ceux qui durent suivre ; et la résignation de ceux-ci comme la naïveté des autres firent dire à l'un de ceux qui menaient l'assaut : « Nous ne savions pas qu'il fût si facile d'avoir raison des catholiques[2]. »

Ceux qui parvinrent à prendre la direction de l'offensive ne comprirent pas quel était le caractère de la lutte et quels intérêts y étaient engagés.

Et cependant, jamais belligérants ne dirent plus ouvertement ce qu'ils voulaient obtenir.

M. J. Ferry avait dit à M. Jaurès qui se hâta de répandre le propos : « Le but de notre œuvre d'enseignement est de fonder une société sans Dieu[3] ». Dans le même temps, les Loges recommandaient, comme une des meilleures œuvres de propagande républicaine, une brochure du F.·. Caston intitulée : *l'ennemi, c'est Dieu.*

Le *Monde maçonnique* rapportait qu'au banquet de la fête solsticiale célébrée par la Loge, la *Clémente Amitié*, Or.·. de Paris, le 13 mars 1880, le F.·. de Lanessan, conseiller municipal, avait prononcé, dans son toast, les paroles suivantes : « Oui, nous devons écraser l'infâme ; mais l'infâme, ce n'est plus le cléricalisme, c'est Dieu ! » M. Aulard, professeur en Sorbonne écrivait dans les *Annales de la jeunesse laïque :*

Dire : « Nous ne voulons pas détruire la religion », ce serait dire que nous renonçons, pour notre doctrine, au droit qu'a toute doctrine, se croyant la vérité, de détruire la doctrine adverse. Ce n'est pas seulement à un droit que nous renoncerions ainsi, nous les Libres Penseurs, ce serait à un devoir. L'office de la Libre Pensée, sa raison d'être et son but, *c'est*

---

2. « Pas plus en politique qu'à la guerre, il n'est possible de rester toujours sur la défensive, car quelque habile que l'on soit à la parade, en laissant à son adversaire l'avantage continu de l'offensive, on finit toujours par succomber. »

Ces paroles du maréchal Bugeaud ont été rappelées par le général Ducrot dans une lettre au général d'Abzac, aide-de-camp de Mac-Mahon, à l'occasion du 16 mai.

L'observation du maréchal n'est pas moins évidente en religion qu'en politique et à la guerre.

3. Autre version : « Nous voulons faire une humanité sans Dieu. » M. Delahaye demanda à la tribune, en présence des deux interlocuteurs, si ce propos était exact. Ils ne purent le contredire.

de désagréger la religion. Continuerons-nous à dire que nous ne voulons pas détruire la religion quand nous sommes obligés d'avouer, d'autre part, que cette destruction est indispensable pour fonder rationnellement la nouvelle cité politique et sociale ?

Point d'équivoque :

Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion » ; disons, au contraire : « Nous voulons détruire la religion. »

La volonté de nos législateurs dans toutes leurs paroles comme dans tous leurs actes était donc bien manifeste et clairement déclarée : Détruire la religion dans sa racine la plus profonde, l'existence de Dieu, et dans la terre destinée à en recevoir la semence, la conscience de l'enfant. La *Dépêche de Niort*, en août 1908, par la plume de M. Lericolais, parlait plus clairement encore :

« L'école laïque ne peut pas ignorer Dieu, elle doit le détruire. La base de l'enseignement, la morale de l'école laïque, doit être l'extirpation de la superstition divine ; *ceci n'est guère discuté par les instituteurs eux-mêmes.* L'instituteur doit avoir pour but de ruiner l'idée de Dieu dans le jeune cerveau de ses élèves... *Beaucoup d'instituteurs s'efforcent à ce but et y parviennent merveilleusement.* »

Mais entendons nos législateurs eux-mêmes. En octobre 1904, M. Chaumié, alors ministre de l'Instruction publique, avait tracé le plan d'un enseignement moral. « Il le faut, disait-il, dépourvu de l'appui et des sanctions dont les religions l'entourent ». Et le 10 avril 1905, M. Allard, député, avait déclaré que cela ne suffisait point. Il s'était écrié : « Mon projet tend à déchristianiser la France. Nous ne voulons pas de Dieu. C'est pour cela que nous combattons les religions ». Et le 12 avril, M. Meslier avait ajouté : « Oui, nous voulons faire une déclaration d'athéisme, faire disparaître de nos institutions et de nos lois le mot Dieu ». « On nous parle, a dit M. Viviani en 1906, de neutralité scolaire, mais maintenant il ne s'agit plus de cela, jouons franc jeu. Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université antireligieuse, et antireligieuse d'une façon *active*, MILITANTE, *BELLIQUEUSE* .

Dans ce même discours M. Viviani dit encore :

« La Révolution française a déchaîné dans l'homme toutes les audaces de la conscience et toutes les ambitions de la pensée. Cela n'a pas suffi. La révolution de 1848 a doté l'homme du suffrage universel, elle a fait du plus humble l'égal politique du plus puissant. Cela n'a pas suffi. La troisième République a appelé autour d'elle les enfants des paysans, les enfants des ouvriers, et dans ces cerveaux obscurs elle a versé peu à peu le germe révolutionnaire de l'instruction. Cela n'a pas suffi. Tous ensemble,

nous nous sommes attachés à une œuvre d'anticléricalisme, à une œuvre d'irréligion. Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance. Lorsqu'un misérable, fatigué du poids du jour, ployait sur les genoux, nous lui avons dit que derrière les images, il n'y avait que des chimères. Ensemble et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus. Voilà notre œuvre, notre œuvre révolutionnaire. Est-ce que vous croyez que l'œuvre est terminée ? Elle commence au contraire, elle bouillonne, elle nous déborde ».

368 députés contre 189 votèrent l'affichage de ce discours dans toutes les communes de France [4].

Que de paroles semblables ont été rencontrées dans les pages ci-dessus ? Que d'autres se présenteront au cours de cette étude ? Et s'il fallait les recueillir toutes, le nombre de celles qui se presseraient sous notre plume serait infini.

C'est à poursuivre ce programme que nos législateurs et nos gouvernants ont appliqué toutes les énergies de leur esprit et toutes les forces dont dispose la puissance publique. Ils ont acclamé, comme une victoire, chaque nouveau pas fait dans cette œuvre d'athéisation.

L'encerclement du personnel ecclésiastique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'étaient que des travaux d'approche. Le vrai siège de l'âme française pour l'arracher à Dieu, ils le fai-

---

4. Au lendemain de ce discours, M. Flourens écrivit dans le journal qui recevait ses communications :

« Ainsi, c'est désormais bien entendu et l'on n'essayera plus d'équivoquer sur ce point, l'école à laquelle nous sommes forcés d'envoyer nos enfants sous peine de l'amende et de la prison, ce n'est pas une école neutre, c'est une école confessionnelle qui place l'homme et ses passions sur l'autel, leur rend le culte que l'on rendait à Dieu et ne voit, dans la nature, que des forces inintelligentes, inconscientes et aveugles, une école où l'on apprend à haïr ceux qui se refusent à devenir les adeptes du nouveau culte, où on les représente comme les ennemis de la société moderne qui veulent hypocritement installer leur domination sur les corps et sur les âmes et rétablir le despotisme le plus abrutissant qu'aient connu les siècles, qu'il faut, par conséquent, poursuivre et persécuter, sans relâche, jusqu'à leur anéantissement. C'est une école de guerre civile.

Il me plaît que le Sénat ait ordonné l'affichage du discours de M. Viviani. La religion dont M. Viviani est le fanatique propagateur, c'est l'anthropolâtrie. M. Viviani le proclame et il fait bien de le proclamer, car il dit la vérité. Mais où il ment contre l'évidence, c'est quand il prétend qu'on ne lui permet pas « de remplir son rôle qui est d'élever les âmes ! » La prédication de l'anthropolâtrie a à sa disposition toutes les chaires publiques de l'enseignement à tous les degrés de la hiérarchie universitaire, toutes les ressources du budget, toutes les forces de l'Etat. Le prosélytisme ministériel use sans ménagement de tous ces moyens d'action. Aucun scrupule ne le retient, car M. Viviani, qui se vante d'avoir éteint les étoiles, n'est qu'un illuminé, au moins, si nous prenons ses discours au pied de la lettre. J'avoue qu'à cet égard je suis un peu sceptique. L'expérience m'a appris que, derrière le sectaire enflammé, se cache souvent le jouisseur, le jemenfichiste éhonté. »

saient par les lois scolaires. C'est par elles que définitivement après quelques générations, Dieu, comptaient-ils, serait un être dont les Français n'auraient plus aucune idée.

M. Elie Pécaut, frère ou oncle de M. Félix Pécaut, chef du Cabinet du ministre de l'Instruction publique, a pu en 1913, à la veille de la guerre faire entendre ce cri de triomphe qui était au cœur de ceux qui avaient rédigé le programme et en avaient surveillé l'exécution.

« Comment de la France impériale, et impérialiste, pourrie de cléricalisme et de césarisme, comment avons-nous fait, en quelques années, cette puissante nation républicaine que le monde voit avec admiration se vouer depuis trente ans à la réalisation d'un idéal de raison et de justice ? Très aisément : parce que le progrès, la régénération s'est faite d'*en haut grâce à la centralisation*. Une phalange d'hommes de cœur, d'intelligence et de résolution, *prenant en main les leviers de mise en marche, c'est assez : toute la machine obéit docilement*. Un Ferry, un Buisson au ministère *suffisent* à imprégner de leur âme rationaliste et libérale *tout l'enseignement de* DIX MILLIONS D'ENFANTS. Et ainsi, dans un pays qui est encore, dans sa masse, inféodé à l'Eglise, des réformes ont pu s'opérer que nulle nation encore, même parmi les plus avancées, n'a osé tenter. Telle est cette œuvre d'une *admirable hardiesse*, cette laïcisation totale, qui confie à la seule raison, à la seule conscience séculière, tous les modes de la vie nationale : assistance, justice, parlement, armée, administrations de tous ordres. Le pays, qui eût certes été *hors d'état d'y collaborer*, les a reçues toutes faites d'en haut, les a SUBIES et acceptées avec confiance. »

Le pays a subi. Oui. Le pays a accepté. Non. Et surtout il n'a point accueilli avec confiance[5]. Grâce à la centralisation, ceux d'en haut ont pris en main les leviers de la machine et l'ont mise en marche. Elle a obéi docilement, elle a roulé, elle a broyé, mais elle a rencontré des résistances. Elles se sont organisées d'elles-mêmes sur tous les points du territoire. Cependant ici encore, on a la douleur de constater que la direction a manqué de fermeté autant que de sagesse.

En la voyant à l'œuvre, M. Charles Maurras ne put s'empêcher de dire :

---

5. M. Clémenceau savait si bien que le peuple n'accueillait pas avec confiance la loi de laïcisation, qu'il ne l'acceptait pas, que, dans un journal, *La Justice*, n° du 2 décembre 1886, il invoqua pour justifier le gouvernement de l'avoir imposée, « un Droit Supérieur » à la Souveraineté du Peuple, pour imposer la Laïcité à la Nation Française :

« De bonne foi, voyons..., a-t-on consulté le pays sur l'instruction laïque ?

» Jamais.

» Et on a bien fait.

» *Le pays, mal éclairé*, aurait peut-être répondu non. Mais il y avait des » raisons de *droit supérieur* et de civilisation pour faire cette réforme. »

Les orateurs libéraux soutiennent contre lui (l'Etat) une discussion qui n'est malaisée que *parce qu'ils acceptent trop volontiers le principe de cet enseignement monstrueux.*

» Ces messieurs répondent que cette tactique leur permettra de sauver de l'école libre tout ce qui peut être sauvé. Souhaitons-le. Espérons-le. »

La résistance à l'athéisation de l'âme française avait pris la forme d'Associations de pères de famille.

Les lumières que le débat sur les manuels scolaires avait jetées sur le but poursuivi de concert par le gouvernement et par la Franc-Maçonnerie, avaient ému le public et avaient multiplié sans nombre ces associations. La pensée vint, sinon de les fédérer, du moins de leur donner une impulsion et une direction communes.

M. Gurnaud, avocat à la Cour d'appel, autrefois rédacteur à la *France libre*, de Lyon, journal qui succomba dans sa résistance au cardinal Coullié, alors qu'il était dirigé par le trop célèbre M. Mouthon, organisateur du fameux congrès de la démocratie chrétienne, se présenta pour prendre cette direction [6]. Sa proposition fut trop facilement acceptée.

Il fonda à cette intention une revue intitulée : *Parents et Maîtres*, devant servir, dit-il, de lien entre les Associations et lui, et entre les Associations elles-mêmes.

Il ouvrit ensuite une enquête sur les organismes sociaux pouvant prétendre à une influence sur l'école publique. Il s'adressa, non aux évêques, mais à M. Ferdinand Buisson, à M. Nègre, à M. Compayré et à M. Marin. Il eut soin cependant de joindre le nom d'un évêque à ceux de ces personnages par trop suspects. Enfin il fit des conférences.

Auparavant, il s'était rendu au berceau des Associations à Saint-Rambert, puis au congrès général de Bourg, en 1908. D'un côté comme de l'autre ses propositions furent justement repoussées. Comme le marquait le titre même de sa Revue, *Parents et Maîtres*, il voulait une entente directe entre instituteurs et pères de famille ; ils examineraient ensemble les livres condamnés par les évêques et verraient les modifications à y apporter. C'était entrer dans les vues de M. Doumergue, alors mi-

6. Plusieurs croient qu'il est l'inventeur et le créateur des Associations de pères de famille. C'est une erreur. L'inventeur de ces Associations est M. l'abbé Tournier, archiprêtre de Saint-Rambert en Bergey,, approuvé par Mgr Luçon, alors évêque de Belley.

nistre de l'Instruction publique, qui avait déclaré, en réponse à MM. Grousseau, de Ramel, Barrès, Cochin, etc., que le gouvernement ne consentirait à écouter les réclamations des pères de famille que lorsque ceux-ci se rendraient indépendants du clergé, cesseraient d'écouter sur cette question leurs curés et leurs évêques.

Parlant, en 1904, de l'organisation qu'il voulait donner à l'association des pères de famille, M. Gurnaud avait dit : « Jamais nul plus que nous n'eut soin de la *maintenir laïque*, de la faire vivre et grandir à l'écart des partis et des confessions... »

Les associations de pères de famille tinrent, en 1909, Congrès à Reims. Une cinquantaine d'Associations de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne, y envoyèrent des délégués. Sur la proposition de M. Gurnaud, elles adoptèrent à l'unanimité, un ordre du jour d'application concrète dont voici la conclusion :

Les délégués des Associations de familles, réunis en congrès, demandent à l'Amicale des instituteurs de la Marne [7] de vouloir bien accepter le principe d'une conférence entre délégués d'instituteurs et délégués des Associations de pères de famille, conférence dont le but serait l'examen des cinq ouvrages signalés par les Associations des pères de famille de la Marne, comme violant la neutralité scolaire, et un accord en vue de modifications à y introduire. Une conférence dont le caractère pacifique n'échappera à personne et qui serait le premier acte de collaboration officielle des parents et des maîtres en vue de l'éducation des enfants, ne pourrait qu'impressionner favorablement les autres et les amener à tenir compte des réclamations qui porteraient la double signature des familles et du corps enseignant.

Quelques jours après, un autre Congrès fut réuni à Versailles. Le *Petit Versaillais* en rendit compte. On y voit que M. Gurnaud déclara que l'Association n'a « aucune prévention contre l'enseignement de l'Etat », qu'elle « sera soucieuse de se conformer aux lois scolaires », qu'elle doit être ouverte à tous, et que, comme l'école, elle sera neutre.

Faut-il dire que la presse catholique — celle qui professait le plus hautement son dévouement aux directions du Saint-Siège — rendit compte de ce congrès avec éloges. La *Croix* du 21 décembre 1909 et le *Peuple français* du 28, continuèrent à recommander l'entreprise de M. Gurnaud, « type le mieux réussi des œuvres dites de résistance », mais de résistance neutre, paralysant toute initiative sérieuse de délivrance. M. Gurnaud avait

7. Celle-là même qui vient de faire condamner l'Archevêque de Reims.

posé comme principe de sa confédération des Associations des pères de famille la neutralité confessionnelle, et c'est aux catholiques qu'il s'adressait, parmi eux qu'il se recrutait. Rien de plus opposé aux directions des souverains Pontifes Pie IX, Léon XIII et Pie X. Les journaux ci-dessus cités auraient dû le voir et le dire.

Le *Petit Versaillais* fit suivre cette déclaration de ces observations :

« M. Gurnaud a mis un art particulier à ne parler de l'Eglise que fort rarement et toujours à la dernière place, comme si son rôle dans l'éducation était un rôle effacé! Il a fait l'éloge de ceux qui acceptent l'école neutre et lui font du bien. »

Là-dessus le *Petit Versaillais* conclut :

« Si le programme de l'Association de Versailles est celui qui a été exposé dimanche, il est impossible à des catholiques d'en faire partie ; ils doivent en fonder une autre, et qui soit catholique. »

Disons encore que le numéro du 12 décembre, même année, du *Manuel général de l'Instruction primaire* publia ce qui suit, sous la signature de M. Buisson :

L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LES ASSOCIATIONS DE PÈRES DE FAMILLE. — Le temps est un grand maître. Quelques mois à peine se sont écoulés depuis le moment où l'on nous annonçait à grand fracas une nouvelle machine de guerre qui devait réduire à merci « la Laïque » et ses instituteurs. Et voici déjà que les choses changent d'aspect. Ce sont les inventeurs mêmes de la formidable entreprise qui prennent la peine de nous rassurer. On s'était mépris de leurs intentions. Ils n'en veulent pas à « la Laïque ! »

Bien des évêques avaient engagé les pères de famille à s'associer entre eux pour défendre l'âme de leurs enfants. Mais ce qui était dit au congrès de Reims marquait bien une opposition fondamentale entre leurs vues et celles de M. Gurnaud.

Pour les évêques, il suffit que l'autorité religieuse, — c'est-à-dire, en fait, le curé de la paroisse représentant son évêque comme celui-ci représente le pape — ait interdit un livre, condamné une leçon, défendu une lecture, pour que cette interdiction ait force de loi. Si l'on ne tient pas compte de son *veto*, l'autorité religieuse frappe d'interdit l'école ou l'instituteur rebelle et les familles désireuses de rester en règle avec l'Eglise sont tenues d'empêcher leurs enfants de recevoir un enseignement réprouvé par l'Eglise et, s'il le faut, elles doivent les retirer de l'école. Ainsi le veut le magistère sacré que l'Eglise a reçu, le droit souverain qu'elle a de diriger les consciences.

Au contraire, selon M. Gurnaud, c'est à chaque père de famille de remplir ce devoir selon sa conscience et suivant ses lumières. Il s'enquerra de ce qu'on enseigne à son enfant, l'examinera, le jugera et fera ensuite comme citoyen telles remontrances, telles démarches, telles observations qu'il jugera convenables.

C'était bien là deux types différents d'associations.

Il n'y a pas à s'étonner que M. Gurnaud ait fait au *Siècle*, cette confidence, que la formation de *ses* Associations rencontrait plus de difficultés à droite que de méfiance à gauche. Il terminait en s'affirmant « un fils respectueux de la Révolution. »

Le *Journal des Débats* se montrait plus avisé que certains journaux catholiques.

« S'il suffit d'être père de famille, *disait-il*, pour entrer dans l'Association, et s'il est nécessaire d'être catholique, alors quelle morale entend-on faire respecter ? Quels principes religieux veut-on défendre ? Quelles âmes d'enfants veut-on soustraire à l'enseignement athée ? La neutralité ainsi comprise correspond à la négation et il paraît dès lors inutile de se constituer en ligue pour la maintenir. »

« La tentative de M. Gurnaud, *observait un journal Amiénois, la Riposte*, pourra plaire à ceux qui, depuis trente ans, à chaque projet sectaire passé en loi, commencent par se demander s'il n'y aurait pas un accommodement avec l'ennemi en vue de la paix. Elle plaira surtout aux gouvernants eux-mêmes, fort engagés déjà. trop peut-être, et surpris soudain du mouvement de réprobation qui a suivi leurs derniers écarts ; ils ne seront pas fâchés d'apaiser l'opinion en énervant la résistance catholique, et en couvrant du masque de leurs intentions respectueuses les chers projets Doumergue, nécessaires à l'évolution de la neutralité moderne. »

Les catholiques, généralement parlant, ne se laissèrent point séduire. M. Gurnaud avait fait grand bruit d'une pétition qu'il avait fait signer et qu'il déposa en août 1903 à la Chambre des députés. Elle contenait un peu plus d'un millier de signatures. Ce chiffre pouvait paraître considérable ; en réalité il dissimulait un échec. Ces signatures émanaient de 38 départements d'une même région à peu d'exceptions près. M. Gurnaud fut obligé d'avouer que la plupart des diocèses échappaient à sa propagande. Mais cette propagande avait eu un bien fâcheux résultat, celui de paralyser les associations formées par les évêques ou même d'empêcher leur établissement. Et tandis que le gouvernement soutenait M. Gurnaud plus ou moins ouvertement, il faisait dissoudre par les tribunaux les associations fondées ou patronnées par les évêques. C'est ce que fit entre autres le tri-

bunal de Bayonne contre l'association créée sur l'initiative de Mgr Gieur par ses diocésains.

A ce que nous venons de dire il reste un mot à ajouter, autre mot de tristesse et de rappel à ce que nous devons être vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis des hommes et à nos propres yeux.

A-t-on jamais vu le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ dans les articles de journaux revendiquant les droits de l'enfant chrétien, ou dans les actes des Associations de pères de famille, même celles qui s'étaient placées immédiatement sous la direction des évêques. Nous y lisons « Dieu », jamais « Jésus ». Lorsque l'apôtre Pierre sortit du Cénacle, il fit aussitôt éclater le nom de Jésus-Christ. Il fut compris de ceux-là même qui ne savaient pas la langue dont il se servait. Saint Jérôme dit que la prédication de saint Paul repose tout entière sur le nom de Jésus à ce point que la flamme de l'amour le faisait sortir de son cœur et éclater sur ses lèvres : *Etiam superflue et extraordinarie* [8]. La mission de Jeanne d'Arc fut comme un renouvellement de la prédication du Nom qu'elle fit inscrire sur sa bannière. « Le nom de Jésus, dit Siméon Luce, ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt, il est surtout au fond de son cœur ». Et Quicherat : « Elle regardait la France comme le royaume de Jésus ». Nos rois, jusques et y compris Louis XVI, inscrivaient sur les monnaies ce vœu fondamental de la royauté chrétienne : *sit nomen Domini benedictum !* Ce vœu ne parut nulle part dans la revendication faite au nom de la jeunesse pour que son éducation redevienne ce qu'elle avait été au « saint royaume de France », ce qu'elle doit redevenir [9]. Elle doit être, non seulement déiste, mais essentiellement chrétienne, c'est-à-dire, tout imprégnée de la doctrine et de la vie

8. Eph., I, 13.

9. Faut-il dire que les sectaires avaient mieux que certains défenseurs de la cause de Dieu l'intelligence de ce qu'ils avaient à faire pour arriver à leur but ? Dans une réunion générale de la Commune, à l'hôtel-de-ville, de Paris, Courbet ayant proposé de proclamer solennellement l'athéisme, Jules Vallès lui répondit par cet odieux, mais instructif blasphème : « Je ne voterai pas la proposition ; Dieu ne me gêne pas, ce qui me gêne, c'est le Christ. » On retrouve dans ce mot l'écho lointain, mais fidèle de ce cri que poussaient un jour deux démoniaques sur le passage du Sauveur : « Qu'avons-nous à faire à toi, Jésus, fils de Dieu tout-puissant ? Pourquoi viens-tu nous tourmenter avant le temps ? » (Matth., VIII, 29).

du Christ, venu il y a deux mille ans pour susciter dans le genre humain une race nouvelle et meilleure, celle des régénérés.

Nous sommes cette race. Le baptême y incorpore nos enfants et l'éducation doit cultiver toutes leurs facultés mentales et morales dans le sens voulu pour qu'ils arrivent à être de vrais chrétiens, d'autres christs participant à la vie que le Verbe puise au sein du Père et qu'il est venu nous communiquer.

C'est cette éducation qu'il fallait réclamer à cor et à cri. Elle est le droit primordial et fondamental de l'enfant baptisé. Aucune injustice ne peut être plus grande que celle qui le prive de la jouissance de ce droit. Ce fut ce que la secte se proposa dès le premier jour et ce qu'elle poursuivit imperturbablement. Elle s'y appliqua dès les débuts de la persécution. L'image de Jésus-Christ fut soustraite à la vue des écoliers. On leur disait par là qu'on ne voulait plus les considérer comme enfants du Christ, ni les élever en disciples du Christ. C'était indiquer aux parents et au clergé où allait être porté l'effort de l'ennemi et où devait se porter l'effort de la défense.

Mais non, ce front de combat fut aussitôt abandonné à l'ennemi. On se retira sur celui indiqué par Jules Simon dans son livre du « Devoir » et dans sa « Religion naturelle », front qu'il présenta de nouveau au Parlement, lors de la discussion des lois scolaires. Qu'on relise les débats des Chambres, les articles de la bonne presse, faut-il ajouter quelques instructions pastorales, le champ de bataille est nettement délimité, on se borne à réclamer la réintégration du nom de Dieu dans les livres scolaires et sur les lèvres du maître. Rien de plus. C'était se retrancher dans le camp des musulmans.

A quel point cette tactique n'a-t-elle pas offensé Dieu, qui est jaloux des droits du Fils en qui il a mis ses complaisances et qu'il nous a donné pour être la voie, la vérité et la vie ? Il ne paraît pas possible de douter que cette sorte de renonciation à la possession du Christ ne soit entrée en compte dans les décrets divins qui exigèrent de nous réparation et expiation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

I.

Notre Seigneur Jésus-Christ Fils de Dieu, seconde Personne de la Très Sainte Trinité, est roi de toute la création, de tous les êtres qu'il a tirés du néant et auxquels il a donné l'existence, la vie et l'intelligence. Ce n'est pourtant point en cette qualité qu'il est appelé à régner sur nous. Il doit régner dans sa nature humaine en qualité de Rédempteur, de Législateur près du Souverain-Juge. « Le Père même ne juge personne, a dit Notre Seigneur Jésus-Christ ; mais il a donné au Fils le jugement tout entier, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père... Il lui a DONNÉ le pouvoir de juger parce qu'il est le Fils de l'homme [10]. C'est à la nature divine qu'il appartient de juger le genre humain et toutes les créatures », comme Jésus le dit plus tard aux juifs [11], mais le Père devait procurer cette glorification à son Fils, rebuté par les hommes et lui réserver le jugement à cause de ce refus insultant dont se rendent coupables non seulement les incrédules et les impies, mais ceux qui parmi les catholiques ont pris le nom de libéraux. Ils adorent Jésus-Christ comme Dieu, ils le reconnaissent comme le roi de leur âme et le directeur de leur conscience, ils lui refusent la souveraineté sur « les nations arrivées à l'état adulte ».

Il ne faut jamais perdre de vue l'enseignement de l'Eglise sur la Personne de Notre Seigneur Jésus-Christ. « Il y a, dit le Pape saint Léon, dans un de ses sermons sur la Nativité, il y a autant de danger à dire qu'il n'y a pas en Jésus-Christ une nature semblable à la nôtre qu'à nier qu'il soit égal en gloire à son Père.

» Dans l'une et dans l'autre nature, le Fils de Dieu est donc le même ; prenant ce qui est de nous, sans rien perdre de ce qui Lui est propre ; renouvelant l'homme dans l'homme et restant en Lui-même immuable. La divinité qui lui est commune avec le Père ne perd rien de sa toute-puissance, et la nature du serviteur ne déshonore pas en Lui la nature de Dieu ; parce que l'Essence souveraine et éternelle, qui s'est abaissée pour le salut du genre humain, nous a élevés à la participation de sa gloire, mais elle n'a pas cessé d'être ce qu'Elle était. C'est pourquoi, lorsque le Fils unique de Dieu confesse qu'il est inférieur à son Père, auquel il se dit égal, il montre qu'Il a véritablement en Lui l'une et l'autre nature, car par l'inégalité dont il parle, il prouve qu'il a la nature humaine ; et par l'égalité qu'il affirme, il déclare posséder la nature divine. »

II.

Il ne sera pas sans intérêt — intérêt douloureux — de mettre la mollesse des catholiques libéraux dans la défense des âmes appartenant à Notre Seigneur Jésus-Christ par le saint baptême, en regard de la vigueur et de la ténacité avec lesquelles les Juifs voulurent maintenir dans l'infidélité un de leurs enfants.

En 1858, alors que la ville de Bologne faisait partie des Etats pontificaux, une famille Juive prit à son service, malgré la défense qui en était faite, une jeune chrétienne. Cette famille s'exposait donc volontairement aux

10. Joan., v, 23, 26.
11. Joan., VIII, 50.

conséquences qui pourraient résulter de cette violation de la loi à la fois ecclésiastique et civile. Il arriva qu'un des enfants se trouvât en danger de mort. La servante, jeune fille de quinze ans, alla consulter un pharmacien qui l'engagea à le baptiser, ce qu'elle fit.

L'enfant guérit. Six années s'écoulèrent sans que le fait fut connu. La jeune fille ne put garder plus longtemps son secret. Elle déclara ce qu'elle avait fait. Le cas fut déféré aux tribunaux de Rome qui ordonnèrent que l'enfant fût élevé au sein du christianisme dont il portait dans l'âme l'ineffaçable caractère [12]. L'enfant, avec toutes les mesures de discrétion possibles, fut donc conduit dans la maison des catéchumènes à Rome. C'était le 24 juin 1858.

Là ses parents purent le voir et l'entretenir sans obstacle. Ils essayèrent de le faire apostasier : « J'aime ma famille, leur répondit-il, je serais heureux de vivre avec elle, si elle était chrétienne, et je prie Dieu qu'elle le devienne ; mais tant qu'elle ne le sera pas, je demande qu'on ne m'abandonne pas à la séduction qui, certainement, serait employée à mon égard ». Un jour, la mère arracha à l'enfant une médaille de la Sainte Vierge qu'il portait sur la poitrine. « Tu es juif, lui disait-elle, et tu dois mourir en juif ». Et moi, dit l'enfant, je me suis tu par respect ; mais chaque fois qu'elle me répétait cela, je répétais aussi dans mon cœur ces paroles : « Je suis chrétien par la grâce de Dieu, et je veux mourir en chrétien. » Plus tard il demanda à entrer dans les ordres. Il vit encore et se montre prêtre et religieux très digne et très zélé.

Cependant ses parents, sur les instances de leurs coreligionnaires, écrivirent aux rabbins de Piémont, de France et d'Allemagne, leur demandant de réclamer contre « *cet horrible attentat aux droits de la famille de Jacob* » [13]. Tous les journaux maçonniques ou simplement libéraux d'Eu-

---

12. Non seulement l'Eglise n'a jamais ordonné de baptiser les enfants des Juifs et de les instruire dans la religion chrétienne « malgré leurs parents », mais elle l'a positivement interdit, et d'une manière constante. Sa doctrine est très claire sur ce point. Les enfants des infidèles peuvent être « *validement* » baptisés malgré leurs parents (c'est-à-dire que, les conditions requises pour la validité du sacrement étant remplies, le baptême est valide), mais ils ne peuvent l'être « *licitement* » ; en d'autres termes, « cela n'est pas permis », et Jules III frappe de suspense et d'une amende de cent ducats quiconque aurait conféré le baptême dans ces conditions, c'est-à-dire contre le gré des parents. (Pignatelli, t. IV, cons. 172, n. 51.) Le motif de cette conduite, c'est que « les enfants des infidèles avant l'âge de raison sont, « d'après le droit naturel », sous la tutelle de leurs parents ». Le IVe Concile de Tolède, cap. 15, défend de faire violence à qui que ce soit pour l'amener à la foi, car « les règles de la justice demandent que chacun soit sauvé volontairement, et non malgré lui ».

Grégoire IX, saint Thomas d'Aquin enseignent la même doctrine, et plus tard Benoît XIV traita la question d'une manière très complète, avec toutes les applications pratiques, dans sa Lettre à l'archevêque de Tarse. (Bullar., t. II, p. 186-237).

Les seules exceptions à cette règle générale sont les suivantes, il est permis » de baptiser l'enfant : 1. si l'un des parents, qu'il s'agisse du père ou de la mère, est devenu chrétien ; 2. si, tous deux étant infidèles, l'un des deux consent au baptême ; 3. si l'enfant, parvenu à l'âge de raison, demande lui-même le baptême. (Voir Ferraris, « Bibliotheca canonica », édit. Migne, t. I, p. 976 ; Schmalzgrueber, « *Jus canonicum universum* », édit. de 1738, t. V, p. 79.)

13. Momolo Mortara, père de l'enfant, était un type extraordinaire. Le baptême de son rejeton avait été pour lui un coup de fortune. Dès que le père Mortara avait besoin d'argent, il sentait sa douleur se renouveler et

rope et d'Amérique firent un vacarme infernal. Parmi eux se distinguèrent, en France, le *Siècle* et le *Journal des Débats*, en Angleterre, le *Times* et le *Morning Post*, en Allemagne, l'*Allgemeine-Zeitung* et le *Volksfreund*. Le *Constitutionnel*, journal officieux de Napoléon III, fit chœur avec cette bande.

Comment justifier ces criailleries ? La loi civile, en tous pays, ne veut-elle pas qu'on enlève son fils au père dénaturé pour sauvegarder la vie de l'enfant ? Comment serait-il injuste de faire pour la vie éternelle d'une créature humaine ce qu'il paraît juste de faire pour sa vie temporelle ?

Le Pape ne pouvait livrer à un père juif cet enfant que la grâce divine avait providentiellement conquis, ce membre de Jésus-Christ, ce temple de l'Esprit saint, cet héritier du royaume céleste, avec le risque certain de voir flétrir en lui le divin caractère dont il était marqué pour l'éternité.

Le soulèvement de l'opinion contre Pie IX que les juifs et leur presse opérèrent arriva à un degré inimaginable. Ceux qui alors, comme leurs ancêtres de 89 et leurs fils d'aujourd'hui, posent en principe que les enfants appartiennent à l'Etat et doivent être élevés dans les écoles et les doctrines de l'Etat, ces doctrines seraient-elles la négation de Dieu, de l'âme et de la morale, faisaient un crime au chef d'un Etat de faire élever dans les doctrines de cet Etat les plus pures et les plus saintes, non les juifs qui vivaient en grand nombre et en parfaite liberté de croyances à Rome et sur tout le territoire du Saint-Siège, mais un seul et unique enfant qui n'était plus juif, qui était devenu chrétien par le fait même de ses parents ; car ils avaient violé la loi en prenant à leur service une chrétienne. On oubliait le despotisme du Tsar et du Kaiser en Pologne, on ne parlait pas de la tyrannie anglaise en Irlande, on ne s'occupait que de la tyrannie du Pape qui faisait élever chrétiennement un enfant chrétien. Napoléon III chargea son ambassadeur près le Saint-Siège, M. le duc de Grammont, de faire tous ses efforts pour « éclairer » le Pape et lui représenter comment l'opinion en France envisageait « un acte qui était de nature à blesser les plus saintes affections » (voir le *Constitutionnel*), puis les comédiens de la Cour s'emparèrent de ce thème pour en divertir le public. L'empereur et l'impératrice assistèrent en grande pompe, à la première représentation de la *Tireuse de cartes* de Mocquart, conseiller intime de Napoléon III. Le prince Napoléon ayant à présenter un rapport sur les conseils généraux de l'Algérie, demanda qu'on y accordât une large place à l'élément juif, « mesure bien opportune en ce moment. » Enfin l'opinion fut assez travaillée pour que l'on crût le moment venu de commencer l'année suivante la guerre d'Italie qui devait se terminer par l'invasion des Etats pontificaux et la destruction du pouvoir temporel des Papes [14].

---

il allait trouver Cavour. Cavour, qui prétendait que l'affaire Mortara l'avait autant aidé à faire l'Italie que Garibaldi, donnait quelques ducats au père éploré. Les journaux libéraux français recommençaient à entonner leur grand air de bravoure contre le fanatisme clérical, le Saint-Office, le despotisme papal, ils versaient des larmes sur ce père qu'ils appelaient « une victime sacerdotale ». Cette histoire-là dura pendant dix ans.

La mort de Cavour et l'occupation de Rome par les Italiens ruinèrent l'infortuné Mortara, qu'on mit au rancart dès qu'on n'eut plus besoin de lui. Accusé d'assassinat, il passa devant la cour d'assises de Bologne, le 28 octobre 1871, et il eut la chance d'être acquitté, grâce à l'appui des Francs-Maçons.

14. L'affaire Dreyfus rappela l'affaire Mortara. D'un côté comme de l'autre, même bruit dans le monde entier, mêmes passions soulevées, même alliance entre tous les ennemis de l'Eglise catholique, ennemis de la France :

Ce que fut Pie IX au sein de cette tourmente, le R. P. Mortara l'a dit avec un cœur aussi reconnaissant que fidèle. « Tantôt, a-t-il écrit, le Pontife souriait en regardant le ciel. Tantôt, voyant à ses pieds l'enfant, cause innocente du soulèvement de l'enfer, il s'écriait en versant des larmes : « Voyez ici cet enfant ! Grands et petits voulaient m'arracher cette âme, mais je disais à tous : « Non, je ne le puis pas : *Non, possumus!* — Livrer une âme serait un grand crime. Or, pour rien au monde, il ne faut commettre le péché ». Pie IX disait encore : « Cher enfant, tu ne sauras jamais ce que ton âme m'a coûté [15] ».

Il y a un bon demi-siècle, que ces faits se passaient. En 1912, les juifs n'ont point laissé passer ce cinquantenaire sans faire entendre de nouvelles protestations. Un article n'a point suffi pour cela aux *Archives Israélites*, elle en a consacré trois des plus enflammés : Voler l'âme d'un enfant à son père ! clamait-elle. Empêcher un enfant d'être élevé dans la religion de ses ancêtres, dans la foi de ses parents ! Voilà le crime des crimes, le crime abominable, inexpiable et monstrueux !

Et ce sont ces juifs avec la complicité des Francs-Maçons qui nous ont fait la loi de l'Instruction laïque et obligatoire qui vole aux familles et à l'Eglise chaque année, non l'âme d'un seul enfant, mais celles de millions de jeunes Français, loi qui empêche de les élever dans la foi de leurs parents ou plutôt qui arrache de leurs cœurs cette foi qui y a été implantée par le saint baptême !

Nous rappelons ces faits, disons-le sans détour, pour faire honte aux catholiques de nos jours et en particulier aux députés et aux sénateurs élus par les catholiques.

Qu'ont-ils fait, en comparaison de ce qu'ont fait les juifs, pour arracher ces millions de jeunes Français à l'Etat qui en a fait des athées et trop souvent des apaches ? Par d'autres lois, plus récentes, l'Etat n'a cessé de forcer les enfants chrétiens à entrer dans ses écoles afin de pouvoir pétrir plus à son aise ces âmes d'adolescents. Je ne dis pas que nos catholiques auraient dû remuer l'Europe et le monde, comme l'ont fait les juifs pour resaisir le petit Mortara ; mais n'auraient-ils pas dû entrer dans les associations de pères de famille et faire que ces associations fussent *agissantes*, qu'elles s'informassent de ce qui était enseigné aux enfants, qu'elles détruisissent les livres impies, qu'elles fissent injonction aux instituteurs de respecter la foi, et si cela n'était point accordé, qu'elles fissent déserter en masse ces écoles de perdition ?

---

juifs, francs-maçons et protestants. Les deux affaires eurent des résultats semblables, elles avaient un but similaire. L'affaire Mortara fut l'une des plus puissantes machines montées pour préparer les esprits à la destruction du pouvoir temporel du Souverain Pontife ; l'affaire Dreyfus fut montée pour saisir la France dans les conditions de défense les moins favorables.

15. Pie IX changea son nom d'Edgard en celui de Pie. Son éducation fut confiée aux chanoines de Saint-Pierre-aux-Liens. Pie Mortara devint prêtre et même chanoine de Saint-Pierre-aux-Liens.

Plus tard le chanoine Pie Mortara parcourut les principales villes de l'Europe pour y proclamer les grands bienfaits qu'il avait reçus de Pie IX.

Il prit rang ainsi dans l'avant-garde des Juifs convertis où brillent les Drach, les Goscheler, les Jarac, le Père Hermann, les deux frères Ratisbonne, l'abbé Libermann et les abbés Augustin et Joseph Leman.

CHAPITRE XXIX.

A la veille de l'invasion.

> ÉZÉCHIEL. — *Je vois une chaudière qui bout et elle est du côté du septentrion.*
>
> LE SEIGNEUR. — *C'est du septentrion que le malheur se répandra sur tous les habitants du pays. Car je vais appeler toutes les familles du royaume du septentrion, et elles viendront et placeront chacune leur siège à l'entrée des portes de Jérusalem, contre toutes ses murailles à l'entour, et contre toutes les villes de Juda. Et je prononcerai mes sentences contre eux pour toute leur méchanceté ; parce qu'ils m'ont abandonné, et ont adoré l'ouvrage de leurs mains.*
>
> JER., I, 15-16

En 1913. — M. Poincaré élu président. — Il déclare intangibles les lois scélérates. — M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, oppose la morale laïque à la morale chrétienne. — M. Barthou, président du ministère, porte à la Ligue maçonnique de l'enseignement les encouragements de M. Poincaré. — Suppression du pain et du vêtement aux enfants pauvres des écoles libres. — En 1914. — Nouveaux projets de loi : celui de M. Dessoye. Celui de M. Brard. Celui de M. Beauquier. — Le monopole de l'État annoncé. — But avoué du monopole.

Le 17 janvier 1913, M. Poincaré fut élu président de la République. Dans son message au pays, il dit : « Depuis sa naissance, la République s'est appliquée sans trêve à la recherche du mieux. Elle a fondé sur des principes immuables l'organi-

sation de l'enseignement public »[1] : *Principes immuables*, la gratuité, l'obligation et la laïcité ; lois intangibles, celles qui astreignent dix millions d'enfants à l'enseignement sans Dieu et contre Dieu, à l'enseignement qui fait les criminels, de l'aveu des magistrats appelés à les punir et de l'aveu des condamnés eux-mêmes !

En prenant la direction du ministère qui avait précédé sa présidence de la République, M. Poincaré avait proféré ces autres paroles :

« Parmi les *influences moralisatrices* dont dispose l'Etat, l'une des plus efficaces est assurément l'école publique (!). Fidèles à la pensée de ses fondateurs, nous voulons que l'école laïque, si souvent calomniée par l'esprit de parti, (?) demeure une école nationale, ouverte à tous les enfants de France et scrupuleusement respectueuse de la liberté de conscience. (!?) Avec tous les républicains, nous SOMMES DÉCIDÉS à la défendre contre les attaques systématiques dont elle est l'objet.

Six semaines après la prise de possession du fauteuil présidentiel, la Chambre aborda, le 3 mars 1913, la discussion de deux projets de loi, l'un sur l'obligation scolaire, l'autre sur la défense de l'école laïque. Elle les vota avant l'expiration de son mandat législatif et les envoya au Sénat. M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, vanta, comme M. Poincaré, les influences moralisatrices de l'école laïque.

« Pour la sanction de la morale, *a dit M. Viviani* entre beaucoup d'autres choses aussi belles, nous ne faisons pas appel à la contrainte divine ; nous ne promettons pas aux honnêtes gens les douceurs du paradis et nous n'effrayons pas les autres par les obscurités, d'ailleurs intermittentes, de l'enfer. L'humanité doit se racheter elle-même par sa souffrance et son labeur.

» Dans vos écoles confessionnelles, vous vous attachez à détruire les principes souverains sur lesquels le régime actuel est fondé, vous cherchez à faire pénétrer dans l'âme de l'enfant le germe de malentendus irrémédiables, destinés à séparer le pays en deux fractions. Je dis que s'il y a un régime qui a le droit de se dresser en face d'elle (l'Eglise), c'est le régime républicain, car la République aussi est une croyance, car vous ne lui permettriez pas de remplir son rôle, qui est d'élever les âmes[2]. »

---

1. Le lecteur doit se rappeler en commençant ce chapitre l'observation faite ci-dessus au sujet de MM. Poincaré et Clémenceau : L'histoire ne peut se taire malgré les sentiments d'admiration et de gratitude qu'ont fait naître dans les cœurs les actes postérieurs des personnages dont elle a le regret d'enregistrer l'attitude préalable.

2. M. Viviani avait déjà dit que la République, elle aussi, est une « croyance » une foi, une religion.

Quelle religion ? Les lois qu'elle a déclarées « intangibles » constituent son décalogue, un décalogue opposé à celui du Sinaï. Celui-ci ordonne

En novembre 1912, le ministre de l'Instruction publique avait déposé sur le bureau de la Chambre trois nouveaux projets scolaires : celui sur la réorganisation des conseils départementaux, celui du brevet unique, destiné à remplacer pour les instituteurs les deux brevets alors existants, et celui qui augmente le traitement des instituteurs, leur apportant le joli cadeau de quarante millions, en récompense de l'antipatriotisme, accompagné de révolte, qu'ils venaient de manifester à Chambéry.

Le lendemain la commission de l'enseignement a repris la discussion sur la fréquentation scolaire au point où elle l'avait laissée.

Le président a donné lecture du nouvel article 21 proposé par le rapporteur, M. Dessoye, et par M. Viviani. Le voici :

Quiconque par violences, menaces ou *par tout acte* ayant entraîné ou *susceptible d'entraîner* un dommage matériel ou moral, aura provoqué les parents ou personnes responsables d'un enfant à empêcher cet enfant de participer aux exercices réglementaires de l'école publique où il est inscrit, ou de se servir des livres régulièrement en usage dans cette école, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

« Cet article, observa le *Temps*, est formidable pour la sécurité publique et attentatoire à la liberté des citoyens. Avec ce texte, on pourra coffrer tous les honnêtes gens suspects de manquer de tendresse vis-à-vis de la laïque et traîner en justice tous les prêtres pour un refus d'absolution au confessionnal ». Bien entendu, dans ce rapport, la commission n'envisageait pas l'éventualité d'une répression contre les maîtres qui violeraient la neutralité scolaire, ni contre les fonctionnaires reconnus coupables d'actes de pression contre les écoles privées.

Aussi a-t-elle repoussé la proposition de M. Groussau qui demandait d'ajouter à l'article 21, adopté dans la séance précédente, le paragraphe suivant :

« Seront punis des mêmes peines ceux qui, dans les écoles publiques, auront attaqué la religion que les parents ont le droit de faire enseigner à leurs enfants, conformément à l'article 2 de la loi du 23 mars 1882. »

M. Groussau avait fait remarquer qu'il est illogique de créer

---

d'adorer le Dieu du ciel et de la terre ; celui-là veut qu'on ne lui rende aucun devoir et que les enfants soient élevés dans son ignorance.

Oui, la République a une religion, c'est la religion de l'ennemi de Dieu et du genre humain, la religion de Satan.

des délits nouveaux à la charge des simples citoyens si l'on ne sanctionne pas de la même manière les devoirs des fonctionnaires envers les citoyens.

Le gouvernement de la République n'avait point attendu jusque-là pour élever autour de l'école laïque un rempart de sanctions pénales ; lois et sanctions qui par leur existence même montraient que l'école athée allait à l'encontre des vœux du pays, et que gouvernement et parlement faisaient œuvre de tyrannie.

La loi de 1880 avait édicté des peines ; et, de 1880 à 1914, cette coërcition s'est aggravée d'année en année par des lois de plus en plus restrictives de la liberté de conscience, de la liberté de la presse, de la liberté de la parole. Toutes avaient été promulguées en vue de la « défense laïque ».

Lorsque fut déposé le projet de loi dont nous venons de donner l'article 21, M. de Gaillard Bancel demanda du haut de la tribune, aux sectaires qui se montraient prêts à le voter :

« Et comment donc est intitulé votre projet de loi ? PROJET DE LOI AYANT POUR BUT LA DÉFENSE LAÏQUE.

» La défense laïque ! C'est ce cri que vous jetez à tous les échos du pays.

» Ainsi vous, Messieurs, vous avez besoin de vous défendre, vous qui avez tout ! Vous avez les pouvoirs publics. Vous avez la majorité dans les Chambres. Vous avez des légions de fonctionnaires. Vous avez une armée d'instituteurs. Vous avez sous la main toutes les ressources du pays. Vous avez tout, et cependant vous êtes alarmés, vous êtes troublés, vous êtes inquiets et vous avez besoin de vous défendre ! »

« Vous défendre ? En vérité, et contre qui ?

» Contre nous, contre nous qui n'avons rien, contre nous que vous avez spoliés et dépouillés, contre nous qui n'avons que notre bonne volonté, que notre dévouement et les sacrifices que volontairement nous nous imposons.

» En vérité, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, quel plus bel hommage pourriez-vous rendre, je ne dis pas à nous-mêmes, mais à nos œuvres, mais à nos écoles libres, à nos écoles religieuses, à la merveilleuse et surnaturelle vitalité de l'Eglise et à la puissance infinie de Dieu ?... »

La foi laïque élevait les âmes, au dire de M. Viviani. Les journaux les plus républicains étaient contraints à ce moment même d'avouer le degré de turpitude où elle avait fait tomber les plus distingués de ses disciples. C'était le moment où se dévoilaient les scandales des affaires Caillaux, Rochette, Monis et Cie.

La *Bataille syndicale :*

« Comme tout cela est sale ! on remue la pourriture à plein nez. Et

quelle fin plus logique pouvait-on souhaiter à la législature qui s'achève ? Elle prend fin sur une honte formidable, et c'est justice. »

La *République française :*

« Fermez au plus tôt cette bouche d'égout. »

La *Petite République* :

« Le pays dira tout le dégoût qu'il ressent pour les politiciens dont les intérêts particuliers priment les intérêts généraux du pays. Il flétrira les ministres qui sont intervenus en faveur d'un escroc. Il n'excusera pas les faiblesses des magistrats complices des ministres condamnés. »

L'*Intransigeant :*

« Le peuple se détourne chaque jour un peu plus de ce théâtre d'agités (la Chambre) qui n'est qu'une foire où l'on vend son influence au premier détrousseur venu. »

L'*Humanité :*

« Les intrigues et les manœuvres sortent du Parlement. Et quelles intrigues ! Et quelles manœuvres ! Les ministres pèsent sur les magistrats et ceux-ci font chanter les ministres. »

MM. Viviani et Poincaré n'ignoraient rien de cela, ce qui ne les empêchait point de vanter les influences moralisatrices du laïcisme et de dire qu'il élève les âmes.

L'un des premiers actes de M. Poincaré, en sa qualité de Président de la République, fut de recevoir le Conseil de la Ligue de l'enseignement qui lui fut présenté par M. Dessoye, et d'accepter la présidence d'honneur de cette ligue. En témoignage de sympathie il promit de se rendre à la solennité du Trocadéro organisée par la Ligue au nom des sociétés d'éducation populaire de France.

Peu après, M. Barthou, président du Conseil et ministre de l'Instruction publique, alla au Congrès de la Ligue de l'enseignement, donner connaissance et lecture de cette lettre de M. Poincaré :

« Je vous serai obligé de vouloir bien transmettre au Comité de la Ligue et aux membres du Congrès mes meilleurs remerciements pour l'adresse qu'ils m'ont envoyée.

» J'ai été très heureux d'accepter, comme mes deux éminents prédécesseurs, la présidence d'honneur de la *grande association républicaine dont j'ai été le collaborateur et le conférencier.* Je n'oublie pas que l'année dernière, à pareille époque, dans le pays de Jules Ferry, devant la « ligne bleue des Vosges», j'ai présidé la dernière séance du Congrès de la Ligue, et qu'ensemble nous avons célébré la mémoire de l'illustre

homme d'Etat qui a fondé l'école laïque et si vaillamment servi la République et la patrie.

» Je demeure très reconnaissant à la Ligue du chaleureux accueil qu'elle m'a fait lorsqu'elle a bien voulu fêter au Trocadéro mon élection à la première magistrature, et je lui *renouvelle l'assurance de mon dévouement.*

» Croyez, etc...

Raymond POINCARÉ. »

Inutile de rappeler ici ce qu'est la *Ligue de l'enseignement*, cela a été dit plus haut. Ajoutons cependant que, en 1895, dans le Bulletin de la Ligue de l'enseignement, le F.·. Jean Macé précisait, une fois de plus, le genre de relations qui unit la F.·. M.·. et la Ligue. Parlant de son œuvre et du Grand-Orient de France, il écrivit : « Ici, la fille est chez sa mère. »

La Ligue de l'enseignement est donc, de l'aveu même de son fondateur, la fille de la F.·.-M.·. Ce qui était vrai en 1895, l'est encore aujourd'hui. Le F.·. Dessoye était président de la Ligue au moment où M. Poincaré assurait de son dévouement cette fille des Loges. Rien n'était changé, et la Ligue et la F.·.-M.·. comme jadis, poursuivaient la même guerre anti-catholique.

Appelé à la présidence de la République M. Poincaré avait donné cette assurance à ceux qui l'avaient élu :

« Nous sommes décidés à entourer l'école nationale de tout un ensemble d'institutions protectrices et supplémentaires ; œuvres post-scolaires, caisses des écoles, commissions destinées à rendre effective une obligation tant de fois restée morte ».

M. Doumergue, alors qu'il était président du Conseil, avait fait la même promesse :

« Nous avons défendu l'école, c'est-à-dire l'enfance contre l'Eglise ; et nous avons préparé contre elle et ses patronages la défense de la jeunesse. Le cabinet radical est debout, et, fort de ses actes, il fait largement confiance à la démocratie française, qui n'écoutera ni les hommes de Rome, ni ne subira les lois du capital férocement égoïste. »

Ces promesses furent tenues, et tout d'abord en ce qui concerne la caisse des écoles. Cette caisse fut créée pour garantir plus que jamais les écoles laïques contre la concurrence des écoles religieuses, en refusant aux pauvres de celles-ci le pain et le vêtement distribués aux pauvres de celles-là sur les deniers publics. Le 2 février, la Chambre des députés vota cette cruelle iniquité par 532 voix contre 26.

Le Parlement se trouva alors en présence de divers autres projets de loi ayant toujours le même objet : la défense de

l'école laïque. Il y avait celui de M. Dessoye, celui de M. Brard, celui de M. Beauquier, celui de M. Buisson, etc.

***

Une nouvelle Chambre fut élue au mois de mai 1914, et le cabinet Doumergue céda la place au cabinet Viviani. Dans sa déclaration celui-ci dit :

« Ce n'est pas, à l'heure actuelle surtout où le parti clérical, levé en face de la République, encourage contre elle toutes les réactions, que la majorité républicaine désarmera. Notre premier effort sera d'achever avec le concours du Sénat, dont les sentiments républicains nous sont une garantie de succès, *le débat sur les lois de défense laïque*. Nous demandons à la commission de l'enseignement de la Chambre, de hâter le dépot du rapport sur le contrêle de l'*enseignement secondaire privé* et nous développerons l'organisation post-scolaire ; par la liberté, la propagande, et l'action, le parti républicain défendra le patrimoine de la Révolution contre l'esprit de domination. « Nous voulons une République aussi éloignée de la persécution contre ses adversaires, que de la faiblesse dont ils voudraient profiter. »

Le projet de M. Dessoye, présenté à la législature précédente, vint le premier en discussion. La commission avait porté l'emprisonnement de six jours à un mois, et l'amende de 16 à 500 francs pour ceux qui entraveraient d'une façon quelconque l'enseignement neutre. Comme toujours, M. Groussau monta le premier sur la brèche pour défendre les droits des pères de famille et de l'âme chrétienne. M. Buisson ne put rien répliquer, mais il interrompit M. Groussau à tout instant. M. Steeg interrompit aussi l'orateur dès ses premières phrases.

Un autre projet avait pour auteur M. Brard, ce député sectaire du Morbihan qui, dans sa tournée électorale, présentait à ses électeurs un billet attestant qu'il faisait ses Pâques. Le projet Brard était un pas de plus vers le monopole ; il interdisait la création d'écoles libres dans les communes ayant moins de 3.000 habitants.

Au congrès de Pau, il formula cette variante :

« Dans toutes les communes où les établissements d'enseignement primaire public sont suffisants pour recevoir toute la population scolaire, il ne pourra être ouvert de nouveaux établissements privés qu'avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique basée sur l'avis préalable du conseil départemental ».

A la proposition de loi de M. Brard, M. Beauquier, député

du Doubs, opposa un contre-projet qui était une aggravation. En voici l'article unique :

« A partir du 1er janvier 1914, les écoles libres d'enseignement primaire et secondaire (filles et garçons) sont supprimées, à l'exception de celles qui seront autorisées par le gouvernement. Cette autorisation sera également nécessaire pour toutes celles qui voudront se fonder dans la suite. L'enseignement supérieur des Facultés reste libre. Toutefois cet enseignement ne pourra être donné qu'aux jeunes gens des deux sexes âgés au moins de vingt ans. »

C'était accélérer la marche vers le monopole. Après quarante ans de guerre, la République était déconcertée de voir que ses lois, ses décrets, les expulsions, les confiscations, les exils, les violences aux pères de famille, n'avaient encore pu avoir raison de l'enseignement religieux. Elle songea alors à employer le grand moyen d'extirpation radicale : le MONOPOLE DE L'ÉTAT sur tout l'enseignement, primaire, secondaire, supérieur.

Le projet datait de loin. Au mois de septembre 1905, le Convent annuel du Grand-Orient de France avait voté d'acclamation le monopole de l'enseignement à tous les degrés.

« Considérant que la réponse presque unanime des Loges est favorable au monopole de l'enseignement par l'Etat ;

» Considérant que les assemblées de 1900, 1901, 1902, se sont prononcées dans le même sens ;

» Considérant qu'il ressort de l'examen des dossiers que la très grande majorité des Loges estiment *qu'il est urgent que le législateur fasse aboutir cette réforme ;*

Décide qu'il y a lieu de réorganiser l'enseignement en France sur les bases suivantes : 1° Monopole de l'enseignement ; 2° Neutralité absolue des programmes au point de vue confessionnel et philosophique[2] ; 3° Gratuité de l'enseignement à tous les degrés, etc.

» *Emet le vœu* que le législateur s'inspire des délibérations des Convents, de 1900, 1901, 1902, pour l'organisation future de l'enseignement en France. »

Le F.·. Augagneur qui présidait la séance, avait ajouté :

« *Nous avons terminé l'exécution* de ce *qu'on a appelé* le *programme anticlérical :* la *loi* sur les *Congrégations,* la *Séparation* des *Eglises* et de *l'Etat.* C'est déjà beaucoup, *mais* il n'*y aura rien de définitif tant* que le *monopole* de *l'enseignement* ne *sera pas réalisé.* (Compte-rendu du Convent de 1905, p. 330 et 341).

Au lendemain du vote de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la *Raison* avait parlé de même :

---

2. Neutralité confessionnelle : neutralité entre le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, etc Neutralité philosophique: neutralité entre croyants et infidèles, neutralité qui ne permet point d'affirmer l'existence de Dieu.

« Le combat ne fait que commencer. La séparation des Eglises et de l'Etat n'est qu'un engagement d'avant-garde, qu'une escarmouche importante, mais non une bataille décisive !

« Le vrai champ de lutte entre la Libre Pensée qui veut que la France soit maîtresse chez elle et la Papauté est et sera désormais la question de l'enseignement...

» Cette question du *monopole* de l'enseignement a du reste été longuement étudiée. La réforme est mûre : et c'est un devoir pour la Libre Pensée, d'obtenir des futurs députés républicains qu'ils l'inscrivent dans leur programme. »

Il n'y a point d'exemple qu'un vœu du convent soit resté lettre morte et n'ait pas été finalement transformé en loi par le Parlement républicain. Aussi les différents ministres qui se succédèrent eurent-ils soin de faire voter les lois ci-dessus rappelées qui étaient autant d'étapes vers le monopole de l'enseignement primaire et de proposer l'abrogation de la loi Falloux pour établir le monopole de l'enseignement secondaire. Déjà en 1859, le F.·. Eugène Sue avait rédigé ce plan de résistance au progrès des idées religieuses: «Que nul citoyen ne soit autorisé par l'Etat à ouvrir une maison d'éducation s'il n'appartient à l'Université laïque ».

« Il y a, a dit Louis Veuillot, quelque chose de curieux et d'insondable dans les mystères de l'humanité, c'est cette folle inimitié d'un être aussi petit que l'homme, aussi petit surtout que certains hommes, contre la majesté de cette œuvre de Dieu : l'Eglise catholique. Sa grandeur les écrase, c'est vrai. Mais pauvre petit être, qui te force à te faire écraser » ?

Où devait aboutir ce monopole ? La secte eut soin de le dire. « Une fois toutes les écoles communales laïcisées, une fois la dernière école libre fermée, disaient les loges parisiennes dès novembre 1877, on MATÉRIALISERA l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules. » C'est ce que les journaux de la secte, la *Petite République*, la *Lanterne*, l'*Aurore*, l'*Action* appelaient élégamment « laïciser la laïque ».

« Quel progrès formidable ne feront pas nos idées, disaient les Francs-maçons, pour encourager les législateurs, le jour où nous aurons supprimé tout enseignement religieux ! » « Il le faut, a dit M. Rabier, fidèle écho du convent de 1902. La République doit à l'*universalité* de ses enfants, la même éducation, sans religion »... Quand filles et garçons de plusieurs générations

auront grandi dans l'incrédulité, peu importera de fermer les églises, elles seront désertes[3]. »

On comprit qu'on ne pouvait apporter à décréter le monopole de l'enseignement la fougue que l'on avait mise à légiférer la séparation : de là les mesures temporisatrices que nous avons déjà rencontrées. M. Buisson, peu de jours avant la guerre, en proposa d'autres. D'après son projet de loi, nul ne pourra professer dans une école, *libre ou non*, sans un brevet de capacité obtenu en deux examens, dont le premier porterait sur les connaissances générales du candidat et dont le second, qui ne pourrait être subi qu'après deux années de fréquentation des cours des Ecoles normales de l'Etat, attesterait que le candidat a été préparé professionnellement selon les formules de l'Etat.

Ainsi donc, en attendant, l'Etat serait chargé de la formation professionnelle de tous les maîtres et maîtresses de l'enseignement privé comme de l'enseignement public. Avec un cynisme sans exemple, M. Buisson n'a pas hésité à faire connaître à *La Lanterne* les espérances qu'il fondait sur ce séjour des futurs maîtres chrétiens dans les écoles normales officielles. « Il est possible, qu'ils restent catholiques, mais ils auront perdu ce qui fait le venin, ce qui fait l'odieux de l'enseignement clérical et nous aurons fait notre œuvre » : œuvre d'entraînement vers l'athéisme ; venin versé de force dans le cœur des instituteurs qui voudraient être des maîtres chrétiens, afin que par eux, il soit versé dans le cœur de ceux-là même des enfants de France que leurs parents voulaient mettre à l'abri d'un tel empoisonnement.

Tels étaient, au moment de la déclaration de guerre, les pensées et les plans stratégiques de l'état-major républicain. S'ils ne décrétèrent point alors le monopole de l'Etat, c'est qu'ils ne voyaient encore les esprits assez pervertis pour s'y soumettre bénévolement. Il y avait d'ailleurs à l'établissement du monopole des obstacles, qui pour le moment du moins, paraissaient

3. Remarque profonde de Pic de la Mirandole : « Les païens n'ont jamais profané leurs propres temples. Le démon ne les tentait pas, ne les troublait pas dans leurs cérémonies ; il les laissait tranquilles dans leurs erreurs. Il emploie toutes ses forces à nous détourner du sacrifice de nos autels, parce que c'est un sacrifice également glorieux à Dieu et salutaire pour nous. »

insurmontables. La République ne disposait pas de ressources suffisantes en argent [4] ni en maîtres, ni en bâtiments pour lui permettre d'amener de force dans ses établissements la population scolaire des écoles et des collèges libres et d'assumer la responsabilité de son instruction.

Dans ces conditions comment songer au monopole de l'enseignement ? Et cependant, au moment même où éclata la guerre, un grand nombre de députés voulurent tenter l'épreuve. Le projet de loi qu'ils voulaient présenter eût pu échouer une première fois, une deuxième fois il eût fini par être accepté, comme l'ont été tous ceux que la Franc-Maçonnerie a voulus. Aucune de ses volontés depuis quarante ans n'a manqué d'être introduite dans le Code, même les plus tyranniques et les plus funestes.

---

4. Pour ce qui est de l'argent, M. Compère Morel désira savoir quelles dépenses *supplémentaires* au budget actuel entraînerait le monopole de l'enseignement. Par le journal officiel M. Viviani a répondu :

« Le ministre de l'Instruction publique estime à plus de 500 millions le coût de la suppression de l'enseignement libre. » Et encore ne donne-t-il aucune appréciation exacte en ce qui touche le point spécial des constructions. Il ignore, en effet, comment les communes procéderont à l'installation des écoles nécessaires.

« Le vote du Monopole nécessitera l'ouverture de 25.000 classes ; chaque classe recevant en moyenne 40 élèves. Le prix moyen d'une salle de classe étant de 16.646 francs, la dépense totale atteindrait au minimum 416.150.000 francs et pourrait peut-être s'élever jusqu'à 450 millions.

La création des 25.000 classes entraînerait la nomination d'un nombre égal d'institutrices ou instituteurs. La dépense qui en résulterait s'élèverait, au taux moyen de 2.136 francs, à 53.400.000 francs. Quant au montant des retraites payées annuellement par l'Etat, il serait accru d'environ 7 millions.

C'est donc bien une dépense de 510.550.000 fr. que l'Etat devrait faire immédiatement si le monopole de l'enseignement était établi. Quant aux communes, elles auraient à payer le montant des constructions ou d'acquisitions d'immeubles, et les indemnités de résidence et de logement des nouveaux membres de l'enseignement. Il est impossible d'évaluer les dépenses que les communes seraient ainsi appelées à faire. »

CHAPITRE XXX.

Quel châtiment appelait sur nous la guerre faite à Dieu, à l'Eglise et aux âmes.

Il arriva, dit Ezéchiel, que lorsque j'étais au milieu des captifs, les cieux furent ouverts et je vis la vision de Dieu. Et j'entendis quelqu'un qui me parlait et disait : « Je t'envoie vers les fils d'Israël, vers cette nation apostate qui s'est retirée de moi : eux et leurs pères ont violé mon alliance. C'est une maison de rebelles. Tu leur diras mes paroles pour voir si par hasard ils se convertiront [1].

Ezéchiel, I-VIII.

Énormité du crime. — Il appelle l'extermination. — Comme au temps de Noé. — La loi du talion a été appliquée à divers peuples. — Il n'y a à s'en étonner et à s'irriter que ceux qui ignorent ce qu'est Dieu et ce qu'est la créature. — Ce que doit à Dieu toute intelligence. — Plus encore l'âme chrétienne. — Et surtout l'âme française.

Si nous nous remettons devant les yeux la qualité et la gravité des péchés des Français rappelés dans la première partie de ce premier livre et celles du crime de l'Etat exposé dans la seconde, l'excès d'outrage à la majesté divine que ces offenses comportent nous incite à demander quelles suites elles devaient avoir régulièrement.

Y eut-il jamais sur la terre égarement plus grand et dérégle-

---

1. Dieu a envoyé à la France et aux autres peuples de la chrétienté des Pontifes qui tous, depuis la déclaration des Droits de l'homme contre les Droits de Dieu, les ont avertis des suites qu'aurait cette apostasie. Ni la France, ni les autres peuples ne voulurent entendre.

ment réclamant une exécution plus radicale ? Il ne faut pas perdre de vue dans cet examen que les fautes croissent en gravité avec les connaissances de celui qui s'en rend coupable et avec les bienfaits reçus de celui contre qui elles sont commises.

Jamais le genre humain n'a reçu de lumières plus grandes que celles que lui a apportées le christianisme ; jamais peuple n'a été traité par la divine Providence avec plus de bienveillance que la nation française.

Nous n'avons point de renseignements précis mais seulement des indications, séparées l'une de l'autre, sur le crime qui exigea de la souveraine justice la destruction totale que le déluge infligea à l'humanité. La Sainte Ecriture dit que les «fils de Dieu », c'est-à-dire les pieux descendants de Seth prirent pour femmes les « filles des hommes », c'est-à-dire les descendantes de la race pervertie de Caïn. Il en résulta sans doute ce que nous avons eu occasion de constater plus haut : les épouses impies et corrompues pervertirent leurs maris, et les familles devenues ennemies de la vertu, de Dieu et de tout bien, s'avancèrent d'un pas rapide dans les voies de toute iniquité. « Lorsque les fils de Dieu se furent unis aux filles des hommes et qu'elles eurent donné des enfants, ces enfants furent les *néphilim* », mot que la Vulgate a traduit par « géants » mais qui veut dire « hommes de violence et d'oppression », interprétation que la Bible justifie plus loin en disant : « La terre se corrompit devant Dieu et se remplit de violence », de force brutale, selon l'Hébreu, d'injustice, selon la Vulgate [2]. La sainte Ecriture ajoute : « Dieu vit combien la méchanceté des hommes était devenue grande sur la terre et que toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement vers le mal ». Elle donne comme dernier trait celui-ci : « Toute chair (hébraïsme qui équivaut à tout homme) avait corrompu sa voie ». Dans la révélation qu'il fit à Noé, Dieu dit comme devant être le châtiment que tout ce désordre imposait : « La fin de toute chair (la fin de l'humanité) est venue devant moi ». Et ce fut la fin : les eaux du déluge engloutirent le genre humain tout en-

2. La guerre d'aujourd'hui montre à quelle hauteur peuvent s'élever l'injustice, la violence et l'oppression qu'exercent sur leurs semblables les hommes qui se sont défaits de la crainte de Dieu, alors même qu'ils en font montre et ostentation.

tier, à l'exception de Noé, sa femme et ses enfants, qui, seuls s'étaient maintenus dans la vérité révélée et l'adoration du souverain maître du ciel et de la terre.

Le trait essentiel, caractérisant la malice des hommes à cette époque, nous paraît être celui-ci : « Tout homme avait corrompu sa voie ». Le désordre des mœurs, la violence, l'oppression, l'injustice étaient des péchés individuels semblables à ceux que nous avons relevés dans la première partie de ce livre. Ils appelaient des châtiments plus ou moins grands, plus ou moins étendus, mais non l'extermination du genre humain. Cette extermination totale donne à supposer qu'au-dessus de ces désordres et de ces iniquités, l'homme était arrivé, à l'heure où les cataractes du ciel fondirent sur lui, à un crime commun, universel, crime de la société, qui exigeait sa disparition, crime que la sainte Ecriture signale par ce mot : « Tout homme avait corrompu sa voie ». La voie tracée à toute créature intelligente, la voie qu'elle doit suivre de sa naissance à sa mort, est celle qui la conduit à Dieu. On peut croire que le genre humain en était sorti dans sa totalité. Il aurait tourné le dos à sa Fin dernière, pour se renfermer en lui-même, comme firent les mauvais anges, pour se faire à soi-même sa fin dernière.

Qu'on se souvienne de la lettre écrite par lord Denbey à M. Le Play, en 1872 en voyant l'état dans lequel nous nous étions remis après la leçon qui nous avait été infligée : « La France me paraît dans le même état où était le monde à la veille du déluge. » Et il motivait ainsi ce jugement : « On ne reconnaît pas Dieu comme le Maître et le Régent de l'Univers. » On peut se souvenir aussi de S. Em. le cardinal Billot, prévoyant, annonçant en juillet 1914 « le déluge », parce que, disait-il, on n'a point voulu prêter l'oreille aux enseignements, avertissements et prières de Noé, du Noé que Dieu nous avait donné en la personne du Pape Pie X.

C'est bien ce que veut, ce que poursuit l'impiété de notre temps. Un effort gigantesque, ou mieux, satanique, est exercé sur le monde, et en particulier sur la France, pour le détacher de Dieu, l'amener à ignorer Dieu, et, par un progrès indéfini, arriver à ce que ce qui est attribué à Dieu depuis le commencement du monde, soit désormais l'apanage de l'homme. C'est

ce qui est déclaré ouvertement par les mots « religion humanitaire » et « déification de l'homme [3] ».

Si cet orgueil a creusé l'enfer pour les mauvais anges et a appelé les eaux du déluge sur la première génération humaine, n'avait-on pas à craindre que ce même orgueil n'amenât la fin de la France, et même la fin du monde, si le monde nous imite et nous suit, comme le veut la secte qui nous a entraînés où nous sommes ?

Nous savons que notre monde aura une fin : Notre-Seigneur nous l'a affirmé et les Apôtres, ses interprètes, l'ont décrite. Cette fin est-elle prochaine ? Les événements dont nous sommes témoins et qu'aucune société humaine n'avait encore vus, en sont-ils les préludes ? C'est une question qui sera posée plus loin et que nous examinerons.

Une chose certaine, c'est que la justice exacte, rigoureuse, exige la peine du talion. Vous, Etat français, vous avez voulu exterminer Dieu, vous l'avez dit, vous l'avez fait autant qu'il était en vous. Ne pouvant exterminer la divinité, vous avez employé toutes les forces gouvernementales, toutes vos lois et institutions, et comme moyen plus direct et plus puissant, l'enseignement, à son extermination dans les cœurs et les intelligences : vous serez exterminé. Chose étrange, l'anéantissement de la France, c'est ce que se sont proposé les Allemands. Dans leurs livres et dans leurs discours, ils n'ont cessé de dire : la France doit disparaître de l'Europe, ou être morcelée de façon à n'être plus elle-même et à ne plus pouvoir remplir aucun rôle. C'est ce qu'ils proclamèrent vouloir faire aux premiers jours de l'invasion.

L'extermination appelle l'extermination. La volonté arrêtée, déclarée d'anéantir Dieu, met Dieu en demeure de procéder à l'anéantissement de qui a conçu la pensée, a mis à exécution la volonté de commettre ce crime.

Est-ce ce à quoi nous devons nous attendre ? Est-ce le terme que doit avoir la guerre actuelle [4] ?

Question terrifiante, et que celui qui s'applique à considérer à fond l'état actuel de la France, et même l'état du genre

---

3. Voir le *Problème de l'heure présente*. Chap. XXXXV-LI.
4. Ce chapitre fut écrit en 1915. Nous le laissons tel quel.

humain, ne peut ne pas voir se dresser devant lui. Il y a des hommes qui ne peuvent souffrir que l'on parle de justice divine ; qui s'indignent contre le prédicateur et contre Dieu lui-même, si quelqu'un essaie de leur montrer que Dieu peut en user, qu'il doit en user et qu'il en use. Si ces hommes voyaient sur leur chemin un ver de terre se dresser contre eux et avec un air de défi lancer sa bave dans leur direction, ne lèveraient-ils point le pied pour l'écraser et mettre fin à son insolence [5] ?

Qu'ils comparent et qu'ils se taisent.

En écrasant la chenille dont la vue lui déplaît, l'homme lui ôte l'existence, la précipite dans le néant. Il fait subir son cruel caprice à un être sur lequel il n'a, de lui-même, aucun pouvoir, n'ayant été pour rien dans sa création, n'étant pour rien ni dans son existence, ni dans l'exercice de ses facultés ; à un être qui ne peut être coupable à son égard, dépourvu qu'il est de raison.

Cet homme, qui se révolte contre Dieu, qui dit vouloir anéantir Dieu, il y a vingt ans, — mettons cent ans, — était comme cet insecte, moins qu'un grain de poussière perdu au fond des mers, il n'était rien. Dans son néant, il n'a pu se créer, s'il est, c'est par la volonté de l'Etre nécessaire, de Celui qui est par soi, qui est cause première de tout ce qui existe, et qui maintient tout ce qui subsiste ; il retomberait dans le néant si la main divine qui le soutient, l'abandonnait à lui-même. Et voici que ce néant, ce chétif et ce défaillant prétend pouvoir impunément se dresser contre Celui de qui il tient tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, vie, intelligence, parole, cœur, volonté, liberté, toutes choses qu'il tourne en blasphème contre son Auteur ! L'étonnant est que son arrogance ne reçoive point immédiatement le châtiment qu'elle mérite, qu'il puisse subsister un instant enflé d'un tel orgueil. La bonté divine lui laisse le temps du repentir ; s'il n'en use point, Dieu aura l'éternité.

Il en va autrement pour une nation qui ne sera point éter-

---

5. Cette attitude de la chenille de nos jardins est assez fréquente et assez caractéristique pour qu'elle ait donné lieu au proverbe :

Fier comme une onaine.

Onaine = chenille, onisous, ou le bas latin, honnina (Glossaire de la langue romane, rédigé d'après les manusucrits de la bibliothèque impériale, par J.-B. Roquefort).

nelle. Elle aussi est de Dieu et par Dieu. Il l'a faite pour sa gloire. Si elle l'outrage jusqu'au point extrême où nous avons vu se porter notre France, quel autre sort peut être attendu que celui des races que l'eau ou le fer ont fait disparaître ?

Il y a eu des nations qui ont été condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, et nous savons pourquoi. La Sainte Ecriture nous a dit la sentence qui fut portée contre « la grande Babylone avec laquelle les rois et les habitants de la terre se sont enivrés du vin de la prostitution, en d'autres termes, de l'apostasie ». Des sentences semblables ont été portées contre d'autres peuples. On peut les lire dans le Lévitique, dans le Deutéronome, dans le Ier et dans le IVe des livres des Rois.

« Bien peu d'hommes, *c'est une observation de M. J. de Maistre*, bien peu d'hommes, parmi cette génération matérielle, sont en état de connaître la *date*, la *nature* et l'*énormité* de certains crimes commis par les individus, par les nations et par les souverainetés ; moins encore de comprendre le genre d'expiation que ces crimes méritent. »

On ne sait plus ce qu'est Dieu, on ne sait plus ce qu'est l'homme, on ne comprend plus ce qu'est l'offense de l'homme, lorsqu'elle est faite à Dieu, offense inexpiable, alors surtout que cet homme est un chrétien, qui a été régénéré par le sang du divin Rédempteur. Mais combien la chose devient plus grave encore si cet homme est non un individu, mais une nation agissant par ses fondés de pouvoir, une nation prévenue et comblée plus que toute autre de faveurs exceptionnelles. Quel peuple a été plus éclairé d'en haut que le peuple français ? Quel peuple, si ce n'est le peuple hébreu, a été appelé à une plus haute mission ? « La sainteté de la vocation, a dit Salvien, augmente l'énormité de la faute, et plus on a reçu de grâces et plus on pèche gravement. C'est pourquoi la pureté de notre religion nous accuse et Sodome sera condamnée moins que Capharnaum à cause des miracles dont cette dernière ville a été témoin ». Ne s'applique-t-elle point tout naturellement à nous cette parole de saint Paul : « Bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu déclarant *dignes de mort* ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font [6]. » A chaque consultation, le suffrage uni-

6. *Romains*, I, 32.

versel rendait aux mêmes hommes le pouvoir qui leur avait permis de faire les lois d'athéisme et les lois d'apostasie sociale. L'apostasie est ainsi devenue le péché de la nation ; et ce péché national venant s'ajouter aux innombrables et si graves péchés personnels que nous avons eu la douleur de constater dans toutes les conditions, dans tous les rangs et à tous les âges, ne disent-ils pas que la justice divine ne soit comme forcée de nous abandonner au sort que l'outrage suprême a appelé sur les cités antiques ci-dessus nommées ?

Nous osons nourrir en notre cœur des espérances meilleures. Nous sommes châtiés, et châtiés par le plus terrible des fléaux, celui qui contient ou amène tous les autres, la guerre et quelle guerre ! « Le dernier fléau, dit Louis Veuillot, ce n'est pas la famine, ce n'est pas la peste, ce n'est pas la mort ; c'est l'homme. Lorsque l'homme est livré à l'homme, alors on peut dire qu'on connaît la colère de Dieu. »

Nous la connaissons.

A chacun de nos péchés, la guerre nous inflige une peine correspondante. Le luxe, avons-nous dit, appelle comme châtiment la ruine. A combien de milliards s'élèvent les pertes subies par l'Etat et par les particuliers en ces années de combats et de rapines ? La luxure s'expie par l'effusion du sang ; il a coulé chaque jour en flots plus gros, plus pressés que le monde ait jamais vus.

« J'arroserai le pays des flots de ton sang jusqu'aux montagnes ». C'est l'une des menaces que Dieu met dans la bouche d'Ezéchiel ; elle s'exécute sur nous, et la terre ne se dit pas encore suffisamment abreuvée !

Mais en même temps que de signes d'une Volonté miséricordieuse nous sont prodigués !

« Qui donc, a demandé en 1918 le cardinal Mercier, depuis qu'a éclaté la grande catastrophe ne se sent sous la domination d'une puissance supérieure ? Qui n'éprouve l'enveloppement du mystère ?

En-deçà et au-delà de la ligne de feu, que de calculs déjoués ! Que de combinaisons mises à néant ! Que de prévisions démenties !

» Ce n'est ni le lieu ni le moment de refaire l'histoire de ces trois longues années de guerre, mais laissez-moi vous remémorer, d'une part, ces masses gigantesques, ivres de leurs premiers succès, sûres d'elles-mêmes, brusquement arrêtées à *quelques kilomètres* de Paris et devant le ruisseau de l'Yser ; d'autre part ces puissantes offensives sans résultat décisif ; d'une part, une guerre sous-marine, avant-coureur annoncé d'un triomphe prochain, et qui n'a d'autre effet utile que d'amener à l'Entente son plus

puissant allié ; d'autre part, une *pression économique* neutralisée par des conquêtes territoriales que rien ne faisait prévoir ; songez à ces multiples surprises, heureuses pour les uns, fâcheuses pour les autres, déconcertantes pour tous : le pronostic fameux sur la limite extrême de la durée de la guerre : « TROIS MOIS OU TROIS ANS » tombé à faux ; la révolution russe ; les événements d'Italie ; les échecs de la diplomatie, et tout à coup, — rayon de lumière dans un ciel noir, — l'objectif de deux siècles de croisades, glorieusement atteint, les Lieux Saints arrachés à la domination de l'Islam, rendus aux nations chrétiennes.

» Que de fois l'imprévu s'est jeté en travers des assurances humaines! Voici trois années de guerre révolues ; la quatrième est en cours ; et la solution que, coup sur coup, l'on croyait tenir, recule vers l'inconnu.

» L'homme s'agite et Dieu le mène. »

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

I

Les Hébreux à leur entrée dans la terre promise furent chargés de venger la justice divine par le châtiment des nations idolâtres et corrompues du pays de Chanaan. Ils reçurent l'ordre d'exterminer ces nations, les Hethéens, les Amorrhéens, les Gergésiens, les Phérésiens, les Chananéens, les Hévéens, les Jébuséens, dont il leur fut dit : « Vous exterminerez tous les peuples que le Seigneur votre Dieu doit vous livrer » (Deutér., VII, 16).

Une loi de la Providence que l'histoire nous manifeste est qu'elle attend pour punir les peuples qu'ils aient accumulé leurs crimes : il vient un moment où Dieu ne les supporte plus. C'est ce qui eut lieu pour les villes de la Pentapole détruites au temps de Loth ; pour les nations qui habitaient le pays de Chanaan et que les Israélites reçurent l'ordre de détruire entièrement. Le chapitre X du Lévitique signale leurs crimes énormes et même contre nature.

Au livre Ier des Rois, Samuel vint transmettre à Saül les ordres du Seigneur avec injonction de les accomplir. Ces ordres étaient ceux-ci : « Va, frappe Amalec, et dévoue par anathème tout ce qui lui appartient ; tu ne l'épargneras point et tu feras mourir hommes et femmes, enfants et nourrissons, bœufs et brebis, chameaux et ânes. Saül passa son peuple en revue à Telaïm, prit deux cent mille hommes des tribus du Nord et dix mille hommes de la tribu de Juda. Avec cette armée, Saül envahit le pays d'Amalec depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est en face de l'Egypte. Il dévoua tout le peuple par anathème.

Déjà du temps de Moïse les Amalécites s'étaient montrés les ennemis du peuple de Dieu et dès cette époque ils avaient été condamnés à périr (Ex. XVII, 8 et suiv.). Leur destruction avait été maintes fois prédite et même commandée. Cette fois Dieu avait ordonné d'en finir avec eux. Il avait attendu jusque-là par miséricorde. « La colère divine, dit saint Laurent-Justinien, procède lentement. Elle attend la conversion. Plus elle a attendu vainement et plus grièvement elle frappe ». Saül n'exécuta pas exactement l'ordre divin. Il épargna Agag, le roi des Amalécites, ainsi que les meilleures brebis, les meilleurs bœufs, et tout ce qu'il y avait de

bon, il ne détruisit que ce qui était chétif et sans valeur. On sait que cette désobéissance fut la cause de la sentence qui le priva de la royauté transférée à David. Une observation bien digne de considération se présente ici. La réprobation de la nation sainte que Dieu s'était autrefois choisie pour en faire son peuple de prédilection, les horreurs du siège de Jérusalem par Titus, la destruction de la ville et du temple, avec des circonstances d'atrocité et de douleur qui n'ont point leurs pareilles dans l'histoire du monde, la dispersion de la nation portant par toute la terre comme Caïn le stigmate de la malédiction : tous ces châtiments furent attirés sur le peuple par ses chefs. Nulle part, Dieu, dans ses rapports avec les hommes, n'a écrit en traits si profonds cette vérité que, dans l'action de sa Providence sur le monde, il fait dépendre le sort des peuples et des nations de la conduite de leurs gouvernants : le déicide que le peuple juif exigea, en demandant la mise en liberté de Barabbas, préférablement à Jésus, fut commis par eux à l'instigation de ses chefs.

II

Nous venons de rappeler les rigueurs de la justice, nous ne devons point taire les miséricordes de celui dont le premier attribut est, du côté des créatures, la Bonté.

Rien ne suscite davantage l'admiration de celui qui lit l'Ancien Testament que de voir combien de fois la miséricorde de Dieu nous est rappelée et mise en scène là où nous nous attendrions à rencontrer davantage sa justice ou sa toute-puissance. Dans la vision dont Moïse fut gratifié sur la montagne, l'Ecriture nous rapporte les paroles qui sortirent de son cœur divinement instruit : « Souverain Dominateur, Seigneur Dieu, qui êtes plein de compassion et de clémence, patient, riche en miséricorde, et véritable; qui conservez et faites sentir votre miséricorde jusqu'à mille générations, qui effacez l'iniquité, les crimes et les péchés, vous devant qui nul n'est innocent par lui-même ». Le Psalmiste fait éclater à tout moment les mêmes convictions et les mêmes sentiments : « Vous êtes, Seigneur, rempli de douceur et de bonté, et vous répandez avec abondance vos miséricordes sur tous ceux qui vous invoquent » : « Le Seigneur est miséricordieux et plein de tendresse; il est patient et tout rempli de miséricorde. Il ne sera pas toujours en colère et n'usera pas éternellement de menaces ».

Le prophète Joël dit à son tour : « Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et compatissant, qu'il est patient, riche en miséricorde, et tout prêt à se repentir du mal dont il vous a menacés ».

C'est la grandeur même de cette miséricorde que Jonas allègue pour excuser la répugnance qu'il avait montrée à entreprendre la mission que Dieu lui donnait pour Ninive : « Voyez, Seigneur, je vous en prie, n'est-ce pas là ce que je disais, lorsque j'étais encore dans mon pays ? C'est pour cela que je vous ai prévenu en fuyant à Tharsis ; car je savais que vous êtes un Dieu clément, bon, patient, plein de miséricorde et toujours prêt à révoquer vos menaces ».

Pour qui a lu les saintes Ecritures, partout s'est manifestée à ses yeux cette vérité que Dieu est toujours plus disposé à la miséricorde qu'à la sévérité ; et comme le dit l'Eglise dans une de ses oraisons, il fait éclater sa toute-puissance, plutôt en épargnant les criminels et en leur faisant grâce, qu'en aucune autre manière.

La miséricorde infinie de Dieu se montre même à l'égard de ceux, peuples ou individus, qu'il est forcé de punir, par la manière dont il agit

à leur égard. Tout d'abord il attend très patiemment la conversion du pécheur : « Il use de patience, dit saint Pierre dans sa seconde Epître, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous reviennent à la pénitence [1] ». Et il continue son discours en recommandant aux pécheurs de « regarder cette longue patience du Seigneur, comme leur salut », c'est-à-dire, de la considérer comme leur apportant de plus grandes facilités pour sauver leur âme. Ne voyons-nous pas le châtiment du monde par le déluge retardé, au moins cent ans, à partir du jour où Noé commença à prêcher aux hommes la pénitence. De même, les Egyptiens ne furent accablés de calamités qu'après que Dieu leur eut mainte et mainte fois offert les moyens de changer de conduite envers son peuple. Saül fut laissé sur le trône de longues années après que Dieu l'eut rejeté. Notre-Seigneur confirma tout ce qui précède en montrant une indulgence extrême envers Judas en lui fournissant les meilleures occasions pour se repentir.

Il est vrai que les pécheurs sont quelquefois arrêtés brusquement par la mort dans leur vie de désordres. On peut croire que Dieu voit qu'ils ne feraient que s'endurcir davantage, s'il leur permettait de vivre plus longtemps ; ou bien que les intérêts de son royaume exigent qu'il punisse plus promptement ses ennemis. Car, de même que c'est un acte de miséricorde d'attendre ceux qui peuvent encore se repentir, c'en est un aussi de mettre un terme à la vie de ceux qui n'emploieraient un plus grand nombre d'années qu'à scandaliser davantage et se préparer, dans la vie future, une punition plus grande et plus terrible.

Une autre vérité dont les témoignages sont sans nombre, est que Dieu, non seulement attend la pénitence du pécheur, mais lui envoie, de plus, de nombreux avertissements du châtiment qui doit tomber sur lui, s'il s'obstine à ne point se repentir. Cette règle que Dieu s'est imposée dans le gouvernement de sa Providence, nous la voyons se manifester dans les avertissements donnés par les personnages que nous avons ci-dessus mentionnés, ceux qui furent adressés par Jonas aux Ninivites ; ceux dont furent si souvent l'objet les méchants rois de Juda et d'Israël, ceux mêmes adressés si souvent par les prophètes aux nations infidèles. De même, Notre-Seigneur semble avoir saisi toutes les occasions d'avertir Judas du danger qu'il courait ; et la dernière prophétie qu'il proféra sur la montagne des Oliviers ne fut qu'un long avertissement donné au monde par l'annonce des prodiges qui précéderont le jugement général. Lorsque les appels de la Bonté divine n'ont point été entendus et que Dieu se voit forcé de punir, alors même il n'oublie pas sa miséricorde. Le Psalmiste nous dit : « Le Seigneur ne nous a pas traités selon nos péchés, et il ne nous a pas punis selon la grandeur de nos iniquités ».

Au sein même des plus grandes calamités, saint Bernard veut qu'on ait confiance, une confiance ayant pour fondement, non aucune considération humaine, mais l'invincible assurance que donne la foi en la Bonté divine : « Nous reconnaissons en Dieu, disait-il, une justice et une miséricorde également souveraines ; mais la miséricorde lui est comme naturelle ; il la puise dans son propre fonds et dans sa divine essence. Nous l'appelons *Père des miséricordes*, et non Père des jugements et des vengeances. Il est miséricordieux par lui-même ; il est juste, moins par sa nature que par nos maux qui le forcent à nous punir. »

1. II Petr., III, 9.

CHAPITRE XXXI.

La France n'a-t-elle rien à présenter pour sa défense?

Malgré une guerre de trente ans et plus, menée de complicité avec l'ennemi du dehors, sur l'âme et sur le corps de la France, sur ses richesses morales et matérielles, l'ennemi du dedans n'a pu entièrement triompher.

Qui expliquera ce mystère? si ce n'est celui qui sait qu'il y a au ciel et dans nos tabernacles le Christ qui aime les Francs, qui les aime toujours malgré les infidélités qui font saigner son cœur, parce qu'il trouve parmi eux des âmes qui répondent à son amour.

Le châtiment que nous subissons. — Motifs de miséricorde du côté de Dieu et d'espérance pour nous. — La prière des âmes saintes et même de la foule. — L'effort de l'enfer contre la France depuis des siècles. — Effort en somme inefficace. — Sans doute de nos jours les législateurs de l'athéisme ont reçu le pouvoir de faire ce qu'ils ont fait. — Mais ce n'est point la France qui leur a donné ce pouvoir. — Elle a été victime de la secte, elle n'a point été criminelle. — Et aussi elle a été mal dirigée. — Elle a su faire de grands sacrifices. — Dieu lui fera miséricorde.

Seigneur, a dit le patriarche Tobie, vous ne prenez point plaisir à notre perte; mais après la tempête, vous ramenez le calme, et après les pleurs et les larmes vous ramenez la joie. Que votre nom, Dieu d'Israël, soit béni dans tous les siècles! » Et le Sage : « Parce que vous êtes tout-puissant, ô Dieu, vous avez pitié de tous, et vous fermez les yeux sur les péchés des hommes pour les amener à la pénitence; car vous aimez toutes

vos créatures et vous ne haïssez rien de ce que vous avez fait. Vous pardonnez à tous, parce que tout est à vous, Seigneur qui aimez les âmes [1] !

Entendons encore Moïse parlant aux Anciens des tribus et aux Magistrats rassemblés autour de lui aux approches de sa mort :

« Je proclamerai le nom du Seigneur, il est juste et droit.
(Mais son peuple) s'est corrompu ; ce ne sont plus tes enfants.
Est-ce là ce que vous rendez au Seigneur,
peuple insensé et dépourvu de sagesse !
N'est-il pas votre Père et votre Créateur ?
Quand le Très-Haut assigna aux nations leur héritage,
quand il sépara les enfants des hommes,
qu'il fixa les limites des peuples,
il fit des enfants d'Israël (l'Israël du nouveau testament) son peuple,
sa portion à Lui,
Il l'a entouré, en a pris soin,
l'a protégé comme la prunelle de son œil.
Comme l'aigle excite sa couvée,
voltige sur ses aiglons,
Déploie ses ailes, les prend,
les emporte sur ses plumes,
Ainsi le Seigneur seul a conduit le peuple (de son choix)
il l'a fait monter sur les hauteurs.
Et lui s'est regimbé,
et il a abandonné le Dieu qui l'avait formé.
Le Seigneur l'a vu et s'en est courroucé,
et il a dit : Je leur cacherai ma face
et je verrai quelle sera leur fin.
Le feu de ma colère s'allumera,
consumant la terre et ses fruits.
Au dehors l'épée fera des victimes
et au dedans des calamités épouvantables,
Pour le jeune homme comme pour la jeune fille,
pour l'enfant à la mamelle comme pour le vieillard,
C'est moi qui donne la mort et la *vie*,
moi qui frappe et qui *guérit*
qui *purifie* la terre qu'il a donnée à son peuple [2].

D'après ces oracles divins, osons donc dire que, malgré la grandeur de notre crime, nous pouvons espérer miséricorde. Osons même ajouter que, pour nous faire cette miséricorde, la bonté de Dieu n'est point dépourvue de motifs. Scrutons-les avec plus de reconnaissance encore que de respect, car les raisons que Dieu peut trouver en nous de nous gracier, nous les tenons de sa munificence.

1. Sap., XI, 25.
2. Deutéronome, XXXII, 9-43.

Il a mis la prière dans nos âmes et sur nos lèvres. Elle s'élevait chaque jour de milliers et de milliers de cœurs aux heures du règne de la secte ; elle s'est élevée, depuis la guerre, de cœurs plus nombreux, purs ou repentants. Elle ne cesse pas de monter vers le Ciel de bien des foyers, elle a retenti dans toutes les églises : *Miserere mei Deus !* O Dieu, aie pitié de moi *secundum magnam misericordiam tuam*, fais-moi grâce dans toute l'étendue de ta grande miséricorde, car mon péché est grand. Efface mon iniquité, *dele iniquitatem meam*, enlève-la par les moyens que ta sagesse prescrit pour son entière disparition, mais que leur rigueur soit tempérée par tous les soulagements que ton apitoiement pourra y apporter, *secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam* [3] !

Personne n'ignore l'entretien qu'eut Abraham avec Dieu, lorsque le Seigneur lui manifesta sa pensée de purger le sol de Sodome et des Sodomites. Le péché de cette terre et de ces hommes était double comme le nôtre : l'orgueil de la nation, les abominations chez les individus. « Ils se sont enflés d'orgueil, dit le Seigneur au prophète Ezéchiel, et ils ont commis des abominations. Je les ai fait disparaître quand j'ai vu cela ».

Cependant, malgré l'orgueil s'ajoutant aux abominations, Dieu aurait voulu faire grâce à Sodome. « Est-ce que vous ferez périr le juste avec le coupable ? avait demandé Abraham. Peut-être y a-t-il cinquante justes dans la ville : les ferez-vous périr aussi, et ne pardonnerez-vous pas à cette ville à cause des cinquante justes qui s'y trouveraient ? » Ils ne s'y trouvaient pas. Le Seigneur permit à Abraham de descendre de cinquante à quarante-cinq ; puis à trente, puis à vingt, puis à dix. Et le Seigneur dit : « Pour l'amour de ces dix justes, je ne détruirai pas Sodome ». Il dut la détruire : car il ne s'y trouva de juste que Loth, sa femme et ses trois filles. La France n'est pas réduite à une si minime proportion, tout le donne à croire. Il y a encore chez elle des cœurs humbles et purs et des âmes expiatrices, réparatrices et adoratrices. Aussi faut-il espérer que la présence des justes en son sein et leurs prières ne seront point sans produire leur effet sur le cœur de Dieu [4].

---

3. Pr. 4.
4. Voir la note complémentaire à la fin de ce chapitre.

D'autres motifs peuvent l'incliner à la clémence. Dieu sait que la France a été saisie et qu'elle est maîtrisée depuis deux siècles par la secte qui voulait en faire un bélier contre l'œuvre de la Rédemption ; et cela parce qu'elle avait eu l'insigne honneur et avait le grand mérite d'avoir contribué plus qu'aucun autre peuple à l'établissement et au maintien de l'autorité pontificale, boulevard de la liberté et de la dignité de l'Eglise. Quel dessein plus digne de Satan et des plus grands efforts des siens que celui de retourner la France et de l'amener à employer les dons qu'elle a reçus de Dieu, à défaire ce qu'elle avait fait. Durant les deux derniers siècles la secte antichrétienne n'a rien négligé pour obtenir le succès de cette infernale tentative.

Déjà, en 1815, Joseph de Maistre pouvait dire :

« Aucune nation de l'univers n'a subi une épreuve égale ni comparable à celle que la France a essuyée. Partez de la Régence, reposez-vous sur l'enseignement philosophique d'un demi-siècle, arrivez à la Révolution de vingt-cinq à trente ans, et demandez-vous ce que serait une autre nation dans la même circonstance. Je m'étonne qu'il y ait une fibre saine dans ces cœurs français. »

Son étonnement de trouver encore une fibre saine dans un cœur français eût été bien plus grand si un ange lui avait montré ce qui nous restait à subir. Quarante années d'école primaire, agissant journellement sur quatre millions d'enfants, renouvelés de lustre en lustre, pour leur persuader qu'il n'y a ni Dieu ni âme, ni morale à observer, ni sanction à redouter autre que celle d'ici-bas ; en un mot que la grande, l'unique affaire est de « vivre sa vie ». Ajoutons que ces quarante années ont été précédées d'une centaine, où l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur n'ont cessé de poursuivre dans toutes les directions, l'ordre surnaturel, pour lui substituer la science de la matière et l'orgueil de la raison. Ajoutez encore que depuis la restauration du culte après les ruines de la Révolution, tous les gouvernements qui se sont succédé en France, les uns par faiblesse, les autres par connivence avec la Franc-Maçonnerie, ont laissé employer toutes les forces de l'Etat à favoriser l'erreur et à étouffer la vérité. L'Eglise, durant toute cette période, n'a jamais joui de la liberté de l'enseignement. Toutes les générations ont été pétries par l'Université : chez elle par ses professeurs, chez nous par ses programmes et ses diplômes. La mauvaise presse a reçu tous les encouragements et toutes

les faveurs. Le prêtre, par une stratégie savante, a été peu à peu renfermé dans son église.

C'est sans doute pour l'instruction du genre humain que Dieu a permis que ces ténèbres, percées d'enchantements, enveloppassent la nation la plus éclairée, celle dont le cœur battait le plus fort, celle qui pouvait seule, avec le secours divin, traverser sans périr ces régions mortelles.

L'âme de la France a résisté. Elle se manifeste dans les tranchées telle que l'ont faite ses rois et ses prêtres. Les fils de Satan en grincent des dents et ne peuvent retenir l'expression de leur rage à la Chambre des députés. Pour corrompre la France, à l'enseignement et à la presse s'étaient joints la laïcisation des dimanches et des fêtes, les divertissements publics, le théâtre et le cabaret ; l'action incessante du pouvoir, atteignant la magistrature, l'armée et jusqu'au clergé lui-même, et enfin dissolvant la famille. L'âme de la France ne pouvait manquer d'être couverte de blessures, traquée par tant d'ennemis conjurés contre elle, et la poursuivant depuis tant d'années. Des blessures lui ont été faites, mais dans son fond, elle est restée elle-même, en dépit de tous ces agents de corruption, de dissolution et de mort.

Dieu ne voudra pas ne point tenir compte de ces assauts si multipliés et si pressants en une aussi longue suite d'années, subis avec une si grande force de résistance. C'est Lui sans doute qui a maintenu le courage et soutenu la vertu de sa fille aînée ; mais, c'est elle aussi qui s'est défendue par le bon emploi de la grâce qu'il lui faisait et par le bon usage de sa liberté.

Nous l'avons dit : il y a contre le peuple de France ceci, il a hissé au pouvoir les ennemis de Dieu, il les y a appelés et il les y a rappelés, après avoir entendu leurs déclarations impies et après avoir subi le joug et la honte de leurs lois intangibles : le divorce, l'école neutre, la séparation, etc.

Mais en cela aussi, nous oserons encore dire qu'il n'est point aussi coupable qu'il paraît l'être. Le peuple de France a été victime plutôt que criminel.

D'abord on peut prétendre avec vérité qu'il n'a point été de cœur avec les ennemis de Dieu ; ce n'est point en cette qualité qu'il les a élus. Ils promettaient à sa simplicité de mettre fin à

sa misère et de lui faire un paradis sur la terre ; et c'est pour lui donner le moyen de réaliser leurs promesses qu'il leur accordait ses suffrages. Son erreur est d'autant plus compréhensible et excusable que des journaux catholiques, obsédés par la marotte démocratique, contribuèrent à lui donner cette illusion et à entretenir sa vaine espérance, en lui tenant un langage fort approchant de celui des socialistes. Ils lui disaient que, les écoutant et les suivant ils arriveraient à une terre où ils verraient couler comme l'eau le lait et le miel.

Seconde remarque, le suffrage dit « universel » est loin d'être universel. M. George Michel dit un jour, dans l'*Economiste français*, que quand on étudie d'un peu près les statistiques électorales, on voit que, depuis que le suffrage universel fonctionne dans notre pays, plus de la moitié, non des Français, mais même des *électeurs*, n'a jamais eu de représentants au Parlement. Voici les chiffres officiels qu'il donnait relatifs aux élections législatives :

	Voix obtenues par les élus.	Voix *non* représentées.
En 1881	4.500.000	5.600.000
En 1885	4.000.000	6.000.000
En 1889	5.500.000	5.800.000
En 1893	4.500.000	5.900.000

La loi de séparation a été votée par 341 députés qui représentaient exactement 2.647.315 électeurs. Et sur ces députés, combien y avait-il de radicaux par exemple, qui n'avaient été élus que grâce à l'appoint des voix conservatrices et libérales. Tant et si bien que cette loi, d'une importance capitale, a été votée par des députés représentant peut-être tout au plus deux millions d'électeurs sur environ onze millions.

Il en est ainsi depuis que a été inventé cet instrument d'entraînement dans les voies voulues par la secte.

Une telle représentation du suffrage *universel* est une véritable *illusion !*

Combien plus l'illusion apparaît grande si on considère qu'en France, la masse *du corps électoral* ne forme qu'une *minorité très restreinte* au sein de la *population française* tout entière,

soit 10 millions environ, sur près de 40 millions. Donc 30 millions qui n'ont droit que de ne rien dire.

On peut ensuite se demander si le collège électoral a toujours élu réellement tous ceux qui y ont été proclamés. Jamais l'enfer n'a imaginé et n'imaginera une machine mieux montée pour porter ses hommes au pinacle en dépit de tous. Cent fois les journaux en ont démonté les rouages et montré à quel point ils étaient pipés : circonscriptions arbitrairement tracées, listes électorales surchargées, votes répétés, urnes truquées, recensements falsifiés. *La Liberté*, sous la signature de M. Latapie, a raconté ceci en 1908.

« Un préfet nous a montré, un jour, la lettre d'un de ses administrés qui s'étonnait de ne pas être nommé au poste qu'il avait sollicité, il menaçait d'en appeler au ministre et il ajoutait : « Vous savez bien cependant, Monsieur le préfet, que c'est moi qui, dans telle commune, ai volé cent voix au candidat réactionnaire. »

Après quoi il a eu la place exigée par cette menace. Une enquête faite un jour à Toulouse a révélé cinq façons de fausser les listes et trois moyens de faire dire au vote le contraire de ce qu'il avait dit. Un ancien préfet de la Haute-Garonne dit à cette occasion dans le *Lyon républicain :*

« Ce n'est pas seulement à Toulouse que cela se fait, c'est dans tout le Midi. Je pourrais citer tels députés qui siègent depuis des années et qui ont été toujours mis en minorité par le corps électoral. Les bureaux et les scrutateurs ont arrangé l'affaire d'après les procédés que révèle l'instruction actuellement menée.

A Toulouse, par exemple, personne n'ignorait que M. Duportal, le vieux républicain, l'ancien directeur de l'*Emancipation*, n'a jamais été élu ; il n'en a pas moins passé au Palais-Bourbon les neuf ou dix dernières années de sa vie. Je nomme celui-là parce qu'il est mort, mais que de vivants qui sont autant de Duportal sous ce rapport ! Si l'on veut en finir, ce ne sont pas les seules listes électorales de Toulouse qu'il faut rectifier. Ce sont celles de plusieurs milliers de communes où la fraude s'est tournée en habitude et n'effarouche aucune conscience. »

A la Chambre, toutes les fois que la majorité obtenue par tous ces moyens frauduleux ne fut pas jugée assez considérable pour pouvoir fabriquer les lois que voulait la secte, cette majorité eut recours aux invalidations en masse.

« Nulle part ailleurs, *dit le « Journal de Genève »*, après les élections de 1902, une majorité ne s'arroge le droit usurpateur de corriger les décisions du suffrage universel dans le but de s'augmenter elle-même artificiellement. S'il y a des fraudes constatées, elles doivent être déférées aux tribunaux ; et ce ne serait que sur un jugement motivé que l'élection serait cassée, non de par la volonté d'une majorité d'adversaires — ce qui

est monstrueux — mais de par les décisions d'un tribunal jugeant d'après la loi. »

Quand le *Journal de Genève* faisait cette observation, la Chambre venait de valider un député proclamé à dix-huit voix et qu'un examen plus sérieux démontrait battu à deux voix. Le lendemain, on soumettait à l'enquête un député élu à dix-huit-cents voix de majorité. Le premier faisait partie de la coterie, le second, de l'opposition, c'était M. Syveton [5].

Du moins ces lois ont-elles été vraiment faites correctement ? M. le député Guillemet écrivit un jour dans le *Matin :*

« A la Chambre, vous savez comment à tout instant on vote les uns pour les autres, et souvent sans instruction des absents, *sans savoir dans quel sens ils voteraient, s'ils étaient présents.*

» J'ai près de moi, à la séance, un collègue qui détient les boîtes de bulletins de vote d'une cinquantaine de députés inassidus. Or, fréquemment, au moment du vote sur une question qui a surgi d'une façon imprévue et qui est parfois grave, je le vois naturellement hésiter pour le choix du bulletin de chaque absent et *finalement choisir à l'aveuglette, au hasard.* C'est absolument scandaleux. C'est l'explication de ces rectifications plus ou moins nombreuses qui se font le lendemain, lors de la lecture du procès-verbal de la veille, rectifications qui peuvent changer le sens du scrutin, *mais le vote proclamé est acquis!* »

Aux séances du matin, il n'y a guère plus de 30 à 40 membres, parfois moins [6]. L'orateur parle donc devant des banquettes

---

5. Voici en quels termes un homme dont personne ne peut nier les sympathies pour le régime républicain, M. Rochefort, a parlé du suffrage universel.

« Ce dont la France a besoin, c'est d'une *transformation complète,* non seulement de ce ministère taré qui tombe (le ministère Combes) en pourriture avec la majorité qui l'a soutenu, *mais du régime odieux d'arbitraire, de chantage et de faux en matière électorale* qui a transformé peu à peu la République française en une sorte d'agence véreuse où un Mascuraud, petit négociant en faux bijoux, est officier de la Légion d'honneur et distribue des rubans rouges comme les bureaux de bienfaisance distribuent des bons de soupe.

» Tant que ce système de corruption n'aura pas été extirpé comme un phlegmon par un *chirurgien vigoureux,* le corps social en demeurera empoisonné.

6. *Chambre des Députés. Séance du 12 juin 1908.* — M. Viviani, ministre du travail, monte à la tribune pour demander que la Chambre tienne une séance exceptionnelle jeudi matin pour discuter son projet de loi sur la réglementation du travail.

M. Lasies. — Une séance du matin est insuffisante pour un projet aussi important.

Le Président. — Vos collègues en seront juges comme vous.

M. Lasies. — Quels collègues? Nous ne sommes pas vingt en séance, y compris le ministre et vous. (Rires.)

Le Président. — Je mets aux voix la séance de jeudi matin.

M. Grousseau. — Je n'ai pas d'observations à faire au fond, mais je

vides ou peu s'en faut. Si encore ceux qui sont là écoutaient! Mais beaucoup font leur correspondance.

La séance de l'après-midi est toujours plus suivie. Mais on lit à l'*Officiel :* « bruit de conversations, » ou « les conversations couvrent la voix de l'orateur », et le président est obligé de prier les députés de parler moins haut. D'ailleurs les discours sont inutiles, le parti est pris d'avance, le vote est imposé par les chefs de groupes. « J'ai entendu, dans ma carrière, disait un vieux parlementaire, des centaines de discours, il en est peu qui aient changé mes opinions, mais aucun n'a changé mon vote ! »

Le vote ne sort généralement point de la conscience du député ou du sénateur : il est dicté, imposé par le comité électoral ou par la Loge.

« Transmettez-nous, *écrivait le F.·. Desquaire aux comités, après les élections de 1893,* les noms de ceux qui ont accepté d'être dévoués à la Maçonnerie. Nous ferons ici avec une grande prudence et une grande exactitude, l'inventaire de ces forces que vous mettez à notre disposition[7].»

Cet inventaire des forces maçonniques et leur organisation n'était pas une nouveauté : en 1888, le F.·. Blatin disait au convent de cette année : « Nous avons organisé au sein du Parlement un véritable syndicat de Franc-Maçonnerie[8]. Les membres de ce syndicat qui faisaient la majorité des deux Chambres n'étaient point abandonnés à eux-mêmes. On lit dans le *Bulletin du G.·. O.·.* 1891, p. 668 :

« Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel du G.·. O.·., chaque fois que cela semble nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des Maçons, ainsi que l'orientation

---

dois dire hautement, qu'il est scandaleux que, sur les injonctions d'un ministre, vingt députés votent pour six cents. (Vifs applaudissements.)

La séance du matin de jeudi est adoptée par 467 voix contre 59. (Huées à droite.)

M. de Rosambo. — Vos majorités sont toutes de ce genre-là. (Bruit prolongé.)

De même après la guerre. En août 1919, quelques députés voulaient remettre le vote à la séance du lendemain matin.

M. Rognon. — Non, pas demain matin, il n'y a personne aux séances du matin.

M. Emile Faure. — **Nous étions six pour voter la loi de huit heures. Une loi d'une telle importance !**

7. *Bulletin du Grand-Orient,* août-septembre 1893, p. 475.

8. *Bulletin du Grand-Orient,* 1888, p. 529.

politique de la Fédération. Après chacune de ces réunions, le *Bulletin* publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la Convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse. »

Bonne note était tenue de ces derniers pour les élections suivantes, comme aussi de ceux qui, par leur vote, n'avaient pas tenu assez compte des vœux de la Maçonnerie et de l'orientation imposée par elle.

Les ministres étaient tenus de plus près encore que les sénateurs et les députés. Le convent de 1903 entendit le F.·. Laffère s'écrier avec orgueil :

« Nous sommes, chaque année, la cloche qui sonne le glas de mort pour un ministère qui n'a pas fait son devoir et qui a trahi la République, ou pour donner le réconfort à celui qui en a besoin [9] ».

Pour les députés et sénateurs libres de liens, on les menait à l'urne, le voile de la neutralité sur les yeux. L'un des spectacles les plus tristes à contempler dans le temps où nous sommes est assurément celui de tant d'honnêtes gens entraînés, enrôlés, sans en avoir conscience, ou du moins n'en ayant qu'une connaissance imparfaite dans la guerre contre l'Eglise catholique par leur éducation et par leur entourage. Ces hommes peuvent être aussi ignorants du mal qu'ils commettent que l'était saint Paul avant sa conversion, ainsi qu'il le dit lui-même :

« Pour moi, j'avais cru d'abord qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth, et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres ; et lorsqu'on les faisait mourir, j'y ai donné mon consentement ».

L'Apôtre trouva miséricorde auprès de Dieu. Beaucoup de ces inconscients et de ces aveugles seront éclairés lorsque viendra le triomphe de l'Eglise sur la synagogue de Satan. Puissent-ils, comme saint Paul, être d'autant plus zélés pour la vérité et pour le bien qu'ils l'auront été pour le mal et pour l'erreur.

Ajoutons enfin que le peuple de France n'a point manqué de réclamer et même de protester contre les agissements de ses prétendus mandataires.

En 1905, lors des premiers projets de loi contre la liberté de l'enseignement, des pétitions furent adressées au Parlement. Le

9. Convent de 1903, compte-rendu, p. 416.

chiffre des signatures apposées sur ces pétitions s'éleva au total de un million huit cent neuf mille quarante-cinq.

C'est là, *dit l'honorable rapporteur, M. Payot*, un résultat matériel considérable et qui n'eût jamais été obtenu s'il ne fût sorti des entrailles du pays, et s'il n'eût été comme le soulèvement de l'opinion publique. L'autorité, *ajoute-t-il*, pour entraver le pétitionnement, n'a pas toujours reculé devant les moyens d'intimidation en son pouvoir ; des maires ont été suspendus ou destitués pour avoir apposé leurs signatures sur les pétitions, ou même, cela s'est vu, parce que quelqu'un de leurs proches avait usé d'un droit que la Constitution consacre. Des instituteurs, des institutrices, des gardes champêtres, des débitants de tabac ont été menacés dans leur avenir, des cafés ont été fermés... mais rien n'a pu arrêter l'élan ; on remplissait un devoir.

Députés et sénateurs étaient donc bien informés des sentiments du pays. Ces pétitions disaient : « Voilà ce que nous voulons ! » Que répondit M. Ferry ? Contesta-t-il l'importance et la signification de ce magnifique mouvement populaire ? Non ; il prétendit que les signatures n'avaient été obtenues que par tromperie, en prêtant au gouvernement des intentions qu'il n'avait pas : l'intention de chasser les Frères et les Sœurs.

« Savez-vous, *dit-il*, à quel prix, en tout lieu, on a arraché ces signatures ? On a dit partout : *Il s'agit de chasser les Frères et les Sœurs, et, comme dans un grand nombre de nos villages les populations sont attachées aux Frères et aux Sœurs des écoles*, ON A SIGNÉ POUR CONSERVER LES FRÈRES ET LES SŒURS. » (Assentiment à gauche et au centre). (Séance du 27 juin 1879). »

M. Gauthier de Clagny posa cette question au ministre de l'Intérieur : Quelles instructions seront données aux préfets relativement aux discussions qui ne manqueront pas de s'engager devant plusieurs conseils généraux ? Le Ministre n'hésita pas à déclarer que des ordres formels étaient donnés aux préfets pour que cette discussion fût interdite aux consultés. On redoutait leur réponse, quoique les conseils généraux fussent formés par les mêmes électeurs que la Chambre des députés.

Les Loges et les Comités, en préparant les lois impies, en les imposant au vote des Sénateurs et des Députés, à la signature du Président, à la promulgation du ministre, à leur exécution surveillée par les administrations et les tribunaux, savaient donc bien qu'en agissant ainsi, ils ne répondaient en aucune façon aux vœux de la population.

M. Combes, alors président du Conseil, pour arracher à la Chambre des Députés le vote de *proscription contre les congrégations enseignantes*, a payé d'audace en affirmant :

« *Le pays* est manifestement avec nous. Vous ne pouvez pas vous séparer de lui sans vous perdre... Des Alpes-Maritimes aux Côtes-du-Nord, dans *toutes* les circonscriptions électorales récemment consultées, *le pays s'est prononcé, pour les candidats résolus* à soutenir le gouvernement dans *sa lutte contre les congrégations religieuses.* » (*Journal officiel*, séance du 19 mars 1903, page 1236).

L'affirmation de M. Combes ne supporte pas l'examen. Nous venons de le voir, il n'y a qu'un peu plus *du quart du pays* qui soit admis à *se prononcer.*

Au moment où M. Combes prononçait les paroles que nous venons de rapporter, venait d'être fait un relevé *statistique* très curieux, d'où il résultait que les 300 députés du Bloc qui ont voté le 18 mars contre les congrégations d'hommes, *ne représentent que 2.693.812* électeurs, *sur le nombre total* des électeurs français inscrits, qui est de *11.219.992. Le bloc* représente donc UN CINQUIÈME environ de ce total.

Dans douze départements *pas un seul* député se prononça *contre* les religieux ; et il n'y eut que *deux* départements, l'*Ain* et *Seine-et-Marne*, où les députés du *bloc radical-socialiste* représentaient la majorité des électeurs.

Barruel, dans ses *Mémoires sur le jacobinisme*, rapporte cette parole de Marmontel :

« On lui fera vouloir (à la nation) ce qu'elle ne veut point et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé. Si elle en doute, on lui répondra comme Crespin au légataire : C'est votre léthargie. La nation est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître, et qu'avec de bons chiens, les bergers mènent à leur gré ».

J. de Maistre a fait la même observation. Il met sur les lèvres des Jacobins ces paroles comme dites au peuple de France : « Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûr que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille, pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez ». J. de Maistre ajoute : « Et ils l'ont fait. »

Les Jacobins d'aujourd'hui ont pieusement recueilli la tactique des Jacobins d'autrefois. Ils ont armé la troupe et l'ont fait marcher contre les Français, qui croyaient ne pas vouloir les lois de laïcisation pour leur persuader qu'ils la voulaient.

Ce n'est pas seulement sur la question de l'enseignement que cette tactique était employée.

En mars 1882, le sieur Cadet proposa au Conseil municipal de Paris de demander au Parlement de faire une loi supprimant le système de l'inhumation et de lui substituer celui de la crémation en déclarant celui-ci obligatoire. M. Emile Level demanda que l'on retranchât ce mot « obligatoire ». « Il faut, dit-il, laisser aux familles la liberté de choisir le mode d'inhumation qui leur convient. » M. Cadet, qui savait fort bien que sa proposition allait à l'encontre des sentiments des Parisiens, répliqua :

« Si nous laissons la crémation facultative, jamais nous ne l'obtiendrons. Est-ce que vous auriez maintenant la laïcité si vous aviez attendu que les habitants des vingt arrondissements se soient prononcés pour cette réforme ? Est-ce qu'en 1848 nous aurions eu la République si nous avions perdu notre temps à consulter le peuple ? »

En 1903, le rapport du F.·. Rabier constata que sur 1.690 conseils municipaux appelés à se prononcer sur le maintien des congrégations enseignantes, 1.075 s'étaient montrés favorables, 157 douteux et 458 seulement hostiles ! Ainsi, au témoignage même du rapporteur, ayant mission de conclure à la suppression en bloc de toutes les congrégations religieuses, la majorité des conseils municipaux, plus des deux tiers, voulaient le maintien des congrégations enseignantes, et à plus forte raison des congrégations « charitables » !

C'est toute la population qu'on entendait avec les conseils municipaux, c'est elle qui voulait, en grande majorité du moins, le maintien des congréganistes, le maintien des écoles chrétiennes, le maintien de l'enseignement de l'Eglise dans le pays. On passa outre.

Plus que les pétitions du peuple et les protestations des corps élus, nos gouvernants craignaient un appel direct au peuple.

Quand la Maçonnerie crut le moment venu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France et partout, elle voulut tâter le terrain en Suisse. Mais là, il y a le Referendum, c'est-à-dire qu'avant que le Parlement impose une loi, il y a possibilité de faire appel au peuple et de demander son sentiment. La question de la séparation fut posée aux électeurs dans le canton de Neuchâtel, le 20 janvier. En voici le résultat : 23.501 votants ; 8.411 oui, 15.090 non.

« Cette majorité est écrasante, *dit la Revue de Lausanne*. Ni du côté des partisans, ni de celui des adversaires, on ne s'attendait à un résultat

aussi significatif. La tentative de profiter de l'exemple donné par la France a abouti à un échec complet. »

Qui peut douter que le résultat eût été le même en France, si nous avions eu le *Referendum ?*

A son défaut, on essaya encore, malgré les insuccès précédents de la pétition. Elles furent adressées au Parlement de tous les points de la France, demandant le maintien du Concordat. On leur fit subir le sort qui avait été appliqué aux pétitions demandant que l'enseignement de la religion fût maintenu dans les écoles. Elles furent mises sous clef ; et ce ne fut que lorsque la loi eut été votée et promulguée, que, par une dérision insultante pour le peuple souverain, le rôle général en fut distribué au Sénat.

Après la promulgation de la loi, sénateurs et députés purent dire au peuple comme Marmontel : « En faisant le contraire de ce que vous voulez, nous avons conscience d'avoir exécuté votre volonté ».

Entre eux, les législateurs convenaient avoir agi despotiquement.

« De bonne foi, voyons, a dit M. Clémenceau, a-t-on consulté le pays sur l'instruction laïque ? Jamais. Et on a bien fait. Le pays, mal éclairé, aurait peut-être répondu : Non ».

Les faits que nous venons de rappeler et les paroles que nous venons de reproduire permettent d'affirmer que si ces actes, appelés lois, qui ont tous pour objet la destruction de la foi catholique en France, avaient été décidés, votés en quelques mois, en une seule session : il y aurait eu en France un cri d'étonnement, de colère, un mouvement de répulsion extraordinaire. Mais ils ont travaillé lentement, gouvernement et parlement, poussant leur pointe tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, tantôt contre l'enfant, tantôt contre le mourant et le mort : ils jouèrent le faux bon homme avec un rare talent ; ils tuèrent sans faire crier. A la mort de l'amiral Courbet, on trouva dans ses papiers une lettre de l'amiral Miquel de Touches à son ami, écrite en 1885. Il disait :

« En France on démolit tous les jours de plus en plus. Rien ne reste debout, ni le respect dû à l'enfant, ni la pitié pour le mourant, ni la volonté de ceux qui ne sont plus. Le malheureux peuple regarde tomber d'un air hébété cet édifice construit par quatorze siècles, sans voir les fers

que l'on rive sur ses bras et qui le livrent, lui, ses enfants, sa fortune, ses croyances à la tyrannie la plus odieuse qui ait jamais existé, même chez les payens. Quand il se réveillera il sera trop tard et, si Dieu ne lui vient en aide, on pourra dire qu'il a existé. »

Trente ans se sont écoulés depuis que cette lettre fut écrite. On vit parfois le réveil s'annoncer, mais les endormeurs de la presse conservatrice, et même bien des organes catholiques, étaient là pour jouer un air de flûte. Le dernier qu'il leur fut donné de faire entendre, ce fut lors de l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République. Toute confiance dans l'avenir, disait cette presse, pouvait naître dans les cœurs à son avènement, l'avènement de celui qui venait de déclarer qu'entre les catholiques et lui il y avait un abîme infranchissable ! « Nous sommes, avait-il dit, séparés de vous par toute la question religieuse ; c'est-à-dire : Nous, gouvernants de la République, nous avons reçu de ceux qui nous ont hissé au pouvoir et qui peuvent nous y maintenir ou nous renverser, la mission de solutionner cette question, la question religieuse dans un sens opposé à celui que votre foi vous dit de poursuivre. Nous voulons le triomphe de la Raison ; vous voulez celui de la Foi ; vous voulez le règne de Dieu, nous voulons le règne de l'homme. » De fait, M. Poincaré se mit aussitôt à l'œuvre par ses actes et ses déclarations relatifs à la question scolaire.

CHAPITRE XXXII.

Qu'attendre ?

Dieu tout-puissant et éternel qui, par l'excès de votre bonté, surpassez les désirs et les mérites de ceux qui vous supplient, répandez sur nous votre miséricorde, pardonnez-nous les fautes qui donnent à notre conscience sujet de craindre et accordez-nous les grâces que nous n'osons attendre de nos prières.

Laissez-vous fléchir, Seigneur, et accordez à vos fidèles le pardon et la paix, afin qu'ils soient purifiés de toutes leurs fautes et qu'ils vous suivent avec un cœur rempli de confiance.

Oraisons liturgiques.

Les choses étant telles que nous venons de les exposer, il est permis de dire que si les « élus du peuple » ont commis ce crime de briser l'alliance qui unissait la France au Christ et à son Eglise depuis quatorze siècles, le peuple y a été pour peu. L'apostasie *officielle* des Chambres et du Gouvernement n'a point été l'apostasie *réelle* de la nation.

On peut ajouter que la France a fait ce qu'elle a pu, ligotée comme elle était par la secte, et endormie par les soporifiques que le libéralisme lui administrait. Sans parler de ses bonnes œuvres et de ses prières, sa générosité en dévouement et en argent, lors de la laïcisation des écoles et de la spoliation totale de l'Eglise, pour la défense de la foi religieuse ont eu un élan des plus méritoires. Partout, les catholiques se sont associés pour enseigner le catéchisme, partout ils ont ajouté aux impôts écrasants qu'ils paient à l'Etat, des dons volontaires qui s'élevaient chaque année à un bon nombre de millions. Les Jules Ferry et les Aristide Briand pouvaient répéter le mot d'un ministre de Victor-Emmanuel, constatant l'insuccès de ses tentatives de

déchristianiser l'Italie : « Nous sommes impuissants. Les mœurs chrétiennes sont plus fortes que nos lois ».

La France avait mérité d'être châtiée, la justice de Dieu avait un long compte à régler avec elle. Ses mœurs n'étaient plus chrétiennes ; c'étaient des Français qui avaient fait les lois de laïcisation et de déchristianisation, c'étaient des Français qui les avaient mises en œuvre par les moyens que leur donnait la place qu'ils occupaient dans l'administration, dans l'enseignement, dans la magistrature et dans l'armée. La nation portait la responsabilité de leurs actes ; mais la miséricorde ne manquait point de titres à faire valoir en notre faveur. Nous sommes sous le coup de la justice, mais la miséricorde viendra. « Lorsqu'une terre, dit l'apôtre saint Paul, abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, produit les plantes utiles à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu ». Ce fut le cas de l'ancienne France. L'Apôtre continue : « Mais quand elle ne produit plus que des ronces et des épines, elle est abandonnée et près d'être maudite, et l'on finit par y mettre le feu ». C'est le cas de la France révolutionnaire. « Toutefois, mes bien-aimés, poursuit l'Apôtre, quoique nous parlions ainsi, nous avons une meilleure opinion de vous et de votre salut, car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres et la charité que vous avez montrée pour son nom, vous qui avez rendu et qui rendez encore service aux saints » (*Hébreux*, VI, 7-10). Les bonnes œuvres sont toujours prospères en France, elle en a créé de nouvelles en ces derniers temps, et, par son prosélytisme, elle les a fait imiter dans les autres pays. De plus, la France a rendu et continue à rendre service aux saints dans les missions. Ce sont là des titres à la bienveillance divine. Dieu est juste et sa sainteté lui commande de châtier le pécheur. Mais il n'est pas seulement juste, il est aussi miséricordieux, et, comme le dit le psalmiste, s'il est une fois juste, il est deux fois miséricordieux. *Misericors et miserator et justus Dominus* [1] : deux parts de miséricorde contre une de justice.

Est-ce assez ? *demande Monseigneur Pie, après avoir fait cette observation.* Est-ce assez? Et quand l'heure de la justice a sonné, est-ce pour toujours? Laissons encore parler le roi prophète : *Misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur,* « Dieu est miséricordieux, et il est encore

1. Psaume CXI, 4.

miséricordieux. » C'est-à-dire qu'il commence par la miséricorde, par beaucoup de miséricorde, et que, s'il est forcé de donner quelque chose à la justice, c'est pour revenir bientôt à la miséricorde. En telle sorte que la justice de Dieu ne se produit qu'avec une double escorte de pardon ; elle ne marche, dit saint Ambroise, expliquant ce verset du psaume, qu'enfermée et comme resserrée entre deux haies de miséricorde : *Germino septo interclusa misericordiæ.* Mais il est encore un autre mot que les interprètes se sont plu à commenter ; c'est celui-ci : *Quoniam multus est ad ignoscendum* [2] : « Dieu (la traduction est difficile), Dieu est multiple, il est plusieurs pour pardonner. » Qu'est-ce à dire ? N'est-ce point le premier enseignement et le point le plus élémentaire de la religion qu'il n'y a qu'un seul Dieu ? Oui, sans doute. Mais pour caractériser certains hommes dont l'unique occupation est de faire du bien à leurs semblables, n'est-ce pas une façon de dire usitée qu'ils savent se multiplier, ou, s'il m'est permis de citer une locution plus familière, qu'ils se mettent en quatre, en dix, en cent, pour rendre service ? Eh bien ! acceptez cette même figure de langage ennoblie par l'Esprit Saint, et comprenez comment Dieu, qui est nécessairement un dans sa nature et dans son être, se multiplie en quelque sorte et devient plusieurs quand il s'agit de pardonner : *Quoniam multus est ad ignoscendum.* S'il n'y a qu'un seul Dieu pour tout le reste, en matière de pardon, c'est comme s'il y en avait plusieurs. Le Dieu qui vous pardonne aujourd'hui ne veut point être considéré comme le même qui vous a pardonné hier, comme celui qui vous pardonnera demain : *Quoniam multus est ad ignoscendum.* »

L'Eglise n'ignore point que la miséricorde est la perfection dominante de Dieu considéré dans ses rapports avec nous et son attribut de prédilection, et elle ne manque pas de nous en instruire : elle récite à l'autel et elle nous fait lire dans nos livres de messe ces belles et instructives oraisons :

« O Dieu, qui manifestez principalement votre toute-puissance en exerçant le pardon, la pitié, la miséricorde. » *Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas :* « O Dieu, dont c'est le caractère propre d'être miséricordieux toujours et de toujours pardonner. » *Deus cui proprium est misereri semper et parcere.* « O Dieu, dont la miséricorde ne peut se compter, ne se peut énumérer, parce que cette miséricorde est sans terme et sans mesure. » *Deus, cujus misericordiæ non est numerus.*

Quand l'Eglise exalte ainsi la miséricorde de Celui dont elle est l'épouse, elle ne fait, *observe encore le cardinal Pie,* que s'inspirer des paroles de l'Esprit-Saint qui l'anime et la vivifie. » Prenez le texte sacré, la Sainte Bible, infailliblement, à livre ouvert, vous tomberez sur le mot de miséricorde. Y a-t-il, dans l'Ancien Testament, un livre, une page qui ne parle de la miséricorde de Dieu ? C'est une redondance, une synonymie perpétuelle, pour redire de mille manières la même chose, à savoir que Dieu est miséricordieux, que sa grandeur, que son bonheur, c'est de pardonner. Si Moïse, dans un cantique célèbre, énumère et glorifie les merveilles du Tout-Puissant, la terminaison de chaque strophe, la reprise et comme le refrain de l'hymne, c'est que Dieu est bon, qu'il est miséricordieux, et

2. Isaïe, L. III, 7.

que sa miséricorde est éternelle! Que de Moïse on passe à David, les mêmes traits abondent. Ecoutez, par exemple : *Misericors et miserator et longanimis et multum misericors.* Le Seigneur est miséricordieux ; et qu'est-il donc encore ? Il est encore miséricordieux. *Misericors et miserator ;* puis, qu'est-il ? Il est longanimité et miséricorde ; sa miséricorde est de longue haleine. *Misericors et miserator et longanimis ;* et qu'est-il enfin ? Il est beaucoup miséricordieux. *Et multum misericors.*

Nous avons voulu reproduire cette belle page. Quand elle pourra paraître dans ce livre, l'épreuve aura sans doute pris fin, elle nous invitera à l'admiration et à la reconnaissance. Si nous étions encore sous le pressoir, elle nous donnerait la patience en attendant la fin de nos maux, avec cette persuasion que l'œuvre de rénovation que Dieu a entreprise nécessitait une telle préparation, si longue et de si grande importance. Mais que si la terre a dû être ainsi labourée en ses profondeurs, c'était pour recevoir une semence qui produira une récolte toute nouvelle, objet d'admiration et de bénédiction en même temps que cause de bonheur pour les générations futures. *Ecce nova facio omnia.*

Dieu ne nous a-t-il point donné pendant la guerre un avant-goût des fruits de miséricorde qu'il se propose de nous offrir quand l'heure sera venue ?

En fin d'août 1914 et dans les premières semaines de septembre, nous avions la douleur d'assister à la retraite de Charleroi et au recul de la ligne de bataille jusqu'à la Somme. Voici, nous disions-nous, les Allemands à Amiens, à Saint-Quentin, à Compiègne, à Senlis. Que va-t-il advenir [3] ?

Le premier miracle de la Marne. — Les Français en retraite depuis Charleroi-Rossignol-Virton, avaient semé bien des tués, blessés, traînards, et canons. Tous étaient « *rendus* », beaucoup démoralisés. Au conseil de guerre de la cinquième armée, le 3 septembre, beaucoup de chefs jugeaient leurs troupes incapables de faire demi-tour.

Et le lendemain, c'était Esternay, et le 11, c'était la victoire. Von Klück manquait l'occasion de prendre Paris et de finir la guerre ; il avait pensé à tout, sauf à la possibilité de redressement d'une armée pareillement refoulée et affaiblie.

Les « impondérables » ont agi. D'où venaient-ils [4] ?

3. Le récit qui suit est l'abrégé d'une correspondance adressée à la revue *La foi catholique* par un officier supérieur qui signe Bayard.

4. C'est-à-dire les Puissances célestes et La Foi des Français et les prières.

Le miracle de Verdun. — Un soir de février 1916, l' « *ad latus* » du général en chef, inquiet des nouvelles reçues, préfère ne pas se coucher et prier Dieu dans les allées de Chantilly.

La nuit est avancée lorsqu'arrive le compte-rendu du général H.... annonçant l'évacuation de la Woëvre ; on repassera rive gauche et Verdun sera abandonné.

Le général, ainsi avisé à temps, part avec tout pouvoir, débarque à Bar, rejoint Dugny en auto, décide le maintien sur la rive droite, la conservation de Verdun, rend le calme et la confiance et appelle le général Pétain...

Verdun est sauvé, le Boche s'y usera.

Les « impondérables » ont agi. D'où venaient-ils ?

Le deuxième miracle de la Marne et la bataille des Cent Jours. — Le Lieutenant-Colonel A..., du G. Q. G., vient nous tâter le pouls, le 10 juin 1918, dans la forêt de R...

« Nous nous en tirerons, c'est certain [5]. Mais il ne faut pas se dissimuler que nous traversons la phase la plus critique de la guerre. Il n'y a pas une seule faute à commettre, pas un seul chef insuffisant à garder ; il faut tenir jusqu'à octobre. Puis, avec la mauvaise saison, on se réorganisera et au printemps, on attaquera ».

Prévisions peu optimistes, on le voit.

Or, voici ce qui s'est passé :

Quelques jours avant la contre-offensive du 18 juillet, le Maréchal Foch consacre les armées au Sacré-Cœur et lui demande : « Une victoire prompte et décisive, une paix glorieuse pour la France ».

Il est bien faible encore.

« Nous n'étions pas gros, *déclare-t-il lui-même*, et ne voulions que dégager la ligne de Châlons, de même que le 8 août, lors de l' « Aventure d'Amiens », nous ne comptions libérer que la grande ligne du Nord. L'ambition ayant été dépassée, nous poussons, nous poussons [6] ».

La confiance en Dieu n'exclut pas la prudence humaine [7]. Le 18 juillet, le Maréchal couvre sa gauche par l'Aisne, comme, le 8 août, il la protégera par la Sensée. Voici les paroles du Maréchal lui-même :

La progression est admirable. Alors, je dis à Humbert :
« Allez-y !

5. C'est toujours ce qu'on dit, lorsqu'on n'est pas certain du tout.
6. Récits de l'*Illustration*, novembre 1918.
7. Voir la note sur les faits de Bombon, qui suit cet article. (B. G.)

— « Mais, je n'ai rien.

— « Allez-y tout de même ».

Je me retourne vers le Maréchal Haig ; je lui dis :

« Il est probable que toutes leurs réserves sont venues sur nous. Attaquez à votre tour dans la région d'Arras.

— « C'est que je n'ai pas grand'chose.

— « Allez-y tout de même ».

Il leur faudrait filer du câble, rompre le combat ; ils ne le peuvent, ils n'ont plus de réserves ; on ne leur laisse pas le temps de se reconstituer à l'arrière [8] ».

Ailleurs, la Bulgarie, bousculée, capitule ; puis c'est le tour de la Turquie et enfin de l'Autriche.

« La victoire est un plan incliné, dit encore le Maréchal Foch ; à la condition de ne pas arrêter le mouvement, le mobile va en augmentant de vitesse [9] ».

Joseph de Maistre avait écrit à peu près la même chose dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Veut-on d'autres preuves de cet étonnement des grands chefs devant l'étendue de leur victoire ?

Le 7 septembre 1918, le général P... réunit les officiers du... corps :

« Les divers reculs des Boches (poche de la Marne, poche de Montdidier...) sont inexplicables ; ces gens-là tiennent fortement, puis tout à coup reculent. Faut-il attribuer leur retraite au manque d'attelages ? Je le crois. Portez donc vos recherches sur ce point. Mieux vaut tuer un cheval que dix Boches [10] ».

Encore une fois, les « impondérables » ont agi. D'où venaient-ils [11] ? »

Voici la conclusion de Bayard :

La série des miracles est-elle close ?

La France verra-t-elle l'ultime prodige, le plus dur, qu'on pourrait appeler le « miracle de Bouffandeau », le retour officiel et national à Dieu ?

Ce dernier miracle se fera-t-il normalement et sans trop de heurts ?

---

8. Récits de l'*Illustration*, novembre 1918.

9. *Ibid.*

10. Plus tard, un des généraux allemands, von Ardenn, écrira le 9 octobre 1918, dans le *Berliner Tageblatt*, ces lignes impressionnantes : « Le général Foch a remporté des succès si importants et si indiscutables, que les Empires Centraux ont maintenant perdu presque tout le bénéfice des offensives antérieures et que nombreux sont ceux qui se demandent quelle est la *force mystérieuse* qui tire constamment en arrière les armées allemandes, pourtant vouées à la marche en avant ». (*Echo de Paris* du 11 octobre 1918).

11. Au commencement d'octobre 1918, le Président du Conseil disait au général de C... « Les événements dépassent les calculs humains ».

Pouvait-il mieux renouveler le vieil adage chrétien : « L'homme s'agite et Dieu le mène » ?

Ou sera-t-il précédé d'un nouveau déluge de sang : anarchie, bolchévisme ou commune, — jusqu'au jour où la France épuisée et pénitente recourra au Dieu pacificateur et miséricordieux ?

Ou bien encore, le Sacré-Cœur, rebuté dans ses miséricordes, abandonnera-t-il l'ingrate nation, se réservant à ses seuls justes ?

Tout ceci est connu de Dieu seul.

Mais l'espoir, un invincible espoir, est permis après tant de preuves d'amour. Aussi bien le Sauveur, se penchant sur le monde, y trouverait-il de moins médiocres que nous ?

En attendant, que les époux, dits chrétiens, respectent le mariage, affermissent leur foi et élèvent chrétiennement leurs nombreux enfants.

Que les prêtres soient de plus grande foi et de plus haute piété.

Bref, que chacun de nous « sauve la France en soi », en attendant que Dieu sauve toute la France.

Ce que « Bayard » n'a point dit. — Le Grand Quartier général du maréchal Foch a séjourné au château de Bombon, près de Mormant (Seine-et-Marne) du 2 juin au 17 octobre 1918. C'est là que furent préparés les derniers plans de la bataille de la Marne. Chaque dimanche le maréchal assistait à la messe dans l'humble église d'un petit village, à quelques centaines de mètres du château. On le voyait assez souvent visiter le Saint-Sacrement dans cette église et y communier tous les mois. Le 8 juillet, à son réveil, le curé de Bombon eut l'inspiration d'écrire au général Foch :

« Avant de quitter, bientôt peut-être, ma paroisse, veuillez, » je vous prie, agenouillé devant une statue du Sacré-Cœur de » Jésus, Roi de France, et avec une profonde humilité et une » très grande confiance, Lui consacrer toutes vos armées fran- » çaises. Demandez-Lui, avec supplication, une prochaine et » décisive victoire, et que la France reste triomphante — autant » et surtout par ses traités que par ses glorieux succès ».

« Votre offrande sera bientôt récompensée ».

La lettre fut remise ce même jour au Général même. Le lendemain, plusieurs personnes le virent entrer à l'église en compagnie de deux officiers. Et le 16 juillet, vers 2 heures après-midi, il vint faire au curé une courte visite. A peine entré au salon, lui prenant la main avec vivacité, il dit : « *Monsieur le curé, je viens vous remercier, j'ai fait tout ce que vous m'avez demandé et même plus* ».

Le 18 juillet fut livrée notre offensive et elle fut pleinement victorieuse.

Le chancelier de l'Allemagne, le trop fameux Hertling, a

écrit le 15 juillet : « Nous nous attendions à des événements graves à Paris, pour la fin du mois de juillet. C'était le 15 juillet. *Le 18, même les plus optimistes parmi nous, ont compris que tout était perdu. L'histoire du monde s'est jouée en trois jours*[12]. »

A son entrée dans la cathédrale de Strasbourg, le Maréchal dit en présence de la foule assemblée au chanoine Schnekelé qui venait de le haranguer au nom du chapitre :

« Oui, nous avons la victoire ; et cette victoire, ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Chanoine, *nous la devons à Dieu ; et c'est pour le remercier que je suis venu ici* ».

Sans le Seigneur qui fut pour nous,
oui, qu'Israël le répète !
Sans le Seigneur qui fut pour nous,
Quand les hommes se levèrent contre nous,
ils nous eussent alors dévorés tout vivants
quand leur colère se déchaîna contre nous !
(Mais) béni (soit) le Seigneur
qui ne nous a pas livrés en proie à leur dent (meurtrière)
Et nous avons pu dire, au jour de la délivrance :
Notre vie a échappé, comme le passereau au filet de l'oiseleur,
le filet s'est rompu et nous nous sommes échappés :
Notre secours est dans le nom du Seigneur,
qui a fait le ciel et la terre ! Ps. CXXIII.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Parmi les « impondérables » qui inclinent le cœur de Dieu vers nous, il faut placer en première ligne les prières de nos saints, des saints de France. Sans parler de ceux que notre patrie a envoyés au ciel aux siècles passés, combien est grand le nombre de ceux que la Sainte Eglise a canonisés de nos jours !

Quand la Sacrée Congrégation des Rites publia son premier catalogue des causes des saints qui suivaient la procédure régulière, ces causes se trouvaient au nombre de 216, chiffre considérable, mais qui a été rapidement dépassé. Le troisième de ces catalogues a été publié en 1909, quatorze ans après le premier, il enregistrait TROIS CENT VINGT ET UNE causes françaises, dont 24 de BIENHEUREUX en voie d'arriver à la canonisation et 31 de martyrs.

Durant le long règne de Pie VI, il n'y eut pas de canonisation. Pie VII

12. *Le Matin*, N° du 11 janvier 1919. Article : Les derniers propos du Comte Hertling.

en fit une. Les pontificats de Léon XII et de Pie VIII n'en virent point. Grégoire XVI en une seule cérémonie canonisa cinq Bienheureux.

Pie IX a fait deux canonisations. Dans la première, qui eut lieu le 8 juin 1862, il mit sur les autels 26 martyrs du Japon, dont 23 de l'ordre de Saint-François et trois Jésuites, et Michel de Sanctis, de l'ordre des Trinitaires. Sept ans plus tard, le 29 juin 1867, il canonisa les Bienheureux Josaphat, archevêque grec ruthène de Plock, Pierre de Arbuès, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, martyr, les 19 martyrs de Gorcum, Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, Léonard de Port-Maurice, frère-mineur de la stricte observance et Germaine Cousin, l'humble vierge toulousaine morte en 1601 à l'âge de 22 ans.

Le pontificat de Léon XIII nous fournit une moisson encore plus abondante. Le 8 décembre 1881, il canonisait quatre Bienheureux : Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de Sainte-Marie *in Cosmedin*, Laurent de Brindisi, capucin, Benoît Labre, le pauvre volontaire, et Claire de Montefalco, religieuse augustine. Sept ans après Léon XIII procédait, le 15 janvier 1888, à une nouvelle canonisation qui comprenait les sept fondateurs des Servites, ainsi que Pierre Claver, Jean Berchmans et Alphonse Rodriguez, jésuites. Le 27 mai 1897, Antoine-Marie-Zaccaria, fondateur des Barnabites, était canonisé, avec Pierre Fourier, chanoine régulier et curé de Mattaincourt. Enfin la dernière année du siècle, le 24 mai 1900, Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, et la vierge augustine, Rita de Cassia, étaient solennellement rangés parmi les saints.

Pie X dans un pontificat bien moins long que ceux de Pie IX et de Léon XIII a fait deux canonisations, la première le 11 décembre 1904, Alexandro Sauli, Barnabite, évêque de Pavie, et Gérard Majella, du Très Saint Rédempteur, furent les héros de cette fête ; puis le 20 mai 1909, saint Joseph Oriollere de Barcelone et saint Clément-Marie Hofbauer, Rédemptoriste. Il a de plus prononcé 73 béatifications lesquelles comprennent les Français dont les noms suivent :

B. Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars (8 janvier 1905) ; les B^ses^ Carmélites de Compiègne, martyrisées à Paris sous la Terreur (27 mai 1906) ; la B^se^ Julie Postel, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde (17 mai 1908) ; la B^se^ Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur (24 mai 1908) ; la B^se^ Jeanne d'Arc (18 avril 1909) ; B. Jean Eudes, fondateur des Eudistes et des Sœurs de N.-D. de la Charité (25 avril 1909) ; les BB. François de Capillas, Etienne-Théodore Guénot, évêque, Jean-Théophane Vénard, Jean-Pierre Néel, Pierre-François Néron, missionnaires, et leurs 29 compagnons, martyrisés en Chine, Indo-Chine et Annam (2 mai 1909).

Le 26 juin 1909 N. S. P. le Pape Benoît XV a signé le décret d'introduction de la cause de Béatification du P. Jacques Laval de la congrégation du Saint-Esprit, appelé « l'Apôtre des noirs ». Dès que le calme sera rétabli, le Souverain Pontife procédera à la Canonisation de Marguerite-Marie et de Jeanne d'Arc ; à la Béatification de Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité, et des Filles de la Charité : Madeleine Fontaine avec trois de ses compagnes martyrisées à Cambrai pendant la Terreur ; et à la Béatification des onze Ursulines également martyrisées pendant la Terreur à Valenciennes.

La France est « le pays des saints ». Est-il un pays qui donne à Dieu plus de missionnaires et plus de religieux ; est-il un pays qui, pendant cette guerre ait eu autant de héros offrant généreusement leur vie pour le salut de la France et le triomphe de la Sainte Eglise ; est-il une armée

alliée qui ait vu tant d'officiers communier dans les tranchées avec leurs soldats ; est-il un pays possédant une élite plus chrétienne d'officiers, d'industriels et de propriétaires ?

La foi et les armes de ces « impondérables », comme dit Bayard, agissent pour nous et nous obtiendront de la Bonté divine non seulement miséricorde, mais résurrection. La France de demain, a dit Mgr l'évêque de Bayonne dans sa dernière Instruction pastorale,

« La France de demain sera une France plus belle, plus glorieuse. Peut-être l'imprévoyance, les irrésolutions, les vieilles rancunes des gouvernements humains retarderont-elles l'heure du triomphe, et peut-être aussi, l'anarchie qui menace le monde nous réserve-t-elle des surprises et de nouvelles épreuves. En dépit de tout, notre pays verra s'ouvrir devant lui des destinées plus brillantes, plus hautes.

» Dieu nous a donné la victoire parce qu'Il nous aimait. Il nous aimait parce que, plus que toute autre nation, nous portions son nom aux extrémités de la terre, que, pour Lui, le sang de nos missionnaires coulait sur tous les continents, que, dans la personne des petits et des pauvres, nous l'avons toujours honoré et servi ».

Ce simple relevé des causes de béatification et de canonisation proclame bien haut qu'en dépit de tous les scandales du temps présent, notre génération compte, comme les précédentes, des héros et des héroïnes capables de vertus héroïques. La sainteté n'est point morte dans l'Eglise : pardessus tous les autres pays, la France en offre une moisson qui nous donne confiance ; pouvons-nous désespérer du salut de la France quand elle présente tant de justes au Seigneur ?

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Six personnages ont été fréquemment cités dans ce premier volume, on les verra figurer encore dans les deux autres livres. La plupart de nos lecteurs les connaissent ; mais à d'autres il peut être agréable, de se faire une idée de ce qu'ils ont été et de l'estime que méritent leur talent, leur science et leur vertu. Nous serons courts, afin que, comme dit saint Grégoire le Grand, nous ne soyons pas à charge à ceux qui savent, tout en instruisant ceux qui ignorent « *Ut ita nescientibus fiat cognita et tamen scientibus non sit onerosa* ».

Joseph de Maistre.

J. de Maistre naquit à Chambéry en 1754. Il était aîné de dix enfants. Son père, le comte François-Xavier, était président du sénat de Savoie.

Rien n'égale sa vénération et son amour pour sa mère. Il avait coutume de dire : « Ma mère était un ange à qui Dieu avait prêté un corps. » Le comte Joseph parcourut d'abord les différents degrés de la magistrature.

Il était marié et père de deux enfants lorsque la Révolution éclata et amena l'invasion de la Savoie. Tous ses biens furent confisqués. Il se réfugia en Suisse. Là il écrivit et publia ses considérations sur la France. Il travailla en même temps à son ouvrage sur la *Souveraineté* et à six ou sept opuscules. En 1797 il passa à Turin. De là, lui et sa famille furent ballottés de pays en pays.

Il écrivit un jour à M. le comte de Blacas comment il fut amené à se faire le défenseur des Papes et de leur souveraine autorité : « Je suis né dans une famille de robe, imbu des préjugés du gallicanisme ; j'ai siégé pendant 20 ans dans un parlement gallican ; j'ai connu, étudié et fait exécuter les libertés

de l'Eglise gallicane. J'ai ensuite été président d'un de ses tribunaux en Italie. Les deux systèmes (le gallicanisme et l'ultramontanisme) et les écrivains qui les ont soutenus sont de ma connaissance théorique et pratique. J'ai lu Bellarmin, Zaccharia, les frères Ballerini autant que Bossuet et Cie. J'ai passé quatre ans dans un pays protestant, très lettré ; j'ai vu, j'ai entendu les ministres. J'ai lu une foule de livres et de controversistes anglais... Je suis ardemment et systématiquement attaché à l'Eglise catholique. »

En 1802 il reçut du roi l'ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. C'était au commencement du règne d'Alexandre qui conservait au fond du cœur des principes sincèrement religieux que La Harpe, son précepteur, n'avait pu étouffer. Il ne cessa de donner à J. de Maistre de nombreuses preuves de son estime.

Pendant son long séjour à Pétersbourg, dans les intervalles que la politique lui laissait, J. de Maistre se livra de nouveau aux études philosophiques et religieuses. C'est là qu'il composa : *Des délais de la justice divine ; — Essai sur le principe générateur des institutions humaines ; — Du Pape ; — De l'Eglise gallicane ; — Les soirées de Saint-Pétersbourg ; — Examen de la philosophie de Bacon ;* et quatre ou cinq opuscules. Ces ouvrages ont été en grande partie provoqués par des personnes de la société et pour résumer les conversations dans lesquelles elles lui demandaient de les éclairer. Sa supériorité dans toutes les branches de la philosophie rationnelle et dans l'art de la parole étaient admirées de tous. En 1817 il demanda au roi son rappel. A Turin il donna la dernière main aux ouvrages qu'il avait apportés en portefeuille de Pétersbourg, et les fit paraître successivement. Ce fut dans le monde littéraire une véritable explosion d'admiration qui ne fait que grandir. Parlant du premier de ses ouvrages, *Les considérations sur la France*, Sainte-Beuve dit que « l'impression que fit ce livre au moment où il parut fut vive, mais sa grande explosion n'eut lieu que vingt ans plus tard, lorsque les événements en eurent vérifié les points les plus mémorables ».

Chef de la grande chancellerie du royaume avec le titre de

ministre de l'Etat, J. de Maistre fut alors arrêté dans sa carrière littéraire par les affaires publiques dont il s'occupa avec ardeur.

Il s'endormit dans le Seigneur le 26 février 1821. Il pouvait dire : *Bonum certamen certavi, fidem servavi.*

Il était dans ses relations privées le meilleur des hommes, plein de bonté et de bonne grâce, son amabilité enjouée, son esprit naturel, ses connaissances profondes et variées jointes à la fierté d'un haut caractère lui attirèrent en Russie comme dans son pays une grande considération personnelle et de nombreux et véritables amis dans les hautes classes de la société où ses fonctions l'appelaient. Toute sa vie il se montra compatissant aux souffrances et aux misères d'autrui. Dans ses derniers jours alors que depuis des mois il avait le corps entièrement paralysé, « il nous dictait chaque jour, écrivit sa fille Constance à M. de Place, des Mémoires en faveur des pauvres ». Il exerça à Saint-Pétersbourg une influence des plus heureuses. Dans ce milieu passionné contre le catholicisme il sut lui attirer de vives sympathies. M. Lacretelle a mis en lumière le rôle et le zèle du grand penseur dans la conversion de Mme Swetchine, de la comtesse Rostopchine, de la comtesse Tolstoï et de ses sœurs, de la princesse Dietrichstein, de la comtesse Golovine et de ses filles, etc. Son influence sur l'esprit des hommes qui l'approchaient ne fut pas moins profonde, quoique moins manifeste, à cause de la situation qu'ils occupaient en pays « orthodoxe ».

Lamartine écrivit à J. de Maistre le 17 mars 1820 : « M. de Bonald et vous, M. le comte, vous avez fondé une école impérissable de haute philosophie et de politique chrétiennes : elle portera ses fruits, et ils sont jugés d'avance ».

Ces fruits nous les goûtons, nous nous en nourrissons toujours, même ceux qui n'appartiennent point à l'Eglise. Sans de Maistre, Auguste Comte n'aurait point rendu à l'action civilisatrice du christianisme les hommages que l'on sait. Plus près de nous H. Taine, Ch. Maurras, Paul Bourget, etc., sont évidemment ses disciples. « Il est facile de voir, dit M. G. Lecigne, que dans la bibliothèque de la *jeune école*, les œuvres de de Maistre sont familières à toutes les mains, car la doctrine est familière à tous ses enfants ».

Il faut ajouter que les libéraux, même les catholiques de

l'école libérale, ont en horreur les œuvres et par suite la personne de J. de Maistre. Mais il est facile de voir que ces derniers ne connaissent l'homme et sa doctrine que par ouï dire.

De Bonald.

Louis De Bonald naquit à Milhau, en Rouergue, d'une famille ancienne le 2 octobre 1754. Théodore de Bèze, dans son Histoire de l'*Eglise réformée*, fait mention du zèle que l'un de ses grands-oncles, conseiller au Parlement de Toulouse, déploya pour empêcher le protestantisme de s'introduire dans cette ville.

De Bonald fit ses études à Paris au collège de Juilly dirigé par les Oratoriens. Revenu dans sa ville natale il fut élu maire, quoique jeune encore. Les temps devenaient mauvais, on était à la veille de la Révolution ; De Bonald sut contenir les partis. Lorsqu'éclata « la grande peur », c'est-à-dire, l'alarme répandue en un même jour dans toute la France d'une invasion de brigands, il adressa à toutes les villes du département une invitation à former une association pour la défense commune. En 1790 il fut nommé président de l'administration départementale ; mais, les exigences de l'Assemblée nationale ne pouvant s'accorder avec les devoirs de sa conscience, il donna sa démission et dut s'exiler dans le Palatinat du Rhin. C'est là qu'il composa son premier ouvrage : *La théorie du Pouvoir politique et religieux*, imprimé à Constance par des prêtres émigrés qui y avaient établi une imprimerie française pour soulager leur misère. L'édition fut saisie par le Directoire. Napoléon en fit copier textuellement et mot pour mot quelques passages. Plus tard il proposa à l'auteur de le faire réimprimer à ses frais, ce à quoi De Bonald ne consentit point, pour n'avoir pas à supprimer le passage où il annonçait le retour de Louis XVIII [1].

Après six années d'exil De Bonald rentra en France. Ses biens avaient été confisqués, il ne lui restait qu'un coin de terre de peu de rapport. Il n'eut pas même la consolation de

1. Plus tard Louis Bonaparte, roi de Hollande, lui écrivit pour l'attirer auprès de lui et lui confier l'éducation de son fils. De Bonald ne crut pas devoir accepter cette offre.

s'y retirer. Il se rendit à Paris, où il se cacha pendant cinq ans. Dans cette retraite, environné de dangers il composa plusieurs ouvrages : *Le divorce considéré au XIXe siècle; L'Essai analytique; La législation primitive; Les Recherches philosophiques;* un *Recueil de pensées;* une foule de brochures et d'articles de journaux sur les questions alors agitées, ou contre les erreurs qui troublaient l'ordre social. Dans les premiers jours de 1830 il publia sa *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*, résumé de toutes ses théories politiques et religieuses. Le prince de Mertcherky, chargé par la Cour de Russie de se mettre en rapport avec les hommes de France les plus instruits, lui écrivit : « Vous avez arraché à la vérité un rayon lumineux qui éclairera l'univers ». De Maistre lui écrivit : « Vos ouvrages sont faits pour les lecteurs de mon espèce ; on les ouvre où l'on veut ; on les lit, on pense, on vous aime ». Ceux qui n'adoptent pas entièrement ses théories politiques et religieuses ne peuvent se refuser à reconnaître combien elles ont été fécondes en conséquences utiles, en aperçus ingénieux et quels développements inattendus il a su leur donner. Il est l'un des tenants les plus célèbres du traditionalisme. Il n'a point toujours su distinguer suffisamment l'ordre de la nature et celui de la grâce, l'ordre de la raison et celui de la foi.

Il n'avait jamais cessé d'espérer le rétablissement des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres, malgré tous les événements qui semblaient le rendre impossible. Il célébra ce retour qui donnait tant d'espérances, mais la concession de la charte le déconcerta. Il écrivit à J. de Maistre : « C'est sous l'égide des noms les plus respectables et à la faveur des circonstances les plus miraculeuses qu'elle a introduit en France, qu'elle y a établi ce que Bonaparte aurait toujours repoussé, et dont il avait même déjà culbuté les premiers essais. Si l'Europe est destinée à périr, elle périra par là... »

Le 7 octobre 1815 les Chambres se réunirent. M. De Bonald y fut envoyé comme député ; puis il fut élevé à la pairie. Il prit part à toutes les discussions importantes de cette époque. Il demanda d'abord l'abolition du divorce, et la Chambre se hâta de faire disparaître cette pierre de scandale. En 1817 il sollicita la restitution au clergé des biens non vendus ; rien ne lui paraissait plus pressant que de réparer autant qu'il était

possible la spoliation sacrilège de l'Eglise. Mais l'opposition prenait de jour en jour de nouvelles forces et paralysait les vues les plus sages.

Charles X le nomma président de la Commission de censure établie en 1827, nécessitée par les excès de la Presse devenus déjà bien menaçants. Aussi tenta-t-elle d'intimider M. De Bonald et même de le rendre odieux. Il n'envisagea que le bien public, méprisant les menaces et les calomnies. Lors de la Révolution de 1830, il renonça à la pairie qu'il avait le droit de conserver.

Il mourut sans fortune personnelle, comme il avait sacrifié ses biens aux premiers jours de la Révolution. « Jamais, a dit de lui Sainte-Beuve, il n'a fléchi, jamais il n'a cédé une ligne de terrain. »

Donoso Cortès.

Juan-Francisco-Manuel naquit à Valle de la Serena, près de leur terre patrimoniale, Valdégamas, de don Pedro Donoso Cortès, de la race du conquérant du Mexique, et de Dona Maria-Elena-Fernandez Canado. Extraordinairement studieux, Donoso Cortès avait, à onze ans, achevé ses humanités. A douze ans, il commençait l'étude du droit, à Salamanque ; à seize, il recevait de l'Université de Séville le diplôme de licencié ; à dix-huit, il était professeur au collège de Carcérès.

Il se laissa séduire par les écrits de Jean-Jacques Rousseau ; mais il revint bientôt de ses erreurs.

« Ni le talent, ni le raisonnement n'ont eu de part à ma conversion, écrit-il à un ami ; je serais arrivé à la tombe avant d'arriver à la foi. Le mystère de ma conversion est un mystère d'amour. Je n'aimais pas Dieu ; il a voulu être aimé de moi, et je l'aime, et je suis converti parce que je l'aime. »

J'étais arrivé au milieu de la vie, disait un soir Donoso Cortès, dans un salon de Paris ; la lecture des ouvrages français qui avait suivi celle des auteurs latins m'avait fait perdre des convictions chrétiennes. Cependant je me regardais comme aussi honnête homme qu'on peut l'être. J'accompagnais à Paris la reine Christine. Là je fis connaissance avec un espagnol : don Manuel... C'était un homme d'un esprit simple, droit, peu brillant, très

religieux et tout dévoué aux bonnes œuvres. Je l'observais et je disais : « C'est singulier, je suis certainement un honnête homme, et son honnêteté est autre que la mienne. Il y a dans son honnêteté quelque chose que je ne m'explique pas et qui me semble la rendre supérieure à la mienne. D'où vient cela ? » J'en parlai à don Manuel lui-même. Il me répondit avec simplicité : « Je suis demeuré chrétien, et vous ne l'êtes plus. » Ce mot m'avait frappé ; j'y pensais souvent, mais je n'avais pu encore réussir à me l'expliquer. Quand j'appris que mon frère était tombé malade à Madrid, je partis précipitamment pour l'Espagne, je trouvai, en arrivant, mon frère très dangereusement atteint. Pendant que je le soignais, je lui racontai ma conversation avec don Manuel. « Oui, » me dit-il, « il t'a donné la vraie raison ! » Il m'expliqua alors cette parole, et ce qu'il me dit, en me l'expliquant, me toucha tellement, que quand il mourut, quelques jours plus tard, ce que j'estimai le plus de son héritage fut son confesseur qu'il me laissa. »

Après son retour à Paris, un personnage lui dit : « En vérité, Monsieur l'Ambassadeur, en vous éclairant aussi subitement, et quand vous ne pensiez plus à le chercher, Dieu vous a fait une grande grâce. Il faut qu'il y ait dans votre vie quelque circonstance particulière qui vous ait mérité une telle faveur. » — « Toute ma vie a été fort ordinaire, » reprit Donoso Cortès. « Peut-être cependant un sentiment a pu être agréable à Dieu : je n'ai jamais regardé le pauvre qui était assis à ma porte sans penser que je voyais en lui un frère. »

« Ma conversion, écrit-il plus tard à Montalembert, est due premièrement à la miséricorde divine, et ensuite à l'étude profonde des révolutions. Les révolutions sont les fanaux de la Providence et de l'histoire. Elles confirment dans la foi, en rendant sa lumière plus resplendissante. » Et dès son début dans les polémiques du jour, il arriva à proclamer que les sociétés sont condamnées à la stérilité et à la mort lorsque la religion les abandonne.

Elu député de Cadix, il vit Espartero jeter en exil la reine Christine, qu'il suivit à Paris en qualité de secrétaire. Au même moment, il appréciait ainsi l'usurpation et le gouvernement de Louis-Philippe :

« Un trône élevé sur une insurrection, n'est-ce pas une con-

tradiction flagrante? Lorsque vint la république de 1848, il montra par l'histoire que le germe des révolutions n'est pas dans la misère, mais dans les désirs de la multitude surexcitée par les démagogues, qui l'exploitent à leur profit. « *Vous serez comme les riches*, telle est la formule des révolutions socialistes contre les classes moyennes. *Vous serez comme les nobles*, telle est la formule des révolutions des classes moyennes contre la noblesse. *Vous serez comme les rois*, telle est la formule des révolutions des classes aristocratiques contre les rois. Enfin, Messieurs, *vous serez comme les Dieux*, telle est la formule de la révolte du premier homme contre Dieu. Depuis Adam, le premier rebelle, jusqu'à Prud'homme, le dernier impie, telle est la formule de toutes les révolutions. »

Le Prince Louis-Bonaparte, en 1849, était président de la République et luttait déjà contre le Parlement. « Le président triomphera, écrivait Cortès, mais le succès ne sera ni pour le président, ni pour l'assemblée, il sera pour la Révolution à laquelle, d'ailleurs, la victoire définitive appartiendra de toutes manières. Il est dans les mains de sa destinée, qui est de faire appel à la révolution et de succomber misérablement dans un autre Waterloo ». Etait-il possible de mieux prévoir et de mieux prédire l'histoire du second Empire et de sa fin ?

En regard de l'esprit révolutionnaire et de ses suites, Donoso Cortès nous montre ce qu'a produit l'esprit chrétien : « Toute vraie civilisation vient du christianisme, dit-il, cela est tellement certain que la civilisation entière se trouve concentrée dans la zone chrétienne. La culture est le vernis, mais rien que le vernis de la civilisation. Seul, le christianisme civilise le monde et il le civilise par trois moyens : en faisant de l'autorité une chose divine, de l'obéissance, un devoir non plus envers l'homme, mais envers Dieu, et du sacrifice, de l'oubli de soi, la règle de quiconque veut plaire à Dieu. »

En 1850, le gouvernement envoya Donoso Cortès comme ministre plénipotentiaire à Berlin, avec la mission de travailler à renouer les rapports interrompus entre la Russie et l'Espagne. Et il fit cette autre prophétie que nous devions voir se réaliser : « *L'Allemagne* me paraît destinée à devenir la proie de la Prusse... Tout s'avance vers le terme de cette unité allemande ; c'est le rêve du roi de Prusse, qui a toujours cru que sa glo-

rieuse famille était prédestinée à gouverner l'Allemagne. Si cette unité allemande se fait un jour, la France devra alors se déclarer ouvertement contre un ordre de choses qui tendrait uniquement à la déposséder de l'Alsace et de la Lorraine. »

La guerre de 1870 a dépossédé la France de l'Alsace et de la Lorraine et donné naissance à l'empire d'Allemagne. Un prophète inspiré n'aurait pas parlé avec plus de précision et de vérité.

Donoso Cortès se demande ensuite, si l'unité allemande une fois faite, cet empire plus fort militairement que chacune des autres puissances de l'Europe, va se reposer sur ses lauriers, agrandi et invincible. Lisons attentivement la réponse qu'il se fait : « Ce n'est là que le *premier acte*, dit Donoso Cortès. Vous verrez ensuite les démagogues allemands traîner dans la boue le trône impérial par eux-mêmes édifié. Pour le parti démocratique allemand, l'empire n'est qu'un voile qui masque la république. Or ce parti est aujourd'hui le plus entreprenant ; il sera le plus fort demain. Au jour où le protestantisme achèvera de se dissoudre, la Prusse entrera dans une rapide décadence. La Prusse vit dans le protestantisme et pour le protestantisme.

» Là est le mystère de sa gloire, mais là aussi est le mystère de sa mort ».

Voici maintenant le pronostic de Donoso Cortès sur la Russie.

« Les nations slaves comptent, Messieurs, quatre-vingts millions d'habitants. Eh bien ! lorsque la révolution aura détruit en Europe les armées permanentes ; lorsque les révolutions socialistes auront éteint le patriotisme en Europe ; lorsque à l'Orient de l'Europe, se sera accomplie la grande fédération des peuples slaves ; lorsque, dans l'Occident, il n'y aura plus que deux armées, celle des spoliés et celle des spoliateurs, alors l'heure de la Russie sonnera, alors la Russie pourra se promener tranquillement, l'arme au bras, en Europe, alors le monde assistera au plus grand châtiment qu'ait enregistré l'histoire.

» Ce châtiment épouvantable, c'est l'Angleterre surtout qui le subira ; contre le colosse qui tiendra d'une main l'Europe et de l'autre les Indes, ses vaisseaux ne lui seront d'aucun secours ; l'immense empire britannique croulera, tombant par morceaux,

et le lugubre fracas de sa chute et sa longue plainte retentiront jusqu'aux pôles. »

Mais, ajoute Donoso Cortès, « l'administration russe est aussi corrompue que l'administration la plus civilisée de l'Europe, et l'aristocratie russe ne le cède pas en civilisation à la plus dépravée des aristocraties. Placée au milieu de l'Europe conquise et prosternée à ses pieds, la Russie absorbera par toutes ses veines le poison que l'Europe a bu et qui la tue, puis elle ne tardera guère à tomber, elle aussi, en putréfaction. J'ignore, Messieurs, ajoutait mélancoliquement le prophétique orateur, le remède universel que Dieu tiendra prêt pour cette universelle pourriture. »

Quant à la question particulièrement appelée sociale, Donoso Cortès pensait qu'elle ne peut avoir de solution que par le catholicisme et son esprit de charité. Après avoir démontré que l'Eglise était un véritable ministère de bienfaisance publique, qu'elle était l'intermédiaire entre le riche et le pauvre, qu'elle avait imprimé aux classes nécessiteuses un mouvement d'ascension qui assurait l'asile aux mendiants, le travail aux artisans, la terre aux laboureurs ; il prouve que la Révolution a fait juste le contraire. Elle a engendré le socialisme.

« C'est en France, disait-il, qu'on se rend compte des progrès du socialisme. Eh bien ! sachez que le socialisme a trois grands théâtres : En France sont les disciples, rien que des disciples ; en Italie sont les séides, rien que des séides ; en Allemagne sont les pontifes et les maîtres... Le sphinx effrayant est devant nos yeux, et il ne s'est trouvé jusqu'à présent aucun Œdipe qui sût déchiffrer l'énigme ; le redoutable problème est debout, et l'Europe ne sait ni ne peut le résoudre ! voilà la vérité. Pour l'homme qui a une raison saine, du bon sens et un esprit pénétrant, tout annonce une crise prochaine et funeste, un cataclysme comme jamais les hommes n'en ont vu... »

« La nature des choses veut que toute question politique aboutisse, en dernier résultat, à ce dernier dilemne : la religion ou les révolutions ; le catholicisme ou la mort... »

« Notre atmosphère contient un poison qui ne permet à rien de bon de parvenir à sa maturité. Ou l'esprit fléchit, ou l'homme tombe ; celui qui ne trahit pas sa destinée, sa destinée le trahit :

si bien que nous périrons faute d'un homme qui ose dépasser le niveau du vulgaire ! »

Cet homme qui a tant travaillé se disait dans son humilité un être inutile ! Cet homme qui se tenait en si piètre estime, était un généreux, chez qui la charité était comme une nécessité. Chaque semaine il visitait les indigents ; chaque semaine, à Paris, il voyait la Sœur Rosalie, recevait d'elle des recommandations pour le quartier Mouffetard et lui transmettait les aumônes recueillies chez les riches et les puissants du monde.

« Qu'est-ce que Dieu me dira quand il m'interrogera sur l'emploi de ce temps qu'il me donne pour mon salut, et que je lui répondrai : Seigneur j'ai fait des visites ! »

« Un jour, écrit Louis Veuillot, que je lui demandais secours pour une famille réduite à la dernière extrémité : « Tenez, me dit-il, en me remettant une forte aumône, achetez-leur du pain, achetez-leur du linge ; je vous donnerai encore quelque chose le mois prochain ; maintenant, je suis épuisé. » En parlant ainsi, il s'habillait ; je lui fis remarquer que sa chemise était déchirée, il m'avoua qu'il n'en avait guère de meilleures. Il faisait une pension annuelle à un autre pauvre que je connaissais, et il m'envoyait fidèlement dans les premiers jours du mois la somme qu'il avait promise. Il se souvint de l'envoyer la veille de sa mort. »

Les visions si attristées que l'étude de l'histoire et le spectacle des misères contemporaines faisaient passer devant ses yeux, ne lui enlevaient rien de sa sérénité. « Si Donoso Cortès est un Jérémie, disait M. Guizot, c'est un Jérémie de bonne humeur. »

Dieu le prit dans l'ardeur de sa foi et de sa charité, dans la générosité de sa vertu, dans toute la plénitude du talent, dans toute la sève de sa vie naturelle et surnaturelle, au moment où il allait compléter sa quarante-quatrième année. On lui annonça que Napoléon III envoyait un aide-de-camp pour lui témoigner son affectueux intérêt. Il remercia d'un signe de tête, se tournant vers l'image du Christ : « Pourvu, dit-il, que Celui-là s'intéresse à moi, c'est tout ce qu'il me faut. »

Le 3 mai 1853, Cortès quittait la terre pour le ciel. Voici le témoignage qu'il se rendit à lui-même au Parlement espagnol, dans l'impérissable discours du 4 janvier 1849 : « Lorsque arrivera le terme de mes jours, je n'emporterai pas avec moi le

remords d'avoir laissé sans défense la société barbarement attaquée, ni l'amère et insupportable douleur d'avoir jamais fait aucun mal à un seul homme ».

Frédéric Le Play.

Frédéric Le Play a été le créateur d'une science et le fondateur d'une œuvre : il a créé la *science sociale*, et par son œuvre, *L'Union de la paix sociale*, il est devenu chef d'une école, à la fois spéculative et pratique. Il est né à la Rivière, en Provence, en 1806, et mort à Paris en 1882. Jusqu'en 1856 il n'avait eu un nom et n'avait exercé une action publique que comme ingénieur des mines. Le Play fit son premier voyage d'études scientifiques et sociales, en 1829. On sait que l'instruction pratique de l'Ecole des mines comprend, pour chaque élève, des explorations à l'étranger, dans les régions où fleurissent spécialement les industries métallurgiques. Les mines, les usines et les forêts de l'Allemagne du Nord attirèrent d'autant plus fortement Le Play, qu'un des amis de son oncle, celui qu'il appelle le *gentleman*, lui avait signalé cette région comme la patrie de la sagesse, à cause des fortes traditions domestiques et sociales qui s'y étaient conservées. Il entreprit ce voyage avec son ami Reynaud. Il dura *deux cents jours*, pendant lesquels ils firent, *à pied*, *six mille huit cents kilomètres*, c'est-à-dire dix-sept cents lieues. Ce voyage, fait avec autant d'application que de suite et méthode, influa sur toute la vie de M. Le Play. D'une part, il fut le début de sa carrière laborieuse, utile et brillante dans l'administration des mines ; de l'autre, il lui fit commencer ses études sociales, non point dans les livres, mais sur place, en pénétrant dans les foyers des mineurs, des charbonniers, des pêcheurs, des paysans, des ouvriers d'usine. C'est là qu'il fit ses premières observations, recueillant des détails dont le trésor accumulé pendant un demi-siècle a fourni la synthèse la plus complète et la plus exacte que possède l'économie sociale. La prudente circonspection, la sage lenteur que Le Play apporta dans ses déductions le fortifièrent dans cette conviction, qui a été la résultante de tous ses travaux : « La solution de la question sociale est en grande partie

dans les coutumes du passé. » Il visita une fois le Danemark, la Suède et la Norvège, trois fois la Russie, six fois l'Angleterre, deux fois l'Espagne, trois fois l'Italie, une fois la Moravie, la Hongrie, la Turquie d'Europe ; il fit un grand voyage dans la Carinthie, dans le Tyrol ; il visita ou traversa nombre de fois l'Allemagne ; bref, la Scandinavie exceptée, il a visité à peu près trois fois, en moyenne, chaque partie de l'Europe. Des missions spéciales, qui lui furent confiées par des gouvernements, par des souverains ou par de très puissants particuliers, le mirent à même de faire des observations comparées, approfondies, depuis la Belgique jusqu'aux confins de l'Europe et de l'Asie.

Il connut ainsi à fond, avec le monde industriel, toutes les classes de la société, il put recueillir et amasser les matériaux de son œuvre d'observation sur les sociétés. La direction de l'Exposition universelle de 1856 vint le mettre en évidence et lui permettre de produire au jour le fruit de ses études et de ses méditations.

« Avant Le Play, dit M. La-Tour-du-Pin-Chambly, les principes de 1789 gouvernaient presque universellement les esprits politiques. Sans doute, Burkes, lors de leur proclamation, Bonald lors de leur épanouissement, et d'autres encore, les avaient discrédités dans nos rangs. Ceux qui portaient le plus haut l'étendard de ces rangs dans les assemblées politiques ne manquaient pas de s'en réclamer, et c'était parole courante parmi eux qu'il n'avait rien paru de plus beau depuis l'Evangile, dont nombre de catholiques non moins marquants croyaient d'ailleurs y reconnaître l'inspiration.

» Il en était résulté un état que Le Play se prit à décrire ainsi : « Des erreurs inouïes, en haut comme en bas, ont produit un mal qui ronge et dissout le corps social ». Et il eut le courage non seulement de dénoncer et de flétrir cette idolâtrie de ce qu'il appela « les faux dogmes », mais encore de les disqualifier par une démonstration scientifique, fruit d'un quart de siècle d'observations recueillies dans toutes les régions civilisées.

» C'est alors seulement qu'il se fut armé ainsi de toutes pièces, et qu'il eut mis ces pièces en valeur dans « l'Exposition universelle » de 1867, qu'il commença la propagande infatigable à laquelle son école doit d'avoir pu correspondre à ce souhait :

« Prions Dieu que les honnêtes gens voient enfin la nécessité de revenir aux choses saines, aux éternelles pratiques des bonnes époques : ce sont les classes dirigeantes qui, par leur ignorance du passé et leur inertie dans la crise actuelle, achèvent notre ruine ».

Le Play inaugura une méthode nouvelle en sociologie, méthode expérimentale, celle des monographies de familles, et il put ainsi justifier le Décalogue comme loi fondamentale des sociétés. *Les ouvriers européens* furent un événement dans le monde des économistes, et le prix de statistique que lui décerna l'Académie des sciences en fit la nouveauté du jour.

Dès lors il ne s'arrêta plus dans la carrière ; après avoir décrit les maladies sociales de la France, il s'appliquera à les guérir. Il en proposa les remèdes huit ans après son premier ouvrage, en 1864, dans sa *Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*. En 1881 il publia *La Constitution essentielle de l'humanité ;* puis d'autres ouvrages.

Déjà en 1856, le péril qui menaçait la France et qui l'accabla en 1870 puis de nos jours, lui paraissait imminent. Il voyait non seulement les foules aveugles, mais une multitude d'hommes, très clairvoyants sous d'autres rapports, fermer les yeux sur ce péril, mais même refuser de les ouvrir. Il annonce la catastrophe, il réitère ses avis et avertissements, il se multiplie pour les conjurer, en travaillant à unir les yeux des bons sur le terrain des « vérités nécessaires ». Il n'est point écouté comme il aurait dû l'être, et soudain la catastrophe annoncée éclate, la France est envahie. « Quand la religion, a dit De Bonald, a assez longtemps averti un peuple par les orateurs les plus éloquents, les écrivains les plus profonds, et qu'elle n'a pu le corriger, elle lui envoie d'autres missionnaires qui sont infailliblement écoutés », soit par un châtiment qui amène à résipiscence, soit par la ruine dernière. »

Après 1871, il réitéra ses cris d'alarme, voyant que la France ne se convertissait point ; et une seconde catastrophe bien plus terrible vint punir notre aveuglement et notre endurcissement.

Veuille Dieu, lorsque ces jours mauvais seront passés, nous donner de saints Pasteurs du peuple : rois et prêtres, revêtus de son autorité, pour nous remettre dans la voie du salut.

Vers la fin de mars 1882, M. Le Play eut la pensée de faire hommage de ses livres à Léon XIII. La lettre qu'il rédigea est d'une noble et belle simplicité : « ... Nous osons espérer que malgré leurs imperfections, ces études, sans cesse développées pendant cinquante ans, répondent quelque peu au vœu de Votre Sainteté... Notre école tend de tous ses efforts à réaliser les conditions les plus nécessaires au bonheur des nations, d'après saint Thomas : *ut multitudo in unitate pacis constituatur.* C'est donc avec confiance que nous venons près de l'auguste représentant du Dieu de paix, auprès de celui dont la voix écoutée avec respect dans les deux mondes a tant de fois et avec une égale autorité, recommandé le culte de la science et la pacification des esprits... »

Dès 1858, il avait eu l'honneur d'être appelé à émettre son avis dans le conseil privé, présidé toujours, comme on le sait, par l'empereur en personne. On songeait alors à des réformes importantes dans l'administration intérieure de la France ; on parlait de donner plus de libre expansion à la vie communale et départementale. M. Le Play, posant la question sous un nouveau jour, prononça les paroles suivantes : « Vos intentions sont bonnes ; mais vous ne ferez rien de sérieux ni de durable, si vous ne réformez pas d'abord la constitution de la famille. La commune, le département, l'Etat, se composent de familles. Quand la famille n'est pas régulièrement et fortement constituée, selon les principes d'autorité et de liberté, ni la commune, ni le département, ni l'Etat ne peuvent se bien gouverner. La liberté de tester est indispensable à la bonne organisation de la famille. » Quand il vit le P. Gratry, son ami, amonceler pendant le Concile du Vatican des objections contre le privilège de l'infaillibilité du Pape, Le Play lui fit cette observation : « Mon cher Gratry, tu as tort, tu soutiens une cause mauvaise. L'infaillibilité est la plus haute expression du principe d'autorité. C'est un devoir pour nous, au seul point de vue social, d'accepter et d'appuyer cette proclamation. »

« Pour moi, dit-il un jour à M. l'abbé Riche, plus de deux ans avant de mourir, je serais prêt à signer le *Syllabus* ; car, enfin, on est catholique ou on ne l'est pas, et je le suis. »

Le Play fut toute sa vie un défenseur ardent de l'autorité, surtout dans la famille et dans l'Eglise.

C'est à partir de 1879, que Le Play franchit le pas suprême.

Voici comment Monseigneur Baunard, rapporte d'après M. l'abbé Riche, de Saint-Sulpice, cet important événement :

« — Monsieur, me dit M. Le Play, je me sens dangereusement malade. Je vous prie de m'aider à régler devant Dieu les comptes de ma conscience.

« — Je ne suis pas surpris de vos dispositions, lui répondis-je : celui qui accomplit la vérité vient à la lumière : *Qui facit veritatem venit ad lucem.*

« — Oui, reprit M. Le Play, pour ma conscience et par devoir personnel d'abord ; et puis pour m'acquitter d'ailleurs de ce que je considère comme un devoir social. Je ne suis pas seulement religieux par principe et par sentiment intime ; je veux l'être en pratique. Je suis chrétien et catholique, c'est comme tel que je veux mourir, après avoir accompli tous mes devoirs. Je dois cet exemple à ma famille, à mes amis, à tous ceux qui me connaissent : je suis prêt à le leur donner. Et si vous croyez que je doive le faire par quelque acte public, dites-moi de quelle manière je devrai l'exprimer, je le ferai.

« — Ce que je vous demanderai d'abord, répondis-je, c'est de vous incliner dans un sentiment d'humilité profonde devant Dieu. En sa présence le plus honnête homme du monde doit se reconnaître coupable, et par conséquent indigne de ses bontés.

« — Je l'ai toujours reconnu, dit-il, et je le sens maintenant plus que jamais.

« — Le seul acte que je vous demande, ajoutai-je, au bénéfice de votre conscience d'abord, puis pour l'édification publique, c'est de recevoir aujourd'hui même la sainte communion.

« — Oui, me répondit-il, pour le bien de mon âme et l'édification publique, aujourd'hui même. »

« M. Le Play communia. On remarqua l'émotion qu'il mit dans cette prière : *Domine non sum dignus*, et l'étreinte dont il serra le crucifix entre ses mains et sur son cœur : « Maintenant, dit-il au prêtre, vous n'êtes plus seulement mon ami, vous êtes mon père. »

« — C'est vrai, lui dit celui-ci, car je vous ai engendré dans le Christ par l'Evangile. »

Le Play ne mourut que quelque temps plus tard. La mort le surprit au moment où il allait apposer sa signature à la lettre

qu'il adressa à Léon XIII. Le S. Père y répondit dans un Bref qui honore la mémoire de M. Le Play.

M. Blanc de Saint-Bonnet.

M. Blanc de Saint-Bonnet naquit à Lyon au mois de juillet 1815 et y mourut en juin 1880. Il y fut l'élève préféré du docte Noirot qui occupait la chaire de philosophie du lycée de Lyon et qui réunissait autour de sa chaire Ozanam, Ponsort, de Laprade, H. Fortoul, de Parieu. Le maître, quoique profondément spiritualiste et chrétien, ne dépassait guère dans son enseignement la logique et la psychologie. M. Blanc de Saint-Bonnet se mit ensuite à l'école de l'académicien Balsanche, ami de Chateaubriand et très attaché à Lamennais, dont le principal ouvrage est l'*Essai* sur les institutions sociales et qui, dans ses *Essais* de palingénésie sociale, expose de manière peu orthodoxe les dogmes de la chute originelle et de la rédemption.

M. Blanc de Saint-Bonnet eut donc à se dégager des influences subies dans sa jeunesse pour arriver à la claire et pleine vérité. En 1841 il publia son premier ouvrage : *De l'unité spirituelle* ou *De la société et de son but au delà des temps* (trois forts volumes), étude qui eut un retentissement remarqué. Ses autres ouvrages sont au nombre d'une douzaine. En voici les principaux : *L'Infaillibilité*, *L'Amour et la chute*, *De la Douleur*, *La légitimité*, *La Restauration française*, *Politique réelle*, *La loi électorale et les deux Chambres*. Ceux publiés après la guerre de 1870 portent l'empreinte de de Maistre. La donnée de la Chute originelle a été le point de départ de toutes ses œuvres, comme la donnée de la Providence a été le point de départ de celles de J. de Maistre. La *Restauration française*, publiée en 1851, fut le premier livre qui ait publiquement déclaré à la France qu'elle périssait parce qu'elle s'éloignait de Dieu. Après avoir dit tout ce qu'il avait fait pour propager cet ouvrage, M. de Montalembert écrivant à l'auteur, lui dit : « Votre livre de la *Restauration française* a élevé à leur plus haute puissance dans mon âme tous les sentiments que m'avait inspirés votre publication précédente *La Douleur*. Je n'hésite pas à déclarer ce livre le plus *franc*, le plus *fort* et le plus *plein* qui ait paru

depuis le Comte de Maistre... Parmi nos contemporains, nul n'a vu de si haut ni plus loin que vous ».

Le dernier de ses ouvrages *L'amour et la chute*, dont il n'a pu surveiller l'impression, ayant été surpris par la mort, dont il n'avait même pas relu le manuscrit, aurait obtenu sans doute l'approbation accordée par le secrétaire de la Congrégation de l'Index en mai 1860 au livre *l'Infaillibilité* publié dix ans avant la promulgation de ce dogme. « L'ouvrage ferait honneur à quelque théologien que ce fût... L'auteur déploie la thèse catholique avec tous les arguments intrinsèques et extrinsèques, théologiques et philosophiques présentés jusqu'à ce jour ; mais en y ajoutant souvent, de son propre fonds, des raisons et des réflexions qui dénotent en lui une sagacité rare et une intelligence tout à fait hors ligne ».

La légitimité, publié en 1873, mérita à son auteur un bref personnel du grand Pape Pie IX.

Comme de Maistre, Blanc de Saint-Bonnet a été un voyant par la nature même de son esprit.

NIHIL OBSTAT.
Brugis, 10 Octobris 1919.
Em. De Jaegher, Can., *Libr. Cens.*

IMPRIMATUR.
Brugis, 10 Octobris 1919.
H. Van den Berghe, Vic. Gen.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. 5
INTRODUCTION. 9

LIVRE PREMIER
LA RÉPONSE DE LA JUSTICE DIVINE.

I. — Les péchés personnels.

Culpabilité des personnes et des familles.

CHAP. I. — **La guerre.** — La guerre, étrange phénomène. — Elle a pour père le péché. — Elle est le châtiment des péchés des nations. — Ce fut le sentiment des payens et même des barbares. — Les grands ravageurs se sont dits le fléau de Dieu. — Parole de M. de Mun. — Pressant avertissement de l'Esprit saint. — Retour à Dieu après 1870. — Ce ne fut que velléité, suivie de la chute profonde. — La guerre à Dieu. — Refus de l'Assemblée nationale de reconnaître la souveraineté de Dieu sur la Nation. — L'avis du comte de Chambord méprisé.
La guerre, œuvre de justice, est aussi œuvre de miséricorde. — Elle rend à l'âme humaine gangrénée son ressort. — Elle ennoblit les familles. — Elle réveille dans les cœurs l'esprit de sacrifice. — Elle est une grâce même pour ceux qui meurent 19

CHAP. II. — **La leçon de 1870 incomprise ou dédaignée.** — Cette leçon nous conviait a rétablir le règne de la vérité. — On s'en tint à un élan de dévotion. — L'esprit du monde reprit vigueur. — Ce qui devait en résulter. — Pressentiments même chez les étrangers. — Allons-nous à la dernière catastrophe ? 33

CHAP. III. — **Luxe dans les familles.** — Luxe à la naissance, à la première Communion, au mariage, aux funérailles. — Luxe dans l'habitation, la table, le vêtement. — Le luxe appelle l'agiotage. — L'agiotage appelle le crime ou les extravangances de la folie. — Rares sont ceux qui savent résister au courant. 43

CHAP. IV. — **Le luxe des femmes.** — Les toilettes après 1870. — Un avertissement providentiel. — Louables exceptions. — Corrompre les femmes pour frapper l'Église. — Modes nuisibles à la santé, ridicules, indécentes. — Grave responsabilité de la bourgeoisie. — Même pendant la guerre. — Protestations non entendues et réactions inefficaces. — Comme au IVe siècle. — Malédictions et menaces du Saint-Esprit. 53

CHAP. V. — **Le luxe mondain altérant dans quelques églises le culte liturgique.** — Magnificence que demande le culte divin. — Luxe malséant aux funérailles, aux mariages. — Chants profanes. — Auditions musicales. — Messe à grand orchestre, etc. — Attirer le public en effaçant Dieu devant l'homme. — Prédication par projections. — Chemins de Croix cinématographiques. — L'autorité de la S. Congrégation des Rites. 65

CHAP. VI. — **Le Dimanche ravi à Dieu et donné au plaisir.** — La loi du dimanche est primordiale et universelle. — Jour du Seigneur, le dimanche est aussi le jour de l'homme, de la famille, de la paroisse. — La laïcisation du dimanche secondée par les instituteurs, les compagnies des chemins de fer, les journaux. — La violation du Dimanche, signal public d'anarchie. — Avertissements divins et sourde oreille. — Le Dimanche chez les protestants 73

CHAP. VII. — **La charité mise au service des cabotins.** — La charité, chose divine, traînée dans les cirques. — Dans les fêtes dites « des fleurs », « du soleil ». — Ventes, bals et cafés-concerts de charité. —

Les larrons entrent en scène. — Contraste : la reddition de comptes de Pie X. — Protestations sans effet. — Paroles du roi Humbert et réplique de Léon XIII. — Dieu fait entendre sa voix. — Actes héroïques. — Le R. P. Ollivier et M. Buisson 88

CHAP. VIII. — **La vie elle-même jetée hors de sa voie.** — La vie dévoyée dès l'enfance. — Ce qu'elle devient à l'âge viril. — Plaisirs nouveaux et plaisirs anciens se disputent le mondain. — Il s'y adonne pour se fuir et il rencontre partout l'inquiétude. — Même profanation de la vie et même inquiétude dans certaines régions du monde savant. — La loi fondamentale de la vie. 102

CHAP. IX. — **Les stimulants du désordre dans la famille et dans la société.** — I. La *littérature* obscène à la portée des enfants. — Complicité du gouvernement. — Elle pervertit tous les âges et toutes les conditions. — II. Le *théâtre*. — Ce qu'il est aujourd'hui. — Ce qu'il prélève sur la fortune publique. — Le cinéma : il dévore la substance du pauvre en le pervertissant. — III. Les *beaux-arts*. — Aux musées. — Au salon. — Dans les foires. — Exposition de sauvages. — IV. Les expositions internationales. — Les juifs s'en montrent les maîtres sinon les inventeurs 121

CHAP. X. — **Divorce et néo-malthusianisme.** — Le divorce et le protestantisme. — Le divorce introduit en France. — Des lois successives abaissent les barrières. — Il gagne de proche en proche. — Les magistrats s'en font un jeu. — L'adultère et la natalité. — Le suicide en regard du divorce. — L'union libre proposée ; on s'y achemine.

Malthusianisme et décroissance de la population en France. — Suites déplorables. — Le commandement divin. — Son importance capitale. — Sa violation et le châtiment qu'elle appelle. — Le gouvernement, sa complicité et son hypocrisie. — Nécessité d'instruire les époux et les fiancés, mais non les enfants. — Quand et comment le faire ? — Prospérité des familles fidèles observatrices des lois divines. . . . 150

CHAP. XI. — **Miséricordieuses prémonitions du grand châtiment que nos péchés appelaient.** — Nous et Dieu. — § I. Les *faits*. — Avertissements en 1875, 1876, 1880, 1884. — La science ne sait expliquer. — En 1887. — Le cri de la conscience naturellement chrétienne. — En 1897, en 1902. — Le doigt de Dieu. — L'âme populaire le voit et l'adore, l'orgueil se cabre. — En 1907 et 1908. — Les inventions du progrès se tournent contre nous. — En 1909 et 1910. — « Vous êtes châtiés et vous refusez de vous humilier. » — En 1911. — § II. Quelle *explication* donner ? — L'univers matériel serviteur de la bonté divine est aussi le serviteur de la justice. — Pour exécuter ses sentences Dieu se sert des anges déchus. — § III. *Pourquoi les bons* sont-ils frappés *aussi bien que les méchants ?* — Le silence du ciel aux approches du grand châtiment. 175

II. — Culpabilité de la Nation.

CHAP. XII. — **L'apostasie de l'État.** — L'attentat commis par la Convention contre Louis XVI voulut atteindre Jésus-Christ, le Roi des rois. — Les gouvernements qui suivent continuent et aggravent cette apostasie. — C'est une politique de suicide national 205

NOTE COMPLÉMENTAIRE. 212

CHAP. XIII. — **Premiers actes d'apostasie de la 3e République.** — L'appel à la protection divine effacé des monnaies. — Le serment judiciaire supprimé. — L'image du Christ enlevée des tribunaux, des cimetières, des routes, des écoles. — Récompense nationale donnée à l'auteur de ce dernier crime. — Les mourants privés des Sacrements dans les hôpitaux. — Outrage au Christ chaque Vendredi-Saint devant toutes les nations. 215

CHAP. XIV. — **L'athésiation de la France rencontre un obstacle, l'Église catholique. Moyens pris pour la renverser.** — I. **Siège de l'état ecclésiastique.** — L'Église catholique seul obstacle au programme des Buisson, Paul Bert, etc. — Son investissement. — Siège de l'État ecclésiastique. — Les curés sac au dos. — L'Immunité ecclésiastique 228
NOTE COMPLÉMENTAIRE. 240
CHAP. XV. — **Déconsidération du clergé voulue et recherchée.** — Le choix des évêques, des doyens, des curés accaparé par le jeu de l'indemnité concordataire. — Empiétements savamment gradués. — Résultats acquis et résultats espérés. — La fermeté de main de Pie X. — Dumay au Ministère des Cultes. — Deux rouages secondaires de son système : les fiches et les calomnies. — Spuller. — « Nous les tenons ». . . . 241
CHAP. XVI. — **Séparation de l'Église et de l'État.** — **Les précédents et les préludes.** — Société spirituelle et société temporelle vivant ensemble dans un même Etat. — Entente naturelle entre les deux autorités qui les gouvernent. — Entente concordataire. — La Constitution civile du clergé brise cette union. — Nouveau Concordat, nouvelle rupture.
La séparation de l'Église et de l'État préparée de longue main. — Dénoncée par NN. SS. Rendu et Isoard. — Préludes. 248
CHAP. XVII. — **Élaboration de l'œuvre de séparation.** — **Son échec.** — Sous l'Empire. — Sous l'Assemblée nationale. — Sous la 3e République. — Double jeu. — Intervention des Loges. — Discussion de la loi à la Chambre et vote. — Au Sénat, précipitation, vote. — Résistance et représailles 254
NOTE COMPLÉMENTAIRE. 265
CHAP. XVIII. — **Déceptions des législateurs.** — Les espérances que les sectaires avaient conçues. — Déjouées par les décisions de Pie X et la conduite du clergé et des fidèles. — Le culte de la raison et de la nature à vau-l'eau. — Le point capital de la séparation devenu inexécutable. — Justice rendue à Pie X par ses ennemis. — Heureux résultats de la loi. 267
CHAP. XIX. — **L'âme chrétienne assiégée dès l'enfance.** — Seul moyen définitivement efficace de rendre la France athée : l'enseignement laïque. — Le plus déplorable des crimes de l'État. — Ses origines. — Sous le second Empire. 279
CHAP. XXI. — **Le siège de l'âme enfantine.** — Sous la 3e République. — L'enseignement secondaire. — Faux prétextes invoqués pour ouvrir les hostilités. — Direction donnée par les Loges. — L'article 7. — Soulèvement du public : conseils généraux. Presse. Pétitionnement. — Échec. — Les décrets. — Intervention de la magistrature. — L'emploi de la force armée. — Ce n'est qu'un commencement. . . . 291
NOTE COMPLÉMENTAIRE. 300
CHAP. XXII. — **Chez les enfants du peuple.** — L'instruction religieuse poursuivie d'un retranchement à l'autre. — La gratuité ou la laïcité. — M. Goblet préconise le panthéisme scolaire. — Comme à la Convention. — Expulsion des religieux des écoles communales. — Décrets contre les écoles libres. — Les instituteurs laïcs placés sous la surveillance des préfets. — Les manuels impies imposés aux écoles officielles. — Les manuels religieux surveillés et interdits dans les écoles libres. — Les brutalités de M. Combes. — L'emploi de la force armée. — Félicitations des Loges italiennes à M. Combes. 302
CHAP. XXIII. — **La coéducation des garçons et des filles.** — Écoles mixtes. — Écoles géminées. — Protestation de l'épiscopat. — Lycées mixtes. — L'orphelinat de Cempuis. — L'affranchissement de Dieu et de la morale. 312
CHAP. XXIV. — **Les fruits de l'école neutre.** — Au point de vue de

l'instruction. — Au point de vue budgétaire. — Au point de vue patriotique. — Au point de vue de la criminalité. 318

CHAP. XXV. — **Avant l'école et après l'école.** — Les petits enfants à leur naissance. — A l'école maternelle. Dans la maison paternelle. Les jeunes gens : Cours d'adultes. — Patronages. — Œuvres post-scolaires. — Édouard Petit. — Demande d'argent et de lois. . . 333

CHAP. XXVI. — **L'éducation féminine.** — La plus funeste des dégradations est celle de la femme. — Victor Duruy inaugure l'éducation laïque des femmes par ses cours pour jeunes filles. — Les intentions de l'Église et les intentions de la secte dans l'éducation féminine. — Les collèges et les lycées de filles. — Leur multiplication. . . . 341

CHAP. XXVII. — **Ce que le public voulut faire et a fait. Ce qu'a fait Dieu.** — Prospérité des écoles libres et sacrifices de la population pour les fonder et les entretenir. — Nouvelles lois contre elles. — Répugnances des indifférents eux-mêmes à l'égard de l'enseignement neutre. — Triste fin de J. Ferry et de Paul Bert. — De Freycinet poursuivi par le mépris public. 359

NOTE COMPLÉMENTAIRE. 361

CHAP. XXVIII. — **Défensive mal comprise.** — Toute l'œuvre scolaire de la République a pour fin l'apostasie. — La direction de la résistance accaparée par des hommes sans principes. — Ils louvoient en face d'hommes qui déclarent hautement vouloir anéantir le christianisme. — Les associations de pères de famille. — M. Gurnaud les groupe et les dirige. — Il tient les évêques à l'écart. — Il écarte Jésus-Christ de leurs revendications 363

NOTE COMPLÉMENTAIRE. 377

CHAP. XXIX. — **A la veille de l'invasion.** — En 1913. — M. Poincaré élu président. — Il déclare intangibles les lois scélérates. — M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, oppose la morale laïque à la morale chrétienne. — M. Barthou, président du ministère, porte à la Ligue maçonnique de l'enseignement les encouragements de M. Poincaré. — Suppression du pain et du vêtement aux enfants pauvres des écoles libres. — En 1914. — Nouveaux projets de loi : celui de M. Dessoye. Celui de M. Brard. Celui de M. Beauquier. — Le monopole de l'État annoncé. — But avoué du monopole. 381

CHAP. XXX. — **Quel châtiment appelait sur nous la guerre faite à Dieu, à l'Église et aux âmes.** — Enormité du crime. — Il appelle l'extermination. — Comme au temps de Noé. — La loi du talion a été appliquée à divers peuples. — Il n'y a à s'en étonner et à s'irriter que ceux qui ignorent ce qu'est Dieu et ce qu'est la créature. — Ce que doit à Dieu toute intelligence. — Plus encore l'âme chrétienne. — Et surtout l'âme française 392

NOTES COMPLÉMENTAIRES 399

CHAP. XXXI. — **La France n'a-t-elle rien à présenter pour sa défense ?** — Le châtiment que nous subissons. — Motifs de miséricorde du côté de Dieu et d'espérance pour nous. — La prière des âmes saintes et même de la foule. — L'effort de l'enfer contre la France depuis des siècles. — Effort en somme inefficace. — Sans doute de nos jours les législateurs de l'athéisme ont reçu le pouvoir de faire ce qu'ils ont fait. — Mais ce n'est point la France qui leur a donné ce pouvoir. — Elle a été victime de la secte, elle n'a point été criminelle. — Et aussi elle a été mal dirigée. — Elle a su faire de grands sacrifices. — Dieu lui fera miséricorde. 402

CHAP. XXXII. — **Qu'attendre ?** 417

NOTE COMPLÉMENTAIRE. 424

NOTES COMPLÉMENTAIRES 427

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, BRUGES.

University of
Connecticut
Libraries

39153026674244

BOUND BY
HNM